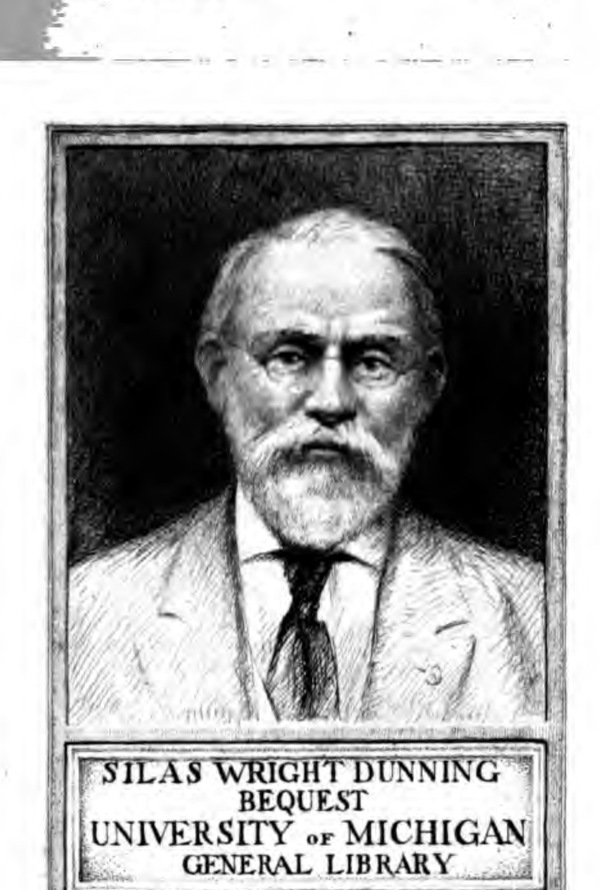
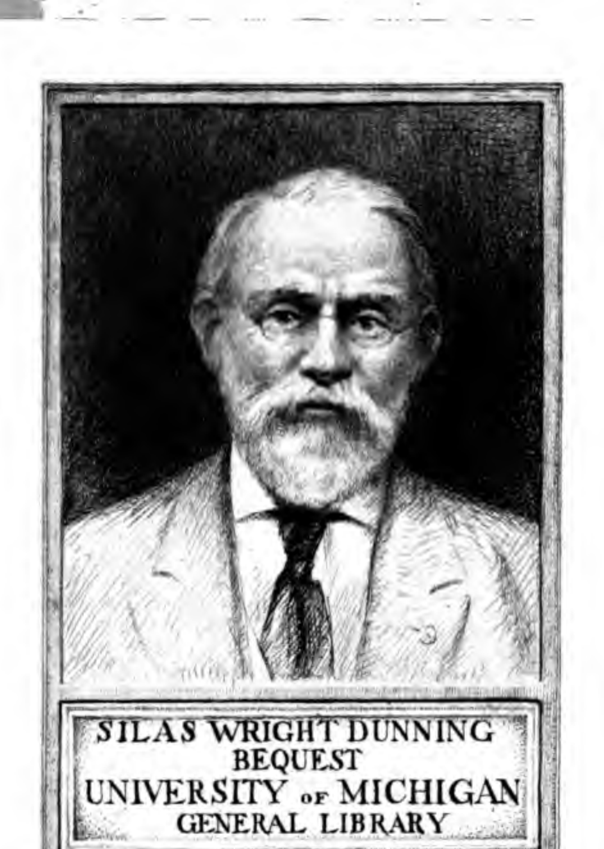





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

Rue Froide, 2.

—

1864.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

Rue Froide, 2.

—

1864.

PRIX LE SAUVAGE.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de DEUX MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1865.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 10 JUIN 1863.

La séance publique du 10 juin 1863 s'est tenue dans la grande salle de l'École de Droit, de 3 à 5 heures après midi.

Le programme avait été arrêté ainsi qu'il suit :

Discours de M. Théry, président.

Rapport de M. Julien Travers, secrétaire.

Les procès de Mirabeau en Provence, d'après des documents inédits, par M. Joly, professeur à la Faculté des Lettres.

Considérations générales sur le rôle du fer dans les êtres vivants, par M. Pierre, professeur à la Faculté des Sciences.

Biographie de M. Février, par M. Des Essars, conseiller à la Cour impériale.

De la position faite aux ingénieurs du Calvados en 1793, par M. Olivier, ingénieur en chef.

De la part qui revient à la philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale, par M. Charma, professeur à la Faculté des Lettres.

Devant un berceau. — Notre vieux curé. — Aux armes! (Pour les victimes de la crise cotonnière) poésies par M. Bigot, membre correspondant.

DISCOURS

D'OUVERTURE

PRONONCÉ PAR M. THÉRY,

Président.

MESSIEURS,

Les Sociétés littéraires et scientifiques seraient inspirées par une vanité bien mesquine, si elles n'instituaient des séances solennelles que pour faire, en quelque sorte, parade de leurs travaux.

Elles seraient même trompées dans leurs espérances; car il est à croire que des lectures dont la première pensée serait entachée de ce vice originel, manqueraient complètement d'intérêt et de vie. Le public en ferait prompte et cruelle justice. Il a le droit de vouloir qu'on s'applique à le servir, même quand on a le malheur de lui déplaire. Or, la vanité personnelle est un ballon vide, qui ne cesse de l'être que pour se gonfler de vent; il n'en peut rien sortir qui intéresse la vie pratique, non plus que les besoins de l'intelligence.

Heureusement, Messieurs, tel n'est pas le mobile des Sociétés qui aiment à convoquer, dans une solennité annuelle, les amis des sciences et des lettres.

Elles prétendent d'abord faire acte de respect envers l'opinion publique, en produisant devant elle un spécimen modeste de leurs études.

Elles espèrent encore que les idées utiles, soit au développement moral, soit au goût, soit à l'esprit d'invention, résultat naturel de leurs méditations consciencieuses, seront accueillies avec quelque faveur par des auditeurs qui ont l'instinct du vrai et du beau.

Il y a d'ailleurs un lien intime entre les plaisirs désintéressés de l'étude faite en commun, et la pensée d'en partager les fruits avec nos semblables.

Les lettres et les sciences ne sont pas de ces puissances mystérieuses qui se cachaient au fond des temples, et qui, favorables aux seuls initiés, repoussaient orgueilleusement la foule. Ce sont, au contraire, des génies sympathiques, qui n'excluent personne du sanctuaire, et qui, servis par des travailleurs libres, les chargent de répandre au dehors, aussi loin, aussi largement que possible, les secrets qu'ils se laissent complaisamment arracher.

Aussi, les Sociétés savantes, loin de se renfermer dans une contemplation étroite de leurs travaux, éprouvent-elles une généreuse impatience de les produire à la lumière. Ce n'est pas la présomption qui les étourdit; c'est l'égoïsme qui leur répugne. Elles comprennent que leur tribut, si modeste qu'il soit, ne doit pas être versé dans l'ombre, et qu'il peut ajouter quelque chose à la richesse générale, ou du moins provoquer parmi leurs concitoyens un goût plus vif, un exercice plus actif des facultés de l'esprit. C'est un hommage à la fraternité des intelligences, et c'est par

là même, permettez-moi de le dire, un acte de bons citoyens.

De là, Messieurs, ces publications périodiques qui entrent dans le programme de toutes les Académies, et que nous ne saurions leur reprocher comme une simple satisfaction personnelle : la source en est plus élevée et plus pure.

De là, aussi, ces réunions solennelles, annuelles pour la plupart, où les hommes qui se sont associés pour l'étude des lettres ou des sciences, viennent dire à un public bienveillant ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont essayé dans un intérêt commun à tous.

Et si, dans tous les pays, dans toute la France, dans toutes les villes de France, cette coutume a ses avantages et ses titres, dans quelle région, dans quelle cité, plus qu'en Normandie, plus que dans notre ville de Caen, mérite-t-elle d'être fidèlement observée?

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, est, vous le savez, une des plus anciennes parmi les Sociétés savantes de notre pays. Je ne veux pas refaire son histoire après le brillant tableau qu'en a tracé, il y a neuf ans, un de mes plus ingénieux prédécesseurs. Je me contente de rappeler en passant qu'elle naquit au milieu du XVIIe. siècle, et, pour ainsi dire, sur la place publique, au carrefour de St.-Pierre, dans un entretien en plein air sur les publications annoncées par la *Gazette*, comme l'Académie française, quinze ans auparavant, était née d'une conversation chez Conrart. C'était une improvisation, une production spontanée de l'esprit du temps.

Fille du grand siècle littéraire, notre Académie n'a

pas laissé perdre ses lettres de noblesse, et elle ne veut pas méconnaître les obligations que lui impose son origine. Elle a pu sommeiller quelquefois, ou disparaître cachée sous les débris des révolutions; mais quand les branches de l'arbre étaient coupées, quand le tronc était mutilé, la racine vivait, prête à rajeunir.

Les Sociétés savantes de France, très-peu nombreuses au XVIIe. siècle, portées au chiffre de quarante environ, au XVIIIe., se sont multipliées, c'est-à-dire plus que sextuplées, depuis le commencement du siècle présent, notamment depuis l'année 1830. Le mouvement intellectuel a suivi le mouvement social, en s'isolant avec sagesse du courant mobile de la politique. Tout récemment, vous le savez, la province littéraire et scientifique, représentée par les délégués de deux cents compagnies, a tenu ses grandes assises à Paris même, en présence de ces académies parisiennes, trop illustres pour en concevoir de l'ombrage, et sans que sa juste indépendance eût à souffrir de l'hospitalité libéralement offerte par un ministre populaire.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen n'est pas restée muette dans ces mémorables séances, et réunie à ses compagnes normandes, elle a contribué pour sa part à ce large contingent fourni par le pays de Malherbe, de Corneille, de La Place et du Poussin.

Que les hommes de l'action ne soient donc pas trop sévères à l'égard des hommes de la parole. Qu'ils se souviennent de cette vérité, que la parole aussi peut être une action. L'esprit pratique de notre

siècle agirait au hasard, s'il n'était soutenu et guidé par la théorie ; et d'ailleurs tout ne se réduit pas de prime-abord en pratique. Il y a, dans les sciences mêmes, des problèmes d'un haut intérêt qui ne se traduisent pas immédiatement en machines, mais qui, résultat immense, donnent à l'intelligence plus de ressort. Il y a surtout dans les lettres et dans l'art des questions soulevées qui ne font pas naître à l'improviste un grand poème ou une belle statue, mais qui préparent la voie au goût et au génie, et qui peuvent, sans passer aussitôt dans les œuvres, fermenter utilement dans les esprits.

Une Société scientifique et littéraire remplit donc un devoir lorsqu'elle sort quelquefois de l'ombre modeste qui la protége, pour dire à ses concitoyens : Voici le résumé de nos essais et la mesure de nos efforts. Nous aimons à vous en rendre juges et à vous laisser libres de choisir, parmi nos idées, celles qui vous sembleraient fécondes ou qui s'accorderaient avec vos aspirations. Nous ne serions pas des hommes, si nous ne tenions pas à l'estime des autres hommes ; nous ne serions pas les fils d'une ville savante, si nous n'avions pas à cœur de lui prouver que nous gardons, que nous continuons ses traditions.

Je n'ai voulu, Messieurs, que justifier devant vous la reprise de nos séances annuelles, désormais consacrées par une disposition réglementaire, et je suis heureux de le faire en présence de cette brillante et sympathique assemblée, en présence des représentants les plus élevés de l'instruction dans ce pays. J'ai hâte de laisser la parole à notre dévoué secrétaire, qui apporte à son compte-rendu la connaissance

intime et la longue expérience des travaux de la Compagnie. L'honneur qui m'a été conféré pour cette année ne m'a point infusé la science : j'ai dû me tenir prudemment sur la réserve en ce qui touche les détails. Seulement cet honneur m'aura laissé une reconnaissance profonde, et c'est là, Messieurs, le dernier sentiment que je veuille exprimer devant vous.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire.

MESSIEURS,

Si l'Académie n'a pas eu de séance publique depuis plusieurs années, ce n'est pas que ses travaux se soient ralentis : jamais elle n'eut plus d'ardeur, jamais elle n'a publié, dans le même espace, autant de volumes. Elle en a donné en 1855, en 1856, en 1858, puis en 1860, 1861, 1862, 1863, et la périodicité annuelle semble devoir se conserver dans ses habitudes.

Ce résultat paraîtra bien remarquable à tous ceux qui connaissent la situation des Sociétés savantes des départements. La plupart de ces Compagnies, divisées ou non en sections spéciales, embrassent les sciences, les arts, les belles-lettres, et réunissent en commun leurs efforts pour imprimer un recueil unique. Quelques villes ont plusieurs Compagnies : aucune n'en compte autant que la nôtre. Après Paris, c'est Caen qui a le plus de Sociétés savantes, et vous savez, Messieurs, combien elles sont prospères, et

cela sans rivalités jalouses, sans aucune de ces passions mesquines à l'abri desquelles ne mettent pas toujours les graves études. Il est vrai que ces rivalités n'ont pas lieu de se produire ici où les mêmes hommes se retrouvent à peu près dans chaque Compagnie. Le bon esprit de ces bienveillants confrères leur indique à laquelle ils doivent porter tel ou tel résultat de leurs travaux : les découvertes archéologiques vont droit à la Société des Antiquaires; une plante rare est portée à la Société Linnéenne; une charrue nouvelle est soumise à la Société d'Agriculture, un tableau à la Société des Beaux-Arts, un cas exceptionnel d'opération chirurgicale à la Société de Médecine; et si l'art de guérir, qui intéresse jusqu'aux ignorants, est chez nous l'objet de quelques lectures, ces lectures sont mises par le bon goût de nos docteurs à la portée des gens du monde. Ce qui n'entre dans le cadre spécial d'aucune autre Société appartient nécessairement à l'Académie. Elle réclame les mémoires de mathématiques, de physique et de chimie générale, les dissertations philosophiques dans toute leur variété, les morceaux d'histoire. les biographies, la critique littéraire, etc.; la poésie enfin, que dédaignent les esprits frivoles, que ne savent goûter certains hommes positifs à qui la nature a refusé le sens du beau; la poésie qui, par ses chefs-d'œuvre, depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours, a seule donné la mesure de l'âme humaine.

Ainsi le domaine de l'Académie est assez étendu, bien qu'elle ait abandonné de vastes territoires aux filles laborieuses nées de ses entrailles; contenue dans des limites qu'elle respecte, elle trouve dans

le zèle de ses membres les matériaux nécessaires à ses publications ; et, dans ses séances, elle n'épuise que rarement ses ordres du jour.

Ma tâche aujourd'hui, Messieurs, est de vous rappeler les principaux objets de ces séances pendant les années écoulées depuis le 24 novembre 1853. Je le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible, et je sens qu'il ne me sera pas possible d'être court : nous porterons tous ici la peine d'un long arriéré.

Les sciences mathématiques ont parmi nous plus d'un confrère ; mais M. GIRAULT est celui qui destine le plus de ses travaux à l'Académie. Nous lui devons des Remarques sur un principe fondamental de la mécanique, le principe des mouvements relatifs, ou des vitesses simultanées, qu'il serait bon de désigner, a dit l'auteur, sous le nom de principe de l'effet des forces ; — Notes sur certaines formules trigonométriques, obtenues au moyen des intégrales définies ; — De la transmission du mouvement circulaire dans un plan, au moyen d'une bielle ; — Recherches analytiques sur le mouvement d'une locomotive remorquant un convoi ; — Calcul du mouvement des ondes rectilignes et des ondes circulaires formées à la surface de l'eau ; — Recherches expérimentales sur les variations de la vitesse pendant la marche ; — Note sur le travail dynamique des contractions musculaires ; — Mémoire sur le décroissement des oscillations du pendule dans l'air ; — Nouveau mémoire sur la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule. La question qui a donné lieu à ces deux derniers mémoires a déjà été l'objet de sa-

vantes recherches. Poisson, appliquant les formules générales de la mécanique à l'étude du mouvement oscillatoire d'un pendule plongé dans l'air, t.ouva, au moyen d'une analyse très-délicate, que l'on peut, dans une première approximation, considérer la résistance de l'air comme formée d'un seul terme proportionnel à la vitesse. M. Girault s'est proposé de pousser plus loin l'approximation en partant des seules données de l'expérience. Dans son premier mémoire, il a été conduit à considérer la résistance de l'air comme formée de deux termes proportionnels, l'un à la première puissance, l'autre au carré de la vitesse du pendule. Dans son second mémoire, il montre que l'on représente plus fidèlement les phénomènes en composant la résistance de trois termes proportionnels aux trois premières puissances de la vitesse, et il termine en exprimant le vœu que des recherches ultérieures conduisent à substituer à ses formules des formules plus simples.

Aux travaux que nous avons énumérés, M. Girault a ajouté deux mémoires importants sur la cinématique. Dans le premier, l'auteur s'est proposé de faire découler d'un seul théorème toutes les propriétés relatives à la comparaison des vitesses de deux corps solides qui, assujettis à des liaisons complètes, se transmettent de l'un à l'autre le mouvement. Le second mémoire est intitulé: Théorèmes généraux relatifs à la transmission du mouvement au moyen de cordages.

M. Girault nous a lu encore un mémoire sur la meilleure forme à donner aux mappemondes et aux autres cartes géographiques. Dans ce mémoire il

expose le système des cartes homalographiques de M. Babinet, en fait sentir les avantages et les inconvénients, lui préfère le système stéréographique en usage, et propose, pour mettre les élèves en garde contre les jugements qu'ils seraient tentés de porter sur les proportions relatives, de placer sous leurs yeux, à côté de la mappemonde ordinaire, une autre mappemonde obtenue en coupant le sphéroïde terrestre suivant un plan méridien perpendiculaire au plan de séparation de la première. Ces deux mappemondes jointes au mémoire, et dont la nouvelle a été gravée depuis, rendent sensible l'avantage de celle-ci pour l'enseignement élémentaire de la géographie.

M. Girault n'a pas seulement payé son tribut d'académicien zélé par des mémoires originaux ; il nous a fait de lumineux rapports sur des travaux scientifiques envoyés par M. Artur, l'un de nos correspondants. Ces rapports étaient verbaux. Il en écrivit deux pour la séance du 23 décembre 1859 : l'un, sur deux chapitres de Nicomaque de Gérase, traduits du grec en français par M. Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; l'autre, sur la Zonnomie de M. Gautier. Dans le premier, il apprécie la valeur des théories de Nicomaque, curieuses pour les érudits, et fort bien traduites, fort bien annotées par M. Martin. — Dans le second, il examine les avantages du système décimal et du système duodécimal, et fait justice des nomenclatures aussi barbares qu'arbitraires proposées par M. Gautier, nomenclatures auxquelles il préférerait de beaucoup les procédés de notre confrère, M. Le Tellier, dans le 3e. volume de sa *Langue universelle*.

Ajoutons au dossier des services de M. Girault qu'il a succédé à M. Chauvin, comme trésorier, et qu'il n'a ni moins de zèle ni moins de scrupuleuse exactitude.

— L'homme qui, après lui, nous a le plus souvent entretenus de ses travaux scientifiques, c'est M. Du Moncel, si fécond en découvertes dans les sciences physiques, si ingénieux dans leurs applications. Nous l'avons entendu exposer la relation télégraphique imaginée par lui entre les stations des chemins de fer. Son système d'appareils à signaux, pour lesquels il a pris un brevet, consiste principalement à mettre en relation électrique avec les stations les différents convois au moment où ils passent devant chaque poteau kilométrique, et à faire agir une sonnerie placée sur les convois, en même temps qu'on fait apparaître le signal. A cet effet, la locomotive ou le dernier wagon de chaque convoi est muni de deux frotteurs qui, à chaque kilomètre, rencontrent deux lames métalliques isolées, en rapport avec la terre et le fil de la ligne. Ces deux frotteurs communiquent métalliquement avec l'appareil aux signaux, placé, comme la sonnerie, sur le convoi, et exposé à la vue du conducteur-chef ou du mécanicien. Une telle invention a pour but de prévenir le retour des catastrophes causées par la locomotion au moyen de la vapeur (1).

(1) Revenant plus tard sur cette importante matière, M. Du Moncel exprima le regret que le mécanicien chargé de construire un modèle, en petit, d'une machine propre à prévenir les rencontres de convois sur les chemins de fer, n'eût pas encore terminé ce

Dans une autre communication, M. Du Moncel a exposé sa théorie des éclairs, et indiqué ensuite la solution qu'il a donnée de quelques problèmes de physique qui préoccupaient les savants.

Plus tard, il a examiné les divers systèmes de télégraphie typographique inventés et perfectionnés en Angleterre et en France. Il a fait sentir le grave inconvénient du meilleur ou plutôt du moins défectueux de ces systèmes. Cet inconvénient résulte de la nécessité où l'on est de tenir compte du temps, d'être asservi à l'appréciation du temps, au lieu d'user à son gré de l'appareil, et de l'avoir comme un instrument docile à sa volonté. M. Du Moncel a fait voir comment les télégraphes de cette espèce peuvent répéter les mêmes lettres et rendre les dépêches presque illisibles. Pour remédier à ce défaut, il a fait construire, à Caen même, un appareil de télégraphie typographique qui n'imprime les caractères de l'alphabet qu'au fur et à mesure que celui qui se sert de la machine met en mouvement le moteur imprimant. L'intervalle entre les transmissions de lettres a toute l'étendue que veut lui donner l'agent qui fait mouvoir l'appareil. Pour compléter ses démonstrations, M. Du Moncel a fait fonctionner celui qu'il a

modèle. Comme il était, du reste, à la veille d'être achevé, M. Du Moncel invita les personnes qui voudraient voir la machine fonctionner et entendre les explications théoriques qui pouvaient en faire comprendre le mécanisme, à venir le jeudi suivant (30 novembre 1854) à une séance extraordinaire. Cette séance eut lieu, et l'on y admit, sur la demande de l'inventeur, des personnes étrangères à l'Académie.

fait construire. Chacun est resté convaincu que le perfectionnement introduit par notre confrère remédie à l'inconvénient qui asservissait l'homme à la machine au lieu d'asservir la machine à l'homme. L'instrument sera désormais docile à l'agent qui en fera mouvoir l'appareil perfectionné. On se souvient que M. Du Moncel, au milieu de ses explications, imprimait avec son télégraphe les mots qu'on voulait, et répondait à toutes les questions qui lui étaient adressées.

Quelque temps après, chargé d'examiner l'*Exposition du système des vents, ou traité du mouvement de l'air à la surface du globe et dans les régions élevées de l'atmosphère*, par M. Lartigue, M. Du Moncel ne se contenta point de rendre justice aux travaux de l'auteur sur cette partie importante et difficile de la physique, à ses observations pendant plus de trente années dans toutes les contrées du globe, il entra dans des détails fort curieux sur les vents des zones torrides et des zones polaires, sur les causes de leur durée et de leurs changements ; puis il rappela l'anémographe qu'il a inventé pour indiquer et retracer toutes les variations du vent, sans que l'observateur s'en occupe. M. Du Moncel mit sous les yeux de la Compagnie quelques mètres d'un rouleau de papier où le crayon de son anémomètre-anémographe avait tracé une série de variations du vent, variations qui vont parfois à deux mille dans l'espace de vingt-quatre heures, et dont la constatation ne coûte presque rien une fois que l'anémomètre est établi : un rouleau de papier de 20 centimes suffit à l'indication des vents pendant quinze jours.

Dans la séance du 28 décembre 1855, M. Du Moncel rendit sensibles, par des démonstrations au moyen du tableau noir, plusieurs solutions qu'il a trouvées pour divers problèmes d'électricité.

Le 25 juillet de l'année suivante, il faisait fonctionner devant vous un des instruments qu'il a inventés afin de prouver par l'expérience ses savantes et ingénieuses théories.

Le 23 janvier 1857, notre confrère nous exposait de vive voix ses procédés pour perfectionner l'horlogerie électrique; il nous lisait ensuite des considérations générales sur l'avenir des applications électriques et sur les services qu'elles ont déjà rendus. Enfin, dans la même séance, il rappela les expériences qu'il avait soumises à l'Académie; les machines de sa composition, les instruments confectionnés sous sa direction, qu'il a fait fonctionner en présence de beaucoup de personnes; il demanda à la Compagnie si elle ne consentirait pas à nommer une commission à laquelle il montrerait de nouveau ses appareils, devant laquelle il les ferait de nouveau fonctionner, et qui dresserait procès-verbal de ce qu'elle aurait vu. M. Du Moncel, jalousé, pillé, contesté comme tous les inventeurs, tenait à obtenir cette sorte de certificat de ses confrères, pour être en mesure de constater un jour l'époque où ces instruments et ces appareils existaient, non pas sur le papier, mais bien positivement exécutés. On ne pouvait se refuser à l'objet d'une si juste demande, et l'on nomma une commission composée de MM. Leboucher, Pierre, Girault, Morière et Desbordeaux.

Notre zélé confrère inaugura la rentrée de l'Aca-

démie, le 25 novembre 1859, par d'importantes communications. Il fit connaître le résultat de ses nouvelles expériences dans le but de séparer les courants inverses et les courants directs, fournis par l'appareil de Ruhmkoff, et de les confiner dans deux circuits différents. Pour obtenir ce résultat, il a mis à contribution la propriété que possèdent les courants inverses, de ne pouvoir passer à travers une solution de continuité très-faible plutôt qu'à travers un circuit métallique très-résistant. En conséquence, il établit, à partir des pôles de l'appareil de Ruhmkoff, deux circuits : l'un de très-faible résistance métallique dans lequel se trouve une très-petite solution de continuité,—l'autre dans lequel se trouve introduite une bobine de résistance de dix kilomètres de longueur (celle d'une deuxième machine d'induction). Il chauffe avec la flamme d'une bougie ou d'une lampe à alcool la solution de continuité du premier circuit, et il obtient dans ce circuit une succession continue de courants directs, tandis que le second circuit (le circuit métallique résistant) est parcouru par une succession également continue de courants inverses.

Après l'exposé de sa nouvelle découverte, après avoir annoncé qu'il s'occupait d'analyser les différentes propriétés de ces deux circuits, l'auteur parla de ses derniers travaux concernant la non-homogénéité de l'étincelle d'induction. Il rappela qu'il a découvert ce phénomène en janvier 1855, et que cette découverte a été le prélude de beaucoup d'autres qui ont jeté un jour tout nouveau sur les courants induits. Ainsi il a démontré : 1°. Que l'étincelle d'induction se compose de deux parties complètement

distinctes : l'une, très-brillante, formant comme un trait de feu ; l'autre, moins lumineuse, et ressemblant à une espèce d'atmosphère entourant l'étincelle proprement dite ; — 2°. Que ces deux parties constituent deux flux électriques différents, ayant des propriétés particulières et telles que l'un peut être considéré comme un *flux de quantité*, l'autre comme un *flux de tension* ; — 3°. Que l'atmosphère lumineuse de l'étincelle d'induction n'est que la représentation en miniature d'un phénomène de la lumière électrique au sein du vide, et peut subir toutes les réactions capables d'agir sur les gaz et sur les courants ; — 4°. Qu'en conséquence, elle peut être projetée, sous forme d'une nappe de feu, par l'insufflation ou par l'action d'aimants énergiques.

A tant de communications de M. Du Moncel, je n'ajoute pas les morceaux étendus qu'il a donnés à nos *Mémoires*. Vous les connaissez tous : ce que vous ignorez peut-être, c'est qu'ils ont fait, même à l'étranger, rechercher plusieurs de nos volumes.

— Un confrère non moins savant, non moins laborieux que les précédents, c'est M. Pierre ; mais il doit, comme secrétaire de notre Société d'agriculture et de commerce, communiquer à cette Compagnie plus qu'à toute autre ses applications de la science au sol normand et à ses productions. Toutefois, il nous apporte de temps en temps les tributs de la chimie. Nous lui devons :

Recherches expérimentales sur le poids spécifique des corps solides et sur les variations qu'éprouve cette propriété dans les corps solides, par la trempe et par

le recuit ;—Recherches sur la distribution des matières azotées dans les différentes parties de la betterave. L'auteur a pour but de répondre, autant qu'il est en lui, par des expériences et des analyses chimiques, à ces quatre questions : 1°. Quelle est la richesse en matières azotées des différentes espèces de betteraves les plus répandues ? 2°. Quelle est la distribution de ces matières azotées dans les différentes parties de chaque variété ? 3°. Quelle peut être l'influence d'une effeuillaison plus ou moins répétée sur cette richesse et sur cette distribution ? 4°. Enfin, quelle est la richesse des feuilles plus ou moins avancées dans leur développement, à différentes époques de l'année ? — Quelques observations relatives à la recherche du sulfate de cuivre dans certains cas d'empoisonnement.

Dans une communication verbale, M. Pierre nous a exposé le résultat de recherches faites par lui sur du vin blanc, qui, sans être très-alcoolique, était très-enivrant. Ces recherches l'ont conduit à constater dans ce vin la présence d'une proportion très-notable d'éther acétique, qui jouit à un plus haut degré que l'éther ordinaire des propriétés qui avaient fait employer ce dernier pour obtenir l'insensibilité avant qu'on se servît du chloroforme pour le même usage. M. Pierre croit pouvoir s'expliquer la production de cet éther acétique qui s'y trouvait en notable proportion, et il est porté à penser qu'il se passe quelque chose d'analogue dans beaucoup de vins, reconnus pour être capiteux, sans que leur richesse alcoolique justifie suffisamment cette propriété.

Le même chimiste a lu, le 22 mai dernier, sur le

rôle du fer dans les êtres vivants, des considérations que vous allez entendre de nouveau dans cette séance.

Comme M. Pierre était l'année dernière votre président, son zèle éclairé lui inspira une proposition d'après laquelle des réunions publiques seraient instituées, réunions analogues à celles qui se sont établies dans diverses contrées de l'Europe, et destinées à populariser les acquisitions les plus récentes de la philosophie naturelle ou de la science pratique. Après avoir exposé les considérations qui lui semblent militer en faveur du projet de cette innovation il a demandé « s'il ne conviendrait pas d'instituer des « conférences publiques (trimestrielles, par exem- « ple), dans lesquelles seraient exposés, par des « hommes compétents pris au sein de l'Académie et « désignés par elle, les découvertes nouvelles, les « progrès les plus récents des différentes branches « de connaissances théoriques ou pratiques dont « l'étude fait l'objet des travaux de la Compagnie. »

Le principe de cette proposition a de l'attrait : évidemment elle est bonne en soi et n'a qu'un but louable ; mais l'exécution offre plus d'un genre de difficultés. La Commission d'impression et de présentation, ou Commission permanente, fut priée d'étudier la question. Elle l'a fait pendant plusieurs séances, et, malgré les difficultés de l'exécution, il lui a semblé que la proposition offre trop d'avantages pour être écartée. Conformément aux conclusions de la Commission permanente, l'Académie cherche les moyens de mettre en pratique la proposition de M. Pierre.

— Un de nos jeunes confrères, M. Liégard fils,

nous a fait plusieurs communications. Il a entretenu l'Académie de ravages causés par certains insectes dont il offrait un spécimen dans de l'esprit-de-vin. Ces insectes s'attaquent aux cercles des fûts, y pratiquent des galeries et font parfois couler le liquide. Il étudie avec soin ces ennemis domestiques et compte nous faire part de ses remarques.

Nous devons à ce médecin laborieux un mémoire étendu sur le magnétisme animal, dans lequel il attaque surtout le charlatanisme qui a trompé la foule, dévoile quelques-unes de ses manœuvres, et rappelle les sommes d'argent promises à ceux qui donneront des preuves simples de sa puissance, preuves toujours et vainement attendues; enfin les défis dès long-temps portés, et auxquels il n'a jamais été sérieusement répondu. — Une telle matière, toujours brûlante et controversée, a provoqué des répliques et des observations : *adhuc sub judice lis est.*

Un dernier mémoire de M. Liégard avait pour objet le nouvel instrument appelé ophthalmoscope, instrument qu'il a décrit, dont il a expliqué l'usage et qu'il a mis sous les yeux de ses confrères.

— M. Morière, professeur de géologie et de botanique, nous a plus d'une fois intéressés en nous parlant de botanique et de géologie. C'est à cette dernière science qu'appartient un mémoire qu'il nous a lu sur les forêts sous-marines que l'on trouve non loin du littoral du Calvados et de la Manche; il a recherché, dans ce travail, l'époque où elles ont été envahies par l'Océan; il y a discuté les opinions émises au sujet de la marée extraordinaire de 709,

à laquelle on attribue la disparition de la forêt de Scissy dans l'Avranchin ; il doit continuer son œuvre dans des séances ultérieures.

A une année de distance, le même confrère nous a lu deux morceaux fort intéressants sur ses herborisations dans le Calvados et dans les départements voisins. Il a constaté dans beaucoup de localités la présence de plantes rares, est entré dans beaucoup de détails sur la géographie botanique de notre contrée, et, à l'occasion de plantes que l'on rencontre également, en Normandie, sur les vieilles murailles de Caen, de Falaise, de Coutances, d'Honfleur, etc., il a fait observer que certaines espèces paraissent affectionner plus particulièrement les vieux édifices ou les terrains qui les avoisinent, et que la publication faite par M. Lepage, pharmacien à Gisors, d'un mémoire ayant pour titre : *Des plantes du vieux château et des environs de Gisors*, a donné l'idée à M. Chatin, professeur à l'École de médecine de Paris, d'appeler l'attention des botanistes sur une série d'anciennes naturalisations qui paraissent se rapporter aux idées qu'on se faisait des vertus médicinales des espèces qui en ont été l'objet. En rapprochant les observations de M. Lepage de faits connus depuis long-temps de la plupart des botanistes, M. Chatin a été conduit à établir deux groupes de plantes naturalisées sur les vieux édifices ou dans leur voisinage. L'un de ces groupes, essentiellement représenté par le *Dianthus caryophyllus* et le *Salvia sclarea*, appartient à une époque plus ancienne, et il l'appelle *Groupe du Moyen-Age;* l'autre, relativement moderne, qui a pour centre l'*Ægopodium podagraria* et l'*Eruca*

sativa, est le *Groupe de la Renaissance*. Dans chacun de ces groupes, les espèces répondent à des besoins du temps, besoins qu'elles avaient, croyait-on, peut-être avec raison pour plusieurs d'entre elles, la vertu de satisfaire.

Les herborisations de M. Morière, en 1861, peuvent se résumer ainsi : — quelques nouvelles localités de plantes rares pour le Calvados et pour l'Eure : — une espèce nouvelle (le *Geranium pyrenaicum* pour la Seine-Inférieure : — une espèce nouvelle le *Fumaria capreolata* pour la flore normande. Notre flore calvadosienne, nous le répétons sur la foi de notre confrère, s'est encore enrichie, dans le courant de 1861, de plusieurs espèces nouvelles, grâce à MM. de L'Hôpital, professeur au lycée de Caen, Édouard de Bonnechose, propriétaire à Bayeux, et Aunay, pharmacien à Clécy. Le premier de ces botanistes a découvert le *Centaurea aspera* dans les dunes de Merville ; le second a trouvé le *Potamogeton obtusifolius* à l'étang de la Bazoque, le *Festuca uniglumis* dans la partie supérieure des falaises entre Vierville et Port-en-Bessin, l'*Orobanche medicaginis* à Graye ; enfin le troisième a eu le bonheur de rencontrer, dans les rochers de Clécy, une plante des montagnes de la Corse, le *Mentha Requienii*. M. Morière a cru pouvoir annoncer que la monotropée qu'il a observée trois ans de suite à Omonville (Seine-Inférieure) est, à ses yeux, le véritable *Hypopitys glabra*, décrit dans le *Prodrome* de De Candolle, et qui peut-être n'avait pas encore été trouvé en France.

Nous devons encore à notre confrère un mémoire sur les influences qui s'exercent sur les espèces vé-

gétales pour en modifier la composition chimique. Il résulte de ce travail que la nature du sol, le climat et la culture peuvent bien augmenter ou diminuer certains principes organiques ou inorganiques propres à l'espèce végétale, mais qu'ils ne vont jamais jusqu'à faire disparaître ces principes ou à en créer de nouveaux. N'est-ce pas une nouvelle preuve de l'invariabilité de l'espèce végétale dans ses caractères essentiels ?

Ajoutons qu'une Note de plusieurs pages, imprimée dans nos *Mémoires* de 1862, établit la découverte du *Melilotus parviflora* et celle de l'*Hymenophyllum tumbridgense*, le second dans l'Orne, le premier dans le Calvados, faites par M. Morière en 1860.

Nous omettons plusieurs rapports du même membre sur des ouvrages scientifiques adressés à l'Académie, bien que ces rapports aient donné lieu à de judicieuses observations : malheureusement ces critiques verbales ont un caractère toujours fugitif.

— M. Olivier, ingénieur en chef du Calvados, a pris souvent la parole sur les sujets à l'ordre du jour. Il a souvent exprimé le regret de n'avoir pas assez de loisirs pour rédiger divers mémoires dont il a les matériaux dans les archives de son administration.

Parmi les objets dont il a entretenu la Compagnie, se trouvent les barrages des cours d'eau. Il vous a présenté des considérations sur leur régime, sur l'importance des étangs, sur l'inutilité des travaux entrepris pour se défendre des grandes inondations. Il vous a fait connaître un appareil pour la manœuvre des barrages à aiguille, et au moyen duquel, lors-



qu'elle surmonte le niveau fixé pour la retenue, l'eau ouvre elle-même le barrage. Cet appareil, peu compliqué, pourrait se prêter à d'autres applications utiles.

Le même membre vous a entretenus, dans plusieurs séances, du système de M. Roblin, ancien capitaine de navire, sur certains monuments de l'ancienne Égypte. Pour faire apprécier ce qu'il y a de neuf dans les conjectures de M. Roblin sur le zodiaque de Denderach, M. Olivier a fait l'histoire des interprétations auxquelles a donné lieu ce monument. Si les idées de l'auteur étaient fondées, le fameux zodiaque jetterait une grande lumière sur la géographie ancienne. Pour être édifié sur la valeur du système, M. Olivier, dans un voyage à Paris, alla voir notre confrère, M. de Rougé, juge si compétent de tout ce qui a rapport à l'ancienne Égypte, et nous avons appris, à son retour, que, si quelques-unes des conjectures de M. Roblin semblent s'accorder avec les opinions les plus récentes des savants, d'autres leur sont évidemment opposées. L'Académie a dû prudemment s'abstenir de se prononcer.

Une autre question, non moins délicate, non moins difficile et d'un intérêt plus général, est restée, a dû rester sans solution, bien que chaleureusement discutée. Nous avons vu plus haut que M. Liégard fils avait parlé du magnétisme en incrédule. Un mois après, M. Olivier demanda la parole. Il dit que, dans la séance précédente, l'Assemblée avait entendu un mémoire sur le magnétisme des charlatans. Celui-là ne peut être défendu par les gens sérieux. Mais n'y a-t-il pas un magnétisme vrai, un ensemble de phé-

nomènes dus à un fluide dont les effets sont dignes d'étude ? On nie souvent ces effets, ce qui dispense de s'en occuper. M. Olivier croit au fluide magnétique; il a des preuves de son existence et de sa puissance, il en a de personnelles ; d'autres lui viennent de personnes dans lesquelles il a une foi entière. Il cite des faits curieux, extraordinaires ; il émet le vœu que le magnétisme soit l'objet de nombreuses expériences faites sans crédulité aveugle comme sans prévention opiniâtre.

Après la brillante improvisation de M. Olivier, nombre de membres prirent successivement la parole, quelques-uns pour affirmer certains effets surprenants du magnétisme, le plus grand nombre pour les nier, et leur assigner pour principales causes : une foi d'adepte, la puissance du merveilleux, l'entraînement de la foule, etc. De semblables discussions offrent toujours plus d'intérêt que d'utilité pratique.

La reproduction des anguilles et la conservation des grains par l'ensilage ont encore occupé M. Olivier dans deux séances; mais il doit revenir sur ces matières après de nouvelles études. Nous pouvons compter sur les communications annoncées.

— M. Le Cœur, comme tous ceux de nos confrères qui exercent l'art de guérir, s'est ingénié plus d'une fois à trouver des remèdes ou des moyens de soulagement pour les maux physiques. Il nous a montré un appareil (qu'il appelle cotte de mailles électrique), inventé par lui pour guérir les névroses par l'application de l'électricité. Il s'est beaucoup applaudi des succès qu'il a dus à son appareil.

Ce n'était que le prélude d'inventions analogues ou complémentaires. Plus tard, M. Le Cœur nous en a présenté une série d'autres auxquelles il a donné le nom d'appareils parodyniques ou paralgiques, destinés, d'après sa théorie sur certaines douleurs de nature purement nerveuse, à en dissiper la cause, qu'il attribue à une accumulation passagère du fluide nerveux dans les tissus organiques, et qu'il compare à la condensation du fluide électrique dans certains nuages où naît la foudre. Ces appareils, sortes de petits paratonnerres à pointes multiples, sont simples, doubles ou triples, selon l'intensité d'action qu'on veut déterminer. Chacun d'eux est composé d'une pile sèche formée de deux couples. Les uns sont positifs, c'est-à-dire terminés par un élément cuivre; les autres négatifs, terminés par une plaque zinc (1). Dans les uns et les autres, cette plaque, de forme ronde et d'environ 7 centimètres de diamètre, est armée de vingt pointes métalliques, d'un centimètre de longueur, ayant pour effet d'opérer un soutirage du fluide (nerveux ou électrique) animal en excès. Cette pile est disposée dans un godet demi-sphérique, en substance isolante. Ainsi établie et isolée, cette pile peut subir à l'intérieur du godet un mouvement d'avancement ou de retrait à l'aide d'une vis de rappel en cuivre, agissant comme vis sans fin, qui permet d'approcher ou d'éloigner à volonté les pointes

(1) Cette analyse a été faite par M. Le Cœur. D'autres analyses d'œuvres scientifiques ont été ainsi fournies aux procès-verbaux, sur la demande du secrétaire. Il y a tant de matières auxquelles il est étranger !

métalliques de la partie du corps sur laquelle on l'applique. A l'extrémité extérieure ou libre de cette vis de rappel, existe un renflement percé d'un trou, qui peut recevoir la goupille d'un conducteur métallique, simple ou multiple, recouvert lui-même d'une substance isolante et pouvant mettre l'appareil en communication directe, soit avec le sol pour perdre le fluide soutiré, soit avec telle ou telle partie du corps que l'on veut, de manière à modifier les courants et à établir un *circus* nouveau, soit enfin avec un appareil électrique, surtout avec le condensateur auquel il a donné le nom de cotte de mailles électrique.

Vous avez, Messieurs, dans plusieurs séances, entendu avec un vif intérêt le manuscrit du livre sur la rage, mis au jour par notre confrère.

— Un autre docteur, qui appartient, comme M. Le Cœur, à notre École secondaire de médecine et de pharmacie, M. Le Prestre, nous a fait un Rapport sur le premier concours ouvert pour le prix Le Sauvage, et ses judicieuses conclusions ont été adoptées par l'Académie.

— M. Desbordeaux, à qui l'on doit d'heureuses applications de la physique et de la chimie, nous a lu un mémoire sur les alliages du fer et du zinc avec l'aluminium, qu'il obtient en mettant, pendant un certain temps, en contact avec un bain de zinc fondu, de l'alumine pulvérisée. L'alliage ainsi formé, tout en ne contenant qu'une faible portion d'aluminium, présente de nouvelles propriétés très-remarquables.

La couleur en est plus blanche que celle du zinc, la cristallisation plus fine, la pesanteur spécifique un peu moindre et la ténacité plus grande. Quoique le zinc pur ne puisse, à parties égales, former avec le plomb une combinaison intime, à cause de la différence du poids spécifique des deux métaux, le mélange se fait d'une manière complète en opérant avec le zinc allié à l'aluminium, et ce nouvel alliage, sans être cassant, présente la même dureté que les caractères d'imprimerie.

L'alliage du zinc et du sodium, ainsi que celui du zinc et du calcium, obtenus par le même procédé, ont paru à M. Desbordeaux plus favorables que le zinc pur dans la construction des piles galvaniques.

Le même confrère a présenté à la Compagnie un petit baromètre à mercure, d'une construction aussi simple que peu coûteuse. Quoique la hauteur de ce baromètre n'excède pas 20 centimètres, les variations qui s'opèrent dans la pesanteur de la colonne atmosphérique y sont indiquées par un déplacement de la colonne de mercure, égal à celui qu'on remarque dans les baromètres ordinaires. C'est une espèce de thermomètre à air, et dans cet instrument les oscillations ont pour principe la compression plus ou moins grande exercée par le poids de l'atmosphère sur l'air qui se trouve en contact, dans un vase clos, avec un bain de mercure. Au reste, il est disposé de telle manière que sa précision n'est point altérée par les changements de température.

— La santé chancelante de M. Chauvin ne lui a permis de nous donner qu'une Note sur un état de chloranthie du *Barkhansia taraxacifolia*, D. C.

— L'honorable doyen de la Faculté des sciences, à laquelle appartenait M. Chauvin, M. Eudes-Deslongchamps, nous a lu une Note plus étendue. Elle était consacrée à l'intelligence des animaux en général, et en particulier à celle dont son chien fit preuve, l'une des nuits de l'hiver 1855-1856, en avertissant d'un danger d'incendie, avec une sagacité bien supérieure à l'instinct ordinaire. La lecture de M. Eudes-Deslongchamps fit rappeler à plusieurs membres des traits qui sont à leur connaissance personnelle, ou qu'ils tiennent de la bouche même des témoins, et d'où ressort de la façon la plus évidente la condamnation de la théorie de Descartes sur l'âme des bêtes.

— Nous avons déjà cité plusieurs de nos confrères, docteurs en médecine. Plusieurs encore nous ont fait d'importantes lectures : l'une est de M. Maheut, sur la thérapeutique. Dans ce morceau, il s'est montré fort indépendant, fort dégagé des préjugés d'école. — L'autre lecture est de M. Le Bidois : c'est un grand travail sur les morts subites. Notre confrère l'a imprimé depuis en un petit volume, sorti des mêmes presses que nos Mémoires. — Une dernière lecture enfin est due à M. le docteur Fayel. Il l'a faite dans la séance de mai, et nous n'avons encore entendu qu'un premier chapitre, apologie spirituelle et érudite de la médecine, préambule d'un ouvrage sur les erreurs et les préjugés relatifs à l'art de guérir.

— Un autre médecin, de nos correspondants, M. Morin, directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen, est venu parmi nous, et

nous a fait une communication verbale sur les causes de l'insalubrité de certaines matières alimentaires; il l'a rédigée ensuite pour nos *Mémoires* où elle a été imprimée l'année dernière.

— Il faut rappeler encore les communications qui vous ont été faites par MM. ARTUR, BOUCHER DE PERTHES, MARCHEGAY, LEBOUCHER et RENÉ LENORMAND. Vous vous souvenez, Messieurs, d'une lettre de ce dernier, dans laquelle il s'applaudit de l'acquisition, faite par la ville de Caen, de l'herbier algologique de M. Chauvin. Notre correspondant y renouvelle l'assurance qu'il donnera à cette ville, le plus tard possible, mais immédiatement après sa mort, ses collections et ses livres de botanique, livres et collections qui s'augmentent chaque jour, « ses correspondants, dit-il, se montrant d'autant plus généreux envers lui, qu'ils connaissent les dispositions qu'il a prises. » Puisse la ville de Caen attendre de longues années ces trésors ! mais que la gratitude des naturalistes normands soit connue à l'avance de l'honorable donateur !

Les beaux-arts seraient proportionnellement aussi féconds que les sciences dans notre Académie, si les ouvrages qu'ils produisent n'étaient pas d'une toute autre nature. Ces ouvrages ont généralement une destination spéciale : c'est un temple, c'est une statue, c'est un tableau, c'est un dessin, c'est une partition, etc. Les auteurs ne peuvent nous faire que rarement hommage de leurs travaux ; mais ils sont jaloux d'obtenir nos suffrages, et nous sommes heu-

reux d'applaudir ceux de nos confrères qui conquièrent le public par le plaisir et par l'utilité morale des chefs-d'œuvre.

Nous avons dû être flattés des succès de notre grand sculpteur, M. Le Véel, de Bricquebec. Un concours avait été ouvert pour la statue équestre de Napoléon Ier. à Cherbourg : des membres de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) étaient descendus dans la lice ; M. Le Véel a laissé loin derrière lui tous ses concurrents. Il n'a pas fait un empereur romain, ni même un Napoléon qui convienne à tous les lieux. Il savait que le Napoléon de 1811 devait revivre, et revivre, guerrier penseur, au bord de cet océan que traversait en maître l'Anglais haineux. Les méditations profondes du vainqueur de l'Europe, sans cesse entravé dans sa gloire par les rivalités jalouses de la Grande-Bretagne, ont animé, ont inspiré l'artiste. La main gauche du héros retient son coursier fougueux ; sa tête s'incline en avant, et sa main droite s'étend vers le port militaire, dans la direction de cette Angleterre, implacable ennemie qu'il voudrait atteindre au cœur, et contre laquelle il roule un projet que trahit son front soucieux. C'est ce drame intérieur qu'a traduit en airain M. Le Véel, interprète de la pensée du grand homme et des ressentiments d'une province qui n'a pas oublié son douloureux asservissement durant plusieurs siècles. On sait que l'artiste a été inopportunément sublime, et que ce qui fera sa gloire a nui à sa fortune. On sait aussi que les jours du découragement sont passés, qu'il a présentement à l'Exposition un Marceau que l'on admire, et tout fait espérer qu'il exécutera dans un

avenir prochain la statue équestre de Charlemagne pour une des places de la capitale.

— M. LE GRAIN, peintre à Vire, a bien voulu faire pour nous une copie du portrait de Charles de Chênedollé, son compatriote, et qui, comme lui, fut notre confrère.

— Les mémoires sur les arts se produisent rarement parmi nous, soit que l'on s'en tienne aux théories reçues, soit que l'on soit timide dans la critique dont la raison seule doit diriger les principes et les décisions. Cette retenue est prudente, dans l'éloignement où nous sommes des grands musées, des grandes collections. Toutefois les voyages sont fréquents depuis que les chemins de fer les ont rendus faciles, et plus d'une fois M. CAUVET, se délassant de ses travaux de jurisconsulte par des excursions de touriste, nous a rapporté les fruits de ses observations et de ses impressions artistiques dans plusieurs grandes villes de l'Europe. Il y a vu, examiné, étudié des tableaux de grands maîtres, il nous a lu dans un certain nombre de séances, et nous avons imprimé dans nos Mémoires : — Venise et Florence expliquant le génie de leurs peintres ; — Une ville artistique allemande ; — Les anciennes Écoles italiennes au musée Campana ou Napoléon III. En déplorant la décadence de l'art dans l'Italie moderne, M. Cauvet espère qu'il retrouvera des inspirations en se retrempant aux sources chrétiennes.

—Un de nos confrères que sa destinée a, depuis, appelé sur un autre théâtre, et dont l'éloignement est une

perte d'autant plus grande pour l'Académie qu'il s'associait avec l'ardeur de la jeunesse et du talent à tous ses travaux, M. GANDAR nous a lu son travail intitulé : « Les Andelys et Nicolas Poussin », morceau capital sur notre peintre normand, plein de recherches, d'aperçus heureux et de jugements aussi remarquables par l'équité que par la sagacité. L'éminent critique a bien caractérisé le génie propre du grand peintre, l'une des expressions du génie de la France au XVIIe. siècle; car, ainsi qu'il le remarque : « c'est la France du XVIIe. siècle qui, portant dans les arts, comme en toutes choses, ce besoin et cet esprit de discipline, a voulu que l'imagination fût sévèrement contenue ; que la raison, toujours souveraine, fît très-petite la part du caprice et n'en laissât aucune au hasard. C'est la France du XVIIe. siècle qui a professé ce respect profond pour l'idée, pour le jugement, pour la mesure et la convenance; exalté l'accord du bon sens et du génie; préféré à la couleur le dessin, et au dessin l'expression. »

Comme toujours, les lettres ont été plus amplement représentées que les arts et les sciences dans nos séances mensuelles. Elles sont un si noble délassement des travaux dans toutes les carrières libérales ! et les esprits d'élite trouvent tant de charme dans la culture de l'histoire, de la philosophie, de la critique, de la poésie ! Le magistrat comme le professeur, l'avocat comme le médecin, aiment à donner aux lettres une part de leurs loisirs; ils lisent, ils étudient et parfois ils composent. Or, la composition qui se fait dans la solitude, ne se fait point pour la

solitude ; à défaut d'un nombreux auditoire, elle s'adresse à des amis, et ce sont des amis que les membres de nos Sociétés, et la devise de notre jeton de présence poite ÉTUDE ET AMITIÉ. Ceux d'entre nous qui ont récemment écrit quelque morceau, soit en prose, soit en vers, le communiquent volontiers à leurs confrères, et recueillent souvent des observations dont ils profitent.

— Celui de tous qui a fait le plus de lectures à l'Académie, c'est M. HIPPEAU, fondateur et secrétaire de la Société des Beaux-Arts, l'homme en qui nous reconnaissons le plus d'aptitudes diverses et dont l'unique délassement est de chan.er de travail.

Vous avez entendu : Les écrivains normands au XVIIe. siècle (Du Perron, Malherbe, Boisrobert, Sarasin, P. du Bosc et Saint-Évremond), qu'il nous a lus dans une suite de séances et qu'il a réunis en un volume (1858) ; — Rapport sur le Crestien de Troies publié en Allemagne par M. Holland, qui a mis plus d'érudition que de goût dans cette publication, fort utile d'ailleurs à ceux qui s'occupent des origines de notre littérature ; — Compte-rendu d'un poème arabe, traduit par M. de Hammer en vers allemands : cette espèce de Cantique des cantiques est un chant d'amour où tout se rapporte à Dieu ; le texte est d'une très-g ande difficulté par l'emploi d'images qui passent sans cesse du sens physique au sens moral sur un fonds mystique ; l'auteur vivait au IXe. siècle ; — Considérations sur les sermons ou prônes de Maurice de Sully, évêque de Paris, mort en 1195 : quelques-uns de ces prônes

renfermés dans un manuscrit appartenant à M. Renault, alors (1835) employé de la poste aux lettres à Saint-Lo, ont paru dans nos Mémoires, avec deux Appendices : le premier donnant un extrait de saint Alexis, poème du XIIIe. siècle ; le second, des fragments d'une traduction du Psautier, trouvée dans un manuscrit du XIIe. siècle, conservé dans la bibliothèque du Musée britannique de Londres ; — Origines de la langue française ; — Examen de la traduction de Dante par M. Mesnard, président de chambre à la Cour de cassation et premier vice-président du Sénat ; — Les salons de Paris au XVIIIe. siècle, élégante esquisse qui remonte, dans une sorte d'introduction, aux salons du XVIIe. siècle, à commencer par l'hôtel Rambouillet, et parcourt la plupart de ceux qui ont eu quelque renom depuis celui de Mme. la marquise de Lambert jusqu'à celui de Mme. Necker, que ferma, comme tous les autres, l'avènement de la grande ère moderne, appelée la Révolution française ; — Cinq lettres inédites de Voltaire : M. Hippeau les a fait précéder d'une introduction sur les premières années de Voltaire et sur l'époque où elles ont été écrites à M. De La Marche, époque qui doit être l'année 1710 où le grand écrivain n'était encore qu'élève de philosophie : l'intérêt qu'elles offrent se tire surtout de ce qu'elles font connaître Arouet écolier (toutes sont signées *Arouet*), Arouet avant qu'il entrât dans le monde et qu'il songeât à prendre le nom de Voltaire : ces lettres, qui seront publiées un jour, devront figurer en tête de la correspondance la plus intéressante, la plus piquante, la plus variée que l'on connaisse ; — Dissertation littéraire sur le Bel-

Inconnu, poème du XIIIe. siècle : dans ce morceau sur un ouvrage jusqu'alors inédit, M. Hippeau, après en avoir fait l'analyse, a exposé les difficultés qui divisent les éditeurs de poèmes du moyen-âge, et les raisons qui l'ont déterminé à l'adoption d'une orthographe, infidèle parfois à l'incorrection des manuscrits, mais propre à faciliter la lecture d'ouvrages écrits dans un idiôme qui nous est généralement peu familier : quelques accents, quelques signes de ponctuation aident beaucoup à l'intelligence, et le système qui veut une reproduction exacte et complète des manuscrits, semble peu favorable à la gloire des écrivains qu'on met en lumière (1) ; — Les archives du château d'Harcourt. Ce fut le 24 janvier 1862 que M. Hippeau nous lut un mémoire sur les richesses que contiennent ces archives, pleines des documents les plus précieux pour l'histoire de l'administration militaire, civile et religieuse dans les trois généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon pendant un siècle et demi, du milieu du XVIIe. siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Depuis ces révélations inattendues, notre confrère a mis des trésors sous nos yeux, trésors que lui confient, avec une bienveillance qui les honore, les descendants de l'illustre maison

(1) A l'appui des observations de M. Hippeau, le secrétaire montra les épreuves d'un certain nombre de lettres inédites de Henri IV, qu'allait publier le prince Auguste Galitzin, et dont quelques-unes avaient été servilement copiées dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Caen, pour l'éditeur : le prince Galitzin n'avait pas tenu compte des observations qu'on lui avait adressées. Le scrupule à reproduire par l'impression les fautes d'un secrétaire n'est-il pas une trahison à l'égard du génie de Henri IV ?

d'Harcourt, bienveillance d'ailleurs qui ne peut s'exercer à l'égard d'un homme de lettres qui en soit plus digne. A cette source abondante M. Hippeau a puisé des mémoires que nous avons imprimés, et nous comptons bien sur des communications nouvelles, puisque cette source, il faudra des années pour la tarir.

— M. CHARMA n'a pas dû être moins satisfait que M. Hippeau de ses emprunts à des archives ou à des bibliothèqnes. Si M. Hippeau, historien de l'abbaye de St.-Étienne, a trouvé des pièces historiques inédites, M. Charma, lui aussi, lui professeur de philosophie, a mis la main sur les *desiderata* de quelques philosophes. La bibliothèque de Caen ayant acheté les manuscrits de Charles De Quens, élève du Père André, M. Abel Vautier ayant acheté des manuscrits du P.-D. Huet, M. Charma nous a lu d'intéressants extraits de ces papiers. Nous avons également entendu, de notre confrère : — Mémoire sur un ouvrage intitulé : Doctrine Saint-Simonienne. Il y trace à grands traits l'histoire de cette secte philosophique, approuve quelques-uns de ses dogmes économiques, réfute les autres, et fait justice des idées religieuses et des opinions bizarres sur la femme libre, qui semblent avoir voué pour jamais au ridicule le Père Enfantin et ses adhérents ; — Biographie de M. Le Sauvage, à qui nous devons le premier legs fait à notre Compagnie ; — Biographie de Condorcet, travail étendu où sont appréciés les divers travaux de l'auteur de l'Esquisse des progrès de l'esprit humain ; — Nouvelle classification des sciences : tentative hardie,

où de nouveaux termes sont nécessaires pour exprimer des aperçus nouveaux, et que l'on admet sans peine comme nécessaires. « Du reste, dit l'auteur en finissant, nous n'avons introduit dans notre terminologie, autant que nous l'avons pu, que les expressions les plus simples et les plus voisines des termes ordinaires : nous avons même eu soin d'unir presque toujours la nomenclature vulgaire à notre nomenclature scientifique, mettant partout, pour ainsi dire, dans nos traductions interlinéaires, les deux langues en regard. »

M. Charma, chargé de rendre compte à la Compagnie de deux brochures de M. de Charencey, a, dans une première séance, analysé les recherches de ce jeune savant sur les origines de la langue basque; il a exposé les opinions qu'a soulevées cette grave question, et, sans partager toutes celles de M. de Charencey, il a rendu hommage aux connaissances très-étendues de notre correspondant. Dans une autre séance, il a fait un rapport fort remarquable, au point de vue de la philosophie et de la philologie, sur la seconde brochure de M. de Charencey, intitulée: « De la classification des langues et des écoles de linguistique en Allemagne. »

— Un de nos membres les plus littéraires, les plus purement académiques, est M. Théry, deux fois recteur à Caen, deux fois aussi président de notre Compagnie. Le choix des sujets qu'il a traités pour nous dénote une sensible intention de nous plaire. Nous tenons, on le sait, aux gloires normandes; nous aimons qu'on les fasse valoir et qu'on les chante.

M. Théry les a chantées en traduisant en vers, sous le titre de « Couronne poétique de la ville de Caen, en 1715, » l'ode latine que Sanadon adressa aux citoyens de notre ville, pour les exhorter à soutenir la réputation de leurs ancêtres dans la poésie (Ad cives Cadomenses, ut Majorum gloriam in excolenda poesi retineant). —M. Théry a rappelé, dans une biographie fort intéressante, un Normand trop oublié, quoiqu'il ait été membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, Guillaume Massieu, né à Caen en 1665, mort à Paris en 1722. Notre président a fait plus, il a mis en bons vers français, qui allient l'élégance à la précision, le poème latin de Massieu sur le café. — C'est encore en s'associant à nos efforts pour faire valoir nos compatriotes, que M. Théry a composé pour nous une notice très-spirituelle sur la vie et les œuvres de Pierre Patris ou Patrix, né à Caen en 1583, mort à Paris en 1671. Ses citations, choisies avec goût dans un recueil presque inconnu, donnent une idée nette et juste d'un poète qu'on ne lit guère, mais que recommandent quelques vers, les uns fermes et bien frappés, les autres faciles et ingénieux.

Sa dette ainsi payée par des travaux d'intérêt local, notre confrère ne s'est pas cru quitte envers l'Académie; il est venu lui faire part, un jour, de l'intention où il était de livrer à l'impression un livre intitulé : « Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin. » L'auteur nous annonça que, laissant de côté le théologien pour le philosophe, il avait divisé son travail en quatre livres : le premier consacré à l'histoire de l'évêque d'Hippone; le second, à ses

doctrines philosophiques ; le troisième, à ses doctrines esthétiques ; le quatrième, à l'influence qu'elles ont exercée et à celle qu'elles peuvent exercer encore, surtout à leur opportunité de nos jours où tant d'esprits se laissent gagner par le réalisme. Les morceaux de cet ouvrage que nous entendîmes, ne nous laissèrent aucun doute sur le succès. Depuis sa publication, M. Théry a composé et vous a lu un chapitre complémentaire dans lequel il explique, avec beaucoup de sagacité et de netteté, comment saint Augustin concevait ses compositions et comment il les exécutait. — La dernière lecture de notre président nous a donné un aperçu d'une Histoire critique des méthodes d'enseignement, dans laquelle il compte faire entrer les matériaux dont il a indiqué l'abondance et l'intérêt.

De même que M. Pierre, en 1862, M. Théry a voulu signaler sa présidence par des innovations fécondes. La plus importante, qui impliquait l'exécution d'un grand travail collectif, demandait peut-être des efforts qui dépassent la mesure de nos loisirs. La plupart ont été admises, notamment la séance annuelle du mois de juin que nous inaugurons aujourd'hui. Le secrétaire désirait qu'elle restât facultative, le président la voulait obligatoire ; le secrétaire, forcé dans les retranchements de sa paresse, reconnaît que le président avait raison : le public tiendra compte à l'Académie de son empressement annuel à le prendre pour juge de ses travaux.

— L'histoire, que professe avec tant de succès M. Dansin, est singulièrement féconde en détails

neufs et piquants, renouvelée qu'elle est par des sources inconnues de nos devanciers. M. Dansin a trouvé dans la publication des Mémoires de Thomas Basin, évêque de Lisieux (publication faite par la Société de l'Histoire de France avec le soin qu'elle apporte à tous les volumes qu'elle édite), le sujet de plusieurs lectures du plus haut intérêt. Notre confrère a sagement apprécié, dans une biographie de l'historien, les circonstances qui ont pu influer sur ses jugements et sur sa manière d'envisager les événements contemporains ; et, dans l'analyse de son œuvre, il a principalement insisté sur son importance pour l'histoire de la Normandie.

Une étude sur Thomas Basin en appelait une nouvelle sur Philippe de Comynes. M. Dansin la fit précéder d'un préambule historique et littéraire sur les mémoires chez les anciens, au moyen-âge et dans les temps modernes. Ensuite il retraça la vie du principal historien de Louis XI, et releva le mérite de ses Mémoires par des citations d'un grand sens et d'une rare énergie.

Nous devons encore à M. Dansin, sur la civilisation de l'Afrique romaine par le christianisme, vers le commencement du Ve. siècle, un travail étendu, aussi précieux par la nouveauté des détails que par le talent de l'exposition.

Notre confrère nous a fait connaître, par une analyse critique, la publication faite par M. Faugère, du journal de deux gentilshommes hollandais qui vinrent en France en 1656 et y demeurèrent jusqu'au mois d'avril 1658. Ces deux Hollandais, froids et calmes, suffisamment instruits, parfaitement aptes à

bien juger, recommandés à la cour de France, écrivirent leurs impressions avec beaucoup de franchise et de sincérité. Souvent leurs observations sur Paris sont des révélations, et les citations d'un certain nombre de passages, faites avec goût par notre confrère, ont paru d'un vif intérêt à la Compagnie.

— Nous avons déjà exprimé nos regrets sur l'éloignement définitif de M. Gandar. S'il a signalé son passage au milieu de nous par un beau travail sur Poussin, nous lui devons encore un mémoire de près de cent pages sur Homère et la Grèce contemporaine. Les préliminaires, les cinq chapitres et la conclusion de ce morceau l'ont fait accueillir de l'opinion publique, et mentionner plus d'une fois par les juges qui la dirigent.

Si M. Gandar était resté à Caen, il eût bien mérité de notre province. Il aimait la sève qui l'anime, et rapprochait volontiers ses grands hommes des génies qui honorent les autres nations. Ainsi, dans ses études sur le théâtre anglais, il conçut le plan d'un travail intitulé : « Shakespeare et la Normandie. » Il se proposait de rechercher les sources où puisa le grand poète; les reflets de nos rapports avec l'Angleterre, que ses drames peuvent nous offrir; il voulait rapprocher Shakespeare du normand Corneille, examiner ce que fit pour sa gloire le normand Le Tourneur, au XVIIIe. siècle ; voir enfin ce que quelques-uns de ses sujets sont devenus entre les mains du normand Delavigne, au XIXe. Malheureusement nous n'avons entendu que le projet de ce grand mémoire, à jamais interrompu par le départ de son auteur.

— De tous les hommes de mérite qu'ont amenés parmi nous les événements contemporains, et qui ont été présidents de notre Académie, aucun n'a moins travaillé spécialement pour elle, aucun ne lui a fait de plus éloquentes communications que M. FRANÇOIS. Long-temps professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon, M. François avait resserré ses brillantes improvisations, avidement écoutées par douze ou quinze cents auditeurs; il les avait condensées en livres inédits dont il nous lisait volontiers des fragments étendus. Nous nous rappelons ceux dans lesquels il avait tracé avec un rare talent les caractères et les migrations des races humaines sur notre globe, l'influence des climats, des religions et des institutions politiques depuis les premiers âges du monde jusqu'a Mahomet.

Mahomet était l'un des héros de prédilection de M. François. Avec quel éclat de style il retraçait sa vie et sa doctrine! Sa vie était dégagée des contes odieux de la prévention et des histoires pieuses de l'enthousiasme; sa religion, montrée dans son vrai jour, comme un triomphe du déisme sur l'idolâtrie, un incontestable progrès de la morale, l'établissement enfin de dogmes parfaitement appropriés à l'Arabie.

Vous vous rappelez, Messieurs, d'autres pages de l'Histoire de l'Islamisme. L'auteur y signalait le caractère sauvage, indocile au progrès, des Berbères, et le caractère des Arabes, développant tous les avantages de la civilisation, soldats intrépides, commerçants hardis et florissants, savants profonds, poètes et artistes admirables. Vous vous souvenez encore que l'auteur trouvait les causes de leur décadence dans

le Koran, loi tout à la fois religieuse et politique; loi dont l'immutabilité ne laisse rien à faire au temps, et qui contient par conséquent un germe de mort pour tout peuple qui l'adopte. L'Évangile n'a point cet inconvénient : impérieux sur tout ce qui est religion, il laisse une grande liberté sur tout ce qui n'est qu'ordre politique, et admet toute forme de gouvernement, tout progrès dans la législation. M. François signalait d'autres causes de décadence que renferme le code de Mahomet, comme la polygamie dont l'influence sur la famille est si déplorable. Il ressortait de ces considérations saisissantes, que l'avenir de l'humanité est tout entier dans la propagation du christianisme.

— Comme M. Dansin, comme M. François, M. Puiseux, professeur d'histoire, emprunte à l'histoire les sujets principaux de ses compositions : on sait qu'il va scrupuleusement aux sources, qu'il ordonne bien ses matériaux, que son style est à la fois correct, coulant et sagement coloré. M. Puiseux est familier avec les annales de la Normandie, et il en écrit souvent d'importants épisodes qu'il reliera sans doute un jour dans un grand ouvrage. Nous avons entendu, dans un certain nombre de séances, des Recherches sur le rôle et la destinée de la Normandie pendant les trente-cinq dernières années de la guerre de Cent-Ans entre la France et l'Angleterre ; — Fragments de l'Histoire de Normandie à diverses époques de la domination anglaise ; — Étude sur la lutte des Armagnacs et des Bourguignons en Normandie ; — État du clergé en Normandie au commencement du XVe. siècle. Et comme la géographie touche à l'histoire

et ne peut s'en séparer, M. Puiseux réunit ces deux sciences ; il en suit tous les pas, il en étudie les moindres acquisitions, et nous avons entendu son Discours sur les progrès de l'homme dans la connaissance du globe, résumé succinct de l'état de nos connaissances, brillant aperçu de nos futures conquêtes, des changements qu'opèrent sans relâche « la puissance de l'homme en société et l'empire de l'intelligence sur la nature. »

— Un magistrat qui se fit distinguer parmi tant de magistrats d'élite, un penseur qui fut notre ami, et dont la douleur de l'absence n'a été pour nous qu'une cruelle préparation à la douleur de sa perte, M. Février se plaisait parmi nous, et traitait volontiers de graves sujets qui acquéraient un grand charme sous sa plume éminemment académique. Nous avons imprimé dans nos derniers volumes : Étude et considérations sur l'esclavage et sur le travail forcé dans la société moderne ; — Recherches historiques sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'Indépendance américaine. Dans le premier de ces morceaux, l'auteur examine avec sagacité la loi du travail, et finit par espérer qu'un jour « l'esclavage ne sera plus qu'un souvenir honteux, qu'un remords de l'humanité et qu'une souillure de l'histoire. » Dans le second, M. Février nous fait assister à la création nouvelle de notre marine sous Louis XVI, au réveil et aux efforts de l'opinion pour venger nos désastres et secouer, comme le disait patriotiquement notre confrère « secouer le joug de l'orgueilleuse prépondérance britannique. »

M. Février, dévoué à l'Académie, ne reculait jamais devant le travail ingrat des rapports. Je dis ingrat, Messieurs, et je le dis à bon droit; car un rapport, parfois long et difficile, est parfois aussi fort délicat. La part du blâme est souvent considérable, et il faut de la conscience et de la fermeté pour ne pas l'affaiblir. Notre confrère ne marchandait pas l'éloge quand il jugeait devant nous le « Commentaire théorique et pratique des lois d'expropriation pour cause d'utilité publique, par MM. de Peyronny et Delamare. » Il se sentait moins à l'aise avec certains travaux adressés à l'Académie par M. Aldrick Caumont. Vous vous rappelez son examen de la brochure intitulée : « De l'extinction des procès, ou l'amiable composition remplaçant l'arbitrage volontaire. » Le rapporteur établit la distinction qui existe entre l'arbitrage volontaire et l'amiable composition, et prouva l'impossibilité de remplacer l'un par l'autre dans tous les procès. M. A. Caumont a fait précéder sa dissertation d'un travail sur les origines du droit et les antécédents historiques de l'arbitrage légal. L'auteur ne remonte pas seulement au déluge, il assiste et fait assister ses lecteurs à des scènes du Paradis terrestre. Le rapporteur, après avoir critiqué cette introduction où l'imagination a trop de part, termina par de judicieuses considérations sur les difficultés et l'importance des fonctions de la magistrature française, fonctions que ne pourrait remplacer partout et toujours l'amiable composition.

M. Février montra une grande finesse d'analyse et des connaissances très-variées en rendant compte des Mémoires de la Société impériale d'agriculture, des

sciences et d'arts séant à Douai. Il fit justice d'un travail de M. Tailliar, intitulé : « Des lois historiques et providentielles qui régissent les nations et le genre humain, et de leur application à quelques états de l'antiquité. » Il appela l'attention sur l'ouvrage de M. Liégeard : « Topographie ancienne de la ville de Douai. » Il releva le mérite d'un savant mémoire de M. Dehaisnes, qui a pour titre : « De l'art chrétien dans la Flandre. » Sans adopter les idées systématiques de l'auteur, il fit ressortir l'importance de ses recherches, et le grand nombre d'artistes dont il a rappelé les noms et les œuvres.

Le dernier travail que M. Février nous lut avant son départ pour Rouen, fut un morceau piquant de philologie, à l'occasion de ces locutions basses, triviales, empruntées souvent à l'argot des voleurs; de ces mots pris aux classes illettrées et grossières de la société, locutions et mots dont les écoliers de nos colléges, des gens du monde, des littérateurs prennent à tâche de faire usage comme d'un langage propre à plaire par la nouveauté. L'auteur égaya par de nombreuses citations, et s'éleva avec talent contre ce mauvais goût, qui trouve des partisans et tend chaque jour à se répandre.

— M. de Gournay, qui nous avait, lui aussi, préparés à sa perte par l'absence, nous envoya de sa résidence nouvelle un mémoire sur les Jeux scéniques à Rome. Avant de nous quitter, il nous fit un rapport sur une brochure de M. de Dumast, relative à l'enseignement du sanscrit et de l'arabe littéraire dans les Facultés des lettres. Il fut d'avis que les littéra-

tures anciennes et modernes, objet de savantes leçons, ne sont point, comme le croit M. de Dumast, des matières épuisées. L'étude des chefs-d'œuvre grecs et latins lui sembla préférable à celle du sanscrit, surtout pour les élèves en droit, auditeurs obligés des Facultés des lettres. En conséquence des considérations qu'il avait exposées, la proposition relative à l'étude du sanscrit fut écartée par l'ordre du jour.

— Un de nos confrères, qu'une cruelle maladie éloigne de nos séances depuis des années, sans nous faire perdre l'espoir qu'il y revienne un jour, M. Le Cerf, nous a fait des lectures graves et méthodiques. Son « Introduction à un cours de philosophie populaire, théorique et pratique » renfermait de vives attaques à la science élevée des principes; — liberté d'opinions à l'Académie : — il regarde cette science comme artificielle, stérilement savante, positivement dangereuse, et il lui préfère une philosophie naturelle, humaine, utile et positive, qui est l'objet de l'ouvrage dont il nous a plus d'une fois entretenus.

En rendant compte du livre intitulé : « Le Devoir », par M. Jules Simon, M. Le Cerf, après en avoir fait une lumineuse analyse, déclara l'insuffisance de la raison humaine pour constituer la justice, et la nécessité d'une révélation pour donner une sanction aux prescriptions de la morale.

Toujours préoccupé d'idées religieuses et philanthropiques, notre confrère nous exposa le plan et nous lut le premier chapitre d'un livre qu'il a terminé, et qui a pour titre : « Manuel de morale et d'éco-

nomie politique à l'usage des classes ouvrières. » Ses idées ne trouvèrent pas de contradicteurs ; elles furent approuvées et même applaudies.

Une dissertation sur l'art de traduire n'obtint pas le même assentiment. M. Le Cerf y traite la question de la possibilité de la traduction (objet d'une polémique antérieure entre MM. Charma et Maillet-Lacoste), et il la résout affirmativement. Une autre question qui en découle, à savoir : « Quels sont les principes d'une bonne traduction ? » donne à notre confrère l'occasion d'examiner les systèmes suivis jusqu'à nos jours. Il prétend ne trouver que deux écoles : celle des traducteurs qui s'astreignent à une rigoureuse exactitude, et celle des traducteurs qui « s'astreignent à la seule obligation de reproduire l'idée principale, et qui se croient libres d'employer les idées accessoires, les images, les métaphores, les comparaisons, enfin tout ce qui constitue le style de la manière qu'ils jugent la plus capable de faire valoir l'idée principale, et de la faire admettre, aimer ou admirer par ceux dans le langage desquels ils la traduisent. » L'auteur adopte les principes de cette seconde école, et déclare que la traduction, grâce à la liberté de ce système, n'est pas indigne des plus grands génies. Il était impossible que l'opinion de M. Le Cerf ne fût pas relevée dans une ville aussi universitaire que la nôtre. Peut-être, au fond, notre confrère ne tenait-il qu'à faire agiter la question, qui du reste fut traitée pendant plusieurs séances avec beaucoup de sagacité, de chaleur et de talent.

— Le principal athlète dans cette joûte courtoise

fut M. Joly qui sut élargir la thèse, et qui, frappé du grand nombre de traductions publiées de nos jours, chercha les raisons du retour à l'antiquité dont nous avons été les témoins; il toucha spirituellement et rapidement à des questions d'art, d'histoire, de philologie, sur lesquelles les opinions sont encore partagées. Il apprécia successivement la Médée, de M. Le Gouvé; la Fille d'Eschyle, de M. Autran; l'Ulysse, de M. Ponsard. Il termina par des considérations sur la critique qui a perdu, au grand avantage des lettres, le caractère hostile qu'elle eut si long-temps. Elle ne cherche plus avec un secret plaisir les défauts d'un livre; elle en relève au contraire toutes les beautés, elle aime à louer et loue volontiers tout ce qui lui paraît digne de ses éloges, sans acception de littératures, sans préjugés d'écoles. La lice était ouverte à la discussion; elle ne se ferma qu'après une lutte qui dura longtemps et fut très-brillante.

M. Joly nous quitta pour le Midi ; mais, après plusieurs années, il nous est revenu; il a composé pour nos Mémoires une dissertation remarquable sur Marie de France et les fables au moyen-âge. Vous allez entendre dans un moment son nouveau travail sur les procès de Mirabeau en Provence, avant la Révolution, dont ce génie étrange devait être le plus grand orateur. N'en doutons pas, Messieurs, si le zèle de notre jeune confrère se soutient, il sera l'une des principales colonnes de l'Académie.

— Un autre de ses membres, un de ceux dont elle attendait le plus, en considérant et son talent et sa

jeunesse, mais dont une mort prématurée a clos la carrière, M. Georges **Besnard** nous a donné un mémoire sur la loi d'accroissement et de décroissement de la population. L'économie politique et ses problèmes difficiles allaient bien à cet esprit incertain, qui aimait toutes les faces des questions, et brillait dans la défense des côtés les moins défendables. Aussi le vîmes-nous, dans la querelle où M. Joly se porta le champion des classiques, soutenir à outrance les exagérations du romantisme, et rester seul dans une conviction digne des causes les meilleures, digne de la justice, de la raison et de la vérité.

— Un esprit non moins brillant que ceux qui précèdent, nourri comme eux du suc des belles-lettres, mais qui, trop occupé de ses fonctions de magistrat, ne prend la plume qu'à de rares intervalles et la consacre plus souvent à la Société des Antiquaires qu'à notre Académie, M. le conseiller **Demiau de Crouzilhac** donna, après son élection de membre titulaire, un bon exemple qui n'a pas été suivi et que nous voudrions voir imiter : il nous lut un discours de bienvenue, un vrai discours de réception. Sa modestie ingénieuse voulut attribuer son élection à son caractère de magistrat autant qu'à ses goûts littéraires ; il retrouvait l'union de ce caractère et de ces goûts dans une foule de grands hommes de l'antiquité et des temps modernes. Il fit une revue rapide de ces grands hommes, l'assaisonna d'allusions piquantes et prouva dans notre Compagnie, comme ailleurs, la richesse de son érudition et les ressources de son esprit.

Il les prouva de nouveau dans ses Recherches sur l'épigraphe de l'Esprit des Lois : *Prolem sine matre creatam*,—modèle de dissertation au moyen des plus ingénieuses conjectures, interprétation nouvelle et inattendue, qui peut-être, à force de vraisemblance, eût pris la place de la vérité, si la vérité n'avait pas été confiée par Montesquieu lui-même à Suard et par Suard à M. Guizot.

—M. Bertauld, fort occupé de son cabinet d'avocat, n'assiste pas autant qu'il le voudrait à nos séances; mais il n'y paraît guère sans nous apporter de savants travaux. A la rentrée du mois de novembre 1859, il nous lut une dissertation sur les origines du droit français. Dans cette dissertation l'auteur cite les opinions des chefs d'école, historiens, philosophes ou légistes, qui ont prétendu que ces origines sont ou toutes celtiques, ou toutes romaines, ou toutes germaniques. Il combat avec beaucoup d'érudition et de logique les opinions exclusives, et de sa lumineuse [illegible] ·eut l'idée que notre légis- [illegible] de trois sources, à chacune desquelles elle a puisé plus ou moins en altérant plus ou moins la pureté de son produit.

Nous avons eu plus tard un important chapitre d'un livre publié depuis par notre confrère. Frappé des opinions divergentes, des jugements opposés des publicistes et des historiens sur une foule de points importants de l'histoire de France et du droit français dans ce qui prête le plus aux investigations philosophiques, M. Bertauld a résumé les controverses, opposé les écrivains aux écrivains, les doctrines aux

doctrines, faisant souvent jaillir d'un tel choc de lumineuses vérités, et laissant parfois la décision à l'arbitrage du lecteur. Dans le chapitre XI que nous avons entendu, l'auteur juge Richelieu dans ses rapports avec le protestantisme. Il n'admet pas que la prise de La Rochelle ait préparé la révocation de l'Édit de Nantes; il n'admet pas que la Réforme dérivât d'une idée politique; il reconnaît qu'elle a conquis l'indépendance de la pensée humaine, l'affranchissement de tout joug spirituel, un immense développement industriel et commercial; il nie qu'elle ait eu des tendances de parti politique, et remarque qu'elle s'allia aussi bien avec la monarchie qu'avec la démocratie ou avec l'aristocratie, selon les circonstances et ses intérêts. L'Édit de Nantes fut pour les protestants l'inauguration d'une ère nouvelle : en Richelieu l'homme d'État dominait le prêtre.

Nous devons encore à M. Bertauld et nous avons imprimé dans les trois derniers volumes de nos Mémoires : En quoi la philosophie politique de l'Histoire de France intéresse-t-elle l'Histoire du droit? — De l'influence des progrès de la civilisation sur l'étendue de la souveraineté; — Les droits de l'homme et les publicistes modernes; — Deux individualistes, Benjamin Constant et Daunou. Ce sont là des œuvres importantes, qui font honneur à la fois et à leur auteur et à notre Compagnie.

— Des œuvres d'une toute autre nature, ce sont les romans; mais ces compositions ne sont pas toujours des livres frivoles : M. Courty a composé plusieurs romans historiques où l'histoire n'est pas

moins respectée que la morale, et où des recherches profondes donnent toute la vraisemblance désirable à la fiction. Avant de les livrer à la presse, il nous en a lu les épisodes qui devaient le plus nous intéresser : des scènes émouvantes dont le château de Caen fut le théâtre sous Jean-Sans-Terre ; — une scène entre l'astrologue de Meung et le duc de Bedfort, au XVe. siècle, scène chaleureuse et hardie, extraite des Deux chevaliers de la Jarretière ; — un récit à la fois circonstancié, exact et pathétique de la mort de Jeanne d'Arc.

Abandonnant ce genre de composition qui offre des difficultés, surmontées à peine par le génie de Walter Scott, notre confrère s'est livré à des études nouvelles qu'il poursuit avec la persévérance la plus résolue. Il veut composer des résumés substantiels et populaires de toutes les grandes littératures ; il se propose d'en faire connaître par des analyses les principales productions. La littérature indienne est l'objet de ses premiers travaux. Il vous a donné récemment un aperçu de ses histoires, de ses poèmes ; il vous a fait l'analyse du Ramayana, et vous avez été surpris de la richesse d'invention qu'offre cette épopée de quarante-huit mille vers.

—Il y a loin de cette poésie orientale aux questions de droit dans nos tribunaux ; mais les questions de droit ont besoin d'hommes positifs qui en connaissent les phases dans le passé pour les mieux discuter dans le présent, et les fictions indiennes sont étrangères à leur solution. Nous avons su gré à M. le professeur TREBUTIEN d'avoir exposé devant nous, dans un mé-

moire fait pour nous et que nous avons imprimé, le développement successif des théories sur la transmission de la propriété à titre onéreux. M. Trebutien nous a promis d'autres mémoires sur les questions difficiles qui font partie de son enseignement.

—M. Trolley nous a lu la Biographie de M. Georges Besnard, dont il a fait apprécier le talent par des fragments en prose et des fragments en vers, extraits de ses œuvres imprimées ou manuscrites. Nous attendons pour un prochain volume cette intéressante biographie à laquelle il n'a pas encore donné la dernière main.

— M. Chatel, conservateur des archives du Calvados, a cherché dans ces archives des traces du passage et du séjour de La Bruyère à Caen, comme trésorier de France. Il a rétabli la date erronée de la naissance du grand moraliste.

Dès son arrivée dans notre Compagnie, M. Chatel a témoigné son zèle par des rapports sur des ouvrages de genres très-divers. Le premier fut consacré à l'Apollonius Dyscole de M. Egger; le second, au livre de M. Filon sur la démocratie athénienne; le troisième, aux poésies anglaises de Mme. Carey. Cette dame, devenue correspondante de la Compagnie, publia bientôt un nouveau recueil poétique, objet d'un nouveau rapport de M. Chatel. Notre confrère y introduisit la traduction en prose de quatorze stances de remercîment pour le diplôme de membre de l'Académie de Caen, obtenu par Mme. Carey au commencement de l'année 1859.

Sous le titre de « Quelques notes d'histoire littéraires », notre confrère a passé en revue un grand nombre de poètes français depuis le moyen-âge jusqu'au milieu du XVIIe. siècle, et fait des citations de beaucoup de morceaux peu connus. Il a pris part à beaucoup de discussions; enfin il a contribué à maintenir le réglement actuel de la Compagnie contre ceux qui voulaient effacer la catégorie des associés-résidants, et n'avoir à Caen que deux classes de membres, les membres honoraires et les membres titulaires.

— Nous avons entendu plusieurs fois M. Chauvet avant qu'il fût appelé à la chaire de philosophie de la Faculté des lettres de Rennes, et depuis son départ, malgré sa large part de collaboration avec un de nos plus célèbres confrères, M. Saisset, au Platon publié par Charpentier, il a travaillé pour nous et nous a promis récemment la suite de ses mémoires sur Galien. Nous attendons ces nouveaux tributs de notre laborieux confrère.

— Peu de lectures ont excité plus vivement l'attention des auditeurs que le travail si neuf de M. Rabou sur les événements de la Guadeloupe après la Révolution de 1848. Envoyé dans cette île comme procureur-général à cette grave époque, il a vu les événements qu'il raconte, il y a joué courageusement un rôle des plus périlleux : *pars magna fuit :* aussi sa narration est-elle émouvante et vraie, dramatique et sincère. Dans la seconde partie, consacrée à la Guadeloupe et aux Colonies françaises, il jette un coup-

d'œil sur la situation morale de ces îles, sur les inquiétudes que peut donner leur état actuel, évidemment transitoire ; sur l'éducation et l'instruction fort insuffisantes, que reçoivent, dans toutes, les races même les plus privilégiées ; enfin sur les espérances qu'éveille un avenir éloigné. Les considérations de l'auteur sont toutes fondées sur la connaissance personnelle des faits et sur les motifs les plus légitimes. Nous regrettons qu'il garde son travail en manuscrit. S'il ne va pas au-delà des limites assignées par Horace : *Nonum prematur in annum*, nous ne tarderons pas à être en possession de ce précieux épisode de l'histoire contemporaine.

— M. Melon, président du Consistoire de Caen, a fait entendre dans plusieurs séances une vie de Saurin, le plus éloquent orateur du protestantisme ; et, après l'avoir apprécié comme prédicateur, il a cité à l'appui de ses jugements, peut-être un peu trop favorables, beaucoup de morceaux excellents, empruntés à la collection volumineuse de ses sermons.

— M. Georges Mancel vous a lu, sur les Carabots de Caen, un travail historique très-curieux, destiné aux Appendices dont il a enrichi les Souvenirs de l'insurrection normande, dite du Fédéralisme, en 1793, par M. Frédéric Vaultier. — Vous lui devez encore la biographie de M. du Feugray et le commencement de celle de Gabriel Cavelier, l'un des derniers lauréats de notre Palinod.

— M. Pierre a pu vous apporter enfin, dans la

séance de février, la notice sur M. Thierry, pour laquelle lui avaient long-temps fait défaut plusieurs éléments tout-à-fait indispensables.

— Quelques pages de M. Des Essars vous ont fait regretter qu'il soit trop sobre de communications. Il vous a révélé une particularité inconnue de ceux qui ne sont pas érudits, en donnant la curieuse origine du chant : *O salutaris Hostia*. On a trop peu de ces dissertations piquantes, renfermées dans d'étroites et justes limites.

— M. Cauvet nous a fait deux rapports : l'un sur la Vie future, de M. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes ; l'autre sur l'Examen d'un problème de théodicée, par le même auteur. Il a rendu un juste hommage au mérite de M. Martin, dont les ouvrages sont à la fois pleins de science et de sentiments chrétiens d'une parfaite orthodoxie. Cette orthodoxie et cette science ne sont niées par personne. Un membre toutefois s'éleva contre l'opinion, à son sens trop absolue, de M. Martin sur les phrénologistes, qu'il semble condamner sans distinction comme matérialistes. La phrénologie n'est pas nécessairement le matérialisme. Une discussion s'engagea, et l'on établit des distinctions qui ne trouvèrent point de contradicteurs.

—M. Latrouette, qui a pratiqué quarante ans l'art de traduire, a rédigé un mémoire sur cet art, possible selon les uns, impossible selon les autres, très-difficile pour tous et reconnu tel par tous. Il a rap-

porté les principales opinions professées à diverses époques sur les conditions imposées à celui qui fait passer un ouvrage d'une langue dans une autre ; il a justement critiqué le système de littéralité suivi par Chateaubriand dans sa version du Paradis perdu ; enfin il a posé les règles de l'art de traduire, en citant des exemples à l'appui de chacune d'elles. La fin de cette dissertation ne nous est pas encore connue ; mais elle devra ressembler au commencement, c'est-à-dire être correcte, solide et judicieuse.

— Un de nos plus récents associés, M. Büchner, professeur de langue allemande au lycée de Caen, connu en Allemagne par des productions en prose et en vers allemands, connu en France par sa traduction française de la Poétique de Jean-Paul Richter, M. Büchner nous a fait un savant rapport sur la brochure de M. de Charencey, intitulée : « De l'unité d'origine du genre humain, examen critique de l'ouvrage de MM. Notte et Gliddon. » — Dans une autre séance, il a lu un morceau philosophique et littéraire sur les méthodes applicables à l'étude de la science du beau. Il a fait sentir les difficultés psychologiques de la question, et passé en revue une foule de théories proposées depuis Platon, notamment par les écrivains germaniques ; enfin il a signalé les principaux obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour à la constitution de l'esthétique.

C'est à la suite de cette lecture que M. Foucher de Careil demanda la parole, traita à son tour la question du beau, et termina par une apologie de Leibniz dont on sait qu'il édite les œuvres complètes.

Si les membres de l'Académie qui résident à Caen ont alimenté nos séances, et plus d'une fois attendu le mois suivant pour des lectures, les membres correspondants ont envoyé des travaux qui ont fait une concurrence heureuse à ceux des titulaires, et pour les honneurs de la lecture dans nos séances mensuelles, et pour l'admission dans nos Mémoires. Un des plus zélés a été M. SAINT-ALBIN BERVILLE, cet ancien lauréat de l'Académie française, qui brilla tour à tour au barreau, à la tribune et dans les rangs de la magistrature. Vous avez imprimé de lui ses Vies refondues de Voltaire et de Rousseau, si judicieuses de pensées et si fermes de style ; — son excellent morceau : « Du droit de plainte en matière de diffamation, » modèle de dissertation précise et mesurée ; — enfin son « Étude sur les rhythmes de la poésie française. »

— M. P.-A. VIEILLARD vous a envoyé une biographie de Georges Duval, l'un des hommes rares dont la jeunesse resta froide et calme devant la Révolution de 1789, et qui en peignit trop souvent le côté bouffon dans ses Souvenirs de la Terreur et dans ses Souvenirs Thermidoriens. — Je vous ai lu encore pour notre confrère un travail étendu sur la tragédie au XIXe. siècle. La tragédie était son rêve, il croyait à la tragédie, parce qu'il avait plusieurs tragédies en portefeuille ; il ne pouvait s'imaginer que le public préférât long-temps les souliers modernes au brodequin et au cothurne antiques. Ses yeux se sont fermés avant le retour de notre goût à son idéal.

— Un des amis parisiens de MM. Vieillard et Berville, M. BATAILLARD, est venu deux fois lire devant vous deux morceaux, l'un de littérature (Étude sur la vie et les ouvrages de Martial d'Auvergne), l'autre de critique humouriste, dans lequel il soutient avec une verve railleuse l'inutilité des fontaines publiques de Paris, met en regard le luxe de quelques-unes et la défense d'y puiser de l'eau, fait ressortir l'inconvénient de cette défense pour les classes nécessiteuses, et exprime le vœu qu'on joigne l'utilité à l'agrément.

— Vous avez entendu, Messieurs, la biographie de M. Pierre DAVID, par son fils, qui l'a faite avec respect, avec amour, ne craignant pas de louer l'homme le plus louable que nous ayons connu : la piété filiale ne pouvait que rester au dessous de l'éloge, et le fils pouvait dire avec franchise et fermeté, comme le gendre d'Agricola : « Hic liber honori... destinatus, professione pietatis aut laudatus erit, aut excusatus. »

— Aucun de nous, Messieurs, n'a oublié un magistrat qui nous présida une année, qui vint souvent nous faire des lectures très-spirituelles et très-originales, et qui se souvient de nous et nous en donne des témoignages par des envois de manuscrits. Nous devons à M. SORBIER, depuis son départ pour Agen, où il est premier président de la Cour impériale : « Observations sur la révolution judiciaire de 1771, » et plusieurs séries de « Pensées et réflexions morales, » qui attestent le vrai philosophe, l'érudit

élégant, l'esprit sagace, facile, original, et, ce qui vaut mieux, le bon citoyen.

— Vous avez entendu la Notice sur le chevalier de Clieu et la Bibliographie du café, par M. Louis Du Bois; — la Biographie de M. Chauvin, par M. René Lenormand; — la Dissertation sur Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre-le-Grand, par M. Egger; — un Raport de M. Jean Roger sur les Bulletins de la Société d'Émulation du département de l'Allier; — un Fragment de la continuation de l'Histoire des évêques de Bayeux, d'Hermant, par M. l'abbé Laffetay; — un Exposé de la théorie d'une langue universelle, par M. Le Tellier; — un recueil de Pensées, par Mme. Quillet; — Jean Brohon, par M. Léopold Delisle; — Voyage dans la Haute-Arménie, par M. Lottin de Laval; — Antoine Halley, par M. V.-E. Pillet; — D'un commentaire de Leibniz sur l'Éthique de Spinoza; Lettre inédite de Leibniz sur une lettre de Spinoza; Véritables opinions religieuses de Leibniz, par M. Foucher de Careil; — Théodore Desorgues, par M. Charles Asselineau; — Des affinités des langues transgangétiques avec les langues du Caucase, par M. Hyacinthe de Charencey; — Comment les dynasties ont commencé en France et comment elles ont fini, par M. Dupont; — Essai sur le courage civil, par M. de Chénier; — Le noviciat de Lamotte-Houdard chez les Trappistes de Mortagne, par M. Le Touzé; — Coup-d'œil sur les publications administratives, par M. Boulatignier. Ce dernier travail est le résumé d'une improvisation de notre confrère dans une séance du Congrès des Sociétés savantes, convoqué

à Paris par M. de Caumont en avril 1862. Représentant de l'Académie au même Congrès, dans la session d'avril 1859, M. Boulatignier nous avait rendu compte de vive voix, au mois de mai suivant, de ce qui s'était passé dans plusieurs séances de la section qu'il avait présidée. Plusieurs fois il y avait pris la parole sur les questions relatives au Code rural. Il signala la tendance qu'il ne cesse de combattre et qui se reproduit en France à propos de tout : on crie contre la centralisation, on voudrait s'en affranchir, et pour tout, ou à peu près, on fait appel au gouvernement, on demande sa tutelle, son intervention, son argent. Le résumé de la discussion a dû paraître dans l'Annuaire de l'Institut des provinces.

A la suite de tant de travaux, je ne placerai les miens que pour mémoire. Si mon contingent a été considérable, c'est une conséquence de ma position. Pour les lectures, le secrétaire n'est qu'un suppléant. Tant que l'ordre du jour n'est pas épuisé, il doit garder le silence ; mais si des membres sur lesquels on comptait sont absents, ou s'ils ne sont pas en mesure de remplir leurs promesses, il est tenu, lui, d'être prêt, d'avoir quelque morceau en réserve, d'empêcher le vide d'une séance. C'est ainsi, Messieurs, que, d'aventure, je me trouve chargé d'un gros bagage dont il me faut rappeler les pièces principales. J'ai donc lu devant vous : La moitié du premier volume des Mémoires de De Vismes, ancien directeur de l'Opéra ; — Analyse du traité des Hermaphrodites, par Jacques Duval, gentilhomme d'Évreux, médecin de la fin du XVIe. siècle et du commencement du XVIIe. ; — Addition à la biographie et aux œuvres de

Nicolas Vauquelin des Yveteaux ; — Mon avis sur la question, morceau destiné à concilier les opinions divergentes, en closant une longue discussion littéraire dont il a été parlé plus haut ; — Préface d'un Glossaire du patois normand ; — Sur la correspondance de Cuvier avec son ami Pfaft, traduite en français par le docteur Marchant ; — Sur les poésies de M. Bouilhet, intitulées : « Festons et astragales ; » — Analyse de l' « Essai sur le paupérisme, » par M. le colonel Rocquancourt ; — Béranger littérateur et critique, d'après sa Correspondance ; — Deux illustres inconnus : Bavius et Mévius ; — Des Académies et des Sociétés savantes des départements ; — Biographies de MM. Durand, Simon, Guérin (le colonel), Marie du Mesnil, Le Tertre, A. Renée et Gautier.

A l'article de la poésie, à ce bouquet final, je dois me citer encore ; mais pour faire place à des confrères devant lesquels je puis m'éclipser sans honte : c'est M. Des Essars, qui emprunta Le Paradis et La Péri à Lalla Rook de Thomas Moore, et qui trouva dans son imagination féconde des fables charmantes ; — ce sont MM. Alphonse et Auguste Le Flaguais, dont les talents différèrent toujours comme ces deux sœurs, charmantes, mais l'une brune et l'autre blonde, qui se partagent les suffrages ; — c'est M. Guiard, qui, dans son ode à Malherbe, rendit un éclatant hommage aux classiques ; — c'est M. Michaux, disant, peignant, recommandant le naturel en vers spirituels et faciles ; — c'est M. Guérin de Litteau nous ouvrant son riche portefeuille au moment où la mort allait l'empêcher de le grossir ; — c'est M. Berville chantant sa mise à la retraite dans un discours en vers qui est

un regain égal aux meilleures récoltes, une seconde jeunesse qui à l'ardeur de la première joint les leçons d'une sage et riante philosophie ;—c'est M. ANQUETIL, traducteur plus heureux que ses devanciers des odes d'Horace en vers français, et qui essaie sur nous l'effet que doivent produire sur le public son imitation des satires, des épîtres et de l'Art poétique ;—c'est M. [illegible]IGOT, poète de sentiment comme la femme distinguée qui nous reste à citer, et dont le nom doit couronner ce groupe à part de nos poètes académiques : —Mme. Lucie COUEFFIN, — qui trouva dans son cœur de si beaux vers et fait trop long-temps attendre un second recueil.

Rappeler sommairement nos travaux a dû causer la sécheresse par amour de la brièveté ; mais c'était du moins attester le mouvement, c'était parler de la vie. Il me reste, Messieurs, à parler de la mort. La mort est toujours près du penseur et de l'écrivain, comme elle est près des autres hommes. Le génie lui-même a beau porter sa main à son front, et dire en le frappant : J'ai quelque chose là ! ce quelque chose n'en sortira point, si la mort s'y oppose. Elle arrête à son gré les élans de l'inspiration, glace le corps, suspend le souffle et brise toutes les espérances. Ses coups ont frappé à l'envi sur les membres de notre Compagnie. Je ne sais si je n'en oublierai pas quelques-uns, tant nos pertes sont nombreuses ! Ce n'est pas sans tristesse que j'ai dressé ce tableau nécrologique.

Un de nos membres honoraires, le doyen de nos Sociétés caennaises, était M.Méritte-Longchamp,

vénérable débris de l'armée de Condé, qui avait trouvé dans la variété de ses lectures l'apaisement des passions politiques, et dans ses 90 ans la tolérance la plus absolue pour la divergence des opinions. Bibliophile plein de zèle à une époque où l'indifférence laissait périr les vieux livres, il en sauva des milliers, et sut inspirer autour de lui le goût de leur conservation. C'était sa manière de servir les lettres, et bien des gens la préfèrent à la production de livres médiocres.

Nos membres titulaires ont, hélas! été décimés. Celui qui s'était montré le plus fécond, le plus dévoué, celui qui était toujours prêt à une lecture si un confrère était absent ou n'avait pu achever un travail promis, M. de Gournay est mort après nous avoir quittés pour une place d'inspecteur de l'instruction secondaire. Le peu de loisirs que lui laissaient ses fonctions nous était consacré, et quelques jours avant sa fin, il m'annonçait avec bonheur le prochain envoi d'un grand ouvrage sur la littérature latine, qui aurait pu occuper nos séances pendant plus d'une année.

Un confrère non moins regrettable, c'est M. Simon, à qui nous devons l'Atlas du Calvados. Ainsi que nous l'avons fait remarquer dans sa biographie, infatigable au travail, il était occupé de ses fonctions et préoccupé des services qu'il pouvait rendre à ses concitoyens. L'achèvement du cadastre et l'ouverture d'une foule de voies de communication importaient au pays. Il s'y consacra avant tout; puis de ces objets d'utilité publique il passa à beaucoup d'autres, et, par ses nombreux articles dans les journaux de Caen, prit un

très-vif intérêt et une part très-active à des projets d'amélioration, de réforme ou de création, que l'on pouvait croire étrangers aux froids calculs d'un géomètre. Que ne lui a-t-il été donné de vivre assez pour voir les embellissements de notre ville, continués avec persévérance par un maire-modèle, notre digne et bien aimé confrere ! De tels changements auraient comblé ses vœux, comme ils eussent dépassé toutes ses espérances !

Sans doute il en eût été de même de M. Du Feugray, si cet ancien préfet de la Restauration ne nous avait pas été enlevé au commencement de 1855, dans un temps où, las de luttes inféconds et d'une stérile fidélité aux causes perdues, il se dévouait aux recherches historiques et aux moyens d'améliorer sa ville d'adoption. Les embellissements de Caen, les avantages et la prospérité de Caen ne cessaient d'obséder sa pensée. Les fontaines publiques, la rue de la Boucherie, la question du chemin de fer de Paris à Cherbourg, l'emplacement de la gare ont fourni le texte de ses brochures, où le sens pratique est parfois en défaut, mais où brille toujours un sincère amour du bien public, un patriotisme vraiment pur et désintéressé.

Il n'y avait pas long-temps que M. Chauvin, professeur à notre Faculté des sciences, avait publié son élégante biographie de Mlle. Liénard, quand luimême a été l'objet d'une notice nécrologique par son ami d'enfance et le confident de ses travaux, M. René Lenormand. Ce digne appréciateur du mérite de M. Chauvin nous a retracé la carrière de ce professeur; sa découverte, en 1824, de cinq Thalassio-

phytes inédites ; l'accueil empressé que fit, en 1826, le monde savant à sa publication des Algues de Normandie ; la thèse magistrale qu'il soutint devant la Faculté des sciences de Paris, et qui lui valut les compliments les plus flatteurs du président, M. de Mirbel ; il nous a peint, à côté du botaniste et du géologue, l'ami des lettres versé dans les langues anciennes et familier avec trois langues étrangères ; il nous a peint l'époux et le père à côté du savant ; celui enfin dont il a pu dire en finissant son œuvre : « Tous les rêves du jeune homme s'étaient réalisés ; il ne lui a manqué que de jouir, pendant de longues années, de la position honorable qu'il s'était acquise et dont il lui eût été permis d'être fier, puisqu'il ne la devait qu'à son seul mérite. »

Cette même faveur, cette jouissance d'une position honorable, a été refusée à deux hommes qui ont occupé chez nous le poste le plus éminent de la magistrature, à M. Jallon et à M. Mégard. Quels souvenirs nous gardons de tels confrères ! M. Mégard était la bonté même et la justice en personne, l'aménité, la grâce et la distinction.

M. Jallon, en nous présidant, avait prêché d'exemple. Plus d'une fois il vint nous lire de sa voix sonore des morceaux historiques, comme la mort du président Brisson, développés par une imagination brillante et dramatiquement traités à la manière des grands maîtres.

Ces éminents magistrats, appelés à Paris par leurs talents, nous avaient préparés par l'absence à l'éternelle séparation ; mais il nous semblait que nous aurions long-temps encore au milieu de nous un

« enfant des dieux », comme auraient dit les anciens, un poète qui avait des chants pour toutes les gloires normandes, des pensées pour tous les mâles esprits, des sentiments pour toutes les âmes tendres. M. Alphonse Le Flaguais ne nous a quittés du moins qu'après avoir achevé son monument, cette masse imposante de plus de cinquante mille vers, réunis en quatre volumes : témoignage irrécusable pour nos neveux, qu'au milieu de ses préoccupations, le XIXe. siècle cultiva la poésie dans la ville où naquit Malherbe.

Un des meilleurs amis de notre poète légendaire, un de nos confrères les plus brillants l'avait précédé dans la tombe. M. Georges Besnard, après avoir conquis une chaire de notre renommée Faculté de droit, était tombé avant le temps, tombé à l'heure où son esprit, mûri par l'expérience, songeait sérieusement à donner sa mesure dans une œuvre étendue. Il aimait la littérature avec passion, la littérature aurait ajouté à la valeur du jurisconsulte.

La mort a également saisi avant l'âge un des derniers chefs de notre Académie universitaire, M. François, qui fut notre président, et dont nous avons vu peu à peu s'éteindre la belle intelligence, trop long-temps surexcitée par le succès dans sa chaire d'histoire à la Faculté de Lyon.

Je rappelais tout à l'heure deux magistrats que nous avons perdus. Il en est un troisième, qui avait brillé à la Cour d'appel, comme avocat-général, et qui s'était montré l'un des plus zélés académiciens, avant d'être appelé à la Cour impériale de Rouen. Mais que dirais-je du mérite de M. Février, que ne doive

dire bien mieux que moi, dans que'ques instants, M. le conseiller Des Essars ? A M. Des Essars la biographie complète au lieu de ces traits rapides que nous indiquons à la hâte.

C'est ainsi, Messieurs, que nous n'osons que mentionner en passant l'ancien chef de notre Académie universitaire, qui fut mon professeur en 1819, que j'ai suivi dans toute sa carrière, qui m'a protégé dans la mienne, Mg^{r}. Daniel, à qui notre confrère, M. Bertrand, doit bientôt consacrer une notice digne de sa plume exercée, digne de l'illustre prélat qui fut notre ami.

Prochainement aussi M. Charma doit retracer, dans une biographie attendue, les qualités d'un de ses collaborateurs, M. Georges Mancel, dont une mort prématurée a suspendu les travaux historiques.

Ici, Messieurs, j'aimerais à suivre dans sa vie laborieuse et vraiment édifiante le plus modeste de nos confrères, le vertueux M. Gautier ; mais j'ai payé à sa mémoire la dette de l'Académie dans le volume qu'elle vient de publier.

Il restera un hommage à rendre (et il sera rendu sans doute) au membre que nous avons le plus récemment perdu, à M. Abel Vautier, amateur distingué de tous les arts, homme de bien qui avait instinctivement le goût du beau, confrère plein de complaisance et d'aménité, qui mettait à notre disposition ses tableaux, ses livres, ses collections de tout genre avec une bonne grâce si franche qu'on ne savait trop quel était l'obligé.

Nous n'avons perdu qu'un membre associé-résidant, M. l'abbé Varin. Peu d'ecclésiastiques eurent

un goût aussi prononcé pour les fortes études. Licencié ès-lettres, il fit une thèse pour le doctorat, balança que'que temps sur sa carrière définitive, et se détermina pour la direction des âmes dans la cure de Vaucelles. Quoique fort occupé par ses fonctions, il se tenait au courant des travaux modernes de l'intelligence, même dans des genres peu sérieux.

Pardon, Messieurs, si, pour abréger, je réduis mes esquisses à une simple table; mais je range ici, selon qu'ils me reviennent en mémoire, les principaux correspondants dont la mort nous est connue. Ce sont MM. Louis Du Bois, traducteur d'Orderic Vital; de La Fresnaye, l'ornithologiste; Alexis de Tocqueville, Salvandy, tous deux membres de l'Académie française; de Beaurepaire-Louvagny, ancien diplomate; De Hammer, orientaliste; Auguste Le Prevost, antiquaire; Vieillard, bibliothécaire du Sénat; Génin, philologue et polémiste; Stiévenart, traducteur de Démosthènes; Comarmont, fondateur du musée de Lyon; Amédée Renée, historien et publiciste; Thuret et Guérin de Litteau, poètes moins hardis qu'élégants et faciles; Delalande, historien des guerres religieuses en Normandie; Pezet, historien de Bayeux pendant la Révolution; Maillet-Lacoste, l'adorateur ardent, le zélé conservateur des lois de l'éloquence; Isidore Lebrun, moins soucieux du style que de l'érudition; Pillet et Julien Le Tertre, dont la plume fut de bonne heure assouplie par des essais poétiques; d'Hombres-Firmas, correspondant de l'Académie des sciences; Isidore Bourdon et Londe, notre compatriote, membres de l'Académie de mé-

decine ; Masson, professeur au lycée de Caen, puis à la Faculté des sciences de Paris. Je m'arrête ici, Messieurs : quand je citerais encore Marie du Mesnil, Sueur-Merlin, Roger, Remusat, Gout-Desmartres, Gibon, de Vendeuvre, ma liste ne serait pas terminée; je m'arrête, car le respect pour les morts ne doit pas me faire oublier les vivants, et, pour achever ma tâche, il faut que je vous parle des concours de l'Académie.

Le premier et le plus important a deux fois été ouvert pour le prix fondé par M. Le Sauvage.

Une première médaille d'or de 800 fr. avait été proposée au meilleur travail sur la question suivante : *Action de l'électricité sur l'organisation humaine, dans l'état de santé et dans l'état de maladie.* Les juges ne trouvèrent pas assez de nouveauté dans la solution des concurrents; mais ils décernèrent une mention très-honorable à l'un des mémoires, qui avait pour auteur un jeune médecin de Caen, devenu notre confrère, M. Léon Liégard, professeur adjoint à notre École secondaire de médecine.

Le second concours eut plus d'importance, sans atteindre à un complet résultat. Un prix de 2,000 fr. fut proposé sur la difficile matière *De la chaleur animale.* Six mémoires, dont quelques-uns avaient plus de mille pages, parvinrent au secrétariat, et furent l'objet d'un Rapport fait, au nom d'une Commission, par M. le docteur Roulland, — savant Rapport que nous avons imprimé l'année dernière et qui n'a pas moins de 117 pages. Sur les conclusions de la Commission du concours, l'Académie décida qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix de 2,000 fr.; mais que la lutte avait produit des mémoires trop savamment, trop la-

borieusement, trop consciencieusement travaillés pour que des récompenses ne fussent pas accordées à quelques-uns d'entre eux. Conformément aux conclusions précitées, le mémoire portant le n°. 4 fut jugé digne d'une mention très-honorable, à laquelle on ajouta une somme de 800 fr. Des mentions honorables furent décernées aux n°s. 3, 5 et 6, ainsi classés dans l'ordre de leur mérite. Une somme de 400 fr. fut attribuée à chacun des auteurs de ces trois derniers numéros.

Le n°. 4 avait pour auteur M. Fayel, docteur en médecine à Caen; — le n°. 3, M. de Robert de Latour, docteur en médecine à Paris; — le n°. 5, M. Marey, docteur en médecine à Paris; — le n°. 6, M. Joao da Camara Leme, docteur en médecine à Madère (île portugaise).

Le legs de M. Pierre-Aimé Lair, dont nous partageons la jouissance avec la Société d'agriculture et de commerce, nous a fait ouvrir un concours qui a été couronné d'un plein succès. Nous avions donné pour sujet de prix : *Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin* 1589, *jusqu'à son retour à Rouen, en avril* 1594. Deux jeunes athlètes sont entrés en lice, l'un appartenant à la Haute, l'autre à la Basse-Normandie. Le premier, initié aux mouvements et aux guerres de la Ligue, a trop suivi Henri IV sur les champs de bataille et trop oublié les magistrats qui siégeaient à Caen; il a fait un travail estimable, il n'a point fait l'histoire que demandait l'Académie.

Son concurrent, au contraire, s'est attaché avec

amour à son sujet, il a puisé aux sources et mis en lumière avec sagacité les causes des événements; sa critique est saine, son récit lumineux, son style animé. L'Académie n'a pas balancé à lui décerner le prix et à faire imprimer son livre, que l'on regarde comme un complément de l'Histoire du Parlement de Normandie par M. Floquet. Elle a en même temps accordé une mention tres-honorable au travail qui n'a pas été couronné.

Le prix a été remporté par M. Jules Lair, de Caen, ancien élève de l'École des chartes.

La mention très-honorable a été décernée à M. Robert d'Estaintot, de Rouen.

De nouveaux concours sont ouverts. L'un se fermera le 31 décembre de cette année. C'est pour le prix Lair, qui sera de la valeur de 500 francs, destinés à récompenser l'auteur de la meilleure *Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot*. — L'autre, qui se fermera le 31 décembre 1864, est pour le prix Le Sauvage. Il a pour sujet : *Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes*, et sa valeur est de 2,000 fr.

Je croyais, Messieurs, terminer ici mon Rapport, et voilà qu'en remontant la série de nos procès-verbaux, j'ai rencontré des faits sur lesquels on ne peut garder le silence.

Nous avons touché les sommes que nous ont léguées M. Le Sauvage et M. Lair: elles sont constituées en rentes sur l'État et employées au gré des testateurs : leur volonté nous est sacrée.

En 1856, cinq cents francs nous ont été légués par M. Simon : il nous a été impossible de les accepter. La

Compagnie eût été forcée d'éditer des cartes manuscrites et de se faire marchande : un tel rôle peut aller à un membre, non à un corps comme le nôtre, qui n'a rien de commun avec des intérêts commerciaux et qui doit y être toujours étranger.

C'est pour rester digne, quoi qu'il advienne, que, le 24 décembre 1854, l'Académie s'est imposé une cotisation annuelle, et qu'elle l'a inscrite dans son réglement.

Cette modification de son réglement n'est pas la seule qui se soit produite depuis neuf ans : nous avons créé une nouvelle catégorie de titulaires. Trois hauts fonctionnaires, le premier président, le préfet et le recteur sont devenus membres de droit. Cette déférence n'a rien de servile, et met obstacle à des collisions qui pourraient nuire à nos intérêts.

Un *Album* de photographies, créé depuis deux ans, réunit déjà plus de cent portraits des membres de notre Compagnie. D'autres Sociétés savantes ont suivi notre exemple : toutes reconnaîtront un jour que les collections iconographiques sont la partie la plus précieuse de leurs archives.

Nous devons, en terminant, consigner le souvenir d'une médaille en bronze, que M. le Ministre de l'instruction publique a décernée *ex æquo* à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen et à la Société des Antiquaires de Normandie, dans la séance solennelle du 25 novembre 1861.

On sait que quelques mois auparavant, empruntant à M. de Caumont l'idée de la réunion des Académies et des Sociétés savantes des départements, M. le Ministre fit à toutes ces Compagnies un appel auquel

nous répondîmes avec empressement. Notre cité fournit un contingent respectable, et, quand un second appel nous fut adressé pour le mois d'avril de cette année, notre nombre et nos travaux étonnèrent les Comités du ministère de l'instruction publique. Des provinces entières avaient moins de représentants que Caen de lecteurs à la Sorbonne.

Une telle émulation n'est pas près de s'éteindre, parce que son principe est pur et désintéressé. Nous cultivons les sciences, les arts et les belles-lettres, pour le bonheur que procurent les sciences, les arts et les belles-lettres, sans arrière-pensée, sans souci d'autres avantages, et nous trouvons dans ce désintéressement sincère les seules récompenses qui soient enviables : la dignité de nos personnes et l'estime de nos concitoyens.

LES

PROCÈS DE MIRABEAU

EN PROVENCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

Par M. A. JOLY,

Professeur à la Faculté des Lettres.

I.

Les débats judiciaires ont tenu une grande place dans la vie de Mirabeau. C'est devant des tribunaux qu'à trois reprises différentes s'est décidée son orageuse carrière ; c'est à la suite d'un premier procès à Grasse, que s'est appesantie sur lui la rude main de son père ; c'est après un dernier procès à Aix, que se consomme sa rupture avec l'ancienne société, qu'il se voit rejeté, condamné par elle, et qu'il est violemment précipité dans les voies irrégulières. Porteur d'un grand nom, d'un titre incontesté, héritier des magnifiques avantages que l'ancienne société assurait aux ainés de grandes maisons, allié à une riche et noble famille, il voit tout cela lui manquer à la fois. Il est réduit à la vie plébéïenne; il lui faut travailler pour vivre, et ne plus rien devoir qu'à lui-même. Désavoué par son père et par ses égaux, condamné par les tribunaux de l'ancienne royauté, il n'aura plus qu'à faire la guerre à tout ce qui le repousse. De tout ce que la naissance lui avait donné, il ne lui restera

que son nom; il s'en fera une arme pour le service de sa cause nouvelle.

Mirabeau sortait du procès d'Aix vaincu; mais la France apprenait qu'elle possédait un grand orateur. Il s'y était, mieux encore qu'à Pontarlier, révélé tout entier. Il y avait composé ces beaux mémoires, si amples, si variés, si riches de faits et de ton, si habiles, si savamment conduits, si étincelants de beautés nouvelles, et qui sont presque le seul grand monument d'éloquence judiciaire qu'ait produit l'ancienne France. Destinée bizarre, qui traînait cet homme par tant d'égarements, l'accablait de tant de souffrances, l'arrachait si violemment à ses voies naturelles, pour qu'il ne manquât à aucun des champs de bataille de la parole! Dans le silence absolu de la tribune politique, dans la longue interruption des assemblées délibérantes, il n'y avait que l'enceinte des parlements où l'éloquence pût se faire entendre. Mirabeau se l'ouvrait bruyamment et à un terrible prix. Là s'essayait son redoutable talent, il allait en sortir tout armé.

De ces deux procès, le premier n'a jamais été raconté : à peine en a-t-on dit quelques mots qui manquent même de vérité. Pour le second, la partie pour ainsi dire oratoire, extérieure, en est bien connue. Tout le monde a lu ces beaux plaidoyers, a entendu ces formidables et magnifiques éclats d'une éloquence qui se révèle. Mais on en connaît moins l'histoire intime, l'effet produit dans le parlement, dans le barreau et dans le peuple, le secret des coulisses. Même dans ce que l'on croit savoir, il reste beaucoup de points obscurs. Pourquoi Mirabeau a-t-il été débouté

de sa demande? L'arrêt de la Cour était-il inique, était-il légal? Comment Mirabeau s'est-il perdu lui-même (1)? Y avait-il eu diffamation, et comment s'était-elle produite? Toutes ces questions sont restées sans réponse, ou n'ont reçu que des réponses vagues ou erronées. On voudrait aussi pouvoir contrôler les détails déjà connus. En effet, les renseignements donnés par ses biographes sont presque tous empruntés à des témoins intéressés, à lui-même, ou à son père et à son oncle. Les *Mémoires* mêmes de M. Lucas-Montigny, si attachants dans tout ce qui touche à la jeunesse de Mirabeau, n'ont pas d'autre source. Certes, il est impossible de trouver un récit plus animé, des dépositions plus piquantes que celles qu'il emprunte aux lettres du Marquis et du Bailli. Les émotions du procès, passant par ces âmes originales et violentes, retracées par leur plume énergique et capricieuse, ont un dramatique intérêt qu'on chercherait vainement ailleurs; c'est un compte-rendu judiciaire comme on a rarement la bonne fortune d'en rencontrer. Mais on désirerait quelqu'autre témoignage encore, dût-il être moins brillant, mais qui promît plus d'exactitude. A côté des déclarations de la famille et des assertions souvent contradictoires des biographes, on souhaiterait quelque pièce officielle ou le simple récit d'un contemporain, d'un témoin impartial. Il semble naturel de chercher, sur les

(1) Voir *Collection de causes célèbres*, par M. Méjan. Un recueil qui s'autorise du nom de M. Berryer, donne à cet égard la plus singulière explication. V. *Leçons et Modèles d'éloquence judiciaire*. Paris, 1848.

lieux mêmes où s'est agité le débat, si l'on n'en pourrait pas retrouver quelque lointain écho. Malheureusement les archives du parlement de Provence ne fournissent, sur le procès de Mirabeau, que deux pièces tout-à-fait insuffisantes : l'une en quelques lignes est un arrêt de registre; l'autre est l'arrêt définitif, cité partout, mais qui n'est précédé que de l'énumération des pièces fournies, des requêtes présentées, des diverses instances, et, pour ainsi dire, des divers degrés de la procédure. On sait, en effet, que les anciennes Cours de justice ne motivaient pas leurs arrêts. Il en est résulté que l'on a été réduit à des suppositions, à des interprétations sur les raisons qui ont décidé le jugement de la Cour d'Aix. L'honneur même de sa justice a été mis en cause. Mirabeau se plaignait amèrement de sa partialité; dans le silence des archives, il restait le seul témoin entendu. Des historiens, même judiciaires, ont ramassé avec complaisance et sans autre examen l'accusation signée d'un si grand nom.

Dans cette situation, combien ne serait pas précieuse la déposition d'un des juges mêmes, surtout si on le pouvait croire étranger aux passions qui emportaient quelques-uns des magistrats, et qu'il nous expliquât les motifs vrais qui déterminèrent la Cour. Ce témoignage a existé. J'ai cru du même coup le tenir et le perdre. Parmi les juges de Mirabeau siégeait, bien que son nom ne figure pas sur l'arrêt, M. Fauris de Saint-Vincens, reçu alors président en survivance de son père, sous le nom de M. de Noyers. On ne saurait souhaiter un témoin plus parfaitement honorable. Plus tard, membre de l'Institut et premier

président de la Cour impériale d'Aix, M. de Saint-Vincens a laissé dans la magistrature, comme dans l'érudition, un nom justement respecté. Or, dans un *Journal manuscrit* qu'il a légué à la bibliothèque d'Aix (1), on lit cette note écrite au jour même de l'arrêt, avant que personne soupçonnât le retentissement qu'aurait plus tard le nom du plaideur malheureux, et avec la seule préoccupation de l'intérêt judiciaire : « Le samedi 5 juillet 1783 a été jugée définitivement la fameuse affaire entre M. et M[me]. de Mirabeau, en séparation. La séparation a passé tout d'une voix, à cause de la diffamation qui durait depuis long-temps. Les suffrages n'ont été divisés que relativement au couvent. Plusieurs, et j'étais du nombre, pensaient qu'une femme séparée, qui a pu et qui pourra vivre d'une manière libre et sans que personne inspecte ses mœurs et sa conduite, doit aller dans un couvent. Son père, honnête homme, mais peu soucieux et peu vigilant, ne peut être regardé comme capable de surveiller sa conduite (2). Le contraire a passé. J'ai rendu compte au long de cette affaire dans mon recueil de *factums*. »

Par malheur, personne n'avait vu ce recueil. Mais il est, comme on sait, deux classes d'êtres qui, une fois sur une piste, ne se découragent plus, les chasseurs et les amateurs de curiosités littéraires; et,

(1) Journal de MM. de Saint-Vincens, 1782-1789. Bibliothèque d'Aix, mss. n°. 1037.

(2) M. de Saint-Vincens écrit « *a* sa conduite. » L'honorable président a parfois des caprices d'orthographe que j'ai cru inutile de reproduire quand je l'ai cité.

en effet, la bibliothèque d'Arles m'a donné ce que ne possédait pas la riche bibliothèque d'Aix (1).

Les deux pièces encore inconnues que j'y ai trouvées sont curieuses, non-seulement par les renseignements nouveaux qu'elles fournissent, mais surtout parce qu'elles permettent de rectifier quelques-uns des détails déja publiés, et de corriger de nombreuses erreurs commises par les historiens même les plus autorisés de Mirabeau. Or, quand il s'agit de ces noms retentissants, il n'est pas de petits faits ; rien de ce qui les touche ne saurait nous trouver indifférents. Ils servent aussi de pièces justificatives pour quelques autres faits qui avaient été très-contestés ; enfin, grâce à la signature qu'ils portent,

(1) Sous le titre de *Mémoires judiciaires de M. de Saint-Vincens,* on trouve deux volumes où le président lui-même avait rassemblé diverses pièces, manuscrites ou imprimées, sur des questions de droit importantes. Dans le 2e. volume, qui a pour titre : *Mariages, dots, femmes, séparations*, à la suite de divers procès, se trouvent tous les mémoires publiés par Mirabeau dans son affaire; puis deux pièces manuscrites : l'une est un mémoire auquel M. de Saint-Vincens a joint la note suivante : « Voici un mémoire fait par M. de Montméyan, avocat général, qui contient un précis de tous les faits relatifs à l'affaire. L'on voit qu'il n'est pas de l'avis du couvent. Je renvoie à mes motifs pour répondre à tout ce qu'il dit là-dessus. L'auteur est un peu animé contre M. de Beauval, homme bien estimable et bien sensé, qu'il n'aime pas. Je ne sais pourquoi. » Le scrupuleux président ne s'est pas contenté de cet avis ; et, dans toute la suite du mémoire, il a noté avec soin tous les faits qui lui semblaient erronés, ou racontés avec exagération. La deuxième pièce est intitulée : « Motifs de M. Fauris de Saint-Vincens sur l'arrêt du Parlement de Provence dans l'affaire en séparation de Mme. de Mirabeau avec son mari. »

ils achèvent d'une façon, pour ainsi dire officielle, l'histoire de ce grand procès.

Mais avant de la refaire, je retracerai, d'après les pièces mêmes conservées au greffe du tribunal de Grasse, et qu'on n'a pas interrogées jusqu'ici, le premier débat de Mirabeau avec la justice. Peu important par lui-même, il le fut beaucoup par ses suites et par l'influence terrible qu'il exerça sur toute la vie du grand orateur. Il est intéressant aussi comme tableau de mœurs; enfin, si on le rapproche du procès d'Aix, ce sont deux pages assez curieuses de l'histoire judiciaire du XVIIIe. siècle.

II.

Mais le procès d'Aix n'a été que le dénoûment d'un long drame de famille, commencé au Bignon et poursuivi à travers mille vicissitudes. Avant d'en redire la conclusion, il serait bon de renouer connaissance avec les personnages, de remonter aux origines et aux causes, de rappeler l'éducation de Mirabeau, son caractère et celui du Marquis, et la longue lutte du père et du fils, que l'arrêt de la Cour d'Aix a seul terminée.

Nous trouverons là une terrible histoire domestique, dans laquelle les divers événements s'enchaînent et se déduisent les uns des autres avec la sévère ordonnance des actes d'un drame bien fait. Il n'en est pas, parmi les plus fortement combinés, qui présente un plus émouvant intérêt, une plus riche variété d'incidents, des aventures plus violentes, des caractères plus vigoureusement dessinés; nul auteur dramatique

n'eût osé les rêver avec cette originalité inouïe, cette individualité hardie, presque insolente. Il n'en est pas non plus qui offre une moralité plus forte et plus convaincante, et se détachant mieux à chaque pas. Car chacun des acteurs y fait sa propre destinée; chacun y commet des fautes, et de ses fautes sortent sa punition et d'irrémédiables malheurs.

C'est un curieux chapitre à ajouter aux études qu'on a pu faire sur l'histoire et la constitution de la famille, sur la nature du pouvoir paternel aux différents âges de la société française. La peinture de ces révolutions intimes, du trouble apporté ici à l'exercice de cette autorité, quand même elle serait dépouillée de tout intérêt de temps et de lieu, ne saurait nous laisser indifférents. Combien doit-elle plus nous attacher quand à l'intérêt des situations se joignent l'intérêt poignant et les âpres enseignements de la réalité et d'une réalité très-historique, quand les personnages portent un des plus grands noms de notre histoire!

Mais il y a plus encore : ce sont deux époques et deux sociétés qui se trouvent en présence, et le Marquis ne représente pas seulement l'ancienne paternité absolue, austère, volontiers intolérante; tandis que le fils, naturellement familier, voudrait rapprocher les distances, changer les rapports, mettre la tendresse à la place du respect, et l'égalité comme lien; comme pour rendre les oppositions plus tranchées, la lutte plus animée, le père, dans sa façon de comprendre ses droits, est plus ancien que son temps. Chateaubriand, il est vrai, rencontrant sur son chemin le souvenir de Mirabeau, voudra nous faire entendre qu'il en était ainsi partout. «Son père, nous dit-il,

avait gardé, comme le mien, l'inflexible tradition de l'autorité paternelle absolue. » Mais le sombre visage du triste propriétaire de Combourg, son mutisme et l'abandon où il laissait l'enfance de son dernier fils ne peuvent se comparer à ce joug de fer, à cette oppression toujours en éveil, à ces persécutions tour à tour taquines ou haineuses du redoutable *Ami des hommes*. Le fils, de son côté, a devancé son temps. Il est révolutionnaire dans la famille comme il le sera en politique. Sa fougueuse nature, mise à l'étroit, comprimée par la main paternelle, n'essaiera pas de dénouer, mais fera éclater ses liens.

C'était un personnage singulier que le marquis Victor de Mirabeau. Il s'est peint lui-même comme « un oiseau hagard nourri entre quatre tourelles. » A l'abri de ces épaisses murailles, la civilisation nouvelle n'a pas atteint son enfance, et le pli de son enfance ne s'est pas effacé de toute sa vie. Bien que né en 1715, il n'est pas du XVIIIe. siècle, pas même du XVIIe. Il remonte jusqu'aux barons féodaux. On retrouverait encore chez lui, par moments, toute l'énergie âpre de ses aïeux : race turbulente, rude, indomptable comme les tristes rochers sur lesquels elle avait fondé son fief; impétueuse, désordonnée, comme la riviere torrentueuse qui les mord depuis des siecles sans les entamer; race guerrière, mais indisciplinée, et prétendant ne servir qu'à sa guise; grands caractères, mais sujets indociles, voisins insupportables et tyrans de leurs vassaux. Ils n'avaient eu qu'un petit théâtre; et cependant, malgré toute la grandeur de Mirabeau, ses ancêtres paraissent plus puissants que lui.

Leurs origines ne parlaient que de guerres civiles et de haines domestiques. Sortis d'Italie au XIIIe. siècle, au temps des grandes luttes intestines des républiques, les *Righetti* avaient gardé quelque chose de dantesque, une empreinte originale et fière que ne put effacer aucun changement de fortune ni aucune transformation sociale.

En tout temps convaincus de leur supériorité, ils se croient nés pour le commandement : ils en ont l'instinct et le besoin. Ils croient et disent naïvement qu'il y a deux races dans l'humanité : « Il est des hommes faits pour obéir, il en est de faits pour commander, et cela ne se ressemble pas. »

Ils ont ce qu'il faut pour justifier ces orgueilleuses prétentions : hauteur d'esprit, courage, ferme vouloir, avantages physiques, haute stature, beauté des traits. Mirabeau fut le premier qui manqua à cette tradition de sa famille. Avec cette jalousie de l'autorité, ils ont ce qui en est l'excuse, la passion de l'indépendance ; ils entendent ne pas s'abaisser eux-mêmes pour commander aux autres. Ce qui fait leur originalité, c'est qu'à la violence native se joint chez eux la culture de l'intelligence, qu'ils aiment les lettres et l'instruction, et qu'ils sont gens d'esprit : esprit tranchant, plein de saillies, parfois bizarre, souvent redoutable. Ils ont des plaisanteries énormes, de monstrueuses boutades, une originalité violente, excessive, qui, chez quelques-uns, touche parfois à la folie. Outre cela, de complexion fort amoureuse, ils ont des passions sans frein, des jeunesses terribles avec des audaces qui ne sont qu'à eux. Le marquis Victor raconte qu'à son arrivée au régiment, un soldat,

le voyant passer, disait : « Vois-tu ce parement rouge ? Il est des Mirabeau ; ce sont tous des diables » ; et le Marquis ne nous dit pas qu'il ait été fâché du trait. Les femmes y valent les hommes pour la hardiesse et la résolution.

Louis XIV les trouva tels que les avait laissés la Ligue. Même en face de ce maître devant qui tout s'incline, ils ont des incartades qui déconcertent sa solennité, des hardiesses de franchise que leur verte originalité sauve seule du châtiment (1). Ils sont de curieux représentants de cette noblesse, qui, se confinant volontairement dans ses châteaux, échappait aux séductions et à l'amollissement des mœurs de la cour, et dont l'indépendance, parfois sauvage, console l'âme du spectacle de la bassesse et de l'effacement de la noblesse des antichambres royales. Dans cette histoire de ses énergiques ancêtres que Mirabeau, au château d'If, s'amusait à se raconter à lui-même pour réveiller sa fierté et tromper les ennuis de sa prison, on reconnaît des débris des races féodales égarées dans les temps nouveaux, semblables à ces restes gigantesques des créations primitives qu'a reconstruites la géologie. Objets curieux d'étude, ils nous montrent tout près de nous des mœurs et des personnages d'un autre temps, dépaysés et déjà n'ayant plus de place dans une société qui se régularise, dernier reste de ces héritiers du passé que Richelieu avait trouvés trop grands et à qui il avait coupé la tête, parce qu'ils ne savaient pas la plier.

(1) V. *Mémoires de Mirabeau*, Ier. vol., l'histoire de Bruno de Mirabeau.

Dans toute grande et forte race, il y a un homme qui en a été comme l'expression dernière et idéale, qui en a réuni toutes les forces, et chez qui les défauts originels sont dominés par les qualités. Tel a été pour les Mirabeau le marquis Jean Antoine; son petit-fils s'est complu à tracer son portrait comme celui du héros, du César de la famille. C'est un vrai type de grand seigneur, mais de grand seigneur sur ses terres, et non de courtisan. Taille haute et parfaite, beaux traits nobles, militaires, charmants; éloquence rapide; adroit, généreux, se mettant à merveille, aimant le faste aux jours de représentation; humain, poli, obligeant, ingénieux à ses heures, imposant par sa réputation, ses services, sa haute et noble figure; mais si fier et si susceptible (1) que le tout ensemble en faisait un homme fort redoutable. Homme de guerre, l'ami et le bras droit du duc de Vendôme, il était, de l'aveu de son chef, meilleur à montrer aux ennemis du roi qu'au roi lui-même. Hautain avec ses égaux, insolent avec les intendants royaux, il se faisait le patron des pauvres gens auprès du parlement, mais chez lui menait militairement ses vassaux, et faisait leur bonheur à sa façon et malgré eux.

Son fils, le marquis Victor, avait gardé, sinon toutes les allures, du moins cet esprit de ses aïeux en plein XVIIIe. siècle On trouverait difficilement alors un homme de sa trempe. Mais, comme il arrive en toute chose qui n'est plus de son temps, contrairement à ce qui s'était passé chez son père, les qualités

(1) Il disait que la patience était la vertu des ânes.

chez lui semblaient au second rang : les défauts avaient pris le dessus. D'altiers qu'étaient ses ancêtres, il s'était fait frondeur et sauvage. Peut-être en eut-il été autrement, si ses qualités eussent trouvé leur emploi naturel. A la place de l'absolutisme mesquin et capricieux de Louis XV supposez une royauté à la façon anglaise, le marquis de Mirabeau aurait pu tenir dans l'État une belle place. Ses instincts, qui se dépravèrent faute d'emploi, s'y seraient développés à l'aise et réglés. Aristocrate de naissance et de goût, homme de commandement, il l'eût réclamé comme un droit et exercé comme un devoir. Ennemi ardent de la démocratie, mais ennemi non moins décidé du despotisme, il eût été libéral comme peut l'être un membre d'une grande aristocratie, qui, dévoué au maintien de son ordre, le veut grand et éclairé. Il eût été hautement conservateur, par position et par instinct d'autorité ; mais largement et libéralement conservateur : aimant et appelant les réformes, à condition toutefois qu'elles seraient régulières et sagement conduites, et qu'on n'imiterait ni la précipitation imprudente et l'engouement irréfléchi de quelques princes, ni les minuties de zèle de quelques autres; avec cela ouvertement religieux, mais en homme d'État et en grand seigneur plus qu'en fidèle. Animé toujours d'un grand esprit d'équité, on l'eût vu en toute circonstance empressé à prôner et à encourager le travail et l'instruction.

Ainsi se forme l'idée d'un personnage considérable, qui aurait bien pris sa part du gouvernement de son pays. S'il ne l'a point obtenue, on reconnaît en lui assez de grandeur réelle au milieu de toutes

ses fautes, pour qu'on puisse se dire que ce fut un malheur pour ce gouvernement autant que pour lui-même. Trop fier de sa personne et de son nom pour s'incliner devant les pouvoirs nouveaux, pas assez hardi, ni doué d'assez d'esprit politique pour leur tenir tête en face, peut-être encore trop monarchique, le marquis de Mirabeau avait renoncé à sa place dans la société, parce qu'il ne la trouvait pas à sa guise. Il avait de bonne heure quitté le métier des armes, sa voie naturelle, pour se faire écrivain, par dédain de la faveur, par sentiment de sa valeur personnelle, par amour de la gloire; car c'était le temps où tous les hommages allaient à l'esprit. Un succès en ce genre servait admirablement son amour-propre et sa tendance naturelle à mépriser ses pairs. Elle le distinguait tout de suite de tous ceux qui n'étaient que nobles.

Il s'était affilié à la secte alors nouvelle des Économistes, et s'y était bientôt fait un nom. Il avait trouvé un titre heureux, *l'ami des hommes*. Cette originalité d'un homme de vieille race quittant l'épée pour la plume, et rêvant d'être le bienfaiteur pacifique de l'humanité, avait fait fortune. Une captivité fort douce de sept jours au château de Vincennes avait achevé sa gloire en lui donnant des airs de martyr.

L'école philosophique, jalouse du succès des économistes, s'était bientôt attaquée à lui. Voltaire se moque de ce prétendu ami du genre humain « qui parle, qui parle, qui parle, qui décide, qui tranche, qui aime tant le gouvernement féodal, qui fait tant d'écarts et qui se blouse si souvent. »

Grimm revient toujours à lui en ses gaîtés. Il s'amuse beaucoup de « ce coryphée de la secte, de ce Mahomet du dieu Quesnay, de son pontificat physiocratique, de ses révélations en style apocalyptique pour le bonheur de l'humanité », du contraste de ses déclarations : « Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre » et de ses actes ; de « son amour de la population à la façon des anciens patriarches », enfin de ses prétentions gothiques et de son gigantesque amour-propre (1).

Le gout littéraire du XVIIIe. siècle, pur, timoré, académique, avait dû être bien vite étonné par ce rude et bizarre écrivain, par la bouffissure, l'étrangeté, l'obscurité de ce style, très-puissant par moments, illuminé de grands et beaux mots, mais inégal, incorrect, d'une familiarité extrême, d'une enflure et d'une abondance effrayantes, car il a laissé des montagnes d'écrits (2). Il avait apporté à ce métier nouveau d'auteur toute la fougue de sa race, « possédé étrangement, disait son frère, du diable de la scribomanie. » C'était bien le plus impitoyable « écrivailleur » qui fut jamais, bourrant de sa prose indigeste et emphatique les recueils économiques, et entassant les immenses in-folios. Ses idées se poussent, se pressent comme des nuages d'orage, s'entassent bruyamment ; de ces chocs violents, jaillissent par moments des

(1) En voici un léger échantillon, emprunté à une de ses lettres : « Grands et petits se font inscrire à ma porte, et je ne peux paraître en public *de crainte de faire foule.* Ce n'est qu'un livre qui fait ce bruit prodigieux, etc. »

(2) 50 vol. in-4°. et 12 in-folio manuscrits, sans compter les imprimés. V. *Mémoires de Mirabeau.*

éclairs; mais souvent aussi ce n'est qu'un vaste chaos comme ces ruines que laissent les avalanches, une montagne en débris énormes, heurtés, brisés, confusément amoncelés.

Tel il se montre dans ses gros livres. Il est tout autre dans ses lettres. Là, comme il n'est plus enchaîné par la nécessité des déductions, son génie primesautier se met à l'aise, et ce sont les qualités surtout qui nous frappent. Il a des idées (1), de grandes vues, de la hauteur dans la pensée, des jugements d'une hardiesse et d'une justesse étonnantes, l'instinct de ce qui devrait être, la divination de ce qui sera et des

(1) V. ses jugements sur Louis XVI, Turgot, Malesherbes. — « Turgot et Malesherbes ont le cœur droit et l'esprit gauche, et je ne sache rien de moins propre au gouvernement que ces deux qualités-là. — Rêveurs vertueux, — Turgot et le Roi sont faibles et inexperts contre l'astuce de cour, les insinuations et obsessions importunes, et je pense que Turgot n'ira pas loin; mais il se retirera couvert de gloire. — Pourquoi le Roi n'a-t-il pas le courage de ses vertus (1775)? — Rien ne m'étonne, si ce n'est l'atrocité ou la sottise de ceux qui osent apprendre à la populace le secret de sa force. — Je ne sais où l'on prend la confiance qu'on arrêtera la fermentation des têtes; mais, si je ne me trompe, de pareilles émeutes ont toujours précédé les révolutions. »

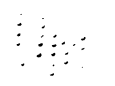
Voir ses idées sur la religion, — sur la préservation sociale, — sur les moyens qui conviennent aux réformateurs: instruire, instruire, instruire — contre les utopistes, fous dangereux qui croient pouvoir tout faire. L'homme sage sait que tout homme ne peut et ne doit faire que son feuillet du grand livre de la vie, et, s'il se peut, de la vérité. »

Sur les progrès que les philosophes du XVIII[e]. siècle ont fait faire au monde : « J'ai trouvé l'humanité superstitieuse, je la laisse défiant le ciel, baisant la terre et tendant la main. »

catastrophes qui approchent. Il a presque du génie, par accès, à bâtons rompus, mais avec d'extraordinaires saillies. Mais c'est dans son style surtout que, libre de se laisser aller à sa fougue et à ses caprices, il se montre tout entier, bizarre parfois, mais toujours bon à connaître, réunissant tous les tons : original, hardi, pittoresque, spirituel, mordant, bonhomme, éloquemment familier, inventant sa langue, une langue à la St.-Simon (un St.-Simon un peu provincial), pittoresque, inégale, tour à tour sublime, triviale, familière, brutale, toute hérissée de figures et de métaphores, pleine de caprice, d'éclairs, d'inattendu, et presque toujours d'un grand relief. Avec cela le plus furieux créateur de mots qui fut jamais; on en ferait tout un dictionnaire.

Lui-même se rend justice et ne se surfait pas. « Élevé dans un château de la montagne (1), moi quatrième, par un précepteur à trente écus, jeté dans un régiment aux pattes de l'oisiveté à treize ans, je n'ai eu de maître qu'à vingt-trois ans (et ce maître était Lefranc de Pompignan !). Il ne put arrêter ma vivacité qui m'a entraîné. — Un cœur chaud, riche et germinant m'avait rendu familier le genre épistolaire. —L'abondance est le propre du prunier sauvage, je le sais. Mais, pourvu qu'il fasse de bonne boisson pour le peuple, ce serait dommage de l'ébrancher et l'enter pour qu'il donnât quatre ou cinq belles prunes

(1) Lettres du marquis de Mirabeau. — V. *Mémoires de Mirabeau*, 8 vol. in-8°. C'est à ces Mémoires, pleins de tant de documents d'une incomparable valeur, que j'emprunte une partie des traits qui m'ont servi à peindre le père et le fils.



pour la table des gourmets seulement. — Mon style, fait en écailles d'huîtres, est si surchargé de différentes couches d'idées qu'il aurait besoin d'une ponctuation faite exprès pour le débrouiller. »

Le XVIII[e]. siècle ne l'a guère vu que ridicule, et ne l'a connu que par ses gros volumes. Ses lettres révèlent un écrivain sans analogue en son temps et qui, se montrant ainsi tout entier, eût bien étonné les beaux-esprits académiques; comme si dans une élégante réunion du moment la statue de quelqu'un des ancêtres eût apparu tout à coup en faisant résonner son armure. Il nous a été révélé dans un moment opportun pour lui, lorsque nous étions passionnés pour l'originalité et la force. Esprit énergique, tout en aspérités et en saillies, il avait eu naturellement ce que quelques-uns devaient plus tard chercher à grand'peine, et il y joint presque toujours un grand air.

Du reste, ces soudainetés, ces hardiesses et ces caprices de style n'étonnent plus quand on connaît le caractère de l'homme. C'est un esprit entier, excessif (1), courant droit devant lui, allant souvent très-loin et très-vite, et par bonds furieux et énormes dans cet étroit chemin, mais n'écoutant pas les objections, prenant en pitié et en raillerie les contradicteurs qu'il appelle bravement des déballeurs de dialectique. Souverainement intolérant de toute opposition, de

(1) Il se reconnaissait volontiers ce défaut d'exubérance, et répétait avec complaisance ce mot d'une femme : « On vous présente un gobelet pour avoir un verre d'eau. Vous versez de trop haut, trop fort et trop abondamment. Vous éclaboussez et rien ne reste dans le verre. »

toute loi et de toute domination, et aspirant, de toutes les forces de son être, à dominer lui-même. Ce qui fait le fond de son caractère, ce qui explique tous ses défauts et toutes ses fautes, c'est cet invincible et insatiable besoin de domination. La volonté altière de Jean-Antoine était devenue chez lui un despotisme fantasque et ombrageux, un amour-propre toujours en éveil, une confiance en soi complète, incessante, presque innocente à force d'être entière. Quiconque a pû le blâmer est un grand coupable. En vain, son frère a forcé son estime par toute une vie de bon accord, et par mille preuves de son dévouement et de sa grande sagesse. Qu'un jour, emporté par la force de la vérité, il essaie enfin de lui faire sentir qu'il a eu tort, et de justifier son fils sur un point tout particulier, c'en est fait de cette longue confiance. Au lieu de rentrer en lui-même, le Marquis s'écriera : « Ce fou s'est emparé de mon frère, avec qui depuis soixante ans j'ai vécu dans la plus grande union, et il m'a fait voir la corde de ce grand caractère. »

Avec ce contentement de soi et cette gigantesque suffisance, il devait être et il est souvent, malgré la hauteur de son intelligence, l'esprit le plus foncièrement et le plus emphatiquement faux, et l'un des plus parfaitement mauvais caractères qui aient été au monde.

Il est pétri de contradictions : à la fois novateur et féodal, apôtre de la liberté, et proclamant qu'une femme est la première servante de son mari ; condamnant à la mort et foudroyant le gouvernement qui l'avait retenu sept jours à Vincennes, dans une

très-douce captivité, et traînant son fils de prisons en prisons, et demandant soixante-sept lettres de cachet contre sa famille, les semant autour de lui, enfermant l'un de ses frères, sa femme, ses enfants.

Dur et hautain avec ses inférieurs, il est, quand il écrit, plein de tendresse pour le peuple; il y met les plus grandes délicatesses, s'étonnant de trouver « des gens rien moins qu'inhumains, mais dont le préjugé est que le paysan n'est pas de la même espèce que nous (1).»

Il est bon pour les enfants, il a pour eux de jolis mots, ce sont: « les petits, ces visages aux yeux brillants qui me touchent. » Il se laisse approcher par les plus humbles, comme un bon et paternel seigneur. Il accepte toutes leurs familiarités, se laissant par eux prendre sa canne, etc., et il est le tyran impitoyable de sa propre famille.

Il écrit ailleurs, en parlant de lui-même: « Un homme qui est l'ami de tous ceux qui ne l'ont jamais vu (condition excellente, il est vrai !), qui par lui-même, ni par son ombre, n'a jamais été sur le chemin de qui que ce soit, qui n'a jamais fait peur, embarras, ni mal à personne;..... qui sent le mieux que le devoir de notre âge est d'apprivoiser, de supporter tout ce qui est petit et partant la jeunesse, et de lui soutenir le menton; » et jamais il n'a montré à son fils qu'un visage irrité, et il ne parle que de se délivrer de lui et veut l'envoyer mourir aux Indes.

Ame tendre à qui « la vue d'un voile blanc de religieuse nâvre l'âme », et qui jette au couvent une de

(1) V. dans les *Mémoires de Mirabeau* sa conversation instructive et morale avec M. de Montpezat.

ses filles sans vocation ! Ami des hommes, inventeur de fours humanitaires et de moutures économiques, « père des pauvres, » mais dépensant, à ce qu'il semble, pour l'humanité en masse ce qu'il a de tendresse, et de sa famille n'ayant jamais aimé qu'une seule de ses filles, celle qu'il appelle Saillanette, parce qu'elle est douce et pliant sous sa main !

Il méprise la noblesse..... chez les autres, et même parfois la sienne, et pourtant il en est infatué et débite cette invraisemblable gasconnade: Les Mirabeau n'ont eu qu'une mésalliance, les Médicis. Il dédaigne les vaines distinctions du rang; cependant il règle à l'avance les pompes de ses triomphes villageois, et les hommages de son curé. Il déteste Paris et lance sur lui des anathèmes, avec la hauteur de ton et les éclats des prophètes, et il ne peut s'en arracher.— On le voit à la fois dévot, et ami des hardis propos, ne ménageant ni l'Église, ni ses ministres; altier, incapable de transiger sur aucun de ses droits, et dans le même temps, bonhomme, familier, égrillard. Il flétrit la corruption du siècle avec l'éloquence et les vertueuses colères d'un père de l'Église, et, mari hardiment et naïvement immoral, il maltraite sa femme, lui donne sous son toit des rivales prises dans la plus basse condition, installe à sa place au grand jour une étrangère qui régente souverainement la maison et les enfants; et, non content de ces outrages, la ruine, engage son bien, lui arrache des signatures, et la fait renfermer quand elle refuse de se sacrifier pour payer les millions dévorés par les folles spéculations rurales, les améliorations, les procédés économiques.

Enfin, pour couronner le tout, quand le désordre de sa famille est au comble, il se plaint des maux qui frappent une tête innocente et s'accorde un bill d'indemnité final.

On voit comme il avait porté dans la famille ses terribles instincts de despotisme, et comme, ne reconnaissant là aucune limite à son pouvoir, n'y admettant aucune résistance, il avait dû l'exerçer souvent avec cruauté.

Il avait la plus haute idée de son pouvoir à cet égard, et au milieu de l'adoucissement des mœurs et du relâchement de tous les liens, prétendait l'exercer à toute rigueur.

Dans notre société égalitaire, nous ne nous figurons plus guère ce qu'étaient ces relations du père et des enfants dans l'ancienne société française, héritière en cela de l'antique patriciat romain, et lorsque le père était chef de famille, plus encore que père (1) : ces rangs si sévèrement gardés, ces relations austères, presque froides d'une part, de l'autre surtout respectueuses, soumises, presque tremblantes. Le père ne doutait pas de son autorité sur son fils, véritablement sien, de son droit à disposer de lui ; car celui-ci avant d'être une personne, est un noble, un premier-né,

(1) Cette sévérité tient avant tout à l'organisation et aux devoirs aristocratiques. Une petite scène de la vie de Jean-Antoine le prouve. Un jour, devant lui, le fils de son maçon répond lestement à son père. Le père ne s'en émeut pas. Le Marquis s'élance sur le jeune homme, la canne haute et d'un tel air que celui-ci ne voit d'autre salut que de sauter par la fenêtre. — Nous avons ici en présence deux sociétés et deux façons différentes d'entendre un même sentiment, selon la différence de classe.

l'héritier d'une race, qui se doit à son nom. C'était la puissance paternelle dans toute sa sévère majesté, donnant plus à l'honneur qu'à l'affection, autorité plus que tendresse, une sorte de magistrature domestique, demandant avant tout le respect, s'interdisant toute marque d'émotion, étouffant tout attendrissement, attentive à ne rien laisser paraître; et dans les grandes douleurs surtout, quand l'orage est au fond du cœur, et qu'il s'y livre un grand combat entre l'affection paternelle prête à se trahir et la dignité de celui qui se sent un homme public responsable envers la société, affectant un calme stoïque, parce que toute marque d'affliction paraîtrait un signe de faiblesse. La nature, il est vrai, se vengeait en dedans, et parfois même se trahissait par quelque dramatique éclat; mais en général on ne laissait rien paraître et l'honneur était sauf.

C'est ainsi que ce pouvoir s'était montré au Marquis en la personne de ce grand Jean-Antoine. On dirait un descendant du vieil Horace. « On ne se familiarisait pas avec lui, nous dit son fils, et ses enfants n'auraient pas même osé lui adresser un culte direct.» Rien, du reste, ne peut donner une plus frappante idée de cette paternité, telle que je l'indiquais tout à l'heure, que les confidences du Marquis: « Jamais je n'ai eu l'honneur de toucher la chair de cet homme respectable, de ce père essentiellement bon, mais dont la dignité contenait la bonté. » S'il se séparait d'un fils partant pour une campagne, il ne paraissait rien de plus qu'aux jours ordinaires. S'il perdait un enfant, il pouvait être malade, mais non pas avoir l'air abattu. Quand la douleur devenait trop forte, sa

femme et lui s'enfermaient dans leur oratoire et reparaissaient ensuite avec toute leur sérénité.

Devant cette autorité, la nature revêche et hautaine du futur *Ami des hommes* s'était courbée. A cinquante-quatre ans, chef d'une famille nombreuse, il venait chaque soir s'agenouiller sous la bénédiction maternelle.

Il entendait bien que ses enfants le respecteraient ainsi.

Mais, eût-il eu le fils le plus soumis, on se demande si les orages auraient manqué ; car il ne se contentait pas de posséder l'autorité, il voulait la faire sentir. Il était comme ces cavaliers impatients qui se plaisent à tourmenter leur monture, à lui remuer le mors dans la bouche ; qui la poussent pour la retenir ensuite, et qui veulent surtout se prouver leur domination. Il la prouvera jusqu'à la compromettre, jusqu'à compromettre l'honneur de sa race. Dans ses colères, il frappe rudement son fils, sans s'inquiéter si les souillures ne rejailliront pas jusqu'à lui, si dans ces prisons où il le jette, il ne court pas risque de tacher son nom. Il ne songe pas que ses sévérités ont pu lui imprimer une marque ineffaçable, et qu'il en portera toujours la cicatrice. Il pense exécuter une sentence du tribunal domestique, où le roi n'est que son geôlier, et, avec son orgueil féodal, il croit que quand il a pardonné, l'opinion publique doit ratifier le pardon. Qui donc oserait demander compte à cet égaré repentant, quand son père veut bien oublier?

Et en face de lui, ce père si jaloux de son pouvoir avait dans son fils aîné la révolte même, le plus fougueux et le plus indocile des esprits, celui qu'il

appelait l'Ouragan ou M. de La Bourrasque. Supposez au jeune Mirabeau un père tendre, patiemment dévoué à son éducation, et ses fougues, sa nature toujours débordante et de plus emportée par l'esprit du siècle, déconcertera sans cesse la sagesse paternelle. A peine l'austère autorité de Jean-Antoine, hautaine et dure, mais imposante, et la sévère majesté de sa digne femme eussent-elles, à défaut d'affection, inspiré peut-être le respect. Mais que ne devait-il pas arriver entre cette paternité quinteuse et cette enfance turbulente?

Je voudrais esquisser rapidement ce caractère de Mirabeau, pour y marquer seulement ce qui devait armer et entretenir les sévérités paternelles, et pour expliquer ses triomphes et sa défaite dans son grand procès.

Il est difficile de parler de Mirabeau dans une juste mesure et en évitant la déclamation, et pourtant il serait temps de refaire son histoire. L'histoire des hommes politiques devrait être reprise en France tous les vingt-cinq ans. Elle n'est presque jamais un jugement, mais un combat; un panégyrique ou une diffamation. On n'en saurait trouver de plus riche que celle-ci pour le moraliste, le politique, le littérateur, ou même pour qui veut ne le voir qu'en artiste et en poète. Mais, quel que soit celui qui la doive tenter, il faudra qu'il tienne grand compte des jugements du père de Mirabeau. En faisant la part des exagérations de la colère et de la haine, il ne saurait dans cette étude trouver un meilleur guide. Nul ne l'a mieux connu, ni mieux jugé, ni pénétré plus profondément, éclairé qu'il était par ses craintes paternelles, par sa

haute et vive intelligence, et surtout par sa haine, le plus éclatant des flambeaux pour la découverte des défauts ou des travers. On le voit sans cesse surveillant la croissance de son fils avec une attention haineuse et inquiète, notant tout, ne laissant rien échapper, la plupart du temps furieux, quelquefois entraîné par l'admiration, mais plus souvent étonné ou épouvanté que ravi.

Il y avait dans cette enfance de quoi provoquer tous ces sentiments divers : une intelligence rare, une mémoire, une capacité à éblouir et à effrayer presque ceux qui en voyaient les singulières manifestations, un cœur chaud et fier, un irrésistible besoin de donner, un précoce sentiment d'honneur, une rare vivacité d'enthousiasme; et alors, illuminée par le feu intérieur, sa laideur s'effaçait, il semblait transfiguré. Le duc de Nivernais qui le vit jeune dans un de ces moments-là, disait avec une exaltation qui semblait un pressentiment de l'avenir : « Il me parut alors l'empereur du monde. Je ne sais quoi de divin transpira rapidement dans son attitude ». Mais, par malheur, rien ne lui manquait de ce qui pouvait aliéner ce père impitoyable que nous connaissons déjà, et détruire l'effet de ces belles qualités. Brusque, impétueux, « facile à câbrer », il voulait bien entendre la raison, mais ne voulait entendre que cela, et avait horreur de tout ce qui s'appelait un joug; et c'étaient en même temps des fougues terribles et de déplorables instincts; « le penchant vers le mal, disait son père, avant de le connaître et d'en être capable. »

Le jeune homme avait tenu et au-delà tout ce que promettait l'enfant. C'était la nature la plus riche et

la plus dangereuse à la fois, la plus merveilleusement douée pour le mal autant que pour le bien, quelque chose comme la nature des tropiques, avec cette germination incessante des fleurs les plus éblouissantes et des plus horribles poisons. Ce qui frappe tout d'abord en lui, c'est la force et la puissance jointes, quand il le voulait, à une séduction, à des grâces irrésistibles, invraisemblables, qui triomphaient presque instantanément des répulsions du premier aspect.

C'est une tête forte, ardente et perspicace ; une fécondité sans relâche, qui trouve les idées, ou s'approprie celles des autres; une imagination que tout enflamme; un esprit plein de ressources, éminemment pratique, et, dans les grandes occasions, éclatant en inventions inattendues ; un coup-d'œil d'aigle, cette vue rapide des grands esprits qui, à travers mille détails, va droit au nécessaire; une intelligence vaste et hardie, capable de tout comprendre, comme de tout risquer, servie par une admirable mémoire et par d'immenses lectures ; car il tient de son père, et il a plus que lui la passion des lettres et de la gloire qu'elles donnent.

Il semble que cet homme est apte à tout ce qu'il voudra entreprendre, et que partout la première place lui est due. Joignez à cela, pour qu'aucun de ces dons ne se perde, une rare énergie physique où il trouvera une puissance et une durée de travail qu'aucun effort n'épuise. Mais, hélas! elle se traduit aussi en des besoins qui ont été la cause, sinon l'excuse de ses fautes, le malheur et la honte de sa vie ; et, en vérité, soyons juste, disait son père en un de ses bons jours, il y a bien du physique dans

ses écarts. Hors de ces entraînements, il commande à son corps tout ce qu'il veut ; très-dur à lui-même, aucune fatigue ne l'épouvante, aucun accident ne l'arrête ; il passera des journées entières enfermé avec une idée, lisant, emplissant un volume de son écriture, ou courant d'Aix à Limoges au milieu de l'hiver à bride abattue, versant sur toutes les routes, tombant de cheval et se relevant toujours.

C'est une « exubérance terrible », intellectuelle et sanguine, d'autant plus débordante qu'elle a été plus comprimée, et qui, tant qu'elle n'aura pas trouvé son théâtre et un théâtre immense, se traduira par de folles entreprises. C'est un levier capable de soulever le monde, une machine gigantesque faite pour vaincre de grandes résistances, et qui, n'ayant pas encore son emploi, brise et fait voler en éclats les liens trop faibles qui devaient la contenir en attendant le grand jour.

Il a les qualités brillantes et bruyantes ; c'est peut-être là, avec la force, le trait saillant de sa physionomie. Il aime à faire éclat, à s'étaler. Il a de Diderot la passion du théâtral, de ce qui fait spectacle. Convaincu de sa force, il se sent né pour les grandes choses ; il rêve un premier rôle, et pourra dire plus tard : Je ne suis propre ni à être une doublure, ni à en servir. Mais il aime aussi la lutte pour la lutte même, non pour le succès qu'il en attend, mais pour le retentissement qu'elle a et les forces qu'il y dépense. Il se plaît aux difficultés. S'il y a deux moyens d'emporter un succès, une voie facile et une voie abrupte, il choisira la seconde. S'il faut gravir un sommet, il ne prendra pas la grande route ; il escaladera les

rochers, en droite ligne, roulant, se relevant, contusionné, meurtri, mais s'échauffant d'autant par ses chutes, et arrivant le premier.

S'il ne peut pas atteindre à la gloire, il aura du moins le bruit et le scandale. Ainsi ses qualités mêmes ont des allures insolentes et provoquantes, insolence du reste qui ne nuira pas à son succès politique; le peuple veut être flatté, mais il aime ceux qui le rudoient.

Voyez les qualités dont Mirabeau est le plus fier: ce sont celles qui supposent la lutte; c'est la hardiesse, c'est la franchise; c'est ce mouvement chevaleresque qui le fait se jeter dans toutes les querelles, se compromettre pour les autres, être souvent la dupe. Bien qu'ayant une certaine tendance au machiavélisme, et un scrupule médiocre de vérité dans le détail, il déteste la finesse et les gens habiles, il aime la franchise; il l'adore quand elle peut devenir bravade. « J'ai toujours courageusement accueilli la vérité, dit-il fièrement, j'écris toujours ce que j'ai dans l'âme. J'avoue tout haut mes amis et je me moque des caquets. » Cette franchise il ne craint pas de l'appliquer à son propre éloge. Dans ses lettres de Vincennes, il parle volontiers de lui-même, de son cœur brûlant, de sa belle âme, répétant sans sourciller le bien qu'on a dit de lui; il est vrai qu'il répète aussi aisément le mal.

« Il a, disait encore son père, une confiance qui jette de la poudre aux yeux sur tout. Depuis feu César, l'audace et la témérité ne furent nulle part

comme chez lui », et cette audace se traduit parfois par les plus invraisemblables gasconnades (1).

Quand il est ainsi lancé, en vain croiriez-vous l'arrêter en lui parlant de l'opinion publique. Tout affamé qu'il est de popularité, le public n'est pour lui que « le sot public dont il ne se soucie pas plus qu'il ne l'estime. » Révolutionnaire d'instinct, on dirait qu'une action lui plaît d'autant plus qu'il faut rompre en visière à une tradition reçue, à une croyance acceptée. Tout ce qui est opposition, fût-ce même une vertu, il le saisit et en raffole.

Cette hardiesse insolente n'a pas été pour peu dans le triste renom qu'il a laissé. Combien d'autres, au XVIIIe. siècle, ont été au moins aussi coupables! Qu'on se rappelle les élégantes scélératesses du maréchal de Richelieu. Mais ils étaient coupables avec moins de fracas; ils l'étaient selon l'usage courant. Leurs fautes, ou même leurs crimes, se confondaient dans l'harmonie de cette corruption spirituelle et élégante. La société leur accordait volontiers l'indulgence dont elle sentait qu'elle avait tant besoin. Mais Mirabeau la force à se reconnaître coupable, et proclame comme un droit ce que le monde acceptait comme d'aimables faiblesses. On dirait qu'il aime moins la satisfaction de ses passions que le bruit qu'elles font.

Il y a, en effet, de la bravade dans tous les actes

(1) On a cité cette anecdote qui semble le chef-d'œuvre du genre. Au moment des plus périlleuses épreuves de sa passion pour Mme. de Monnier, il l'a suivie *incognito* jusqu'à Dijon. Et pour assurer cet incognito, il se fait annoncer sous le nom sonore et fantastique de marquis de Lancefoudras.

de sa vie; il y en a dans son mariage; il y en a dans sa fuite en Hollande; il y en aura dans son procès.

De cette âme aisément présomptueuse et de cette tête toujours en fermentation, il était impossible qu'il ne sortît beaucoup de chimérique. Il s'en corrigera vite, et nul n'aura à un plus haut point le sentiment du pratique. Nul ne sera plus disposé à condamner les rêveurs et les faiseurs de systèmes. Les plus grandes renommées ne lui feront pas illusion. Il dira de Sieyès : « L'homme aux grandes et nerveuses conceptions, aux hautes et vigoureuses pensées devrait s'apercevoir enfin que les affaires se font moins avec le génie qu'avec les hommes » (1). Mais il sera lui-même repris de cette maladie par accès. « Je me repaissais, a-t-il dit de sa jeunesse, de projets gigantesques ou d'entreprises vaines. Je me faisais des biens ou des maux imaginaires, ou je m'engouais de bagatelles. » Il y avait chez lui beaucoup de romanesque; il en aura même en politique. Comme Ixion, il se passionne pour la nue.

Mais ce qui devait arriver surtout, c'était qu'il rejetât tout frein pour son âme, tout principe arrêté, et ne crût qu'à la passion. A tout moment, en effet, il en fait l'éloge. « Somme toute, il n'y a que les hommes fortement passionnés capables d'aller au grand. Il n'y a qu'eux capables de mériter la reconnaissance publique. — Le bon sens est l'absence

(1) Il a vu à merveille en quels périls la Révolution était engagée: « Mon terrain et ma cabane, écrit-il, au moment de sa plus haute fortune, sont aussi solides que terrain et cabane puissent l'être dans un tremblement de terre. » (Correspondance avec Rœderer.)

de toute passion, ou l'absolue nullité. — Dire que le bon sens vaut mieux que l'esprit et que le génie est d'un sot ou d'un envieux plein d'orgueil. » Et ailleurs, prenant ses précautions pour lui-même contre l'inattention et les confusions possibles de la postérité, il écrivait : « *Les hommes capables de démêler le génie dans les écarts des passions, qui ne sont que son explosion*, ne sont pas communs. La médiocrité hait tout ce qui n'est pas médiocre, ou ne le comprend pas, ou s'en effraie. » Et ailleurs il se plaint amèrement de ceux qui prennent pour fous les hommes qui ont l'âme forte.

Aussi est-il indulgent pour les écarts de la passion chez les autres. Il ne la craint pas et prétend la diriger : il se plaît à gouverner dans la tempête. Il était, au dire d'A. Carrel, convaincu que ce qui distingue le génie de la capacité vulgaire, c'est de saisir l'entraînement et de s'en servir.

Tel nous le voyons dans ses amours. Il veut satisfaire tous ses désirs, et ses désirs étaient insatiables; « à l'affût des événements, des occasions, et faisant ressource de tout pour le plaisir. » C'est pour cela qu'il a rejeté toute croyance et surtout les croyances chrétiennes; il leur reproche d'être en opposition avec les passions, les intérêts et le courant de la vie humaine. Comme si ce n'était pas là l'essence de toute religion digne de son nom! Et lui qui a l'âme si haute, il accepte ainsi aveuglément tout ce qu'il y a de plus grossier et de plus vulgaire dans les inspirations de la propagande anti-religieuse, la révolte de la bestialité humaine contre les freins qui la gênent. Il est profondément irréligieux, avec convic-

tion, avec colère, professant crûment et cyniquement le matérialisme le plus absolu, doutant de Dieu, ne croyant pas à l'immortalité de son âme, embrassant avec passion le néant. Du reste, très-mobile sur ce point comme sur beaucoup d'autres : bon au besoin, mauvais par entraînement, athée avec Helvétius, déiste enthousiaste en lisant Rousseau, il aura des velléités religieuses dans sa prison, et mourra insouciant et matérialiste parce qu'on l'est autour de lui, et que Cabanis est son médecin. Notons d'ailleurs, à sa décharge, qu'il y a dans chaque siècle un courant qui entraîne tout. Mirabeau, à certains moments, n'est guère plus incrédule que ne l'était, en 1797, l'auteur du *Génie du Christianisme* écrivant : « Pardonne à ma faiblesse, Père des miséricordes : non, je ne doute pas de ton existence, et soit que tu m'aies destiné une carrière immortelle, soit que je doive seulement passer et mourir, j'adore tes décrets en silence, et ton insecte confesse ta divinité. »

Comme tout son siècle, Mirabeau parle beaucoup de vertu; mais on ne sait vraiment pas où il la place; ou c'est un idéal de pure imagination qui n'embarrasse pas dans la pratique de la vie. Ce qui est faible surtout chez lui, c'est la partie morale; il y a absence de moralité, ou plutôt infirmité morale : c'est comme un sens qui lui manque. Ainsi, aux derniers jours de sa vie, tout prêt à s'indigner à l'idée de se vendre, il ne songera pas qu'il se déshonore également en se laissant payer par la cour, même pour faire ce qu'il aurait fait de lui-même. Il a de l'honneur, et il n'a pas d'honnêteté, pas de principe arrêté, pas même, croirait-on, le soupçon qu'il en existe. Tout est faci-

lité, fougue, *défaufilé de caractère*, disait le Marquis. Cette âme, si grande pour les entreprises viriles, est misérable quand la morale est en jeu, quand il est question de femmes ou d'argent. C'est une âme de courtisane qui ne sait pas refuser. La chair est faible et facile aux entraînements. Il ne sait pas ce que c'est que résister : homme de fougue et de premier mouvement, poussé par le moindre mobile, et se précipitant, le cerveau envahi par de folles bouffées, troublé par le sang qui y monte à flots, comme le taureau auquel on montre un lambeau rouge. Sa seule excuse, si c'en est une, c'est qu'il est immoral avec naïveté. Il parle à Mme. de Monnier de la pureté et de l'innocence de leur amour; il lui propose sans hésitation un honteux partage avec sa femme, comme plus tard il prétendra garder à la fois en son cœur une ardente passion pour une adorable femme et pour une indigne créature. Il a deviné la femme libre et trouvé la formule qu'elle cherchera. « Si elle a ton âme, écrit-il à Mme. de Monnier, elle fera un heureux digne de l'être; si elle ne trouve pas un cœur tendre et sensible, elle amusera décemment ses sens et se fera homme par l'âme. » Ce triste idéal de l'amour affranchi devient odieux quand on pense que c'est là le rêve d'avenir d'un père pour sa fille.

C'est le désordre sous toutes ses formes, désordre de mœurs et désordre d'affaires. Quant au dernier, il disait pour son excuse que c'était en voyant les bassesses et les convoitises qu'il en était arrivé à mépriser souverainement cette boue jaune. Pauvre grand homme, qui a voulu modérer un peuple en fermentation, plus que cela, une révolution qui devait renouveler le monde,

et qui n'a jamais pu se régler lui-même, se fixer ni se résister ; image assez exacte de cette révolution même qu'il prétendait conduire.

Il est cependant des admirateurs de Mirabeau qui lui ont su presque bon gré d'être si complet dans ses vices. Ils ont fait de lui une sorte de force fatale qui ne peut avoir conscience d'elle-même, ni chercher à se dominer (ce que ferait un être moral), et qui procède à la façon des éléments déchaînés. Il est ainsi comme la tourmente de la Révolution, et ses admirateurs en contemplent avec plaisir les ravages. Ils trouvent que sans cela il lui manquerait quelque chose, comme à un orage qui ne détruirait pas, à une trombe qui n'arracherait pas. Selon ces admirateurs trop artistes, ses fautes et ses vices font partie de sa beauté.

Mais il n'est pas permis de sortir ainsi des lois de l'humanité, et la grandeur est a un autre prix. Dans son infirmité morale a été l'origine de toutes les fautes de sa vie privée et aussi de sa vie politique. La source était impure, et tout ce qui sortait de là en gardait quelque chose. Il a été toute sa vie entouré d'une sorte de sinistre auréole qui effrayait les honnêtes gens. Pour l'enseignement de l'humanité, la gloire de Mirabeau dans l'avenir en sera éternellement compromise, comme l'a été son succes pendant sa vie : si bien que, tandis que la plus obscure gloire de village dans notre France a sa statue, le plus formidable orateur qui ait été n'en a pas dans la patrie de ses peres, qu'il en est comme exilé apres sa mort ainsi que de son vivant, et l'opinion y est si formelle à cet égard qu'on hésite presque à blâmer cet excès de pudeur publique.

Et cependant à côté de ces fautes, de ces vices, de ces tristes tendances, quelquefois en même temps, il y a, tantôt à l'état de germe, tantôt en pleine floraison, d'admirables qualités, de magnifiques instincts. Jamais la double nature de l'homme ne se montra d'une plus éclatante façon. Il est sans cesse appelé en haut par les plus nobles aspirations et tiré en bas par les plus misérables et les plus irrésistibles entraînements. Il y a chez lui un mélange inouï de bien et de mal, excessifs tous deux.

Dans son immoralité même il y a une honnêteté relative. Rien de bas ni de vil dans ses motifs, « ni intempérance, ni amour du jeu, ni oisiveté. » Il a comme des remords de son matérialisme, et dans ces Lettres même de Vincennes, parfois si désolantes, on trouve des doutes sur l'infaillibilité de son scepticisme, des retours, et dans un moment où il se croit sur le point de mourir, un bel élan vers Dieu, et un espoir en la miséricorde divine, qui ne le laissera pas lui-même périr tout entier. Dans ces mêmes lettres, il formule en termes énergiques la croyance au devoir: « Le bien moral nécessaire à l'homme, indispensable à la société, est obligatoire pour tout être raisonnable, inspiré à tout être sensible par son institution. » Tout grand vicieux qu'il était, les vices avaient en lui moins de racines que les vertus. Il les rachetait, jusqu'à un certain point, par les beaux sentiments qu'il y portait. Il s'est dévoué à Mme. de Monnier. Il se livra de lui-même quand il la vit arrêtée. Il ne voulut pas consentir à se sauver sans elle; refusant des lettres d'abolition et risquant une condamnation à Pontarlier, pourvu qu'on ne séparât

pas leurs intérêts. Deux fois il pouvait fuir des prisons où le traînait son père : il ne le voulut pas. Il portait dans ses fautes une honnêteté relative, honnêteté malencontreuse du reste, assez grande pour le compromettre et faire scandale, pas assez pour l'empêcher de les commettre (1). Il y montrait aussi une grande franchise d'aveu et de repentir. Il retombe sans cesse dans de nouvelles erreurs, mais il ne s'y complaît pas, il n'a rien du don Juan ni du Lovelace : il avoue ses faiblesses avec une grandeur, avec un sentiment de son tort (2), avec une conscience de la vertu et du beau, qui donne l'idée presque de quelque chose de plus haut que quelqu'un qui n'eût jamais péché. « C'est le plus grand *avoueur*, » disait ironiquement son père. Il est incapable d'envie, de haine et de vengeance.

Il a de la délicatesse ; il ne veut pas demander un service à quelqu'un contre qui peut-être il devra plaider pour une question de nom. Il aime à se venger noblement.

Il a un grand penchant à aimer et une vraie tendresse de cœur. Il garda toujours pour sa mère un amour exalté. Après les plus grandes colères, la moindre marque d'amitié le désarme et le fait se

(1) Ne faut-il pas, au XVIIIe. siècle, lui savoir quelque gré même de cette phrase : « Séduire la maîtresse de son ami, théorie qui me fait une véritable horreur ? »

(2) Ainsi cet aveu qu'on trouve dans ses Lettres : « J'ai fait, à vingt ans, une très-grande faute contre la morale. Je me suis battu ayant tort et le sachant. Ce n'est pas au milieu d'un repentir que j'avoue que je me donnerai matière à de nouveaux repentirs. C'est un trop dur oreiller. »

fondre en marques d'affection. Tel il se montre avec son père et avec ses sœurs.

Il a une bonté véritable ; il est plein de pitié pour les souffrances, pour celles qui s'adressent à lui, et pour celles qu'il entend de lui-même, et que son génie seul pourra secourir.

Il a vraiment l'âme belle et l'instinct de tout ce qui est grand et beau, et l'aime avec enthousiasme. « Il appréciait, nous dit-on, la vertu plus que personne. » Nul n'a porté plus loin l'amour de son pays, nul n'a rêvé plus ardemment la liberté et le bonheur de l'humanité.

Ces passions mêmes, ces passions terribles d'où sortait le scandale, elles étaient « la source abondante et chaude d'où naissaient tant de grandes et belles choses (1). » Il semble qu'on ne peut lui appliquer les lois communes, et qu'il faut le juger autrement que les autres hommes.

Ajoutez à cela, pour achever son portrait en ses jeunes années, ce qui est presque physique, la séduction, après le premier aspect, dans le sourire, dans le regard ; une élocution charmante, un enjouement aimable, un langage de feu : « cette magie que tu possèdes si bien quand tu veux enchanter quelqu'un, » disait sa femme ; une richesse d'intelligence si vraie et si bien coulant de source, qu'il semblait encore plus grand, quand il traitait dans l'intimité les plus hauts sujets.

Ajoutez-y un immense besoin de plaire, de conquérir les sympathies de ceux qui, l'écoutent, qui, joint à l'in-

(1) V. *Revue des Deux-Mondes*. Article de M. de Loménie sur Mme. de Nehra.

certitude de ses convictions morales, explique tant d'effrayants contrastes. « Avec ses amis ou simplement les gens qu'il estime, c'est l'âme la plus noble, la plus haute, la plus délicate. » Dans une société corrompue, il sera plus corrompu que personne. Joignez-y encore cette disposition qui irritait son père : « ce don terrible de la familiarité, comme disait Grégoire-le-Grand, don qui lui fait retourner les grands comme des fagots, et aborder les ministres sur un pied d'égalité, lui qui, en 1771, prenait M. de Maurepas au bouton de son justaucorps en lui parlant pour la premiere fois chez Mme. de Beaufort, qui commande à tous ses supérieurs actuels à la baguette. »

Il est également familier avec les petits : il va au-devant de tous. Il a besoin de clients ; et il a aussi l'amour inné de l'égalité. Il est démocrate d'instinct. Il proclame « le temps venu où il faut estimer les hommes par ce qu'ils ont là sous le front entre les deux sourcils. » Aussi, bien qu'il fut très-fier de sa noblesse, très-empressé d'en assurer l'authenticité, et convaincu qu'elle oblige, il la méprisait chez les nobles qui n'avaient pas d'autre titre, parce qu'il se sentait capable de se passer de cette recommandation, et qu'il voulait qu'on le sut. « J'estime, disait-il, les hommes par leur dedans et non par leur autour. » Décidé à « valoir mieux par son personnel que par ses parchemins (1), » il était prêt à lui préférer la gloire d'écrivain ou d'orateur. A ce titre tout homme de lettres doit être indulgent à la mémoire de Mirabeau. Il avait vraiment le culte de l'esprit. C'est lui qui a écrit cette

(1) *Lettres écrites du donjon de Vincennes.*

franche déclaration, qui a bien son à-propos en ce temps de propriété littéraire : « De tous les hommes de qualité du monde, je n'en connais pas un qui vaille les grands écrivains qui ont gagné leur vie avec leur plume ; *et quelle plus noble et plus légitime propriété que celle de ses pensées !* »

Pour un homme ainsi fait l'ancienne société n'avait pas de place. Mais pensez au rôle que lui réservait l'avenir, et comme tout en lui, défauts aussi bien que qualités, semble admirablement combiné pour cela. Jamais on n'a vu, plus que chez lui, se dessiner en tout temps, à tout propos, ce qu'on a appelé la faculté maitresse.

Mirabeau est né orateur : long-temps avant que les occasions se présentent, en toute circonstance, cette aptitude éclate. Il a un effrayant talent d'avocat, disait son père à propos des fautes de son enfance. Voyez-le dans les portraits qu'il a tracés de lui : « Je tiens qu'il n'a a la place d'âme qu'un miroir où tout se peint et s'efface à l'instant. » Ce miroir, n'est-ce pas la première condition du talent de l'orateur, qui n'écrit pas pour la postérité, qui s'inspire du moment présent et parle pour ce moment, qui doit tout refléter pour tout reproduire sur l'heure, et chez qui les impressions s'effacent vite pour faire place à d'autres.

L'orateur a surtout besoin d'être une voix. Il traduit les pensées des autres encore plus qu'il n'est une pensée lui-même. Or, que reproche le Marquis à son fils ? « Il n'a pas une idée à lui (chose incroyable pour qui montre tant de talent, de goût, d'esprit et de facilité une plume à la main) ! Tout est d'emprunt

ou de réminiscence. Il en fait sa chose et sa chair. Ce n'est qu'une ombre. » Et encore ceci : « Il ne sait rien et ne peut rien comme manche, et il peut tout comme outil. Car quand il t'aura volé une idée, il a tant de confiance et d'audace qu'il la fera tout de suite ronfler en belles phrases, fût-ce la plus petite idée ; c'est machinal. Il a infiniment d'esprit et l'esprit félon. » Qu'est-ce que tout cela, sinon le talent de s'approprier toutes les idées ? C'est ainsi que plus tard à l'Assemblée nationale il fera siennes immédiatement les pensées des autres (la fameuse phrase de Volney). Jamais on n'a plus hardiment pratiqué le principe de Molière : prendre son bien partout où on le trouve ! Mirabeau emprunte de toutes mains, et volontiers ensuite se fait illusion sur son droit de propriété.

Quant à n'être qu'une voix, il est un moment où on dirait que c'est là le seul rôle de Mirabeau à la tribune. Il semble se jouer de son éloquence, s'enivrer de sa parole pour elle-même, pour la satisfaction d'artiste qu'elle lui donne, pour les applaudissements qu'elle provoque, pour les émotions de la lutte, pour le plaisir de vaincre des résistances, sans souci du but. C'est un bel instrument de guerre, terrible, mais sans âme. Avec le succès le sentiment du devoir s'éveillera, et l'homme d'État viendra doubler l'orateur. Mais il y aura encore bien des moments d'oubli.

Ne pensez plus que vous avez affaire à un orateur, et mille choses en lui vous étonnent et vous choquent. Voyez-le dans un salon, à côté d'un de ces fins courtisans de Versailles, chez qui toutes choses, parole, geste, tenue, expriment la suprême élégance, la distinction, la discrétion parfaite : vous trouverez dans

la personne et dans le costume de Mirabeau, dans sa voix et dans son allure, quelque chose d'excessif et d'énorme, une ampleur et une liberté démocratiques, un vêtement trop large, une tete trop volumineuse; voyez-le sur le piédestal de la tribune, tout reprend ses justes proportions.

Jugez-le comme écrivain: il est excessif, emphatique, négligé. Il est l'élève de Rousseau et de Diderot, mais plus près encore de Diderot, et outrant les défauts du XVIIIe. siècle qui ne serait pas complet sans lui; c'est l'homme de la fin. Mais voyez-le dans l'optique de la tribune, tout se retrouve à sa place. Il a été orateur de tout temps, jusque dans les plus minces billets. Dans ses lettres de Vincennes nécessairement secrètes, et que M. Lenoir seul doit lire, il a des éclats de voix, des ampleurs de phrase qui semblent s'adresser au monde entier; et cette emphase nous choque a peine dans la bouche de ce prisonnier solitaire, parce que nous ne pouvons oublier qu'il sera un jour le redoutable tribun avec qui compteront toutes les puissances. En toute circonstance, chez lui on retrouve cette grandeur démesurée.

Joignez à cela le besoin de répandre une idée à peine formée. Il a le pressentiment de sa mort prématurée, et il craint, s'il ne traduit en hâte ses pensées, qu'elles ne périssent avec lui.

Joignez-y encore cette faculté de voir les objets autrement et plus grands que ne le font les autres hommes (on dirait que ses gros yeux en multiplient les proportions), de les transformer et de les colorer selon le besoin et la passion du moment. Mensonge,

disait son père; mais il fallait bien qu'il reconnût qu'il était, la plupart du temps, le premier à se faire illusion.

Ce sont là autant de traits caractéristiques de l'orateur. Et pour les développer encore, au penchant naturel de Mirabeau se joignaient les tendances du temps. A la fin du XVIIIe. siècle, tout se tournait en polémique. Depuis le traité de morale jusqu'a la tragédie, toute littérature se faisait plaidoyer. Voyez Voltaire, Rousseau, Diderot. Tout écrivain est doublé d'un avocat.

Ainsi se préparait son éloquence; éloquence toute particulière, du reste, et faite pour des temps d'orage. C'est pour cela qu'elle en a les grondements, qu'elle a quelque chose de démesuré. Mirabeau n'est pas un orateur a la façon de Cicéron ou de Démosthenes. Quels qu'aient été les périls et les accidents de leur carrière, leur éloquence est une force dont le jeu est prévu, un rouage qui a sa place dans un mécanisme complet et qui fonctionne depuis long-temps. Gracchus même à ce titre est plus régulier, plus dans l'ordre que Mirabeau. Mirabeau n'est pas prévu, n'a pas d'antécédents. Il arrive au milieu de l'inconnu; il vient détruire ce qui est depuis des siècles, fonder un état de choses inouï; il semble d'abord une tempète; ce n'est que peu à peu qu'il se rassied et se rasséréne.

Pour guider une nature si riche et si pleine de dangers, ce n'eut pas été trop de toutes les sollicitudes de la famille, des douces attentions d'une mère, des sévérités tendres d'un père. Au lieu de cela, que trouvait Mirabeau? Désunion scandaleuse chez ses pa-

rents, répulsion instinctive et dureté haineuse chez son père. Nés tous deux avec de grandes qualités, avec des instincts qui semblaient devoir établir entr'eux un lien solide, ayant l'un l'amour de la race, l'autre une vénération naturelle pour son père qui bien conduite fut aisément devenue un culte, ils devaient arriver vite aux plus terribles éclats et se causer des maux sans remède. Violents, excessifs et absolus tous deux, il y avait entr'eux trop de ressemblances et trop de différences; ils devaient sans cesse se rencontrer et se briser. Et cette lutte parricide une fois engagée, comme ils y porteront tous deux toutes les fougues de leur race, de cette race qui aime et qui hait avec la même fureur, il semblera parfois qu'on est en présence d'une de ces familles tragiques de l'ancienne Grèce.

On excuserait ces colères du Marquis, en pensant qu'elles n'étaient que trop souvent justifiées, s'il était possible de ne voir là que les excès de la sévérité paternelle, le désir naturel de mater un fils indocile, de prévenir le déshonneur de son nom. Il faut songer d'ailleurs qu'ici la tâche du père est double, qu'il se sent responsable vis-à-vis de sa maison et vis-à-vis de sa caste. On dirait qu'il a déjà dans son fils pressenti vaguement le tribun, le futur destructeur des grandeurs nobiliaires dont il a lui-même gardé le culte; qu'il voit en lui un danger public, un monstre qu'il se croit le devoir et le droit d'étouffer. Dans ce combat où le père triomphe momentanément, mais en perdant à sa victoire repos, bonheur, considération, il semble voir la lutte de l'ancienne société contre la nouvelle : celle-là gardant ses prétentions et n'ayant

plus l'autorité. Le Marquis y fut aussi maladroit que la royauté. Mais à ces graves motifs, il faut joindre encore autre chose, et par moments ce père semble fou de haine. L'expression de ses sentiments est horrible. Ce sont partout des mots amers, du dédain, du mépris, des rancunes hargneuses quand il cède quelque chose, des souhaits de mort, une joie hideuse des fautes sans remède où il a précipité son fils.

Quand on veut aller au fond de cette haine, à côté de motifs honorables ou à peu près excusables, on en trouve de mesquins, de bas, et quelques-uns de tout-à-fait honteux.

Il déteste en lui la ressemblance physique et morale avec sa mère. Il est irrité et froissé sans cesse par l'incompatibilité de leur humeur. Il se plaint de son ton tranchant. Il ne voit en lui que « l'émanation turbulente de son intraitable mère ; il trouve qu'il a la société laborieuse et fatigante, et un entêtement et un décisif ! » Il voudrait lui voir tous ses gouts, lui inculquer l'amour de ses idées, de sa marotte économique. Il croira l'avenir de son fils perdu s'il n'entre en ses sentiers, s'il ne se donne tout entier à ses études. « Il est indispensable, s'il veut porter mon nom, qu'il sache à fond ma science. » Le jeune homme a fait à son cœur une blessure incurable le jour où il a paru prendre légèrement les révélations économiques, et ne pas admirer comme il convient ni croire sur parole les adeptes de la secte et surtout l'*Ami des hommes*. Son ombrageuse vanité ne pardonne pas à son fils de vouloir marcher seul. Comme, au contraire, il est vite désarmé et attendri quand il paraît s'incliner devant lui, « quand il avoue qu'il n'est rien de-

vant son père ! » Après ce mot-là la récompense ne se fait pas attendre. « Bien est-il, s'écrie naïvement aussitôt le Marquis, qu'il est difficile d'avoir plus d'esprit et de talent. »

Cette préoccupation de son autorité dégénèrera bientôt en jalousie, et la pire de toutes, la jalousie littéraire. Il ne peut lui pardonner une supériorité qu'il pressent en lui, et il donnera à son fils le droit de s'écrier : « Mon père est mon bourreau ! Il a commencé par vouloir m'asservir, et, ne pouvant y réussir, il a mieux aimé me briser que me laisser croître auprès de lui, de peur que je n'élevasse ma tête, tandis que les années baissaient la sienne. — Des pères qui craignent que leurs fils ne disent bientôt d'aussi bonnes choses qu'eux, mais non pas en mauvais gaulois comme eux, frémissent de jalousie, et ne voient dans le foyer ardent qui produit les talents de leur fils qu'un présage d'incendie, qu'un motif de crainte et de proscription. »

Enfin, il y a des motifs honteux, des motifs d'intérêt; c'est le fils qui nous l'apprend, et par malheur il semble difficile de réfuter ces accusations.

Et cependant, malgré ces blessures réciproques, ces deux hommes qui s'étaient fait tant de mal ne pouvaient briser le lien si souvent et si violemment tendu. Le Marquis, comme emporté par la vérité, rendait parfois une éloquente justice aux qualités de son fils. Il sera fier de ses premiers triomphes à l'Assemblée nationale ; il en témoignera hautement sa joie. Il conseillera à son second fils le silence en présence d'un pareil frère. Mirabeau, de son côté, avait des retours et des échappées de tendresse. Sortant du donjon de

Vincennes après plusieurs années de souffrances, et voyant le portrait du Marquis, il s'écriait tout attendri : Pauvre père ! Le revoyant après une bien longue séparation, aux premiers jours de l'assemblée, il était touché jusqu'aux larmes d'un bon accueil : une seule chose gâtait sa joie, c'était que son pere ne l'eût pas retenu à dîner.

Dans ces conditions, il devait y avoir et il y eut de la part du père une perpétuelle erreur de direction. Au lieu d'essayer de gouverner, ce qui était, sinon facile, au moins possible avec cette âme sensible au beau et à l'honneur, et qui offrait tant de prise, il veut façonner à son gout le naturel de son fils ; et quand il a échoué dans ce premier essai, il veut le refondre, le réparer, comme il dit : double tentative qui ne peut réussir qu'avec des caractères qui n'existent pas. Le Marquis lui-même a dit quelque part : « Il y a deux états de l'homme : l'état de réflexion, et l'état de passion, fécond en prodiges, mais toujours décousu et ruineux » ; il rencontre le second, et au lieu de corriger et de régler, il ne songe qu'à détruire.

Une fois engagé dans cette voie, il devait s'y enfoncer chaque jour davantage avec cet orgueil intraitable, ce despotisme jaloux qui n'admettait aucune opinion à côté de la sienne, aucune impulsion que celle qu'il avait imprimée, et qui regardait comme résistance et révolte tout mouvement spontané et naturel ; avec cette croyance à son infaillibilité qui ne lui permettait pas de revenir sur ses pas, qui devait plutôt punir l'enfant lui-même des erreurs de son maître et le persécuter plus âprement, parce qu'il avait eu pour lui des procédés barbares. Rien de plus

redoutable que ces esprits à la fois faux et entiers, à tout jamais attachés à l'opinion erronée qu'ils ont conçue *à priori*, et ne voyant jamais qu'à travers ce faux premier jugement les actes de celui qu'ils surveillent; vainement avertis par le souvenir de leurs propres écarts, exigeant la perfection comme chose toute simple, exagérant toutes les fautes et poussant tout au tragique.

Sous un pareil maître, l'éducation de Mirabeau, ou ce qui aurait dû être son éducation, n'offre qu'une suite d'éclats de colère et de persécutions, et cette jeunesse si triste prépare comme fatalement Mirabeau au rôle de toute sa vie. C'est son père qui l'opprime, mais c'est le système politique qui permet l'oppression, cette oppression qui entasse en lui les haines, et l'amène à nier tous les jougs et à les mépriser.

Sa naissance, ses liaisons le retiendront peut-être. Mirabeau est sympathique sans doute aux idées nouvelles; mais supposez-lui une vie heureuse, une vie de courtisan à Versailles, ses ardeurs viriles s'éteindront, il sera enchaîné par mille liens. Son père, instrument providentiel, se charge de les briser un à un. Il le marque d'infamie, il le tient en dehors de la vie ordinaire. Traîné de prison en prison, errant en pays étranger, il n'a pas frayé avec la société du temps, au milieu de laquelle il eût adouci ses formes, assoupli sa nature, remplacé la force par la grâce. Son père le force a rompre avec toutes les habitudes aristocratiques. Grâce à lui et à cette existence qu'il lui a faite en dehors de toutes les règles ordinaires, Mirabeau aura comme passé par toutes les conditions, et vu l'humanité à tous ses

degrés, et sous toutes ses faces, en perdant chaque jour un préjugé.

Et en suivant cette histoire on éprouve une impression singulière. On est pris d'abord d'antipathie contre cet homme; on lui en veut d'avoir si follement gaspillé tant de puissance et tant de génie. On prend parti pour les sévérités paternelles contre ce fils incorrigible. Puis peu à peu on se sent désarmé par l'intérêt mélancolique qu'inspire la vue d'une grande âme, faussée par la violence maladroite de celui qui la devait conduire. On se sent attendri par ses longues épreuves et la disproportion des châtiments et des fautes, et on plaint plus qu'on ne blâme ce malheureux grand homme, perdu par ce qui devait être son salut et son espoir. Le spectacle de son âme produit le même effet que produisait son visage. Au premier abord, il inspirait de la répulsion. Bientôt on se disait que ses traits convenaient à la tournure de son esprit : on remarquait qu'il avait la physionomie expressive, la bouche charmante, le sourire plein de grâce; et on se laissait conquérir.

Son père ne fut jamais conquis. Il semble avoir hésité long-temps s'il devait essayer de le détruire ou de le dompter. Enfin il se décide pour la lutte, et ce n'est pas la moindre preuve de sa force (même mal employée) que d'avoir pu faire plier un tel fils.

Tout enfant, il songe à le dépayser. En attendant il le place dans la plus rude maison d'éducation qu'il peut trouver, en lui ôtant son nom et l'affublant d'un pseudonyme ridicule. De là il le jette dans un régiment de correction; puis il l'interne à l'île de Rhé. Son geôlier, gagné par la vive expansion de sa jeu-

nesse, demande la révocation de l'arrêt. Le père l'envoie apprendre la guerre en Corse. Il y fait merveille. Lorsqu'il commence à prendre goût à son nouvel état, son père, s'avisant que « c'est là un métier suranné et aussi passé de mode que les tournois, » par la résolution la plus inattendue, veut l'acheminer à l'*économisme*, et pour l'y préparer le met à la tête de ses affaires, et fait de lui rudement une sorte d'intendant de grande maison. Mirabeau se prête merveilleusement à l'expérience; le Marquis est ravi; il l'emmène à la Cour, il le présente. Mais cet accès de faveur ne dure pas. L'antipathie reprenant le dessus, il ne voit plus en lui que « indiscrétion, indécence et garrulance habillée. » Las de lui, il l'envoie à Aix pour mettre à la raison des communautés turbulentes. Mirabeau y trouve sa destinée.

Rappelons, en deux mots, les circonstances les plus saillantes de ce mariage, qui nous aideront à comprendre le procès et son résultat.

Il y avait alors à Aix une riche héritière, riche dans le présent et plus encore dans l'avenir et fort recherchée, Mlle. Émilie de Covet, fille unique du marquis de Marignane. MM. de Valbelle, de Grammont, de Caumont, de Chabrillant, d'Albertas, de Lavalette avaient demandé sa main; le dernier, aimé du père, avait été déjà agréé par lui. Mme. de Limaye engage Mirabeau à se mettre sur les rangs. Mais alors, comme en toute sa vie, son père lui manque, quand il a le plus besoin de lui. Il est pris tout à coup d'une délicatesse de conscience. Il n'est préoccupé que d'un seul souci, éviter toute responsabilité pour l'avenir.

C'est donc son oncle qui fera les premières ouver-

tures. Elles sont rejetées, et le Marquis, qui paraissait si peu soucieux de ce mariage, s'en éprenant tout à coup, écrit à son fils : « Toutes vos démarches sont dignes les unes des autres. Vous avez perdu votre fortune par votre faute. »

Piqué au jeu, Mirabeau, par une sorte de folle gageure d'amour-propre, entreprend de rompre le mariage presque conclu avec M. de La Valette. L'impossibilité apparente de cette rupture lui semble une séduction de plus. En huit jours M. de La Valette est éconduit, Mlle. de Marignane compromise, son cœur et le consentement de son père emportés par des moyens plus hardis qu'honnêtes, et le mariage conclu le 22 juin 1772 (1).

Cette situation nouvelle peut décider de toute sa vie, le calmer, le sauver des périls, ou le perdre. Elle ne fera que précipiter sa ruine.

Mirabeau n'a que vingt-trois ans, sa femme dix-huit, grand danger pour des caractères ordinaires, mais combien plus pour ceux-ci ! Nous connaissons le mari ; quant à la femme elle était aimable et gracieuse. Le Bailli nous a laissé d'elle un joli portrait où l'agrément domine : « brune, beaux yeux, beaux

(1) Mlle. de Marignane, si on en croit un mot de Mme. de Vence rapporté par Mirabeau lui-même, aurait éprouvé pour lui les sentiments qu'il inspirait partout : repoussée et séduite en même temps, effrayée de ses fougues, et fascinée par son grand attrait, qui faisait si tôt oublier sa laideur, sentant combien il était supérieur à tous ses rivaux, mais se laissant aller à son charme avec quelqu'épouvante. Le mot de Mme. de Vence résume ces impressions et ces craintes de la jeune fille et de ses amis : « Si ceux-là vous pèsent, celui-ci vous incendiera. »

cheveux, dents pas belles, un joli rire continuel; taille petite, mais bien ; la figure ordinaire, vulgaire même au premier abord; de l'esprit ingénu, fin, sensible; vif, gai et plaisant, et un des plus essentiellement jolis caractères ; » mais en même temps bien de la légèreté, comme le prouvent et son mariage même et ce qui s'ensuivit.

Cette impression aimable s'accorde avec celle qu'elle avait laissée à Portalis, telle que vieillard il la retrouvait dans ses plus lointains souvenirs: Tout enfant « il l'avait vue souvent, au moment de son procès, venir dans le cabinet de son père; elle lui paraissait bien belle et était bien bonne pour lui. Je crois voir encore ses grands yeux noirs dont les regards caressants cherchaient les miens. Je m'endormais quelquefois assis à ses pieds, la tête sur ses genoux, pendant que mon père discutait les pièces avec son procureur, ou M. de Galiffet ou M. de Vernègues. L'aimable Émilie interrompait mon sommeil par un baiser, et me disait à demi voix : Petit, réveille-toi nonobstant appel. » (1) Voilà l'aimable image, mais vous y trouvez le défaut, l'inconséquence. Dans ce procès en séparation, elle accepte la protection compromettante du jeune M. de Galiffet; elle badine avec son procès même.

Dans cet être un peu vulgaire, gracieux et léger, il n'y avait, on le voit, rien de ce qui pouvait retenir long-temps Mirabeau; ni les vertus qui auraient peut-être exercé sur lui un sérieux empire, ni ce charme

(1) *Mémoires de Portalis.* — Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.

pénétrant qui fixe le cœur, ni cette nature de beauté qui aurait pu lui inspirer une passion profonde. Il n'y avait rien là de ce qu'il eût fallu pour arrêter ce perpétuel ouragan, si toutefois il était possible de fixer ce cœur turbulent et ces sens toujours inquiets. Mirabeau lui-même a avoué qu'il n'avait jamais aimé sa femme. Il s'est plaint d'avoir demandé des fruits à un arbre qui ne portait que des fleurs, de l'avoir trouvée trop inégale à lui et incapable de suivre son vol. A ces causes intérieures de désunion s'en joignaient d'autres graves aussi. Les deux beaux-pères semblaient avoir fait assaut de lésinerie. M. de Marignane donnait 3,000 liv. de rente à sa fille; M. de Mirabeau 6,000; c'était peu pour les appétits de Mirabeau.

Aussi bientôt les dettes arrivent et s'accumulent. Il fait pour ses noces de folles dépenses, il en fait de plus grandes encore à Mirabeau.

Le père irrité le relègue à Manosque et obtient contre lui une sentence d'interdiction. Le ménage était déjà bien troublé par les prodigalités du mari, par les imprudences de la femme, quand une folle équipée de Mirabeau vint précipiter la catastrophe.

III.

Le 9 août 1774, un gentilhomme des environs de Grasse, messire Louis de Villeneuve, chevalier, baron de Mouans, seigneur de Sartoux et de Séranon, conseiller du Roi, sénéchal de la sénéchaussée de Grasse, portait contre Mirabeau une plainte terrible où il l'accusait de guet-à-pens et d'assassinat prémédité.

Dans la réalité, ce n'était qu'une affaire de police correctionnelle, si elle avait existé en ce temps-ci. A la suite d'une querelle de petite ville, la sœur de Mirabeau, la belle et hardie Mme. de C....., avait été insultée par un gentilhomme de Grasse. Mirabeau avait couru à Grasse pour la venger, et rencontrant M. de Villeneuve à la campagne, à la suite d'une explication un peu vive, il s'était emparé de son parasol et le lui avait brisé sur la tête. Un combat peu chevaleresque s'était engagé, où les deux nobles adversaires, luttant corps à corps, avaient roulé du haut d'une de ces petites murailles qui, en Provence, servent à soutenir les terres. L'événement en lui-même n'était que ridicule. Il est devenu important par les suites considérables qu'il a eues et par le spectacle qu'il nous offrira de la justice au XVIIIe. siècle.

Nous ne sommes pas assez fiers de notre justice; nous ne sentons pas assez notre bonheur de vivre sous des lois bien faites, bien graduées, avec une magistrature vigilante qui les applique sans faiblesse et sans partialité. Il est bon, pour l'honneur de ce temps-ci, de rappeler de temps en temps comment les choses se passaient autrefois.

Le plaignant faisait allusion d'abord à une affaire scandaleuse qui, quelques mois auparavant, avait ému toute la ville de Grasse et qu'il faut rappeler rapidement, sans quoi les assertions de M. de Villeneuve ne se comprendraient pas.

Pendant l'hiver de 1773 à 1774, la femme du Lieutenant-général criminel de la sénéchaussée de Grasse, Mme. F..... d'A...., rassemblait chez elle la plus brillante société de la ville. Le marquis de C..... et sa femme,

sœur de Mirabeau, assistaient aux réunions. Bientôt ils cessèrent d'y paraître. Il y avait eu refroidissement, puis échange de mots piquants, suivis bientôt de faits plus graves. Le 16 mars 1774, Grasse se réveillait dans l'émoi. A la porte des maisons les plus apparentes, on avait trouvé affichée une horrible diatribe en seize couplets où toute la société du Lieutenant-général était insultée de la plus honteuse façon. On ne s'était pas contenté de cette très-large publicité : des exemplaires avaient été répandus dans l'église paroissiale, dans les magasins, dans les lieux publics. On en avait inondé la Provence tout entière ; on en avait distribué à Marseille, et colporté jusqu'à Senez où ils avaient fort diverti les chanoines.

Ces vers nous donnent une singulière idée de ce qui pouvait se dire dans la société polie de Grasse en ce temps-là. On lisait en titre : Vers en l'honnneur des dames de G....., et au-dessous cette épigraphe, empruntée à Gresset :

Il faut égratigner et non mordre personne.

On se demande comment on s'y prenait quand on voulait mordre. Il n'est pas de poète dans les basfonds des lettres au début du XVII[e]. siècle, au temps des d'Assoucy, qui, diffamé par un rival, et épuisant pour lui répondre le riche vocabulaire d'injures de ce temps, et toutes ses aménités chirurgicales, ne paraisse réservé ou décent à côté de ces couplets qu'on affichait et qu'on se passait de main en main, comme d'innocentes joyeusetés. Il n'y avait, du reste, ni finesse, ni tour, ni esprit, rien qu'une incroyable violence, des attaques grossières en termes infâmes,

déshonorantes, à ce qu'il semble, pour celui-là seul qui les avait écrites; et cependant on en demanda réparation à la justice.

Le ressentiment public n'avait pas hésité un instant à désigner les coupables, à dire que la provocation venait de la maison de C..... Mais quelque mauvais que fussent les vers, on ne pouvait les attribuer à M. de C..... dans un état voisin de l'imbécilité. On en accusa sa femme, fort mal à propos du reste. Belle, hardie, violente, emportée par ses passions, avec la hauteur et la hardiesse ayant tout l'esprit de sa race, elle était incapable de se venger ainsi et d'écrire de pareilles pauvretés; et dans la procédure qui s'ensuivit, on trouve des traces du profond mépris qu'elle témoigna à son mari, quand elle sut la part qu'il avait prise à cette triste affaire. Ce n'était pas elle, en effet, qui avait écrit ces misérables vers, mais un procureur très-lié avec M. de C..... Mais ce fait seul, qu'on ait songé à les attribuer à la sœur de Mirabeau, montre et ce qu'était l'esprit du temps, et ce que l'on croyait possible à une femme « du premier état » comme dit la plainte, et à Mme. de C..... en particulier.

Si le Baron n'était pas l'auteur des vers, il n'avait pas du moins voulu laisser à d'autres le soin de les répandre; et après les avoir fait porter et imprimer à Nice par un homme à lui, appelé Caldelaro, aidé d'un certain Orello qu'il employait à la construction d'une maison à Grasse, il était allé lui-même les placarder pendant la nuit.

Le Lieutenant-général, outragé, ne voulut s'en remettre à personne du soin de venger son honneur

et celui de sa femme. Il se concerte avec le procureur-général M. de M..... Celui-ci se rend à Nice en toute hâte, recueille les renseignements nécessaires, et portant plainte d'office, saisit le Lieutenant-général.

Mais un obstacle se présentait. Le Lieutenant ne pouvait être juge en sa propre cause. On tourna la difficulté. Le Ministère public affirma dans sa plainte qu'il n'avait en main aucun exemplaire, mais qu'il espérait en trouver bientôt.

La procédure instruite, au bout de quelques jours, on lance des mandats d'amener contre les agents du baron de C..... Caldelaro, qui était resté à Nice, est attiré à Grasse, arrêté et va rejoindre Orello en prison. On les surveille, on les circonvient, on surprend quelques rapports avec M. de C....., et on les amène à faire des aveux qui compromettaient leur patron.

Une fois ce résultat obtenu, les imprimés se retrouvent à point nommé; et le Lieutenant-général, croyant l'affaire sûrement engagée, déclare qu'il ne peut continuer à instruire.

Malgré de si ingénieuses précautions, l'honneur des dames de Grasse ne devait pas être vengé. Tous les magistrats et les avocats successivement appelés refusent de s'engager dans l'affaire. Le Parlement commet un juge d'Antibes. Il accepte d'abord; mais, à peine arrivé à Grasse, il s'empresse de se retirer. La poursuite était l'œuvre d'un parti, chacun craignait le parti contraire. On voit les garanties qu'offrait cette justice locale, arrêtée à chaque pas, soit par les passions des juges, soit par la crainte de mécontenter

des adversaires; au moment décisif, on ne trouve plus ni juges, ni justice.

Circonvenu par les amis du baron de C....., le procureur du roi avait changé de parti; et, sans s'inquiéter autrement du scandale d'une aussi rapide conversion, témoignait en sa faveur autant de zèle qu'il en avait d'abord montré contre lui. Ce fut lui qui décida le juge d'Antibes à se retirer. Il entrava la marche de la procédure, et il ne fallut rien moins qu'une menace de prise à partie pour l'obliger à se retirer lui-même.

Le Parlement délègue le Lieutenant-criminel de Brignolles, pour instruire et juger l'affaire.

Mais alors elle change de face. Orello et Caldelaro rétractent leurs aveux. Ils accusent le Lieutenant-général d'avoir obtenu de fausses déclarations par des abus de pouvoir, des menaces, des mauvais traitements, des promesses fallacieuses. Le procès se complique bientôt d'une poursuite en subornation de témoins contre M. de C..... lui-même, naguère poursuivi comme complice des deux Italiens, et aujourd'hui accusé de les avoir subornés.

L'affaire devait se traîner ainsi pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'un jour, et sans qu'aucun jugement fùt intervenu, il cessât d'en être question. On supposa que le crédit de la famille de Mme. de C..... n'avait pas été inutile à ce silence de la magistrature.

Le Baron cependant devait payer sa ridicule équipée. Sa mère, la marquise douairière de C....., profita de la procédure criminelle pour poursuivre et obtenir l'interdiction de son fils pour cause de dé-

mence. Sa femme, de son côté, réclama très-vivement pour elle-même la tutelle de sa fille.

Telle était la fâcheuse affaire au début de laquelle M. de Villeneuve était intervenu pour son malheur.

« Parent, disait-il dans sa requête, des auteurs du délit et voulant éviter les suites funestes d'une procédure criminelle, il avait cru devoir interposer ses bons offices et avait fait quelques démarches auprès des parties plaignantes. Mais, en suivant les principes de justice qui l'animaient, il n'avait pas hésité à dire à quelques personnes qui lui parlèrent de cette affaire, qu'il fallait nécessairement une réparation proportionnée à la nature et à la publicité de l'outrage. Par malheur, Mme. de C..... tenait à aucun des personnages soupçonnés. Elle s'était offensée des démarches et des propos de M. de Villeneuve; elle avait été plus irritée encore en apprenant qu'il avait écrit que lui et sa femme avaient à se plaindre de ses procédés envers eux, mais qu'ils entendaient s'en venger par de bons offices. »

M. de Villeneuve s'en était-il bien tenu à ce beau rôle de conciliateur qu'il se donne ici? S'était-il renfermé dans ce majestueux pardon? N'avait-il pas pris parti?

Quoi qu'il en soit, et quelle que fût l'innocence du Baron, « pour se venger, continuait M. de Villeneuve, elle avait appelé son frère dans le pays, bien qu'il fût depuis quelque temps relégué à Manosque, à plus de vingt-cinq lieues de Grasse. »

La préméditation n'était donc pas douteuse. Mirabeau serait accouru à l'appel de sa sœur pour mettre à exécution ses projets de vengeance, le 5 août (1);

(1) Et non pas le 26 juin, comme disent les Mémoires *de Mirabeau*.

il serait venu avec elle et le sieur de Verdache, coseigneur du lieu de Briançon, dans une propriété située sur le territoire de Sartoux et limitrophe du lieu de Mouans, dans la propriété dite des Indes, appartenant à M. et à Mme. de La Tour-Roumoulles, beau-frère et belle-sœur du Baron, avec lesquels il avait encore des procès civils et criminels, et « qui étaient par conséquent ses ennemis jurés irréconciliables. Tous ensemble y avaient concerté d'outrager le suppliant. »

En effet, poursuit la requête, « vers les quatre heures, le Baron, sans défiance, se rendait seul et sans armes dans un petit bien, dit de Sauteron, dans le territoire de Sartoux, éloigné du village, et voisin de la campagne des Indes, pour y surveiller des ouvriers qu'il avait là occupés à chercher de l'eau. A peine y fut-il entré, qu'il se vit entouré de MM. de Mirabeau et de Briançon, de Mme. de C..... et Mme. de La Tour, qui l'avaient épié et suivi dans ce quartier solitaire, et avaient couru sur lui dès qu'ils le virent arriver. » Mirabeau et Briançon s'étaient jetés sur lui. Mirabeau, lui reprochant d'avoir tenu de mauvais propos contre sa sœur, lui avait arraché son parasol d'entre les mains, « lui en avait déchargé des coups, et le lui brisa enfin dessus en l'appelant j. f., avec le mot sale et d'autres épithètes insolentes. »

Le Baron, étonné de cette attaque imprévue, n'avait eu la force ni de se défendre, ni d'appeler au secours. L'agresseur, ne pouvant plus se servir pour le frapper du parasol brisé, avait porté sa main sur lui et l'avait secoué si rudement qu'il le précipita du haut en bas d'une muraille voisine.

Mais il faut laisser parler le plaignant lui-même avec toute l'éloquence de son procureur, indigné des outrages faits à son seigneur : « Il eut, de plus, l'inhumanité de se jeter encore sur lui, de demander son épée à son valet, et, ne pouvant l'obtenir, il lui déchargeait des coups au visage *et ailleurs*, tandis que le suppliant, par le fracas de sa chute, était ainsi resté hors d'état de défense et presque sans mouvement. Le sieur de Mirabeau, animé par la présence du sieur de Briançon qui se tenait auprès de lui pour lui prêter son bras au besoin, excité encore par les ris et les railleries insultantes des dames de C..... et de La Tour contre ledit sieur de Villeneuve, aurait sans contredit achevé l'assassinat prémédité qu'il avait ainsi commencé, » si heureusement une femme, qui lavait du linge à une fontaine voisine, ne fût accourue pour connaître la cause de ce tumulte. « Elle vit le suppliant maltraité, terrassé et prêt à succomber sous les coups redoublés de son agresseur. » L'auteur de cette belle pièce mêle habilement tous les tons, le touchant au terrible. « A cet aspect, émue des sentiments naturels à l'humanité, elle voulut apporter son faible secours à son seigneur. Elle eut recours aux armes ordinaires à son sexe, c'est-à-dire à des cris redoublés, que l'on assassinait le sieur suppliant.» Les paysans accourent. « Les complices de Mirabeau essaient de les arrêter; mais ces hommes charitables arrachent M. de Villeneuve d'entre les mains meurtrières de son cruel agresseur, et celui-ci, intimidé par leur présence, lâcha sa proie. »

Mirabeau et sa sœur s'étaient éloignés « après avoir uni leurs largesses, en recommandant à ces

hommes de ne pas parler de ce qu'ils venaient de voir. »

« Ceux-ci avaient relevé la malheureuse victime, et l'avaient reconduite jusqu'à son château, le visage ensanglanté et le corps meurtri des coups qu'elle avait reçus. »

« La vigueur de son tempérament fit cependant que M. de Villeneuve ne ressentit pas d'abord tout son mal; mais la première fermentation de son sang étant passée, il est aujourd'hui dans un accablement qui fait craindre pour les suites. »

Le rédacteur terminait par quelques considérations éloquentes sur le danger que courait la société, si un gentilhomme des premières familles de la province pouvait ainsi être mis en danger de mort dans son propre fief et sur l'un de ses domaines, et « excédé » inhumainement, après avoir été précipité du haut d'une muraille. L'intention de le faire périr était évidente, puisque ses agresseurs avaient employé tous leurs soins pour empêcher l'effet des secours que la Providence lui ménageait dans sa détresse. Il réclamait donc toute la sévérité de la justice contre ce trait de lâcheté.

On le voit, rien ne manque à ce dramatique et émouvant tableau. La préméditation, les complices, ayant chacun leur part dans cette œuvre sanglante; Briançon prêt à aider au meurtre, arrêtant au moins les secours; les assassins fiers de leur crime; Mme. de C..... témoignant une joie indécente; la scène de meurtre peinte des plus saisissantes couleurs, la victime sauvée seulement par une intervention providentielle. Toutefois l'éloquence du rédacteur faisait

quelque peu tort aux apparences de sa véracité. Certains détails notés avec soin étaient fort en désaccord avec l'intention principale et avec cette terrible accusation d'assassinat. On y sentait trop les procédés oratoires de quelque Cicéron de village, digne successeur de l'Intimé de Racine, qui ne connaît rien de plus grave que l'affaire de Citron, et prend l'emphase pour de la faconde.

Les dépositions mêmes des témoins cités à la requête du plaignant réduisaient singulièrement les proportions de l'affaire. D'assassinat, il ne pouvait en être question. C'était un acte de brutalité et de violence exercée sur un sexagénaire. Tout le reste disparaissait. Cela ressort du récit même de M. de Villeneuve, si on le dégage des éloquentes exagérations de son procureur.

Mais à peine le procès s'engage-t-il sur la plainte de M. de Villeneuve (9 août 1774) que tout le tribunal montre une singulière tiédeur à lui rendre justice. Il ne se trouve plus de juges..... à Grasse. Là, comme dans l'affaire des placards, tous les magistrats s'éclipsent. Carpillet, lieutenant criminel, a « des occupations. » De Floris, lieutenant civil, est malade. Appelés à leur tour par ordre d'inscription au tableau, les avocats imitent les juges, l'un à cause de ses occupations, l'autre parce qu'il est parent au cinquième degré du sieur de Villeneuve. Un troisième écrit : « J'abstiens, tant pour raison de ma parenté avec le sieur de Villeneuve, que, par rapport à des infirmités notoires dont j'ai le malheur d'être affligé. » Un autre ne donne pas de raison.

Cependant, il se trouve enfin un avocat, Raphaël

Albanelly, pour « remplir le tribunal » commeplus ancien. Il ordonne qu'il soit informé. Il assigne les témoins et, à cause de Briançon, un officier de guerre, qui ne se présente pas plus que les juges. Il recueille les témoignages, et n'y consacre pas moins de quatre audiences (10, 11, 13 et 18 août), bien que l'affaire soit si peu importante, et les dépositions très-courtes. Vingt témoins sont entendus, la plupart gens au service de M. de Villeneuve.

L'identité de l'accusé n'était pas douteuse. Tous les témoins signalaient « un homme assez grand et assez gros, fort creusé de la petite vérole, portant un habit de soie bleue et des cheveux blonds sans poudre, liés par derrière en forme de catogan. »

Le fait ne l'était pas davantage. Il y avait eu entre les deux hommes une explication assez vive et, à la suite, des coups échangés. Ils étaient tombés Mirabeau dessus, M. de Villeneuve dessous. Quant à cette muraille du haut de laquelle celui-ci aurait été précipité et qui fait une figure si dramatique dans le récit du procureur, les témoins en réduisaient beaucoup les dimensions : c'était un de ces petits murs, ou rive, disaient-ils, qui soutiennent les terres en Provence, de laquelle les deux hommes avaient roulé dans des guérets. Mirabeau avait jeté de l'argent aux ouvriers, non pour payer leur silence, mais en leur criant : « Pour vous prouver que je suis honnête homme, tenez, allez boire à ma santé. »

Les blessures avaient été peu graves. Un chirurgien appelé avait constaté seulement quelques égratignures (1). On n'avait pas été obligé de reconduire

(1) Une écorchure de la largeur d'une pièce de 24 sous à la

M. de Villeneuve à son château : il s'était éloigné seul pour aller voir des ouvriers dans une autre propriété, en disant à ses paysans de retourner à leurs travaux.

Les divers témoignages établissaient que Mirabeau était venu trouver M. de Villeneuve sur sa terre, qu'il l'avait provoqué, qu'il lui avait arraché son parasol, l'avait battu; que ce n'était pas une rencontre fortuite, que Mirabeau avait cherché et attendu son adversaire tout le jour, qu'il y avait dessein prémédité, intention manifestée par des questions adressées le jour même à des ouvriers et réalisée une heure après; que les autres personnages étaient ses complices, qu'ils l'avaient accompagné à Sartoux, sachant ce qu'il y venait faire; qu'au lieu d'empêcher la violence, ils en avaient aidé le succès; que Briançon avait essayé d'arrêter une paysanne qui accourait au secours de son seigneur, par un moyen plus que rabelaisien; qu'il avait dit aux paysans : « Ce ne sont pas là vos affaires : ils sauront bien vider leur affaire sans que vous vous en mêliez ; » que Mme. de C....., « travestie en homme, ce qu'elle a déclaré être son costume de voyage, » assistait à la scène, riant et applaudissant; que Mme. de La Tour avait essayé d'empêcher les paysans de secourir le plaignant.

La préméditation datait-elle de plus loin? Oui, disait M. de Villeneuve, et Mirabeau n'avait quitté Manosque et n'était venu à Grasse que pour le frapper, pour l'assassiner. Comment, en effet, Mirabeau, au mépris des ordres du roi, se trouvait-il à

paume de la main droite, et une égratignure longue de cinq travers de doigt à la joue gauche.

Grasse? Quelle avait été la cause de ce voyage si rapide et si intempestif? La vérité n'est pas facile à trouver sur ce point. Un biographe de Mirabeau a bâti sur ce sujet un immonde et ridicule roman (1), dont l'inceste fait tous les frais, et que détruisent tous les témoignages et toutes les vraisemblances. Ici, comme en bien d'autres circonstances, Mirabeau a été victime de son immense déconsidération.

Démosthènes assurait qu'en tout procès le rôle d'accusé est le plus difficile, parce que l'homme écoute et accueille volontiers le blâme. Cela est vrai, surtout chez nous. Le Français a peur avant tout de passer pour naïf; il ne veut pas être dupe de son bon cœur; il veut paraître comprendre au moins le mal. Notre grand et bon Corneille lui-même a eu cette faiblesse. Combien de scélératesses gratuites n'a-t-il pas prêtées à ses héros, pour prouver qu'il comprenait, lui aussi, toutes les finesses de la politique et qu'il serait au besoin aussi machiavélique qu'un autre! Et cette disposition-là n'a fait que grandir de notre temps. Grâce à de certaines tendances de la littérature, nous avons eu des fanfarons et des hypocrites de vice, comme à une autre époque il y avait des hypocrites de vertu. Qui n'a, une fois en sa vie, rêvé d'être un peu don Juan? Qui n'a pas feint de ressentir les désolations de Werther, les anéantissements de René, les révoltes de Byron contre la simple vertu? On craint d'être taxé d'étroitesse d'esprit, de mesquine honnêteté, vulgaire et bourgeoise, honnêteté de petites gens, petitement rangés. On affecte de comprendre

(1) V. *Mémoires sur Mirabeau*, 4 vol., in-8°. (Peuchet).

et d'accepter tous les vices, un vice complet. Un inceste de plus, cela achève l'immoralité de Mirabeau, et beaucoup de gens ont admis l'horrible accusation, sans autre examen, et fait ainsi bon marché de l'honneur déjà si compromis de notre plus grand orateur, comme si nous avions beaucoup d'orateurs à sacrifier, et comme si l'honneur français n'était pas intéressé à l'honneur de ses grands hommes. Il ne faut pas qu'un patriotisme sottement entêté altère la vérité, mais il faut qu'il donne le courage, la patience et la volonté de la chercher.

Mirabeau donnait lui-même une autre explication de son voyage. Il assurait qu'outragé, ou du moins inquiété dans son honneur conjugal par le chevalier de G....., il avait voulu prendre de lui une vengeance héroïque et chevaleresque, et garantir en même temps la réputation de sa femme, qu'un éclat eût compromise. Il aurait donc couru lui-même, auprès du marquis de Tourettes, renouer un brillant mariage presque conclu, et qui allait se rompre sur le bruit d'une correspondance du chevalier surprise par Mirabeau. Cette assertion, du reste, est d'accord avec les déclarations de sa sœur devant le juge de Grasse. Son frère, interrogé par elle sur les motifs de son voyage, « lui aurait répondu que c'était pour des affaires particulières qui regardaient MM. de Tourettes et de Vence, d'où il venait. »

Mirabeau disait qu'au retour, passant par Grasse et apprenant que sa sœur avait été insultée en pleine promenade par M. de Villeneuve, parce qu'elle avait témoigné de l'amitié à Mme. de La Tour-Roumoulles, belle-sœur de M. de Villeneuve, que celui-ci persé-

cutait depuis vingt ans et traînait de procès en procès, il lui avait demandé satisfaction sans pouvoir l'obtenir, et que bientôt après, dans une rencontre toute fortuite, il l'avait traité comme il le méritait (1).

Dans les *Lettres de Vincennes,* après avoir raconté le voyage de Tourettes, il dit : « La rencontre de M. de Villeneuve fut une vraie rencontre, où il n'entra aucune préméditation, quoiqu'il fût bien dans mes projets de lui faire une visite. » La dernière partie de la phrase le montre moins innocent qu'il ne le veut paraître. Cela s'accorde d'ailleurs avec une phrase de son oncle : « Ne parlons plus de l'affaire du Mouans. Celui-ci avait tort, car il provoqua ton fou ; *et une fois à portée, chose où sa sœur l'avait mis,* je ne sais si je n'en eusse pas fait autant. » L'accusation reprochait aussi à M[me]. de C....., « d'avoir, au commencement du mois d'août, témoigné beaucoup d'émotion contre M. de Villeneuve, en disant qu'il avait une mauvaise langue, qu'elle souhaiterait que toutes les mauvaises langues fussent percées, et que, s'il ne se trouvait personne, elle se chargerait de la commission, ce qu'elle disait en priant de le rapporter au sieur de Villeneuve.»

En rapprochant toutes ces explications, les faits semblent très-clairs. Mirabeau n'est pas venu à Grasse exprès pour M. de Villeneuve; mais, une fois arrivé, il l'a cherché, lui a demandé une explication, et peu satisfait de ses réponses, s'est fait justice lui-même. Mais cette affaire, qui pouvait se terminer en deux heures, devait durer, en 1772, bien autrement, et passer par les incidents les plus inattendus.

(1) V. *Mémoires de Mirabeau,* t. II, p. 38.

Le 18 août, les témoins entendus, Albanelly avait conclu selon la formule, « à ce que le tout fût montré au procureur du roi. » Mais, quand il s'agit de poursuivre, il y a moins d'ardeur encore que pour informer, et les désertions sont plus nombreuses encore. L'acte porte mention de treize abstentions. Le procureur du roi donne l'exemple et, le 20 août, « renvoie par devant autre, attendu ses occupations. » Le 21, un premier avocat refuse, parce que la dame de C..... est nommée dans la procédure et qu'il est juge dudit C... à Grasse; un second, parce qu'il a donné conseil à M. de Villeneuve; M. Rébaud, « pour raisons à lui connues »; un autre, parce qu'il est juge de Mouans et de Sartoux à Grasse; un autre, attendu un long voyage qu'il a à faire, etc. Par suite de toutes ces abstentions, M^e. Laugier, avocat plus ancien, « remplit le parquet », et, conformément à ses conclusions, Albanelly ordonne « que Mirabeau sera pris et saisi au corps et conduit dans les prisons de Grasse pour être ouï et interrogé, et si on ne peut le prendre, seront faits exploits de perquisition, criées, saisies et annotations de ses biens; que le sieur de Verdaches, co-seigneur de Briançon, sera ajourné à comparaître en personne : les dames de C..... et de La Tour, assignées pour être ouïes par leur propre bouche. »

Cela se passait le 22 août. Dès le 17, Mirabeau avait quitté Grasse, et, le 23, un ennemi plus redoutable, son père, s'emparait de lui et le faisait enfermer au château d'If.

Briançon comparaît donc seul le 15 octobre devant M^e. Albanelly, « remplissant le tribunal en empêchement. » Il donne sans difficulté ses nom et prénoms,

Denis-Jean-Augustin de Jausserandy Briançon, sous-aide-major d'infanterie, né à Lorgues, âgé de 25 ans, habitant Grasse depuis un an. Il déclare ne se présenter que pour obéir à la justice, sauf à attaquer le décret et la procédure par des voies de fait. Il répond à une première question du juge. Mais quand celui-ci lui demande s'il n'a pas accompagné Mme. de C..... sur la propriété de M. de Villeneuve, une véritable scène de comédie commence. On se croirait à l'audience de Bridoison, à voir la contenance de l'accusé. Avec nos habitudes d'ordre, de régularité, de respect pour la justice, les caricatures de Beaumarchais nous semblent empruntées aux souvenirs de Patelin. On va voir qu'il allait chercher moins loin ses modèles.

Briançon « répond, dit le rapport du juge, d'une voix très-basse que je n'ai pas pu entendre, ce qui nous a porté à l'interpeller de relever sa voix afin que je puisse l'entendre et dicter ses réponses, lui déclarant qu'au cas qu'il ne satisfasse pas à notre interpellation, nous lui déclarons que nous lui ferons ce procès comme à un muet volontaire, puisque, par dérision de la justice, il affecte de le dire d'une voix que le juge ne peut pas l'entendre. »

Briançon recommence le même jeu. Le juge le somme de répondre par affirmation ou négation d'une voix intelligible, autrement qu'il passera outre et que les « interrogats » qui lui seront faits seront censés avoués. Briançon continue à répondre à voix basse. Le juge l'interpelle une troisième fois « en conformité des ordonnances, » déclarant qu'autrement il sera passé outre à l'instruction du procès. — Briançon affecte de répondre quelques mots fort bas.

L'interrogatoire continue. Quatre questions nouvelles lui sont adressées sans plus de succès.

Lecture est donnée des interpellations, etc. Briançon est de nouveau sommé de déclarer « s'il persiste à ne vouloir répondre d'une voix intelligible au juge. » Tout à coup retrouvant la parole comme par miracle et dictant lui-même sa réponse au greffier, ce qu'il avait refusé de faire jusque-là, il déclare « avoir répondu d'une voix très-intelligible et que le greffier doit avoir entendue, en répondant catégoriquement à toutes les questions qui lui ont été posées; que ce n'est pas par dérision de la justice qu'il respecte, et à laquelle il vient obéir; que ce n'est pas sa faute s'il n'a pas été entendu; qu'il se présentera toutes les fois qu'il sera requis pour obéir à la justice, et qu'il n'avoue pas les interrogats qui lui ont été faits et auxquels il a répondu sans pouvoir se faire entendre. Et interpellé de signer, déclare qu'ignorant les formes ce n'est que par obéissance qu'il signe, avec protestation de tous ses droits. »

Le 17 octobre, Albanelly signe un « soit montré au procureur du roi à Grasse », et, indigné du mépris qu'on a fait de lui, il déclare renoncer aux fonctions de juge (1).

(1) Et « de suite, nous dit l'avocat plus ancien, attendu l'abus fait par ledit s^{r}. de Briançon, d'une surdité accidentelle dont nous sommes affligé, qui l'a porté à baisser sa voix après ses trois premières réponses, au point de ne pouvoir plus rien entendre de ce qu'il disait; attendu son refus constant de la relever: ayant lieu de craindre la continuation du même abus dans le cours de la procédure, quelque injurieux qu'il soit à la justice et à nous, et ne devant pas être exposé davantage à des pareilles dérisions et

Ainsi le dernier juge de Grasse était réduit à désarmer.

La Cour, le 8 novembre, commet un avocat au siége de la sénéchaussée de Draguignan, M^e^. J.-B. Revel, pour « instruire la procédure, faire tout ce que le cas exigera et juger jusqu'à sentence définitive. »

Revel se rend à Grasse le 15 novembre; le 17, assignation est donnée au sieur Honoré Marcy de se trouver au Palais-Royal pour être présent à l'instruction de la procédure en question.

Le 20 décembre, Briançon comparaît devant Revel. Il répond habilement à toutes les questions, écartant toute idée de complot et de préméditation: il n'a, du reste, rien entendu qui puisse charger Mirabeau.

Les deux dames, entendues à leur tour, opposent à toutes les demandes les mêmes dénégations.

Mme. de C..... dit, pour sa part, « que, n'ayant jamais eu de relations avec M. de Villeneuve, elle ne s'est jamais plainte de lui; que son frère étant arrivé le 4, elle avait été très-surprise de son arrivée, sachant qu'il avait une lettre de cachet pour Manosque, et qu'il avait rompu son ban, ce qui la peina beaucoup et la détermina à lui dire de repartir incessamment; et comme il lui témoignait qu'il était bien aise de passer un jour avec elle, elle résolut de le mener à la campagne chez la dame de Grasse avec qui elle est fort en liaison. Ils ont, en route, rencontré M. de Briançon qui allait chez sa tante. Ils ont dîné tous

tracasseries, déclarons ne vouloir plus faire la fonction de juge dans la même affaire et nous en abstenir. »

ensemble avec la fille de Mme. de C..... Son frère lui a dit qu'il avait rencontré M. de Villeneuve ; que, lui ayant demandé des explications auxquelles M. de Villeneuve ne voulait pas répondre, ils eurent des questions vives ensemble ; que M. de Villeneuve commença à lui donner un coup de parasol qu'il avait, qu'ils en vinrent aux prises. Elle en fut très-fâchée, et dit à son frère qu'il eût mieux fait de garder son ban. »

Sur le vu de toutes les pièces, le procureur du roi avait déclaré, le 2 janvier 1775, « n'empêcher être ordonné qu'il soit procédé extraordinairement contre les accusés. » En conséquence Revel procède au récollement des témoins, à leur confrontation avec les accusés. Il y consacre les audiences des 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 19 janvier.

Briançon paraît seul à la confrontation. Il est bon de remarquer que, dans cette procédure d'autrefois, c'est l'accusé qui conduit à son gré l'interrogatoire, c'est lui qui indique au juge chaque question à poser. Il y en a jusqu'à vingt adressées à un seul témoin. Le juge n'est que le porte-voix de l'accusé : il répète officiellement ses questions. En l'absence de publicité, il fallait au moins cette garantie à l'accusé.

Briançon se défend très-bravement. Il attaque la plupart des témoignages, parce qu'ils viennent de vassaux de M. de Villeneuve, employés journellement à son service, et qui ont eu des querelles d'intérêt avec Mme. de La Tour. Il prétend que les Villeneuve ont pris leurs sûretés avec les témoins, qu'ils leur ont fait réciter par avance leurs dépositions, que leur procureur les résumait par écrit, « qu'on leur a inspiré

certains faits. » Il met quelques témoins en désaccord avec eux-mêmes. Tout à coup, le 12. il cesse de paraître aux confrontations, et déclare que le juge peut procéder comme il l'entendra.

Cependant les dames de C..... et de La Tour, qui n'avaient pas paru, en avaient appelé de la sentence d'extraordinaire de Revel. La Cour, par sentence du 4 mai 1775, le maintenait dans ses fonctions, et lui renvoyait « les parties et matières pour être par lui procédé jusqu'à sentence définitive. »

Il y avait huit mois que cette misérable affaire était engagée. Tout à coup tout s'arrête, on n'entend plus parler de rien. Ce n'est que le 6 juillet 1776 qu'on voit reparaître Briançon, se plaignant d'un déni de justice. Il rappelait ce qui s'était passé depuis le mois d'août 1774, faisait observer que le procès extraordinaire était terminé depuis le mois de janvier 1775; que M. de Villeneuve ne faisait plus de poursuites, et que cependant lui-même avait le plus grand intérêt à être jugé. En conséquence il requérait M°. Revel de se rendre à Grasse sous trois jours, pour y remplir les fonctions de juge-subrogé, sans quoi, etc.

Revel revient à Grasse le 25 juillet et reprend l'affaire. Mais vainement il met son greffier aux trousses des procureurs des parties. Querellants, querellés, personne ne se hâte. Enfin l'affaire paraissait en état, et Revel allait faire le rapport pour le jugement, quand les accusés imaginent un nouvel expédient, et un incident nouveau survient au procès.

Le 4 septembre, trois jeunes avocats, les sieurs Gasq, Espitalier et J. Bartel, déclaraient que, lorsque M°. Albanelly s'était retiré, et qu'on avait fait courir

le tableau, ils s'étaient abstenus, mais que cette abstention, soigneusement motivée, n'était ni absolue ni définitive; que les motifs d'abstention ayant cessé, et le procureur des dames de C..... et de La Tour leur ayant demandé s'ils comptaient reprendre leurs fonctions, ils avaient répondu affirmativement. En conséquence, les accusés demandaient « la réintégration des trois avocats, pour conclure ou être juges, sous protestation de la nullité de la procédure et de la sentence qui pourrait intervenir. »

Mais Revel n'entendait pas se laisser dépouiller ainsi, et le 6 septembre il déclare que, sans entrer directement ni indirectement dans les motifs qui ont donné lieu au *Comparant* des accusés, et aux déclarations des trois jeunes avocats qui l'ont suivi, il entend garder la matière dont il est doublement saisi par arrêt de la Cour; qu'il a été à Grasse quarante-sept ou quarante-huit jours; qu'il est resté chez lui dix-huit mois sans entendre plus parler de cette affaire. Il se plaint que les trois jeunes avocats l'ont vu pendant plus de trois mois, à deux différents voyages, procéder à l'instruction de la procédure, sans faire la moindre démonstration pour révoquer leurs abstentions.

La chambre des vacations, appuyant ses réclamations, décide (11 septembre 1776) que, sans s'arrêter à l'appointement des avocats, il sera procédé au jugement définitif par Revel, assisté de MM. Guevarre et Transtour, avocats du barreau de St.-Paul-lez-Vence.

Mais au même moment, le procureur du roi, ce M. de M..., si vite converti dans l'affaire des placards, déclare « renvoyer par devant un autre, attendu

qu'il est occupé aux affaires criminelles poursuivies à la requête du Ministère public » (17 septembre 1776).

Enfin, le 24 septembre, Revel qui a mandé le dimanche ses assesseurs de St.-Paul-lez-Vence, se transporte au Palais et commence à leur faire le rapport de la procédure. Il l'examine avec eux jusqu'au samedi 27, et assigne les trois accusés à comparaître le 30, ainsi qu'un officier militaire, pour assister aux interrogatoires de Briançon. Personne ne comparaît.

Le Tribunal, du reste, procédait avec une sage lenteur. Revel assure avoir continué, le 1er. octobre, à examiner la procédure et les pièces civiles. Sept jours d'examen pour quelques coups de poing et un parasol brisé (1) !

Enfin, le 2 octobre, le juge et ses deux assesseurs donnent solennellement leur opinion, et rendent un jugement définitif, « nonobstant opposition et appellation quelconques. »

Me. Guevarre, opinant le premier, était d'avis que, reconnaissant la contumace bien et dûment instruite contre Mirabeau, et faisant droit à la requête de M. de Villeneuve, le Tribunal déclarât « les accusés dûment atteints et convaincus : 1°. Mirabeau, d'avoir insulté

(1) Si l'on veut avoir une idée de ce qu'il en coûtait pour une justice si exactement rendue, on voit que le juge taxe les épices du jugement à deux cents écus pour lui et ses assesseurs, comptant dans cette somme ses journées et honoraires depuis le 27 septembre, « faisant entrer en considération le long temps qu'il a mis au dépouillement de la procédure et des sacs civils. » Pendant tout le cours de l'instruction, son séjour et son voyage se taxent à six livres par jour.

de dessein prémédité le sieur de Villeneuve dans un de ses domaines enclavé dans son fief; d'en être venu, à cette occasion, aux prises, et de l'avoir ensuite excédé de coups ; et ses coaccusés, d'avoir participé au dessein où il était d'insulter M. de Villeneuve, et d'avoir autorisé ledit dessein. »

En réparation de ces outrages, il demandait que tous les accusés fussent tenus de comparaître dans la salle du Palais royal de Grasse au jour d'audience, le plaid tenant ; et là, « en présence du sieur de Villeneuve, si bon lui semblait, Mirabeau, ayant la tête nue et derrière le bureau, devrait déclarer que follement et témérairement il a insulté et excédé de coups le sieur de Villeneuve, qu'il s'en repent et lui en demande pardon. La même réparation sera faite dans les mêmes formes dans le lieu de Mouans, dans la salle où se tient le Conseil des habitants de Sartoux, ledit Conseil à cet effet assemblé. Desquelles réparations publiques il sera dressé des procès-verbaux séparés; et, en outre, seront condamnés, Mirabeau à dix livres d'amende envers le roi et six mille livres envers M. de Villeneuve, pour lui tenir lieu de dommages et intérêts; Briançon et les dames à des amendes proportionnelles, et de plus aux dépens, pour lesquels ils seront contraints solidairement et tiendront, Mirabeau les prisons, Briançon les arrêts de la ville jusqu'à parfait paiement, avec défense de récidiver sous les plus grandes peines. »

Me. Transtour adhère pleinement à l'opinion de son confrère; mais il veut qu'on augmente l'amende pour les complices, et qu'on les oblige à faire, dans la salle du Conseil assemblé de Mouans, des excuses à M. de Villeneuve.

Mais Me. Revel ne trouve pas encore l'honneur du Baron assez vengé, et, après avoir recueilli les opinions de ses deux assesseurs, il aggrave encore leurs conclusions, et rend enfin le jugement que voici.

Il déclare « le sieur de Mirabeau atteint et convaincu d'avoir attenté, de dessein prémédité et par complot, à la personne du sieur de Villeneuve dans son fief de Sartoux, dans un de ses domaines et en pleine campagne; le sieur de Briançon, d'être méchamment entré dans le complot, d'avoir autorisé et favorisé Mirabeau; les dames, d'être méchamment entrées également dans ledit complot, et d'avoir approuvé les excès du sieur de Mirabeau et la conduite de Briançon. Ils devront reconnaître qu'ils s'en repentent et en demandent pardon. Lesquelles réparations ils réitéreront dans la salle où se tient le Conseil des habitants de Sartoux, ledit Conseil, à cet effet, assemblé au jour qui sera assigné. Mirabeau et Briançon seront en outre condamnés: Mirabeau à être blâmé, Briançon à être admonesté sur les faits et chefs d'accusation résultant de la procédure dans la chambre du Conseil.» De plus, Mirabeau est condamné à une amende de 10 liv. envers le roi, 6,000 envers M. de Villeneuve; Briançon 5 liv. envers le roi, 1,500 envers M. de Villeneuve; Mme. de C..... 3 liv. et 1,200 liv.; Mme. de La Tour, 3 liv. et 600 liv. Pour le recouvrement des amendes et frais, Me. Revel adopte pleinement les propositions de Guevarre, et, de plus, il permet à M. de Villeneuve de « faire imprimer et afficher la sentence qui interviendra dans tous les lieux du ressort de la sénéchaussée de cette ville, où il trouvera bon, jusqu'à la concurrence de 200 exemplaires, aux frais desdits querellés. »

Ainsi se terminait cette affaire après deux ans et deux mois d'attente. Mirabeau a prétendu que l'arrêt avait été rendu par un juge qui dépendait de son adversaire : la prétention est erronée. Nous avons vu que le Parlement avait commis un avocat de Draguignan, et d'ailleurs le sénéchal n'avait guère qu'une prééminence honorifique, et n'avait ni influence ni ingérence sérieuse dans la marche de la justice.

Ce qui était vrai, c'est que la plupart des témoins étaient aux gages de M. de Villeneuve. Mais qu'importait? L'existence du fait n'était pas contestable.

Ce qui l'était, c'était le bien jugé ; c'était la forme même du jugement et sa proportion avec les fautes.

Tout ce procès nous a donné une singulière idée de la justice de ce temps (1), de ses lenteurs, du peu de respect qu'elle inspirait, de la tiédeur des juges, de la difficulté qu'il y avait à faire reconnaître son droit. Institutions décrépites et languissantes qui avaient besoin d'un rajeunissement !

Cela nous permet aussi de voir, en passant, ce qu'était à ses moments perdus, quand elle ne représentait pas, et prise sur le vif, cette élégante société du XVIIIe. siècle, dont tant de gens pleurent aujourd'hui la perte et les chevaleresques traditions, détruites par la main grossière de la Révolution ! L'agréable tableau de mœurs ! L'aimable spectacle que celui de cette petite ville il y a cent ans, de ses divisions, de

(1) Certains magistrats montrent, dans les déclarations qui figurent au procès, une assez médiocre connaissance de la langue française. Les actes eux-mêmes sont bizarrement rédigés: « ...Doit comparoir dans le palais royal, à jour et heure préchise, pour déposer vérité sur ce qui seront interrogés. »

la lutte entre le père et le fils, entre l'esprit de résistance de l'un et l'âpre volonté de l'autre, se continue; et ce qui nous montre la force de cet homme et nous impose presque autant de respect que d'effroi, dans ce combat contre son terrible fils, c'est à lui que restera la victoire. Le fils commence par éclater; il est en pleine révolte; d'abord furieux, indigné, ironique, par moments livré au désespoir, par moments résigné, et pour la première fois de sa vie touché d'un sentiment religieux, attendri et acceptant la mort sans plier. Puis peu à peu il s'humilie, il s'incline sous le châtiment paternel, il confesse ses fautes et se repent; il se met aux pieds de son père; il est presque dompté. Le père se fait arracher le pardon par ses autres enfants, et c'est en courbant la tête qu'il sort enfin de sa longue captivité pour réclamer sa femme et une famille.

C'est ici que nous allons trouver le second procès, et les renseignements donnés par M. de Saint-Vincens (1).

L'entreprise était difficile. Le premier pas à franchir avait été rude, et il n'avait réussi qu'à demi. Le procès pour sa réhabilitation, engagé à Pontarlier, s'était terminé par une transaction, mais qui ne répondait ni aux espérances de Mirabeau, ni à l'éclat compromettant de sa défense, ni à la puissance des

(1) Voir, pour le procès d'Aix, les *Mémoires de Mirabeau*, 8 vol. in-8°. (par M. Lucas-Montigny); — les *Mémoires sur Mirabeau* (Peuchet); — les *Lettres de Mirabeau à M. de Vitry*. — V. aussi un remarquable discours de M. Saudbreuil, alors avocat-général à Aix: *Du danger des défenses personnelles en justice. — Beaumarchais-Mirabeau*. Aix, 1856.

moyens qu'il avait employés. Là encore s'était fait sentir la triste influence de son père, qui semble un mauvais génie attaché à tous ses pas, aussi funeste par ses secours que par sa haine. Il l'avait d'abord abandonné à ses propres forces; mais il intervient pour compromettre le succès de ses audaces, et lui laissant tous les inconvénients de la témérité, il ne lui permet de recueillir que ce qu'eût donné la modération. Son gendre, envoyé par lui, avait conclu avec les adversaires de son fils un arrangement bâtard qui rendait à Mirabeau sa liberté, mais le laissait aux prises avec toutes les suppositions, et devait permettre de répéter qu'il n'avait été sauvé que par la pitié de ses ennemis.

Aussi sortait-il de là brisé : « Je me vois, écrivait-il, réprouvé par mon père, oublié et peut-être haï par ma mère pour l'avoir voulu servir, redouté par mon oncle, attendu par mes créanciers, menacé par ma femme ou ceux qui la gouvernent, dénué de tout, de revenu, d'état, de crédit, n'ayant ni place, ni charge, ni ressources. » Il cherchait un duel, se désolait de voir que ses adversaires ne venaient pas le trouver, et s'écriait avec désespoir : « Oh ! j'aurais pourtant besoin d'un coup d'épée ! »

Cependant Mirabeau n'était pas homme à se désespérer long-temps ; et, le 22 octobre 1782, reprenant courage, il arrivait à Aix pour y tenter une épreuve décisive. Compromis, accusé, enfermé, perdu de réputation, il vient, par un effort gigantesque, essayer de ressaisir tout ce qui lui a échappé, et de rentrer dans les conditions ordinaires de la vie. S'il reprend sa femme, il peut tenter une vie nouvelle. Si ses

efforts échouent, sa situation morale, son influence dans l'avenir en recevront un échec que rien ne pourra réparer. Son père, cette fois, semblait décidé à le soutenir. Il le recommande et presque l'impose à son oncle; mais il comptait bien le diriger, et se préparait à enlacer le géant dans des toiles d'araignée, à garder de Paris la direction journalière d'un procès soutenu à Aix; comme jadis Louvois, du fond de son cabinet, dictait aux généraux des plans de campagne. Ce sont les vieilles traditions du despotisme, paternel ou royal. Mirabeau, sûr de sa force, refusera, ira droit son chemin. De là des froissements, des colères, des éclats, des malédictions. Enfin, le plus grand secours que pouvait attendre Mirabeau, la présence même de son père, qui eût fait tomber toutes les plaintes, et mieux que les plus éloquentes paroles, prouvé la réconciliation du père et du fils, et rendu d'avance inutile le grand moyen des lettres produites par les adversaires; ce secours, il le lui refusera. Cet homme, si décidé d'ordinaire, voudra et ne voudra pas. L'intérêt de sa race veut le procès, les rancunes et les antipathies paternelles semblent ne pas le vouloir.

Mais Mirabeau est décidé: soutenu ou non, il engagera le combat. — « Honoré, écrivait quelques mois auparavant son père, persiste à être docile et beaucoup plus *uxorieux* par calcul ou autrement que tu ne crois. »

Il part plein d'illusions. Il est transporté de l'accueil qu'il a reçu; il va conquérir son oncle; les paysans l'ont accueilli avec enthousiasme : dans quelques mois, ses affaires seront terminées, ses



embarras finis. Avec sa puissante imagination, ce caractère qui ne va que par saillies, qui s'exalte et retombe en des affaissements terribles, il voit tout sous de riantes couleurs. — Voulait-il tromper les autres? se trompait-il lui-même? Était-ce un système qu'il s'était imposé? Décidé, pour arriver au succès, à ne rien voir de ce qui était contraire à son but final, peut-être s'imposait-il le devoir de trouver partout des prétextes à conciliation. Peut-être n'y a-t-il là qu'une illusion d'esprit, cet entraînement momentané du puissant acteur qui entre tout entier dans son rôle, et qui n'en veut négliger aucune partie, ce dévouement de l'artiste à son œuvre qui, une fois qu'il a pris un thème, veut lui donner la forme la plus achevée. Peut-être est-il dupe de sa puissante imagination; toujours prêt à se précipiter tout entier là où il incline pour le moment, c'est de bonne foi qu'il rêve une réunion et une vie nouvelle; il ne peut se figurer que les autres refuseront d'entendre sa voix. Nous avons dit qu'il avait bien du romanesque en l'esprit et de brusques élans. Exalté comme on l'est à la fin du XVIIIe. siecle, il transporterait volontiers le roman dans la vie. Il cède à un coup monté, aux péripéties soudaines. Un pardon théâtral, réconciliation à l'audience, attendrissement, il a rêvé d'avance tout son procès, un drame à la Diderot. Mais, en même temps, comme il est avant tout un esprit pratique, avec beaucoup de suite, il organise savamment sa bataille. Déjà il se disait à Pontarlier : « Des devoirs sans nombre me font un devoir de la modération que j'ai toujours regardée comme une vertu d'autant plus haute, que mon caractère me la rend moins natu-

turelle. » Il saura tenir la promesse qu'il s'est faite à cet égard. On ne saurait assez admirer cet empire sur soi-même. Cet homme si volontiers agressif, si disposé à emporter les choses de haute lutte, se fait doux, apprivoisé, presque humble : il aura le courage de soutenir pendant deux mois ce personnage et d'éviter tout ce qui pourrait inquiéter la famille de sa femme. Il commence même par exagérer la douceur. Dans une première lettre adressée à sa femme et à son beau-père, il a manqué le ton. Il s'est fait tout d'abord trop tendre et trop familier. Comment, après ce complet oubli de huit années, sa femme eût-elle pu croire à ces protestations subites, à ces tendres alarmes, à ces conjugales inquiétudes ? Il y avait mis quelque chose d'excessif, et avec cela un ton un peu avantageux et demi-plaisant, de petites grâces et une galanterie qui étaient plus faites pour choquer que pour séduire.

Ce premier échec a rendu cette nature à sa gravité et à sa force. Il écrit, le 6 novembre, à son beau-père une seconde lettre grave, sérieuse et digne, où il attaque la vraie question, l'intérêt des deux maisons. Il en adresse une autre à sa femme, très-belle également, aussi belle et aussi digne qu'elle pouvait l'être dans sa situation, essayant de la rassurer, faisant une allusion mesurée aux prétentions des collatéraux, avouant ses torts avec gravité, sans mensonge comme sans faiblesse, mais invoquant des droits supérieurs à tout cela, les droits imprescriptibles du mariage, le devoir du pardon chez la femme pour un époux repentant et mûri par huit années de punition et d'épreuves.

Mais tout cela ne pouvait avoir de prise sur une jeune femme spirituelle et aimable, mais froide, faible, très-amoureuse de plaisir, et dirigée contre un mari qu'elle n'aimait plus, par une famille qu'elle aimait et qui devait l'affermir dans sa résistance, soit qu'elle songeât à ses propres intérêts, soit qu'elle fût dévouée à la comtesse, à qui peu de bonheur semblait promis par le retour d'un mari diffamé, scandaleux et violent.

Je passe rapidement sur ces détails, parce qu'ils sont longuement exposés, dans les *Mémoires* de M. Lucas-Montigny, par des fragments de la correspondance de Mirabeau lui-même et de sa famille. Le portrait du marquis de Marignane, de sa fille et de tout leur entourage, l'égoïsme de l'un, la frivolité de l'autre, — enivrée de fêtes, divinité de ce petit monde qui l'entoure, et tenant à son piédestal d'où il faudrait descendre, — les mille attaches de cette vie légère sont peintes de main de maître par l'énergique Bailli.

Enfin, repoussé par le père et par la fille, après des instances nouvelles auprès de celle-ci, il a recours aux voies de droit.

Mais ici se présentaient des difficultés non moins sérieuses. Mirabeau venait soutenir un procès devant le Parlement d'Aix, contre une famille alliée à toute la magistrature et occupant les plus hautes places de l'administration locale, contre un homme aimé de tout le monde, qui tenait le premier rang dans la ville, et en faisait largement les honneurs. « La Grand'-Chambre, écrivait le Bailli, est hautement contre nous, et l'on ne saurait voir un exemple plus frappant

de ce que peut une maison montée et un grand crédit dans une petite ville. »

Les Mirabeau, au contraire, n'y avaient plus que peu de parents; ils étaient devenus presque étrangers dans leur pays, qu'ils avaient quitté pour aller chercher un plus grand théâtre. La longue absence du Marquis, sa résidence à Paris marquaient une sorte de dédain pour son pays. C'était la ville d'Aix tout entière qui, dans la personne d'un homme qui n'en était jamais sorti, allait se défendre contre des étrangers.

Outre ce petit ressentiment local, la famille de Mirabeau avait peu de droits aux sympathies de la magistrature; elle l'avait en mainte rencontre traitée avec mépris, et amassé de longues haines. Le grand-père de Mirabeau avait eu force démêlés avec elle, et il se vantait à tout propos « d'être rentré dans sa province pour épousseter toutes ces vieilles robes. » Or, les membres du Parlement de Provence étaient d'autant plus chatouilleux à l'endroit de leur noblesse, qu'il en était beaucoup à propos desquels on pouvait se rappeler exactement la date à laquelle ils l'avaient achetée, et ils ne souffraient pas volontiers qu'on leur marquât qu'on s'en souvenait. Le Marquis et le Bailli, cependant, avaient suivi l'exemple de leur père. Avec quelle colère et quel mépris ne parlaient-ils pas sans cesse de ces robins, et n'exerçaient-ils pas à leurs dépens leur aristocratique insolence! Mirabeau lui-même avait tristement réveillé ces souvenirs en portant le déshonneur dans la maison d'un magistrat et en plaidant rudement contre lui.

Il avait, d'ailleurs, laissé à Aix bien des rancunes.

Les prétendants à la main de Mlle. de Marignane qu'il avait évincés, les nouveaux parlementaires contre lesquels, en 1772, il avait pris violemment parti et à leur tête la famille d'Albertas, tous ceux enfin qu'il avait heurtés dans ses fougues allaient prendre leur revanche. Un sentiment d'honnêteté froissée, qui se faisait peut-être excessif, mais qui mérite le respect, se détournait de ce grand criminel. Les cercles se prononçaient hautement contre lui : on répandait de ces bruits qui remplissent si vite une étroite enceinte et qui font loi dans la société. Ses amis se cachaient, pas un n'osait s'avouer.

Il faut reconnaître qu'il offrait une terrible prise à ses adversaires. Il arrivait à Aix avec le sinistre éclat qu'il était allé chercher à Pontarlier et à Besançon.

On y avait vu un accusé contumax, condamné à mort, aborder hardiment ses juges et affecter de ne rien craindre pour lui-même : on eût dit qu'il voulait seulement sauver une erreur à la justice. Refusant des lettres d'abolition pour lui seul, se jetant dans un danger évident pour sauver celle qui était poursuivie avec lui, allant chercher son adversaire chez lui, sur son terrain, dans un tribunal tout composé de ses parents, de ses amis, de ses confrères, il avait pu paraître à quelques-uns dévoué et chevaleresque ; mais la plupart avaient dû voir en lui un homme d'une audace trois fois insolente et hyperbolique.

Cependant Mirabeau crut pouvoir pousser les choses à l'extrême. Il ne se faisait pas illusion sur sa propre déconsidération. Mais il savait aussi qu'il était au XVIIIe. siècle, et que bien d'autres n'étaient guère moins coupables que lui. La franchise et l'audace de ses

désordres, au lieu d'être une aggravation à ses yeux, étaient bien près de lui sembler une excuse. Sa femme, d'ailleurs, avait-elle bien le droit d'être pour lui si sévère? Pendant la prison de son mari, elle n'avait pas tenu la conduite qui aurait pu lui attirer le respect, et qui n'était point, du reste, dans les mœurs du temps, une tenue de veuve sévère dont chaque jour eût été la condamnation muette du coupable. Elle avait porté très-gaîment son veuvage volontaire, et mené une vie de dissipation, tout occupée de fêtes, de soupers, de comédies de société, et avait prêté beaucoup, sinon à des accusations précises, du moins à des médisances (1).

D'un autre côté, considérant les choses au point de vue légal, il savait bien que la majorité de la Cour était contre lui; mais il croyait que l'animosité de cette partie du Parlement ne pouvait emporter la sentence ni supprimer la loi; et il lui semblait que toutes les raisons légales manquaient. Il n'y avait pas de sévices prouvés, et, d'ailleurs, y en eût-il eu, Mme. de M....., depuis leur séparation, et l'impossibilité par conséquent du renouvellement des sévices, avait écrit vingt lettres tendres à son mari, qui les avait en sa possession et se promettait bien de les montrer.

Enfin il comptait sur son génie, sur cette puissance encore inconnue à Aix, entrevue seulement à Pon-

(1) Les *Mémoires* de Portalis nous la montrent suivant très-bravement son affaire, se rendant assidûment chez son avocat escortée de deux galants chevaliers, jouant avec son procès, et disant à Portalis, enfant alors et endormi sur ses genoux : « Va te coucher, petit, nonobstant appel. »

tarlier, pour gagner la foule, exercer par l'opinion publique une pression sur la Cour, et terrifier ses adversaires.

Je ne veux pas refaire l'histoire de ce grand procès! Tout le monde a lu les beaux discours que Mirabeau y prononça. On pouvait leur appliquer ce que lui-même avait dit des plaidoyers de Pontarlier : « Si ce n'est pas là de l'éloquence inconnue à nos siècles esclaves, je ne sais ce que c'est que ce don du ciel si séduisant et si rare. » Quel talent, en effet! Quelle abondance de moyens! Quelle prodigieuse richesse! Quelle fécondité dans ces longs mémoires, si pleins de pensées, de faits, et composés si rapidement! Quelle magnifique variété de ton!

Quelle puissance ne révélait-il pas! puissance effrayante pour ceux qui ne croyaient pas à son honneur, et qui le voyaient capable d'en jouer le personnage avec tant d'éclat! puissance admirable pour ceux qui reconnaissaient là la peinture magnifique d'une grande âme! Comme l'illusion est complète! Comme, dans cette ardente et magnifique revendication des devoirs et des droits les plus sacrés, nous oublions l'homme pour sa parole! De toutes ses fougues, de ses violences désordonnées, il n'est resté qu'énergie, chaleur, abondance inépuisable, tout cela dominé par quelque chose de supérieur, une âme maîtresse d'elle-même dans les circonstances les plus douloureuses. Comme il est au-dessus de ses adversaires, arbitre souverain du débat, faisant à son gré justice ou grâce, écrasant les uns, amnistiant les autres, et n'adressant d'appel qu'aux plus nobles sentiments!

Et ce qui devait doubler l'intérêt, ce n'était pas un avocat qui présentait ces tableaux, c'était le mari lui-même réchauffant de sa voix, animant de son geste, attendrissant d'inflexions émues cette peinture de sa douloureuse situation; c'était cette infortune elle-même se présentant gémissante devant le tribunal et surtout devant l'auditoire et leur demandant justice.

On connaît les incidents du premier débat engagé devant le siége d'Aix. Les adversaires étonnés, attendris; M. de Marignane venu en ricanant, bientôt ému, prêt à laisser échapper le pardon, et disant: Il a parlé avec bien de la modération. La foule attentive, ravie, transportée d'enthousiasme, prenant parti pour l'orateur, pour cet homme qui, après tant de souffrances, se montrait dans la revendication de ses droits si doux et si fort. Tous ceux qu'avait touchés l'approche de la Révolution, déjà si voisine sans qu'on le soupçonnât; tous ceux qui étaient mécontents du présent, et c'était tout le monde en Provence, sauf MM. du Parlement, ses attenances et les anciens avocats rattachés à lui par la communauté d'intérêts et les liens d'un vasselage et d'une clientèle privilégiée, tous ceux-là retrouvaient leur propre cause dans ce fils d'une grande famille, qui ne faisait appel ni à son nom ni aux influences de caste, mais qui plaidait lui-même sa cause et ne réclamait que le droit commun, le droit de l'humanité. On oubliait ses fautes, ou plutôt on n'en retenait que ce qui lui donnait un intérêt romanesque. On pensait à sa longue captivité: on voyait en lui une victime des priviléges, naguère d'une paternité féodale, aujourd'hui d'une coterie

nobiliaire, réclamant en vain sa femme que retenait et défendait la société aristocratique. Le jeune barreau, étonné de cette grande leçon d'éloquence qui lui venait d'un homme du monde, signe précurseur de cette Révolution qui allait lever toutes les barrières, saluait en lui un maître, et, par un vague pressentiment, le champion futur de ses espérances et de ses droits long-temps méconnus.

Ce qui a surtout intéressé ses biographes, c'est de savoir qui avait tort de sa femme ou de lui. Ce qui ne nous intéresse pas moins, six ans avant la Révolution, c'est de savoir quelle justice on trouvait à Aix, quels partisans pouvait y rencontrer un homme qui se présentait comme en lutte avec la société dominante, et comment enfin se préparait l'éclatante popularité qui devait l'accueillir en 1789.

On connaît aussi sa belle réplique désolée et indignée, mais avec tant de sentiments humains, tant de nuances délicates, à l'insulte de la Consultation pour Mme. de Mirabeau, attaque personnelle, violente et brutale ; et les grandes audiences de la Cour, et tous ces dramatiques débats.

Je ne veux pas recommencer cette histoire. Je veux surtout, à l'aide des souvenirs de deux témoins considérables, retrouver la chronique du Palais et ressaisir l'impression produite au moment même sur les adversaires, sur les juges, sur le public tout entier. Ces renseignements ne modifient pas sensiblement la physionomie générale du procès; ils en accusent mieux certains détails. En suivant ainsi, pour ainsi dire, heure par heure, plus exactement et plus complètement qu'on ne l'a pu faire jusqu'ici, les divers incidents du procès,

on voit, si je ne me trompe, se dessiner avec une énergie toute nouvelle, le caractère de Mirabeau, ses incroyables ressources, son étonnant ascendant (1).

Cela ressort à chaque instant des paroles de M. de Montméyan, sans qu'il le veuille du reste. Comme tous les Gens du Roi dans cette affaire, il est très-défavorable à Mirabeau (2). On sait que M. Leblanc de Castillon, après le procès, lança contre lui une véritable dénonciation. M. de Montméyan, en toute occasion, se prononce contre lui, et s'attaque même à ceux qui ont voulu accommoder le procès.

Cependant, il constate lui-même la terreur que Mirabeau inspire. Ses adversaires hésitoient à engager le débat. « Les avocats de Mme. de Mirabeau, dit M. de Montméyan (et la famille de Marignane en avait réuni toute une armée, retenant d'avance tout ce qu'il y avait d'illustre dans le barreau), les avocats de Mme. de Mirabeau, et principalement M. Portalis, chargé de plaider pour elle, répugnaient à entrer en lice avec un homme de ce caractère. »

Sentant et redoutant sa force, ils eurent d'abord la

(1) Je ne m'arrêterai pas à signaler les différences entre le récit de M. de Montméyan et les récits déjà publiés. Elles se présenteront d'elles-mêmes au lecteur. — Je préviens, pour n'avoir pas à y revenir, que tout ce qui est entre guillemets est emprunté textuellement au Mémoire de M. de Montméyan.

(2) Il commence par signaler la froide réception que Mirabeau trouva dans Aix : « Il y parut, nous dit-il, au commencement de l'année. Il n'y reçut aucun accueil, quoiqu'il affectât de se montrer et de se présenter partout. Chacun évitait de l'aborder et d'en être abordé ; il était honteux de lui-même. »

pensée de supprimer le combat, en s'armant de cette sentence de Grasse, toujours suspendue sur la tête de Mirabeau, et qui, « neuf ans auparavant, l'avait condamné à des réparations humiliantes et à de fortes amendes. » Ils songèrent à faire exécuter l'ordonnance de prise de corps. Ils se disaient qu'il était toujours possible de la faire revivre, « puisque la partie civile n'avait cessé les poursuites que parce que la famille du comte l'avait fait enfermer au château d'If, par lettre de cachet, qu'elle ne s'était jamais désistée, et que, même en ce cas, la partie publique aurait pu reprendre les poursuites. »

Cependant, on n'osa réveiller ces souvenirs ; peut-être même songea-t-on qu'il valait mieux laisser peser sur lui les suspicions résultant d'un procès incomplet, que d'en faire sortir une lumière qui eût pu être favorable à Mirabeau.

Ne pouvant supprimer l'affaire, on voulut au moins supprimer cette éloquence qu'on redoutait. En effet, après avoir pris pour défenseur Me. Jaubert, ami intime du Lieutenant, Mirabeau, s'était décidé à plaider lui-même sa cause, assisté du jeune avocat. Le Lieutenant l'y avait autorisé (1).

« Les syndics alors et quelques anciens avocats s'assemblèrent pour délibérer s'ils prieraient le Lieutenant de faire plaider la cause par avocat. » Mais un des syndics, Me. Roman, « brouillé, nous dit-on, avec Me. Portalis, et qui avait commencé à former

(1) « Les gens sages prédirent dès lors les excès auxquels ils se livrerait et la fermentation qu'il exciterait dans le peuple en se formant un parti. » — *Mémoire* de M. de Montméyan.

des liaisons avec Mirabeau, » s'opposa à toute démarche.

Mirabeau prit donc la parole devant un auditoire nombreux, où il comptait d'avance beaucoup de partisans. « Il avait amené, nous dit-on, plusieurs personnes de l'état bourgeois ou tenant au Palais, et même des personnes du peuple, qu'il avait eu le secret de disposer en sa faveur par beaucoup de promesses et des traits marqués d'affabilité. Son plaidoyer écrit avec esprit, débité avec grâce, rempli de témoignages d'estime, de tendresse et d'empressement pour sa femme, plut infiniment et augmenta le nombre de ses partisans. Il eut l'art, en plaidant l'incident ou le provisoire, de traiter le fond de la demande en séparation. L'avocat adverse se renferma dans l'incident, c'est-à-dire dans la rejonction ou retraite au couvent pendant le procès. Les partisans de Mirabeau triomphaient, ils publiaient que l'on n'avait osé entamer le fond, que l'avocat redoutait le comte de Mirabeau. »

Celui-ci réplique. Son adversaire persiste dans ses conclusions. L'avocat du roi conclut contre Mirabeau, et pour que, sans s'arrêter à la demande provisionnelle du mari, Mme. de Mirabeau puisse demeurer chez son père. La sentence rendue par trois juges, à la pluralité de deux voix contre une, adjuge les fins de Mirabeau aux applaudissements de l'auditoire (1). Elle décide que Mme. de Mirabeau « devait, pendant le procès, venir rejoindre son mari, si mieux elle n'ai-

(1) M. de Montméyan constate les applaudissements, mais il les attribue à « des personnes que Mirabeau avait appostées. »

mait rester dans un couvent, avec injonction à elle de recevoir ses visites. »

J'ai rappelé tout à l'heure les incidents qui suivirent. « Mme. de Mirabeau avait appelé de la sentence du Lieutenant, et fait distribuer un mémoire imprimé et suivi d'une consultation qui traitait l'incident et principalement le fond, quoique non encore porté en jugement. » M. de Montméyan constate que le mémoire, signé d'elle, et sur lequel la consultation était faite, diffamait le comte de Mirabeau par le récit de toute sa conduite, et le qualifiait de mauvais père, mauvais fils, mauvais mari, mauvais citoyen et sujet dangereux (1). Mirabeau, justement blessé de ces violentes imputations, répondant à la requête de sa femme, commençait par demander qu'il lui fût donné acte de la réserve qu'il se faisait de poursuivre les conseils de sa femme.

Ce qui frappe à chaque pas, en toute cette affaire, c'est l'inquiétude qu'elle inspire; le désir qu'on aurait de l'étouffer ou de l'assoupir tout au moins; l'épouvante qu'inspire Mirabeau, la crainte du bruit et du scandale.

A peine le procureur-général a-t-il connaissance des réserves faites, « qu'il représente à la Grand'Chambre

(1) Il y eut, dans l'intervalle, des propositions de former un tribunal de médiation. Mme. de Mirabeau, qui tenait à une séparation indéfinie, refusa. Mirabeau attribuant ces refus aux obsessions de ses parents, elle offre une entrevue en présence de témoins respectables. Mirabeau, nous dit-on, parut faire peu d'attention à cette offre. « Plus tard, elle fit communiquer son mémoire au Bailli avant de le distribuer. Le Bailli revint à proposer des médiateurs; on n'en voulut pas, et le mémoire parut,

quel inconvénient il y avait à recevoir, au début même de l'affaire, des requêtes contenant des réserves injurieuses aux défenseurs. Le Ministère public, plein de candeur et de respect pour la forme, consentant à tout ignorer quand il s'agissait des ennemis de Mirabeau, assurait qu'on n'avait jusque-là rien à reprocher aux défenseurs, puisque le mémoire, qui précédait la consultation, n'était signé que de Mme. de Mirabeau. Il pensait « que la Cour aurait dû, avant que d'engager l'affaire, avertir la partie, par l'organe de son procureur, de retrancher cette réserve inutile, injurieuse et insolite, qu'il fallait au moins maintenant envoyer chercher, dans la Chambre ou chez le premier président, les procureurs pour leur dire d'avertir leurs parties de se renfermer dans la modération et le respect qu'on doit garder dans la défense et devant les tribunaux. » Cet avis, d'abord adopté, ne fut pas suivi. L'eût-il été, que rien probablement n'eût été changé ! On sait quels fruits portent ces avis répétés.

Il ne restait plus qu'à plaider. Mirabeau demande au premier président la permission de défendre personnellement sa cause, comme il l'avait fait devant le Siége.

Nouvelle opposition du procureur général; non-seulement, disait-il, l'ordonnance établit à cet égard une différence entre les Siéges et les Cours, mais M. de Mirabeau n'avait pas encore purgé sa contumace dans l'affaire de Mouans; et, d'ailleurs, on devait tout appréhender de cette imagination exaltée, surtout après ses réserves contre les conseils.

Sans s'arrêter à ces raisons, on accueillit la demande de Mirabeau « par ce motif surtout, que les

principaux avocats à l'audience étant demeurés neutres ou ayant prêté leur ministère à Mme. de Mirabeau, on ne pouvait pas priver son mari de l'avantage qu'il croyait trouver à se défendre par lui-même. »

Ainsi, pour la seconde fois, les adversaires de Mirabeau échouaient dans leurs tentatives pour le condamner au silence et briser dans sa main son arme la plus redoutable. Cependant ils ne se découragèrent pas. La connaissance que chacun avait à Aix du caractère du Comte et de ses fougues indomptables leur avait inspiré une tactique qu'ils croyaient infaillible. Ils avaient, dès le premier moment, compris aussi bien que lui qu'enfermé dans sa modération calculée il était inattaquable. Un complot se forma pour l'en faire sortir à tout prix (1). Ils s'étaient dit que cette réserve, si contraire à tous ses instincts, ne pourrait continuer jusqu'au bout, et qu'on en aurait raison à force d'outrages. De là les violences de la Consultation pour Mme. de Mirabeau. Ce premier essai n'avait pas réussi. Mirabeau avait senti l'outrage, mais il avait su se contenir encore.

Ce que n'avaient pu faire les insultes imprimées, on pensa l'obtenir du débat oral devant le Parlement. On espéra que, provoqué en face, en public, sur un plus grand théâtre, où il serait tenté de déployer

(1) Cela s'accorde parfaitement avec une anecdote qui s'est conservée à Aix. M. de Ribbes, *Étude sur Pascalis*, p. 301, dit : On raconte que les six avocats étaient réunis pour discuter les moyens en séparation invoqués par Mlle. de Marignane. La conduite prudente et réservée que tenait Mirabeau les préoccupait. Pascalis dit alors en provençal à ses confrères : « Il faut le piquer, il s'emportera comme un cheval entier, et nous le tiendrons. »

toutes ses ressources, il ne pourrait plus se posséder, et que cette colère tant attendue éclatant enfin, il serait conduit à se livrer.

Ce fut Portalis qui dut porter le coup décisif et, par les excès de sa parole, arracher Mirabeau à sa triomphante réserve.

Ce rôle semble s'accorder assez mal avec les souvenirs qu'éveille ce grand nom. Nous sommes habitués à nous figurer le plus glorieux rédacteur de nos Codes dans le calme rayonnement de sa vieillesse sereine et vénérée, assez semblable à ces juristes sénatoriaux de l'ancienne Rome, dont Cicéron enviait pour ses derniers jours les loisirs occupés, et qui se reposaient du gouvernement du monde, en rendant dans l'*atrium* de leur maison les oracles du Droit. Le Marquis, il est vrai, nous dit, en parlant de lui, que la famille de Marignane avait choisi le plus violent des avocats d'Aix (1). Mais on est toujours porté à se défier des assertions du fougueux *Ami des hommes*, surtout quand il s'agit de ceux qui l'ont combattu.

Le témoignage de M. de Montméyan ne laisse place à aucun doute. « Me. Portalis, dit-il, plaida le premier comme appelant, et d'après l'opinion qu'avait témoignée le comte de Mirabeau, que la connaissance du fond ne pouvait qu'influer sur le jugement de l'incident, il exposa tout à la fois les moyens de l'incident et ceux du fond. Ce plan exigeait nécessairement qu'il entrât dans des détails fâcheux sur la conduite du comte de Mirabeau : il aurait dû, surtout plaidant pour une épouse, mé-

(1) *Mémoires de Mirabeau*, t. II, Lettre du Marquis.

nager les expressions, épargner les qualifications; adoucir en un mot les couleurs d'un si triste tableau, et c'est ce qu'il ne fit pas. »

Mirabeau répliqua. Jamais plaidoyer n'avait excité pareille attente. Malgré la garde triplée, toutes les barrières avaient été rompues. Les portes, les fenêtres avaient été à peine assez larges pour livrer passage à la foule. Ceux qui ne pouvaient entendre l'orateur essayaient au moins de le voir en montant sur les toits. « Et c'est dommage qu'ils ne l'entendissent pas, dit le Marquis dans une de ses lettres; car il a tant parlé, tant hurlé, tant rugi, que la crinière du lion était blanche d'écume et distillait la sueur (1). » Mirabeau en effet emporté, hors de lui, « s'était répandu en inculpations et en satires personnelles contre le défenseur de sa femme. Il avait quitté le ton d'empressement, d'éloge, de tendresse, de confiance en elle qu'il avait employé jusqu'alors; il finit par lire une lettre écrite de la main de son épouse à un particulier de la ville de Manosque dans la seconde année de son mariage et dans le temps de leur cohabitation, qui, en demandant de rompre un commerce amoureux, en supposait l'existence. »

« Cette lettre fut accompagnée des déclamations les plus injurieuses à la vertu de sa femme, et même de la menace de l'appuyer par la communication d'autres pièces, si l'on essayait de répondre aux inductions qu'elle présentait. Il fit valoir en sa faveur la générosité du pardon qu'il avait alors accordé à cette faute, et déclara qu'il ne l'aurait jamais rappelée

(1) *Mémoires de Mirabeau.*

si, par la diffamation horrible que Mme. de Mirabeau venait de se permettre contre lui, elle n'avait enfin mis le comble à ses égarements, à ses excès. Il protesta enfin que, se regardant désormais comme dégagé de tous ses serments, et même affranchi de tous égards envers une épouse devenue si indigne de lui, il présenterait au premier jour une requête incidente dans laquelle il demanderait la séparation de son chef et la réclusion de son épouse, devenue plus nécessaire que jamais, et développa d'avance ce nouveau système dans sa plaidoirie. »

Ainsi, les rôles n'étaient plus les mêmes. Cette défensive savante, qu'on ne pouvait entamer, Mirabeau l'abandonnait. On l'avait contraint à montrer sa force, il l'avait déployée tout entière. Sa fougue, si longtemps et si habilement contenue, avait enfin éclaté. Poussé, harcelé plus violemment que jamais, le lion avait rugi. Ses ennemis avaient réussi au-delà de leurs espérances; mais le résultat était tout autre que celui qu'ils attendaient, et ils se trouvaient pris à leur piége; ils n'étaient arrivés qu'à ménager à Mirabeau un éclatant triomphe. Il s'était découvert: mais son élan avait été si terrible qu'il avait tout renversé devant lui. Son adversaire atterré, écrasé sous le succès de sa propre ruse, sous ces éclats de colère et d'éloquence, avait été emporté de la barre évanoui.

Et là ne devaient pas s'arrêter les effets de cette furieuse audience. L'orateur y avait déployé une telle puissance que le Parlement et la ville tout entière, comme épouvantés, n'aspiraient plus qu'à voir terminer au plus tôt l'affaire. Ainsi les emportements de Mirabeau semblaient devoir lui donner la victoire,

et cet éclat même, ce terrible éclat qui, au dernier moment, et par des circonstances indépendantes de lui, devait le perdre, lui assura pendant quelque temps ce que n'avait pu obtenir sa patiente habileté.

Vainement, en effet, Portalis, revenu à lui-même, s'était empressé de saisir les armes que venait de lui fournir la soudaine explosion de Mirabeau, « en demandant que ce plaidoyer injurieux fût mis sur le bureau et que la lettre imputée à sa partie fût communiquée; et l'arrêt de la Cour avait ordonné l'un et l'autre conformément aux conclusions de MM. les Gens du Roi. »

Vainement les amis de Portalis exaspérés essayaient d'intéresser tout le monde à leur querelle. Se plaignant amèrement de l'injure faite à l'Ordre en sa personne, ils avaient convoqué leurs confrères chez un des anciens, et ils avaient demandé que les syndics vissent le premier président et les Gens du Roi pour être admis le lendemain dans la Grand'Chambre et y porter leurs représentations. Tous les avocats d'Aix ne partageaient pas cette colère. Un des syndics, M. Roman, avait refusé de se rendre à l'assemblée, prétendant qu'il avait été prévenu trop tard, et que la convocation aurait dû être délibérée avec lui. D'autres trouvaient mauvais que Me. Siméon, l'ancien des syndics, beau-père de Portalis, se mêlât d'une affaire qui intéressait uniquement son gendre, et pensaient que l'Ordre n'avait action ni pour poursuivre, ni pour dénoncer l'injure faite à un défenseur.

Comme cependant, malgré cette opposition, le premier avis avait été adopté, et que « deux des syndics, MM. Siméon et Dubreuil, avaient exposé

l'injure cruelle faite à Mᵉ. Portalis, et témoigné à la Cour leurs désirs et leurs espérances pour la réparation qui lui était due, le premier président avait accueilli très-froidement leur demande, et répondu vaguement qu'ils ne pouvaient que se reposer sur la justice et la sagesse de la Cour. »

La Cour elle-même était troublée. Effrayés de la tournure que prenait le procès, quelques-uns des magistrats songeaient à l'abandonner. La Chambre était déjà réduite à dix juges : une désertion allait la mettre dans l'impossibilité de juger. Les choses en vinrent à ce point que le président de Jouques se crut obligé de représenter avec force que plus cette affaire était fâcheuse, plus les juges se trouvaient engagés d'honneur à garder leurs places.

D'autres pensaient que c'était le moment de tenter un accommodement. Les partisans de M. de Marignane commençaient à être inquiets. L'éloquence redoutable, inouïe de Mirabeau, avait produit sur eux son effet. Au lieu d'un avocat ordinaire on avait devant soi un orateur souverain. On n'avait pas imaginé ce que pouvait être une telle puissance ; on venait de l'éprouver.

Quel que fut l'intérêt qu'on portât à M. de Marignane, il ne suffisait plus à lutter contre tant d'autres intérêts en jeu. Les magistrats impartiaux voyaient avec terreur la ville profondément remuée et divisée, ce bruit d'émeute que Mirabeau avait le don de porter partout avec lui, et les scandales prêts à éclater de toutes parts ; ils croyaient qu'il était temps d'arrêter un débat qui prenait de telles proportions.

M. de Beauval, l'un des juges, et qui avait dès l'ori-

gine rapporté les requêtes en surséance que lui avait remises Mme. de Mirabeau, répétait dans la Grand'-Chambre : « combien il était fâcheux d'avoir à juger une affaire de cette nature, qui produisait tant de chaleur et dans laquelle on communiquerait de part et d'autre des lettres qui compromettraient un nombre infini de personnes. »

C'était, en effet, une menace de révélations universelles. « On répandait le bruit que la lettre écrite par Mme. de Mirabeau à M. de G....., et que son mari avait produite, n'était pas seule ; qu'elle avait été exigée d'elle par son mari à l'occasion de la découverte qu'il avait faite d'une lettre du même M. de G..... à sa femme, qui prouvait leur commerce ; mais que cette première lettre avait été brûlée par lui sur le conseil de Mme. la comtesse de Vence, à qui Mirabeau en avait fait la confidence ; que Mirabeau avait encore en main la lettre de la comtesse, et qu'il était en état de la produire. On disait, d'un autre côté, que Mme. de Mirabeau avait en main des lettres par lesquelles son mari lui confiait plusieurs bonnes fortunes qu'il avait eues à Aix et à Paris. Celui-ci prétendait avoir encore des lettres de sa femme où elle parlait de l'intrigue de son père avec Mme. de Croze. »

L'effet produit par ces divers bruits montre combien il y avait de gens réellement compromis. Toute cette société qui avait accueilli Mirabeau avec la vertueuse condamnation du silence et de la froideur, mais qui avait elle-même beaucoup à cacher, commençait à prendre peur. M. de Marignane, peu ami du bruit et grand épicurien, se montra plusieurs fois tenté d'abandonner l'affaire. « Mme. de Croze faisait

auprès de lui les plus vives instances ; elle était secondée par le chevalier de Beauval, frère du magistrat, fort lié avec elle, et qui voulait qu'on abandonnât le procès pour éviter de plus grands scandales. M. de Marignane avait avec sa fille les scènes les plus violentes. »

Ainsi la situation avait bien changé, « et les amis de la famille de Marignane qui, d'abord, ne parlaient du mari que comme d'un monstre, étaient les premiers à presser un arrangement.

« M. de Beauval saisit ce moment. Il était depuis long-temps ami de la maison de Marignane, parent de Mme. de Vence, ami particulier d'une des dames les plus compromises. Il avait toutes sortes de raisons et de facilités pour prendre et remplir le rôle de médiateur.

« Il proposa lui-même un arbitrage à M. de Mirabeau, et lui dit que son affaire pouvait se concilier en un quart-d'heure, et que, s'il n'était pas juge, il se chargerait de la finir sur-le-champ. Mirabeau répondit qu'il y consentait bien volontiers.

« Aussitôt M. de Beauval, avec l'agrément du premier président, de juge devenu médiateur et pacificateur, entre en fonctions et demande à Mirabeau de lui confier toutes les lettres qu'il pouvait avoir encore à produire, afin de faire juger à Mme. de Mirabeau et à son père de tout ce qu'ils pouvaient avoir à craindre de la communication de ces lettres. Mirabeau déclara qu'il était tout prêt à le faire, qu'une partie de ces lettres était restée au pouvoir de son père et qu'il allait lui écrire.

« Au milieu de toutes ces négociations, l'affaire de-

meurait suspendue, et le public attribuait cette inaction à l'impuissance où était Mme. de Mirabeau de détruire les soupçons résultant de la lettre communiquée par son mari.

Le secours lui vint du côté d'où elle devait le moins l'attendre, du père même de son mari. Mme. de Mirabeau répugnait à tout plan de réunion, même après un terme éloigné. M. de Beauval avait amené enfin Mirabeau à souscrire à une sorte de compromis. Il consentirait à une séparation de dix années, mais sa femme s'engagerait à se retirer dans un couvent, et on comptait que le séjour du couvent abrégerait la durée de la séparation. Mme. de Mirabeau hésitait: elle prétendait ne pouvoir, sans infamie pour elle et sans déshonorer la maison de son père, consentir à une retraite au couvent. Une circonstance nouvelle l'affermissait dans sa résistance. Elle avait toujours prétendu n'avoir rien écrit de nature à compromettre ses amis, et elle l'assurait d'autant plus hardiment que Mirabeau ne produisait pas les lettres et ne pouvait les produire. Toujours plein d'ardeur dans tout ce qui pouvait nuire à son fils, quand il s'agissait de le servir le Marquis avait toute sorte de délicatesses de conscience. Saisi d'un scrupule inattendu, il refusait maintenant d'envoyer les lettres qu'il avait entre les mains. Les adversaires commençaient à se rassurer.

Pour achever de triompher de Mirabeau, ne pouvant songer à l'abattre, ils résolurent de changer de voie et d'essayer d'énerver sa défense. La négociation, sans être rompue, traînait en longueur; on avait redemandé l'audience. Le Marquis et le Bailli étaient intervenus au procès pour se faire restituer

les lettres dont Mme. de Mirabeau avait abusé pour appuyer la demande en séparation. Au plaidoyer que prononça pour eux Me. Jaubert, l'avocat de Mme. de Mirabeau avait répliqué avec une grande modération. C'était une tactique pour désarmer Mirabeau. On fit plus encore. « D'augustes personnages s'étaient joints au public. L'archiduc d'Autriche Ferdinand, frère de la reine Marie-Antoinette et gouverneur du Milanais, assistait à l'audience avec sa femme. Mme. de Mirabeau, effrayée, disait-elle, de voir que les attaques allaient se renouveler devant de si augustes témoins, écrivit a M. de Beauval le soir, la veille de la plaidoirie, qu'elle souscrirait aux arrangements par lui proposés pourvu que son mari la justifiât complètement, à l'audience, de l'imputation qu'il avait fondée sur la lettre. M. de Beauval se rendit le matin chez Mirabeau. Celui-ci parut très-satisfait de cette proposition. Il objecta seulement que, n'ayant plus que deux heures par devant lui, tout ce qu'il pouvait faire c'était de mutiler son plaidoyer, d'en retrancher ce qui pourrait paraitre trop fort et de suppléer quelques phrases, et il déclara lui-même au premier président, avant l'audience, qu'il serait de la plus grande modération.»

Si l'on en croit M. de Montméyan, que M. de Saint-Vincens accuse seulement ici d'exagération, Mirabeau n'aurait tenu qu'a moitié ses promesses. Ses adversaires, de leur côté, qui n'attendaient que l'occasion, s'empressèrent de proclamer qu'il y avait tout-a-fait manqué. « Mme. de Mirabeau prétendit que, malgré quelques adoucissements apparents, le plaidoyer avait renouvelé toutes les injures et la diffamation contre elle et les inductions tirées de sa lettre; qu'il s'était

attaché à faire entendre que la modération de l'avocat, qu'il vantait ironiquement, n'était que le fruit des outrages qu'il avait reçus dans la dernière audience : qu'il avait renoncé à ses engagements, et que Mme. de Mirabeau n'était plus liée par la parole conditionnelle qu'elle avait donnée. M. de Beauval semblait être de cet avis, il lui rendit sa lettre. Elle et ses conseils soutenaient d'ailleurs qu'on lui tendait un piége en ne lui accordant, au lieu de la séparation indéfinie et judiciaire qu'elle sollicitait, qu'une séparation à temps et conventionnelle, qui ne lui donnait aucune assurance ; qu'on la lui faisait acheter, d'ailleurs, par une retraite au couvent, qui, dans les circonstances d'une diffamation existante, flétrissait sa réputation et paraissait un acquiescement à la peine d'exclusion que son mari avait demandée contre elle. »

« Mme. de Mirabeau se présentait donc de nouveau à l'audience et demandait sa séparation. Mirabeau, de son côté, revenant à son premier système, consentait à l'évocation du fond, réclamait la réunion, et demandait qu'il lui fut permis de plaider lui-même, parce que l'évocation du fond de la cause était consentie tout nouvellement, et parce que dans son dernier plaidoyer il avait fait des retranchements, sur la foi d'une réconciliation prochaine et comme arrêtée (1). »

(1 Avant d'engager pour la dernière fois l'affaire, Mirabeau voulut tenter encore les voies de conciliation. « A sa prière, M. de La Fare se rendit chez M. de Marignane et lui proposa une entrevue avec son gendre, qui lui montrerait des lettres d'après lesquelles il sentirait lui-même la nécessité de terminer. M. de Marignane consentit à l'entrevue. Sa fille même l'en pressait, assu-

M. de Montméyan fait ici un aveu singulier. Il nous dit qu'on accorda à Mirabeau une nouvelle plaidoirie « pour lui faire verser les mesures. »

Mais ce terrible homme avait des ressources que ne lui soupçonnaient pas ses ennemis. Cette plaidoirie, qu'on ne lui avait accordée que pour qu'il se perdît, faillit mettre hors de combat l'avocat-général, M. de Callissanne. Mirabeau, « par des voies qu'on ne peut pénétrer, mais qui ne peuvent être que malhonnêtes, » dit naïvement notre mémoire, s'était procuré une copie de son discours, et il le réfutait par avance et le détruisait pièce à pièce. Il avait repris toute sa hauteur et son âpreté envers ses adversaires, et se tournant vers l'avocat-général, le désignant du geste et des yeux, il disait qu'il savait bien qu'il lui fallait avoir quarante fois raison pour gagner sa cause, et il dénonçait la partialité inique qu'apportait dans cette cause le Ministère public, oubliant tous ses devoirs, et ne craignant pas de dire à Mme. de Mirabeau : « N'accommodez pas et espérez en nous. »

rant qu'il se convaincrait bientôt ainsi combien étaient peu inquiétantes les lettres dont les menaçait son mari. Mais, avant tout, on voulut savoir quel était le plan de conciliation proposé par Mirabeau : c'était que Mme. de Mirabeau écrivît une lettre à son mari pour l'inviter à finir le procès, et le prier de consentir à ce qu'elle restât chez son père. Mirabeau aurait répondu par une autre lettre où il l'aurait autorisée à y demeurer. On trouva ce moyen tout-à-fait illusoire; la lettre, en effet, eût emporté de la part de Mme. de Mirabeau abdication du procès, sans lier son mari, qui exigeait de plus que toutes les lettres produites à l'appui de la demande en séparation fussent détruites.

M. de Callissanne, atterré, déclara au parquet qu'il voulait abandonner la cause. Ce ne fut que sur les représentations les plus vives de ses collègues, lui montrant qu'il était engagé d'honneur, qu'il se décida à demander une remise et à refaire son discours.

Mirabeau, de son côté, profitait de ce délai pour distribuer deux nouveaux mémoires, qu'il terminait en menaçant d'instruire la nation entière des intrigues qui avaient été formées contre lui sur le petit théâtre d'Aix (1).

Les gens du roi se prononcèrent nettement et hardiment contre Mirabeau. Ils reprirent, pour leur compte, les fins proposées par Mme. de Mirabeau. « Ils requéraient en même temps la suppression des mémoires respectifs, notamment celle de la première requête présentée au Parlement par le comte de Mirabeau en réponse à celle en surséance, et dont les fins étaient injurieuses aux conseils de sa femme, et celle du plaidoyer remis sur le bureau où, par pure méchanceté et sans nul intérêt pour sa cause, il rappelait des anecdotes anciennes, oubliées et fâcheuses pour des familles considérables ; enfin, celle du mémoire intitulé indécemment : Observations sur un libelle avec une épigraphe prise dans Voltaire et travestie pour la rendre injurieuse à la magistrature. »

« La Cour ordonna le registre pour faire vider l'audience et opiner tranquillement. Le premier président proposait de renvoyer au premier jour utile,

(1) M. de Montméyan raconte fort longuement le duel de Mirabeau et de M. de Galiflet. Bien que son récit diffère notablement de celui de M. Lucas Montigny, je n'ai pas cru devoir l'analyser.

c'est-à-dire au lundi suivant. La majorité voulait emporter tout de suite l'arrêt, « pour éviter, disait-elle, de nouveaux excès que le caractère du Comte et ses jactances n'amèneraient que trop. »

On jugea donc l'affaire au fond. Les magistrats avaient à apprécier trois moyens de séparation (1).

Le premier, tiré des sévices, fut écarté par la Cour : 1°. on n'en avait pas demandé la preuve ; 2°. ils étaient censés pardonnés par les lettres tendres écrites ensuite par Mme. de Mirabeau.

Le second motif invoqué était l'adultère de Pontarlier. Mais c'était là, selon M. de Saint-Vincens, un moyen tout-à-fait impuissant dans la cause, aux termes des lois existantes. Restait la diffamation. La Cour crut la reconnaître dans les faits antérieurs au procès et dans le procès lui-même. En conséquence, tous d'une voix et croyant se conformer aux principes, les juges prononcèrent la séparation sur ce chef (2). Mais sur un autre point, les avis se partagèrent. Fallait-il ordonner que Mme. de Mirabeau demeurât au couvent ? C'était une porte laissée à la réconciliation. Il était probable que Mme. de Mirabeau s'y déciderait bientôt, par lassitude de la réclusion.

C'était la conviction de M. de Saint-Vincens, et l'avis qu'il développa au nom du vœu de la loi, au nom de l'honnêteté et des bonnes mœurs intéressés à ne pas laisser une jeune femme séparée dans une maison trop libre, qui serait même un obstacle à la réunion future.

(1) Voir, aux Notes, l'exposé des motifs de M. de Saint-Vincens.

(2) Voir le mémoire indiqué.

Les magistrats qui favorisaient la famille de Marignane combattaient vivement cette opinion, assurant « qu'après surtout les conclusions prises par le mari pour faire ordonner la retraite au couvent à titre de peine, ce serait là une disposition pénale ordonnée sans sujet, sans preuves, déshonorante pour la femme et pour la maison paternelle. » La majorité fut d'abord pour M. de Saint-Vincens. Mais deux des magistrats, tout convaincus qu'ils étaient (et ils le soutinrent longtemps après) que le couvent était la seule opinion raisonnable, mais craignant qu'il n'y eût partage et que l'affaire ne tombât en réglement et ne durât encore un an et plus, se rangèrent à l'avis des adversaires, et Mme. de Mirabeau ne fut pas même mise sous la garde de son père.

L'avis que je portais, écrivait plus tard M. de Saint-Vincens, aurait, s'il eût passé, évité tous les inconvénients arrivés ensuite.

Les conclusions à tirer de ces différents faits ne sont pas douteuses. La mauvaise volonté du Parlement d'Aix contre Mirabeau est évidente, mais ce n'est pas sous l'injustice de ses juges qu'il a succombé : la condamnation, d'après M. de Saint-Vincens, était parfaitement légale. Mirabeau n'était vaincu que par lui-même et par une sorte de trahison domestique ; et l'histoire, ainsi ramenée à ses vrais termes, est bien plus instructive et donne une idée bien plus haute encore de la grandeur de Mirabeau. Maître de la situation tant qu'il sait se contenir, il paraît plus redoutable encore quand il ne peut plus se maîtriser, et l'on ne sait à quel moment on doit l'admirer davantage. Ce qui a dû, en effet, frapper

à chaque instant dans ce récit, c'est la puissance incroyable de cet homme, seul contre tant d'ennemis; c'est la terreur profonde qu'il inspire, le découragement de tant d'adversaires, et ce don de passionner des multitudes, qui fait qu'une affaire toute privée prend les proportions d'un débat politique et remue une province tout entière.

Mirabeau avait perdu son procès devant le Parlement; mais il en avait gagné un plus considérable devant l'opinion publique. Viennent maintenant les élections de 1789, Mirabeau n'aura qu'à reparaître tel que l'a fait le procès de 1783. Il retrouvera l'enthousiasme de tous les amis des idées nouvelles, les haines et les colères de la noblesse provençale, encore avivées par le souvenir de sa triomphante défaite. Ces colères et ces mépris provoqueront le premier rugissement du lion. Bientôt Aix et Marseille se disputeront l'honneur d'être représentés par lui. Il sera pendant quelque temps le roi de la Provence, et la Révolution française aura trouvé son tribun.

Mais son génie gardera toujours l'empreinte de sa défaite. La sentence d'Aix en a fait à jamais un déclassé. Ce ne sera pas une lumière, mais un incendie qui dévorera toutes les broussailles de l'ancien régime, et dévastera le terrain sur lequel devait s'élever le nouveau. Il sera le tout-puissant agent de la Providence, qui voulait renouveler la société française. Mais on le verra toujours plus apte à détruire qu'à fonder.

MOTIFS DE M. FAURIS DE SAINT-VINCENS

SUR L'ARRÊT DU PARLEMENT DE PROVENCE DANS L'AFFAIRE EN SÉPARATION DE Mme. LA COMTESSE DE MIRABEAU AVEC SON MARI.

Le 5 juillet 1783, nous avons jugé en grande Chambre la fameuse affaire de la séparation de Madame de Mirabeau avec son mari.

La séparation avoit été demandée d'abord par la femme, et le mari avoit demandé que pendant procès elle seroit obligée de le venir rejoindre, si mieux elle n'aimoit rester dans un couvent avec injonction à elle de recevoir ses visites. Ce qui avoit été ordonné par sentence du Lieutenant dont elle avoit appelé.

Ensuite les deux parties avoient consenti à l'évocation du fond, et nous avions à prononcer sur l'évocation du fond trois moyens de séparation :

I. Les sévices,—motifs qui n'étoient d'aucune considération. 1°. On n'en avoit pas demandé la preuve. 2°. Ils étoient censés pardonnés par les lettres tendres écrites ensuite par Madame de Mirabeau.

II. L'adultère de Pontarlier. — Un adultère public du mari peut-il autoriser la femme à demander une séparation ? La loi, c'est-à dire la Nov. 117, qui. selon Boniface et les auteurs, doit faire notre règle en matière de séparation, ne parle que de l'adultère *in domo*, et de l'adultere dans la même ville que le mari continue actuellement. L'adultere public dont il n'a pas été question dans les loix autres que les deux ci-dessus exprimées, fait-il matiere de séparation lorsqu'il n'existe plus ? Il est vrai que la plainte qui a éte formée à cet égard n'a pas été absolument détruite par la transaction, mais il n'y a plus

13

d'adultère actuel. Les auteurs sont divisés sur cette question. Bretonnier et la plupart des bons auteurs disent qu'il n'y a jamais lieu à la femme de se séparer hors le cas de la Nov... D'autres, que l'adultère, lorsqu'il a été commis par le mari avec un grand scandale, est un motif pour la femme de demander la séparation. En combinant ces diverses autorités, je croirais que, s'il y avoit lieu de penser que le mari n'eût pas renoncé absolument, ou fût encore à portée de renouer une intrigue pareille à celle de Pontarlier, on pourroit séparer; mais il faut songer : 1°. que la femme dont il s'agissoit est absolument sequestrée de la société; 2°. que la procédure qui paroît absolument finie et ne pourroit être reprise que par le Procureur-général au Parlement de Besançon, n'est pas une raison suffisante pour autoriser la séparation.

III. Restoit la diffamation. — Ce moyen m'a paru, à la vérité, assez relevant pour opérer la séparation jusqu'à ce qu'autrement soit dit et ordonné. Les auteurs disent que, si la diffamation a été publique, elle peut l'opérer; et la procédure civile du Châtelet dit même que, si dans le procès les parties se sont diffamées respectivement, cette diffamation respective peut opérer la séparation, parce que les esprits sont trop aigris pour être ensemble; et qu'il y aura en ce cas compensation de depens. C'étoit le cas du proces actuel : Il y avoit 1°. Diffamation par le mémoire envoyé au Ministre, sur lequel le sieur de Mirabeau s'étoit mal défendu en le désavouant. 2°. Diffamation publique à l'audience par la lecture de la lettre, de laquelle il résultoit que sa femme avoit autrefois eu une conduite plus que suspecte. 3°. Diffamation de la famille de la femme par l'aventure de Malherbe. Ainsi nous avons tous pensé que la séparation, jusqu'à ce que autrement fût dit et ordonné, étoit conforme aux principes.

Voici sur quoi nous avons été divisés d'opinions :

Falloit-il, en séparant Madame de Mirabeau, ordonner qu'elle demeurât au couvent?

Voici l'avis que je portai : Il est de principe que la sépa-

ration, qui ne fait que relâcher les nœuds du mariage sans les rompre, ne prive pas le mari d'être l'inspecteur des mœurs de sa femme ; il est encore de principe que le juge, en séparant, ne perd jamais l'espoir que les conjoints se réuniront un jour. En appliquant ces deux principes à la cause, je dis que si la maison même du père de la femme est trop libre, que la femme n'y soit pas suffisamment gardée, que si cette maison est de plus un obstacle à la réunion future, le juge doit ordonner qu elle se retirera dans un couvent. La jeunesse de la femme est encore une autre raison, et nous voyons dans la procedure civile du Châtelet que, dans un modele de jugement de séparation pour causes graves telles que sévices, etc., il est dit : *L'avons séparé de corps et d'habitation, lui ordonnant de demeurer au couvent.* Ensuite il est dit : *ou chez son père*, et avant *ou*, qui est écrit en lettres italiques, est une note qui porte que, si la femme est avancée en âge, on n'ordonne pas qu'elle ira au couvent. Donc, si elle est jeune, elle doit y aller. On citoit, au contraire, un arrêt du Parlement de Paris, qui est rapporté dans les *Causes célèbres*, et qui n'ordonnoit le couvent, ou qu'elle demeureroit chez son père alternativement que jusqu'a ce que la femme eût atteint l'âge de trente ans. D'où l on concluait que la dame de Mirabeau qui a plus de trente ans, ne devoit être condamnée à demeurer ni chez son père ni au couvent. Je répondois : 1°. Que cet arrêt qui d'office avoit ordonné l'alternative du couvent ou de la maison du père, prouvoit que le juge, suivant les circonstances, pouvoit y prononcer. 2°. Que le terme de trente ans n'étoit pas limitatif et n'etablissoit pas une jurisprudence, que cela dépendoit des circonstances, et que le modèle proposé par le style du Châtelet etoit plus raisonnable. Que telle femme, par les circonstances, pouvoit plutôt être livree à elle-même à vingt ans qu'une autre à quarante ans. Qu'une vie dissipée et libre, que pouvoit mener Madame de Mirabeau chez son père, pouvant lui être interdite par son mari d'apres les deux principes par lesquels j'ai commencé, principes que j'ai puisés dans les bons auteurs, c'étoit le lieu d'ordonner le couvent,

Que cette prononciation ne seroit pas deshonorante à la dame de Mirabeau, moyennant que l'on ordonnât qu'elle se retireroit dans un couvent jusqu'a ce qu'elle eût atteint l'age de trente-six ans. Que mon opinion etoit celle de tous les gens honnettes et qui sont les partisans des bonnes mœurs. De cet avis furent d'abord M. le président de Jouques et M. le Premier Président. M. de Perier qui vouloit ordonner le couvent comme peine, s'y rangeoit. MM. de St.-Jean et de Nicolaï revinrent. Au contraire, pensoient M. de Thorame, rapporteur du registre, MM. de St.-Martin, de Vitrolles, de Mons; et deux autres juges etant revenus a l'opinion du rapporteur, l'arrêt a passe de cet avis. De manière que la dame de Mirabeau n'a pas éte mise même sous la garde de son père. L'arrêt a passé de l'avis des conclusions des gens du Roi (1).

Les grands antagonistes de mon avis ont pensé que, dès que M. de Mirabeau a souffert que sa femme fût chez son pere, il étoit mal a lui d'exiger aujourd'hui qu'elle fût au couvent. Raison pitoyable, car 1°. où consite-t-il de ce consentement? Le sieur de Mirabeau n'a jamais éte libre jusqu'à aujourd'hui? 2°. Les juges ne doivent-ils pas toujours embrasser le parti le plus conforme aux bonnes mœurs et à l'honnetteté, quelle qu'ait été la manière de penser et de parler des parties?

Les deux magistrats que j'ai dit avoir abandonné leur avis ne l'ont fait que pour eviter le partage. Car ils pensent encore que c'etoit là la seule opinion raisonnable. Mais, disoient-ils, s'il y a partage, l'affaire tombera en reglement, elle durera encore un an et plus. Eh point du tout, c'étoit un moyen sûr pour qu'elle s'accomodât.

L'avis que je portois auroit, s'il eût passé, évité tous les inconvéniens arrivés ensuite.

(1) Les lignes suivantes ont été écrites plus tard par M. de Saint-Vincens. Cela se reconnait au changement de plume et d'encre.

CONSIDÉRATIONS

SOMMAIRES

SUR L'IMPORTANCE DU ROLE DU FER

DANS LES ÊTRES VIVANTS ;

Par M. J.-Isidore PIERRE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Si, dans le programme de nos séances publiques, l'Académie n'inscrit pas plus souvent des lectures consacrées à des sujets scientifiques, c'est peut-être parce qu'on a fait aux sciences une mauvaise réputation.

Nous passons, et avec quelque raison, peut-être, pour avoir une sorte de langage à part, où l'harmonie littéraire est presque toujours sacrifiée à des exigences d'un autre ordre.

Il serait téméraire de ma part d'entreprendre aujourd'hui de justifier toutes ces spécialités de langage aux formes et aux désinences plus ou moins étranges : ce n'est ni le lieu ni le temps de soumettre votre patience à une aussi rude épreuve.

Je vais essayer de me placer sur un terrain plus circonscrit, en développant devant vous *quelques considérations générales sur l'importance du rôle du fer dans les êtres vivants*.

Mais avant d'aborder mon sujet, Messieurs, j'ai besoin de pouvoir compter sur toute votre indulgence, car je commence à craindre, pour plus d'un motif, d'avoir à me repentir d'un engagement téméraire.

Le *fer* se trouve presque partout dans les trois grands règnes de la nature.

Toute terre capable de nourrir une plante contient du fer, et il serait peut-être tout aussi difficile de trouver un animal entièrement dépourvu de fer dans son organisme qu'une plante complètement privée de ce métal. Présent presque partout, il semble chargé, par la Providence, d'un rôle mystérieux qui mérite l'attention des physiologistes.

Laissant de côté, dans les deux règnes qui comprennent tout ce qui a vie, ces êtres infimes dont on connaît à peine la nature et le mode d'accroissement ou de reproduction, je n'ai ici en vue que les êtres plus parfaits, animaux ou végétaux, qui nous sont mieux connus.

Dans l'animal, comme dans la plante, l'importance du rôle que nous attribuons au fer nous est révélée par certains faits que chacun est à même d'observer.

Qui n'a vu, de par le monde, quelques-uns de ces pauvres chlorotiques à qui le sang paraît manquer, tant ils sont pâles ; chez qui la vie semble incomplète, tant ils paraissent languissants ?

La médecine moderne est parvenue souvent, par l'emploi de substances ferrugineuses, à combattre avec succès ces défaillances matérielles de notre pauvre humanité, à ramener, avec la couleur normale de la peau, la vigueur et la santé.

Nous sommes souvent témoins d'un fait analogue

lorsque nous observons les plantes : un arbre, placé d'ailleurs dans des conditions en apparence normales, s'étiole ; ses feuilles, au lieu d'offrir à l'œil cette belle teinte verte qui caractérise une végétation vigoureuse, pâlissent, jaunissent ; l'arbre languit ; abandonné à lui-même, il va mourir.

Un modeste naturaliste (1), dont le nom restera toujours cher aux amateurs de vergers, eut l'heureuse idée de traiter cette maladie par des sels ferrugineux, et ses tentatives furent couronnées d'un brillant succès. Il put même écrire, sur ces feuilles maladives, le nom de la substance qui leur avait rendu la vie, et cette curieuse leçon, imprimée en vert foncé sur les feuilles pâles d'un arbre languissant, est certainement une des plus singulières et des plus remarquables découvertes de physiologie végétale faites dans ces derniers temps.

Ces faits si évidents, empruntés aux deux grands règnes de la nature vivante, suffisent pour montrer l'action énergiquement tonifiante du fer aussi bien sur l'organisme végétal que sur l'organisme animal.

Mais je commence à m'apercevoir que je m'engage sur un terrain où beaucoup de mes doctes confrères seraient plus à l'aise que moi. Aussi vais-je m'empresser d'abandonner les faits de l'ordre médical pour rentrer dans mon rôle de simple chimiste.

Puisque le fer peut agir sur l'organisme vivant d'une manière si salutaire, n'aurait-il pas pour principal effet, dans les exemples que je viens de citer, de combler une sorte de déficit, et de compléter la

(1) Eusèbe Gris.

dose de fer nécessaire pour l'accomplissement régulier des fonctions de l'organisme ?

Si, comme je l'affirmais tout-à-l'heure, le fer entre comme élément constitutif dans les plantes et dans les animaux, s'y trouve-t-il régulièrement distribué dans toutes leurs parties, ou bien se trouve-t-il, au contraire, localisé dans des organes spéciaux ?

L'analyse chimique se chargera de nous répondre.

Lorsqu'on examine séparément les différentes parties d'une plante, on constate sans peine que c'est dans les feuilles, surtout, ou plus généralement dans les parties vertes, que le fer se trouve en plus grande abondance.

Or, c'est précisément dans ces parties de la plante que se fait avec le plus d'énergie le travail d'élaboration et de transformation nécessaire à son développement et à sa conservation; c'est là que s'accomplit le travail nécessaire à la production de ces principes si divers, qui nous font attacher tant d'importance à la culture des végétaux.

Examinons maintenant, au même point de vue, les différents organes de la vie animale, les divers fluides qui circulent dans ces organes, pour y entretenir les sources de la vie. Nous trouvons du fer presque partout ; nous en trouvons en proportion d'autant plus grande, dans une partie déterminée, que le sang y est lui-même en plus grande abondance. — Enfin, de toutes les matieres qui font partie essentielle de l'organisme animal, c'est le sang qui renferme, à poids égal, la quantité de fer la plus considérable.

Or, n'est-ce pas au sang que les physiologistes font

jouer le rôle principal ? Combien de fois n'a-t-on pas dit : Le sang, c'est la vie? Ainsi, Messieurs, dans le règne végétal, comme dans le regne animal, le fer nous apparaît toujours plus abondant là où l'on plaçait depuis long-temps les principaux foyers où viennent s'élaborer, se modifier, se transformer les matériaux constitutifs de l'être vivant; nous pourrions même ajouter que l'activité de ce travail paraît, toutes choses égales d'ailleurs, en raison directe de cette abondance des principes ferrugineux.

L'activité du développement, dans les végétaux, paraît en rapport avec le développement des organes viridescents. Dans une même espèce végétale, la vigueur de la plante paraît être dans une intime dépendance par rapport au développement et à la vigueur de ses organes foliacés où nous savons que le fer se trouve plus abondant qu'ailleurs, et je signalais, il n'y a qu'un instant, des exemples de l'heureuse influence du fer pour rendre, dans certains cas, aux feuilles languissantes leur énergie naturelle.

On s'accorde également à reconnaître, en général, que chez les animaux l'énergie paraît avoir un rapport intime avec l'abondance et la proportion des globules rouges contenus dans le sang, et qui lui donnent sa couleur caractéristique. Si nous ajoutons, maintenant, que la plupart de ces maladies, toujours graves, où les médicaments ferrugineux peuvent intervenir avec tant de chances de succès, paraissent dues à la diminution de ces globules rouges contenus dans un poids ou dans un volume donné de sang, ou, en d'autres termes, à la diminution de la dose

de fer nécessaire à l'accomplissement régulier des grandes fonctions de l'organisme vivant, ne semble-t-il pas permis d'en conclure que le fer doit jouer, dans plusieurs des grands phénomènes mystérieux de la vie, un rôle important, un rôle que nous serions tenté de qualifier de rôle de premier ordre?

Tous les animaux n'ont pas, comme nous, le sang fortement coloré : il en est dont le sang est tellement pâle, qu'on les qualifie souvent d'animaux à sang blanc. Leur température diffère généralement peu de celle du milieu dans lequel ils vivent; aussi les appelle-t-on souvent encore des animaux à sang froid, tandis que ceux dont le sang est abondant et d'un rouge foncé, sont ordinairement appelés animaux à sang chaud. — La température de ces derniers, comme celle de l'homme, peut s'élever notablement au-dessus de la température de l'atmosphère qui les environne. — Analysez comparativement le sang de ces deux grandes catégories d'animaux: vous trouverez que le sang pâle des premiers contient peu de fer, tandis que le sang fortement coloré des autres en renferme une proportion plus considérable.

Le fer paraît donc encore devoir jouer un rôle actif dans l'accomplissement de phénomènes qui produisent la chaleur animale.

Il existe en nous deux sortes de sang : l'un, plus foncé, qu'on appelle habituellement sang noir ou sang veineux; l'autre, de couleur plus claire, vermeil, qu'on désigne ordinairement par le nom de sang rouge ou de sang artériel.

Dans ces deux sortes de sang, pris avec discernement sur le même individu, la proportion de fer est sensiblement la même, malgré la grande différence de couleur.

S'il m'était possible de vous montrer que cette différence de couleur tient à une différence d'état du fer; que ce changement d'état du fer ne peut s'opérer sans qu'il se produise en même temps, et sous son influence, dans les matériaux constitutifs du sang, des modifications, des transformations dont paraissent dépendre notre existence et notre santé, je mettrais sous vos yeux l'un des phénomenes les plus curieux, l'un des plus complexes, l'un des plus importants de la vie animale.

Pour mieux me faire comprendre, Messieurs, j'ai besoin de faire une petite digression, car, ici, le plus court chemin ne serait peut-être pas la ligne droite; puis il est prudent de ne pas s'engager sans escorte dans des sentiers un peu obscurs.

Le fer subit chaque jour, presque sous nos yeux, des changements de couleur que nous pouvons comparer à ceux qui se manifestent lorsque le sang noir devient sang rouge, ou, inversement, lorsque le sang artériel devient sang veineux.

En effet, lorsque, dans un champ fertile et livré à la culture, on ramène à la surface, par un labour, la terre qui se trouvait enfouie à une certaine profondeur, le fer que contient cette terre nous apparaît d'abord avec une couleur brune; apres quelques jours d'exposition à l'air, cette couleur devient plus claire; elle est d'autant plus rouge que le fer est plus abondant.—Qu'on enfouisse de nouveau cette couche

superficielle, et qu'on remette ainsi en contact avec des matieres organiques humides le fer qu'elle renferme : celui-ci reprendra sa couleur brune, pour la perdre encore une fois lorsque, par un nouveau labour, il se trouvera soumis encore à l'influence directe de l'air atmosphérique.

Ces alternatives, ces changements de couleur pourront se répéter indéfiniment, tant que seront remplies les conditions favorables à leur production.

Mais en même temps que le fer passe du rouge au brun, les matières organiques avec lesquelles il se trouve en contact, au sein de la terre, subissent elles-mêmes des transformations qui en modifient la nature et les propriétés dans l'intérêt de la fécondité du sol.

Parmi les produits de cette action réciproque de la matière ferrugineuse du sol et des substances organiques qui l'accompagnent et l'environnent, se trouve constamment de l'acide carbonique, dont il importe ici d'expliquer la formation, parce que nous allons le retrouver dans le sang que nous avons un moment perdu de vue.

Le fer dont nous avons déjà si souvent parlé n'est pas du fer métallique ; c'est du fer oxydé, c'est-a-dire uni a l'oxygène, a l'élément le plus actif de l'air que nous respirons.

Le fer oxydé rouge est plus riche en oxygène que le fer oxydé brun ; pour passer du premier de ces deux états au second, il doit céder aux matières organiques qui l'entourent une partie de son oxygène ; et c'est précisément cet oxygène qui dénature et transforme les substances sur lesquelles il agit. Comme toutes les matières organiques renferment du

carbone, que l'acide carbonique est formé de carbone et d'oxygène, on peut sans peine comprendre cette production d'acide carbonique dont je viens de signaler la présence et dont j'ai tâché de vous expliquer la formation.

Revenons maintenant à la nature vivante :

Le sang contient du fer, et c'est a ce fer qu'on attribue la coloration des globules plus ou moins foncés auxquels le sang doit sa couleur.

Lorsque, pendant le mouvement d'*inspiration*, le sang vient d'être soumis, dans le poumon, à l'action de l'oxygène de l'air, il acquiert la couleur rouge.

Lorsqu'ensuite il est entraîné dans les profondeurs de l'organisme et qu'il y a séjourné un temps convenable, le sang rouge devient sang noir, et ces alternatives de coloration peuvent se répéter chaque fois que sont remplies les conditions qui viennent d'être signalées.

Mais pendant cet intervalle de temps, pendant ces alternatives de coloration, il s'est produit dans le sang de l'acide carbonique exhalé pendant le mouvement d'*expiration*.

C'est cet acide carbonique produit par chacun de nous qui finit, à la longue, par devenir une cause de gêne pénible, dans des réunions nombreuses comme la nôtre, lorsqu'elles se prolongent trop long-temps.

Chacun de vous, Messieurs, a déjà fait sans peine, j'en suis sûr, l'application au fer du sang des phénomènes si simples, et en même temps si importants, dont je viens de signaler l'existence et la production dans la terre de nos champs.

Mais, dans toute combinaison chimique de la na-

ture de celles qui, aux dépens des matières organiques dénaturées, aux dépens de l'oxygène emprunté à l'air par le fer et cédé ensuite a ces matériaux de l'organisme, engendre ici de l'acide carbonique, il se produit toujours de la chaleur; le fer doit donc intervenir d'une maniere active dans le phénomène capital de la respiration ; il doit donc être également considéré comme un des principaux agents de production de la chaleur animale.

En agissant ainsi constamment, par un mécanisme d'une admirable simplicité, sur les matériaux constitutifs du sang, le fer doit puissamment contribuer à faciliter ces transformations continuelles qui alimentent, qui renouvellent, qui vivifient les différentes parties de l'organisme vivant.

J'étais donc fondé à dire, en commençant, Messieurs, que le fer semble chargé, par la Providence, d'un rôle mystérieux de premier ordre, puisque nous le voyons figurer partout où s'accomplissent des phénomènes organiques fondamentaux, puisque nous le voyons intervenir constamment dans les actes où la vie se manifeste avec le plus d'énergie, puisque enfin cette énergie paraît dépendre elle-même, dans une certaine mesure, de l'abondance du fer contenu dans les parties es plus actives de l'organisme.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. AUGUSTE FÉVRIER[1],

Par M. DES ESSARS,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Lorsque l'Académie a daigné me charger de retracer la vie de notre confrère Auguste Février, elle n'a attendu de moi ni les inspirations, ni le prestige du talent; plus exigeante, elle eut désigné un autre interprète pour consacrer le souvenir d'un confrere excellent: s'il fallait une voix amie, parmi nous le sort pouvait choisir.

Vous vouliez, Messieurs, un portrait simple et fidele; celui d'entre vous qui, par des relations de chaque jour, connaissait le plus intimement Auguste Février, vous a paru naturellement appelé à rendre un pieux hommage a sa mémoire.

Quand, avant tout, nous cherchons à ranimer ceux

(1) Auguste Février, né à Rouen le 18 août 1814, mort à Rouen le 2 décembre 1861.

qui nous furent chers, une esquisse incorrecte, si elle répond à nos souvenirs, nous touche plus qu'une œuvre d'art attestant l'habileté du maître, mais dans laquelle la ressemblance du modèle fait défaut.

En commençant à consulter ma mémoire, en évoquant celui que mon cœur et ma pensée font revivre, je me complais dans cette chère image ; j'aime à voir Auguste Février souriant à l'ami qui veut le peindre, lui sachant gré de ses efforts, un peu troublé dans sa modestie et en garde contre l'affection.

Sa vie simple, paisible, toute consacrée à l'étude et au devoir, n'a pas besoin d'être surfaite : ce qu'il valait est constaté par des discours entendus de tous, par des écrits qui lui donnent le public pour juge. En présence d'un tel contrôle, qui rend toute exagération téméraire, j'affirmerai qu'Auguste Février était une nature d'élite.

Une certaine défiance de lui-même, le désir de connaître avant de se livrer, le faisaient paraître un peu froid de prime-abord ; mais, quand son œil intelligent et doux avait pénétré au fond d'une âme, constaté qu'elle répondait à la sienne, l'exploration était terminée : il ne la répétait jamais ; il n'y avait plus alors, de son côté, qu'entière confiance et expansion sans réserve.

Personne n'était plus propre à s'acquérir des amis, ni plus certain de les conserver. J'en atteste les témoignages unanimes de haute estime, d'affection et de regrets venus de toutes les contrées où, par les caprices d'une destinée, j'oserais presque dire errante, il a exercé des fonctions judiciaires. Il fallait qu'il possédât au plus haut degré le don de se faire

promptement connaître et apprécier pour avoir conquis en passant des attachements si durables.

A son début comme avocat au barreau de Rouen, sa ville natale, une défense d'office lui est confiée dans une grande cause. L'éloquence foudroyante du procureur-général Mesnard, poursuivant les assassins de Douvrent, retentit encore sous les plafonds du vieux Palais. Février avait contre lui son inexpérience et le talent écrasant de l'accusateur ; mais il avait de son devoir une conscience profonde ; sa parole modeste, persuasive et ferme, fit comprendre à une multitude passionnée que la société n'accepte pas le sacrifice d'une tête sans qu'elle ne soit loyalement défendue. On l'écouta ; ses moyens, habilement présentés, furent entendus avec faveur, et, comme en témoigne un magistrat : « une lourde responsabilité, « dignement acceptée par le jeune défenseur, fut par « lui victorieusement soutenue. »

L'éloquent procureur-général lui offrit spontanément un siége de substitut dans l'un des parquets du ressort. En 1839, il fut placé à Yvetot. Quatre ans plus tard, ses chefs, voulant imprimer à son avancement une impulsion plus rapide, l'expatrièrent du ressort de Rouen. Nommé procureur du roi à Gex, cinq mois après il passe à Belley. A la fin de 1847, le siége de substitut près de l'important tribunal de Marseille semble l'avoir placé sur un théâtre digne de lui ; au bout d'un mois, la révolution de 1848 le dépossède, sans qu'aux regards les plus ombrageux il eût d'autres torts que de n'avoir pas eu le temps de se faire connaître, ou peut-être d'occuper une place dont quelque ambition se faisait besoin.

Deux mois à peine s'étaient écoulés; la présidence du tribunal de Trévoux commençait pour lui la réparation d'une injustice, effacée enfin, avant la fin de l'année, par une place de substitut à Lyon.

Dans cette grande ville, au milieu d'une nombreuse Compagnie renommée par ses lumières et son zèle, l'avenir de Février était assuré. Son esprit des affaires, son talent de parole, la finesse de son jugement lui avaient acquis tous les suffrages. Des circonstances extraordinaires révélèrent en lui un mérite de plus: le courage civil.

« Il dut à nos jours funestes de commotion sociale, quand la bataille engagée couvrait de sang et de débris la seconde ville de France, il dut à ces heures des grands périls et des grands dévouements une mission pleine de dangers. Il traversa, avec la modération native de son caractère et le calme des consciences droites, toutes les péripéties d'un terrible drame où s'agitaient tant d'émotions et d'ardeurs. »

Si le devoir trouvait en lui un fidèle serviteur, soyons-en certains, les droits de l'humanité n'eurent jamais de plus sincère interprète.

Nous avons connu les écrits, fruits de ses veilles: il les lisait, on les imprimait; quant à ses actes de générosité et de courage, jamais, même dans ses épanchements les plus intimes, il n'y faisait allusion.

C'est seulement sur sa tombe que la voix éloquente d'un procureur-général, digne du nom littéraire qu'il porte et des hautes fonctions qu'il remplit, a révélé, dans des termes que je viens presque textuellement de reproduire, ces nobles services inconnus..... je dirais mieux soigneusement cachés.

Pour nous, ils le seraient encore si l'éminent premier président de la Cour impériale de Rouen, alors son chef à Lyon, n'avait révélé la belle et courageuse conduite de son modeste substitut.

Février fut nommé avocat-général à Nîmes, et l'année suivante appelé à Caen ; il se voyait enfin de retour sur le sol normand et sur le chemin de son pays natal.

La réputation d'une dissertation sur *le Devoir*, prononcée devant la Cour de Nîmes, l'avait précédé parmi nous.

Notre Académie ne tarda pas à l'adopter, comme associé d'abord, comme titulaire ensuite.

Son discours *Sur la transportation pénitentiaire* et sa *Réfutation du reproche d'inefficacité adressé aux institutions pénales,* vous ont révélé le philosophe et l'économiste.

Février avait cette rare fortune que, toutes les fois qu'il montrait son talent, il laissait éclater la générosité de son cœur.

Il disait, dans le premier de ces discours : « Affliction corporelle, relèvement moral, voilà ce que doit « contenir la peine infligée par la société à ses enfants révoltés..... » « La gêne corporelle punit et « intimide le malfaiteur ; la rénovation morale favorise le repentir et fait disparaître le vieil homme... « Tu pardonneras à ton frère, a dit le Maître divin, « non pas seulement jusqu'à sept fois, mais jusqu'à « septante fois sept fois. Ce qui ne signifie pas qu'après plusieurs infractions à l'ordre établi, il faut « laisser au coupable la liberté de recommencer ses « méfaits, mais ce qui signifie qu'après soixante-dix

« chutes il ne faut pas encore désespérer de son « frère ; qu'il faut au contraire, tout en le punissant « corporellement, tenter le relèvement de son âme « immortelle et respecter en lui l'homme créé à « l'image de Dieu. »

Telles étaient les idées religieuses, conservatrices et libérales dont l'heureux concours révélait à la fois le sévère magistrat et le bienveillant philosophe.

Mais voici qu'un polémiste ingénieux, habile à manier l'arme de la logique, ou si l'on veut du paradoxe, plus ardent à chercher le nouveau que le vrai, se pose magistralement en dehors des traditions et de l'expérience. Les peines ne sont pas toujours efficaces, cela lui suffit pour contester à la société, si ce n'est le droit de punir, du moins le système de répression admis dans tous les temps et dans tous les pays. Mais comme il faut cependant que le lecteur bénévole se croie protégé contre l'homicide, l'incendie et le vol, le réformateur imagine, après l'anéantissement du Code pénal, une société d'assurance mutuelle. Le coupable convaincu en sera exclus; on lui laisse, bien entendu, la faculté consolante de s'allier à ceux qui lui ressemblent : en sorte que la justice, dont la fonction se borne à constater le crime, semble avoir pour mission unique de pourvoir au recrutement d'une armée de scélérats !

Ces fantaisies excentriques méritaient-elles une réfutation sérieuse? Je serais tenté de reprocher à Février de l'avoir admis, si l'utopie ne nous avait pas valu la *Réfutation du reproche d'inefficacité adressé aux institutions pénales*.

Il n'est pas toujours facile de démontrer l'évidence ;

le sentiment intime est toujours prêt à se substituer au raisonnement : de là l'usage des axiômes ; mais quand l'axiôme est contesté, il ne suffit plus de croire soi-même, il faut convaincre les autres et, s'il se peut, celui dont on combat la doctrine. Notre confrère ne recula devant aucune difficulté. Non-seulement il fonda sa thèse sur le bon sens et sur l'expérience, mais, avec une logique pénétrante, inébranlable, il suivit l'utopie d'obstacle en obstacle, pour la faire expirer d'inanition au bout de ses derniers retranchements.

Chez les hommes entraînés dans le mouvement des affaires, il existe peu d'inclination à produire ou à combattre des théories. La nécessité où ils sont d'appliquer sans cesse les ramène, même malgré eux, à la réalité ; chez Février, le magistrat subissait nécessairement cette loi, mais il ne pouvait comprimer entièrement des inspirations instinctives qui l'appelaient vers des sphères plus élevées ; un noble essor de son âme le faisait souvent sortir de la matérialité de la vie pour chercher dans les régions métaphysiques à surprendre un rayon de la vérité absolue. Il n'aimait pas les sceptiques ; l'esprit de recherche et l'énergie de la conviction acquise se retrouvent dans tous ses écrits. Sa conversation était vive et enjouée, de fines plaisanteries venaient naturellement sourire sur ses lèvres ; mais, en dehors de ses rapports avec le monde, sa pensée sérieuse l'absorbait ; elle le conduisait, par une pente irrésistible, vers les grands problèmes sociaux ; dans ses méditations et dans ses écrits, tout était grave et philosophique.

L'Académie entendit avec une grande faveur les *Considérations sur l'esclavage et le travail forcé.*

En examinant cette grande question de l'esclavage dans les États-Unis d'Amérique, où l'orage grondait, mais n'avait pas encore éclaté, toutes les aspirations du penseur sont pour la liberté de l'homme. Il voit avec effroi se dresser devant lui deux obstacles formidables :

L'utilité du travail forcé pour les intérêts matériels du Sud, et ce principe politique que, dans ses affaires intérieures, chaque État établit la règle qu'il lui plaît.

Objections puissantes, en effet, puisque, avant d'oser y répondre, en droit, le Nord a commencé par recourir à l'épée.

Sous l'impression douloureuse de ces luttes fratricides contre lesquelles protestent en vain les intérêts matériels de l'Europe et les sentiments intimes de l'humanité, j'ai relu les pages écrites par notre confrère.

J'ai pu reconnaître combien ses études avaient été profondes. On ne combattait pas alors. Les États du Nord étaient en possession du gouvernement central, la marine militaire, presque tout le commerce extérieur, étaient entre leurs mains; les économistes et les romanciers montraient le Sud corrompu par l'esclavage; toutes les vertus, comme toutes les forces, semblaient être restées en apanage aux fils des glorieux Yankees. Février était mieux informé : de ses études laborieuses et impartiales, sortait ce jugement, je dirais mieux cette prophétie :

« Les États à esclaves ont conquis sur les États « libres une prépondérance marquée : supériorité

« numérique, accroissement de population, richesse « territoriale; ils ont tous les éléments qui conduisent « à la domination politique. Ajoutez-y l'audace in- « domptable, l'activité sans repos ni trêve, l'esprit « d'aventure, la furie française transportée des ré- « gions chevaleresques du grand et du beau dans les « domaines de l'utile et du confortable, et vous aurez « une idée de la puissance de cette fraction du peuple « américain, *et de la grandeur de la lutte qu'il faudra « engager un jour* avec cette race énergique du Sud- « Oúest, qui a pris à cœur de maintenir l'esclavage, « et non-seulement de le maintenir, mais de lui « reconquérir une place d'honneur parmi les in- « stitutions sociales. » Combien de sanglantes batailles sont venues depuis justifier ces prévisions!

L'auteur, qui veut consciencieusement apprécier un incident de la vie d'un peuple, doit d'abord connaître cette vie tout entière. Une crise, quelque spontanée qu'elle paraisse, a cependant des antécédents dans le passé. Si elle n'est pas précédée par une connaissance acquise de l'histoire, une étude politique est sans fruit. Aussi, en même temps que Février voulait se rendre compte de la phase imminente dans laquelle allait entrer la question de l'esclavage en Amérique, il aimait à remonter à l'origine du lien de ses États près de se désunir.

Nous devons à ce travail les *Recherches historiques sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'Indépendance américaine*.

Ce sujet se trouve, pour ainsi dire, sur son chemin; il n'a point un trait direct à la question dont il s'occupe; il rencontre un épisode peu connu, parce que

la tradition en a été absorbée par le grand drame de la Révolution française.

Vous vous souvenez, Messieurs, des charmes que ce morceau, brillamment écrit, vint apporter à nos réunions. Avant de voler au secours de l'Amérique insurgée, en affrontant une lutte avec l'Angleterre, la France a besoin de deux années pour rétablir sa marine anéantie. A force de ruses, M. de Vergennes parvient à conquérir ce délai; mais que de manœuvres, disons le mot, que de fourberies diplomatiques! On ne s'étonne guère que Beaumarchais, agent secret du ministère, armant des frégates et mettant en scène Figaro, ait joué un premier rôle dans ces intrigues.

Si, à la vue de ces habiletés, une morale justement exigeante n'est pas satisfaite, notre dignité nationale se relève au bruit des exploits de notre marine ressuscitée, au spectacle d'une tyrannie vaincue et de nos efforts récompensés par l'indépendance acquise à un brave peuple.

Février, profondément reconnaissant envers l'Académie, voulait prouver sa gratitude par l'activité de son concours. Vous vous rappelez, Messieurs, une de ses dernières lectures, piquante esquisse d'un travail projeté. Sa critique ingénieuse et justement satirique s'attaquait à ces phrases vulgaires, n'ayant d'autre sens que celui que leur attribue une mode de fantaisie, phrases créées au profit des gens sans esprit auxquels, par hasard, elles en peuvent tenir lieu pendant une heure. Avec quelle indignation de bon goût il repoussait l'envahissement, dans la conversation et dans les écrits, de ces mots de basse

origine, qui, montés d'étage en étage, parviennent quelquefois effrontément jusqu'aux sommités de l'échelle sociale!

Dérivés d'une langue que je ne nommerai pas, ces termes étranges abaissent celui qui les emploie. Chez l'auteur, ils trahissent l'absence de l'art. L'écrivain habile sait tout exprimer avec noblesse. Sous le manteau du réalisme, reconnaissons les représentants d'un certain monde, qui assurément n'est pas le monde entier.

Le goût épuré de notre ami datait de loin.

Au lycée de Rouen, en 1832 (il avait alors 18 ans), la fin de ses études fut couronnée par le prix d'honneur. Depuis, même en se jouant avec des œuvres légères, il n'avait pas déserté le drapeau des grands maîtres. Par lui, la langue fut toujours respectée, ses écrits sont un modèle du style clair et correct. Élégant toujours, incisif et animé quand il le faut, avant tout sévère pour le choix et la noblesse de l'expression.

Si Février, dans le huis-clos de notre Académie, nous donnait des preuves fréquentes de son savoir et de son goût, dans ses fonctions d'avocat-général les mêmes qualités ne brillaient pas d'un moindre éclat.

Auditeur patient, d'une impartialité à toute épreuve, résistant d'abord aux premières lueurs, qui ne sont pas toujours des lumières, posant nettement les faits et les principes, n'éludant aucun motif de doute, il mettait son honneur à être complet et son amour-propre à être bref.

Ses discussions improvisées étaient un modèle d'ordre et de logique. Si une idée philosophique

trouvait l'occasion de se faire jour, sa parole s'élevait, et, quoique toujours simple et contenue, elle se colorait au feu de son imagination et de son âme.

Malgré tant de succès, malgré les vives amitiés que Février avait conquises parmi nous, nous ne pouvions pas espérer d'éteindre en lui l'amour du pays natal; l'espérance d'y revenir, au milieu d'une famille qui l'appelait de tous ses vœux, l'avait soutenu dans de douloureuses épreuves.

A voir le front calme et gracieux de la femme distinguée associée à sa fortune, on eût pu croire que le ciel avait versé toutes ses bénédictions sur elle et sur son époux.

Le bonheur, sous les traits de deux chers enfants, avait visité leur demeure. L'un disparut lorsqu'il commençait à appeler sa mère. Un ange consolateur restait. Sur lui se concentrait une double tendresse. Combien, pendant cinq douces années, cette tendresse ne s'était-elle pas multipliée ! La mort enleva ce dernier trésor !

Aucun bonheur nouveau n'est venu adoucir tant d'amertumes. Du moins, Dieu dans ces cœurs déchirés daigna verser la résignation à ses volontés suprêmes.

Enfin un rayon de joie y pénétra.

Février était nommé avocat-général à la Cour impériale de Rouen. — C'était le port après un long et pénible voyage.

Si cette récompense tant méritée recevait nos applaudissements, elle nous inspirait de vifs regrets. Quelle eût été leur énergie si l'avenir nous eût révélé son secret !

Février, au comble de ses vœux, obtint dans son

nouveau poste des succès dont lui seul pouvait douter.

Je laisse parler M. le procureur-général Millevoie :

« Notre affection et notre estime (disait sur la « tombe de notre ami cet éminent magistrat) étaient « allées déjà au-devant du nouveau venu ; c'est qu'en « effet sa raison droite, son âme ouverte à toutes les « idées généreuses, la simplicité et l'aménité de ses « mœurs privées lui gagnaient aisément les sympa- « thies, qu'il commandait d'ailleurs par les rares « qualités de son intelligence... Ame droite et loyale, « conscience limpide, talent aussi souple que solide, « vie laborieuse, dévouée tout entière à l'étude et au « devoir... quel plus bel éloge peut obtenir la mé- « moire d'un magistrat ? »

Pour nous, Messieurs, au point de vue de notre confraternité, n'oublions pas que Février, dans sa bonne fortune, conserva pour notre Académie sa reconnaissance et son attachement. Il nous annonçait des communications ; il nous promettait d'apparaître quelquefois à nos réunions. Le 18 août 1861, il adressait sa photographie à notre honorable secrétaire, en accompagnant ce souvenir précieux d'une lettre pleine d'affection et d'enjouement ; on y retrouve à la fois son esprit, son cœur et sa modestie.

Il se disposait à jouir des vacances, non pour goûter le repos de l'oisiveté, mais pour accomplir un travail, capital à ses yeux, puisque sa renommée dans le ressort de Rouen allait, croyait-il, en dépendre : il était chargé de prononcer le discours de rentrée.

Sa prédilection pour les sujets philosophiques lui inspira de parler *du respect de la vie humaine dans les mœurs et dans les lois.*

Cette œuvre fortement pensée, écrite avec un soin accompli, tend à établir, à la gloire de nos institutions modernes, que le respect de la vie des hommes est encore plus grand dans les lois que dans les mœurs.

A peine ce travail était-il achevé, qu'un événement imprévu vint prouver une fois de plus combien sont fragiles les joies et les espérances des hommes. Un accident, une imprudence peut-être, éteignit tout à coup chez Février l'organe de la voix. Une fièvre violente dénonça la gravité du mal, puis survint un mieux éphémère. — Son zèle lui fit illusion, son empressement à reprendre ses fonctions lui causa une cruelle rechute.

On n'avait point encore de craintes pour sa vie. Toujours aussi calme, aussi bon, il profitait de sa réclusion forcée pour exprimer à ses amis l'affection qu'il leur conservait.

La parole lui était interdite, un collègue donna à sa place lecture du discours préparé.

« Avec quel respect religieux, dit le procureur-« général, n'avons-nous pas écouté le discours de « rentrée, qui était l'œuvre de l'absent. Certes, ce « beau travail méritait bien, par l'ampleur du style, « par la profondeur des aperçus historiques et la « constante élévation des pensées, de provoquer et « de soutenir notre plus sérieuse attention; mais en « même temps une vague préoccupation planait au « milieu de notre recueillement, et tous nous nous « sentions dominés par une de ces tristesses ina-« vouées qui sont comme le présage des derniers « adieux. »

En effet, une crise nouvelle, que l'on crut être un signe de guérison, était un symptôme de mort.

Un père, heureux jusque-là d'avoir long-temps vécu, a vu s'évanouir sa joie et son orgueil; sa douleur est de celles qui se taisent : essayer de la dépeindre serait la profaner.

Le 4 décembre, le cimetière monumental de Rouen, au milieu de la Cour impériale, des principaux fonctionnaires et d'un cortége d'amis désolés, recevait un corps glacé qu'animèrent jusqu'au dernier souffle une âme sereine et une puissante intelligence. M. le Procureur-général rendit le premier hommage à cette courte et honorable vie; plus tard, M. l'avocat-général Thiriot, et M. Deschamps, bâtonnier de l'Ordre des avocats, l'ont encore rehaussée par de sincères et d'éloquents regrets.

Pour mettre le comble à ces funèbres honneurs, vous venez d'accueillir avec bienveillance ce faible tribut prescrit par vous.

Depuis plus de deux ans, la terre a couvert les restes mortels de notre aimé confrère; cependant il est toujours présent à notre pensée. Le souvenir de ses qualités aimables, de son caractère, de son talent, nous pénètre aussi vivement qu'au lendemain du jour où il s'éloigna de nous.

L'hommage que nous lui rendons n'est donc pas l'expression passionnée d'une douleur qu'exalte l'émotion d'une perte récente. Une réflexion calme y préside; les regrets sont bien mérités quand ils survivent à l'épreuve des années.

Ne dirait-on pas qu'éclairé par une prescience de l'avenir, notre confrère avait entrevu ce que sa mémoire obtiendrait de vous?

« Serait-il vrai, écrivait-il (1), que lorsqu'un homme « de bien disparaît de la scène du monde, quelques « phrases d'adieu suffisent à la conscience de ses « amis ? Après quoi tout est dit, et l'oubli, comme « une mer profonde dans laquelle on laisse tomber « un cercueil, se referme sur les existences finies ? « Les sceptiques le disent ; ne les croyons pas. Oui, « il y a des cœurs fidèles... le culte des pieux souve- « nirs n'est pas délaissé ! »

Une âme sensible et généreuse pouvait seule affirmer ces saintes pensées ; à l'Académie revenait l'honneur d'en prouver et d'en consacrer la vérité.

(1) Discours de rentrée (Cour impériale de Caen, 4 novembre 1856).

NOTE

SUR

LA POSITION DES INGÉNIEURS DU CALVADOS

EN 1793;

Par M. OLIVIER,

Ingénieur en chef, membre titulaire.

Les archives des ponts-et-chaussées donnent, sur la situation des ingénieurs du Calvados en 93, des détails qui m'ont paru intéressants. Peut-être ai-je eu le tort de croire qu'ils le seraient aussi pour d'autres.

La France était déjà bien appauvrie lorsque les difficultés, amenées par la Révolution, vinrent achever la ruine de ses finances : comme tous les autres, plus que tous les autres peut-être, à cause de la nature de son service, le corps des ponts-et-chaussées souffrit de cet état de choses.

Sous le prétexte de la réorganiser d'après les nouveaux principes, on l'attaqua profondément. Trois ingénieurs devaient faire le service du Calvados, aidés, chacun, d'un conducteur à 1,000 fr., et d'un dessinateur à 500 fr. Les traitements se trouvaient donc réduits lorsque tout augmentait d'une manière effrayante. Aussi les conducteurs, ne pouvant plus vivre par leurs fonctions, quittaient le service ; il devenait impossible de trouver des agents capables, et les affaires restaient languissantes au moment où

elles avaient besoin d'une activité exceptionnelle. Le traitement des ingénieurs était réduit comme celui des conducteurs, et les frais de bureau supprimés. L'ingénieur en chef lui-même, ne pouvant plus faire face aux exigences de son service, demande à la commune de loger ses archives et ses employés ; il indique des bâtiments inoccupés où cela serait possible ; on lui répond par un billet de logement ainsi conçu : « Le citoyen Alexandre La Tour logera, jusqu'à « nouvel ordre, un ingénieur en chef, avec place au « feu et à la chandelle. »

M. Cachin ne profita pas de cette largesse municipale.

Bientôt la détresse sera plus grande encore, car les traitements vont être payés en assignats. Alors les réclamations se multiplient, et, afin que le service puisse continuer, le Comité de salut public accorde aux ingénieurs du bois et de la chandelle pour leurs bureaux ; pour eux un habit complet, une paire de bottes, des souliers et des rations de pain, de viande et même de légumes. Malheureusement lorsqu'on se présentait dans les magasins, presque toujours le fournisseur avait un motif pour ne pas livrer. Il fallait attendre, c'est-à-dire perdre, car il était alors de principe que toute créance arriérée ne devait pas être payée ; c'était une manière de simplifier la comptabilité.

Les malheureux ingénieurs étaient dans la plus triste de toutes les misères, obligés qu'ils étaient encore de satisfaire à certaines obligations. Le service en souffrait ; les tournées d'inspection n'étaient plus possibles. Aussi l'ingénieur en chef Cachin

écrivait-il, le 18 prairial an III, aux administrateurs du département :

« J'ai informé la Commission, par ma lettre du « 26 pluviôse dernier, des dispositions d'un arrêté de « l'Administration départementale du Calvados en « date du 17 du même mois, qui me chargeait de « procéder à la vérification des moulins à tan du « district de Falaise, provenant de l'émigré Harcourt, « et de constater si leur conservation était nuisible « aux propriétés environnantes.

« Je viens de recevoir de l'Administration dépar- « tementale une nouvelle réquisition pour le même « objet. Je me conformerai aux ordres que la Com- « mission jugera convenable de me transmettre à cet « égard. Je dois cependant lui faire observer que, dans « un moment où les ingénieurs sont réduits à l'im- « possibilité absolue de satisfaire aux frais de dé- « placements que le service exige, il serait hors de « toute justice de leur imposer des obligations ex- « traordinaires. Si je pouvais me citer pour exemple, « je mettrais sous les yeux de la Commission le « détail exact des frais du voyage que je viens de « faire à Isigny, sur l'invitation du représentant du « peuple Ruault.

« D'après l'impossibilité constatée de voyager en « poste dans cette partie du département, je me « suis procuré avec beaucoup de peine un cheval de « louage, dont chaque journée a été de . 25 liv.

« Sa nourriture, par jour 30

« Les moindres dîners à table d'hôte « sont de 25 liv. et les couchers 30 liv., « ci par jour. 55

« Total de la dépense, par jour . 110 liv.

« Si la Commission veut bien rapprocher cette « dépense journalière du traitement que la loi at- « tribue aux ingénieurs, elle jugera s'ils peuvent « quitter leurs foyers, et s'il y a lieu de compter sur « une exacte surveillance de la part des agents des « travaux publics. »

L'année suivante, par un rapport du 9 fructidor, M. Cachin insiste encore auprès de l'Administration supérieure sur la triste position des ingénieurs. Je cite cette pièce en entier :

« Le Directoire exécutif, par ses arrêtés des 30 « pluviôse et 16 prairial derniers, en assimilant les « ingénieurs des ponts-et-chaussées aux agents ma- « ritimes, leur a accordé des rations de vivres, des « logements, du bois, etc. Il a ordonné, en consé- « quence, des retenues proportionnelles sur le trai- « tement qui leur est attribué par la loi du 18 août « 1791.

« Les dispositions de ces arrêtés sont restées, en « grande partie, sans exécution dans le département « du Calvados. Les ingénieurs ont vainement solli- « cité des logements en nature; la fourniture du bois « leur a été refusée depuis le 1er. thermidor; enfin « les livraisons de pain sont suspendues, sous pré- « texte que les magasins militaires sont dépourvus « d'approvisionnements, etc. On sait qu'il est dé- « fendu aux agents des subsistances de tenir aucun « compte de l'arriéré, de sorte que le traitement « des ingénieurs est réduit, au mépris de la loi, à « la seule partie payable en numéraire et en mandats. « L'Administration départementale connaît parfaite- « ment l'extrême modicité de cette ressource.

« Mais ce n'était pas assez sans doute d'enchaîner « le zèle des ingénieurs par la plus affreuse indi- « gence, il fallait encore pousser l'indifférence sur le « sort de ces fonctionnaires jusqu'au point de né- « gliger jusqu'à ce jour le remboursement des avances « qu'ils ont faites bénévolement et en numéraire, « depuis six mois, pour maintenir l'activité dans le « service de leurs bureaux.

« Les ingénieurs employés dans le département « du Calvados, trop peu fortunés et trop probes pour « servir la République avec un traitement illusoire, « se sont vus réduits, enfin, à la fâcheuse extré- « mité de suspendre totalement l'exercice de leurs « fonctions, après avoir épuisé toutes les ressources « qui étaient à leur disposition; trois d'entre eux ont « déjà obtenu de la justice de l'Administration dé- « partementale la liberté de se retirer momentané- « ment dans leurs familles pour y puiser des secours « indispensables à leur subsistance. Les autres se « sont vus forcés de cesser toute correspondance; « par l'impossibilité de se procurer le papier néces- « saire à leurs expéditions. L'Administration dépar- « tementale en a été informée par les lettres de ces « ingénieurs, qui ont été mises sous ses yeux avec « les rapports de l'ingénieur en chef, en date des « 3, 8, 13 et 14 thermidor dernier.

« Telle est, en peu de mots, la fâcheuse position « de ces fonctionnaires. L'ingénieur en chef ainsi « dépourvu de tout secours, hors d'état de surmonter « cette horrible pénurie, croirait trahir la confiance « de l'Administration s'il hésitait à déclarer l'insuffi- « sance de ses facultés pour se maintenir plus long-

« temps, avec utilité pour la chose publique, dans « l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées. « Il s'empresse, en conséquence, de rappeler à l'Ad- « ministration départementale que, dès le 7 thermidor « dernier, il a exposé que les seuls frais de location « de ses bureaux outrepassaient la totalité du trai- « tement qui lui est alloué, et qu'il était d'une in- « dispensable nécessité de pourvoir à leur dépla- « cement avant le 6 de ce mois ; il croit devoir « ajouter à ses précédentes observations que si, « depuis six mois, par excès de zèle pour le bien « du service, il a fait des avances en numéraire dont « le remboursement paraît encore incertain, il est « aujourd'hui hors d'état d'ajouter aux sacrifices « qu'il a déjà faits, et de maintenir plus long-temps, « de ses deniers, ses bureaux en activité, dans une « saison surtout où il devient pressant de pourvoir « aux approvisionnements d'hiver qui exigeront de « nouveaux frais au-dessus de ses facultés. »

Toutes ces remontrances n'apportaient aucune amélioration, et le mal devint tel que l'ingénieur en chef se déclara, le 27 prairial an V, dans l'impossibilité de continuer son service et donna sa démission.

Pendant la période que nous venons de parcourir, les hommes manquaient de tout, les routes également; elles étaient épouvantables et le gouvernement s'était vu forcé d'en arriver aux mesures extrêmes.

Le 18 prairial an III, les comités de salut public, des travaux publics et des transports des postes et messageries, écrivaient cette lettre aux administrations départementales :

« En applaudissant au zèle et à l'énergie avec les-

« quels vous répondez à la confiance que la Con-
« vention vous a témoignée lorsqu'elle vous a ré-
« tablis dans toute l'étendue de vos pouvoirs, les
« comités ont la douleur de voir que des obstacles
« sans nombre, effet naturel du système désorgani-
« sateur qui a trop long-temps affligé la France,
« rendent presque partout impuissants les efforts que
« vous faites pour la réparation des routes de la
« République. Cependant l'approvisionnement des
« armées et des communes, l'agriculture, le com-
« merce exigent que, du moins, les plus importantes
« soient réparées avant la récolte.

« Les moyens ordinaires étant insuffisants et trop
« lents pour cela, les comités vous en proposent un
« nouveau qui leur est inspiré par leur entière con-
« fiance dans la vertu du peuple. Vous l'emploierez
« dans tous les cas où il n'aura pas déjà été pris
« d'autres mesures, soit par les représentants du
« peuple, soit par les autorités constituées, et dans
« ceux où ces mesures ne vous paraîtraient pas pro-
« duire un effet assez prompt. Les comités laissent
« à votre sagesse le soin d'en régler l'usage et ils
« comptent, pour son exécution, tant sur votre dé-
« vouement que sur celui des administrations de
« district et des autres autorités constituées.

« Invitez fraternellement vos concitoyens à con-
« courir à la réparation des routes par tous les
« moyens qui sont en leur pouvoir; appelez-les tous,
« indistinctement, dans les ateliers que vous ferez
« disposer d'avance par les ingénieurs. Les uns y
« apporteront leurs bras, leurs outils; d'autres y
« amèneront leurs bœufs, leurs chevaux, leurs char-

« rettes; d'autres enfin fourniront aux ouvriers des « secours et des encouragements de tout genre. Vous « réglerez les salaires d'après les prix courants des « communes sur lesquelles les travaux seront exé- « cutés.

« Fixez, lorsque cela sera praticable, à chaque « commune la tâche qu'elle aura à remplir, eu égard « à sa population et à ses moyens; par là vous « provoquerez entre elles une émulation aussi louable « qu'utile à la chose publique; et par le tableau que « vous ferez dresser de la manière dont elles auront « rempli leur tâche, de la célérité qu'elles y auront « apportée, vous mettrez la Convention et les comités « à même de juger quelles sont celles qui auront « le mieux secondé vos efforts et répondu à votre « sollicitude.

« Les comités ne vous proposent pas de stimuler « leur zèle par la perspective des avantages parti- « culiers qu'elles retireront pour leur commerce, « leur approvisionnement, le débit de leurs denrées, « etc., de la réparation des routes qui les avoisinent; « l'amour de la patrie agira bien plus puissamment « sur elles que toutes ces considérations particu- « lières; la Convention respecte trop le peuple qu'elle « représente pour en douter. En vain des scélérats « ont voulu le démoraliser : il conserve toujours ses « vertus, et c'est sur elles que la Convention fonde ses « espérances.

« Combien ne sera-t-il pas doux pour les bons ci- « toyens de pouvoir agir de concert pour le bonheur « commun; de se relier autour des principes de jus- « tice, de liberté, de fraternité qui vont faire la base

« de leur gouvernement, et d'être assurés que leurs « efforts pour le bien public ne seront pas rendus « impuissants par ceux de la malveillance !

« *Signé :* Cambacerès, président; Barras, prési- « dent; Rewbell; J.-B.-Édouard Lespinasse; Obelin; « Treilhard; Royer; Rabaut; Marragon; Duboulot; « Syeys; Servonant; Gillet; Balmain; Carelli; Des- « seaux; Le Breton; Bolot; Mejeurac. »

Quel contraste entre la forme et le fond de cet acte des comités! car, en définitive, ce sont presque les corvées qu'il impose aux populations.

N'est-il pas singulier de voir la République rétablir un abus détruit par Louis XVI? C'est que les hommes ont beau faire, les mêmes nécessités ramènent toujours les mêmes exigences.

DE LA PART

QUI REVIENT A LA PHILOSOPHIE

DANS LES QUESTIONS RELATIVES A L'ALIÉNATION MENTALE;

Par M. A. CHARMA,

Membre titulaire.

Messieurs,

Entre les infirmités de toute nature dont notre pauvre espèce est affligée, il n'en est aucune qui nous affecte d'une tristesse plus noire, d'une mélancolie plus profonde que l'aliénation mentale. Quel douloureux spectacle que celui de l'homme, ce roi de la création, découronné, dégradé, tombé si bas qu'il n'a pas même la conscience de sa chute !

Aussi quelle reconnaissance l'humanité ne doit-elle pas aux esprits d'élite qui, comme le docteur Pinel et ses continuateurs, ont, de nos jours, engagé l'étude et le traitement de cette cruelle maladie dans des voies où l'art, qui avait si long-temps désespéré de s'en rendre maître, a déjà obtenu et semble de plus en plus pouvoir se promettre les plus heureux succès.

Mais ce n'est pas assez d'admirer, de bénir les hommes supérieurs qui se dévouent ainsi au soulagement de nos misères ; il nous faut encore, dans la mesure de nos forces, leur venir en aide, et mettre au service de leurs hautes et fécondes pensées le peu que nous pouvons. C'est, Messieurs, dans l'espoir,

que vous trouverez peut-être présomptueux, d'ouvrir, sur la grave question dont je viens vous entretenir un moment, un avis qui pourrait n'être pas inutile, que je vous présenterai quelques réflexions qui me paraissent fondées, que je soumets, dans tous les cas, à votre appréciation.

I. — Permettez-moi d'abord de me demander, de vous demander à vous-mêmes, si nous avons, jusqu'à ce jour, assez nettement séparé l'une de l'autre les deux classes de modifications que nous offre l'aliénation mentale, et renfermé assez rigoureusement chacune des deux sciences auxquelles en revient l'étude dans l'enceinte qui lui est propre et de laquelle elle ne doit pas sortir.

L'aliénation mentale est un phénomène psychologique à la fois et physiologique ; elle atteint la vie dans les deux systèmes de fonctions qui tiennent les unes à notre organisation matérielle, les autres à notre organisation intellectuelle et morale (1) ; il y a là des faits que se doivent partager les deux sciences dis-

(1) Les phénomènes de l'ordre moral dont il s'agit ici sont d'une observation tellement facile, tellement sûre, que le moindre doute ne peut s'élever sur leur existence ; tous les médecins le reconnaissent : « J'ai passé en revue, dit Fodéré (Voyez le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, v°. ALIÉNATION MENTALE, t. I, p. 504), les symptômes principaux de l'aliénation mentale ; les seuls constants sont les troubles intellectuels. » Et un peu plus bas (p. 507), il ajoute : « Les désordres intellectuels sont les plus constants, les seuls vraiment essentiels des maladies mentales. » — Esquirol déclare, de son côté (*Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, 2 vol. in-8°.; Paris, 1838, t. II, p. 142), que « le nombre des causes morales de la manie est bien plus élevé

tinctes, dont l'une fouille et dissèque le corps, dont l'autre sonde et analyse l'âme ; si l'une d'entre elles les réclame tous et se les approprie, s'emparant de ce qui touche à l'âme et de ce qui regarde le corps, cette science-là, que ce soit la physiologie qui n'a droit que sur le corps ou la psychologie qui n'a droit que sur l'âme, usurpe, accapare, prend le bien et la chose d'autrui, à son grand préjudice d'ailleurs non moins qu'à celui de la science, sa sœur, qu'elle dépouille. La philosophie n'a rien ici à se reprocher : elle s'en est toujours, depuis qu'elle a bien nettement reconnu son domaine, scrupuleusement tenue à ce qui lui est logiquement assigné. Nous n'en saurions dire autant de la médecine, qui s'oublie quelquefois jusqu'à prétendre, avec le docteur Trélat entre autres, que l'étude de l'intelligence lui appartient « dans sa normalité, dans ses anomalies, sous tous ses aspects (1). » Nous invitons la physiologie, dont le royaume est assez vaste, à respecter nos limites comme nous respectons

que celui des causes physiques. » Le même écrivain affirme, dans le même traité (t. II, p. 181), que « l'anatomie pathologique, malgré les travaux très-importants de MM. Foville, Calmeil, Bayle, Guislain, n'a pu encore nous faire connaître la raison organique de la folie ; » et il redit (t. I, p. 17 et suiv.), après le docteur Pinel, qui avait déjà fait cette observation (Voyez le *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1 vol. in-8°., 2e. édition, Paris, 1809, p. 308, § 256), que « l'anatomie la plus scrupuleuse n'a pu presque rien dévoiler sur le vrai siége et le caractère de l'aliénation mentale » ; d'où il ne faudrait pas conclure qu'elle ne parviendra jamais à résoudre cet important problème.

(1) Voyez le docteur Trélat : *La folie lucide, étudiée et considérée au point de vue de la famille et de la société*. Paris, 1861, 1 vol. in-8°. Avant-propos, p. XI.

les siennes : laissons à Hippocrate ce qui appartient à Hippocrate, à Platon ce qui appartient à Platon !

Nous voudrions donc qu'il fût reconnu et convenu que la folie est une question aussi psychologique pour le moins que physiologique ; nous voudrions que l'étude en fût remise, pour toute la partie psychologique, à la science dont, à ce point de vue, elle relève nécessairement, c'est-à-dire à la psychologie ; nous voudrions que le psychologue fût mis officiellement, administrativement, en rapport avec les aliénés; qu'un psychologue fût attaché aux établissements où les aliénés sont recueillis, pour y étudier sous toutes ses formes le mal que la société est si intéressée à bien connaître. Ne semble-t-il pas étrange, en effet, que nous reconnaissions une science appelée *psychologie*, et que, lorsqu'il s'agit pour nous de nous renseigner sur une classe de faits essentiellement psychologiques, au lieu de mettre à contribution un psychologue, nous ayons recours à quelque physiologiste qui, quelle que soit son aptitude, ne peut pas prétendre à s'acquitter de cette tâche accessoire pour lui et supplémentaire, comme s'en acquitterait le savant qui en ferait son affaire spéciale et en quelque sorte son métier (1).

(1) On nous écrit de la Suisse que déjà, en Allemagne, quelques maisons d'aliénés ont mis en pratique ce que nous demandons ici.— Il y a déjà long-temps, d'ailleurs, « qu'un célèbre médecin allemand, le docteur Reil, a senti avec raison, l'importance d'allier des connaissances étendues en médecine avec celles de l'idéologie, pour être à la tête d'un hôpital d'aliénés; mais, suivant lui, le même médecin ne peut remplir cette double tâche, et il propose de lui en adjoindre un autre qui ait cultivé plus particulièrement l'étude de l'entendement humain ». Nous empruntons ce souvenir au

II. — A ce premier vœu que je viens d'exprimer, je prendrai la liberté d'en ajouter un autre qui n'en est que le complément en quelque sorte obligé. Je dis que la science de l'aliénation mentale ne sera bien faite, pour ce qui concerne son élément psychologique, que lorsqu'on substituera pour cette étude spéciale le psychologue au physiologiste, le philosophe au médecin ; c'est déjà, quoiqu'à mes yeux rien ne soit plus simple, plus vrai, plus évident, un assez gros paradoxe ; qu'allez-vous penser d'une conséquence bien autrement paradoxale, que je voudrais vous amener à tirer avec moi du principe que tout à l'heure j'essayais d'établir et que je ne désespérerais pas de vous faire admettre, si je pouvais donner ici à ma pensée tous les développements qu'elle comporte, si je pouvais réunir autour d'elle toutes les considérations qui l'appuient ?

L'aliénation mentale, si mon premier vœu est exaucé, est donc, en tant que mentale, confiée, pour l'étude que nous avons à en faire, à la science à laquelle sa nature la renvoie. C'est le philosophe, ce n'est plus le médecin, qui en constate les caractères, en enregistre les prodromes, les phases diverses, les terminaisons heureuses ou funestes ; qui, en un mot, en sait et en écrit l'histoire. Mais la science théorique, ici comme partout, appelle à sa suite, si elle ne veut pas rester stérile, les sciences pratiques dont elle n'est que la condition nécessaire : à celui-là qui connaît le mal, incombe le devoir de le prévenir autant

Dictionnaire des sciences médicales, v°. ALIÉNATION, t. I[er]., p. 319, article du docteur Pinel, qui, lui, ne partage pas l'opinion du docteur Reil.

que la chose est possible, et, s'il n'a pu le faire, d'en tenter la guérison; l'aliénation mentale connue, deux arts apparaissent qui s'y appliquent : un art préventif, une hygiène, et un art curatif, une thérapeutique. Qu'on ne vienne pas nous dire que cette hygiène et cette thérapeutique morales, que nous voyons sortir de l'étude des phénomènes moraux attachés à la folie, ne sont que des chimères ! Tous les médecins aliénistes en reconnaissent l'incontestable réalité et les bienfaisants effets (1); il est tel de leurs malades que les bains tièdes, les douches, les saignées ont laissé dans l'état où ils l'avaient pris et qui s'est tout à coup trouvé rétabli par un ingénieux artifice, par un mot placé à propos, par une influence toute spirituelle exercée sur son intelligence ou sa volonté (2).

(1) Il ne faut pas, dit Esquirol (dans le livre déjà cité, t. Ier., p. 465), se borner à l'administration de quelques médicaments; qu'on soit bien convaincu « que la médecine morale, qui cherche dans le cœur les premières causes du mal, qui plaint, pleure, console, partage les souffrances, réveille l'espérance, est souvent préférable à toute autre. » — « C'est souvent bien moins par les médicaments que par des moyens moraux... qu'on peut faire une heureuse diversion aux idées tristes des mélancoliques. » Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e. édition, p. 348, § 282.

(2) J'aurais des milliers de faits à citer à l'appui de cette assertion; j'en prends dans le nombre un ou deux au hasard. Ambroise Paré guérit un hypocondriaque, qui croyait avoir des grenouilles dans l'estomac, en lui faisant prendre un purgatif énergique; on avait furtivement introduit de petites grenouilles dans le vase qui devait recevoir les matières rejetées (Voyez Esquirol, t. I, p. 210). Un autre refuse d'uriner, par la crainte qu'il a d'inonder la terre; on ne l'y décide qu'en lui persuadant qu'un violent incendie vient d'éclater et qu'il n'y a pas d'autre moyen de l'éteindre (Id., *Ibid.*, p. 474).

Esquirol vous dira quel prix il attache au traitement moral, soit qu'on veuille prévenir l'explosion d'un accès, soit qu'on ait à traiter la maladie dans son cours, soit qu'on ait à confirmer la convalescence (1). Il faut voir avec quelle candeur le docteur Pinel, qui ne craint pas de rendre justice à qui de droit, sentant assez, en homme supérieur qu'il est, que sa part dans le bien qui se fait autour de lui sera toujours assez belle, reconnaît tout ce qu'il doit, tout ce que doivent ses malades à une femme chargée de les surveiller, et qui, ayant acquis une connaissance profonde de leurs dispositions intérieures, avait fini par exercer sur eux un empire extraordinaire (2).

(1) Voyez Esquirol, t. I, p. 134.

(2) « C'est sous ce rapport que la surveillante, Mme. Pussin, m'a paru réunir des qualités rares. Je l'ai vue avec étonnement, à Bicêtre, approcher des maniaques les plus furieux, les calmer par ses propos consolants, et leur faire accepter une nourriture qu'ils refusaient avec dureté de toute autre main... Combien de fois ne l'ai-je point vue arrêter, par une heureuse supercherie, des rixes dont les suites auraient pu être funestes!.. Une circonstance... me fit connaître un jour, dans toute son étendue, cette heureuse fécondité de moyens dans l'art de maîtriser les aliénés. Un jeune homme... se glisse dans la cuisine, s'empare d'un couperet propre à hacher les herbes,... et menace de couper la tête au premier qui osera s'avancer. La surveillante, sans s'effrayer, prend une tournure adroite : « Pourquoi empêcher, dit-elle, cet homme fort et robuste de travailler avec moi ? » Elle lui parle avec douceur, l'engage à s'approcher d'elle avec l'instrument qu'il a saisi ; elle lui montre même la manière dont il doit s'en servir pour hacher les herbes ; elle feint de se féliciter d'avoir un aide pareil. L'aliéné, trompé par cette innocente ruse, ne s'occupe que de son travail, et, à un signal donné, il est investi par les gens de service, qui l'enlèvent sans aucun danger, et l'emportent dans sa loge pendant que l'instrument reste entre les mains de la surveillante. On pourrait défier l'homme

Serait-ce donc, Messieurs, être trop exigeant que de demander qu'on remplace à Bicêtre cette dame Pussin, qui n'est rien moins qu'un psychologue, mais un psychologue de rencontre et d'instinct, par un psychologue de profession, possédant tous les secrets du métier et ayant de longue main appris à s'en servir? Le traitement physiologique n'en reste pas moins, bien entendu, aux mains habiles qui seules savent l'administrer; nous ne réclamons pour notre philosophie que le traitement moral. Laissons, Messieurs, laissons à Hippocrate ce qui appartient à Hippocrate; mais restituons à Platon ce qui appartient à Platon!

III. — Puisque vous avez bien voulu, Messieurs, entendre déjà les deux souhaits que je viens de formuler devant vous, veuillez m'accorder encore un moment d'attention pour en entendre un troisième qui me paraît faire corps avec les deux premiers, et qui ne s'en doit point séparer. Ce n'est pas seulement la médecine et la philosophie qui ont, chacune à leur point de vue, affaire à l'aliénation mentale. Il est une de nos institutions sociales les plus considérables qui, elle aussi, la rencontre dans ses voies et qui est très-intéressée à la connaître ou du moins à la reconnaître à de sûrs indices, appelée qu'elle est à la juger.

le plus habile et le plus versé dans la connaissance des maniaques, de saisir avec plus de finesse et de promptitude le parti le plus sûr à prendre dans une conjoncture alarmante. » Pinel, *loc. cit.*, p. 220, § 198.

Un acte qui matériellement tombe sous la main de la justice, un meurtre, par exemple, est déféré aux tribunaux. Une question à son propos se soulève. L'agent, quand il a frappé sa victime, était-il dans son bon sens? S'est-il librement déterminé? Peut-il être considéré comme responsable de son acte? Ou bien ne faut-il voir en lui que l'instrument passif et aveugle d'une force par laquelle il a été irrésistiblement entraîné, et qui, en égarant son intelligence, en violentant sa volonté, lui a enlevé la libre disposition de lui-même? Indécis, inquiet en présence d'un fait dont le caractère ne lui est pas suffisamment révélé, le juge hésite; il ne s'en fie pas à ce qu'il a pu apprendre accidentellement, sans l'avoir expressément étudié, de l'état sur lequel il aura à se prononcer; il invoque, pour en aider son inexpérience, l'expérience des hommes qu'une étude spéciale des phénomènes qu'il s'agit d'apprécier aura familiarisés avec eux; en d'autres termes, il appelle des experts comme il en appelle toutes les fois qu'une question se produit qui exige, pour être résolue, des connaissances dont il n'a pas dû, avant de monter sur son siége, faire nécessairement provision. Que la médecine ici élève donc la voix! qu'elle mette en relief, si elle a pu les saisir, les quelques symptômes physiologiques qui détermineront d'une manière telle quelle l'état mental de l'accusé, et le caractère fatal ou libre de son acte! Mais c'est surtout au psychologue qu'en pareille occurrence des renseignements précis seront utilement demandés : c'est surtout par des indices puisés dans les dispositions morales de l'agent que l'enquête faite à son propos éclairera de

toute la lumière qu'elle comporte la situation obscure qu'il s'agit de bien voir pour la bien qualifier.

N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, que les choses se passent? Ouvrez au hasard les comptes-rendus des débats où la science vient donner, aux assises, des éclaircissements de ce genre : est-ce un médecin, à proprement parler, que la justice entend? N'est-ce pas un philosophe ? On entretient le tribunal de la *faiblesse d'esprit* de l'accusé, de la *légèreté de son caractère*, de *l'énergie de ses passions*, de ses *mauvaises habitudes*, de son *orgueil démesuré*, de sa *soif excessive de célébrité*, de sa *susceptibilité maladive*, des *idées fausses dont depuis long-temps il est empoisonné* (1) : partout de la psychologie; de la physiologie nulle part! Et nous sommes loin de nous en plaindre! La société comprend bien que c'est là surtout qu'elle trouvera ce qu'elle cherche. Mais alors qu'elle aille donc tout droit à la science spéciale qui seule peut répondre, avec toute la précision désirable, aux questions qu'elle se pose! Vous voulez un renseignement géologique? Le demandez-vous à l'astronome? Vous voulez un document astronomique? Est-ce au géologue que vous vous adressez? Puisqu'il s'agit ici d'un éclaircissement plus spécialement psychologique, consultez donc avant tout le psychologue! Encore une fois laissons à Hippocrate ce qui appartient à Hippocrate, à Platon ce qui appartient à Platon!

(1) J'avais sous les yeux, quand j'écrivais ces quelques lignes, une déposition du docteur Parchappe, inspecteur général des Établissements d'aliénés de France, devant la Cour d'assises de la Seine (audience du 15 décembre 1862), à laquelle la plupart de ces détails sont empruntés.

PIÈCES DE VERS,

PAR M. BIGOT,

Membre correspondant.

DEVANT UN BERCEAU.

Le soir, près de toi, mon enfant si chère,
Tandis que tu dors sous le blanc rideau,
Seul je viens rêver : — Dieu mit pour un père
Tant de rêves d'or autour d'un berceau !

Dans notre foyer ta douce présence
Promet à ma veille un beau lendemain ;
Tu deviens pour moi la fleur d'espérance
Que Dieu fait éclore au bord du chemin.

Quand le sommeil clôt ta rose paupière,
Que ton esprit flotte au céleste lieu,
Dis, vois-tu passer l'ardente prière
Qui monte pour toi de mon cœur à Dieu ?

Dès notre passage au seuil de ce monde,
Il faut du bon Dieu demander l'appui ;
Car il vient des jours d'angoisse profonde
Où le cœur brisé n'a d'espoir qu'en lui.

Enfant, ton étoile à peine se lève :
Dans ton avenir nul œil ne peut voir ;

Sourires et pleurs, la vie est un rêve,
Mais le rêve est long de l'aurore au soir!

C'est d'abord pour nous la rieuse enfance,
L'ardente jeunesse aux rêves d'amour;
Puis déception, vieillesse et souffrance:
Dieu donne à chacun sa part chaque jour.

Quel que soit le lot que le ciel t'envoie
Ange d'ici-bas, reçois en ton cœur
Les biens et les maux avec même joie:
Les biens et les maux viennent du Seigneur.

Souviens-toi du pauvre en tes jours prospères;
Partage avec lui ton pain et ton feu :
Humbles ou puissants, les hommes sont frères,
C'est en les aimant que nous aimons Dieu.

Et toi, Dieu tout bon, à ce rameau frêle
Mesure le vent, l'ombre et le soleil;
Tiens sur mon enfant ta main paternelle
Et mets dans son cœur ton divin conseil.

Père qui répands l'air et la lumière
Sur le chêne altier, sur l'humble roseau,
Mon Dieu, Dieu tout bon, entends la prière
D'un père à genoux au pied d'un berceau!

NOTRE VIEUX CURÉ.

Autrefois, dans notre village,
Vivait un modeste curé,
Vieillard au front courbé par l'âge
Et des malheureux vénéré.
Il visitait sous l'humble mousse
La pauvreté dans l'abandon;
Et quand il parlait, sa voix douce
Parlait de paix et de pardon.

A sa porte, au jour de l'épreuve,
Personne ne frappait en vain ;
Avec l'orphelin et la veuve
Il savait partager son pain.
Si quelque brebis indocile
Loin du droit chemin s'égarait,
Tendre appui du roseau fragile,
Doucement il la ramenait.

Quand les habitants du village
Venaient prendre l'air frais du soir,
Autour du chêne au grand feuillage
Avec eux il allait s'asseoir;
Quand la nuit était froide et noire
Il allait, au coin de leur feu,
Leur dire une touchante histoire,
Prise dans le livre de Dieu.

Le dimanche, après la prière,
Il leur disait : Aimez-vous bien ;
L'amour est la vertu première,
Et sans l'amour la foi n'est rien.

Ne condamnez jamais personne;
Aux lois de Dieu soyez soumis:
Si vous voulez qu'il vous pardonne,
Pardonnez à vos ennemis !

Puis, dans sa naïve éloquence,
Il prêchait avec charité:
A l'épouse, la bienveillance;
A l'époux, la fidélité;
A l'opprimé, la patience;
Au coupable, le repentir;
Au jeune enfant, l'obéissance;
Au vieillard, la vie à venir!

A sa fête, garçons et filles
Lui portaient bouquets et présents;
On le voyait sous les charmilles
Sourire à leurs jeux i nocents;
Chacun l'aimait, car sous son aile
Venait s'abriter le malheur;
Car sa tendresse paternelle
Prenait part à chaque douleur. .

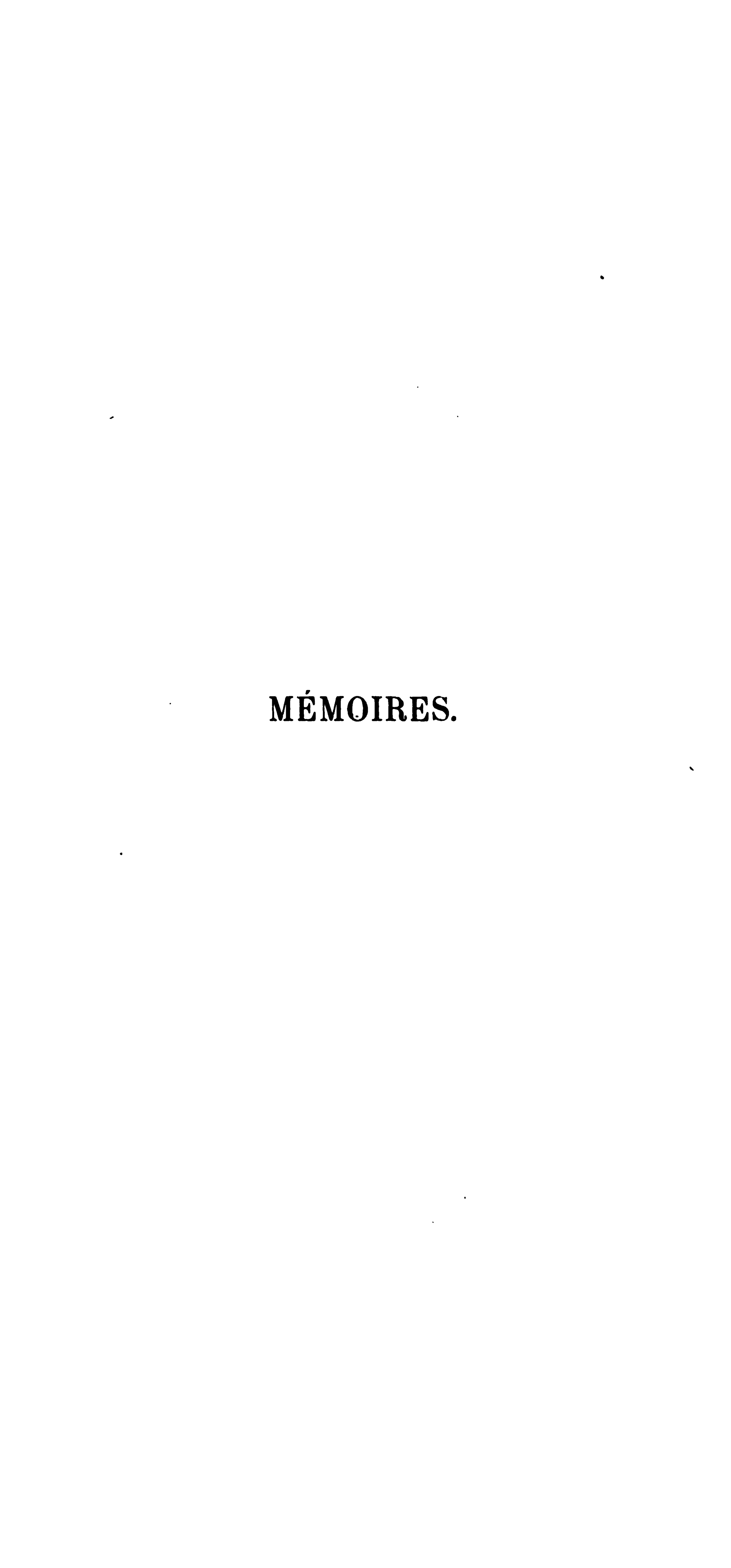
Mais vint la mort, qui tout emporte...
Un soir, hélas ! du vieux pasteur
Elle alla frapper à la porte:
Il s'endormit dans le Seigneur.
Il ne voulut qu'une croix noire
Pour accompagner son cercueil;
Et, pour honorer sa mémoire,
Tout le village prit le deuil.

AUX ARMES !

POUR LES VICTIMES DE LA CRISE COTONNIÈRE.

(Février 1863.)

Debout ! France, debout ! — La rumeur des combats
Retentit dans la plaine. Allons ! arme ton bras;
Compte tes légions, prépare ta défense :
L'ennemi te défie, et, terrible, il s'avance...
Son pied foule déjà ta frontière du Nord.
— Inspire à tes enfants un héroïque effort,
France ! et pour conquérir tes rives entamées,
Allons ! comme autrefois, lance quatorze armées !
— Mais ce n'est pas le fer, ce n'est pas le canon,
Qu'en cette guerre étrange il faut pour vaincre ; non !
Il faut la main qui donne et la voix qui console ;
Il faut le pain conquis sur le plaisir frivole ;
Il faut des cœurs émus aux souffrances d'autrui,
Anxieux pour demain sous le poids d'aujourd'hui ;
Il faut le superflu, bien plus, le nécessaire,
Les pleurs de l'indigent, l'or des grands de la terre,
Le denier du vieillard, l'obole de l'enfant ;
Il faut la Charité debout et combattant,
Car l'ennemi, c'est la Misère !!!



MÉMOIRES.

CINÉMATIQUE.

THÉORÈMES GÉNÉRAUX

RELATIFS A LA TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN DE CORDAGES;

Par M. Ch. GIRAULT,

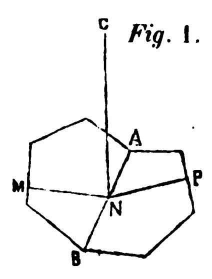
Membre titulaire.

PRÉLIMINAIRES.

1. Si un cordon flexible et inextensible est tendu sur une surface courbe contre laquelle les frottements sont nuls, il y affecte la figure d'une ligne en tous les points de laquelle la normale principale est normale à la surface.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la surface comme étant polyédrale. Soient AMB et APB (fig. 1)

Fig. 1.



deux faces élémentaires consécutives sur lesquelles s'appliquent les deux éléments consécutifs MN et NP du cordon. Les tensions de MN et de NP doivent être

égales, puisque les frottements sont nuls. La résultante de ces deux tensions doit donc être dirigée suivant la bissectrice NC de l'angle MNP; et, pour que cette résultante maintienne le point N du cordon en équilibre sur l'arête AB d'intersection des deux faces AMB et APB, il faut que la bissectrice NC soit perpendiculaire à AB. Ainsi, l'angle ANC est droit, l'angle MNC est infiniment peu différent d'un droit, et par suite la droite NC est perpendiculaire au plan MNA; d'où l'on voit que la droite NC est à la fois normale à l'élément superficiel AMB, et normale principale de la ligne MNP. Le fil embrasse donc sur la surface une ligne géodésique, et, s'il la quitte en formant deux brins rectilignes, ces brins se confondent avec les tangentes extrêmes de la ligne géodésique.

2. Ce point établi, nous allons étudier la transmission du mouvement lorsqu'elle se réalise au moyen d'un cordon qui relie deux corps solides à surfaces parfaitement polies, embrasse sur chacun d'eux une ou plusieurs lignes géodésiques, et va une ou plusieurs fois de l'un à l'autre suivant la direction d'une tangente commune à deux arcs géodésiques des deux surfaces. Les liaisons seront supposées complètes pour chacun des deux corps solides, et le cordon sera sans fin, ou fixé par chacune de ses extrémités à l'un ou à l'autre des deux corps; ou bien l'une des deux extrémités sera libre, et le brin qui s'y termine glissera contre l'un des corps supposé fixe.

Dans tous les cas, d'ailleurs, nous admettrons que les deux surfaces offrent au cordon des liaisons stables, c'est-à-dire des liaisons que ne peuvent détruire de très-petits dérangements du système : en sorte

qu'à un mouvement continu de ce système correspondra un déplacement continu, sur chacune des surfaces, des lignes géodésiques embrassées par le cordon.

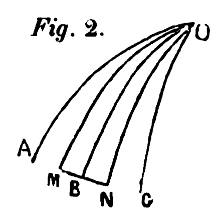
§ 1er. — PROPRIÉTÉS RELATIVES AUX LIGNES GÉODÉSIQUES D'UNE SURFACE.

8. THÉORÈME. — *Si l'on trace sur une surface une infinité de lignes géodésiques issues d'un point donné, et si l'on prend sur ces lignes, à partir de ce point, des arcs de même longueur, le lieu géométrique de leurs extrémités coupe à angle droit toutes les lignes géodésiques.*

La propriété se justifie aisément si la surface est développable. En effet, après développement, les lignes géodésiques se transforment en des droites partant du point donné; le lieu géométrique, en une circonférence dont ce point est le centre, et que, pour cela, les droites rencontrent orthogonalement. Or, le développement, on le sait, n'altère pas la grandeur des angles sous lesquels se coupent les lignes situées sur la surface.

Considérons maintenant le cas d'une surface s quelconque. Soit o (fig. 2) le point donné sur s;

Fig. 2.



soient OA, OB, OC, .. des arcs géodésiques de s, infini-

ment voisins deux à deux, et de même longueur l. Imaginons que l'on construise la surface s_a enveloppe des plans tangents à s le long de OA ; et de même, les surfaces s_b, s_c, .. enveloppes des plans tangents à s le long de OB, OC, ... Les surfaces consécutives s_a, s_b, s_c, .. se coupent deux à deux suivant des lignes OM, ON, .. qu'on peut regarder comme les arêtes d'une surface mixte enveloppe des surfaces s_a, s_b, s_c, .., et dont, par exemple, MON est la face située sur s_b. Cette surface mixte diffère infiniment peu de la surface s; elle a pour lignes géodésiques les arcs OA, OB, OC, .., puisqu'elle a mêmes normales que s le long de ces arcs; si on la substitue à la surface s, on sera conduit à substituer au lieu géométrique des points A, B, C, .. le lieu géométrique d'éléments tels que l'élément MN qui s'obtient en fixant au point O l'extrémité d'un fil de longueur l, tendant ce fil sur la surface s_b, et faisant mouvoir contre s_b son autre extrémité, entre les arêtes OM et ON. Or, cet élément passe au point B; il coupe à angle droit l'arc OB, puisque la surface s_b est développable ; le lieu géométrique des éléments MN, et par conséquent le lieu géométrique des points A, B, C, .., coupe donc à angle droit les lignes géodésiques issues du point O sur la surface s.

4. *Nota :* Deux éléments MN consécutifs n'ont pas nécessairement une extrémité commune ; mais on est sûr que ces deux éléments, considérés comme infiniment petits du premier ordre, rencontrent une même arête en des points distants l'un de l'autre d'un infiniment petit au moins du second ordre. Cela résulte de ce que chaque élément MN détermine, sur

les arêtes qui lui correspondent, des arcs OM et ON qui diffèrent de l d'un infiniment petit au moins du second ordre : comme on peut le voir en développant la face S_h et comparant à leurs cordes les arcs OM et ON transformés. Le lieu des éléments MN constitue donc une seule et même ligne continue.

5. THÉORÈME. — *La différence de longueur de deux arcs géodésiques* OM *et* OM′ (fig. 3) *issus d'un même point*

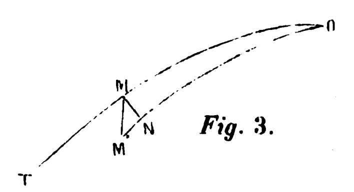


Fig. 3.

O, *et dont les extrémités* M *et* M′ *sont infiniment voisines, est égale à la projection de la distance* MM′ *sur l'une des tangentes extrêmes.*

Pour le prouver, du point O comme pole, décrivons sur la surface, avec un fil tendu de longueur égale à OM, un arc MN qui rencontre en N l'arc OM′. Nous aurons ON=OM, et par suite OM′—OM=M′N. Menons la droite MM′. Il résulte du théorème du n°. 3, que le triangle élémentaire MNM′ est rectangle en N : en sorte qu'on a

$$M'N = MM' . \cos MM'N.$$

Or, si MT est la tangente à l'arc OM au point M, cette égalité peut s'écrire encore

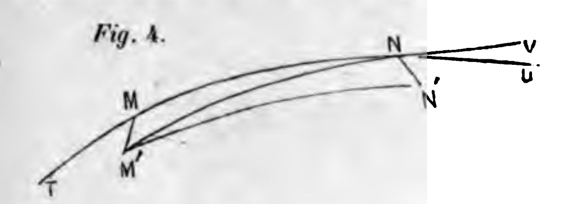
$$OM' - OM = MM' . \cos M'MT,$$

et donne, quel que soit le plus grand des deux arcs OM et OM′, l'expression de leur différence OM′—OM.

6. THÉORÈME. — *La différence de longueur de deux arcs géodésiques qui ont leurs extrémités infiniment voisines deux à deux, est égale à la somme algébrique des projections sur les tangentes extrêmes d'un même arc, des droites élémentaires qui joignent ces extrémités deux à deux.*

Soient, en effet, MN et M′N′ (fig. 4) les deux arcs

Fig. 4.



considérés, MT et NU les tangentes extrêmes du premier; menons l'arc géodésique M′N, et soit NV sa tangente au point N, laquelle forme un angle infiniment petit avec la tangente NU. D'après ce qui a été vu au numéro précédent, on a : d'une part,

$$M'N-MN=MM'.\cos M'MT;$$

de l'autre,

$$M'N'-M'N=NN'.\cos N'NV.$$

Ajoutant ces deux égalités, et substituant à l'angle N′NV l'angle N′NU qui en diffère infiniment peu, on obtient la formule

$$M'N'-MN=MM'.\cos M'MT+NN'.\cos N'NU.$$

qui montre que la différence M'N'—MN est égale à la somme algébrique des projections des distances MM' et NN' sur les tangentes extrêmes de l'arc MN.

Nota : Ce théorème, aussi bien que celui qui précède, suppose que l'on a négligé, dans l'expression de la différence, des quantités infiniment petites devant la différence elle-même.

§ 2. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT D'UN CORPS SOLIDE A UN AUTRE, AU MOYEN D'UN FIL SANS FIN QUI EMBRASSE LE PREMIER ET TRAVERSE UN ANNEAU INFINIMENT PETIT FIXÉ AU SECOND.

7. THÉORÈME.— *Lorsqu'un fil sans fin embrasse d'une part un corps solide fixe, et va de l'autre traverser un anneau mobile infiniment petit, sans cesser d'être tendu, le déplacement élémentaire de l'anneau est nécessairement perpendiculaire à la bissectrice de l'angle des deux brins rectilignes.*

Soit B l'anneau (fig. 5), MAN l'arc géodésique em-

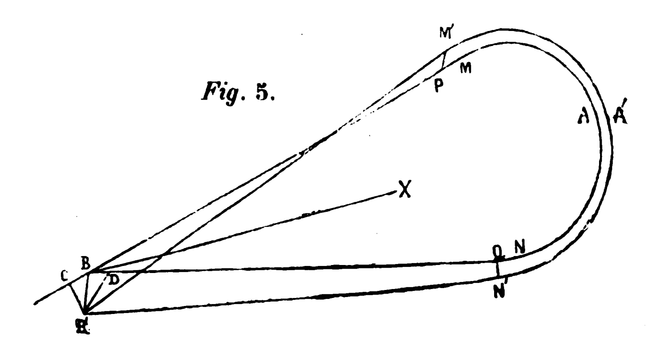


Fig. 5.

brassé sur le corps par le fil, BM et BN les deux brins

rectilignes qui aboutissent à l'anneau et se confondent avec les tangentes extrêmes de l'arc MAN. Pendant un temps infiniment petit, qui sera dit du premier ordre, l'anneau subit un déplacement élémentaire BB'; le fil se déplace; il embrasse sur le corps un nouvel arc géodésique M'A'N', dont les tangentes extrêmes sont B'M' et B'N'. L'élément BB' est un infiniment petit du premier ordre; il en est de même des angles formés par les brins B'M' et B'N' avec les brins respectifs BM et BN : cela résulte de la continuité. D'ailleurs, la longueur du cordon reste invariable.

Projetons le point M' en P sur la tangente BM, le point N' en Q sur la tangente BN. Du théorème du numéro 6 il résulte que l'on a, aux infiniment petits près d'un ordre supérieur au premier, l'égalité

$$M'A'N'=PMANQ,$$

laquelle, vu l'inextensibilité du fil, entraîne la suivante :

$$BP+BQ=B'M'+B'N'.$$

Projetons maintenant le point B' en D sur NB, et en C sur MB prolongé; nous déterminerons ainsi les segments CP et DQ, projections respectives des brins B'M' et B'N', qui n'en diffèrent que par des infiniment petits d'un ordre supérieur au premier. Nous pourrons donc écrire les égalités

$$B'M'=BP+BC,\quad B'N'=BQ-BD,$$

qui, rapprochées de la précédente, conduisent à la condition

$$BC=BD,$$

d'où résulte l'égalité des triangles rectangles élémentaires BCB′ et BDB′. La droite BB′, distincte ou non de la bissectrice de l'angle CBD, est donc perpendiculaire à la bissectrice BX de l'angle MBN des deux brins rectilignes : ce qui était à démontrer.

8. On conclut évidemment de là que la vitesse de l'anneau B est perpendiculaire à la bissectrice BX.

9. Théorème. — *Les liaisons étant les mêmes qu'au n°. 7, mais le corps solide étant en mouvement, la vitesse absolue v de l'anneau, et la vitesse u qu'il aurait s'il était lié d'une manière invariable avec le corps solide, ont à chaque instant même projection sur la bissectrice de l'angle des deux brins.*

Soient, en effet, les vitesses u et v représentées géométriquement par les droites BG et BH (fig. 6). La

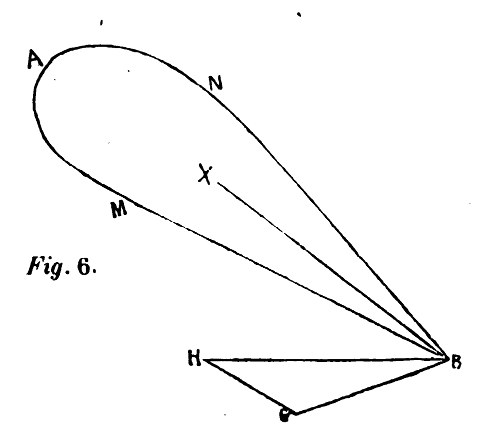


Fig. 6.

droite GH, qui va du point G au point H, représente alors la vitesse de l'anneau relativement au corps re-

gardé comme fixe. Or, ainsi qu'on l'a dit au numéro 8, cette dernière vitesse doit être perpendiculaire à la bissectrice BX de l'angle des deux brins. Donc, les droites BG et BH doivent avoir même projection sur BX.

10. PREMIER COROLLAIRE. *Transmission d'un mouvement rectiligne.*—Si l'anneau B se rattache à un second corps solide, et si chacun des corps a des liaisons telles qu'il ne puisse se mouvoir que parallèlement à une direction donnée, on déduit du théorème précédent un moyen simple de comparer à chaque instant leurs vitesses. Il consiste à mener par le point B, des droites BI et BK respectivement parallèles aux directions données des vitesses u et v, et à les terminer, en I et K, à un plan quelconque perpendiculaire à la bissectrice BX. Les longueurs BI et BK de ces droites sont directement proportionnelles aux vitesses u et v.

11. SECOND COROLLAIRE. *Transformations entre mouvement rectiligne et mouvement circulaire.* — Supposons que le corps embrassé par le fil soit assujetti à se mouvoir parallèlement à une direction donnée, et le corps auquel est fixé l'anneau à tourner autour d'un axe donné. Soit u la vitesse linéaire du premier, a la vitesse angulaire du second, r la distance du point B à l'axe de rotation. La vitesse absolue v du point B a pour grandeur ar, et sa direction est perpendiculaire au plan de l'axe et du point B. Les vitesses u et v ayant même projection sur la bissectrice, on est conduit à déterminer graphiquement le rapport $\frac{u}{a}$ de la manière suivante : on mène par le point B une première droite BK de longueur r, perpendiculaire au plan de l'axe et du point B, puis une seconde droite

BI parallèle à la direction de la translation, et que l'on termine à son point I de rencontre avec un plan mené par le point K perpendiculairement à la bissectrice; on a alors la proportion $\frac{u}{ar}=\frac{\text{BI}}{\text{BK}}$, qui donne, après simplification, l'égalité

$$\frac{u}{a}=\text{BI}.$$

12. Considérons maintenant le cas où le corps embrassé par le fil est mobile autour d'un axe donné, et l'autre parallèlement à une direction donnée. Appelons a la vitesse angulaire du premier, v la vitesse de translation du second; soit r la distance du point B à l'axe de rotation. La vitesse u est alors égale à ar, et sa direction est perpendiculaire au plan de l'axe et du point B. Les vitesses u et v ont même projection sur la bissectrice; on peut donc obtenir le rapport $\frac{v}{a}$ au moyen de la construction suivante : on mène par le point B une première droite BI de longueur r, perpendiculaire au plan de l'axe et du point B, puis une seconde droite BK parallèle à la direction de la translation, et que l'on termine à son point K de rencontre avec un plan mené par le point I perpendiculairement à la bissectrice; on a alors la relation $\frac{v}{ar}=\frac{\text{BK}}{\text{BI}}$, qui, simplifiée, devient

$$\frac{v}{a}=\text{BK}.$$

On voit qu'en réalité cette solution ne diffère pas

de la solution trouvée pour le cas précédent, chacune fournissant, par les mêmes constructions, à un moment quelconque, le rapport de la vitesse de translation à la vitesse de rotation.

13. Troisième corollaire. *Transmission d'un mouvement circulaire.* — Le corps embrassé par le fil est mobile autour d'un axe donné, et le corps auquel est fixé l'anneau peut tourner autour d'un autre axe également donné. On veut comparer, à un instant quelconque, la vitesse angulaire a du premier à la vitesse angulaire b du second. Soient pour cela r et s les distances respectives du point B au premier axe de rotation et au second. La vitesse u est égale à ar, et la vitesse v égale à bs. Toutes deux ont même projection sur la bissectrice. Leurs directions sont connues, chacune d'elles étant perpendiculaire au plan de l'axe correspondant et du point B. On mène donc par ce point B des droites BI et BK respectivement parallèles aux directions de u et v, et on les termine, en I et K, à un plan quelconque perpendiculaire à la bissectrice. On obtient ainsi la relation $\frac{bs}{ar}=\frac{\text{BK}}{\text{BI}}$, d'où l'on tire

$$\frac{b}{a}=\frac{\text{BK}.r}{\text{BI}.s}.$$

La valeur de $\frac{b}{a}$ se réduit d'ailleurs au rapport de deux lignes, si l'on a eu soin de prendre BI égal à r, ou BK égal à s, en choisissant convenablement le plan perpendiculaire à la bissectrice, auquel se terminent les droites BI et BK.

§ 3. TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN DES LIAISONS DITES DE RÉVERBÈRE.

14. Voici en quoi consistent ces liaisons : un cordon est fixé en un point A d'une surface sur laquelle il embrasse l'arc géodésique AM (fig. 7); il la

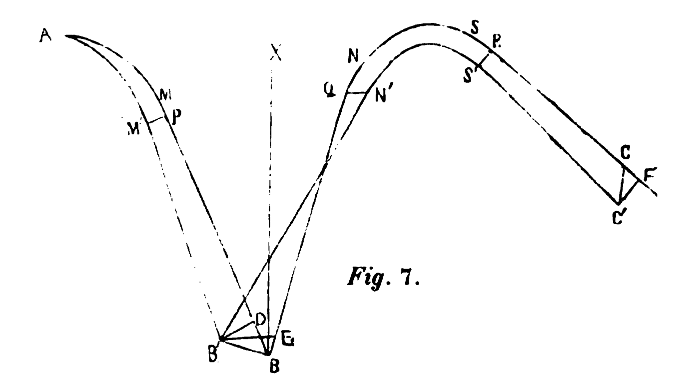


Fig. 7.

quitte en M, suivant la tangente extrême MB de cet arc, traverse en B un anneau infiniment petit, et prend une direction nouvelle BN, pour aller embrasser, sur une seconde surface, un arc géodésique NS de tangentes extrêmes NB et SC; enfin, il quitte cette surface en S, suit la tangente SC et se termine en C. Les deux surfaces restant fixes, le point B se déplace infiniment peu, ainsi que le point C, sans que le cordon cesse d'être tendu; le premier se transporte en B', le second en C'; les nouveaux arcs géodésiques embrassés sur les surfaces sont AM' et N'S'; et les nouveaux brins rectilignes sont M'B', B'N' et

$s'c'$, tangentes extrêmes des nouveaux arcs. Cela posé,

15. THÉORÈME. *La projection sur le brin* SC *prolongé, du déplacement élémentaire* CC′, *est égale à la somme des projections sur les brins* BM *et* BN, *du déplacement élémentaire* BB′.

En effet, projetons les points M′ et B′ sur MB, en P et D; les points B′ et N′ sur BN, en E et Q; les points S′ et C′ sur SC, en R et F; nous aurons, aux infiniment petits près du second ordre, les égalités

$$PD = M'B', \quad EQ = B'N', \quad RC = S'C' - CF.$$

D'ailleurs, en vertu des théorèmes des numéros 5 et 6, on a, dans la même approximation, les égalités suivantes :

$$AMP = AM', \quad QNSR = N'S'.$$

Si l'on ajoute les cinq relations membre à membre, la somme des premiers membres donne la longueur totale du cordon AC diminuée de BD et de BE; la somme des seconds membres donne la longueur totale du cordon AC′ diminuée de CF; et, comme le cordon est inextensible, on en conclut la relation

$$CF = BD + BE,$$

qu'il s'agissait d'établir.

16. De là on déduit que la projection de la vitesse du point C sur le brin SC prolongé, est égale à la somme des projections, sur les brins BM et BN, de la vitesse du point B.

17. Il est facile de démontrer que cette somme de

projections est égale à la projection de la vitesse du point B sur la bissectrice BX de l'angle des deux brins, multipliée par le double du cosinus de la moitié de cet angle : ce qui fournit une expression simple du rapport des vitesses des points C et B, projetées respectivement sur le brin SC prolongé et sur la bissectrice BX.

18. Si l'anneau B, d'une part, et, de l'autre, l'extrémité C du cordon sont fixés à deux corps solides pour chacun desquels les liaisons sont complètes, le cordon permettra de transmettre le mouvement de l'un à l'autre. D'ailleurs, les directions des vitesses des points B et C seront connues pour chaque position du système; on pourra donc, en s'appuyant sur la remarque précédente, comparer à chaque instant leurs intensités. C'est ce que nous laissons au lecteur le soin de faire.

19. Si l'extrémité C reste immobile, ou si elle se déplace suivant une direction perpendiculaire à SC, la projection du déplacement BB' sur la bissectrice doit être nulle : ce qui montre, comme au n°. 7, que le déplacement BB' doit être dirigé perpendiculairement à la bissectrice.

§ 4.— TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN D'UN FIL QUI S'ENROULE ET SE DÉROULE.

20. Un fil inextensible AMNB (fig. 8), dont l'extrémité A est fixée en un point d'un premier corps solide, et l'extrémité B en un autre point d'un second corps solide, embrasse sur le premier l'arc géodé-

sique AM, sur le second l'arc géodésique BN, et va de

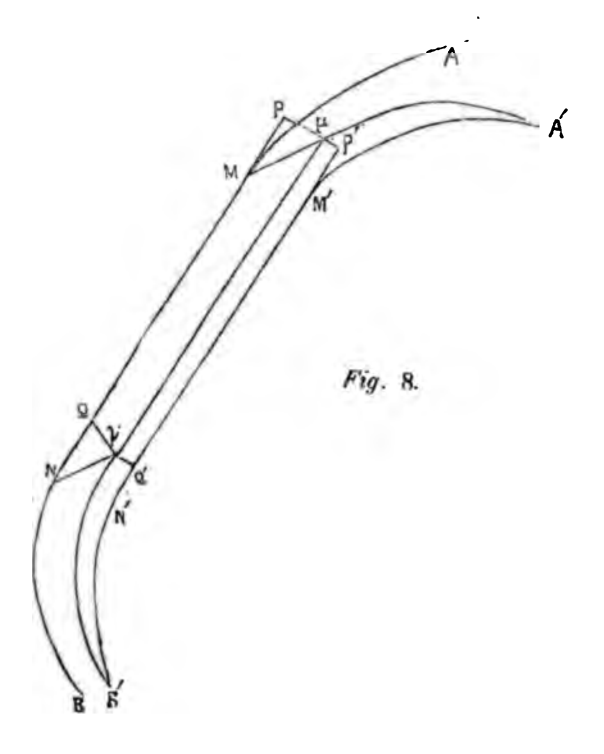


Fig. 8.

l'un à l'autre suivant la tangente commune MN. Les deux corps se déplacent infiniment peu, et le cordon, toujours tendu, affecte la figure nouvelle A'M'N'B', où M'N' est la tangente commune aux arcs géodésique A'M' et B'N' embrassés sur les deux corps. L'arc AM tracé sur la première surface vient prendre la position A'μ; l'arc BN tracé sur la seconde vient prendre la position B'ν ; les déplacements élémentaires des



points M et N des deux corps solides sont ainsi $M\mu$ et $N\nu$. Cela posé,

THÉORÈME. — *Les déplacements élémentaires* $M\mu$ *et* $N\nu$ *ont sur* MN *des projections égales.*

Pour le prouver, joignons le point μ au point ν par la droite $\mu\nu$; projetons le point ν en Q et Q′ sur les droites MN et M′N′, le point μ en P et P′ sur les mêmes droites prolongées. Les segments PQ et P′Q′ diffèrent entre eux d'un infiniment petit du second ordre, comme étant les projections d'une même droite $\mu\nu$ sur les droites MN et M′N′ qui forment avec $\mu\nu$ des angles infiniment petits du premier ordre. On peut donc écrire

$$PQ = P'Q'.$$

D'une autre part on a, vu l'inextensibilité du fil,

$$AMNB = A'M'N'B',$$

ou

$$AM + MN + NB = A'M' - M'P' + P'Q' + Q'N' + N'B'.$$

Des deux membres de cette égalité, retranchons, d'une part, les quantités NB et $Q'N' + N'B'$, comme toutes deux égales à $\nu B'$, de l'autre, les quantités AM et $A'M' - M'P'$, comme toutes deux égales à $A'\mu$; il viendra

$$MN = P'Q'.$$

On en conclut

$$MN = PQ,$$

et par conséquent

$$MP = NQ,$$

ce qu'il s'agissait de démontrer.

21. On peut dire encore que les vitesses u et v des points M et N des deux corps solides, ont sur le brin MN des projections égales.

22. Corollaire. — Si, pour chacun des corps solides, et abstraction faite du cordon, les liaisons sont complètes, on connaît à chaque instant les directions des vitesses u et v; le théorème qui précède, peut servir alors, de la manière suivante, à comparer leurs intensités : on prend sur la droite MN (fig. 9),

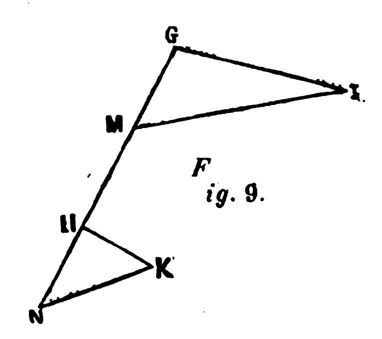


Fig. 9.

à partir des points M et N et dans le même sens, des longueurs égales MG et NH, arbitraires d'ailleurs. On mène par les points G et H des plans perpendiculaires à la droite MN, et par les points M et N des droites MI et NK respectivement parallèles aux directions des vitesses u et v; on limite ces droites à leurs points I et K de rencontre avec les plans respectifs, et l'on a, comme il est facile de le démontrer, la proportion

$$\frac{v}{u}=\frac{\text{NK}}{\text{MI}}.$$

22. Si les liaisons ne permettent aux deux corps solides que des mouvements de translation ou de rotation, la formule précédente fournit un moyen simple d'en comparer à chaque instant les vitesses. Ainsi :

Primo.—Les deux mouvements étant de translation, elle donne immédiatement le rapport de leurs vitesses linéaires ;

Secundo. — Le premier corps tournant avec la vitesse angulaire a autour d'un axe situé à la distance r du point M, et le second corps ayant un mouvement de translation de vitesse linéaire v, on a la formule

$$\frac{v}{ar}=\frac{\text{NK}}{\text{MI}},$$

ou simplement

$$\frac{v}{a}=\text{NK},$$

si l'on a pris MI égal à r, en disposant convenablement de la longueur MG ;

Tertio. — Le mouvement du premier corps et celui du second consistant en des rotations effectuées autour d'axes qui passent respectivement à des distances r et s des points M et N, et les vitesses angulaires étant respectivement a et b, on a la formule

$$\frac{b}{a}=\frac{r.\text{NK}}{s.\text{MI}},$$

où le second membre se réduit au rapport de deux lignes, si l'on a eu soin de prendre MI égal à r, ou NK égal à s.

§ 5. — CAS GÉNÉRAL DE LA TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN D'UNE MOUFLE FIXE ET D'UNE MOUFLE MOBILE.

24. Un fil a l'une de ses extrémités fixée en un point A (fig. 10) d'un premier corps solide; il va de

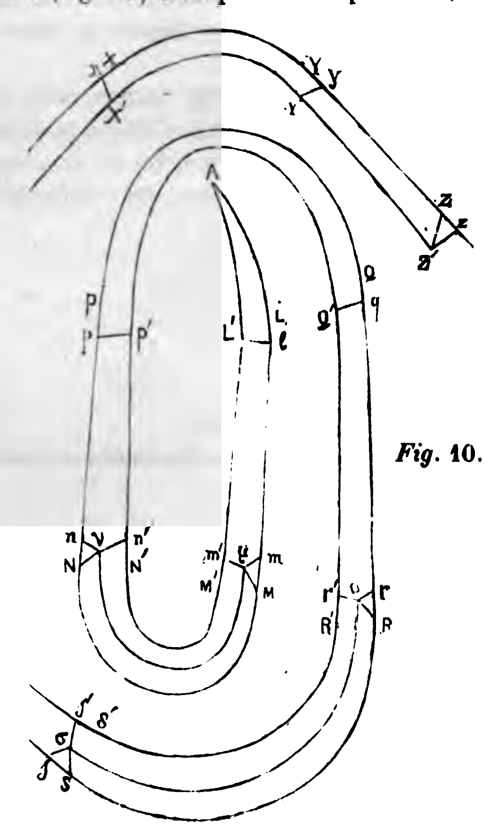


Fig. 10.

ce corps à un second, revient au premier, retourne

au second, et ainsi de suite, embrassant successivement sur chacun de ces corps les arcs géodésiques AL, MN, PQ, RS, .. que réunissent deux à deux les tangentes communes LM, NP, QR, ... Soit, sur le premier corps, XY le dernier arc embrassé par le cordon, YZ sa tangente en Y, et Z l'autre extrémité du fil supposée libre. Le premier corps est fixe ; le second est mobile ; il se déplace infiniment peu ; l'extrémité Z aussi, et de telle sorte que le fil reste tendu. On veut comparer ces deux déplacements.

On remarquera, pour cela, que l'accroissement Δ de la longueur du fil après le déplacement est nul, et l'on égalera à zéro l'expression développée de Δ, en y négligeant les infiniment petits d'un ordre supérieur au premier.

Soient AL′, M′N′, P′Q′, R′S′, .. les nouveaux arcs embrassés ; L′M′, N′P′, Q′R′, .. leurs tangentes communes ; X′Y′ le dernier arc ; Y′Z′ le dernier brin rectiligne, touchant l'arc en Y′ et se terminant en Z′ : en sorte que ZZ′ est le déplacement élémentaire du point Z.

25. Projetons les points L′, P′ Q′ .. X′, Y′ respectivement en $l, p, q, .. x, y,$ sur les tangentes en L, P, Q, .. X, Y ; nous aurons, d'après ce qui a été vu aux n°ˢ. 5 et 6, les égalités

$$\mathrm{AL}' = \mathrm{AL}l, \quad \mathrm{P}'\mathrm{Q}' = p\mathrm{PQ}q, \quad .. \quad \mathrm{X}'\mathrm{Y}' = x\mathrm{XY}y,$$

qui montrent que, dans la différence Δ, on peut négliger toutes les portions du fil appliquées sur le corps solide fixe, à la condition de limiter en $l, p, q,$ .. $x, y,$ et non en L, P, Q, .. X, Y, les brins qui aboutissent à ce corps avant le déplacement.

Soient $\mu\nu$, $\rho\sigma$, .. les positions que viennent prendre,

après le déplacement, les arcs géodésiques MN, RS, .. que le cordon recouvrait d'abord sur le corps mobile : en sorte que $M\mu$, $N\nu$, $R\rho$, $S\sigma$, .. représentent les déplacements élémentaires des points M, N, R, S, .. de ce corps. Projetons les points μ, ν, ρ, σ, .. en m', n', r', s', .., sur les tangentes respectives issues des points M', N', R', S', .. ; nous aurons, en vertu du théorème du n°. 6, les égalités

$$\mu\nu = m'M'N'n', \ \rho\sigma = r'R'S's', \ldots,$$

ou les suivantes :

$$MN = m'M'N'n', \ RS = r'R'S's', \ldots,$$

qui montrent que, dans la différence Δ, on peut faire abstraction des portions du fil appliquées sur le corps solide mobile, à la condition de limiter en m', n', r', s', .., et non en M', N', R', S', .., les brins qui aboutissent à ce corps après le déplacement.

Projetons enfin le point Z' en z, sur le brin YZ prolongé, ce qui donne

$$Y'Z' - yZ = Zz.$$

Nous pourrons écrire alors

$$\Delta = L'm' - lM + P'n' - pN + Q'r' - qR + \ldots + Zz.$$

Cette valeur de Δ, égalée à zéro, donne

$$Zz = (lM - L'm') + (pN - P'n') + (qR - Q'r') + \text{etc.}$$

Projetons maintenant les points μ, ν, ρ, σ, .. en m, n, r, s, .., sur les tangentes issues des points M, N, R, S, .., et remarquons les égalités

$$lm = L'm', \ pn = P'n', \ qr = Q'r', \ldots,$$

dans chacune desquelles les deux membres représentent les projections d'une même droite ($L'\mu$, ou $P'\nu$, ou $Q'\rho$, ..) sur deux autres droites formant avec la première des angles infiniment petits du premier ordre ; nous obtiendrons alors, pour expression simplifiée de Zz, celle que fournit la relation

$$Zz = Mm + Nn + Rr + \text{etc.}$$

Or, les éléments Zz, Mm, Nn, Rr, .. sont les projections respectives des déplacements élémentaires simultanés ZZ', $M\mu$, $N\nu$, $R\rho$, .. sur les brins YZ, ML, NP, RQ, .., et ces déplacements sont proportionnels aux vitesses avec lesquelles ils s'effectuent. Donc :

THÉORÈME. — *La projection sur le brin extrême, de la vitesse de l'extrémité libre du fil, est égale à la somme des projections respectives, sur les brins qui partent du corps mobile, des vitesses des points de ce corps dans lesquels a lieu le contact avec les brins eux-mêmes.*

26. On sait que tout déplacement infiniment petit d'un corps solide peut être considéré comme résultant de la coexistence de deux mouvements, l'un de rotation autour d'un axe, l'autre de translation parallèlement à cet axe. De plus, on sait que, si pour ce corps les liaisons sont complètes, elles déterminent à chaque instant la position de l'axe et le rapport de la vitesse linéaire v de translation à la vitesse angulaire a de rotation.

Or, supposons qu'effectivement les liaisons soient complètes pour le corps mobile, et considérons le

système dans une position particulière quelconque, Soit alors $\frac{v}{a}$ égal à $\frac{h}{2\pi}$, h étant donné; soient de plus d_m, d_n, d_r, .. les distances connues des points M, N, R, .. à l'axe. Appelons u la projection sur le brin extrême, de la vitesse du point Z, et voyons à comparer u à a, et par suite à v, afin de savoir quelles vitesses de déplacement du corps répondent à une vitesse u donnée.

En chacun des points M, N, R, .. de contact, la vitesse v_m, ou v_n, ou v_r, .., du corps mobile est la résultante de deux autres, l'une v parallèle à l'axe, l'autre perpendiculaire au plan de l'axe et du point de contact, et de grandeur égale au produit de a par la distance d_m, ou d_n, ou d_r, ... On peut donc, pour former la somme des projections sur les brins ML, NP, RQ, .., des vitesses des points M, N, R, .., projeter d'abord les vitesses v parallèles à l'axe, puis les vitesses ad_m, ad_n, ad_r, .. perpendiculaires au plan de l'axe et du point de contact. Or, il est facile de reconnaitre, d'une part, que la somme des projections des vitesses v sur les brins ML, NP RQ, .. est, au facteur v près, égale à la somme des projections sur l'axe, de longueurs égales à l'unité portées à partir des points M, N, R, .., sur chacun des brins; de l'autre, que la somme des projections des vitesses ad_m, ad_n, ad_r, .. sur les brins qui leur correspondent, est, au facteur a près, égale à la somme des moments par rapport à l'axe, des mêmes longueurs égales à l'unité portées à partir des points M, N, R, .., sur chacun des brins. Si donc Bv représente la première somme, et Ca la seconde, B et C sont des quantités que l'on saura déter-

miner, et le théorème du n°. 25 fournira la formule

$$u = \text{B}v + \text{C}a,$$

qui peut s'écrire encore

$$u = \left(\text{B}\frac{h}{2\pi} + \text{C}\right)a,$$

et fournit, à chaque instant, la valeur du rapport $\frac{u}{a}$.

27. On peut remarquer le cas particulier d'une simple translation, auquel répond la formule

$$u = \text{B}v,$$

et celui d'une simple rotation, pour lequel on a

$$u = \text{C}a.$$

Dans les deux cas on obtient donc aisément le rapport des vitesses.

§ 6. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT AU MOYEN D'UN FIL SANS FIN RELIANT DEUX CORPS SOLIDES ET EMBRASSANT UNE OU PLUSIEURS FOIS CHACUN D'EUX.

28. Supposons d'abord l'un des corps fixe, l'autre seul étant mobile. Ce cas ne diffère du cas traité dans le paragraphe précédent, qu'en ce qu'il n'y a plus pour le cordon de portions extrêmes AL et YZ. Alors il est aisé de voir qu'on doit modifier le théorème du n°. 25, en l'énonçant de la manière suivante :

THÉORÈME. — *Quelque déplacement que l'on considère, si le cordon reste tendu, la somme des projections sur*

les brins ML, NP, RQ, .. (fig. 11), *des vitesses des points*

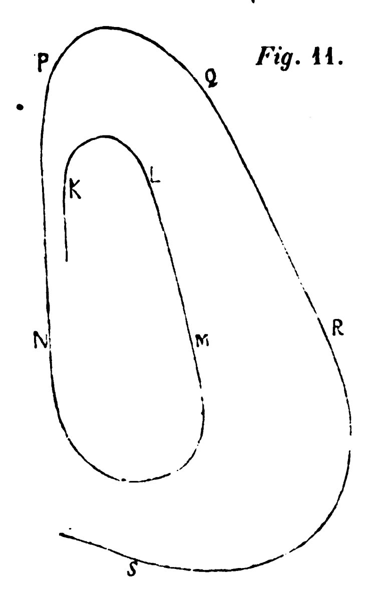


Fig. 11.

M, N, R, .. *du corps mobile, est égale à zéro.*

Ce théorème conduit à la relation

$$\mathrm{B}v + \mathrm{C}a = 0,$$

comme cela résulte des explications données au n°. 26.

29. Considérons maintenant le cas où les deux corps seraient mobiles, et faisons subir au système, pris dans l'une quelconque de ses positions, un dérangement infiniment petit. Soient, pour le premier corps, v' et a' les vitesses simultanées de translation et de rotation répondant à un premier axe ; soient, pour le second corps, v'' et a'' les mêmes éléments répondant à un second axe ; les déplacements élé-

mentaires (v', a') et (v'', a'') étant d'ailleurs supposés tels que le cordon ne cesse pas d'être tendu. On peut ensuite, sans altérer les positions relatives, imprimer solidairement à tout le système un déplacement élémentaire $(-v', -a')$ égal et contraire à celui qu'a subi le premier corps. De la sorte, le premier corps revient à sa position primitive, et le second prend celle à laquelle l'amèneraient les deux déplacements élémentaires simultanés $(-v', -a')$ et (v'', a'') effectués respectivement autour du premier axe et autour du second. On aperçoit alo s que le cordon ne doit pas cesser d'être tendu, si, le premier corps restant fixe, le second subit les deux déplacements élémentaires simultanés $(-v', -a')$ et (v'', a''); et l'on rentre dans le cas traité au numéro précédent.

Or, soient v''_{M}, v''_{N}, v''_{R}, .. les vitesses effectives des points M, N, R, .. du second corps, dues au déplacement (v'', a''); soient v'_{M}, v'_{N}, v'_{R}, .. les vitesses qu'auraient les mêmes points M, N, R, .. s'ils subissaient le déplacement (v', a') solidairement avec le premier corps. Que l'on imprime maintenant au second corps les déplacements simultanés $(-v', -a')$ et (v'', a''); et soient v_{M}, v_{N}, v_{R}, .. les vitesses des points M, N, R, .. ; v_{M} est la résultante des vitesses v''_{M} et $-v'_{M}$, v_{N} la résultante des vitesses v''_{N} et $-v'_{N}$, v_{R} la résultante des vitesses v''_{R} et $-v'_{R}$, ... On déduit donc du théorème du n°. 28 la propriété suivante :

THÉORÈME. — *Les deux corps se mouvant sans que le cordon cesse d'être tendu, la somme des projections sur les brins* ML, NP, RQ, .., *des vitesses effectives des points* M, N, R, .. *du second corps, est toujours égale à la somme*

des projections sur les mêmes brins, des vitesses qu'auraient les points M, N, R, .., *s'ils étaient liés d'une manière invariable avec le premier corps.*

De ces deux sommes, l'une a la forme $B'v'+C'a'$, et l'autre la forme $B''v''+C''a''$; B' et B'' y représentent les sommes respectives des projections sur le premier axe et sur le second, de longueurs égales à l'unité portées à partir des points M, N, R, .., sur les brins ML, NP, RQ, .. ; C' et C'' y sont les sommes respectives des moments des mêmes longueurs par rapport au premier axe et par rapport au second. On a donc la formule

$$B'v'+C'a'=B''v''+C''a''.$$

Supposons que, pour chacun de ces corps, les liaisons soient complètes. Elles font connaître alors, à l'instant considéré, la position des deux axes, et fournissent par conséquent les valeurs des quantités B', B'', C' C''. Elles font connaître, en outre, les valeurs des rapports $\frac{v'}{a'}$ et $\frac{v''}{a''}$, que nous représenterons respectivement par $\frac{h'}{2\pi}$ et $\frac{h''}{2\pi}$. L'égalité précédente pourra donc s'écrire

$$\left(B'\frac{h'}{2\pi}+C'\right)a'=\left(B''\frac{h''}{2\pi}+C''\right)a''.$$

On en déduit

$$\frac{a''}{a'}=\frac{B'h'2\pi+C'}{B''h''+2\pi C''}:$$

ce qui permet de comparer, à chaque instant, les vi-

tesses de déplacement des deux corps solides reliés par le fil sans fin.

30. S'il s'agit de simples translations des deux corps, on a la formule

$$B'v'=B''v''.$$

S'il s'agit de simples rotations, on a la suivante :

$$C'a'=C''a''.$$

Si, enfin, une translation de l'un des corps est associée à une rotation de l'autre, on a l'une des deux relations

$$B'v'=C''a'',\ C'a'=B''v''.$$

Dans tous les cas on est donc à même de comparer les vitesses.

31. *Nota :* Les propriétés établies dans le présent paragraphe s'étendent au cas où le fil, au lieu d'être sans fin, aurait chacune de ses extrémités fixée à l'un ou à l'autre des deux corps solides.

NOTE

SUR

LE GRÈS DE SAINTE-OPPORTUNE

(Orne)

ET SUR

LE LIAS DE L'ARROND^T. D'ARGENTAN;

Par M. MORIÈRE,

Membre titulaire.

Le grès de St^e.-Opportune forme une bande dirigée du nord-ouest au sud-est, étranglée et quelquefois interrompue de place en place ; nous avons pu la suivre sur une longueur de 2,500 à 3,000 mètres ; sa largeur, toujours assez faible, nous a paru comprise entre 10 et 50 mètres.

Ce grès est déposé par couches horizontales ; la plus voisine du sol est tendre et friable ; les autres possèdent une dureté et une cohésion qui augmentent ordinairement avec la profondeur et qui deviennent parfois tellement grandes qu'on ne peut que très-difficilement les entamer avec le marteau. L'épaisseur de cette formation est, en moyenne, de 1 mètre à 1 mètre 50 ; mais elle varie beaucoup et va presque toujours en diminuant du milieu de la bande à ses bords, comme si le grès avait nivelé des cavités appartenant à la roche sous-jacente (le granite), dont

il est séparé en plusieurs endroits par un sable fin provenant de la disgrégation de cette roche et contenant souvent du kaolin. Ce lambeau de grès se trouve situé à peu près à la limite sud du massif granitique le plus considérable et le plus septentrional du département de l'Orne (1), c'est-à-dire dans la portion de terrain granitique qui avoisine les schistes micacés, lesquels occupent une étendue assez considérable vers St.-Gervais-de-Messey et Briouze.

Le grès de Ste.-Opportune est un grès quartzeux à grains fins et assez homogènes, de couleurs très-variées ; la couche inférieure offre souvent, empâtés dans la roche, des fragments disséminés de granite à feldspath décomposé, des fragments arrondis de quartz hyalin gras et des galets de quartzite. — Les fossiles renfermés dans ce grès sont très-nombreux, mais seulement à l'état de moules intérieurs ou extérieurs.

En 1846, il existait à Ste.-Opportune deux carrières de grès en exploitation pour l'entretien de la route de Briouze à Flers : la carrière dite du *Bois-de-Haut* et celle de la *Piquerie*. Cette dernière était probablement la seule qui fût ouverte lorsque M. Blavier visita Ste.-Opportune et écrivit, en 1840, dans ses *Études géologiques sur le département de l'Orne*, les lignes suivantes :

« Les terrains de la Piquerie sont des couches dis-

(1) Ce massif a la forme d'un ellipsoïde allongé, dont le grand axe aurait la direction E. 25° S. et 25,000 mètres de long, et le petit axe 10,000 mètres environ (Blavier, *Études géologiques sur le département de l'Orne*. Alençon, 1840).

« continues, horizontales, d'un grès blanc-jaunâtre « ou bien d'un blanc panaché de roux, tendre, friable, « placé au milieu d'un sable fin, et ce grès paraît « être le résultat de l'agrégation des sables qui s'est « produite par places.

« Nous avons trouvé dans ce grès divers fossiles, « plusieurs espèces de Térébratules, notamment le « *T. tetraedra,* une *Modiole,* et le moule extérieur bien « conservé d'une *Ammonite.*

« Il nous avait paru se rattacher à la masse d'ar- « gile sableuse, sable, galets et minerai de fer qui « couvre les plateaux dans les communes de « Joué-du-Plain, St.-Brice, les Yveteaux, etc., et « s'étend à l'ouest jusqu'à St.-Hilaire, non loin de « Briouze, et nous avions été tout d'abord, et par « cela même, disposé à le ranger dans la classe des « terrains tertiaires, à laquelle nous pensons que « ceux-ci appartiennent. Mais la considération des « espèces paléontologiques que l'on y rencontre a « dû nécessairement modifier l'opinion que nous « nous étions faite de ce terrain. L'on sait, en effet, « que jusqu'à présent on n'a pas trouvé le genre « *Ammonite* dans les terrains tertiaires, et que les « *Térébratules*, et en particulier le *T. tetraedra*, ap- « partiennent également à la classe des terrains se- « condaires (1).

« Il nous semble plus naturel de nous rattacher à « la première de ces deux conséquences des faits

(1) Cette conséquence du savant ingénieur est inexacte en ce qui concerne les *Térébratules*, qui se rencontrent aussi bien dans les terrains tertiaires que dans les terrains secondaires.

« que nous avons observés, mais nous serions « charmé que les points intéressants que nous indi- « quons attirassent l'attention de géologues dont les « noms pussent faire autorité, et plus versés que « nous dans la science paléontologique. Quant à la « place qu'il conviendrait d'assigner à ce terrain « dans la série secondaire, comme il n'est point re- « couvert, il serait difficile de la préciser. »

La première visite aux carrières de St^{e}.-Opportune date de septembre 1846; elle fut déterminée par l'examen que j'avais fait à Briouze, après une fructueuse herborisation dans les marais tourbeux de cette commune, de moëllons de grès destinés à la construction d'un mur et qui étaient en quelque sorte lardés de Térébratules. Après avoir pris des informations sur l'origine de ces pierres, je ne manquai pas, en revenant le soir à Flers, de m'arrêter quelques instants à St^{e}.-Opportune et d'y faire, sur le lieu même d'extraction du grès, une abondante provision de moëllons, tous très-riches en fossiles, avec l'intention de les étudier avec soin lorsque je serais de retour à Caen.

La lecture de la note publiée par M. Blavier sur le terrain que je venais d'explorer ne fit que redoubler ma curiosité, et j'osai croire un instant que les échantillons que j'avais ramassés contiendraient quelques fossiles caractéristiques, capables de lever les doutes exprimés par l'honorable ingénieur, relativement à l'âge des grès de la Piquerie.

Invité de me trouver, au mois d'octobre de la même année, à une séance que tenait à Caen l'Institut des provinces et à laquelle assistaient l'illustre

Aussi, chaque fois que les circonstances m'ont conduit à Condé-sur-Noireau ou à Flers, deux villes voisines de St^{e}.-Opportune, j'ai rarement manqué de visiter de nouveau les carrières et d'en rapporter les échantillons qui renfermaient quelques fossiles différents de ceux que j'avais déjà recueillis. Je poursuivais avec intérêt l'étude d'une localité qui me paraissait devoir offrir quelques faits nouveaux et intéressants pour la géologie normande, et plus j'examinais la carte géologique de l'Orne, plus j'avais peine à me figurer que le grès de St^{e}.-Opportune pût appartenir à la craie.— En effet, dans le département de l'Orne, on observe trois zones géologiques parfaitement distinctes, dirigées à peu près du nord au sud : une zone de terrains primordiaux et plutoniens occupe la partie occidentale du département; les terrains secondaires constituent la partie centrale et sont bornés à l'est presque exclusivement par les terrains tertiaires. — Dans la seconde zone, le terrain crétacé est à l'est, et les terrains secondaires qui longent les terrains primordiaux appartiennent à l'étage jurassique. — Il me semblait donc plus naturel de voir dans le grès de St^{e}.-Opportune une des couches du *terrain jurassique*, que de le rapporter à la *craie*, et je conservais toujours l'espoir de rencontrer un jour quelques fossiles nettement caractéristiques du *terrain jurassique* ou de la *craie*.

Une seule coquille, la *Terebratula pectita*, paraissait avoir décidé la question en faveur de la *craie inférieure;* mais, en examinant les nombreux échantillons provenant de mes nouvelles excursions, il me fut impossible de reconnaitre un seul *pectita :* de sorte

que j'en vins à douter que le moule examiné par M. Deslongchamps, en premier lieu, appartînt bien réellement à cette espèce ; bien plus, les nouvelles espèces provenant des fragments recueillis dans mes derniers voyages ressemblaient par leur facies à certaines coquilles de la craie, très-voisines d'autres espèces du même genre que renferment les terrains jurassiques, et ne pouvaient, par suite, que contribuer à augmenter encore ma perplexité.

Enfin, au mois de novembre dernier, à force de briser des moëllons provenant de diverses excursions, j'ai eu le bonheur de trouver deux coquilles qui me paraissent avoir complètement décidé la question en faveur du lias ; ces deux coquilles, à l'état de moule, appartiennent aux genres *Spiriferina* et *Cardinia* : l'une m'a paru être le *Spiriferina oxygona*, et l'autre le *Cardinia concinna*.

Cette découverte, de deux genres nettement caractéristiques du lias, m'a donné l'idée de passer en revue tous les fossiles contenus dans les moëllons de grès que j'ai rapportés à diverses époques ; au moyen de gutta-percha, j'ai pris un grand nombre d'empreintes afin de mieux faire ressortir les caractères de diverses espèces ; j'ai soumis celles qui m'offraient des doutes à mon savant doyen, M. Deslongchamps, aux lumières duquel on ne fait jamais appel en vain et qui m'est venu en aide avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier ; et, de l'examen auquel je me suis livré et que j'ai fait le plus consciencieusement possible, il m'a paru ressortir la présence, dans le grès de St.-Opportune, des fossiles suivants :

1°. *Spiriferina oxygona*.

2°. *Terebratula indentata.*
— *numismalis.*
3°. *Rhynchonella tetraedra.*
— *tetraedra austriaca.* Quenstedt.
— *variabilis.*
4°. *Belemnites niger.*
— *paxillosus.*
— *acutus.*
5°. *Ammonites.* Deux espèces, non déterminées.
6°. *Pecten textorius.*
— *priscus.*
— *æqualis.*
— *corneus.*
7°. *Plagiostoma giganteum.*
— *pectinoïdes.*
8°. *Lima.* Plusieurs espèces.
9°. *Cardinia concinna.*
10°. *Harpax Parkinsoni.* Plusieurs variétés, et surtout les variétés *eurabdota* et *adoxa,* Deslong.
11°. *Carpenteria ?* Une espèce.
12°. *Plicatula.* Plusieurs espèces.
13°. *Spondylus nidulans.*
14°. *Ostrea.* Une espèce.
15°. *Monotis inæquivalvis.*
16°. *Modiola minima ?*
17°. *Astarte complanata* ou *Psilonoti,* Q.
18°. *Cucullæa.* Une espèce, non déterminée.
19°. *Pholadomya.* Une espèce.
20°. *Gonomya vscripta,* Q.
21°. *Chemnitzia subnodosa.*
— *semi-costata.*
22°. *Melania Zinkeni?*

23°. *Cerithium precatorium*, E.-D.
— *variculosum*, E.-D.
24°. *Fusus textus*, E.-D.
25°. *Tornatelle* ou *Actœonina*. Deux espèces.
26°. *Pleurotomaria heliciformis*, E.-D.
Autres Pleurotomaires.
27°. *Straparolus sinister*, d'Orb.
28°. *Diadema*. Difficile à déterminer, peut-être *D. Edwardsii*.
29°. *Caryophyllia*.
30°. Échantillons assez nombreux de bois fossiles se rapportant, les uns à des Dicotylédonés, les autres à des Monocotylédonés.

Il me paraît ressortir de cette énumération que la faune du grès de St°.-Opportune offre un ensemble véritablement liasique, et si quelques genres s'étendent dans d'autres étages de la formation jurassique, il en est un certain nombre, tels que les genres *Spiriferina*, *Cardinia*, *Straparolus*, qui s'éteignent dans le lias; quelques espèces, telles que *Terebratula numismalis*, *T. indentata*, *Rhynchonella tetraedra*, etc., n'ont aussi été rencontrées jusqu'à présent que dans le lias.

Il ne me parait donc plus rester de doute sur l'âge du grès de St°.-Opportune; il est bien réellement un grès liasique, et si certaines parties de la roche qui contiennent *Belemnites acutus*, *Rhynchonella variabilis*, *Chemnitzia semicostata*, etc., peuvent être rapportées au lias inférieur; d'autres couches qui offrent des Cérithes, des Mélanies, des Fuseaux, le *Straparolus sinister*, le *Pleurotomaria heliciformis*, des Tornatelles, etc., nous ont tout-à-fait rappelé l'aspect du lias

moyen de Fontaine-Étoupefour et de May; enfin, certaines portions qui renferment des *Rhynchonella tetraedra*, des *Harpax*, le *Spondylus nidulans*, des moules d'*Astarte*, nous ont semblé représenter le lias supérieur ou l'étage toarcien. Il arrive le plus ordinairement que des fossiles caractérisant les trois étages sont contenus dans les mêmes fragments. — Les débris de plantes, qui ne sont pas rares dans le grès de St.-Opportune, annoncent un point littoral de la mer liasique.

Après avoir démontré que le grès de St.-Opportune est bien véritablement un grès liasique, j'ai dû me demander si le *lias* ne se rencontrerait point sur d'autres points du littoral du massif breton, reliant ainsi la formation liasique du Calvados à celle de la Mayenne. La solution de cette question était d'autant plus importante que les illustres auteurs de la Carte géologique de la France avaient écrit :

« La bande de calcaire jurassique dont la largeur, « depuis les environs de Valognes jusqu'à l'embou- « chure de la Seine, est à peu près de 30 lieues, se « rétrécit subitement, à son entrée dans le dépar- « tement de l'Orne, par l'empiétement du terrain de « transition de la Bretagne; elle se réduit à une « simple lanière, dont la direction nord 30° devient « presque sud depuis Alençon jusqu'à Poitiers. Sur « toute cette étendue, *la partie inférieure des forma- « tions jurassiques n'a jamais existé* et la partie supé- « rieure a été presque dénudée avant le dépôt du « grès vert (1). »

(1) Explication de la Carte géologique de la France, t. II.

Cette opinion avait été admise par tous les géologues. M. le vicomte d'Archiac avait cependant émis quelques doutes sur l'absence complète de tout le groupe du lias dans le département de l'Orne : « Si, « jusqu'à présent, dit M. d'Archiac, le groupe du « lias n'a pas été signalé au-delà de Falaise, le long « des nombreux méandres et des anfractuosités qu'af- « fecte le terrain de transition dans le département « de l'Orne où il limite, à l'ouest, la formation juras- « sique, peut-être de nouvelles recherches y feraient- « elles découvrir quelques rudiments des marnes su- « périeures (1) ? »

En 1862, M. Eugène Deslongchamps (2) a constaté la présence du lias moyen à Fresnay-la-Mère, en-deçà du récif de Montabard; quant à ce qui se trouve au-delà du récif, notre collègue et ami s'exprime ainsi :

« Nous n'avons remarqué, depuis Montabard, au- « cune trace ni d'oolithe inférieure, ni de lias; on pour- « rait croire que ces dépôts sont simplement masqués « par les autres sédiments. Il n'en est rien : ces « assises n'existent plus à partir du récif de Mon- « tabard, qui a été leur extrême limite; elles ont « bien contourné le grand cap vers Falaise et se sont « avancées jusqu'auprès d'Écouché, à Fresnay-le- « Buffard et à Habloville où le lias moyen est encore « très-bien caractérisé, pétri de *Belemnites* et de *Te- « rebratula sarthensis;* mais elles n'ont pas dépassé « cette limite. On n'en trouve nulle trace dans l'ar-

(1) D'Archiac, *Hist. des progrès de la géologie*, t. VI, p. 368.

(2) *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, VIIe. vol., p. 317.

« rondissement d'Argentan ni dans ceux de Séez et « d'Alençon, et ce lias ne reparaît plus vers le sud « que dans le département de la Sarthe, aux envi- « rons de Précigné. Le lias supérieur, dont le dépôt « n'a pas même atteint le récif de Montabard, s'ar- « rête dans le Calvados, vers Bretteville-sur-Laize, « et, de là, une petite pointe s'avance vers Bazoches « où est sa dernière limite. Quant à l'oolithe inférieure, « elle reparaît dès les environs d'Alençon. »

Afin de vérifier si la bordure ouest des terrains jurassiques, dans le département de l'Orne, est bien réellement dépourvue de lias, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de commencer par étudier les tranchées du chemin de fer en voie d'exécution d'Argentan à Granville. Déjà, dans un grand nombre de cas, les coupes des chemins de fer, en faisant mieux voir la superposition des couches que l'on peut suivre souvent sur un parcours considérable, ont permis au géologue d'asseoir ses théories sur des faits et non sur des hypothèses, dont il fallait néanmoins se contenter lorsqu'on ne pouvait consulter que de petites excavations du sol, pratiquées presque toujours à des distances éloignées les unes des autres.

Voici ce que nous avons pu observer dans une excursion géologique faite rapidement, le 24 mars dernier, sur la nouvelle voie ferrée (1) :

(1) M. Gaudin, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest de la construction de la ligne que je désirais visiter, a bien voulu m'accompagner dans cette excursion, et lui et les employés sous ses ordres ont mis la plus grande complaisance à me fournir les renseignements dont j'avais besoin. — Je les prie d'agréer l'expression de toute ma gratitude.

La ligne d'Argentan à Granville se branche sur celle de Mézidon au Mans, à peu près à 3 kilomètres d'Argentan, en revenant vers Montabard. Au point de jonction des deux lignes existe une tranchée dans l'oolithe miliaire (la tranchée Ste.-Anne), qui se poursuit pendant 200 à 300 mètres ; la voie traverse ensuite en remblai un marais situé sur la commune de Moulins-sur-Orne ; puis on atteint une seconde tranchée qui offre, dans sa partie supérieure, de l'oolithe miliaire, et à sa partie inférieure, du *fuller* contenant de nombreux échantillons de *Rhynchonella spinosa*. Un remblai sur un marais tourbeux succède à cette seconde tranchée, et, à 2 kilomètres plus loin, se trouve une troisième tranchée coupant les schistes siluriens inférieurs que l'on rencontre depuis la commune de Goulet jusqu'à la rivière d'Orne ; les couches de schistes ont subi un relèvement considérable atteignant presque la verticalité, et elles offrent, dans plusieurs endroits, des incurvations assez prononcées.

Après avoir traversé l'Orne, puis l'Udon, qui est un de ses affluents, la voie arrive en remblai jusqu'à Écouché, bourg situé à 10 kilomètres d'Argentan.

« Dans les vingt ou vingt-cinq carrières ouvertes
« autour d'Écouché, sur la rive gauche de l'Orne,
« on observe constamment huit ou dix couches d'un
« calcaire un peu grenu, peu distinctement oolithique
« et d'un calcaire marneux très-friable. Au-dessous
« il existe des bancs d'un calcaire plus dur, qu'on
« exploite pour pierre de taille, et qui sont séparés
« des bancs de marne et pierre à chaux par des
« rognons de silex noirâtre. Tout ce système de cou-

« ches est surmonté par un banc très-épais d'un « calcaire fragmentaire contenant un grand nombre « de débris de corps madréporiques, cimentés par « une pâte calcaire plus ou moins cristalline (1). »

Il est difficile de ne pas reconnaître, dans ce passage de l'ouvrage de M. Blavier, le *fuller* qui repose probablement sur un calcaire blanc siliceux, analogue à celui de la coupe de Vignats, près Montabard, et qui représente l'oolithe ferrugineuse; le *fuller* est surmonté sans doute par le calcaire à polypiers des Normands, dont il est ailleurs séparé par l'oolithe miliaire.

En quittant le bourg d'Écouché, la voie ferrée ne tarde pas à nous offrir une nouvelle tranchée, dite de la *grande pièce du Poirier*, commune de Sevray. Cette tranchée, qui commence au hameau de Vigneral, appartenant à la même commune, n'offre d'abord que des argiles et des marnes irisées; puis au piquet n°. 101, c'est-à-dire à 12 kilomètres ouest d'Argentan à peu près, on aperçoit, à partir de la surface du sol, la succession de couches suivante :

Terre végétale.	10 à 15 cent.
Grès feuilleté, non fossilifère. . .	30 à 40 id.
Argiles et sables de couleurs variées.	60 à 80 id.

Grès fossilifères alternant avec du minerai de fer limonite, en fragments irréguliers, allant jusqu'au fond de la tranchée, qui ne donne pas sa limite inférieure; ces dernières couches reposent probablement sur des schistes siluriens.

Le grès de cette tranchée, très-friable à la partie

(1) Blavier, *Études géologiques sur le département de l'Orne.*

supérieure, augmente un peu de cohésion avec la profondeur; sa couleur est souvent d'un jaune ocreux; quelques couches passent à l'état de grès ferrugineux. Ce grès nous a offert à peu près les mêmes fossiles que celui de St^e.-Opportune, et en outre plusieurs spécimens de *Pecten æquivalvis*, coquille caractéristique du lias; il renferme également un grand nombre de *Harpax Parkinsoni*, var. *eurabdota*, E.-D., dans les couches supérieures.

Les couches de minerai de fer offrent aussi fréquemment les empreintes des mêmes coquilles et surtout des moules de *Pecten æquivalvis*. Le minerai alternant avec les couches de sables siliceux et de grès provenant de l'agglutination de ces sables, il est assez rationnel d'en conclure que les sables et le minerai appartiennent, comme le grès, à l'étage liasique (1) et non pas à l'époque tertiaire, comme ceux qui se trouvent à l'est du département, dans les cantons de La Ferté-Fresnel, de Tourouvre et de Longny. Ce n'était d'ailleurs qu'avec hésitation, et par suite de l'analogie qu'ils lui avaient paru offrir avec les terrains de grès et de minerai de fer de la Mayenne, considérés par lui comme tertiaires, que M. Blavier avait rapporté à ce même étage le minerai de fer qui couvre les plateaux dans les communes de Joué-du-Plain, St.-Brice et les Yveteaux.

Continuons notre excursion et passons rapidement la portion de la voie qui, en quittant les grès fossilifères

(1) Peut-être même à une époque antérieure : par exemple, à celle du Trias, qui a été sur plusieurs points du globe très-féconde en émissions ferrugineuses.

du Poirier, traverse en remblai une vallée, gagne une nouvelle tranchée pratiquée dans les schistes, coupe la route départementale d'Argentan à Granville, et arrivons à la tranchée de la Picotière, commune de Lougé. Cette tranchée, qui n'a pas moins de 12 à 15 mètres de hauteur, est creusée à son origine dans des schistes, puis elle est constituée uniquement par des argiles et des sables siliceux agglutinés dans quelques points, de manière à constituer des lentilles argilo-siliceuses de diverses grosseurs, quelquefois assez volumineuses, dont la cohésion et la dureté vont en augmentant de la périphérie au centre. Ces lentilles, qui nous ont rappelé les *miches* de *Curcy* et de *La Caine*, contiennent toujours un certain nombre de fossiles liasiques, qui probablement ont servi de centre d'agrégation pour la matière qui les constitue. Les sables, les argiles et les lentilles argilo-siliceuses de la Picotière appartiennent évidemment à l'étage du lias.

La dernière tranchée que nous ayons pu visiter dans cette journée, et, sans contredit, la plus curieuse dans cette partie du département de l'Orne, située à 18 kilomètres ouest d'Argentan, est celle de la rue Mancé, située entre Fromentel et les Yveteaux. Dans cette tranchée, dont la plus grande hauteur est de 6 à 7 mètres, le lias se montre avec des caractères minéralogiques bien différents de ceux que nous avons observés à St.-Opportune et à la tranchée du Poirier. Ce ne sont plus des sables siliceux et des grès, mais bien des calcaires siliceux et des marnes noirâtres remplis de sulfure de fer. A la partie inférieure de la tranchée, on remarque plusieurs strates horizontales de calcaire dont l'ensemble forme une épaisseur d'en-

viron 2 mètres; 1 mètre 50 à 2 mètres plus haut, on voit encore quelques lits de calcaires séparés des premiers par une couche marneuse; ces lits supérieurs sont eux-mêmes surmontés d'une couche de marne bleuâtre, ou d'argile noire, qui occupe toute la partie supérieure de la tranchée. — La roche calcaréo-siliceuse devient très-dure dans plusieurs bancs. Aussi l'a-t-on employée comme pierre de taille dans les travaux du chemin de fer qui avoisinent cette partie de la ligne. Les fossiles sont nombreux et tous pourvus de leur test; dans les quelques minutes que nous avons passées dans cette tranchée, il nous a été possible de recueillir plusieurs fossiles caractéristiques du lias, tels que *Belemnites niger, acutus, digitalis*, etc.; *Rhynchonella tetraedra*; un grand nombre de *Harpax Parkinsoni eurabdota*, E.-D., et de magnifiques échantillons de *Pecten æquivalvis* qui avaient conservé leur couleur.

Les bancs calcaréo-siliceux du lias de la tranchée des Yveteaux offrent, à leur base, un poudingue contenant de gros galets quartzeux et reposant lui-même sur une couche argilo-sableuse qui surmonte les schistes anciens; cette disposition offre beaucoup d'analogie avec celle que présente le lias de Fresnay-la-Mère.

La nuit nous ayant surpris dans cette dernière station, nous fûmes forcé d'abandonner la ligne du chemin de fer et de nous faire conduire à Briouze, où nous avons couché.

Le lendemain j'étais sur la route de St.-Opportune, afin de faire une nouvelle visite aux carrières qui m'avaient fourni mes premiers échantillons; mais

grande fut ma déception lorsqu'à mon arrivée dans cette commune on m'apprit que les carrières de la Piquerie et du Bois-de-Haut étaient abandonnées, parce qu'elles ne donnaient plus de matériaux d'assez bonne qualité pour l'entretien des routes. En revenant à Briouze, je descendis plusieurs fois de voiture pour examiner la nature des tas de pierres déposés sur la route, et je n'eus pas de peine à reconnaître le même grès liasique qu'à St^e.-Opportune, mais offrant une force de cohésion considérable, due en partie à l'oxyde de fer dont la roche est pénétrée. J'appris par le cantonnier que ce grès était ext·ait au hameau de la Mousse, commune de St^e.-Honorine-la-Guillaume. En quittant Briouze pour regagner Argentan, je retrouvai encore, à Pointel, une grande quantité de moëllons de grès liasique très-ferrugineux, destinés à être employés comme matériaux dans la construction d'un pont du chemin de fer. L'entrepreneur des travaux fait extraire ces grès sur la commune même de Briouze.

Le temps ne me permit pas de pousser plus loin ma promenade d'exploration géologique, forcé que j'étais de rentrer à Caen par le train d'une heure.

Aussitôt que les circonstances me le permettront, je recommencerai cette excursion, afin de compléter les études de plusieurs couches que je n'ai pu voir que trop rapidement, examiner avec soin la constitution des terrains jurassiques qui avoisinent le massif granitique de St^e.-Honorine, et prendre les coupes des principales tranchées.

Quelqu'incomplet que soit notre travail, il en res-

sort déjà, ce nous semble, plusieurs faits nouveaux et intéressants qui peuvent se résumer ainsi :

1°. Le grès de Ste.-Opportune appartient à la formation liasique ; ce grès ayant nivelé en quelque sorte les inégalités de la roche granitique sur laquelle il repose et ses strates étant horizontales, il en résulte que le massif granitique de cette localité et aussi probablement les autres massifs granitiques de l'Orne, qui affectent tous à peu près la même direction, E. 25° S., O. 25° N., ont surgi à une époque antérieure à celle du lias, en crevassant probablement les couches déjà déposées des diverses formations du terrain de transition; l'inclinaison des couches de transition, dans d'autres parties du département de l'Orne, doit être attribuée à l'éruption des Diorites et des Porphyres.

2°. Le minerai de fer que l'on rencontre sur les plateaux dans les communes de Joué-du-Plain, les Yveteaux, St.-Brice, etc., appartient également à la formation liasique.

3°. Le lias, que l'on avait cru s'arrêter en-deçà du récif silurien de Montabard, pour ne reparaître au midi que dans le département de la Sarthe, se retrouve de l'autre côté de ce récif; son existence, qui avait été pressentie dans les carrières d'Habloville et de Fresnay-le-Buffard par les auteurs de la Carte géologique de la France et par M. Blavier lui-même, a été constatée récemment sur ces points par M. Eugène Deslongchamps. Il est probable que le lias se retrouve également à la base des carrières des environs d'Écouché. J'ai reconnu sa présence à la tranchée du Poirier, commune de Sevray ; à la tranchée

de la Picotière, commune de Lougé; à la tranchée de la rue Mancé, commune des Yveteaux, et tout me porte à croire qu'on le reverra encore plus loin entre les Yveteaux et St^e.-Opportune. En dehors des tranchées du chemin de fer, le lias apparait encore à l'état de grès dans les communes de St^e.-Opportune, de St^e.-Honorine-la-Guillaume et de Briouze.

4°. Suivant que le dépôt liasique a eu lieu sur le granite ou sur les terrains de transition, il offre des caractères minéralogiques différents : des alternances de calcaire, de marnes et d'argiles avec des fossiles pourvus de leur test, constituent le facies du lias que l'on rencontre au-dessus des terrains de transition (tranchée de la rue Mancé). Le dépôt fait sur le granite consiste en sables siliceux et en grès dont le ciment est siliceux ou ferrugineux (St^e.-Opportune, St^e.-Honorine, Briouze, etc.). Les fossiles sont presque toujours dépourvus de leur test et réduits à l'état de moules intérieurs ou extérieurs, et ils offrent plusieurs espèces différentes de celles qu'on rencontre dans le lias calcaire ou marneux des Yveteaux. On conçoit, en effet, que la faune des grès doive, dans beaucoup de cas, différer de celle des marnes, par la raison que les espèces qui se plaisent dans le sable ne sont pas les mêmes que celles qui vivent dans la vase.

5°. Dans la partie de l'arrondissement d'Argentan que nous avons étudiée, c'est-à-dire dans une espèce de golfe resserré entre le cap granitique, vers Batilly, et le cap silurien de la vallée de la Cance, la largeur de la zone jurassique indiquée sur les cartes géologiques doit être augmentée de 25 à 30 kilomè-

tres en largeur du côté ouest; la mer liasique s'est même étendue jusque dans l'arrondissement de Domfront, où elle a constitué le grès de Ste.-Opportune, auquel viendront s'ajouter probablement quelques autres formations liasiques que les tranchées du chemin de fer dans cet arrondissement ne tarderont pas à nous faire connaître.

Si maintenant nous nous demandons comment la mer liasique a pu dépasser le récif silurien de Montabard pour venir battre contre le massif granitique situé entre Athis et Batilly, et probablement aussi contre les terrains de transition qui s'étendent d'Écouché à Alençon, en formant un cap à peu de distance de Vingt-Hanaps, deux hypothèses se présentent à l'esprit : 1°. le niveau de la mer liasique s'élevait sur plusieurs points au-dessus du récif de Montabard, et elle a rencontré quelques passes pour arriver sur les contrées situées au sud de ce récif : Bazoches, Habloville, Fresnay-le-Buffard, Écouché, etc.; 2°. la mer liasique aura pu contourner l'extrémité du grand cap silurien vers Villedieu-lès-Bailleul, pour revenir baigner les contrées placées au midi. Si l'existence du lias était constatée dans les deux petits lacs jurassiques situés entre Noron (Calvados) et Pont-Valain (Orne), la première hypothèse se trouverait confirmée. Il est possible, d'ailleurs, que les deux causes que nous venons d'invoquer aient coexisté. Les vallées que l'on observe à l'ouest et au sud-ouest d'Écouché expliquent parfaitement l'arrivée de la mer liasique à Sevray, à la Picotière, aux Yveteaux, à Briouze, etc.

Quelle que soit la route suivie par la mer liasique

pour venir baigner les contrées où nous avons constaté la présence de ses sédiments, le fait existe. Le lias se rencontre au sud du récif de Montabard comme au nord; il s'avance vers les dépôts liasiques de Précigné, et nous sommes convaincu que de nouvelles recherches amèneront la découverte de plusieurs gisements de lias reliant les formations de la Normandie à celles de la Mayenne.

NOTE

SUR DES

FEUILLES DE COLZA MALADES,

Par J.-I. PIERRE,

Membre titulaire.

Dans l'état actuel de l'agronomie, il est assez difficile d'étudier, d'une manière un peu sérieuse, une question d'agriculture pratique, sans y faire intervenir des considérations chimiques. C'est pour essayer de jeter quelque lumière de cette nature sur un fait qui préoccupe souvent les cultivateurs, que j'ai fait un examen comparé des feuilles de colza saines, et des feuilles affectées de la maladie connue sous le nom de *blanc* du colza.

Depuis quelques années, dans diverses parties de la plaine de Caen, cette plante paraît sujette à certaines maladies dont l'étude n'a pas encore été faite d'une manière complète, et qui ont pour effet habituel une diminution notable dans le produit important de cette plante oléifère.

Au nombre de ces affections morbides du colza, se trouve celle qu'on désigne sous le nom de *blanc* qui, après avoir attaqué les feuilles quelques semaines avant la floraison, envahit souvent aussi la tige et

peut alors diminuer la vigueur de la plante et sa fécondité.

Je laisse à de plus compétents que moi le soin de déterminer, d'une manière précise, la nature et la marche de cette maladie qui paraît due au développement d'un champignon ; je me suis placé à un point de vue tout différent, en cherchant quelles pouvaient être, pour la composition générale de la feuille et dans des conditions déterminées, les conséquences de l'invasion de cette maladie.

J'ai choisi, dans diverses parties d'un champ de colza, partiellement envahi par le blanc, quinze pieds sains et quinze pieds malades, en m'astreignant à satisfaire à cette double condition :

1°. Que chaque pied affecté de la maladie se trouvât placé à côté d'un pied sain ;

2°. Que les deux plantes contiguës différassent le moins possible dans l'état de leur développement.

Je pouvais espérer, en procédant ainsi, que le nombre des plantes et leurs conditions relatives de position et de développement réduiraient, autant que possible, leurs différences de composition à celles qui résulteraient de l'état de santé des unes et de l'état maladif des autres.

Sur chaque pied, sain ou malade, j'ai pris *deux feuilles*, en essayant de satisfaire encore le mieux possible aux deux conditions suivantes :

1°. Que les feuilles prises sur les deux pieds contigus, l'un sain, l'autre malade, se trouvassent dans des régions correspondantes sur les deux plantes ;

2°. Que le développement des feuilles prélevées, atteintes du blanc, différât le moins possible de celui des feuilles saines du pied contigu.

En procédant de cette manière, je n'obtenais sans doute pas les feuilles les plus malades, mais en procédant autrement, j'étais plus exposé à trouver des différences dues à des causes multiples et plus complexes.

J'ai donc formé ainsi deux lots distincts, l'un comprenant les trente feuilles prises sur les quinze plantes saines, l'autre composé des trente feuilles analogues prélevées sur les pieds affectés par la maladie.

Ces deux lots de feuilles, examinés séparément, m'ont fourni les résultats suivants :

Poids des trente feuilles saines, fraîchement cueillies. . . . . 785 grammes.
Poids des trente feuilles malades, fraîchement détachées. 469
Poids des mêmes feuilles à l'état de complète siccité :

Feuilles saines. . . . $107^{gr},55$
Feuilles malades. . . 66,62

Composition générale des feuilles fraîches, rapportées à 1 kilogramme de matière.

	Feuilles saines.	Feuilles malades.
	gr.	
Eau.	863	858
Matière sèche.	137	142
Total. . . .	1000	1000

Le dosage de l'azote, dans la matière entièrement privée d'humidité, a fourni les résultats suivants :

Azote par kilogramme.

	1er. dosage.	2e. dosage.	moyenne.
	gr.	gr.	gr.
Feuilles saines . . .	39,85	39,69	39,77
Feuilles malades. . .	47,76	48,48	48,12

Il résulte de l'ensemble de ces données que les feuilles fraîches contiennent, par kilogramme :

	gr.	
Les feuilles saines. .	5,45	d'azote en combinaison.
Les feuilles malades .	6,83	—

Si nous poussons un peu plus loin notre examen comparatif, nous trouvons, à l'état de complète siccité :

	Feuilles saines.	Feuilles malades.
	gr.	gr.
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	861,777	817,852
Azote en combinaison. .	39,77	48,12
Substances minérales . .	98,453	134,028
	1000 »	1000, »

Nous trouvons de même, dans les feuilles fraîches :

	Feuilles saines.	Feuilles malades.
	gr.	gr.
Eau.	863,00	858,00
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote non compris).	118,06	116,14
Azote en combinaison. . .	5,45	6,83
Substances minérales. . .	13,49	19,03
Total. . .	1000, »	1000, »

Par l'analyse des cendres de ces deux sortes de feuilles, on y a trouvé, par kilogramme :

	Dans celles des feuilles saines.	Dans celles des feuilles malades.
	gr.	gr.
Silice.	13,4	. . 18,3
Oxyde de fer	8,9	. . 17,9
Acide phosphorique . .	63,6	. . 81,8
Chaux.	243,9	. . 308,8
Magnésie.	33,6	. . 24,2
Potasse	200,4	. . 133,0
Soude.	49,2	. . 53,3
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	387,0	. . 362,7

En rapportant ces diverses substances minérales, non plus au kilogramme de cendres, mais au kilogramme de matière sèche, dans chacune des deux sortes de feuilles, on obtient ainsi :

	Dans les feuilles saines.	Dans les feuilles malades.
	gr.	gr.
Silice.	1,25	. . 2,42
Oxyde de fer	0,83	. . 2,03
Acide phosphorique . .	5,93	. . 10,97
Chaux	22,64	. . 41,38
Magnésie	3,67	. . 3,24
Potasse	18,69	. . 17,82
Soude	4,58	. . 7,14
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	40,86	. . 49,03

Si, au lieu de rapporter ces proportions de substances minérales diverses aux feuilles sèches, on les rapportait aux feuilles *fraîches*, on trouverait, par kilogramme :

	Dans les feuilles saines.	Dans les feuilles malades.
	gr.	gr.
Silice.	0,171	0,345
Oxyde de fer	0,114	0,388
Acide phosphorique. .	0,812	1,558
Chaux	3,106	5,876
Magnésie	0,430	0,460
Potasse	2,560	2,530
Soude.	0,627	1,114
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	3,666	6,748

Si, au lieu de ne considérer que les substances minérales, nous considérons les feuilles dans leur entier, soit à l'état sec, soit à l'état vert, nous trouvons, pour 1 kilogramme de feuilles complètement privées d'eau :

	Dans les feuilles saines.	Dans les feuilles malades.
	gr.	gr.
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	861,78	817,85
Azote en combinaison . .	39,77	48,12
Silice	1,25	2,42
Oxyde de fer.	0,83	2,03
Acide phosphorique. . .	3.93	10,97
Chaux	22,64	41,38
Magnésie	3,67	3,24

Potasse.	18,60	17,82
Soude	4,58	7,14
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	40,86	49,03
Total. . .	1,000,»»	1,000,»»

Et pour 1 kilogramme de feuilles fraîches :

	Dans les feuilles saines.	Dans les feuilles malades.
	gr.	gr.
Eau.	863,00	858,00
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	118,06	116,14
Azote en combinaison. .	5,45	6,83
Silice	0,17	0,35
Oxyde de fer.	0,11	0,39
Acide phosphorique. . .	0,81	1,56
Chaux.	3,11	3,86
Magnésie	0,43	0,46
Potasse	2,56	2,53
Soude	8,63	1,11
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	5,67	6,75
Total. . .	1,000,»»	1,000,»»

Pour compléter, autant que possible, les données comparées qui pourraient nous permettre d'établir l'état différentiel des deux sortes de feuilles, nous allons calculer les poids des divers éléments constitu-

tifs d'un même nombre de nos feuilles, en supposant qu'on ait opéré sur 3000 feuilles saines et sur un pareil nombre de feuilles malades prises sur 1500 pieds pour chaque série; on trouve ainsi :

	Dans 3000 feuilles saines.		Dans 3000 feuilles malades.
	kil.		kil.
Eau.	67,745	. .	40,238
Matières organiques combustibles ou volatiles (azote déduit). . . .	9,268	. .	5,447
Azote en combinaison. .	0,428	. .	0,320
Silice	0,013	. .	0,016
Oxyde de fer.	0,009	. .	0,010
Acide phosphorique. . .	0,064	. .	0,073
Chaux.	0,244	. .	0,276
Magnésie.	0,034	. .	0,022
Potasse.	0,201	. .	0,119
Soude.	0,049	. .	0,048
Matières diverses non dosées (acides carbonique, sulfurique, chlore, etc.).	0,445	. .	0,331
Total. . .	78,5» »		46,9» »

Les faits constatés dans ces recherches comparatives semblent pouvoir se résumer ainsi :

1°. La maladie dont il est ici question paraît avoir pour effet, comme on pouvait s'y attendre, d'entraver le développement de la matière organique dans les feuilles qui en sont atteintes.

2°. Comparées, *sous le même poids de matière sèche ou de matière verte*, avec des feuilles *saines* placées

dans les mêmes conditions, les feuilles *malades* m'ont fourni un excès d'azote d'environ 20 pour 100 de la proportion qu'on en trouve dans les feuilles saines.

3°. Elles sont également plus riches en substances minérales (d'environ 40 pour 100) et notamment en acide phosphorique et en chaux; la différence s'élève à plus de 80 pour 100 de la proportion de ces deux substances contenues dans les feuilles saines.

4°. J'ai également trouvé, dans les feuilles malades, une proportion de soude plus élevée que dans les feuilles saines.

5°. A poids égal, les feuilles saines et les feuilles malades contiennent à peu près la même proportion de potasse et la même proportion de matières organiques.

Si l'on s'en tenait à cet unique point de vue d'une comparaison à poids égal des deux sortes de feuilles, on négligerait un des côtés les plus importants de la question. Il ne suffit pas, en effet, de savoir si, dans un poids donné de feuilles malades, on trouve plus ou moins de telle ou telle substance que dans le même poids de feuilles saines prises d'ailleurs dans les mêmes conditions; mais il importe encore beaucoup, au point de vue cultural et agronomique, de connaître le *poids total* de ces divers éléments constitutifs que renferment *un même nombre* de feuilles, suivant qu'elles sont saines ou malades.

Si nous comparons, à ce dernier point de vue, au moyen du dernier tableau, les feuilles saines et les feuilles malades, nous voyons :

1°. Que, dans les feuilles malades, le poids total de l'azote est moindre que dans les feuilles saines et que la différence est d'environ un cinquième ;

2°. Que, dans les feuilles malades, le poids total des matières organiques est moindre d'environ 50 pour 100 que le poids de ces mêmes matières contenues dans le même nombre de feuilles saines ;

3°. Que le poids total des matières minérales contenues dans les feuilles malades, comparé au poids de ces mêmes matières contenues dans le même nombre de feuilles saines, est moindre d'environ un sixième dans les premières ;

4°. Que le poids de l'acide phosphorique contenu dans un nombre déterminé de feuilles malades surpasse d'environ un sixième le poids de la même substance que fournirait un pareil nombre de feuilles saines ;

5°. Qu'il existe, dans les premières, un excès de chaux d'environ un huitième, sur le poids de cette substance qu'on trouverait dans le même nombre des dernières feuilles ;

6°. Enfin les feuilles malades ne contiennent, à nombre égal, que les six dixièmes de la quantité de potasse que fourniraient les feuilles saines.

En résumé, le fait qui m'a paru le plus saillant et le plus persistant, à quelque point de vue qu'on se place, c'est *un excès très-notable d'acide phosphorique et de chaux* dans les feuilles malades. Le fait qui, par son importance, mérite d'être signalé à la suite du précédent, est la *plus grande richesse* des feuilles malades en *principes azotés* et en *substances minérales*.

Faut-il voir, dans l'ensemble de ces faits, l'indice d'une sorte d'engorgement des vaisseaux de la feuille, engorgement capable de nuire à son développement

ultérieur? Cet engorgement, une fois admis, devrait-il être considéré comme une des causes ou comme un des effets de la maladie? C'est une question que je ne serais pas en mesure d'aborder en ce moment, et qui réclamerait de nouvelles études.

Qu'il nous soit permis, toutefois, de demander si la culture trop fréquemment répétée du colza dans un même champ (1) n'aurait pas pour effet de faciliter l'accumulation et la multiplication des germes des mucédinées ou des insectes propres à cette plante, qui peut leur offrir des conditions spéciales et favorables de développement.

(1) Il est d'usage presque général, dans la plaine de Caen, de faire deux colzas de suite sur la même terre.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

UN DES MOYENS EMPLOYÉS POUR DÉTERMINER LA PRÉSENCE

DU CAFÉ-CHICORÉE DANS LE CAFÉ NORMAL;

Par M. MORIN,

Directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen, membre correspondant.

L'emploi du café sous forme d'infusion, constituant le café noir, est devenu une des grandes nécessités de la vie moderne.

Parmi les boissons, la plus flatteuse, la plus inspiratrice est sans contredit le café : il éloigne le sommeil, ou le rend agréable et léger ; il ravive l'imagination, facilite la digestion, dispose à la gaîté et rend la mémoire plus sûre.

Tout récemment, les avantages qu'il procure ont été, de la part du docteur Petit, de Château-Thierry, l'objet d'un mémoire présenté à l'Académie des sciences, sous le titre attrayant de : *Prolongation de la vie humaine par le café.* Aussi son usage est-il général dans toutes les classes de la société ; et ce qui le justifie, c'est que l'homme en reçoit, par son parfum, les plus agréables impressions et une excitation remarquable des facultés de son intelligence. Contrairement à l'alcool, dont l'action est abrutissante, il soutient les forces de l'homme employé à de pénibles

travaux, en diminuant les déperditions, dit M. de Gasparin, par la stabilité qu'il procure aux éléments de notre organisme. Il doit en grande partie ces précieux avantages à une torréfaction conduite avec discernement, et à une infusion opérée de manière à conserver son arome si fugace.

Son étude est donc très-intéressante au point de vue de la bromatologie et des propriétés nutritives qu'on lui accorde avec tant de raison, puisque, pour son usage, il est permis à l'ouvrier occupé aux rudes travaux des houillères de réduire de 25 centimes la quantité d'aliments indispensable à celui qui n'use pas du café.

En présence de pareils avantages, il est regrettable que l'amour d'un gain illicite y introduise la substance connue sous le nom de café-chicorée, complètement dépourvue des qualités stimulantes qui caractérisent le délicieux breuvage des Orientaux.

Pour en démontrer la présence dans le café normal, la science possède un moyen que tout le monde peut employer, car il n'exige aucune habileté de manipulation. Il consiste à placer dans une éprouvette en verre le café suspect, avec dix fois son poids d'eau aiguisée par dix centièmes d'acide chlorhydrique : on agite le mélange et on l'abandonne au repos. Si le café est pur, il surnagera presque entièrement, tandis que la poudre de chicorée se précipitera au fond du vase. Ce moyen d'essai, quoique offrant un certain degré de certitude, impose à celui qui l'exécute des considérations qui doivent naître de l'état sous lequel le café se présente. Il est indispensable de dire que ce procédé est fondé sur la texture différente des

QUELQUES RÉFL

SUR

UN DES MOYENS EMPLOYÉS POU

DU CAFÉ-CHICORÉE



Pa

Directeur de l'Éco

s imm

is su

de

ce

périences

L'em ion plus ou moins pro le caf est subordonnée à la qua la vi qu'il renferme : ainsi, si le caf que, l'huile divisée dans toute sa m ra à l'absorption de l'eau et le maintien surface du liquide.

Pour mettre cette proposition théorique hor doute, nous avons épuisé du café normal de matière huileuse en le traitant par l'éther ; après l'avoir chauffé de manière à lui enlever odeur éthérée, nous l'avons mis en contact av l'eau acidulée. Lorsque le mélange a été fait, abandonné au repos ; bientôt on a vu les parti de café se déposer, comme cela arrive avec le chicorée.

Dans la crainte qu'on ne vînt objecter que le d'épuisement avait transmis au café des propr qui le prédisposaient à une prompte absorptio

1

deux substances et leur faculté d'absorber l'eau plus ou moins promptement.

Les chimistes qui ont fait des analyses immédiates connaissent toute la résistance que les substances aromatiques opposent à l'imbibition de l'eau. En conséquence, le café habilement torréfié contient une quantité d'huile volatile qui, universellement répandue dans chaque particule, ne permet pas que l'eau soit absorbée et le maintient à la surface du liquide.

Pour établir expérimentalement la nécessité de tenir compte de l'état aromatique du café, lorsqu'il s'agit de rechercher la chicorée dans cette production végétale, nous avons fait les expériences que nous allons exposer :

Suivant nous, l'imbibition plus ou moins prompte de l'eau par le café est subordonnée à la quantité d'huile volatile qu'il renferme : ainsi, si le café est très-aromatique, l'huile divisée dans toute sa masse s'opposera à l'absorption de l'eau et le maintiendra à la surface du liquide.

Pour mettre cette proposition théorique hors de doute, nous avons épuisé du café normal de toute matière huileuse en le traitant par l'éther; puis, après l'avoir chauffé de manière à lui enlever toute odeur éthérée, nous l'avons mis en contact avec de l'eau acidulée. Lorsque le mélange a été fait, on l'a abandonné au repos ; bientôt on a vu les particules de café se déposer, comme cela arrive avec le café-chicorée.

Dans la crainte qu'on ne vînt objecter que le mode d'épuisement avait transmis au café des propriétés qui le prédisposaient à une prompte absorption de

l'eau, nous nous sommes borné à chauffer le café dans l'étuve à eau de Gay-Lussac, pour volatiliser la plus grande partie du principe aromatique. Placé en cet état dans l'eau acidulée, il s'est déposé au fond de ce liquide presque immédiatement et en quantité notable.

Afin de donner aux expériences que nous venons de décrire le caractère de vérité que doivent avoir tous les travaux entrepris sous le rapport de la chimie judiciaire, qui ne permet aucun sacrifice à l'imagination, nous avons trituré du café épuisé de tout principe aromatique avec quelques gouttes d'essence de térébenthine, et nous avons obtenu une masse pulvérulente qui s'est maintenue à la surface de l'eau acidulée. C'est donc bien, d'après cela, à l'huile volatile que cette production végétale, convenablement torréfiée, doit la propriété de surnager. Or, le chimiste doit apporter la plus grande réserve lorsqu'il s'agit de conclure à la présence de la chicorée, puisque le café dépourvu d'huile volatile se comporte avec l'eau acidulée comme il le fait, quand il est mélangé de cette substance.

Nous prendrons occasion de ce petit travail pour essayer de répondre à une question qui est souvent adressée dans le monde, à savoir : Pourquoi le mélange de café et d'eau-de-vie est-il plus excitant que chacun de ces liquides pris séparément? Dans le but d'expliquer cet effet, nous avons ajouté à du café noir, préparé avec soin, une quantité d'eau-de-vie suffisante pour produire une liqueur d'une alcoolicité légère. Ce mélange, distillé avec précaution, nous a fourni un produit remarquable par son odeur suave

de café, tandis que le café noir a donné une liqueur beaucoup moins aromatique. Cette différence s'explique en admettant que l'alcool, dans ce mélange, devient le véhicule du principe aromatique, comme l'ammoniaque est le véhicule de l'arome de plusieurs substances. Alors l'alcool, par sa diffusibilité, exaltant les propriétés excitantes du café, rend compte de l'effet que produit le *gloria* sur certaines personnes.

FAITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE TOXICOLOGIQUE DE LA NICOTINE,

PAR M. MORIN,

Directeur de l'École des sciences et des lettres de Rouen,
membre correspondant.

Dans un précédent travail, ayant pour titre : *Recherches médico-légales sur l'existence de la nicotine dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac,* nous avons pris l'engagement de rechercher cet alcaloïde dans le foie du fumeur. La difficulté de nous procurer l'organe nécessaire à la continuation de nos expériences nous exposait à une insolvabilité que le hasard seul pouvait nous faire vaincre ; car nous ne devions attendre d'aucun dévouement la remise du corps indispensable à nos recherches.

Aujourd'hui, une circonstance favorable nous a permis de remplir notre obligation : un ouvrier du port de Rouen, dont l'habitude de fumer était de tous les instants, succomba, dans l'un de hôpitaux, à une péripneumonie après trois jours de maladie. Cette mort prompte constituait les conditions les plus favorables pour le succès de nos recherches, puisque, dans l'hypothèse de l'absorption de la nicotine, l'élimination ne pouvait avoir été complète pendant un temps aussi court.

Nous devons cet organe, avec l'autorisation de M. Dumesnil, l'habile chef des travaux anatomiques de l'École de médecine, au zèle de M. Pivain, élève interne qui donne les plus belles espérances. Nos expériences n'ont été entreprises que pour démontrer de nouveau l'impossibilité de conclure à l'empoisonnement par l'alcaloïde du tabac, lorsque le cadavre ne présente aucune lésion résultant de l'ingestion ou de l'application immédiate de ce poison. Cependant nous devons dire que le foie du priseur nous a offert une proportion de nicotine beaucoup plus considérable que celui du fumeur, par deux causes :

La première, suivant nous, parce que le tabac à priser contient plus de nicotine que le tabac à fumer, et aussi parce qu'étant mis en contact immédiat avec la membrane muqueuse du nez, l'absorption est beaucoup plus prompte, tandis que le tabac à fumer étant soumis à une sorte de distillation sèche, une portion de la nicotine se volatilise et se répand dans l'atmosphère ; l'autre, au contraire, est absorbée pour produire ce narcotisme qui met le fumeur dans un état de béatitude qui fait préférer la pipe au cigare.

Suivant nous, le cigare n'offrirait pas les inconvénients qui résultent de l'emploi de la pipe, parce que le tabac sous cette forme subit une sorte d'incinération qui est d'autant plus rapide que le cigare est plus sec. Aussi le fumeur ardent, qui veut savourer avec la nicotine toutes les huiles empyreumatiques qui proviennent de cette combustion, a-t-il l'habitude d'humecter légèrement la surface du cigare, le plus souvent avec de la salive, afin de faire disparaître les

petits interstices qui se sont produits par la dessication.

En procédant ainsi, il rend la combustion moins rapide, et partant il absorbe une plus grande proportion de nicotine. C'est aussi dans ce but que le fumeur tasse fortement le tabac dans la pipe. L'homme qui fait usage du cigare, lorsqu'il veut recueillir les résultats qu'il se propose, doit laisser, autant que possible, en permanence la cendre qui se produit à l'extrémité du cigare, afin de ralentir la combustion et de profiter de la nicotine mise en liberté.

D'après cette théorie, la cigarette, en raison de sa rapide combustion, offrirait beaucoup moins d'inconvénients sous le rapport toxique.

L'explication que nous venons de donner soulèvera peut-être contre nous une sorte d'insurrection de la part des fumeurs ; mais notre justification naîtra du but principal de notre travail, qui consiste à démontrer la présence du poison dans les viscères de celui qui fait un usage immodéré du tabac, lorsqu'il s'agit d'établir l'existence de la nicotine dans un cas de chimie légale.

Les moyens que nous avons employés sont ceux que nous avons mis en pratique pour démontrer la présence de l'alcali du tabac dans les organes du priseur.

En conséquence, nous avons coupé le foie par petits morceaux et nous l'avons mis en macération avec de l'eau acidulée par quelques gouttes d'acide sulfurique, en ayant soin d'agiter de temps en temps pour favoriser le contact.

Lorsque l'action nous parut suffisamment pro-

longée, nous filtrâmes la liqueur et on la soumit à l'ébullition, qui produisit des flocons abondants qu'on sépara en passant le liquide à travers un linge serré. Dans cet état, on évapora le produit obtenu jusqu'au quart de son volume, et après le refroidissement, on y versa de l'alcool absolu qui donna naissance à de nouveaux flocons.

On abandonna le mélange à lui-même pendant plusieurs heures, afin de débarrasser la matière protéique de tout le sel de nicotine qu'elle pouvait envelopper. On procéda ensuite à la filtration et on chassa l'alcool par une chaleur ménagée ; alors on ajouta au produit de l'évaporation une petite quantité de potasse pure.

Lorsque la liqueur fut complètement refroidie, on l'introduisit dans un flacon bouché à l'émeri pour l'agiter avec de l'éther, afin de dissoudre la nicotine mise en liberté par la potasse qui s'était emparée de l'acide sulfurique.

Après vingt-quatre heures de contact, on décanta le liquide éthéré pour le filtrer à travers un papier Berzelius.

Par une évaporation dans le vide de la machine pneumatique, on obtint un résidu ayant une odeur irritante qui augmentait d'intensité par l'application de la chaleur, et une saveur âcre rappelant parfaitement les propriétés organoleptiques de la nicotine.

Cette matière était alcaline, soluble dans l'eau à laquelle elle communiquait la propriété de précipiter, en jaune-serin, le bichlorure de platine et en brun le chlorure de palladium. Elle a encore pour caractères de former un précipité blanc dans les solutions de bichlorure de mercure et d'acétate de plomb.

Versée dans le protosulfate de magnésie, elle a produit un précipité blanc qui bientôt brunit par le contact de l'air; enfin, elle est précipitée par l'acide tannique et le bi-iodure de potassium.

Ces caractères, joints aux propriétés organoleptiques que nous avons constatées, ne laissent aucun doute sur l'existence de la nicotine dans le foie du fumeur.

Voulant savoir si les ouvriers employés dans les manufactures de tabacs, constamment en présence d'une atmosphère qui contient le principe odorant de ces corps, absorbaient de la nicotine, nous nous sommes procuré de l'urine de ces hommes, et après l'avoir acidulée légèrement par l'acide sulfurique, nous l'avons fait évaporer au bain-marie jusqu'à consistance presque sirupeuse.

En agissant sur ce liquide comme nous l'avons fait à l'égard du foie, nous avons obtenu un produit qui partageait les propriétés qui caractérisent l'alcaloïde du tabac. D'après ce résultat, il n'est donc pas sans inconvénient, pour les organisations susceptibles, de séjourner dans les lieux étroits où l'on fume.

En présence de la facilité avec laquelle la nicotine est absorbée, lorsqu'on fait usage du tabac, quelle que soit la forme sous laquelle on l'emploie, il n'est pas permis de conclure à l'empoisonnement par cet alcaloïde, lorsque le cadavre de la victime n'offre aucune lésion pouvant être attribuée à l'ingestion ou à l'application de ce poison.

DES MÉTHODES

APPLICABLES

A LA PHILOSOPHIE DU BEAU;

Par M. A. BÜCHNER,

Professeur de langue allemande au lycée, membre associé-résidant.

Des opinions très-différentes se sont établies, depuis long-temps, sur les causes du plaisir que les œuvres artistiques procurent à l'homme. Les uns voudraient en faire une science qui rentre dans le vaste cadre de la philosophie en général; d'autres n'y voient que des modifications insaisissables et inexplicables de la sensibilité individuelle; d'autres encore s'en tiennent aux faits, aux productions existantes dont ils tirent des règles plutôt qu'un principe. La maxime ancienne qu'on entend citer si souvent : *De gustibus non est disputandum,* dérive de la diversité qui a été de tout temps remarquée dans les dispositions naturelles de l'homme pour juger les beaux-arts; mais on aurait dû dire plutôt : les gens qui ont du goût et ceux qui n'en ont pas ne peuvent discuter ce problème, parce qu'ils ne sauraient se comprendre. Entre gens de goût, au contraire, une discussion est certainement possible; aussi n'a-t-elle jamais et nulle part manqué dans ce docte milieu.

L'antiquité, comme les temps modernes, nous offre

une foule d'ouvrages qui ont trait aux questions suivantes: Qu'est-ce que le beau? Pourquoi produit-il sur nous un certain effet? Pourquoi l'homme, cet être si égoïste dans ses sensations, peut-il pousser, même jusqu'à la folie, son amour pour un ordre d'émotions qui ne flattent nullement, qui même quelquefois blessent les intérêts de sa vie réelle ?

Ces questions posées, tout le monde conviendra que le sentiment du beau n'a qu'une voie par laquelle il puisse se manifester dans celui qui crée une œuvre d'art comme dans celui qui en jouit: c'est la faculté qu'on appelle généralement *le goût,* et plus particulièrement *le goût artistique.* Mais on ne s'entendra plus dès qu'il s'agira de dire si cette faculté nous vient *a priori* ou *a posteriori*, si elle est innée ou si elle n'est que le résultat de nos impressions, si elle est une et simple ou composée de plusieurs éléments psychiques. C'est en face de cette difficulté que nous voyons paraître les méthodes auxquelles nous avons déjà fait allusion: la méthode *psychologique et spéculative*, d'une part; d'une autre part, la méthode *classique,* auxquelles il faut ajouter le procédé (car ce n'est plus une méthode), qu'on peut appeler *nihiliste* et *sceptique,* qui recule devant les voiles impénétrables du sanctuaire où naît l'inspiration. Pour les partisans de la première méthode, la solution vient *ante rem;* pour ceux de la seconde, *post rem;* pour les penseurs du troisième ordre, elle ne vient pas du tout.

Nous commençons par ces derniers comme étant les plus difficiles à satisfaire, —*per ardua ad astra!* Ils ont de tout temps combattu et détruit les opinions

des autres, mais ils n'ont rien mis à la place : tels Lessing en Allemagne et Jouffroy en France; ou bien ils se sont, à la manière de Platon, de Leibnitz, de Jean-Paul-Frédéric Richter et de presque tous les romantiques, réfugiés dans une espèce de mysticisme voisin de la poésie, et dont les réponses impliquent autant de questions. Le goût ne consisterait, selon eux, que dans une disposition du cœur et de l'esprit capable de nous faire éprouver certaines impressions agréables ou désagréables en face de certains objets, de certains actes, qui laissent impassibles tous les êtres chez lesquels cette disposition particulière n'existe pas. Sans vouloir nous dire d'où sort cette disposition, ils admettent cependant que si elle ne peut pas provenir d'influences purement extérieures, ces influences peuvent la modifier en bien ou en mal, l'épurer ou la corrompre, en raison des éléments favorables ou défavorables qu'elles y apportent. Alors l'existence d'une idée ou d'une matière qui contiendraient ce qu'on appelle le beau ne peut plus être prouvée, sa définition nous échappe et il ne reste plus que des faits le plus souvent contradictoires entre eux. Nous n'en citerons que les plus frappants.

On peut voir tous les jours le jugement de l'homme doué de goût naturel l'emporter sur celui du philosophe le plus subtil qui n'en aurait pas. L'instinct, le sentiment laissent bien loin derrière eux, en pareille matière, la profondeur du raisonnement. La faculté *réceptive* du goût dans celui qui juge, devenant *productive* dans celui qui agit, présente des problèmes encore plus insolubles. Si l'analyse des causes de nos sentiments agréables pouvait toujours être la même,

une simple théorie du plaisir et de la peine impliquerait la philosophie du beau. Mais il existe un abîme entre ce qui nous plaît en général et ce qui nous plaît spécialement dans les œuvres de l'art. Ce qui nous affecte dans la vie réelle, c'est la réalité; dans le monde de l'art, ce n'est que l'apparence, une apparence qui nous en impose et qui nous est d'autant plus agréable qu'elle nous trompe mieux :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Que la fiction prenne pour son point de départ l'imitation du réel, peu importe, puisqu'il est évident que notre amour pour l'art part de sources tout-à-fait différentes de celles d'où proviennent nos autres impressions agréables. Ce qui serait immoral, horrible, repoussant, méprisable dans la réalité, nous plaît sur la toile ou devant la rampe. Le serpent vivant nous effraie; peint, il nous charme; le parricide, auquel nous n'accordons qu'à contre-cœur une place dans le vocabulaire, nous le couvrons d'applaudissements dès que ce sont Eschyle et Shakespeare qui agitent son poignard. Ce qui est vrai pour l'objet l'est aussi pour son créateur. On peut être un méchant, un réprouvé, un libertin, un intrigant et en même temps un artiste sublime, un homme du goût le plus fin. Un Jean-Jacques Rousseau peut nous peindre des plus tendres couleurs une délicatesse qu'il n'a pas toujours pratiquée; Henri Heine, le plus frivole des hommes, nous touche quelquefois jusqu'aux larmes; un compositeur sublime trouve des accords divins, assis à côté d'une femme qu'il vient de ramasser

dans les rues de Vienne; les protecteurs et les connaisseurs de la Renaissance italienne sont souvent des monstres d'immoralité; des sons célestes peuvent sortir du gosier d'un être abject. Si l'essence de l'art, continuent les sceptiques, pouvait être connue, on pourrait aussi devenir artiste à force de l'étudier. Mais si le travail et la science sont ici pour quelque chose, certainement ils ne sont pas tout. L'art en ceci ressemble à la religion. Il y a en lui un élément occulte, analogue au don de la foi qu'on a ou qu'on n'a pas, mais qu'on ne peut se donner. A cet élément doivent se joindre la profession, le métier, la technique, bien ou mal entendus par l'artiste, qui s'y applique comme le prêtre, le médecin, le militaire s'appliquent aux exercices qui leur sont propres. Ils peuvent en posséder toute la science, mais manquer de cette intuition qui seule garantit le succès. Ce sont les plus doctes généraux qui ont perdu le plus de batailles, et les vers, si bien tournés, si régulièrement cadencés, si savamment construits qu'ils soient, ne produisent pas une épopée.

Tous ces arguments tendent à prouver qu'il y a dans le beau des qualités que la grave et froide philosophie ne saurait définir. Mais le sceptique n'est pas nécessairement incrédule; il admet volontiers pour son propre usage ce qu'il refusera aux autres, le bénéfice d'une hypothèse pure et simple. Bien qu'il ne sache pas dire ce que c'est que l'art, il raisonnera cependant sur l'essence occulte, qu'il lui attribue absolument comme si cette essence lui était prouvée. Et ce n'est pas d'hier que date ce tour de main philosophique qui, en un instant, conduit le

sceptique au mysticisme. Les anciens, toujours prêts à se jeter dans l'allégorie quand la science leur faisait défaut, constataient dans l'âme extatique de l'artiste quelque chose comme une étincelle divine, l'ombre d'une image céleste et ce célèbre *furor poeticus* qui vous prend ou vous laisse à son gré, qui vous souffle à l'oreille une parole magique, qui montre à votre œil intérieur des formes sublimes, resplendissantes, que la terre ne connaît pas. Sachez faire entendre cette parole aux oreilles humaines par des chants ou par des vers; sachez jeter ces formes sur la toile ou les faire jaillir d'un bloc de marbre, et vous produirez dans l'âme de celui qui vous écoute, qui contemple votre œuvre, quoiqu'à un degré inférieur, la même extase, les mêmes transports qui vous possédaient quand vous aviez en main le pinceau ou la lyre. Nous n'avons pas besoin de nommer le grand philosophe-poète qui a si bien formulé, pour la consolation du genre humain, cette doctrine des idées parfaites en elles-mêmes, mais si imparfaitement traduites par les réalités que nous présente cette triste et sombre vie, dont le génie n'éclaire que de loin en loin, et d'une lumière bien faible encore, les épaisses ténèbres. Nous constatons seulement que sa manière d'envisager en poète plutôt qu'en philosophe le problème du beau, a trouvé de tout temps les adhérents les plus distingués et surtout les mieux doués pour le culte pratique de l'art. Le poète qui, parmi les modernes, possède au plus haut degré cet instinct de l'exaltation morale, dont nous ignorons la cause, *Schiller*, a su donner à cette propriété indéfinissable de l'art une expression magnifique. Dans sa célèbre

ballade *Rodolphe de Habsburg*, l'empereur nouvellement créé demande à entendre un chant pendant le festival qui suit son élection. Le poète, chargé d'exaucer ce vœu, le prie d'en choisir lui-même le sujet. Le prince se refuse à ce désir en souriant, et en termes dignes de descendre d'une chaire de Paris, de Berlin ou d'Édimbourg : « Je n'ordonnerai jamais rien au poète. Il se trouve sous l'autorité d'un maître plus puissant que moi, et ce n'est qu'à l'inspiration du moment qu'il obéit. De même que la tempête siffle dans les airs sans qu'on sache d'où elle vient et pourquoi elle mugit, de même que la source jaillit de profondeurs cachées, ainsi le chant du poète sort des replis les plus intimes de son cœur pour éveiller en nous les sentiments vagues et puissants qui dormaient dans l'âme d'un sommeil magique. »

Ce que le poète ne sait pas dire de l'art même qu'il cultive, le philosophe osera-t-il l'essayer? Ne reculera-t-il pas devant ce phénomène capricieux de l'exaltation involontaire, permise à l'artiste et à l'homme de goût? Suivra-t-il, jusque dans son essence et ses causes, cet éclair subit que nous ne saisissons que dans ses manifestations et dans les traces qu'il laisse un moment après lui? Son analyse abordera-t-elle des œuvres auxquelles concourent sans doute le raisonnement et le jugement, mais qu'enfantent surtout le sentiment et l'instinct?

La philosophie ne serait pas ce qu'elle veut et doit être, si elle désespérait d'établir l'ordre et la certitude de la science même dans la matière la plus rebelle, la plus obscure. Il est des faits, nous dit-on, et celui qui nous occupe est du nombre, dont on ne

peut approcher qu'en tâtonnant ! Eh bien ! tâtonnons, mais approchons !

Les premiers qui, à notre connaissance, ont marché dans cette voie ingrate se sont déjà aperçus que, de tout temps et partout, les arts ont existé avant la science, que la poésie a précédé la critique, que la philosophie n'a germé et grandi qu'à l'abri des lettres ; leur science du beau a dû naturellement, partie de bases déjà données, procéder *a posteriori* et aboutir au classicisme. C'est par l'induction qu'Aristote est devenu le père de la philosophie. En matière de critique, il ne posait pas de règles absolues, mais il généralisait et il formulait le sens des procédés artistiques dont il voyait les résultats devant lui. Ses modèles étant Homère, les Tragiques et Aristophane, le philosophe, comme Schiller le dit très-ingénieusement, eut la bonne fortune d'appliquer sa saine critique comparative à des ouvrages d'une perfection relativement très-grande et d'une durée impérissable. Toujours est-il qu'il s'en tint à l'empirisme, appuyant ses définitions et ses règles non sur un système préconçu, mais sur des faits déjà existants, d'où nous voyons, à chaque ligne, jaillir ses abstractions.

Tout ce que l'antiquité a fait après lui sur ce terrain est, en général, dans ses traditions ; si on va plus loin que lui, ce n'est qu'en l'amplifiant, en l'interprétant plus ou moins heureusement ; on se garde bien d'élargir le cercle qu'il avait tracé. *Longin* seul semble, dans son traité du *Sublime*, faire de lui-même un pas en avant vers la définition indépendante et purement philosophique d'une des qualités les plus importantes du beau. *Horace*, qui unissait un

goût si sûr à une instruction si solide, a bien senti la nature épineuse de cette matière ; aussi ne fait-il que l'effleurer, d'abord en choisissant une forme légère qui permet le badinage, ensuite en n'offrant que des aperçus ingénieux, des règles de détail, évitant avec une espèce d'horreur tout ce qui est principe fondamental et définition technique. Dans sa naïveté poétique, le moyen-âge se contentait d'entasser productions sur productions, sans s'inquiéter des questions de genre et de méthode ; il agissait comme un homme de goût, mais sans grande instruction, propre à produire et à jouir en artiste, capable de juger tant bien que mal, mais incapable de se rendre jamais un compte exact et complet de ce qu'il voit et de ce qu'il crée. La Renaissance et les siècles plus récents ont changé de fond en comble cet ordre de choses. Les poétiques arrivent comme si un coup de baguette magique les appelait. Mais leur méthode est la même que celle de l'antiquité classique d'où elles dérivent et qui reste leur oracle. En dehors de l'analogie de la poésie et de la peinture, admise depuis long-temps (1), on ne songe pas à comparer les arts entre eux. *Boileau* et *Pope*, bien que leur bon goût et leur bon sens naturels les entraînent quelquefois au-delà des limites prescrites, s'en tiennent aux faits passés et bien établis. Le plus souvent la critique a horreur des notions philosophiques générales, et Le Tasse est trouvé sublime, non parce qu'il a chanté

(1) Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
Hor., *Ad Pis.*

dans un langage délicieux une grande action, à la fois héroïque, nationale et populaire, mais parce qu'il a su imiter Homère et Virgile, moderniser et christianiser l'appareil merveilleux de la mythologie grecque et romaine.

Bien que ses vues n'aient pas été des plus larges, ce système classique et, comme nous osons l'appeler, empirique a porté de tout temps d'excellents fruits poétiques. Aussi ne faut-il pas oublier qu'il renfermait, bien qu'à son insu, un principe des plus féconds, l'imitation, ou plutôt, pour nous tenir au sens strict de μίμησις, la *reproduction* de la nature. Ce principe, qui se recommandait assez pour avoir servi de base aux théories d'Aristote et aux écrivains qui lui en fournissaient la substance, les classiques l'ont adopté sans discussion. En partant de ces données, l'action ou l'objet, produits de l'art, nous plaisent en proportion de leur ressemblance avec leurs prototypes naturels. Lorsque, par exemple, les oiseaux venaient becqueter les raisins de Zeuxis, qui allait soulever le rideau de Parrhasius, ces deux peintres étaient censés avoir atteint le comble du naturel et en même temps de l'art, et l'on jugeait Parrhasius supérieur à son rival, qui ne trompait que des oiseaux, tandis que lui il était parvenu à tromper un homme, et qui plus est un artiste.

Ce n'est cependant pas dans ce sens étroit qu'Aristote avait entendu la reproduction de la nature, lui qui admet que le poète peut corriger le monde réel en présentant les hommes meilleurs qu'ils ne le sont. Un noble anglais, mort prématurément sur le champ de bataille, *sir Philippe Sidney*, le Du Bellay du siècle

d'Élisabeth, a compris à merveille, dans sa *Défense de la Poésie* (*Defence of Poesy*. 1595), cet excellent programme méconnu par tant d'autres. « La nature, dit-il, n'a jamais revêtu la terre d'ornements aussi riches que certains poètes l'ont fait ; un monde d'airain, ils le changent en or. La nature n'a pas non plus créé un ami aussi constant que Pylade, un guerrier aussi vaillant que Roland, un prince aussi juste que le Cyrus de Xénophon, un homme d'une perfection aussi complète que l'Énée de Virgile. Or, le mérite de tout artiste ne consiste pas tant dans son œuvre que dans l'idée que cette œuvre réalise ; et le poète prouve bien qu'il a des idées de ce genre, en les produisant dans toute la perfection avec laquelle sa pensée les conçoit. » Voilà, en quelques mots bien sentis, Platon et Aristote réunis et réconciliés ! Mais la méthode classique n'a pas toujours été aussi heureuse que le poète de l'*Arcadia*. A-t-elle créé un fonds autre que celui de l'empirisme, qui ne donne que des faits ? Il nous semble que non. Son cadre est tellement large que tous les abus y trouvent leur place, de sorte que même son ennemi le plus acharné, le réalisme actuel des romanciers et des peintres, a pu s'y établir. En effet, tant qu'on ne dit pas à l'artiste comment il doit se conduire dans ce champ immense du naturel, la théorie n'a gagné qu'en obscurité et en confusion. L'abbé *Batteux*, esprit ingénieux et fécond en aperçus de détail, n'a imaginé qu'un pauvre expédient en proposant à l'imitation non pas *la nature telle qu'elle est*, mais ce qu'il appelle la *belle nature*. Comment distinguer le beau naturel de ce qui

ne l'est pas, lorsque la définition générale de la beauté nous fait défaut?

L'antiquité nous offre une autre solution apparente du problème en désignant, comme objet de l'imitation, ce qui réunit *l'utile et l'agréable*. Cette idée spécieuse se trouve dans Cicéron, dans ces vers tant cités d'Horace :

> Aut prodesse volunt, aut delectare poetæ,
> Aut simul et jucunda et idonea dicere vitæ,

et chez tous les critiques du classicisme. Mais l'utile n'est en toute chose que du relatif, et c'est de l'absolu qu'il nous faudrait.

Tant que l'utile ne sert qu'à augmenter notre bien-être, qu'à rectifier notre jugement, qu'à épurer nos mœurs, il répond purement et simplement à la tendance générale du genre humain vers sa propre perfection; mais ce n'est pas là un point de vue qui puisse nous aider à définir la nature des beaux-arts en particulier. Aussi les écoles utilitaires n'ont-elles presque jamais pris leur mot d'ordre dans un sens aussi étendu. Elles y ont vu plutôt un moyen spécial d'enseigner à l'homme certaines vérités trop profondes pour être comprises, trop sévères pour être acceptées, trop élevées pour être suivies, sans le secours et l'entremise de l'art. L'art ne serait bon alors, (qu'on nous passe le mot!) qu'à dorer certaines pillules qui, sans ce vernis, ne se feraient pas accepter. Mais n'est-il pas évident que ce procédé implique un élément étranger à notre sujet? Personne ne contestera l'utilité de l'enseignement, quelle qu'en soit la voie;

seulement l'expérience nous a prouvé que, mieux on enseigne, moins on est poétique. Ce que la morale y gagne, l'art le perd. Les Muses ne manquent jamais de se venger cruellement sur celui qui ose les sacrifier à la déesse de la sagesse. Elles lâchent sur lui, pour l'entraver dans ses œuvres, le lourd démon de la platitude et le sylphe noir du pédantisme, qui s'amusent à embarrasser sa plume, à embrouiller ses couleurs, à émousser son ciseau. Jalouses à l'excès, elles ne souffrent pas qu'on se partage entr'elles et quelqu'autre divinité. Aussi certaines parties de leur domaine ne sont-elles même pas accessibles à cette utilité qui domine cependant la vie humaine à peu près tout entière. S'il faut admettre que la poésie puisse nous enseigner la morale et les sentiments vertueux, que la peinture puisse démontrer certaines parties de l'histoire et de la cosmographie, nous ne concevons pas l'utilité qu'on pourrait tirer de la danse et de la musique, à moins qu'on ne les destine à faciliter la digestion. Cette dernière ressource même n'existerait pas pour la sculpture, la plus belle, la plus indépendante et par cela même la plus superflue des inventions dues à l'imagination vagabonde des artistes. Les ouvrages qui appartiennent à la catégorie mixte de l'architecture sont inutiles en proportion de leur beauté, d'autant moins beaux qu'ils sont plus utiles.

Ainsi l'utile, l'agréable et l'imitation peuvent se rencontrer dans les beaux-arts, mais ils n'en sauraient être le principe. Cette vérité comprise, la philosophie, fatiguée d'examiner vainement l'*objet*, s'est retournée vers le *sujet*, vers l'*homme*. Presque en

même temps les penseurs du XVIIIe. siècle ont repris Aristote dans un sens nouveau, pour diriger en France, en Allemagne et en Angleterre, leur spéculation vers la *psychologie*. L'homme, étant la mesure naturelle de toutes les choses humaines, leur semblait contenir dans ses sensations ce principe du beau qui l'affecte si vivement et qui n'affecte que lui; le phénomène important, ce n'est plus l'objet qui touche, mais l'individu qui en est touché. On ne se demande plus : Quelles sont les qualités palpables de la beauté? mais : Où sont les causes de l'effet produit sur nous par les œuvres artistiques? Ce changement d'idées ne saurait trouver une meilleure définition que celle que le philosophe allemand *Baumgarten* lui a donnée en forgeant pour son livre sur le Beau, d'un mot grec qui rappelle la sensibilité, le titre *Æsthetica*, terme qui a fini par envahir presque tous les ouvrages où, depuis, cette matière a été traitée.

La question posée sur ce terrain, tout le monde conviendra que l'émotion produite par l'art sur l'âme de l'homme est celle du plaisir, de l'agréable. Voilà par conséquent le point de départ de toute théorie psychologique, ou, si l'on aime mieux, esthétique. Puisque la perception de la beauté nous fait plaisir, demandons-nous comment et pourquoi il en est ainsi; cherchons à distinguer ce plaisir spécial d'autres sensations analogues provoquées par des causes différentes. On aura d'abord à constater ce qui nous plaît en général, puis ce qui nous plaît dans les productions des artistes. La première question offre déjà d'assez graves difficultés, puisqu'il faut voir en elle, depuis Platon et Aristote, la pomme de Pâris de tous

les systèmes philosophiques; mais la seconde en présente de bien plus graves encore, car le plaisir causé par les œuvres d'art est le plus souvent loin d'être d'une nature une et simple: il peut naître de plusieurs sources à la fois, et se compliquer de causes secondaires ou neutres. Ainsi la plus célèbre des définitions du beau dues à cette méthode, celle de Kant : *Le beau c'est ce qui plait sans toucher à nos intérêts personnels,* contient des éléments obscurs, d'une interprétation équivoque, de sorte qu'elle a été réfutée plus d'une fois par des philosophes qui, de leur côté, n'ont pas été plus heureux dans leurs essais que le sage de Kœnigsberg.

La méthode psychologique a-t-elle donné le résultat désiré? Les difficultés dont sa tâche se compliquait, et que ses tentatives ont mises en lumière, sont telles qu'elles semblent avoir produit, en jetant les esprits dans la plus grande confusion, plus de mal que de bien, sans que pourtant nous puissions dire que le bien ne saura pas en sortir. Seulement on a eu, et surtout en Allemagne, le tort de quitter trop tôt ce terrain pour arriver à un sophisme, ce qui n'est pas une solution. Ce sophisme c'est l'axiôme bien connu : *L'art pour l'art,* formule stérile qui définit un mot par lui-même et confond le but avec la cause. Il faut du reste, pour être juste, constater que cet axiôme se présente à la suite d'un essai de la spéculation pure qui voulait construire *a priori* et du fond de la pensée, non seulement l'art, mais aussi toutes les autres choses terrestres et divines. L'auteur de cette métaphysique subjective, *Hegel,* a eu pendant assez longtemps un grand succès quant à sa théorie des beaux-

arts. Là reparaît son éternelle trilogie. Le beau, selon lui, se trouve dans la nature comme beau naturel; il est dans les faits comme beau moral; il est dans Dieu comme beau absolu, comme idée du beau. Mettez cette idée absolue dans un fait humain contenant du beau moral et ajoutez-y la couleur locale par le moyen du beau naturel, et vous êtes artiste ou poète, que vous ayez ou non du goût et du talent, que Minerve vous soit ou propice ou contraire!

Faut-il, après tous les échecs subis par les philosophes devant cette forteresse imprenable du beau, se ranger dans le parti des sceptiques, des nihilistes, des mystiques? Pas encore! Il est évident que les questions de psychologie, non-seulement ne sont pas assez étudiées, mais qu'elles n'ont pas pu l'être tant que certaines difficultés préalables n'ont pas été écartées. C'est la multiplicité des phénomènes artistiques tantôt faux, tantôt vrais; c'est la confusion du plaisir esthétique avec des sensations d'une nature différente qui nous ont jusqu'à présent empêché de suivre le conseil précieux de Voltaire :

Ou sachez vous connaître, ou gardez-vous d'écrire.

Il nous semble qu'un retour raisonnable vers le classicisme servira, non à nous donner un principe, mais certainement à nous mettre sur la voie de la vérité que nous cherchons, en nous présentant comme objets de comparaison un grand nombre de faits esthétiques bien clairs, bien prouvés, débarrassés de tous les accessoires étrangers à la question. Car si la beauté en elle-même est introuvable, le beau réel ne

l'est pas. A l'aspect d'une statue de Praxitèle ou d'un tableau de Raphaël, toutes les personnes sensibles diront unanimement et sans hésiter que c'est là du beau. Allez leur demander à chacune pourquoi c'est du beau et non du laid, et vous verrez surgir des discussions interminables, des raisonnements verbeux et obscurs, des théories rattachées à tous les systèmes de philosophie possibles. Néanmoins le beau est là, il existe, et toutes les perceptions fausses ou vraies de ceux qui le contemplent ne lui enlèvent rien de son essence. La comparaison, cette mère de toute science humaine, devrait s'exercer sur un grand nombre de faits de ce genre; c'est l'unique moyen de faire avancer d'un grand pas la philosophie de l'art. L'induction, qui se bornait pour Aristote aux modèles que lui présentait la Grèce, devrait s'étendre aux chefs-d'œuvre de toutes les époques, de toutes les nations, de toutes les variétés de l'art. Ce *classicisme cosmopolite* arriverait avec beaucoup de travail, mais sûrement, à donner à la psychologie cette base positive qui lui a manqué jusqu'à présent, et son contrôle solide l'empêcherait de se perdre, d'un côté, dans les théories générales du plaisir et de la peine; de l'autre, dans le labyrinthe du subjectivisme, où nous errons déjà à l'aventure depuis assez longtemps.

L'homme juge mal dès qu'il juge seul, à moins qu'il ne veuille juger que pour lui seul. Le philosophe qui veut établir des vérités générales doit nécessairement consulter la généralité des penseurs. Ce qui aura été beau pour tout le monde le sera probablement pour lui aussi, et les sensations de l'esthéti-

cien ne seront plus compromises par la valeur discutable des objets sur lesquels elles s'exerceront. On n'aura plus, sur ce vaste champ des beaux-arts, affaire à une masse de faits incohérents et sans rapports saisissables. Au contraire, plus on les étudie, plus on reconnaît la solidarité de leurs productions et de leurs règles. Tout s'y tient; il y a des analogies constantes d'espèce à espèce, et certaines qualités essentielles, comme, par exemple, le *gracieux* ou le *sublime*, reviennent toujours en portant invariablement le même caractère. La perception d'un grand nombre de faits vraiment artistiques et la comparaison de leurs qualités analogues et constantes, établiraient dans les beaux-arts ce que Kant a établi pour le raisonnement en général, c'est-à-dire des catégories calquées sur la majorité imposante des faits du même ordre. Ces travaux préliminaires, commencés par plus d'un esprit distingué, les continuera-t-on? et quand seront-ils achevés? Nous ne saurions le dire; mais nous osons affirmer que, sans eux, la psychologie ne descendra que vainement dans les replis les plus intimes du cœur humain pour y trouver et constater les lois du beau et la nature du goût.

NOTES

SUR UN

TABLEAU DE JOUVENET,

LE MARIAGE DE LA VIERGE,

APPARTENANT AU MUSÉE D'ALENÇON ;

PAR M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

Substitut du procureur impérial d'Alençon, membre correspondant.

J. Jouvenet occupe un rang exceptionnel parmi les peintres de notre province, et l'éclat qui s'attache à son nom communique un intérêt véritable aux moindres informations qui ont trait à ses œuvres. Bien que les productions de ce maître soient en effet nombreuses, elles ont toutes leur valeur propre et leur physionomie, et il ne saurait être indifférent d'être exactement renseigné sur leur authenticité, sur leur provenance et même sur les restaurations dont quelques-unes, à diverses époques, ont été l'objet. Ces études, qui peuvent sembler minutieuses, éclairent en définitive la marche de la critique et préviennent tout à la fois les attributions fausses et les jugements erronés. Lors même qu'elles n'ont pas cette importance décisive, elles gardent encore un vif attrait de curiosité en révélant des particularités inattendues et piquantes, qui forment comme un appendice original à la biographie des artistes.

Le musée d'Alençon possède une toile splendide, d'une magnifique ordonnance et d'une grande harmonie de couleur, représentant le mariage de la Vierge et portant la signature de Jouvenet : *J. Jouvenet pinxit,* 1691 (1). — Le sujet, conçu avec une simplicité qui n'est pas dépourvue de grandeur, est traité avec cette science décorative et cette entente de la mise en scène, qui forment un des côtés du talent du grand peintre rouennais. Sous le portique d'un temple d'une riche architecture, saint Joseph, arrivé à l'âge de la maturité, et agenouillé aux pieds du grand-prêtre, passe l'anneau nuptial au doigt de la Vierge Marie. A droite et à gauche, se groupent un certain nombre d'hommes et de femmes aux attitudes variées, parmi lesquels il est facile de distinguer, à côté de figures plus accentuées, certaines têtes d'une inspiration rêveuse et toute moderne. Le Saint-Esprit plane au-dessus de la scène, et l'habile distribution des lumières donne à tout l'ensemble un air de fête. Dans la description détaillée qu'il a consacrée à ce tableau et qui se trouve insérée dans l'*Histoire de Jouvenet*, par A. Leroy (2), M. de La Sicotière signale, avec raison, la beauté de l'encadrement architectural, la suavité de certains profils de femme, la physionomie majestueuse du grand-prêtre, et l'énergie et la puissance d'un personnage drapé de rouge, fièrement campé au premier plan. Nous n'avons rien à ajouter à ces éloges, ils sont complètement en rapport avec

(1) D'après le catalogue officiel, la hauteur de ce tableau est de 4 mèt. 20 c., sa largeur 2 mèt. 75 c.

(2) *Histoire de Jouvenet*, par A. Leroy, in-8°. Caen, 1860.

l'appréciation d'un juge fort autorisé, M. le marquis de Chennevières, et ils mettent en pleine lumière l'importance et la valeur de cette composition.

Ainsi qu'on peut le voir dans les recherches d'Odolant-Desnos, le tableau du Mariage de la Vierge, commandé à Jouvenet par le célèbre abbé De La Rue, fut donné par celui-ci, en 1691, au collége des Jésuites d'Alençon, en souvenir des années qu'il y avait passées comme professeur. Il formait, dans leur église, le tableau de la contretable du maitre-autel.

En présence d'une origine aussi nettement établie, on eût dû croire que l'authenticité de la toile du musée était à l'abri de toute discussion. Malheureusement, avant d'arriver à la place d'honneur qu'elle occupe aujourd'hui, l'œuvre de Jouvenet avait subi de singulières vicissitudes : elle avait passé en plusieurs mains, et les circonstances qui avaient accompagné son envoi à Paris en 1779 étaient telles, qu'elles justifiaient tous les doutes, et que pendant long-temps on a pu se demander, avec une légitime appréhension, si la ville d'Alençon possédait en définitive le Mariage de la Vierge en original ou en copie. Les documents que nous avons été assez heureux pour retrouver à Rouen et à Alençon, aux archives du Palais-de-Justice et aux archives de la Préfecture, lèvent toutes les incertitudes. Ils établissent d'une manière irréfragable l'authenticité de la toile du musée, et, en éclairant d'un jour nouveau les négociations malencontreuses dont elle fut l'objet, ils prouvent une fois de plus que l'amour éclairé des arts est un don précieux, aussi rare souvent dans les administrations publiques que chez les simples particuliers.

Au mois de juillet 1779, le collége d'Alençon se trouvait dans une situation extrêmement précaire. Depuis l'expulsion des Jésuites, le nombre des élèves était allé toujours en diminuant, et en regard de cet amoindrissement des revenus, on constatait avec inquiétude l'existence de dettes croissantes auxquelles les ressources ordinaires ne permettaient pas de faire face. Il paraîtrait aussi qu'à cette date, l'on vint à reconnaître que, par suite du mauvais entretien des bâtiments, le tableau de Jouvenet avait subi de notables détériorations. Les choses étaient arrivées à un tel état que, dans une de ses délibérations et malgré la pénurie, le Bureau d'administration crut devoir autoriser « le principal à faire maroufler le tableau pour « le prix et somme de 240 livres, suivant la lettre de « M. Dannerie, à Paris, qui a bien voulu s'en char- « ger (1). » Par une fatalité singulière qui se reproduit dans l'histoire de beaucoup d'autres productions artistiques, ce projet de restauration, en déterminant l'envoi à Paris du tableau de Jouvenet, faillit avoir pour conséquence de priver, à tout jamais, la ville d'Alençon de ce chef-d'œuvre. Dès le mois d'août, la situation s'était déjà bien modifiée; de restauration, il n'en est plus question, et Dannerie, qui avait reçu le Mariage de la Vierge le 5, tout en énonçant que le marouflage du tableau coûterait au moins 800 livres, crut à propos d'offrir à l'Administration de se charger de le vendre, « en promettant d'obtenir une somme « de 6,000 livres, avec une copie dudit tableau qui

(1) Archives de la Préfecture de l'Orne. — Registre des délibérations du collége, séance du 17 juillet.

« pourrait coûter à l'acquéreur une somme de 8,000 « livres (1). » Cette proposition séduisante, qui faisait briller devant les yeux d'administrateurs réduits aux expédients une somme de 6,000 livres payable immédiatement, et qui leur épargnait en même temps une dépense évaluée 1,200 livres, fut soumise d'urgence à leur examen et acceptée, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, à l'unanimité. Dannerie reçut mission de vendre aux conditions qu'il indiquait, et pour régulariser l'opération projetée, la délibération qui l'autorisait fut transmise au procureur-général près le Parlement de Normandie, aux termes de l'édit du Roi, du mois de février 1763. L'arrêt portant homologation est à la date du 3 février 1780. Ces deux pièces, à raison de leur importance, nous ont paru devoir être reproduites intégralement :

« I. Le vendredy treize août 1779, le Bureau as« semblé par lettres de convocation.

« Sur la représentation qui nous auroit été faite par « Monsieur Gelée, principal, au sujet du tableau du « maître-autel de l'église du collége et que la répa« ration à faire pour marouller et restaurer le dit « tableau coûteroit au moins la somme de 8,000 livres, « que M. Dannerie à qui le dit tableau en original « de Jouvenet avoit été envoié, lui avoit écrit le cinq « du courant pour prévenir l'administration que si « elle étoit dans le dessein de vendre le dit tableau, « il lui en feroit trouver une somme de six mille livres « avec une copie du dit tableau qui pourroit coûter

(1) Registre des délibérations du Collége, séance du 13 août. Archives de l'Orne.

« à l'acquéreur une somme de douze cents livres; la « dite proposition, mise en délibération, il a été ar- « rêté d'une voix unanime que M. Dannerie seroit « prié de vouloir bien faire porter le tableau à sa « vraie valeur et aux conditions d'en faire faire une « copie exacte et fidèle au dit original aux frais de « l'acquéreur, ainsi que l'envoi qui en sera fait à « Alençon dans huit mois du jour de la vente; pour « les fonds qui proviendront de la vente de l'original « du dit tableau être emploiés d'autant à paier les « sieurs Mazier, entrepreneurs de bâtimens, pour « ceux qu'ils ont fait bâtir pour le collége; laquelle « délibération sera envoiée à Monsieur le Procureur « général avec supplique d'en requérir l'homologa- « tion, conformément à l'article XXII de l'édit du Roy, « portant réglement pour les colléges, en date du « mois de février 1763. Les motifs qui ont déterminé « l'administration à consentir d'une voix unanime à « une pareille vente sont fondés sur le peu de revenu « du collége et les dettes qu'elle a été nécessitée de « contracter pour soutenir ses charges ordinaires et « extraordinaires; et pour entretenir correspondance « avec Monsieur Dannerie, Monsieur Pottier, maire « de cette ville, a été nommé en sa qualité d'admi- « nistrateur du dit collége. Fait et arrêté les dits jour « et an que dessus le registre. Signé : Courtiolles, « Leriche de Chevigné, vic.-général; de Badoire, « Potier du Fougeray, La Chevalerie, Olivier de St.- « Vast et Gelée. »

« II. Pour le Roy.

« Sur la remontrance faicte à la Cour par le pro-

« cureur-général du Roy, expositive que les adminis-
« trateurs du collége d'Alençon ayant fait bâtir quel-
« ques objets nécessaires à l'éducation, se trouvent
« avoir contracté quelques dettes; que, pour parvenir
« à les acquitter, ils ont arrêté de vendre un tableau
« de Jouvenet qui se trouve au maitre-autel de l'église
« du collége, à la charge par l'acquéreur de fournir
« une coppie du dit tableau; qu'aux termes de l'ar-
« ticle 22 de l'édit portant réglement pour les col-
« léges, en date du mois de février 1763, les admi-
« nistrateurs du dit collége d'Alençon ne peuvent
« faire cette vente sans y être autorisés par la Cour.
« Pourquoi requiert être ordonné que la délibération
« des administrateurs du collége d'Alençon sera ho-
« mologuée en la Cour selon sa forme et teneur.

« Vu par la Cour le dit réquisitoire, pièce y atta-
« chée et énoncée, ouï le rapport du sieur Le Boul-
« lenger, conseiller rapporteur, tout considéré. — La
« Cour faisant droit sur le dit réquisitoire, a ordonné
« et ordonne que la dite délibération des administra-
« teurs du collége d'Alençon sera homologuée ès
« registres de la Cour pour être inscrite selon sa forme
« et teneur. A Rouen, en Parlement, le 3 février 1780.
« — Bigot de Sommesnil, Le Boullenger (1). »

Après la lecture de pareils documents, on comprend facilement les doutes qui s'étaient élevés dans certains esprits sur la légitimité de l'attribution à Jouvenet lui-même du tableau du musée d'Alençon. Il y avait là, il faut en convenir, toute autre chose

(1) Archives du Palais-de-Justice à Rouen, liasse relative au collége d'Alençon.

qu'une idée plus ou moins éloignée de spéculer, dans l'intérêt du collége, sur la valeur d'une toile précieuse ; c'était bel et bien un véritable projet d'acte de vente, élaboré avec soin, arrêté dans ses clauses essentielles et soumis ainsi à l'approbation du Parlement. Il est difficile de dire pourquoi il ne s'est pas réalisé ; la faute n'en paraît pas être au Bureau d'administration, et, en l'absence d'indication contraire, nous inclinerions à penser que l'acheteur mis en avant par Dannerie n'accepta pas les conditions qui lui étaient proposées.

Quoi qu'il en soit, il suffit de parcourir les comptes fort bien tenus du receveur du collége aux années subséquentes pour se convaincre que, quel qu'en ait été le motif, la vente ne reçut jamais d'exécution. On ne remarque, en effet, aucune trace de l'encaissement de 6,000 livres, et ce recouvrement avait certainement assez d'importance pour ne pas être omis dans la recette s'il eût été effectué.

Quant aux délibérations du Bureau d'administration, elles gardent pendant près de dix ans, sur ce sujet, un silence désespérant. Le pauvre tableau invendu et déposé provisoirement à Paris dans la chapelle de la Bibliothèque du roi, paraissait entièrement oublié de tout le monde, lorsqu'en 1790, M. l'abbé Sevin, nouvellement élu membre du Bureau, voulut bien s'inquiéter de son absence prolongée. Il le réclama avec instance, et réussit, grâce aux bons offices de M. de Cerisey, à en reprendre possession au nom du collége d'Alençon. Une délibération du 24 avril 1790 constate l'heureux résultat de cette négociation, qui ne fut pas sans offrir quelques difficultés :

« Du samedy vingt-quatre avril mil sept cent quatre-
« vingt-dix, le Bureau assemblé et convoqué par
« lettre à la manière ordinaire.

« M. l'abbé Sevin ayant donné communication
« d'une lettre qu'il a reçue de M. de Cerisey, en ré-
« ponse à une autre qu'il avoit écrite au nom du
« Bureau, relativement au tableau du maitre-hôtel
« (*sic*), original de Jouvenet, représentant le *Mariage*
« *de la Vierge*, qui est actuellement à Paris, dans la
« chapelle de la Bibliothèque du Roi, le Bureau a prié
« M. l'abbé Sevin de remercier M. de Cerisey des
« démarches qu'il a bien voulu faire pour l'intérêt du
« collége, et de le prier de bien vouloir surveiller ce
« tableau jusqu'à ce que le Bureau ait trouvé l'oc-
« casion de le faire revenir, ce qu'il fera le plus tôt
« possible (1). »

Le 23 juillet, le tableau de Jouvenet fut réexpédié à Alençon, et c'est seulement à la date du 24 juillet que l'abbé Sevin en accusa réception. Malheureusement l'emballage avait été fait avec très-peu de soin, et le 13 août le Bureau, après avoir ouvert la caisse, reconnut avec douleur l'état déplorable dans lequel cette œuvre remarquable lui était revenue. « Le cy-
« lindre en bois d'aune sur lequel la toile étoit roulée
« avoit fait contracter par son humidité, dans la partie
« inférieure dudit tableau et adhérente audit cylindre,
« une moisissure considérable au point d'en avoir
« pourri une certaine étendue et altéré les cou-
« leurs (2). »

(1) Registre des délibérations du Collége. — Arch. de la Préfecture de l'Orne.

(2) Id., *Ibid.*

Par une délibération du 4 septembre, le soin de remédier au mal fut confié au sieur Cordier, d'Alençon, et à Landon, artiste distingué dont la réputation était déjà établie et qui se trouvait par hasard dans la ville. Cordier reçut pour son travail 90 livres; Landon ne voulut rien accepter. La délibération du 4 septembre nous fait connaître ce détail dans les termes suivants :

« En ce qui concerne le soin et le travail que ledit « sieur Landon a bien voulu donner à cette opé- « ration importante, il a déclaré qu'il étoit flatté « de marquer à l'Administration et à sa patrie les « témoignages de son zèle en s'employant gratuite- « ment (1) »

Cette participation à la restauration du tableau de Jouvenet, d'un des peintres les plus distingués de la Normandie au XVIIIe. siècle, nous a semblé curieuse à signaler.

Nos recherches étaient finies lorsqu'en parcourant les registres de la municipalité d'Alençon, nous avons rencontré, avec une véritable surprise, au milieu des arrêtés relatifs aux subsistances, aux prêtres assermentés et aux représentants en mission, une délibération tout entière ayant trait au *Mariage de la Vierge,* et qui est trop significative pour être passée sous silence. Il s'agissait, pour le Conseil, de prendre parti sur une pétition de la société populaire qui venait

(1) Registre des délibérations du Collége. Archives de la Préfecture de l'Orne. On peut encore joindre à cette délibération du 4 septembre une délibération du 4 octobre de la même année, dans laquelle le Conseil exprime au sieur Cordier toute sa satisfaction.

d'obtenir, pour servir de temple de la Raison, l'église du Collége, et qui réclamait l'enlèvement immédiat de tous les emblèmes qui pouvaient rappeler l'ancien ordre de choses, et spécialement du tableau de Jouvenet.

Les officiers municipaux s'émurent de cette demande, et non-seulement ils sollicitèrent immédiatement de l'administration supérieure l'autorisation de faire enlever le tableau, mais encore, comme l'attitude de la société populaire les rassurait médiocrement, ils envoyèrent d'urgence le citoyen Debetz au district, et celui-ci rapporta, avant la fin de la séance, un arrêté en forme permettant le transport du *Mariage de la Vierge* dans un autre local. Les désordres qui éclatèrent les jours suivants et la rage aveugle de destruction dont se montrèrent animés les membres du club patriotique, nous autorisent à penser que la conservation du Jouvenet est due vraisemblablement à l'activité déployée, dans cette circonstance, par l'administration de la commune.

Voici maintenant le texte de cette délibération :

« Aujourd'hui, 28e. jour de brumaire, l'an IIe. de la République une et indivisible.

« Le Conseil général permanent, présidé par le citoyen Courdemanche, premier officier municipal, et où étoient les citoyens Pichon, Le Rouillé, Charpentier, Kéralia, Mesnil, Debetz, Duverger, Prevot, Mallet, Marc, Loppé, Launay Jacques.

« Lecture ayant été donnée d'une pétition faite par une commission de la société populaire, tendante à faire rendre libre l'église du Collége que l'administration du district a accordée pour le temple de la

Raison ; vu la déclaration, passée par les membres de ladite commission et insérée dans la pétition, de faire disparaître les anciens emblèmes, et entre autres le tableau de l'autel principal (qui est un morceau précieux);

« Le Conseil général, toujours occupé à la conservation des choses rares et précieuses pour les arts, a député sur-le-champ un de ses membres à l'effet d'être autorisé par l'administration supérieure pour les faire déposer et placer provisoirement dans l'église Notre-Dame.

« Et le citoyen Debetz, député, de retour, a déposé sur le bureau un arrêté du district, qui porte que ledit tableau sera déposé provisoirement dans l'église Notre-Dame d'Alençon (1). »

(1) Archives de la mairie d'Alençon : registre des délibérations de la commune.

PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

Premier président de la Cour impériale d'Agen,
membre correspondant.

Suite (1).

XXI.

J'ai déjà eu occasion d'écrire sur un sujet que je suis loin d'avoir épuisé ; je veux parler du plus pur et du plus parfait des sentiments de l'homme, de l'amitié fondée sur l'amour de la vertu, sur la facilité du caractère, sur la conformité des principes et sur un certain attrait qui prévient la réflexion et que la réflexion justifie ensuite. L'amitié a pour nous la force de la nature et du sang ; souvent même elle est plus vive, peut-être parce qu'elle est plus libre et ne ressemble point à un devoir.

La Rochefoucauld a l'air d'être incrédule en amitié. Il avait passé sa vie avec des courtisans, dans un milieu corrompu, et il ne trouve partout que des vices. Il va jusqu'à prétendre que, dans le malheur

(1) Voir le volume de *Mémoires*, publié par l'Académie en 1863.



d'un ami, il y a souvent quelque chose qui ne nous déplaît pas. Non, il n'en est pas ainsi; mais, dans sa mauvaise fortune, reste le bonheur de lui être utile, l'espoir de l'attacher à jamais par la reconnaissance.

On place dans la bouche de Bias une parole détestable en apparence, qu'il faut vivre avec un ami, comme s'il devait être un jour notre ennemi. En réalité, le sentiment que ce conseil semble recommander n'est pas la défiance; on doit interpréter la maxime en ce sens, qu'il convient d'être tellement attentif sur soi-même, que le témoin de notre conduite et le confident de nos pensées ne puisse jamais nous reprocher rien de honteux.

Il est des gens qui se fient tant sur leur mérite, qu'ils ne prennent aucun soin de se faire aimer. Cependant un homme ne peut valoir aux yeux du public que ce qu'il plaît aux autres de le faire valoir. De toutes les choses de ce monde, c'est l'homme qui est le plus utile ou le plus funeste à l'homme.

Celui qui, se cherchant sans cesse et toujours plein de lui-même, n'aurait jamais ni vécu ni souffert dans un autre cœur, serait bien à plaindre. Tel est le sort que les poètes ont infligé à quelques despotes cruels et sanguinaires. Ils nous représentent Atrée disant : « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent! » Des êtres de cette espèce sont rares. Il n'est point de tyran si odieux qui n'ait ses favoris, dont il tâche de mériter ou de suborner l'affection.

La vie morale de l'homme est une suite de relations plus ou moins indispensables à son bonheur: il aime à exister hors de lui et dans un être qui n'est pas lui. Le moi est la source de toutes nos misères, quand

nous ne le transportons pas dans autrui. Un ami crée le bonheur en le ressentant, il l'augmente en le partageant. A Rome, un ami s'appelait *necessarius*. Ainsi le complément de chaque être ici-bas est placé hors de lui. Il est donc vrai, sous ce rapport, que tout attachement est un signe d'insuffisance.

Les Grecs et les Romains avaient fait de l'amitié une divinité allégorique. Les Romains la représentaient sous les traits d'une jeune fille, vêtue de blanc et couronnée de myrte et de fleurs de grenadier entrelacées, avec ces mots sur le front : *Hiver et été ;* la frange de sa robe portait ceux-ci : *La mort et la vie*. De sa main droite, elle montrait son côté ouvert jusqu'au cœur ; on y lisait ces paroles : *De près et de loin*.

Les Grecs avaient su faire servir l'amitié à la défense de la patrie. On se rappelle la cohorte Thébaine, dite le Bataillon sacré, détruite en entier à Chéronée. Il y avait aussi une ingénieuse allégorie de l'amitié dans le couple de Germains qui, durant le combat, s'enchaînaient l'un à l'autre pour mourir ou vaincre à la même place, comme un seul homme.

Il est des relations de société qui consistent dans un échange d'égards, de bons offices, dans une conformité de goûts et de plaisirs, simples liaisons de politique et de bienséance, hérissées de *si* et de *mais*, qui subsistent à force de sous-entendus. Un grain d'amitié franche et loyale vaut mieux qu'un quintal de procédés, de civilités, par la même raison qu'un grain d'or a plus de prix que cent livres de poussière.

Puisque ce sont des hommes qui s'aiment, il faut tenir compte des défauts de l'humanité, si l'on désire que l'amitié soit durable. L'amitié ordinaire ne veut

jamais se charger d'aucun tort ; l'amitié délicate met tous les torts sur son compte, contente d'épargner des peines à l'objet de sa tendresse.

N'exigez pas autant d'amitié que vous en avez, c'est un commerce où il faut toujours mettre du sien ; autrement, le côté des amours-propres se fait jour et corrompt les douceurs les mieux apprêtées. Ne vous occupez donc pas trop de savoir si les sentiments de votre ami sont aussi tendres que les vôtres : il est peut-être d'un caractère moins sensible. Il vous donne ce qu'il peut donner, soyez satisfait. Vous connaissez naturellement vos amours-propres et les parties irritables où vous ne devez toucher qu'avec circonspection. Craignez de laisser naître quelque espèce de rivalité entre vous ; arrachez de votre commerce toutes les semences de jalousie ; si l'un de vous a fait une faute, que tous deux s'en affligent ; si l'un de vous a fait une belle action , que tous deux s'en réjouissent.

Dès qu'on est réduit à ne pouvoir justifier son ami, il faut encore le défendre. C'est une heureuse erreur, au surplus, que de croire ceux qu'on aime plus parfaits qu'ils ne le sont. Mais il est impossible d'aimer une seconde fois ce qu'on a véritablement cessé d'aimer.

Il faut voir l'amitié telle que l'ont faite le relâchement et la facilité de nos mœurs.—J'appelle amis ceux qui aiment un peu à me voir ; qui, disposés à me pardonner mes faiblesses et à les dissimuler aux yeux d'autrui, me traitent absent avec ménagement, et présent avec franchise. « Si on me demande, dit un écrivain judicieux, plus que de la chaleur et des soins pour les intérêts de ceux que j'affectionne, plus

que mes petits secours quand ils sont dans le besoin, plus que la discrétion dans le commerce et le goût dans la confidence, qu'on aille chercher ailleurs des amitiés. »

Sans doute, celui qui se dévoue à la mort pour l'amitié est un ami sublime, le *rara avis in terris;* c'est l'infortuné de Thou, victime de l'honneur et de son attachement pour Cinq-Mars. On peut avoir une foi douteuse dans les reliques des Nisus et Euryale, des Oreste et Pylade : les plus fameux de ces amis à outrance appartiennent à la Grèce contestable, et remontant aux âges fabuleux.

Un tel sentiment est comme toutes les affections morales : il naît, il croît, il dépérit. Presque tous les hommes passent la plus grande partie de leur vie à ne pas réfléchir, et la plus petite à réfléchir sur les autres plutôt que sur eux-mêmes ; de sorte qu'ils ne connaissent guère au commencement la nature des liaisons qu'ils contractent. Les qualités qui, d'abord, nous ont touchés dans nos amis perdent leur charme. Nous nous y habituons, nous y devenons moins sensibles. Ensuite les défauts que nous n'apercevions pas dans le principe, nous choquent avec d'autant plus de vivacité, que nous n'avons plus le sentiment des qualités qui les rachètent. Grandir est aussi le plus dangereux écueil des amitiés, on risque de se heurter ; la politique, l'ambition, la jalousie, le changement dans les idées, opéré par la puissance des événements, vous désunissent.

Une amitié vraie, durable, ne peut guère s'établir entre deux femmes, malgré la bonté de leur cœur et l'élévation de leurs sentiments. Lorsqu'elles n'ont

pas encore passé l'âge de plaire, elles courent toutes la même carrière.

Mais je crois à l'amitié d'un sexe à l'autre, entre un homme et une femme dont le cœur n'est plus accessible à l'amour. On n'a pas à craindre l'envie et la concurrence; elle peut commencer bien plus tard que les autres, qui ont besoin, pour être profondes, de s'être nouées de bonne heure. Puis l'amitié entre hommes, si vive qu'elle soit, n'exclut pas, dans un commerce habituel, des moments de froideur et de vide; celle d'un homme et d'une femme ne cesse pas d'être attentive et empressée.

On cite le nom de quelques femmes qui, même dans leur jeune âge, ont contracté des liaisons sans tache et durables avec des hommes, et ont su convertir insensiblement l'amour en amitié, en laissant à celle-ci tout le parfum du premier sentiment. Elles arrêtaient tout en avril; leur cœur en restait là, à ce début du printemps où le verger est couvert de fleurs blanches, et n'a pas de feuilles encore; mais, en général, on doit reconnaître que l'amitié chez une jeune femme change bientôt de sexe; il faudrait pouvoir dire à ce sentiment ce que Dieu dit à la mer en la créant : « Tu n'iras pas plus loin. »

L'amitié doit occuper une grande place dans notre âme, mais elle ne doit pas l'occuper tout entière. Ne transportons pas dans l'amitié les illusions aveugles, les idées vagues de l'amour qui naît brusquement à la seule vue quelquefois d'un beau visage ou d'une belle main, tandis que l'amitié se forme peu à peu avec le temps. Elle doit avoir été tissue comme les plis d'une étoffe de deux couleurs. Plus tard on ren-

contre des connaissances, des sympathies, des entraînements; mais deux fleuves qui ne se réunissent qu'après un long cours séparé, ont mêlé à leurs eaux chacun des limons différents, et ne se confondent pas bien ensemble.

L'amitié s'explique très-bien, elle est même souvent un devoir. Mais l'amour, tel qu'on l'entend dans le monde, c'est la chose subtile et indéfinissable par essence. Il vient et s'en va sans qu'on sache ni comment ni par où. La vérité vraie sur l'amour, où la prendre et à qui la demander? Chacun en parle selon sa nature, son humeur, son tempérament, sa fantaisie. Tout est sujet à controverse. Ainsi, par exemple, la jalousie est-elle la négation ou le signe de l'amour? Thèse que les trouvères ont retournée dans tous les sens dès le XIIe. siècle, et que Molière a reprise et développée en toute occasion. Sur ce point, comme sur une foule d'autres relatifs à ce sujet, on peut tout dire, le pour et le contre, le oui et le non, sans avoir jamais tout-à-fait tort ou tout-à-fait raison. L'un vous dira : L'amour n'est qu'un délassement, une fleur que l'on respire en passant, l'échange de deux fantaisies; l'autre exalte ce sentiment, prétend qu'il fait les héros, que dans un pays d'athées il ferait aimer Dieu, qu'il relie les sociétés humaines, orne la famille, charme et embellit le foyer domestique. D'après celui-ci, il passe pour un commerce orageux qui finit toujours par une banqueroute, et pour le plus égoïste et le moins généreux de tous les sentiments dès qu'il est blessé : il n'y a rien de plus ingrat que l'amour satisfait. D'après celui-là, au contraire, c'est le propre de l'amour de s'immoler;

l'âme semble alors s'oublier et sortir d'elle-même pour vivre dans l'objet aimé. En vain les anciens le représentaient sous les traits d'un enfant pour en faire voir toute la puérilité ; l'amour est la plus belle manifestation de la prévoyance et de la sagesse divines ; il est la puissance universelle et intime, mystérieuse et infinie, qui anime tous les êtres de la création, féconde et vivifie tous les germes de la nature.

Quel vaste champ ouvert à la discussion ! Mais s'il est vrai que l'homme impressionnable, surtout par le cœur et par l'esprit, admire la beauté, s'émeut au charme de la voix et du chant, s'enivre de toutes les jouissances morales et de toutes les émotions physiques, il ne doit pas oublier que l'amour n'est qu'un accident de la vie, et que, même à ses plus douces illusions, il ne doit jamais sacrifier les saintes lois de la morale et de la religion.

On dit que les femmes sont les paons de l'espèce humaine, et, pour une d'elles que l'amour prend par l'âme, il en est cent qu'il prend par les yeux. Il ne dépend pas d'une fille d'être belle ; le seul trait de beauté qu'elles peuvent toutes avoir, et qu'elles n'ont pas toujours, c'est la pudeur, et c'est le plus facile à perdre. L'âme d'une jeune fille ressemble à une rose épanouie ; arrachez une seule feuille de son calice, toutes les autres tombent aussitôt. Les femmes, ne pouvant s'expliquer avec notre franchise, se sont fait un ramage délicat, à l'aide duquel on dit honnêtement tout ce qu'on veut.

Comme nature intelligente, la femme n'est pas différente de l'homme. Aujourd'hui, le soleil de la

science luit pour tout le monde, et les femmes ne doivent pas être réduites à vivre au clair de lune. Il n'y a pas de sexe pour les esprits; idée païenne du vieux Caton, d'après laquelle la femme est un être d'imagination et de sentiment, non pas une personne de raison. Être épouse et mère, ce n'est pas seulement aimer, prier, consoler: c'est guider, élever et, par conséquent, c'est savoir; autrement la femme ne pourrait entrer en partage des idées de son mari et des études de ses enfants. L'instruction est un lien de plus entre les époux ; l'ignorance est une barrière. Les femmes polissent les manières, donnent le sentiment des bienséances, sont les vrais précepteurs du bon goût; leur mission en toute chose est de nous rendre meilleurs.

Chez la femme, telle que notre âge la comprend, la grandeur semble peu à sa place et la force est presque un défaut. Ce que nous prisons surtout en elle, c'est son instinct affectueux et son exquise sensibilité ; par là elle conserve le droit de nous ravir ; que sa tendresse aille jusqu'au dévouement, voilà son héroïsme. Nous la dispensons sans regret de ces mâles vertus dont elle disputait jadis l'usage à notre sexe. Avec moins de faiblesses, elle aurait moins de charmes et de séductions, et celle qu'on verrait toujours armée de raison et de fermeté, inspirerait plus d'estime que de goût. La femme est pour nous une douce et frêle créature qui chante et qui gémit, qui sourit et qui pleure. Les vieux âges plaçaient le foyer sous la garde d'un pénate ; — nous, par une réalité plus heureuse, nous y avons assis la femme, divinité présente dont la voix touchante at-

tendrit nos joies et charme nos souffrances. Les femmes répandent le vin et l'huile sur les blessures des hommes ; elles sont les Samaritaines de la douleur et possèdent le dévouement, ce rayon divin qui colore la plus pauvre vie et donne des ailes pour la traverser.

L'homme se jettera dans l'eau, plongera dans les abîmes ou dans le feu ; il fera tout ce qui tient à l'intrépidité de l'âme ou à la force du corps ; mais la femme est plus capable que lui d'une continuité d'efforts, de la persévérance dans le sacrifice ou de l'habitude dans l'abnégation. Aussi les prix de vertu reviennent, pour les deux tiers, au sexe le plus faible ; mais, renfermé dans le cercle qu'il lui est donné de parcourir, sa délicatesse n'a rien d'humiliant, parce que l'ordre est une des plus belles lois de la nature.

Dans la famille d'autrefois, il manque trop souvent ce qui pour nous, hommes modernes, est la première condition de toute beauté : la tendresse et la liberté. L'autorité est un grand principe, le respect est un admirable sentiment ; mais tous deux, autorité et respect, deviennent stériles, s'ils ne s'allient, pour se féconder, à la liberté, à l'affection. La famille moderne tend à concilier les deux principes, c'est-à-dire l'alliance vraiment divine de deux créatures égales et libres, s'unissant par l'amour pour se perfectionner par lui. Les enfants aussi se mêlent bien plus à la famille.

C'est un plus grand chagrin pour les femmes de savoir qu'elles deviendront vieilles, que pour les hommes d'être vieux. Cependant l'aimable chose qu'une vieille qui sait l'être, qui a les grâces de la bonté et

possède au fond de son esprit de quoi se consoler de ce que le visage a perdu ! elle a moins d'envieux et plus d'amis ; elle prend son parti de vivre pour les autres. N'est-ce pas l'image la plus adorable et la plus maternelle qu'on puisse avoir ici-bas de la Providence ? Elle est le plus pur sel de la terre. Ne pouvant inspirer le sentiment aveugle de l'amour, elle a sa beauté propre, et fait naître un sentiment qui est plus que de l'amitié, plus aussi que du respect, et que, faute d'un autre mot, on peut appeler du nom de *respect attendri*.

Tant qu'on est jeune, les enchantements de la beauté troublent les sens et obscurcissent le jugement ; comment alors distinguer si une femme est bonne ou mauvaise ? Une femme âgée ne trompe et ne peut tromper personne.

Au déclin de la vie, la bonté prend un caractère plus touchant ; il y a tant de cœurs que l'âge attriste et resserre ! Les personnes en qui le désir d'obliger croît avec les années, sont rares. Il semble que l'âme se durcisse comme le corps et que tout se dessèche avec les années ; mais, qu'il est beau de verser encore des bienfaits d'une main tremblante, et que la pitié paraît respectable sous les cheveux blancs d'un vieillard ! Une femme jeune n'a que l'âge de son visage, et une vieille femme n'a que l'âge de son esprit et de son cœur.

En résumé, rien de plus innocent que de se lier d'une amitié étroite avec les personnes à qui l'on trouve des qualités convenables à nos goûts. On cherche dans ces liaisons l'agrément du commerce, les épanchements de la confiance, le repos du cœur

qui est la plus grande douceur de la vie, enfin le plaisir exquis d'aimer généreusement et sans intérêt; on n'entend pas s'enivrer de ce sentiment, se faire une idole de son ami, ni être la sienne.

Qu'on n'oublie jamais que tout ce qu'il y a de beau, de vrai, de bon dans ce que nous voyons et connaissons, n'est qu'un don de Dieu, mais n'est pas Dieu. Or, tout ce qui n'est pas Dieu est périssable, fini, corruptible, et, dès lors, impuissant à satisfaire complètement l'âme humaine, dont le propre est d'être insatiable et infinie dans ses ardeurs et dans ses désirs. Gardons-nous de trop éparpiller sur les créatures les immenses trésors de notre intelligence et de notre cœur, en ne songeant qu'à l'attrait que Dieu a répandu sur ses ouvrages, et qui est comme un rayon de sa beauté qui les colore. La créature, hélas! est un faible roseau; si on s'appuie exclusivement dessus, le roseau plie et ne peut vous soutenir. Dieu est le meilleur de nos amis et le plus proche de nos parents. Les affections écloses sous l'œil de Dieu, fondées en Celui qui est le bien suprême, la source primitive de l'amour, et l'océan au sein duquel il retourne, sont seules inviolables et éternelles, parce que la cause de cet amour est solide et permanente.

XXII.

Je ne sais quel faiseur de statistique a calculé qu'en superposant l'un à l'autre les volumes sortis de la presse depuis Gutenberg, on comblerait l'intervalle de la terre à la lune. C'est la seconde tour de Babel du genre humain.

Le laborieux paie sa vie, le paresseux la vole.

Le meilleur moyen de se délivrer de la tristesse c'est de ne pas s'y complaire. — Rêver ne vaut rien ; il faut s'atteler à quelque tâche, agir, et occuper le corps qui nuit à l'âme.

Le cœur humain est comme la meule d'un moulin : si on y met du blé, elle l'écrase et en fait de la farine ; si on n'en met pas, elle tourne toujours sur elle-même.

La modestie, sentiment sublime de délicatesse, n'est autre chose que la pudeur s'alarmant du grand jour ; elle n'a pas plus le faste des paroles que celui des actions ; elle ne pèse pas un grain de cuivre dans des balances d'or. Il existe des gens modestes par vanité, semblables à ces hommes d'une taille médiocre, qui se baissent aux portes, de peur de se heurter.

Il est clair que si Pétrarque avait été le mari de Laure, il n'aurait pas passé sa vie à rimer des sonnets pour elle. On ne s'épouse pas à la seule fin de penser l'un à l'autre. Les amants ne voient jamais qu'eux, et la seule chose qu'ils sachent faire, c'est de s'aimer. Ce n'est point assez pour des époux qui ont tant d'autres soins à remplir.

La femme fait l'homme ; quand ce dernier la traite en esclave, il s'isole et s'abrutit ; le respect de la femme est le signe caractéristique de la grandeur morale des nations.

Les femmes n'ont d'indulgence entr'elles que pour les faiblesses cachées ; elles redoutent le bruit comme un traître, et l'éclat comme un dénonciateur. En général, elles ne louent chez les autres femmes que les

qualités qu'elles ont elles-mêmes, et ne critiquent que les défauts qu'elles n'ont pas.

Un père, une mère ne peuvent être bons ou mauvais pour eux seuls. La famille se reflète dans l'enfant : que d'attentions ne faut-il pas pour écarter, de cette plante délicate, les herbes parasites et vénéneuses qui se hâtent de lui disputer les sucs de la terre et la rosée du ciel !

L'instituteur est appelé par le père de famille au partage de son autorité naturelle ; il doit l'exercer avec la même vigilance et presque avec la même tendresse : instruire, c'est aimer. La coupe de la science demande qu'un doux miel en humecte les bords. L'enseignement, afin de porter tous ses fruits, doit passer par le cœur du maître comme par celui de l'élève.

La récompense d'une bonne action, c'est de l'avoir faite.

« Il faut, dit Montaigne, ôter à la mort son étrangeté, et la domestiquer à force d'y penser. » Au lieu de suivre le sage principe de ce philosophe, on met plus de soin à ensevelir les pensées de la mort, qu'à enterrer les morts mêmes.

De tous les biens que nous possédons, nous n'emporterons dans l'autre monde que la part que nous en aurons donnée dans celui-ci. On est bien riche quand on ne dépense que pour donner. Cette idée a fourni à un poète latin ce joli vers :

Quas dederis, solas semper habebis opes.

Étudier le passé, n'est-ce pas le seul moyen de comprendre le présent et d'entrevoir autant que pos-

sible l'avenir? On ne sait clairement où l'on va que lorsqu'on sait d'où l'on vient; le passé est comme une lampe mise à l'entrée de l'avenir, pour dissiper une partie des ténèbres qui le couvrent.

S'il est vrai que l'on ne peut aimer avec le cœur d'autrui, on ne saurait bien penser non plus avec l'esprit des autres. Il est plus honorable, d'ailleurs, de vivre modestement de ses revenus, qu'en grand seigneur aux dépens de ses voisins; et de simples fleurs tirées de son parterre valent mieux que la plus riche parure d'emprunt; mais il est clair aussi qu'il y a dans le monde un perpétuel commerce d'idées, échange inévitable qui s'opère à tous les instants par la conversation, la lecture et les arts. Les intelligences d'élite, de même que les intelligences vulgaires, puisent dans ce fonds commun où elles reversent de nouvelles richesses.

La spontanéité n'est dangereuse que lorsqu'elle se porte sur l'accomplissement d'une chose agréable; mais, au contraire, il faut agir soudainement, quand notre premier mouvement nous porte à ce qui nous contrarie et nous gêne. Il est mille fois plus facile de faire un sacrifice spontané qu'un sacrifice réfléchi.

Il est des caractères si soupçonneux et si craintifs, qu'ils donnent un corps à l'ombre, et une intention au hasard.

Je connais des gens qui ne changent jamais de manière de penser, ce sont ceux qui ne pensent pas.

Quand soixante hivers ont passé sur notre tête, bien sombre souvent est le tournant par-delà ce point de l'existence, car déjà le rayon de la vie est émoussé; il ne reste plus que ses aspects mélancoliques, le pâle

soleil qui l'éclaire et le rivage glacé qui la termine. La vieillesse est une magistrature naturelle qui prête à la morale l'autorité de l'expérience. On apprend à excuser dans les autres les choses dont on s'est soi-même rendu coupable; on ne transforme plus les faiblesses en crimes, et l'on aime moins à compter les fautes que les vertus.

La vie serait souvent d'un prosaïsme affreux sans les illusions qui animent et embellissent le monde moral, qui ôtent à la réalité ce qu'elle a de triste, et donnent de nouveaux charmes à la vertu; si un jour éclatant pénétrait dans l'abîme des cœurs, si l'œil y pouvait lire toutes nos faiblesses, Dieu ! quel désenchantement !

> Tant de grands, vus de loin, de près sont si petits!
> On rencontre en bergers tant de loups travestis!

Grâce au ciel, le doux manteau de l'erreur vient couvrir notre misère. On se rappelle ce mot de Fontenelle, à l'âge de 80 ans : « Je suis effrayé de l'horrible certitude que je trouve à présent partout. »

Dans quelque désert éloigné que le méchant aille accomplir son œuvre, Dieu s'y trouvera toujours avant lui, et sera là, témoin inaperçu de ce que le reste du monde ignore, voyant tout, n'oubliant rien, enfin juge terrible et sans merci.

Les lettres ont un avantage sur la conversation, c'est qu'elles ne jettent pas seulement des paroles que le vent emporte et que l'air dissipe, elles rendent les pensées visibles et aussi durables que le papier même à qui on les confie. On a la joie d'y reconnaître la main de la personne qui écrit, de la suivre dans

toutes les lignes où elle a passé ; on recherche, jusque dans la manière dont les caractères sont tracés, ce que les termes les plus vifs ne sauraient jamais bien faire sentir.

L'absence, sans lettres, ressemble trop à l'oubli ; c'est le temple de Vesta sans prêtresse pour en animer le feu.

Les défauts qu'on découvre dans le prochain servent quelquefois à nous attacher à lui.

On a dit :

Un peu de médisance est bon à quelque chose :
Tout est triste sans elle, et l'on n'y tiendrait pas,
S'il fallait respecter tous les sots d'ici-bas.

Je le sais, le Français, né malin, pardonne volontiers à qui l'amuse, et on prétend que les sots sont sur la terre pour nos menus plaisirs. S'il s'agit des écrivains, il est clair qu'on ne blesse ni l'État, ni la conscience en trouvant de méchants vers méchants, en s'ennuyant à la lecture de certains livres, en divulguant même les raisons de son ennui ou de son dégoût. Sans parler des poètes satiriques, Virgile, le sage, le discret Virgile, dans une églogue, se moque de deux poètes de son temps :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Seulement, dans le commerce ordinaire de la vie, il ne faut pas tenir toujours en réserve quelque *mais* perfide au service des passions dénigrantes. Je crois facilement à ce vieil adage : « Mauvaise langue, mauvaise conscience. » Déverser si souvent le ridicule sur

les autres, relever avec tant d'ardeur les faiblesses de l'humanité, mépriser tout le monde, c'est une manière de s'adorer soi-même et de proclamer sa propre excellence. D'ailleurs, rien n'est plus aisé que de voir les défauts de ceux qui nous entourent. On a besoin de bien plus d'esprit et d'efforts pour reconnaître les qualités. Il en est des fautes comme des brins de paille qui nagent sur l'eau ; mais il est nécessaire de plonger pour trouver des perles. L'indulgence n'est qu'une partie de la justice. Nous avons tous une maison de verre ; ne jetons pas de pierres dans celle du voisin.

La première des vertus aux yeux de Dieu et des hommes, la plus touchante des qualités, c'est la bonté, principe de tous biens, véritable lien des mortels entr'eux (1). Quels sont les héros que l'on préfère ? Ceux que l'on peut aimer, même en les admirant. Si les hommes se donnaient des maîtres, ce ne seraient ni les plus nobles ni les plus vaillants qu'ils se choisiraient; ce seraient les plus tendres, les plus humains, des maîtres qui fussent en même temps leurs pères.

Le marquis de Condorcet, après s'être caché plusieurs jours dans les carrières de Montrouge, vint frapper à la porte d'un ancien ami qui la lui ferma. Plus courageuse, une femme lui ouvrit la sienne; elle voulait le retenir, et quand il allégua le terrible décret, elle répondit : Oui, vous êtes hors la loi, mais pas hors de l'humanité !

(1) « Toute science est dommageable à qui n'a pas la science de la bonté » (MONTAIGNE).

L'histoire des républiques anciennes est remplie des guerres civiles provoquées par la dureté des riches, sans entrailles pour les pauvres. On sait à quel point la nature humaine était méconnue dans les esclaves. Les étrangers étaient traités en ennemis. On n'estimait les femmes que comme instruments de production. L'esclavage avait détruit tout sentiment de philanthropie et corrompu les maîtres. Les anciens n'avaient point la conscience de l'unité humaine, ils ne voyaient pas des frères dans leurs semblables; voilà pourquoi l'antiquité est l'âge de la violence, de l'oppression des faibles par les forts.

Un auditeur patient est un trésor pour un homme vain, et le mets le plus exquis de la vanité, c'est la louange d'un homme qui passe pour sincère.

La culture de l'esprit ne tend pas à accroître et fortifier les penchants criminels. L'intelligence est la plus précieuse des facultés de l'homme; par elle, il est fait à l'image de Dieu. Mais l'instruction ne suffit pas pour développer le sentiment moral chez ceux qui la reçoivent. Pour le plus grand nombre, elle ne réprime pas plus les mouvements désordonnés de l'âme, qu'elle ne les excite. Elle peut devenir un bon instrument pour ceux qui la possèdent, mais elle est une arme de plus entre les mains de qui ne songe qu'à mal faire.

Lorsqu'un homme, de son autorité privée, enfreint une mauvaise loi, il autorise les autres à enfreindre les bonnes. Des lois parfaites, il n'y en a point; il y en a de bonnes; les meilleures en théorie seraient souvent les pires dans l'application.

La première de toutes les lois, c'est le respect de la loi.

Il ne faut pas faire de la loi une statue de fer ; il est nécessaire de laisser la pitié au cœur de l'homme ; l'éternelle sagesse ne sépare pas la miséricorde de la justice. L'autel de la Pitié, dit Delille, fut sacré dans Athènes. Le monde ne se mène pas par les extrêmes.

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit.

La justice est la vertu sociale par excellence, elle s'exerce dans l'intérêt de tous ; on peut être prudent, courageux, tempérant pour soi-même, on n'est juste que pour les autres.

On a vu quelquefois de mauvais jugements, mais jamais un jugement inique. L'intégrité du juge est une vertu facile dans le pays où nous vivons, parce qu'elle est universelle.

Entre la libre disposition des fruits de votre travail et l'œil ardent de convoitise du paresseux qui vous l'envie, il n'y a que l'épaisseur de la loi.

Le magistrat doit à ses fonctions sa vie entière, la direction générale de ses idées, ses études accessoires et jusqu'à ses délassements. La science du droit est de celles qui ne s'épuisent pas : l'existence se passe à boire quelques gouttes de cet océan, et la mort surprend le juge apprenant encore. Une fonction telle que les citoyens ne croient leurs droits les plus précieux en sûreté que sous sa garde, est la première de toutes. Partout où l'on altère le pouvoir judiciaire, où on lui dispute un seul de ses droits, c'est le despotisme.

L'homme se fait, par habitude, un cercle de témoins

dont la voix est pour lui l'organe de la renommée. Il existe dans leur pensée, il vit de leur opinion; rompre à jamais entr'eux et lui ce commerce qui l'agrandit, qui le répand hors de lui-même, c'est l'environner d'un abime, c'est le plonger dans une nuit profonde.

XXIII.

Le temps se compose du passé, du présent et de l'avenir. Mais, comment le définir (1)? Sans l'espace il n'y aurait pas d'étendue, et sans le temps point de durée possible; rien de plus incontestable. Cependant, tandis que l'étendue et la durée sont ce qu'il y a de plus familier et de plus clair à notre intelligence, le temps et l'espace sont des mystères qui l'accablent. On n'a rien écrit que de vague et d'obscur sur cette matière. D'après Pythagore, le temps est l'âme du monde, la sphère du dernier ciel qui contient tout. Platon l'appelle l'image mobile de l'éternité. C'est Dieu, dit Thalès, et la mesure du mouvement, selon Aristote. Fénelon pense que le temps est le changement de l'être créé, être dont l'existence est essentiellement bornée et variable. Saint Augustin, dont les écrits ont devancé et égalé sur ce point les recherches les plus profondes de la psychologie moderne, est d'avis que le temps n'est pas le mouvement des corps

(1) Shakespeare l'appelle: ce vieux régulateur d'horloges, ce chauve fossoyeur. — Chez les anciens, Saturne présidait au temps. Ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *quod saturetur annis*. C'est pour cela qu'on a feint qu'il mangeait ses enfants, car le temps, insatiable d'années, consume toutes celles qui s'écoulent.

en général, ni le changement des choses créées; suivant lui, pour comprendre le temps, il faut se dégager des impressions confuses des sens et rentrer au fond de sa conscience. « C'est en toi-même, ô mon « esprit, s'écrie-t-il, que je mesure le temps....; et ce « que je mesure, à proprement parler, c'est l'impres- « sion que les choses font en toi lorsqu'elles sont « présentes, et qui y subsiste après qu'elles sont « passées. Je sais bien ce que c'est que le temps; « mais quand je veux le faire entendre aux autres, « je ne le sais plus. »

Il résulte de là que nous acquérons, non par les sens extérieurs, mais par le sens intime, la notion du temps; l'esprit, le moi est pour nous le modèle primitif de la chose qui dure; l'inégalité dans la durée des objets de la création, la comparaison de toutes ces existences et le souvenir des événements qui les ont marquées, ainsi que la succession de nos idées, nous font juger de la longueur ou de la rapidité du temps.

Il est de son essence d'avoir un commencement et une fin. Il est mobile et divisible. L'éternité est immuable et simple; elle appartient, comme attribut incommunicable, à Dieu, qui seul n'est pas né dans le temps, parce qu'en lui rien ne passe, qu'il est toujours le même. Ce qui est permanent n'a en soi ni avant ni après, ni plus tôt ni plus tard, ni hier ni demain. Le temps est le nombre, compté d'avance, des jours et des nuits qui séparent pour chaque homme le berceau de la tombe.

Ce qu'il ne peut égaler par la permanence, il tâche de l'imiter par la succession. C'est ce qui lui donne les moyens de nous jouer. Il ôte un jour, il en rend

un autre; il ne peut retenir cette année qui passe, il en fait couler en sa place une semblable. Il nous dérobe si subtilement que nous ne sentons pas son larcin, et il échappe avec d'autant plus de facilité que nous n'en voulons pas observer la fuite. Il semble que nous ne sachions pas l'employer, ou qu'en remarquant sa durée, nous voyions approcher la fin de notre être. Combien nous sont à charge ces tristes journées dont nous comptons toutes les heures et tous les moments! Il est très-vrai que le temps est un fardeau que nous ne pouvons supporter quand nous le sentons sur nos épaules. Il ne faut pas s'étonner dès lors, dit Bossuet, si nous n'apercevons pas la perte du temps, puisque nous n'en trouvons point de plus agréable que celui qui coule si doucement, qu'il ne nous laisse presque pas sentir sa durée.

Le temps est le seul bien dont il faut se montrer avare. N'est-ce pas la matière première, l'étoffe dont la vie est faite? On dit quelquefois: Le temps, c'est de l'argent. Ceux, en effet, qui en apprécient la valeur, acquièrent une richesse réelle et personnelle, doublent leur existence et obtiennent par cela même une grande supériorité sur les autres. Mais quel est l'homme qui en connaît tout le prix? Les vices nous pressent de tous côtés; ils nous tiennent plongés, abîmés dans la fange des passions; que d'individus se réduisent à une sorte de stérile et honteuse végétation, fidèlement décrite dans les deux vers suivants!

On se lève, on s'habille, on déjeûne et l'on sort;
On dîne, on joue, on soupe, on se couche et l'on dort.

Ne regarderait-on pas comme un insensé, le pos-

sesseur d'une fortune considérable qui s'amuserait à jeter l'une après l'autre, dans la rivière, les pièces de monnaie composant son trésor? Telle est cependant la folie de la plupart des hommes qui ensevelissent toutes leurs journées dans un gouffre ouvert par la dissipation et par l'oisiveté. Chaque jour est une pièce de la vie, dont la valeur est de vingt-quatre heures; encore l'argent mal dépensé peut-il se recouvrer par les soins d'une industrie active; mais le temps perdu ne se retrouve jamais. Il n'est aucun bien sous le ciel au-dessus du temps ; la perte même d'une seule heure, n'est pas chose indifférente : une heure fait partie de la vie.

Nous ne songeons pas à bien vivre, mais à vivre de longues années; et pourtant bien vivre est à la portée de tout le monde, parvenir à un âge avancé n'appartient à personne ; ce n'est pas d'ailleurs avoir beaucoup vécu que d'être couvert de rides et de cheveux blancs, seulement on est resté long-temps sur la terre. Vivre, c'est connaître le prix des heures, c'est être prompt à en user, à puiser dans ce torrent rapide qui ne doit pas toujours couler pour nous :

Incipe; qui recte vivendi prorogat horam,
Rusticus exspectat dum defluat amnis (HORAT.).

Notre existence est moindre qu'un point auprès de l'immensité des siècles; la vie est de 80 ans; prenons-en 100; qu'il y a eu de temps où l'on n'existait pas, et qu'il y en aura où l'on ne sera point! qu'on occupe peu de place dans ce grand abîme des ans (1)! Mais la vie est toujours assez longue pour qui l'emploie

(1) Bossuet.

sagement ; si elle paraît courte pour être bon peintre, bon médecin, bon architecte, pour exceller dans les arts ou les sciences, elle suffit pour se bien conduire.

Nous ne vivons pas le quart de notre vie ; Sénèque avait déjà dit : « Une partie se passe à mal faire, la plus grande à ne rien faire, la presque totalité à faire autre chose que ce qu'on devrait faire. » Nos visites d'étiquette, nos petits devoirs de société, nos tables de jeu, nos théâtres, si peu propres, en général, à élever les âmes et à réformer les mœurs, même une partie de nos lectures, si frivoles et quelquefois si dangereuses, sont des ressources pour se délivrer de ce prétendu superflu de l'existence dont on sait gré aux gens de nous décharger. Nous nous appliquons continuellement à le perdre, et malgré toutes nos attentions à le dissiper, il nous en reste toujours assez pour ne savoir encore à quoi l'employer. Quelle image que celle d'un homme dont la vie est toute perdue dans des visites, des spectacles et des festins, et qui ose ensuite se plaindre de ce qu'on n'a pas un moment pour respirer (1) !

Au sein des grandes villes, à Paris surtout où l'on a perfectionné l'art de tuer le temps, pour ceux qui se jettent dans le tourbillon du monde, la vie est un torrent dont les flots bouillonnent et se précipitent. Les jours sont des éclairs, les semaines des heures ; les mois sont à peine des jours et les années des mois. Cependant, par un contraste singulier, malgré cette fuite rapide des instants, la sphère mobile de l'exis-

(1) Le temps est assez long pour quiconque en profite :
Qui travaille et qui pense en étend la limite.

tence comprend une multitude si variée de personnages, de choses, d'idées, d'événements, de faits, d'expériences, d'observations qui se reproduisent, se succèdent, s'accumulent, se concentrent dans un court espace de temps et sur un même point, que si on les juge par leurs divers emplois, les jours paraissent des mois, les mois des années et les années des siècles. On vit à Paris plus qu'ailleurs; dans un autre sens, on y vit moins. On y emploie mieux son temps sous quelques rapports; sous d'autres points de vue, le temps est plus dissipé, plus absorbé, sans qu'on puisse disposer d'un seul instant, ni se retrouver soi-même; vie pleine d'avantages et d'inconvénients, de dangers et de charmes, qui étourdit, qui enivre, qui use, et cependant plaît, séduit, éblouit, parce que dans cette grande cité les arts et le monde nous environnent de leurs prestiges, parce que là, surtout, existent ces entretiens délicats, ces élégantes causeries, cette exquise politesse qui suppléent à bien des choses et que rien ne remplace. Paris est le rêve de quiconque veut bien connaître la vie humaine, et l'on peut dire qu'elle y est si rapide, que le temps semble manquer soit pour aimer, soit pour haïr.

On loue volontiers celui qui sait épargner son argent, ménager la faveur de son maître et conserver ses amis; mais on ne songe guère à décerner des éloges à la personne qui sait ménager le temps. Cependant Dieu, si libéral et si bon, qui a semé les trésors sur la terre avec autant de profusion que le sable sur le rivage de nos océans, cesse lui-même d'être prodigue quand il s'agit du temps; jamais il ne nous en donne deux instants à la fois; il n'accorde

le second qu'en retirant le premier, et il garde dans sa main le troisième, avec l'entière incertitude si nous l'aurons. On ne peut contenir sa surprise en voyant certaines gens demander aux autres leur temps, sans se croire tenus à aucune reconnaissance, et ceux à qui on le demande se montrer si complaisants et s'en laisser déposséder par le caprice du premier venu. On l'estime si peu, parce qu'il est une chose incorporelle, qu'il ne frappe pas les yeux, et que personne ne le met à prix ; on s'imagine qu'il ne coûte rien et n'a aucune valeur.

Que l'on use à sa guise d'un bien dont la possession nous est assurée, cela se comprend ; mais on ne saurait économiser avec trop de soin le bien qui d'un moment à l'autre peut nous manquer. On ne nous restituera pas nos années : la vie marchera toujours sans retourner sur ses pas ni suspendre son cours (1). Chacun oublie qu'il ne doit pas vivre éternellement, et que le jour qu'il donne avec tant de légèreté à un tiers, est peut-être le dernier de ses jours (2). Hier est une grande partie de notre vie, qui bientôt ne sera plus. Ce n'est pas sur les flots seulement qu'une planche nous sépare de la mort ; partout entre la mort et nous l'intervalle est également court ; elle n'apparaît pas partout aussi proche, mais elle l'est en réalité. Quoique la mort se mette en vue de tous côtés et sous mille formes diverses, que tout tombe autour de nous, nos parents, nos amis, on reste indifférent devant ce spectacle, comme si

(1) Anni pereunt, sed imputantur (MARTIAL).

(2) Tous nos jours sont des adieux (CHATEAUBRIAND).

nous ne devions pas être frappés à notre tour, et que nous eussions ici-bas des racines indestructibles (1). On ne songe pas qu'on meurt chaque jour; chaque instant dans la vie est un pas vers la mort. Ce n'est point la dernière goutte qui vide une clepsydre, ce sont toutes celles qui l'ont précédée. Ainsi, notre heure dernière ne fait pas à elle seule la mort, mais seule elle la consomme :

Mors non una venit, sed quæ rapit ultima mors est;

ce qu'on a traduit par ces mots :

Il est plus d'un trépas, mais le dernier emporte.

Aucun individu ne souffre qu'on s'empare de ses propriétés ; pour le moindre différend, on a recours aux tribunaux ; cependant tous permettent qu'on empiète sur leur existence ; on les voit même en livrer d'avance la possession pleine et entière. On ne trouve personne qui vous fasse part de sa fortune, et chacun dissipe sa vie à tout venant ; on ne croit acheter que ce qu'on paie de son argent, et on appelle gratuit tout ce qu'on paie de son repos, de sa liberté, de son temps.

Le temps est un monstre qui fait peur : on l'accuse de tout; nous avons pourtant mille moyens de le modifier, de l'étendre, de le resserrer, de le hâter, de le ralentir ; il est rapide ou lent, selon les dispositions de notre esprit et l'usage que nous en faisons.

(1) Est-il un seul moment
Qui nous puisse assurer d'un second seulement ?
LA FONTAINE.
Imminet, et tacito clam venit illa pede.
TIBULLE.

Des richesses royales entre les mains d'un mauvais possesseur sont dissipées en peu d'instants, tandis qu'une fortune médiocre s'augmente dans celles d'un gardien économe. L'emploi des moments les multiplie ; l'activité trouve plus que des jours dans des heures. Une heure n'est pas la même pour celui qui dort et pour celui qui veille. Dans le sablier qui marque à tous les yeux la fuite du temps, c'est moins que du sable qui se perd pour un oisif, et pour un homme studieux c'est plus que de l'or. Un ami déterminé de la paresse disait : qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de se venger du temps, destructeur de toutes choses, que de le laisser couler sans rien faire. Ce n'était pas la maxime de Napoléon : il comptait tellement sur la promptitude des mouvements, que, si on lui demandait quelques heures pour exécuter ses ordres, sa réponse était presque toujours : « Demandez-moi toute autre chose que du temps. »

Je l'ai dit, nous agissons comme si nous étions éternels sur cette terre ; d'un autre côté, la vie nous semble si courte qu'à chaque moment nous nous en plaignons, et nous ne savons comment passer les jours, leur durée nous accable. Nous souhaitons sans cesse vieillir, et nous voudrions toujours être jeunes. Nul n'est content de l'heure présente. « On réduirait, dit J.-J. Rousseau, la vie à très-peu de jours, si on pouvait, au gré de son ennui ou de son impatience, en ôter ceux qui nous séparent de l'objet désiré. »

L'avenir, toujours séduisant,
Est comme un charlatan habile
Qui, trompant notre esprit facile,
Nous escamote le présent.

Cependant ma vie est l'instant où je suis, non l'instant où je dois être ; n'importe. On égare ses pensées dans le lointain ; le seul avenir est notre but ; nous ne vivons jamais, nous espérons de vivre (1). Le présent, d'ordinaire, nous blesse, nous afflige ; mais demain n'est pas plus à nous que le jour d'hier, et le jour d'hier est plus loin de nous que l'an prochain qui doit venir.

Le sage, dont l'un des premiers soins est le bon emploi de la vie, parce qu'il comprend que c'est là le plus digne hommage qu'il puisse offrir au Créateur, ne laisse jamais perdre l'occasion de faire le bien, parce qu'il n'est pas sûr qu'elle revienne ; il jouit du présent avec sagesse, de manière à se procurer de doux souvenirs ; il veut que le temps actuel ne devienne pas une source de regrets, de repentirs, et qu'il enrichisse pour lui, au contraire, le passé et l'avenir ; il modère ses passions par la prévoyance des dangers qui les suivent ; il sait que la sobriété dans les plaisirs les plus légitimes est une des conditions essentielles de leur durée ; il se garde bien, toutefois, d'imiter l'avare qui immole le présent à l'avenir, et se condamne, dit ingénieusement un auteur, à mourir de faim pour conserver d'inutiles moyens de vivre. Il n'est pas de ceux qui ne commencent leur existence qu'au moment de la finir ; il fait en sorte d'avoir toujours assez vécu ; à ses yeux, une journée sagement remplie vaut mieux qu'un siècle dans le vice ; il veut, dans tous les cas, qu'on puisse dire de lui : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

(1) Pascal.

Il faut donc recueillir et employer avec fruit les parcelles de cette précieuse poussière que les hommes en général jettent au vent comme la matière la plus vile et la plus commune, je parle du temps, trésor si méconnu et dont la perte est irréparable (1).

L'éducation était bien plus substantielle chez les anciens que chez nous. A Rome, un jeune patricien, à 20 ans, fortifié par tous les exercices du corps, avait déjà porté les armes et servi la République. Il connaissait les matières d'État et les intérêts politiques de son pays. Il savait défendre avec éloquence un accusé devant le peuple. Il eût été capable de remplir une magistrature, d'exercer quelque pouvoir avec mesure et dignité. Cette supériorité de la jeunesse romaine sur la nôtre, il faut l'attribuer au sage emploi du temps, à l'usage de former à la fois, et avec les mêmes soins, le corps et l'esprit, et surtout d'apprendre aux enfants ce qu'ils doivent savoir étant hommes.

Mais, quel est le moyen de tirer le meilleur parti possible du temps ? Le bonheur est le port où tendent les humains, dit avec raison le poète. Il est la fin naturelle de la créature intelligente et sensible, le besoin le plus impérieux de son âme, la loi universelle de la nature, le terme de toutes les actions de la vie, le but de toutes les entreprises. Mettre le bonheur où il doit être, c'est la source de tout bien. La source de tout mal est de le mettre où il ne faut pas. Être riche

(1) Stat sua cuique dies ; breve et irreparabile tempus
Omnibus est vitæ ; sed famam extendere factis,
Hoc virtutis opus. (VIRG., lib. X.)

n'est rien, le tout consiste à être heureux. Ni la fortune ni les honneurs n'acquièrent de prix qu'autant qu'ils sont accompagnés des avantages d'un corps sain, d'une âme bien ordonnée et d'une intelligence cultivée. Ainsi, le bonheur est le résultat du concours, de la parfaite harmonie des trois puissances constitutives de l'homme : le cœur, instinct moral qui inspire les actions; l'esprit ou l'intelligence qui les combine et les dirige; le corps ou la force physique qui les exécute. Il est donc indispensable d'exercer, de développer simultanément ces trois facultés.

La première condition, pour réussir dans cette tâche, est de ne point agir ou penser sans se demander : « A quoi bon? dans quel but? » Il n'y a pas, en effet, de vent favorable pour celui qui ignore sur quel rivage il veut aborder. Cette réflexion rapide : *Cui bono?* doit s'appliquer de préférence aux actions importantes; mais on peut l'étendre à toutes les démarches. Elle sera comme un génie familier et conservateur, toujours prêt à nous apparaître au besoin, et à nous éviter beaucoup de fautes, d'indiscrétions, d'actes inconsidérés, les repentirs qui en sont la suite, et une perte immense de temps.

En second lieu, il faut consacrer tous les jours, le matin ou le soir, quelques moments à repasser dans son esprit tout ce qu'on a fait, dit, entendu, observé dans l'intervalle des vingt-quatre heures qui ont précédé. On adresse, pour ainsi dire, cette question à chaque jour qui vient de s'écouler : « En quoi m'as-tu profité pour mon perfectionnement physique, moral et intellectuel, pour mon bonheur? » Ou bien, on peut supposer que le temps, être moral toujours pré-

sent et toujours fugitif, nous dit en fuyant : « Quel usage as-tu fait de moi ? » Combien d'hommes seraient obligés de répondre, comme l'empereur Titus : « J'ai perdu ma journée ! »

Oui, tous les soirs, avant de fermer la paupière,
Sur le jour qui n'est plus, porte un regard sévère ;
Sur le bien, sur le mal, interroge ton cœur ;
Sois toi-même ton juge et ton accusateur :
Le repentir du mal te rendra l'innocence ;
Le souvenir du bien sera ta récompense.

La méditation, sans doute, est la vie de l'âme et la nourriture du cœur ; mais il ne suffit pas de se livrer à ces réflexions, on doit en fixer le résultat dans un mémorial sur lequel on écrira seulement quelques lignes chaque jour. On y résumera le compte-rendu de ses actions, de ses discours, de ses lectures, de ses remarques, les principaux détails de l'emploi de son temps. On aura, ainsi, un tableau journalier, analytique, de sa situation, de sa conduite, de la température de son âme et de son corps.

Avec la triple habitude dont je viens de parler, avec une telle sollicitude, une telle vigilance, aucune leçon n'est oubliée, aucun exemple n'est perdu. C'est déjà un grand progrès dans la vertu, de vouloir devenir vertueux ; on s'applique le mot de la sagesse antique, qui constitue la grande, la vraie science : « Connais-toi toi-même. » La loi qu'on s'est imposée, de ne laisser écouler aucun jour sans en citer les heures au tribunal de sa raison, pour examiner si elles ont été utilement employées, ne laisse guère aux penchants vicieux le temps de prendre racine. On peut

juger tous les soirs si on s'est écarté du vrai chemin, et y rentrer aussitôt. Semblable au serviteur fidèle, chargé par le roi Philippe de lui répéter tous les matins : « Souviens-toi que tu es homme », le mémorial semble dire : « Souviens-toi qu'il faudra te rendre compte des heures dont tu vas disposer. »

Il produit l'effet d'une confession journalière, dégagée de toute contrainte, d'autant plus libre et plus franche qu'elle ne blesse point notre amour-propre à l'égard des autres; chaque jour est jugé par ses fruits, et celui qui n'en produit pas de bons est rejeté et signalé comme un jour malheureux. Cette méthode, recommandée, du reste, par les philosophes anciens et modernes les plus estimés, nous enseigne à sonder les profondeurs de notre âme, à démêler les sentiments les plus cachés, à gémir sur les plaies de notre cœur, sur l'amour-propre effréné qui nous domine, sur les secrètes convoitises qui nous tourmentent; nous devenons tolérants et bienveillants, en voyant en nous le germe de tout ce qui est mauvais; en voyant nos faiblesses, nous apprenons à compatir à celles de nos semblables, et à sortir du cercle étroit du moi humain, du moi individuel, pour l'étendre au dehors. On n'a pas de peine à aimer les autres, quand on ne s'aime pas trop soi-même. Ce retour de chaque individu sur lui-même et sur le jour écoulé, est destiné à procurer une sorte de miroir moral qui sert à juger si la vie est bien ou mal ordonnée, comme on voit devant une glace si la toilette est bien ou mal faite (1). Il est certain que tous ceux qui se sont dis-

(1) « Avez-vous su, dit Montaigne, méditer et manier votre vie,

tingués dans les arts et les sciences, tous ceux qui occupent un rang élevé dans l'histoire, ont fait avec une attention scrupuleuse un bon emploi de leur temps; c'est le plus sûr moyen d'arriver à la fortune et à la gloire. Le plan qu'on vient d'indiquer ne regarde pas seulement les riches, qui ont néanmoins plus de loisirs pour le suivre, et un plus grand besoin d'échapper à l'ennui par une habituelle activité; il peut être exécuté, surtout par la classe des hommes qui savent penser, et qui, par suite, exercent le plus d'influence sur les sociétés.

Mais il ne s'agit pas d'épuiser ses forces par un excès de labeur et de s'interdire toute espèce de repos et de distractions: il faut de la tempérance, même dans le bien. On doit suivre une hygiène éclairée qui fortifie à la fois nos bons instincts et nos forces physiques, puisque le but de l'homme est d'être heureux, et qu'on ne l'est pas sans le *mens sana in corpore sano*. L'art de conserver la santé est un des puissants moyens d'économiser le temps et la vie. Les exercices du corps allègent l'esprit et le rendent propre à tout. Pour l'âme humaine, un corps sain, robuste, est un hôte; un corps malade est un geôlier. La nature réclame aussi des temps de délassement et de joie. La gaîté est le baume de la vie et le vrai médecin des gens d'étude; l'épanouissement de l'âme est nécessaire quelquefois, comme celui des arbres, pour reverdir et fleurir. Il convient d'accepter avec amour et

vous avez fait la plus grande besogne de toutes. C'est une absolue perfection et comme divine, de savoir jouir loyalement de tout son être. »

reconnaissance les belles heures de la vie tombées du sein de Dieu ; mais il faut que le contentement vienne d'un sentiment pur, ait sa racine dans le cœur : autrement ce n'est que du fard sur le visage.

Il est toujours vrai de dire que, si l'on usait mieux du temps, on rendrait sa vie plus productive et plus heureuse, surtout si on se nourrissait de cette pensée sublime et touchante, que la Divinité est à nos côtés, qu'elle voit toutes nos actions, qu'elle entend toutes nos paroles, lit dans toutes nos pensées, et si on avait recours à la prière, source de tant de biens, car tout est possible à celui qui prie, car la patrie de l'âme, c'est Dieu.

Le bon emploi du temps a pour effet de procurer une paix solide, cette intégrité d'une conscience tranquille, qui est un festin continuel, sans laquelle le cœur de l'homme demeure flétri au sein de l'abondance. Le vice laisse toujours je ne sais quoi de honteux, de pénible et d'amer qui nous rend mécontents de nous-mêmes (1). Semblables à ces voleurs que les Égyptiens appelaient *philètes*, les voluptés ne nous embrassent que pour nous étouffer.

Sans doute, il n'est pas de bonheur pur et sans mélange : quel œil n'a jamais été obscurci par la tristesse ? quel cœur n'a jamais été soulevé par les sanglots ? Mais, au milieu de la caducité universelle des choses humaines, celui qui a su faire des œuvres durables sur lesquelles le temps n'ait aucune prise, amasser des richesses immortelles et s'affermir dans

(1) . . . . Medio de fonte leporum,
Surgit amari aliquid. (LUCRET.)

les voies du bien, celui-là soutient les plus affreux revers avec l'énergie et la dignité d'une âme supérieure. Comme une forteresse inexpugnable, il reste paisible quand tout est ravagé au dehors. Son esprit, docile aux clartés célestes, comprend qu'il est fait pour quelque chose de plus grand que ce monde.

Malheur aux hommes qui perdent dans la vanité, la mollesse ou le crime, une vie dont chaque pas fait écho dans l'éternité (1); qui ne cherchent que les plaisirs des sens, et, absorbés par l'heure présente, vivent sans passé, sans avenir; aux yeux desquels l'existence n'est que le pain qu'ils mangent, le toit qui les abrite, le foyer qui les réchauffe, la lumière qui éclaire leur étroite demeure! Ils croient que le temps emporte tout dans sa course rapide; ils oublient qu'une chose reste debout devant lui, qu'une chose lui survit et acquiert en naissant une imprescriptible immortalité : le bon ou le mauvais emploi du temps; nos œuvres, bonnes ou mauvaises, fruit d'une âme intelligente et libre, sont, comme elle, impérissables. Quand l'univers rentrerait dans le néant, nos œuvres seraient encore là, toujours les mêmes. Cette année qui vient de disparaître, et qui n'est plus, aux yeux des hommes, qu'un souvenir, existe encore ; cette année que nous appelons passée est là sous l'œil de Dieu avec nos paroles et nos actions; elle est là, tout entière, elle y sera toujours, nous la retrouverons pour notre triomphe ou notre condamnation.

(1) « Chaque moment vaut l'éternité, puisqu'il peut la donner. » (YOUNG.)

Aussi, qu'il est à plaindre l'homme qui attend le lendemain pour commencer à vivre chrétiennement! Insensé! le temps dont tu abuses creuse ta fosse, et demain tu auras perdu la vie, ce voile impénétrable qui nous cache la vue de Dieu, mais qui peut être levé d'un instant à l'autre, ce fil léger qu'un souffle peut briser. Apprenons donc à estimer des jours qui s'écoulent si vite, et prévenons un trop horrible réveil en cherchant à connaître les moyens de profiter du temps (1).

(1) Parlant de la rapidité du temps et de la mobilité de toutes choses, Sénèque s'exprime ainsi : « Moi-même, pendant que j'écris « que tout change, je suis déjà changé. » C'est en ce sens que Héraclite dit : « On n'entre pas deux fois dans le même fleuve. »

LE
DROIT DE PUNIR
ET LE [illegible],

Par M. BERTAULD,
[illegible]

Si le déploiement de la liberté humaine est le but de la vie terrestre, si la société n'est qu'un moyen et une garantie de ce développement, à plus forte raison la souveraineté sociale, qui n'est que le couronnement, la clef de voûte, la garantie de la société, n'est-elle qu'un moyen, et tous les droits qui sont compris dans cette souveraineté ne sont eux-mêmes que des moyens. Or, la souveraineté sociale c'est le droit de commander, au profit de la liberté de chacun et de la liberté de tous.

Le droit de commander implique le droit de faire respecter le commandement ou de le sanctionner.

La sanction du commandement, c'est la peine; le droit de commander implique donc le droit de punir celui qui a violé le commandement.

Voilà pour nous le vrai fondement de la pénalité, la base de sa légitimité. Le droit social de punir est la sanction de la liberté humaine. Le droit de punir n'a pas pour fondement une dette d'expiation de celui qui a violé les lois de l'ordre moral envers le repré-

sentant de cet ordre. Cette dette est étrangère aux rapports des hommes entr'eux, à leur liberté ; elle est donc étrangère à la société, à la souveraineté sociale, qui n'ont aucun titre pour s'en occuper ; leur ingérence serait sans excuse. En quoi consiste la dette d'expiation envers l'ordre moral ? Quand cette expiation est-elle exigible ? Quels sont les éléments de satisfaction, les moyens libératoires ? La raison humaine est condamnée à l'impuissance d'éclaircir ces problèmes.

Il convient pourtant de le reconnaître, la théorie qui fonde le droit de punir sur la justice morale, limitée par l'utilité sociale, s'est fait, pendant la première moitié de notre siècle, une large place dans la philosophie du droit ; elle a acquis une véritable suprématie ; MM. Guizot, de Broglie, Rossi, de Rémusat l'ont défendue, et, grâce à eux, elle est écrite dans nos lois, et spécialement dans la réforme du Code pénal du 28 avril 1832.

L'un de ses triomphes, c'est la généralisation des circonstances atténuantes ; elle est restée la théorie dominante dans l'enseignement en France et aussi, je le crois, au moins, dans l'enseignement à l'étranger. Cependant elle rencontre aujourd'hui des contradicteurs.

M. Franck, dans trois articles considérables de la *Revue contemporaine*, vient de la combattre et il n'a pas épargné l'effort. Je tiens à dire que M. Franck n'a pas commencé le combat, qu'il a pour devanciers des criminalistes qui se disputent courtoisement l'honneur de l'initiative.

M. Franck n'a certainement pas connu l'essai de

réfutation que j'ai publié en 1850, et que j'ai réédité deux fois en le complétant dans mon Cours de Code pénal (1854-1859); car il eût été trop frappé de la ressemblance de nos arguments pour ne pas la signaler; mais comme le vrai but c'est la découverte de la vérité, il faut admettre que nos contredits offrent d'autant plus de garanties, que leur accord n'est pas l'effet d'une adoption, qu'il est le résultat de deux recherches faites à part et restées étrangères l'une à l'autre. J'ajoute que si, M. Franck et moi, nous nous sommes servis des mêmes armes, si nous avons formulé les mêmes questions de philosophie de droit pénal, si nous avons, sous ce rapport, un faux air de famille, nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions, nous n'élevons pas les mêmes drapeaux, nous ne sommes pas les soldats d'une même cause; pour lui, comme pour moi, l'erreur est un ennemi et d'un adversaire commun les côtés vulnérables sont habituellement aperçus sans qu'il y ait concert ni même alliance.

Je me propose d'étudier les théories pénales de M. Franck, non point dans nos affinités, mais dans nos dissidences. Si j'indique quelques lacunes dans l'argumentation à laquelle tous deux nous nous sommes séparément livrés, ce sera pour essayer de les combler.

M. Franck reconnaît, comme moi, qu'il y a trois questions fondamentales :

1°. En vertu de quels principes la société inflige-t-elle des peines?

2°. Quels sont les faits à imposer ou à interdire, sous peine d'un châtiment social?

3°. Quels châtiments la société peut-elle légitimement infliger?

De ces trois questions, la première, aux yeux de M. Franck comme aux miens, est la question capitale; j'oserais presque lui reprocher d'en avoir trop négligé l'historique. Son érudition, qui ne profitera pas contre moi de toutes les occasions de revanche, me pardonnera de lui faire une sympathique querelle : il fait à la philosophie allemande et à Kant l'honneur d'avoir inventé le système de l'expiation morale comme fondement de la pénalité sociale.

La théorie qui fonde le droit de punir sur la nécessité d'une expiation morale, sur l'idée que la société *doit* la peine et *acquitte une dette* en l'infligeant, n'est pas nouvelle; elle n'appartient pas à la philosophie allemande; Kant l'a empruntée à l'antiquité : Platon, Démosthènes, Plutarque avaient adopté les principes que le philosophe allemand, par une sorte de réaction contre le principe de l'utilité de Bentham, a remis en lumière et développé.

Je rencontre ce principe sous la plume de Leibnitz et sous celle de Pascal : « Il y a une espèce de justice, dit Leibnitz, qui n'a point pour but l'amendement, ni l'exemple, ni même la réparation du mal. Cette justice n'est fondée que dans la convenance qui demande une certaine satisfaction pour l'expiation d'une mauvaise action. Les Sociniens la croient être sans fondement, mais elle est toujours fondée dans un rapport de convenance qui contente non-seulement l'offensé, mais encore les sages qui la voient, comme une belle musique ou bien une bonne architecture contente les esprits bien faits. » (Leibnitz, *Théodicée*, 1re. part., § 73.) « Il est juste que ce qui est juste soit suivi ; il est nécessaire que ce

« qui est le plus fort soit suivi; la justice sans la force « est impuissante; la puissance sans la justice est ty« rannique. La justice sans la force est contredite, « parce qu'il y a toujours des méchants. La force « sans la justice est accusée; il faut donc mettre « ensemble la justice et la force, et, pour cela faire, « que ce qui est juste soit fort, et que ce qui est fort « soit juste. » (Pascal.)

Au XVIIIe. siècle, dans un ouvrage technique, un jurisconsulte, et les philosophes sont enclins à croire que les jurisconsultes sont peu novateurs, un jurisconsulte, qui vraisemblablement n'avait pas lu Kant, écrivait: « Leurs jugements (ceux des ministres de « la justice) sont *l'acquit d'une dette*. Ils *doivent* tout « ce qu'ils font; ils *doivent à l'innocent la conservation* « *de ses jours, au coupable la peine de son crime*. Or, il « n'y a point d'acte qui soit plus inaccessible aux « passions *que l'acquit d'une dette*. »

L'idée d'expiation dont Joseph de Maistre a tant abusé, à laquelle il a donné un si vif relief qu'il l'a partiellement imposée au libéralisme des doctrinaires, n'est pas nouvelle, et je ne suis pas d'avis de lui contester ses titres historiques. Ce n'est pas par défaut d'antécédents qu'elle pèche : son vice, et il est considérable, c'est de menacer la liberté humaine, la liberté de conscience, la liberté du foyer domestique. M. Franck démontre très-bien qu'avec l'idée qu'il attaque, le législateur doit pénétrer partout où la main de la société peut s'étendre, peser sur les actes d'immoralité privée et jusque sur les égarements de la pensée, et il s'écrie alors éloquemment : « Mais « alors plus de liberté, plus de vie intérieure, plus de

« responsabilité : c'est l'inquisition et l'esclavage. »

Nous avions nous-même dit : « Les conséquences « de cette explication du droit, et peut-être du devoir « de punir, sont peu rassurantes. Il n'est plus laissé « de champ au libre arbitre ; l'intimidation terrestre, « immédiate, domine la liberté humaine sur tous les « points de la loi morale, sur ceux même qui se « rattachent le moins à la société. La violation des « devoirs de toute nature, devoirs envers Dieu, de- « voirs envers soi-même, tombe sous la prise de la « pénalité. Le pouvoir, cumulant l'autorité religieuse « et l'autorité sociale, exerce une véritable tyrannie, « une inquisition intéressée à savoir non-seulement « tout ce qu'on fait, mais encore tout ce qu'on « pense..... Il faudra pourtant accepter toutes les « conséquences de ce système, malgré leur dureté, « s'il est l'expression de la vérité.

« Mais à quel titre le pouvoir social pourrait-il punir « des torts moraux qui ne compromettent pas la « société ? Son titre comme pouvoir et son droit au « commandement ne peuvent dériver que de l'intérêt « légitime de la société, et ses attributions ont égale- « ment cet intérêt pour mesure ; le pouvoir social « n'a pas en dépôt l'exercice de la justice de Dieu. »

M. Franck a très-bien vu et très-élégamment dit aussi que le système de l'expiation morale est exclusif des droits d'amnistie, d'atténuation, non-seulement au profit des condamnés, mais au profit de la société. Si le droit social a pour source le devoir envers Dieu, l'exécution d'un mandat divin, ce n'est encore qu'en vertu d'un mandat divin et au nom de Dieu qu'il pourra être fait remise des peines. « *Enfin, avec*

« *les principes de l'expiation, point de pitié, point d'in-« dulgence, point de ménagement pour le coupable.* Vous « êtes à son égard les exécuteurs de la justice divine, « et vous n'en pouvez rien changer. *Le droit de faire « grâce*, dans ce système, ne s'explique que par le « *droit divin*. Les rois, étant les délégués et une image « de Dieu sur la terre, participent de sa toute-puissance. « Ils font grâce, *non pour réparer les erreurs de la « justice*, mais pour faire acte d'autorité. » (1) *Revue contemporaine*, t. XXIX, p. 42.)

La considération si bien exprimée par M. Franck nous avait touché : « L'amnistie, la grâce ne serait « plus dans le domaine du pouvoir. Qu'importe que « l'intérêt social commandât la remise de la peine, « ou même, avec l'oubli du crime, l'absence de toutes « poursuites propres à en raviver le souvenir ! L'inté-« rêt social s'effacerait devant l'obligation absolue de « faire payer la dette de la justice morale.

« Non-seulement la société a le droit et le devoir « de punir toutes les infractions à la loi morale, si « la justice sociale se propose la réalisation de la « justice absolue ; mais le coupable lui-même a droit « à la peine, il doit avoir qualité pour en provoquer « l'application. »

M. Franck démontre enfin très-bien que la raison humaine n'a aucun moyen de connaître avec exactitude le rapport moral entre le châtiment et la faute,

(1) Je note en passant que la grâce, à la différence de l'amnistie, ne suppose ni une erreur, ni même la possibilité d'une erreur de la part de la justice : elle implique seulement la pensée que l'exécution partielle, ou même la seule prononciation de la peine, a été dans le fait particulier une sanction suffisante.

l'étendue de souffrance qu'emporte la nécessité religieuse de l'expiation, et il s'alarme du vaste champ ouvert à l'arbitraire, à la cruauté, à l'ardeur fanatique de mesurer le châtiment sur la perversité. La rétribution proportionnelle du mal pour le mal est impossible dans ce monde. « Quand nous examinons en « lui-même le principe du devoir, nous voyons très- « bien ce qu'il exige de nous, nous pouvons énumé- « rer, les unes après les autres, les actions qu'il « déclare obligatoires, criminelles ou innocentes; « mais nous ignorons absolument les applications que « comporte le principe du mérite et du démérite: « nous ignorons en quoi consiste l'harmonie des « récompenses et de la vertu, du châtiment et du « crime, et nous ne savons pas plus s'il est en notre « pouvoir de l'établir ici-bas, ou, pour mieux dire, « nous sommes sûrs que ce pouvoir n'appartient pas à « l'homme. Comment donc la société aurait-elle le « droit, comment devrait-elle considérer comme le « plus étroit, le plus évident et le plus sacré de ses « devoirs, d'appliquer un principe qui semble si peu « fait pour nous servir de règle et qui s'élève à ce « point au-dessus de notre puissance? » (*Revue contemporaine*, p. 15 et 16.)

Comment n'acquiescerions-nous pas à cette confession de l'impuissance humaine ? Nous l'avons déjà fait avec moins d'autorité : « La conscience et la raison « attestent que le mal doit être rétribué par le mal; « mais, selon nous, elles ne sont aptes à saisir, à in- « diquer que le rapport entre le mal social qui a été « causé par l'infracteur de la loi humaine et le mal « social qui doit lui être infligé.

« La société, on en convient, ne réprime que le « mal fait à l'ordre social ;

« Elle ne le punit qu'au moyen d'un mal social.

« Comment pourrait-elle être astreinte à chercher « un autre rapport que le rapport social existant « entre le fait à réprimer et le moyen de répression ?

« Comment serait-elle condamnée à scruter les « desseins de Dieu sur l'échelle pénale céleste ?

« Vainement dira-t-on que la théorie éclectique ne « condamne pas le pouvoir social à rechercher l'éco- « nomie des degrés de cette échelle, qu'elle lui im- « pose seulement le droit d'examiner ce qu'il ferait, « lui pouvoir, sous le rapport de la répression, en « n'ayant égard qu'à l'ordre moral exclusivement... « s'il était Dieu...

« C'est, en vérité, bien trop demander à la raison « humaine... c'est presque lui proposer d'escalader « le ciel... » (*Études sur le droit de punir.*)

Puisque l'unique objet du philosophe et du criminaliste est d'arriver à la solution vraie, pourquoi ne soumettrais-je pas à la loyale sagacité de M. Franck un aperçu qu'il a négligé ? Dans le système de l'expiation morale, puisque la nécessité de cette expiation est la condition de l'application de la pénalité sociale, il faudrait admettre que Dieu n'exerce jamais sa justice en ce monde, ou qu'il s'interdit au moins de l'exercer avant l'intervention de la justice humaine. En effet, le pouvoir qui représente la société ne saurait savoir si, en dehors de lui, l'agent qu'il poursuit n'a pas déjà subi la peine morale de sa faute et s'il n'a pas payé sa dette envers Dieu.

Je veux enfin, pour mon compte, réparer une

omission. Le mal moral ne saurait être imputé sur la pénalité sociale. L'adversité que la Providence a infligée à l'infracteur des lois sociales ne saurait être considérée comme un à-compte vis-à-vis de la société; le mal qui constitue la peine sociale ne doit point être une suite nécessaire de l'action même que l'on veut punir; il faut que ce soit un mal qui dérive de la loi et qui soit infligé en son nom; car, et Burlamaqui en a fait la remarque, « tout ce que l'action peut avoir « par elle-même de mauvais et de dangereux, dans « ses effets et dans ses suites inévitables, ne saurait « être compté comme provenant de la loi, puisque « tout cela arriverait également sans elle. »

Si je ne puis qu'applaudir aux heureux développements du travail de réfutation de M. Franck, je ne saurais accepter avec la même faveur le principe qu'il s'efforce de substituer au principe de Platon, tempéré par la haute raison politique de M. Guizot.

Je fais une première objection à M. Franck : Sous prétexte d'expliquer et de justifier le droit de punir, il le nie; il ne reconnaît aux pouvoirs humains que le pouvoir de contraindre et de réprimer; il efface de la langue juridique les mots *droit de punition* et les remplace par les mots *droit de répression*.

Ce changement dans les mots ne jette certainement aucun jour sur le problème.

Réprimer, pour M. Franck, c'est intimider, c'est faire un exemple, c'est défendre la société, et défendre la société c'est faire justice. La contrainte est employée pour procurer à la société des services actifs; la répression s'applique aux violations des commandements prohibitifs. « Ce droit incontestable,

« inaliénable, absolu, de pourvoir à sa propre conser-
« vation, la société ne peut l'exercer que de deux
« manières : par la contrainte et la répression. Elle
« use de contrainte quand elle est obligée d'arracher
« par la force les services sans lesquels elle ne peut
« subsister, et que la plupart de ses membres lui
« feraient attendre vainement de leur patriotisme et
« de leur conscience. C'est de cette manière qu'elle
« obtient, par exemple, la rentrée des impôts et le
« service militaire. Elle use *de répression* quand elle
« *empêche ou prévient les actes* qui troublent sa sécu-
« rité, soit qu'ils attentent à l'ordre général sur le-
« quel l'État repose, soit qu'ils blessent les droits
« particuliers des citoyens. La contrainte et la ré-
« pression, dans les bornes où nous venons de les
« circonscrire, sont parfaitement légitimes, car elles
« sont l'une et l'autre absolument nécessaires à la con-
« servation, je ne dis pas de tel ou tel gouvernement,
« de tel ou tel régime, mais de l'ordre social lui-
« même, considéré dans ses principes les plus uni-
« versels et les plus élémentaires.

« On voit très-bien de quelle manière et dans
« quelle limite s'exerce le droit de contrainte ayant
« pour unique but la *prestation* du service dont la
« société a besoin ; il s'arrête aussitôt que ce résultat a
« été obtenu. Je refuse de payer mes contributions.
« La société saisit mon mobilier pour une valeur
« égale à la somme qui représente ma part propor-
« tionnelle dans la répartition générale de l'impôt.
« Je refuse d'étayer ou de rebâtir le mur de ma
« maison, qui menace d'écraser les passants. L'auto-
« rité municipale le fait étayer ou rebâtir à mes dé-

« pens. Voici un jeune conscrit qui refuse de se « rendre à son régiment; la gendarmerie va le chercher pour le mettre à la discrétion de l'autorité « militaire, et celle-ci le retient sous les drapeaux « jusqu'à l'expiration de ses sept années de service.

« La question n'est plus aussi simple quand il « s'agit du droit de répression. Le droit de répression consiste-t-il uniquement à empêcher les actes « qui jettent le trouble dans l'ordre social? Personne « n'oserait le prétendre, car la société ne peut empêcher directement que la réalisation des mauvais « desseins dont elle a été instruite, ou la consommation des actions coupables qui sont en voie « d'exécution. Or, ce cas est d'une rareté extrême, « et il n'est même pas à désirer qu'il soit trop fréquent; car cela supposerait une police formidable, « et les développements exagérés de la police, en « admettant qu'ils soient favorables à la sécurité, ne « sont pas un avantage pour la liberté. Le droit de « répression ainsi compris serait absolument illusoire « et anéantirait avec lui le droit de conservation. Il « est donc indispensable qu'il s'étende au-delà du mal « actuel, c'est-à-dire du mal imminent; il faut qu'il « atteigne les crimes et les délits à venir, non-seulement dans le coupable qui est en ce moment sous « la main de la justice, mais dans tous ceux qui seraient tentés de l'imiter. En un mot, le droit de « répression n'est rien sans le droit d'intimidation, « et c'est précisément *le droit d'intimidation qui est « la base de la loi pénale*. Il n'y a pas de pénalité « avec la répression renfermée dans l'empêchement « d'un délit qui n'est qu'en voie d'exécution; il n'y

« en a pas davantage dans la contrainte. Elle est « donc tout entière, le principe d'expiation une fois « écarté, dans le droit d'intimidation. »

M. Franck écrit que le droit de conservation de soi-même, c'est-à-dire le droit de vivre et d'être, n'est pas autre chose que le droit de légitime défense, et il critique M. Faustin Hélie, parce que ce savant criminaliste n'admet pas plus que nous que tous les moyens de se conserver constituent l'exercice du droit de défense; il soutient que le droit de défense sociale ne peut se comparer au droit de défense individuelle, parce que le droit de défense individuelle dégénère en vengeance lorsqu'il survit à l'agression. La société au contraire, d'après lui, peut se défendre après comme avant l'agression, parce que le coupable s'est attaqué au droit de tous ou plutôt au droit lui-même, que la société représente. « *Par cela seul qu'il* « (le coupable) s'est déclaré l'ennemi des lois pro- « tectrices de l'ordre social, par conséquent de l'ordre « social et du droit commun, *il cesse d'être protégé* par « ces mêmes lois, par ce même ordre de choses, par ce « même droit commun sur lequel se fondaient aupa- « ravant sa liberté, sa qualité de citoyen, la sécurité « de sa personne et de ses biens. Tous ces avantages, « il les a perdus ou compromis dans une mesure « égale à l'étendue de son délit ou de son crime. « Ainsi, par exemple, celui qui a attenté à la vie d'un « de ses semblables, celui-là a déclaré, d'une manière « plus significative que par des paroles, il a déclaré « par ses actes, que la vie de l'homme innocent n'est « pas inviolable à ses yeux ; il sera donc prêt à recom- « mencer si l'occasion s'en présente ; pourtant, il ne

« peut pas demander que le droit qu'il dénie aux « autres le protége lui-même, il ne peut pas espérer « de la loi et de la société qu'elles respectent une « vie devenue un danger pour celle des autres. Celui « qui a attenté à la liberté ou à la propriété de ses « semblables, s'est placé dans une situation analogue; « il nie le droit qui protége la liberté, il nie le « devoir qui nous ordonne de nous abstenir de tout « acte de violence, d'oppression ou de spoliation; « par conséquent, sa liberté est devenue une menace « publique, un danger pour la liberté des autres, et, « à ce titre, la société n'a aucun motif de la respecter. « Tout au contraire, c'est son devoir de prendre « contre elle les précautions qui lui semblent néces- « saires à la sécurité commune. Au lieu d'un être « libre, d'un être moral qui respecte dans le droit des « autres son propre droit, elle ne voit plus devant « elle qu'une force brute qu'il faut contenir et rendre « inoffensive. C'est dans ce sens, dans le sens du « droit et non dans celui de la rémunération, que « Kant a eu raison de dire : « Si tu voles les autres, « tu te voles toi-même; si tu les déshonores, si tu les « frappes, si tu les fais mourir, tu te déshonores, tu « te frappes toi-même, tu prononces contre toi-même « une sentence de mort. » En d'autres termes, tout ce « qu'on enlève au droit d'autrui, on le perd justement « de son propre droit, et celui qui est déchu de son « droit n'est plus, dans la mesure de cette déchéance, « qu'une force que la société peut comprimer dans « l'intérêt de sa conservation. »

A cette considération principale, M. Franck ajoute une considération secondaire : « *La société, sous le*

« *rapport non-seulement des droits qu'elle représente,* « mais des personnes dont elle se compose, *peut être* « *considérée* comme un tout indivisible. Celui qui a « fait tort à un de ses membres, a fait tort à tous les « autres ; car, lorsqu'un homme a été volé, insulté, « maltraité, assassiné, tous tremblent pour leurs « biens, pour leur honneur, pour leur sécurité, pour « leur vie ; tous sont ébranlés dans la confiance « qu'ils ont accordée jusque-là à la protection des « lois ; et cette crainte est un mal réel, proportionné « à la gravité du désordre qui a été commis..... Qui « doit faire les frais de la réparation? Évidemment « celui qui a causé le dommage. Donc, il est juste « qu'il serve d'exemple ; il est juste qu'il tombe sous « l'action de la loi pénale, il est juste qu'il souffre « des rigueurs propres à intimider ses pareils et à le « contenir lui-même. Voilà de nouveau la loi pénale « justifiée au nom du droit, au nom de la justice, « telle que la société est non-seulement capable, « mais obligée de la pratiquer envers tous ses mem- « bres, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir « le principe de l'expiation. »

Mais en quoi ce système diffère-t-il, si ce n'est par les mots, du système qui fonde le droit de punir sur l'utilité sociale ? M. Franck ne trouve ni le principe de la peine ni sa mesure dans la justice morale ; il ne voit en elle qu'un moyen de conservation, qu'un instrument défensif, qu'une arme de guerre contre *un ennemi,* puisqu'il donne le nom d'ennemi au coupable.

La défense doit être proportionnée à la gravité de l'attaque. La défense sociale a surtout pour objet les périls à venir; par l'intimidation et l'exemplarité,

elle prévient le retour des délits qu'elle *réprime*; c'est en cela qu'elle se distingue surtout du droit de défense individuelle qui expire avec le danger. Cependant il semble que l'individu offensé, assailli, pourrait dire aussi : Qu'importe que mon agresseur soit vaincu, désarmé, que je sois à l'abri de ses coups? Je crains, non pas de sa part, mais de la part d'individus qui pourraient être tentés de l'imiter, de semblables agressions; je veux faire un exemple, terrifier par l'effusion du sang. Voilà pourquoi j'immole l'auteur de l'agression, bien qu'il soit à mes pieds et demande grâce; en m'attaquant, il s'est mis vis-à-vis de moi en dehors du droit; donc il n'a plus de titre à la protection du droit. Il m'a fait un mal moral, le mal de l'alarme, plus grand que le mal matériel auquel je suis parvenu à me dérober; sa mort, c'est pour moi une garantie de ma sécurité à venir; elle est une réparation du mal moral; cette réparation, je puis légitimement me l'assurer.

Je ne vois guère, en vérité, en face d'une argumentation aussi serrée, pourquoi, dans sa théorie, M. Franck refuse à l'individu le droit qu'il a concédé à la société sous le nom de droit de défense.

Le système qui obtient les préférences de M. Franck, qu'il a sans doute fortifié en l'adoptant, est très-connu; Charles Comte, Lucas, Rauter, l'ont soutenu, et M. Ortolan a songé à le rajeunir en le tempérant par l'idée de justice morale, dégagée de l'idée d'expiation. « C'est un usage de notre justice d'en con« damner aucuns, pour l'advertissement des autres, » disait Montaigne, et ce principe de l'intimidation, de l'exemplarité, après le principe primitif et grossier de

la vengeance, est celui qui répond le plus à l'instinct des masses; mais, à la réflexion, il est difficile de trouver les caractères d'une défense dans une précaution prise contre des dangers futurs et incertains, contre des éventualités dont la probabilité ne suffit pas à faire des réalités.

Envisagée à ce point de vue, la peine rentrerait plutôt dans le droit de contrainte dont M. Franck consent à ne pas dépouiller la souveraineté sociale; elle pourrait être considérée comme une contrainte morale, comme un moyen pour maintenir les hommes dans la voie du devoir. C'était l'opinion de Blakstone : « On dit, des législateurs et de leurs lois, « qu'ils *obligent*, qu'ils *contraignent*; ce n'est pas que, « par aucune violence réelle, ils assujettissent l'homme « de manière à le mettre dans l'impossibilité d'agir « autrement qu'ils ne le prescrivent, ce que signifie « strictement la contrainte; mais c'est parce qu'en « décernant et publiant des peines contre les infrac- « teurs, ils font en sorte qu'un homme ne puisse que « difficilement se déterminer à violer la loi, puisqu'à « raison du châtiment qui le menace, il doit préférer « de beaucoup la soumission à la désobéissance. »

L'idée de contraindre est déjà moins étrangère à mon principe de sanction; les lois ne sont pas désarmées; elles le seraient devant l'avenir si elles l'étaient devant le passé; sans doute, elles ne doivent pas frapper le coupable uniquement pour arrêter ceux qui seraient tentés de l'imiter; elles le frappent parce qu'il a méconnu leur autorité. Blakstone, comme M. Franck, prend l'effet pour la cause, la conséquence salutaire pour le principe; le Code pénal

atteint le rebelle, parce que si sa rebellion était impunie, le législateur serait humilié et convaincu d'impuissance. Si la pénalité n'était pas appliquée, la prescription violée perdrait son caractère de commandement obligatoire; elle dégénérerait en simple recommandation; elle ne serait plus qu'un conseil méconnu, c'est-à-dire que la loi cesserait d'être une loi.

Le châtiment est infligé à l'infracteur à cause de son infraction et non à cause des infractions qu'on redoute dans l'avenir; la loi parle pour imposer l'obéissance; elle tient sa parole, non pas seulement pour les avantages de l'exemple, mais par honneur, par dignité, par justice, parce qu'elle n'est pas une vaine et illusoire menace, parce que les coupables et les innocents ne sont pas égaux devant elle.

Y eût-il certitude que l'infraction ne pourrait se renouveler et de la part de l'agent poursuivi, et de la part de tous autres agents, que la loi violée pourrait légitimement, parce qu'elle est une loi, recevoir son exécution; je suis, sous ce rapport, de l'avis de Kant contre Romagnosi. La société réclame de son chef, en vertu de son droit propre, une expiation; elle ne la réclame point au nom et en vertu d'une délégation de Dieu. Cette expiation sociale est si distincte de l'expiation morale que celle-ci n'est pas imputée et n'est pas, en droit, susceptible d'imputation sur celle-là.

Le droit social de punir dérive nécessairement et forcément du droit social de commander, et si le droit de commander ne résulte pas d'un mandat divin, d'une commission céleste, le droit de punir ne dérive pas lui-même d'une volonté d'en-haut.

M. Franck conteste, à la vérité, au pouvoir social

le droit de commander, et cela sous le prétexte que le pouvoir social n'est pas absolu et sans conditions, qu'il relève de la raison et doit lui obéir ; en d'autres termes, il nie la souveraineté sociale parce qu'elle impose des devoirs à ses dépositaires, à ses organes.

J'ai déjà et ailleurs rencontré cette théorie, et j'ai répondu que toute société implique l'existence d'un pouvoir qui cherche, qui proclame, qui fasse respecter pour elle et par elle la loi de justice et de raison, garantie de la liberté de chacun et de la liberté de tous. J'ai ajouté que le pouvoir peut se tromper ou commettre des abus, qu'il peut violer le droit au lieu de le traduire, mais qu'il est présumé posséder la vérité, qu'il est réputé ne vouloir que ce qui est raisonnable et juste, et que par suite ses volontés, tant que la présomption qui les couvre n'est pas démentie par une révolution, ont un titre à la sanction et qu'elles sont sauvegardées par le droit de punir (1).

Le système qui métamorphose le droit de punir en droit de défense devrait, pour être logique, mesurer les châtiments, non sur la gravité du mal social que causent les infractions, mais sur les chances de leur retour. Le législateur serait tenu de sévir avec plus de force contre les crimes fréquents que contre les crimes exceptionnels, quoique plus monstrueux ; il serait plus sévère contre le vol que contre le

(1) « L'erreur dans l'exercice d'un droit légitime ne détruit pas ce droit ; ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, c'est que l'illégitimité d'un abus de pouvoir n'empêche pas que l'exercice de ce pouvoir, réduit à ses justes bornes, ne soit légitime. » (Turgot.)

meurtre, contre le meurtre simple que contre le parricide. Nous craignons tous les voleurs; il y a bien peu de pères qui redoutent la mort de la main de leur fils.

Dans tous les cas, du moins, si la pénalité n'est qu'une défense, elle ne doit se mesurer que sur la criminalité *objective*, sur l'importance du mal social; elle ne doit tenir aucun compte de la criminalité individuelle, de la criminalité *subjective*: en d'autres termes, du degré de perversité de l'agent, de sa situation morale, des influences auxquelles sa volonté a été soumise. Il est urgent d'abolir le système des circonstances atténuantes. Le taux du châtiment doit être inflexible et invariable; la latitude entre le *maximum* et le *minimum* est une invitation à l'arbitraire; tous les coupables d'une infraction de même nature sont absolument égaux devant la répression. Les crimes politiques sont tout au moins aussi dangereux que les crimes non politiques: ils doivent être punis avec autant, sinon avec plus de sévérité. Qu'importe qu'ils soient le résultat d'inspirations moins basses, de passions moins viles! Est-ce qu'il s'agit du plus ou moins d'indignité des ennemis? Non, il s'agit de leur force; il faut les *vaincre* et non *les juger*. Je sais bien que je calomnie M. Franck, qui a d'énergiques protestations contre toutes ces idées; mais je ne crois pas calomnier son principe. J'attaque la théorie, et elle renferme bien toutes les conséquences que je signale.

Sur les deux autres questions fondamentales de la philosophie pénale: 1°. les faits punissables, ou, d'après son vocabulaire, les faits à réprimer; 2°. les peines ou les moyens de défense à employer,

M. Franck est fécond en aperçus ingénieux et justes ; nous serions disposé à adopter ses solutions ; nous avons toutefois à faire quelques réserves.

Sa définition du délit vaut mieux que celle de Rossi qu'il critique ; elle vaut mieux que la définition de M. Guizot, que la définition de Lerminier qu'il ne rappelle pas.

« Une action ne peut être légitimement poursuivie « et *punie* par la société que lorsqu'elle est la viola- « tion non pas d'un *devoir*, mais d'un *droit* individuel « ou collectif fondé, comme la société elle-même, sur « la loi morale. » (*Revue contemporaine,* t. XXIX, p. 196.)

Je fais toutefois à cette définition le reproche de placer sur la même ligne le droit individuel et le droit collectif; or, ces deux droits ne doivent pas être confondus : le droit individuel est toujours distinct de l'intérêt; un intérêt particulier, si grande que soit son intensité, n'a jamais de titre pour obtenir le sacrifice de la liberté de qui que ce soit. Au contraire, l'intérêt collectif est le fondement ordinaire, la source commune des droits sociaux : l'intérêt collectif a titre suffisant, quand il est avoué par la raison et la justice, pour restreindre les libertés individuelles, pour leur imposer des nécessités d'action ou d'inaction. Il y a des faits qui ne constituent en eux-mêmes aucune violation de la loi morale, que la société a cependant qualité pour interdire, à peine de châtiment. Si M. Franck négligeait moins les travaux des juristes, il eût pu lire de belles et vives pages d'un magistrat distingué, M. Gilardin, qui a donné à cette vérité tout son éclat.

Que la loi pénale ne puisse atteindre que les faits qui préjudicient directement à la société et par réaction aux individus, et les faits qui préjudicient spécialement aux individus et par réaction à la société, c'est une idée commune à presque tous les systèmes sur le droit de punir; elle n'est repoussée que par le système de la justice absolue. Mais il y a des faits préjudiciables aux individus, et j'ajoute des faits lésant des droits qui ne sont pas susceptibles de répression sociale ; ils ne donnent lieu qu'à des réparations, qu'à des sanctions civiles. Ainsi, non pas toujours, mais le plus souvent, la violation des contrats n'est pas rangée et ne doit pas être rangée parmi les infractions punissables; il en est ainsi d'un grand nombre de fautes et même de beaucoup d'actes de dol ; ils n'engagent que la responsabilité civile de celui qui les commet, mais ils ne sont pas réprimés au nom de la société.

La tâche de la philosophie pénale n'est-elle pas d'indiquer dans quels cas et à quelles conditions la sanction civile est insuffisante et la sanction pénale devient nécessaire? M. Franck ne nous semble pas s'être préoccupé de cette partie du problème, et cette omission lui a fait assimiler, confondre deux sortes de sanctions très-différentes. Il écrit que la femme qui se refuse à remplir les devoirs du mariage ne commet pas une infraction que la société doive punir, et, sous ce rapport, nous sommes entièrement de son avis; mais il ajoute que ce refus de la femme, même en le supposant dénué de toute explication légitime, échappe, à cause des embarras et des inconvénients de la constatation, à la sanction de la loi civile; qu'il

ne constituerait pas un motif de séparation de corps. Nous croyons, au contraire, que ce fait, si la preuve était possible, si elle résultait, par exemple, d'une correspondance, serait considéré comme une injure grave pour le mari, et autoriserait les tribunaux à le dispenser d'une communauté d'existence rendue insupportable. Je saisis cette hypothèse que me fournit M. Franck, parce qu'elle met en lumière la diversité des sanctions civiles et pénales, et le besoin de discerner les principes sur lesquels chacune d'elles repose. Pourquoi la résistance de la femme, bien qu'elle lèse et l'*intérêt* et le *droit* du mari, est-elle affranchie de pénalité? Ce n'est pas seulement ni principalement parce qu'elle est d'une vérification difficile, c'est qu'elle n'alarme pas la société; c'est qu'elle n'est qu'un accident, une exception; c'est qu'en blessant le droit de l'un, elle ne blesse point par contrecoup le droit de tous; c'est que le droit en souffrance, dans un de ses représentants, n'a pas, en thèse générale, besoin de la protection des peines publiques, et que, réduit à ses propres ressources, il a des moyens suffisants de s'assurer satisfaction. Mais si ces considérations écartent la loi pénale, la loi d'intérêt général, elles n'excluent point, pour le cas particulier, l'application de la loi civile.

Je ne veux pas suivre M. Franck dans les applications de ses principes; je professe les mêmes idées que lui sur la violation des devoirs envers Dieu, envers soi-même, partant, sur l'hérésie et sur le suicide; et si, à l'égard du suicide, nous sommes en désaccord sur une des raisons de solution, nous sommes en plein accord sur l'autre raison, la présomption

d'insanité d'esprit, qui exclut l'imputabilité (Cours de Code pénal, 15e. leçon, *in fine,* p. 233 de la seconde édition).

Je n'hésite pas à affirmer le droit de la société, de punir le duel comme un délit *sui generis* ou même comme un meurtre ; je reconnais toutefois que, dans les hypothèses extrêmes où le pouvoir social ne pourrait intervenir contre l'offenseur, sans aggraver le mal de l'offense, il semble qu'il n'y a pas de juge, de médiateur possible, et qu'alors entre les souverainetés individuelles, comme entre les souverainetés nationales qui n'ont pas de supérieur commun, le droit, le vrai droit, c'est la guerre.

Je persiste cependant à soutenir que la société abdiquerait, si elle confessait officiellement son impuissance, même dans certains cas exceptionnels, de protéger l'honneur et la dignité de ses membres ; elle ne saurait donc laisser écrire dans ses lois des distinctions fondées sur les causes du duel ; ces distinctions, si raisonnables qu'elles fussent, seraient toujours dangereuses. Ici le droit individuel est immolé à l'intérêt collectif.

Je me suis déjà expliqué sur le droit de la souveraineté sociale d'annuler, en vertu d'une présomption de violence et pour défaut de liberté, les contrats usuraires. Ma solution n'implique pas qu'il soit toujours, à toutes les époques, dans tous les états de civilisation, opportun de limiter le taux de l'intérêt ; je n'aime pas plus que M. Franck l'intervention du pouvoir dans les transactions privées, et le vrai progrès c'est, par la diffusion des lumières, par des efforts de moralisation, de placer une société dans des conditions

telles que la souveraineté individuelle puisse sans danger s'agrandir aux dépens de la souveraineté publique. Il s'agit donc d'une question de temps ; mais si le pouvoir croit que l'intérêt collectif réclame le maintien des dispositions prohibitives de l'excès de l'usure, il serait inconséquent en les désarmant de sanction.

Je n'acquiesce pas non plus d'une manière absolue à l'idée qu'il ne puisse jamais y avoir violation « *d'un droit, et par conséquent un délit, à mettre devant* « *son nom une particule autrefois réservée à une caste* « *dominante si l'on ne veut pas rétablir la caste elle-* « *même.* » (*Revue contemporaine,* t. XXIX, page 196.)

Est-il donc sans importance d'affranchir d'altération les noms qui distinguent les familles? La particule dont M. Franck fait une sorte de *res nullius*, qu'il laisse à la disposition de tous, a une valeur d'opinion, une puissance relative de recommandation, puisqu'il y a des gens qui l'usurpent, et ils ne sont pas nécessairement, comme le philosophe le suppose, des niais et des dupes ; ils y attachent et ont des motifs suspects d'y attacher du prix. Qu'un titre honorifique ait ou n'ait pas perdu une partie de sa signification, qu'il soit ou ne soit pas déprécié par le temps, qu'il ait été ou soit encore un témoignage, il est au moins un souvenir dont ne peuvent se prévaloir que ceux auxquels il appartient légitimement ; la souveraineté sociale s'exposerait à détruire elle-même le prestige des distinctions et des titres dont elle dispose, si elle faisait si bon marché des distinctions et des titres qui sont l'œuvre des souverainetés dont elle a hérité.

Quant au système des pénalités, qui pourrait ne pas s'associer aux espérances et aux vœux de M. Franck ?..... « Par là même, la loi pénale pourra « admettre tous les progrès de la civilisation et « devenir plus humaine, plus douce, à mesure que « la société elle-même entre dans les voies de l'hu- « manité et de la douceur. Nulle rigueur ne devra « être considérée comme éternelle, comme immuable. « C'est ainsi que nous avons déjà vu disparaître « l'exposition, la marque et la mort civile. C'est « ainsi que nous voyons aujourd'hui la dégradation « et le suplice bestial du bagne remplacé en partie « par les colonies pénitentiaires. C'est ainsi que dans « un jour, peut-être prochain, nous verrons dispa- « raître la peine de mort. Que savons-nous ? La prison « elle-même, si l'instruction se répand, si les mœurs « continuent de se polir, si le sentiment de l'hon- « neur devient plus commun, la prison elle-même « pourra peut-être faire place à la souffrance morale « de la honte, ou à la perte d'une partie de nos droits « civils et politiques. A coup sûr, la privation du bien- « être et de la fortune, les peines pécuniaires seraient « dès aujourd'hui, pour certains cas, plus rigoureuses « que toutes les autres. »

Dans son étude, qu'on ne peut lire qu'avec beaucoup de profit, pourquoi M. Franck attribue-t-il aux assemblées républicaines l'honneur d'avoir aboli la mort civile ? Elles n'ont eu qu'une part dans cette réforme que l'Empire a accomplie ; je sais grand gré à M. Franck de s'occuper de la philosophie du droit, mais je le soupçonne (c'est peut-être un injuste soupçon) de trop dédaigner les travaux juridiques.

Si la théorie éclectique du droit de punir compte aujourd'hui à la Cour de cassation, au Collége de France et à l'École de droit des adversaires, elle accepte la lutte et réfute ses réfutateurs. Dans son beau livre : *Les économistes modernes* (1862), M. Louis Reybaud a entrepris de répondre aux objections que cette théorie a soulevées. Pourquoi revendiquer mon droit de priorité dans cette controverse, si ma priorité n'est qu'une priorité de torts? Je demeure convaincu de la bonté de ma cause, qui est devenue en grande partie la cause de M. Faustin Hélie et de M. Franck.

M. Louis Reybaud affirme que nos critiques ne proviennent que d'un malentendu ; il accuse les contradicteurs de M. Rossi d'oublier, quand ils reprochent à son système de faire de la justice sociale la réalisation de la justice éternelle, que ce système donne pour mesure à la justice morale l'intérêt de la société..... Nous n'avons, en vérité, pas la responsabilité de la distraction qu'on nous impute : nous reconnaissons que l'école éclectique tempère Kant par Bentham ; mais si le tempérament voile l'erreur, il ne la fait pas disparaître ; si la justice morale est le principe de la pénalité sociale, cette pénalité ne peut atteindre, bien qu'ils soient préjudiciables à la société, des actes moralement indifférents, et M. Louis Reybaud a lui-même proclamé cette conséquence du principe qu'il défend : « Le pouvoir social n'a pas le droit, quelles que soient les suggestions de l'intérêt, de qualifier crime, et de punir un acte louable ou indifférent. » Nous soutenons au contraire que le pouvoir social, qui ne peut rien commander d'immoral et qui n'a même pas titre pour commander tout ce qui

est moralement obligatoire, a le droit d'imposer, avec sa sanction pénale, quand l'intérêt collectif qu'il représente le réclame, des actions ou des abstentions que la loi morale ne prescrit ni ne condamne ; cependant ici la justice morale est hors de cause, elle est étrangère à des châtiments qui ne se légitiment que par l'utilité générale.

Si j'étais obligé de me renfermer dans la formule dont M. Reybaud garantit l'excellence, j'en renverserais les termes, et je dirais que le droit social de punir est fondé sur un intérêt dont les exigences sont bornées par la justice ; la proposition ainsi amendée aurait plus d'exactitude et moins d'inconvénients. Mais, nous l'avons dit, il y a encore place pour la justice sociale, quand la justice morale a reçu satisfaction.— Donc les deux justices sont distinctes.—Qu'on n'objecte pas que la justice sociale ne peut faire ce que la justice morale prohibe ; personne, en effet, ne conteste que la justice sociale soit astreinte à des devoirs, qu'elle ait à se conformer aux inspirations de la raison, de la vérité ; qu'elle soit responsable devant la loi morale et devant Dieu, son représentant ; ce que nous nions, c'est qu'elle réprime autre chose que le mal social. — Si elle atteint le *mal moral*, ce n'est pas à titre de *mal moral*, c'est à un autre titre, et parce que ce mal est un trouble, un danger et surtout une violation des règles qu'elle impose. C'est la sanction de ses commandements méconnus qu'elle applique, et elle les applique en son propre nom, en vertu de sa souveraineté, et non en vertu d'une souveraineté plus haute dont sans doute elle relève, mais dont elle n'a pas pour cela le droit de se faire l'interprète. Je

veux bien que la pénalité sociale soit une expiation et l'acquit d'une dette ; mais elle est une expiation et l'acquit d'une dette, *non envers Dieu*, *mais envers la société*. Sa légitimité dépend de la légitimité du commandement qu'elle sanctionne et de sa proportion avec l'importance de ce commandement. Le droit social de punir dérive du droit social de commander ; il est un élément essentiel de la souveraineté. *On ne peut punir que lorsqu'on peut commander*, a dit Turgot (Première lettre d'un ecclésiastique à un magistrat). Je renverse la proposition et je dis : *Quiconque a le droit de commander a le droit de punir*.

LES
LICENCES POÉTIQUES
DE VIRGILE;

Par M. THÉRY,

Recteur de l'Académie de Caen, membre titulaire.

MESSIEURS,

Au milieu des préoccupations légitimes qui nous portent aujourd'hui vers l'étude des problèmes généraux de l'humanité et des grands spectacles de l'histoire, nous éprouvons quelquefois le besoin de retourner à l'étude plus modeste des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, de ceux qui ont bercé notre enfance. Nous ressemblons à des voyageurs qui ont gardé le souvenir d'un passé lointain et merveilleux, et qui se plaisent à en évoquer l'image.

Dans un corps savant, il semble qu'une obligation se mêle à un tel plaisir. Nous avons tous fréquenté long-temps cette Grèce d'une si riante imagination, cette Rome ancienne si imposante, illustrées l'une et l'autre par tant d'orateurs et de poètes, qui restent encore et seront toujours nos modèles. Nous ne remplirions qu'une partie de notre tâche, comme travailleurs de l'esprit, si, concentrés uniquement dans la science et les lettres modernes, nous n'avions

pas un regard et un souvenir pour cette antiquité, notre mère, qui a éclairé nos premiers pas.

En vain le *réalisme*, le *positivisme*, toutes ces inventions creuses et sonores, où la barbarie du langage essaie de nous tromper sur l'impuissance du fond, se dressent-elles pour couvrir de leur ombre les figures lumineuses des grands génies classiques. Après des milliers d'années, ils sont encore, comme l'a dit un de nos poètes (1), *jeunes de gloire et d'immortalité.*

Et nous, Messieurs, qui avons vécu long-temps dans leur commerce, et qui leur devons les premiers progrès de notre intelligence, nous ne délaisserons jamais leur culte ; nous aimerons à leur renouveler de temps en temps notre hommage. Nous réserverons une place dans nos séances à ces dieux domestiques, comme aux gardiens jaloux du bon goût qui doit présider à nos travaux.

Permettez-moi donc aujourd'hui une brève excursion dans ce champ de l'antiquité où fleurissent de si riches moissons de goût et de génie. C'est votre pays que je visite ; c'est votre langue que je parle. Dans notre Compagnie, où le bon et le beau comptent des amis fidèles, Virgile sera chez lui.

Je me suis intéressé, Messieurs, à une question bien secondaire en apparence, mais qui tient pourtant à une grande chose, au mystère même de l'inspiration poétique.

Je me suis demandé ce qu'il faut penser de ces exceptions aux règles extérieures de la poésie, qui se

(1) M.-J. Chénier.

rencontrent dans les plus grands poètes, et qu'on appelle des *licences*. Sont-ce des négligences, excusables en raison du grand nombre de vers qui remplissent un poème, dans lequel elles disparaissent comme des taches inévitables perdues sous l'éclat des beautés? Sont-elles comme imposées par la tyrannie du mécanisme? ou bien faut-il y voir des beautés d'un autre ordre, des fautes heureuses du poète? Et, dans ce cas même, les licences ont-elles été calculées, ou spontanément produites par le seul jet de l'inspiration?

Lorsque nous enseignons à des enfants les rudiments de la versification latine, nous leur donnons des règles précises; nous leur faisons peur des exceptions qui troubleraient leur pensée; nous prononçons ce mot de *licences poétiques* avec une sorte d'improbation. Nous accordons à Virgile, à Ovide, le bénéfice des circonstances atténuantes. Nous faisons valoir l'étendue de leurs poèmes, l'impossibilité où ils étaient, dans une marche si longue, de ne pas dévier quelquefois. Plus tard, quand nos élèves sont déjà formés, nous leur laissons soupçonner qu'il y a des licences heureuses, mais nous les détournons de passer sur cette planche fragile. Nous leur permettons de les admirer, en leur défendant de les imiter. Nous leur dirions volontiers: *Regardez-les, mais n'y touchez pas!*

Et, en effet, Messieurs, l'enseignement se donne selon la règle, non pas selon l'infraction. Nous ne voyons rien à changer à la méthode du professeur. Au sein d'une Académie, la question prend une autre face. L'examen est sans péril. Ce n'est plus qu'une

question de goût à débattre avec une pleine liberté d'esprit.

J'ai choisi Virgile comme le plus parfait des poètes anciens, comme celui dont l'imagination réglée, le génie sage et sévère devaient s'écarter le moins possible de la voie régulière, de l'ensemble harmonieux des lois poétiques.

Ce n'était plus le temps de l'*archaïsme* et des rudes accents d'Ennius. L'admirable langue de Lucrèce, plus attentive à la pensée, à l'image, qu'à la facture matérielle du vers, avait fait place à un langage poli, à ce langage des grands siècles, que fixent et immortalisent les hommes de génie.

Virgile, pur et charmant esprit, d'un goût inspiré, jamais excessif dans ses conceptions ni dans son style, passionné sans exubérance d'enthousiasme, l'œil fixé sur ce noble idéal qui conserve à la pensée comme à la forme une sorte de sérénité, Virgile, s'il se permet des *licences,* doit en être sobre et n'admettre, ce semble, que celles où la négligence n'a aucune part.

Laissons d'abord de côté une des règles de la prosodie, règle salutaire dans l'enseignement, où tout doit tendre à la meilleure forme possible, mais qui, dans la pratique, a été fréquemment violée par les grands poètes, par Virgile tout le premier : je veux parler de la césure.

Conformément à l'usage le plus habituel de la langue poétique, nous prescrivons d'observer, dans le vers hexamètre, le seul que nous prenions ici pour exemple, une césure après le second pied, ou deux césures, savoir : l'une après le premier pied, l'autre

après le troisième. C'est, en effet, la facture la plus harmonieuse de ce vers; mais les exceptions, dans Virgile, sont innombrables, et je me suis découragé de les compter. On comprend d'ailleurs qu'un vers à césure moins régulière, entouré d'autres vers conformes au précepte, lu dans l'ensemble, roulant pour ainsi dire dans le même flot, n'a rien qui puisse choquer l'oreille ou le goût, et qu'il y aurait une sorte d'affectation pédantesque à vouloir jeter dans un moule trop sévère toutes ces parties d'une grande œuvre. On lira même dans le 5e. livre de l'*Énéide*, au vers 591, un exemple admirable d'harmonie imitative résultant de l'absence de toute césure. Il s'agit du labyrinthe de Crète et de ses méandres inextricables.

Falleret, dit Virgile, *indeprensus et irremeabilis error.*

Les lois de la césure une fois écartées, nous nous trouvons en présence d'une série de *licences* que je signale à votre attention.

J'en ai fait le compte, Messieurs, et, si vous me permettez, pour un moment, de transporter l'arithmétique dans la critique littéraire, je vais vous en présenter le tableau.

Les *Bucoliques* renferment 830 vers, et 20 licences poétiques;

Les *Géorgiques*, 2,188 vers, 50 licences;

L'*Énéide*, 9,894 vers, 117 licences.

La proportion, pour les *Bucoliques*, est d'un 42e. à peu près;

Pour les *Géorgiques*, d'un 44e.;

Pour l'*Énéide*, d'un 86e.;

Pour l'ensemble des trois poèmes, elle est d'un 70e.

Peut-être, Messieurs, ma statistique appliquée à l'inspiration, et que je crois exacte, vous aura-t-elle fait sourire. Veuillez cependant suspendre votre jugement.

N'y a-t-il pas quelque intérêt à remarquer combien le poète qui a le plus approché de la perfection du style a été réservé dans l'emploi des exceptions? N'est-ce pas une leçon à l'adresse des versificateurs qui, sous prétexte de génie, se mettent trop à l'aise dans la partie mécanique de l'œuvre, et qui sont fiers des libres allures du vers, lorsqu'ils l'ont mis au niveau de la prose, comme si l'indépendance de toute règle était un signe de la supériorité du talent? Il est vrai que, dans certains cas, mais rares et bien caractérisés, l'art franchit ses limites au profit d'un effet d'harmonie et de sentiment. Quelques-unes des licences de Virgile s'expliquent par cette cause. Nous y comprendrons les vers: 49 de la 4e. églogue, 38 de la 5e.; 221, 281 du 1er. livre des *Géorgiques*, 69 du 2e., 276 et 449 du 3e.; et les vers 549 du 3e. livre de l'*Énéide*, 667 du 4e., 634 du 7e., 167 du 8e., 477 du 9e., et 863 du 12e. (1).

13 vers, Messieurs, sur 187; 13 vers fournis par les

(1) 49, vers spondaïque. 38, vers spondaïque. 221, vers spondaïque et diphthongue non élidée. 281, absence d'élision deux fois répétée, longue qui devient brève. 69, dactyle au 6e. pied. 276, vers spondaïque. 449, dactyle au 6e. pied. 549, vers spondaïque. 667, absence d'élision. 634, vers spondaïque. 167, vers spondaïque. 477, absence d'élision. 863, vers spondaïque.

Je rejette les autres détails de nomenclature à la fin de mon travail. Ils seraient trop secs pour entrer dans une lecture, et ne peuvent être vérifiés que la plume à la main.

trois poèmes. 9 sont spondaïques, ce qui est à peine une licence. 3 se terminent par deux dactyles, au lieu du dactyle et du spondée de rigueur, sous forme d'équivalence. Plusieurs manquent à la règle de l'élision. Preuve manifeste que le poète de Mantoue n'avait pas besoin de sortir des règles communes, des traditions établies, pour trouver ses plus merveilleux effets.

Nous sommes, d'ailleurs, bien porté à croire que ces licences, heureuses, mais rares, découlaient naturellement de la pensée, formée et colorée par une âme poétique ; qu'elle ne les apprêtait pas à loisir ; qu'elle les produisait sans effort comme son expression immédiate, celle qui faisait corps avec l'idée et qui en était l'accent le plus naturel.

Qu'il suffise de citer, pour exemple, le 49e. vers si connu de la 4e. églogue :

Cara Deûm soboles, magnum Jovis incrementum ;

et ce vers du 4e. livre de l'*Énéide,* le 667e. :

Lamentis gemituque et femineo ululatu.

Mais d'où viennent donc et à quelle catégorie appartiennent les 174 autres licences ?

Il y en a de plusieurs espèces. La plus commune est celle qui consiste à faire longue une syllabe, laquelle, d'après la loi commune, ne peut devenir longue que par position, comme dans le vers 39e. de la 1re. églogue, la dernière syllabe du mot *aberat :*

Tityrus hinc *aberat.* Ipsæ te, Tityre, pinus,

Il y a dans Virgile 47 exemples de ce genre, qui s'expliquent par le repos sensible de la phrase après le mot dont la quantité est irrégulière. Il semble que le poète se soit cru en droit de reprendre un nouvel élan, sans avoir égard à la partie terminée, et, à la lecture, l'oreille donne en quelque sorte son consentement à cette liberté poétique.

Ajoutons 7 vers où la syllabe qui précède une aspiration, quoique brève par position, devient exceptionnellement longue, comme dans ce vers, le 69e. du 11e. livre de l'*Énéide :*

Seu mollis violæ, seu languen*tis* Hyacinthi.

Il y a même 1 vers, le 60e. du livre 3 des *Géorgiques,* où la force de l'aspiration dispense de l'élision la voyelle qui la précède :

Ætas Lucinam justosque pa*ti* hymenæos.

19 ne sont irréguliers qu'en ce qu'ils font longue ou brève, selon le besoin, une syllabe enclavée dans une sorte de formule convenue, comme la seconde syllabe du second mot *vale,* dans le 79e. vers de la 3e. églogue :

Et longum, formose, vale, va*le*, inquit, Iola ;

ou la conjonction *que*, au second pied du vers 90e. du 3e livre de l'*Énéide :*

Limina*que* laurusque Dei, totusque moveri.

Encore, dans la plupart des exemples de cette classe, le *que* marqué long est-il suivi d'un mot qui

commence par une double consonne, ce qui rend moins grave la violation de la quantité naturelle.

Viennent ensuite, au nombre de 39, des contractions peu usitées comme *reice,* pour *rejice*, au 95e. vers de la 3e. églogue ; et d'autres plus communes, comme *aurea* en deux syllabes, dans le vers 698e. du 1er. livre de l'*Énéide.*

18 vers subissent le joug des noms propres, qu'il fallait bien employer, et qui résistaient à la mesure, comme le vers 437e. du 1er. livre des *Géorgiques :*

Glauco et Panopeæ et Inoo Melicertæ.

On peut noter 10 vers pour leur archaïsme, par exemple l'infinitif *immiscerier* dans le vers 454 du 1er. livre des *Géorgiques :*

Sin maculæ incipient rutilo *immiscerier* igni.

16 pour des enjambements, de la fin d'un vers au vers suivant, quand celui-ci commence par une voyelle, comme au 295e. du 1er. livre des *Géorgiques :*

Aut dulcis musti Vulcano decoquit humorem,
Et foliis....

J'indique en passant un hiatus permis, avec l'interjection, celui du vers 486e. du 2e. livre des *Géorgiques :*

Flumina amem, sylvasque inglorius. *O ubi* campi ;

un autre, plus irrégulier, le 235e. du 4e. livre de l'*Énéide :*

Quid struit, aut quâ *spe* inimicâ in gente moratur ?

Enfin, il restera 14 vers où nous ne découvrons, pour expliquer la quantité longue donnée à des syllabes brèves par position, aucun des moyens justificatifs qui nous ont déjà servi; ce vers, par exemple, le 651e. du livre 1er. de l'*Énéide :*

Pergama cùm peteret inconcessosque hymenæos,

plus un 15e. vers qui se termine par deux dactyles, sans intention poétique apparente, le 287e. du 7e. livre de l'*Énéide :*

Præferimus manibus vittas et verba precantia.

Cependant, je dois dire que ces 15 vers sont d'une agréable harmonie et d'une facture aisée, et que d'ailleurs, à l'exception de 3, ils se trouvent dans l'*Énéide,* à laquelle Virgile n'avait pas mis la dernière main.

Quelles seront, Messieurs, les conclusions de cet aperçu, plus semblable, je le crains, à un catalogue qu'à un morceau de critique littéraire?

C'est qu'on peut, c'est qu'on doit relire Virgile à tout âge, avec cette confiante admiration des premières années; c'est que ce noble et pur génie n'a pas plus à redouter le scalpel de l'analyse, le minutieux examen de la forme, que les exigences de la haute critique.

Hâtez-vous donc, Messieurs et chers confrères, d'oublier les rares griefs de la prosodie, si elle a quelques droits sur une telle renommée. L'inspiration a précédé la règle; elle a fait la règle par ses exemples.

C'est donc l'inspiration elle-même que nous consultons sur les préceptes qu'elle promulgue, sur les exceptions qu'elle se réserve. Cette étude des licences, si peu nombreuses, que se permet le prince des poètes latins, bien loin d'être l'irrespectueux inventaire de ses fautes, n'est qu'un hommage rendu à la correction de son génie.

LISTE DES LICENCES POÉTIQUES DE VIRGILE.

Bucoliques.

V. 39, I, repos.
53, II, repos (élis. supp.).
6, III, repos (élis. supp.).
63, — repos (élis. supp.).
97, — repos.
41, VII, repos (élis. supp.).
44, — repos (élis. supp.).
66, IX, repos.
69, X, repos.
79, III, formule.
95, — contraction.

V. 30, VI, contraction.
7, VII, contraction.
49, IV, effet (spond.).
38, V, effet (spond.).
51, — formule (*que*).
44, VI, formule.
53, — aspiration (*h*).
53, V, aspiration.
53, — repos.
12, X, noms propres.

Géorgiques.

V. 4, I, repos (élis. supp.).
341, — repos (élis. supp.).
31, — douteux.
86, II, repos (élis. supp.).
211, — repos.
5, — douteux.

V. 164, I, formule (*que*).
352, — formule (*que*).
371, — formule (*que*).
221, — noms propres.
221, — effet (spond.).
281, — effet (double).

V.295, — enjambement.
397, — contraction.
482, — contraction.
344, II, enjambement (*que*).
443, — enjambement (*que*).
437, I, noms propres (double).
454, — archaïsme.
121, II, contraction.
180, — contraction.
200, — contraction.
233, — contraction.
453, — contraction.
768, — repos.
33, VII, contraction.
160, — enjambement.
470, — enjambement (*que*).
262, — contraction.
609, — contraction.
178, — repos (élis. supp.).
226, — repos (élis. supp.).
186, — formule (*que*).
287, — dactyle au 6e. pied.
398, — aspiration (*h*).
464, — archaïsme.
631, — noms propres (spond.).
634, — effet (spond.).
54, VIII, nom propre (spond.).
98, — repos.
341, — nom propre (spond.).
345, — nom propre (spond.).
167, — effet (spond.).
228, — enjambement (*que*).
274, — contraction.
292, — contraction.
372, — contraction.
402, — douteux (spond.).
V.425, VIII, formule (*que*).
493, — archaïsme.
9, IX, douteux (spond.).
196, — nom propre (spond.).
241. — nom propre (spond.).
647, — nom propre (spond.).
26, — archaïsme.
154, — archaïsme.
231, — archaïsme.
32, — contraction.
448, — contraction.
37, — douteux (lettre double).
767, — formule (*que*).
477, — effet (élis. supp.).
610, — douteux.
650, — enjambement (*que*).
51, X, repos.
383, — repos (*h*).
129, — contraction.
378, — contraction.
764, — contraction.
895, — enjambement (*que*).
394, — douteux.
720, — aspiration (*h*).
31, XI, nom propre.
69, — aspiration (*h*).
118, — archaïsme.
242, — archaïsme.
323, — repos.
400, — contraction.
469, — douteux.
609, — enjambement (*que*).
13, XII, repos.
31, — repos (élis. supp.).
68, — repos.
232, — repos.

V.422, XII, repos.
550, — repos.
883, — repos (avant l'interj.).
84, — contraction.
89, — formule (*que*).
181, — formule (*que*).
363, — formule (*que*).
443, — formule (*que*).
535, — douteux (élis. supp.).
668, — repos.
863, — effet (spond.).
648, — repos (élis. supp. et hiatus).
144, — repos (élis. supp.).
486, — interjection.
69, — dactyle au 6ᵉ. pied.
71, — repos.
60, III, aspir. (voy. élis. supp.).
76, — repos.
118, — repos.
155, — repos (élis. suppr.).
V.189, III, repos.
242, — enjambement (*que*).
377, — enjambement (*que*).
276, II, effet (spond.).
283, — contraction.
385, III, formule (*que*).
449, — effet (dactyle au 6ᵉ. p.).
546, — douteux.
34, IV, contraction.
38, — contraction.
242, — contraction.
92, — repos (élis. supp.).
137, — aspiration.
222, — formule (*que*).
336, — formule (*que*).
270, — noms propres.
348, — noms propres.
461, — noms propres.
463, — noms propres.

Énéide.

V.308, I, repos (aspir.).
405. — repos (élis. supp.).
668, — repos.
332, — enjambement (*que*).
478, — douteux.
651, — douteux.
617, — noms propres.
698, — contraction.
726, — contraction.
379, II, contraction.
411, — repos.
563, — repos.
745, — enjambement (*que*).
V. 74, III, noms propres.
91, — formule (*que*).
143, — contraction.
354, — archaïsme.
464, — repos.
605, — repos (*h*).
549, — effet (spond.).
64, IV, douteux.
146, — formule (*que*).
235, — élis. supp.
222, — repos.
493, — archaïsme.
561, — contraction.

V.606, IV, contraction.
682, — contraction.
667, — effet (élis. supp.)
261, V, noms propres.
269, — contraction.
786, — contraction.
300, — enjambement (*que*).
422, — enjambement (*que*).
V.735, V, repos (*h*).
853, — repos.
33, — contraction.
57, — contraction.
280, VI, contraction.
254, — douteux.
602, — enjambement (*que*).
687, — formule (*que*).

DES
TRAVAUX COLLECTIFS
QUE POURRAIENT ENTREPRENDRE
LES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS ;

Par M. Julien TRAVERS,
Secrétaire de l'Académie.



Au mois de novembre 1861, parmi les questions que nous avions brièvement traitées sous le titre : *Des Académies et des Sociétés savantes des départements,* se trouvait la question suivante :

« Ne pourrait-on les relier entre elles pour des travaux collectifs? »

Il nous semblait impossible qu'aucun homme en France, qu'aucun particulier, quelque considération qui l'entourât et quel que fût son zèle, eût assez d'autorité pour déterminer les Sociétés savantes à entrer dans ses vues, à se plier à ses volontés et à exécuter docilement ses projets.

« C'est, disions-nous, que nous aimons, dans notre pays, un agent responsable qui soit en même temps un guide, et que ce guide, que l'on réclame par tempérament et par habitude, ce guide, c'est le Gouvernement. Le Gouvernement, qui personnifie l'ensemble des citoyens, a seul une autorité suffisante pour imposer la confiance au plus grand nombre. Nul homme, quels que soient son mérite, sa réputation, sa gloire

même, ne se fût aventuré à demander aux Sociétés savantes la *Carte de l'ancienne Gaule*, le *Dictionnaire topographique*, le *Répertoire archéologique de la France*. Le Gouvernement impérial a désiré le concours de nos Compagnies pour ces grands travaux, et ces grands travaux sont entrepris sur une foule de points, et beaucoup de nos confrères déploient une rare ardeur: *fervet opus*, et déjà de notables parties s'achèvent et l'impression est commencée. Par ce qu'il obtient, M. le Ministre doit juger de ce qu'il peut obtenir. »

Nous reproduisons ce passage comme préambule à une question dont la solution résoudrait celle que nous avons rappelée : ce n'en est même, à la vérité, qu'une forme nouvelle. En effet, nous cherchons aujourd'hui :

« Quels sont les travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements ? »

Secrétaire d'une Académie qui embrasse les sciences, les arts et les belles-lettres, qui par conséquent ne peut étreindre tout ce qu'elle embrasse ; d'une Académie qui a vu successivement se détacher de son tronc des rameaux qui prospèrent et sont devenus à leur tour des arbres féconds, nous avons lu nombre de circulaires ministérielles, dignes de toute l'approbation de nos confrères ; mais ces confrères judicieux, membres d'autres Sociétés savantes de notre cité, s'accordaient à dire : Ceci regarde la Société d'agriculture ; ou : C'est à la Société des antiquaires de Normandie à répondre ; ou : Cette question est de la compétence de la Société Linnéenne. Rarement le Ministère nous a demandé quelque chose qui entrât spécialement dans le cadre ordinaire de nos travaux.

Serait-ce que les travaux des littérateurs proprement dits sont chose de luxe, et dont la société nouvelle ne voit pas trop l'application? Nous ne le croyons pas. Nous sentons que les forces vives de l'intelligence, à notre époque, ne sont pas autant dans des recherches d'antiquaires que dans la construction de grands monuments historiques, dans d'arides analyses que dans de lumineuses et fécondes synthèses. Et toutefois ce n'est pas à des œuvres qui demandent des combinaisons savantes et une exécution difficile, que l'on peut, selon nous, provoquer nos académies départementales. Il leur faut de ces labeurs utiles, de ces tâches faciles, de ces recherches et de ces rédactions qui exigent plus de soins scrupuleux que d'élévation de génie, plus d'exactitude que de hardiesse, qui s'interrompent dès que d'autres occupations l'exigent, qui se reprennent avec les premiers loisirs.

Les matières de cette espèce sont nombreuses, et nous ne chercherons point à en dresser la nomenclature; mais, parmi les travaux que nous pourrions indiquer, qu'il nous soit permis de citer plusieurs de ceux auxquels nous donnerions la préférence, à raison de notre aptitude aux choses faciles : *tenues grandia*, ce qui veut dire : le grand n'est point de notre compétence.

Mais ce qui est de la compétence de tout membre de Compagnie savante, ce sont les travaux dont nous allons parler.

Et, d'abord, nous éprouvons le besoin d'avoir une bonne *Géographie de la France*. Nous en cherchons une depuis nos premières années de collége, où nous lisions dans Crozat, que la ville où nous faisions nos

études était un port de mer: un port de mer à 30 ou 40 kilomètres dans les terres ! Nous en cherchons une, et nous désespérons d'en trouver, tant que des compilateurs en rédigeront seuls dans leur cabinet. Pour faire la description d'un pays, il faut le connaître, et l'on ne connaît bien en cette matière que ce qu'on a vu, que ce qu'on a examiné, contrôlé, comparé. Il est donc impossible à l'homme le plus laborieux, le plus consciencieux, le plus avide de vérité, le plus scrupuleux dans ses investigations, de faire la géographie d'une contrée de quelque étendue. Une surface de cent lieues carrées a trop de points divers pour que le même homme puisse se transporter sur chacun d'eux, reconnaître tous les aspects, constater toutes les productions et leur quantité, toutes les industries et leur importance, étudier les hommes et le climat, le caractère, les tendances, les aptitudes, les monuments, la flore, la faune, les cours d'eau, etc. Un seul homme ne peut tout voir : il lui faut des auxiliaires, beaucoup d'auxiliaires, et les meilleurs, les plus capables de le seconder, de répondre à ses questions et souvent d'appeler son attention sur des phénomènes dont il ne soupçonne même pas l'existence, les meilleurs, dis-je, sont dans les Compagnies savantes des départements.

Reste à savoir si ce travail mérite que tant de collaborateurs s'en occupent. Il n'y a pas pour moi le moindre doute. Les *Dictionnaires* demandés pour le passé par M. le Ministre de l'instruction publique, ces *Dictionnaires* qui exigent toute l'érudition des archivistes-archéologues, n'ont qu'une importance de curiosité historique, tandis que l'état présent du pays

est d'une utilité immédiate. Aussi, à cette grande *Géographie*, telle que nous l'avons conçue, voudrions-nous qu'on joignît une *Statistique* variée et complète autant que possible. Depuis longues années, les diverses administrations en ont demandé à leurs employés de divers ordres; on a recouru à tous les moyens pour avoir une *Statistique de la France*, à tous, excepté à celui qui serait le plus sûr, puisque c'est celui qui offre le plus de garanties de lumières, de zèle et de désintéressement, je veux dire aux Compagnies savantes.

A cette *Géographie*, à cette *Statistique de la France*, je voudrais que l'on joignît une *Biographie* et une *Bibliographie de la France*. On sait combien la *Biographie universelle* de Michaud ment à son titre, combien la *Biographie générale* de Hoëfer a de lacunes. MM. Michaud et Hoëfer n'ont fait qu'un choix, et le caprice a présidé souvent aux admissions dans leurs intéressantes nécropoles. Bien des morts leur ont échappé, qu'il serait moral de faire connaître à leurs concitoyens; bien des mémoires s'effacent, qu'il faudrait proposer à la reconnaissance éternelle de leur pays. Tel homme fut grand relativement, et rendit des services locaux; à cent lieues, on s'en inquiète peu, et l'on ne tient pas à connaître des héros d'une notoriété restreinte; mais, dans la contrée qu'ils habitèrent, il est utile de conserver pieusement leur souvenir par justice et pour l'exemple. En conséquence de ces considérations, nous voudrions que l'on fît la Biographie, cette fois *générale*, cette fois *universelle*, par département, et qu'une table des noms mentionnés dans tout l'ouvrage renvoyât, pour chacun d'eux, au département dans lequel un article lui serait consacré.

Une *Bibliographie* est le complément nécessaire d'une *Biographie*, et l'on sait combien le travail des bibliographes réclame de soins minutieux. Aucun n'est exempt de fautes et surtout de lacunes. Il faut de sérieuses recherches et une attention scrupuleuse pour retrouver toutes les productions et toutes les éditions d'un écrivain. Lui-même parfois est un guide infidèle, et ne se souvient pas toujours à soixante ans de ce qu'il écrivit à trente. Pour beaucoup d'auteurs, il faut les avoir suivis dans leurs publications, avoir eu les confidences de leurs imprimeurs ou de leurs amis quand ils gardaient l'anonyme; autrement on ignore une partie de leurs œuvres, et quelquefois tout un côté de leur mérite. Pour un quart d'entre eux, l'investigation départementale est utile; pour un bon nombre, elle est indispensable.

Il est bien entendu que, dans l'exécution de tous ces travaux, des commissions centrales, qui auraient indiqué d'avance l'étendue à leur donner, les y ramèneraient, s'ils s'en écartaient de manière à choquer les lois de la proportion. Il y a des bornes à l'indulgence: ces commissions auraient pour devoir de ne pas les franchir.

Nous voudrions encore, et nous allons nous arrêter après cette dernière indication, nous voudrions encore demander aux Compagnies savantes des départements un de ces livres qui ne peuvent se faire qu'en province, et dont l'importance est depuis long-temps reconnue; je veux parler d'un *Glossaire des patois de la France*. Nous n'avons point pour ces patois la tendresse aveugle qu'affichait Charles Nodier, et qui lui dictait un de ses élégants paradoxes. A nos yeux, la nomenclature

que nous sollicitons a pour principal avantage d'éclairer nos origines, et nous adoptons volontiers ce passage de François Génin dans la préface des *Récréations philologiques*: « Ces *Glossaires patois* avanceraient tout d'un coup la besogne du *Dictionnaire historique*; l'Académie prendrait là ses éléments sur le vif. Tant de mots dépareillés, barbouillés, méconnaissables, errant à travers le langage comme des mots sans aveu, le *Glossaire patois* fournirait sur-le-champ de quoi leur constituer une famille, rétablir leur vraie physionomie, et les remettre dans le monde sur le pied d'honnêtes et légitimes citoyens du vocabulaire, sur le pied de leur naissance, avec restitution de leur antique apanage. Les écrivains du moyen-âge seraient appelés à déposer comme témoins et à confirmer la possession d'état par preuves écrites et irrévocables. » Génin, très-préoccupé de la question, regardait les patois comme les immortelles archives de la langue française; mais leur immortalité lui semblait en danger de périr, si l'on ne se hâtait de les consigner dans des Glossaires. Écoutez ce philologue incisif: « Il s'en va grand temps de les recueillir! La civilisation disséminée par le réseau des chemins de fer entame partout la tradition, l'écrase sous les roues des locomotives, et aura bientôt fait d'absorber et de confondre toutes les originalités locales dans l'océan de l'uniformité. Dans un temps donné, il n'y aura plus de patois: il n'y aura plus que le français littéraire, le français du théâtre et des romans, compliqué (et non pour une petite dose) du français industriel. Dieu sait ce que c'est, et surtout ce que ce sera. »

Dieu sait et nous ignorons ce que sera ce français

du théâtre, des romans et de l'industrie, cette langue future de nos descendants, et peu nous importe, à nous qui serons morts, quand on la parlera et qu'on l'écrira ; mais nous tenons à connaître les origines de notre idiome, et nous désirons en percer quelques mystères, en surprendre quelques secrets. Les patois en recèlent, étudions les patois. Faisons d'amples herbiers de cette flore de la linguistique, pour laquelle, si nous ne nous en occupons, tant d'espèces seront perdues. Hâtons-nous, car si les anneaux que nous tenons encore disparaissent, la chaîne entre l'avenir et le passé sera pour jamais rompue ; il n'y aura plus de tradition.

Quelques travaux isolés ont paru ; ils démontrent l'importance du grand Dictionnaire que nous demandons, et qui se fera sans peine, comme en se jouant, par des milliers de collaborateurs. Il suffit, en effet, qu'on soit prévenu pour ouvrir l'oreille et noter les mots patois auxquels, sans cet avertissement, on n'aurait fait aucune attention. Chacun peut recueillir des vocables, des locutions, des acceptions, des variantes de prononciation, des altérations plus ou moins profondes, qui sont les matériaux du *Glossaire national*. De bons esprits, qui n'y ont jamais songé, se passionneraient pour cette espèce de chasse aux mots patois, et les éléments de l'œuvre que nous désirons seraient probablement recueillis en moins de trois années.

Qu'il nous soit permis de finir par une observation que nous avons faite à M. Rouland lui-même, dans sa soirée du 25 novembre 1861, et dont il s'est gardé de tenir compte.

Il ne faudrait pas que, pour donner du zèle aux membres des Sociétés savantes des départements, à ces hommes si désintéressés qui n'aspirent qu'à l'honneur d'être utiles, on proposât des récompenses pécuniaires, ni qu'on prétendît établir un concours entre les Sociétés savantes, ouvrir une lice, une sorte d'arène où elles rivaliseraient pour des prix d'une invention malheureuse. Ce que les membres peuvent isolément, les Corps savants ne le peuvent point collectivement. Leur dignité s'y oppose ; elle serait compromise dans de telles luttes. Ces Corps sont capables de grands efforts et d'utiles résultats : sous l'impulsion du Gouvernement, qui doit avoir confiance en eux et compter sur leur entier *concours*, ils feront collectivement de bons travaux, qui ne peuvent s'exécuter à Paris et qui compléteront ceux de l'Institut de France. Quant à l'idée de *concours,* dans le sens de lutte pour des récompenses, d'arène où elles soient collectivement disputées, c'est une idée qui a soulevé les susceptibilités des hommes les plus honorables : nous la signalons comme un danger.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. BLANCHARD,

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES PONTS-ET-CHAUSSÉES,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ;

Par M. JULES CAUVET,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Dans une Compagnie telle que la nôtre, à côté des membres ordinaires qui paient un tribut actif à nos travaux, il s'en rencontre d'autres qui, fatigués par le poids des années, ne peuvent plus assister à nos réunions, et sont dès lors à peu près inconnus à plusieurs d'entre nous. La perte de ces hommes vénérables n'en est pas moins sensible à ceux qui ont eu le bonheur de les apprécier; elle touche infiniment l'Académie entière, qui a toujours considéré ses membres honoraires comme une partie essentielle de sa propre existence.

Le 2 octobre dernier, nous perdions le plus âgé de ceux-ci. M. Jean-Louis Blanchard, né à Verson, le 2 novembre 1774, s'éteignait au moment où il atteignait presque sa 90e. année.

Sorti d'une de ces familles de cultivateurs aisés, dans lesquelles les nobles traditions de travail et de devoir se sont toujours conservées singulièrement in-

tactes, M. Blanchard avait reçu une éducation libérale dans un des colléges de l'ancienne Université de Caen. Le désir de ses parents était qu'il se destinât au barreau, ou bien encore au notariat. Mais la tourmente révolutionnaire avait bouleversé toutes les carrières et dissipé tous les projets d'avenir. Appelé sous les drapeaux par la loi inexorable de la réquisition, M. Blanchard allait être incorporé dans l'armée active, lorsqu'il obtint, vu ses fortes études sur les sciences mathématiques et physiques, de faire partie de l'École polytechnique que la Convention nationale venait d'établir. Entré, l'un des premiers, avec le grade de sergent d'artillerie, dans cette institution savante, M. Blanchard y forma des liaisons précieuses qu'il devait retrouver avec bonheur dans sa vieillesse. Il avait été, notamment, le condisciple et l'ami de notre concitoyen, M. l'ingénieur en chef Dan de La Vauterie et de M. Maillet-Lacoste, ce professeur de littérature latine, éminent par l'instinct littéraire et la verve oratoire, dont l'Académie et la Faculté des lettres conservent le meilleur souvenir.

A sa sortie de l'École, M. Blanchard, auquel son rang dans les examens permettait de choisir librement sa carrière, opta pour le service des ponts-et-chaussées. Après différents travaux comme élève-ingénieur, il fut nommé ingénieur ordinaire, par arrêté du premier consul de la République du 18 brumaire an IX (9 novembre 1800).

A cette époque, les moyens de communication dans toutes les parties des territoires soumis à la France étaient assurément bien imparfaits, si l'on se reporte au merveilleux spectacle qu'ils présentent

de nos jours. Mais déjà des efforts puissants et soutenus étaient accomplis pour les améliorer. Le vaste génie qui présidait aux destinées de notre patrie avait compris l'importance souveraine que possède un réseau de routes complet et bien entretenu pour le développement de la civilisation et du bien-être. Dans l'activité toute nouvelle imprimée au corps des ponts-et-chaussées, M. Blanchard ne pouvait manquer d'avoir une part importante. La variété des travaux qu'il exécuta, à ce moment de sa carrière, atteste la confiance que ses chefs avaient en lui ; elle dut incontestablement développer sa capacité, par la comparaison des terrains très-divers sur lesquels il fut appelé à fournir des études.

En 1801, nous le trouvons, en résidence à Bruges, traçant des routes dans les plaines de la Belgique. En 1802, il est employé, dans le Valais, aux travaux préparatoires de cette voie de communication magnifique qui, bientôt, allait relier la France à l'Italie, en traversant la chaîne du Simplon, au milieu des glaciers et des torrents qui semblaient opposer au génie de l'homme un obstacle insurmontable.

En 1805 et en 1806, il remplit par intérim, à Avignon, les fonctions d'ingénieur en chef du département de Vaucluse. Au commencement de l'année suivante, il est appelé en Corse, position toute de confiance dans un moment où l'île était encore frémissante des dissensions civiles qui l'avaient agitée si long-temps, et dans lequel, en outre, la guerre maritime avec les Anglais rendait les communications difficiles et peu fréquentes.

L'activité et les talents qu'il avait montrés en Corse

allaient lui procurer, de la part du Gouvernement impérial, alors à l'apogée de sa gloire, une marque d'estime des plus éclatantes. Nommé ingénieur en chef au commencement de l'année 1810, M. Blanchard était rappelé en France, et chargé immédiatement de se rendre à Leibach, pour organiser le service des ponts-et-chaussées dans les provinces Illyriennes.

On sait qu'après la campagne de Wagram, l'Autriche, vaincue par nos armes, se trouva contrainte de céder à Napoléon Ier. le territoire situé sur les bords de la mer Adriatique, en face de l'Italie, depuis Trieste jusqu'à Raguse. Ce pays, dont la majeure partie avait appartenu précédemment à la République de Venise, devait, dans la pensée du grand Empereur, former un petit État à part, vivant de ses propres ressources, bien que soumis, comme l'Italie du nord, à son sceptre puissant. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, nommé gouverneur général des provinces Illyriennes, reçut dès lors pour mission d'y fonder une administration particulière, sur le modèle reçu en France, en s'aidant, autant qu'il le pourrait, des éléments fournis par le pays lui-même.

La tâche assignée à M. Blanchard, devenu sans transition directeur-général des ponts-et-chaussées d'un État tout entier, était de réunir en un seul corps les ingénieurs civils épars dans les différentes provinces, puis d'utiliser leurs efforts pour la construction et l'entretien des voies de communication jugées nécessaires. L'entreprise, assurément, était des plus ardues, surtout si l'on tient compte de la nature montueuse de la contrée, et aussi du voisinage immédiat de populations turbulentes et à demi barbares.

M. Blanchard aimait à raconter l'étonnement et la colère des Turcs et des Monténégrins, en voyant la création de ces routes nouvelles dont ils craignaient le contact, comme devant faciliter l'accès de leurs possessions à ces conquérants français venus de si loin, pour s'établir auprès d'eux. Souvent il fallut faire escorter les travailleurs par des piquets de soldats, et, plus d'une fois, M. Blanchard lui-même, venu sur le terrain pour donner ses ordres, entendit le bruit des coups de fusil, pendant qu'il s'entretenait avec les conducteurs des travaux.

Le maréchal Marmont, dont les Mémoires posthumes ont révélé l'esprit difficile et jaloux, rend dans ce livre à la capacité de M. Blanchard un de ces témoignages complets dont il se montre avare (1). Le général Bertrand, qui succéda au duc de Raguse, accordait aussi à M. Blanchard une confiance entière.

Mais, hélas ! après une prospérité sans exemple, l'heure des désastres avait sonné pour le premier Empire. En 1813, le résultat infructueux du Congrès de Prague amena l'Autriche à déclarer la guerre à la France. Bientôt survinrent la funeste bataille de Leipsig et la défection de l'Allemagne entière. Nos héroïques légions, attaquées de tous les côtés à la fois, et décimées par leurs victoires elles-mêmes, durent se reployer sur la mère-patrie. L'évacuation des provinces Illyriennes fut opérée à la fin de cette année 1813.

(1) « Enfin je créai un corps des ponts-et-chaussées, composé des « meilleurs ingénieurs civils des villes et de la province de Carniole, « et je mis à sa tête un ingénieur, nommé *Blanchard*, envoyé de « France, *homme fort capable.* » (*Mémoires du duc de Raguse*, t. III, p. 372.)

Le Gouvernement de l'Autriche, qui reprenait la souveraineté de cette contrée, sentait le besoin de changer le moins possible l'organisation administrative créée par les Français. Il fit offrir à M. Blanchard la conservation de ses fonctions, avec des appointements très-élevés. Il est à peine besoin de dire que ces propositions furent rejetées avec dédain. M. Blanchard se rendit à Venise, et se mit à la disposition du prince Eugène, vice-roi d'Italie. Si les idées patriotiques conçues par le prince pour la défense obstinée de l'Italie eussent pu se réaliser, il eût employé M. Blanchard aux travaux des places-fortes, comme colonel du génie militaire. Un brevet de ce grade, à ce qu'il paraît, venait de lui être promis.

La nécessité pour le vice-roi de renvoyer en France ses meilleures troupes, sur des ordres exprès venus de l'Empereur, l'empêcha de donner suite à ses projets. L'armée française repassa les Alpes, et M. Blanchard rentra en France avec elle, au commencement de l'année 1814.

Les événements malheureux se pressaient. Bientôt notre patrie perdait ses conquêtes même les plus légitimes. Il lui fallait reprendre ses limites étroites de 1790, alors que les grandes puissances de l'Europe s'agrandissaient démesurément autour d'elle. Bien des fonctionnaires de l'Empire subirent personnellement le contre-coup de ces désastres, et ne purent retrouver d'emploi dans les cadres amoindris de leur administration. Les services importants de M. Blanchard devaient le préserver de ce mauvais sort. Dès les premiers jours de la Restauration, au mois de mai 1814, il fut appelé à la direction du département de la Loire, qu'il conserva durant cinq ans.

Pendant son séjour à Montbrison, il épousa Mlle. Manoury-Lacour, dont la famille était depuis long-temps établie dans notre ville. Cette alliance, destinée à procurer à M. Blanchard le bonheur domestique le plus complet, ranima chez lui le désir qu'il avait déjà formé de venir s'établir à Caen, à quelques pas du village où il avait reçu le jour. Il fit les démarches les plus instantes près de M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados, notre regretté confrère, pour qu'il voulût bien se dessaisir en sa faveur du poste qu'il occupait. Elles furent inutiles, et M. Blanchard, par suite, dut se contenter de solliciter du Gouvernement sa translation dans l'un des départements les plus voisins du nôtre.

En 1819, il fut nommé ingénieur en chef de l'Ille-et-Vilaine, dont les routes, assure-t-on, passaient en ce temps pour les plus mauvaises de la France entière. Pendant plus de vingt ans, M. Blanchard consacra à ce département, devenu en quelque sorte sa patrie adoptive, tous les efforts de son activité et de son zèle. Outre le service des routes qu'il parvint, en peu de temps, à rendre bonnes avec des crédits médiocres, il s'occupa avec ardeur de la canalisation de la Vilaine et de la création d'un bassin à flot, commun aux deux villes, voisines, de St.-Malo et de St.-Servan.

Au commencement de 1840, après 44 ans de services non interrompus, M. Blanchard fut admis à la retraite et nommé inspecteur divisionnaire honoraire. Tous ses amis s'attendaient à le voir définitivement se fixer à Rennes, où semblaient devoir le retenir des relations intimes très-élevées, une considération uni-

verselle, le souvenir enfin des travaux qu'il avait exécutés dans la contrée environnante. L'amour du pays natal l'emporta, dans l'esprit de M. Blanchard, sur des liens si puissants. Revenu parmi nous, il résolut d'utiliser ses loisirs par des études sérieuses sur les sciences exactes qui avaient fait l'occupation de sa jeunesse. Il demanda et obtint aisément le titre d'associé-résidant de notre Académie. Sa nomination porte la date du 26 mai 1843.

Si sa santé se fût maintenue, je ne puis douter que M. Blanchard n'eût fourni à la partie scientifique de nos *Mémoires* un contingent utile. Malheureusement, la vieillesse arrivait pour lui, et elle amenait à sa suite une infirmité cruelle. Atteint d'un affaiblissement de la vue, qui devait plus tard dégénérer en une cécité complète, M. Blanchard cessa d'assister à nos séances avant l'époque où la Compagnie eût pu l'élire membre titulaire. Mais elle lui conféra le titre de membre honoraire, dans le courant de l'année 1853.

Ce titre n'était pas un vain mot pour M. Blanchard. Jusqu'aux derniers moments de son existence, il se faisait lire exactement nos *Mémoires*, et prenait à notre organisation et à nos travaux un intérêt soutenu. Son esprit, en effet, malgré les glaces de l'âge, était demeuré singulièrement libre et énergique. Les problèmes complexes de la civilisation moderne occupaient ses pensées, et l'on était justement étonné des réflexions profondes que les événements contemporains suggéraient à ce vieillard, chez lequel la vie, à tout moment, paraissait près de s'éteindre.

A côté de cette force de caractère qui ne l'aban-

donna jamais, M. Blanchard trouva un allégement aux malheurs de sa vieillesse dans les témoignages de profonde sympathie que lui donnèrent des hommes éminents, dont le hasard des événements l'avait rapproché autrefois. C'est ainsi qu'après sa retraite, durant quelques séjours qu'il fit à Paris, il reçut l'hospitalité la plus empressée chez l'illustre philologue Charles Nodier, alors bibliothécaire de l'Arsenal, qui, lui aussi, avait habité les provinces Illyriennes durant les années de l'occupation française. Permettez-moi de vous citer, avec un nom plus modeste, une marque touchante des souvenirs laissés par M. Blanchard dans cette lointaine contrée.

M. Nobile, de Trieste, avait été l'un de ces ingénieurs italiens dont M. Blanchard, d'accord avec le duc de Raguse, avait utilisé les études. Après la chute du premier Empire, ce fonctionnaire, passé au service de l'Autriche, avait fourni une carrière brillante. En 1850, encore en activité, bien que déjà fort avancé en âge, il résidait à Vienne, comme membre du Conseil aulique suprême, pour la section des travaux publics. Il apprend, par une circonstance fortuite, que son ancien directeur, M. Blanchard, est encore vivant et qu'il habite notre ville. Il s'empresse de lui écrire une de ces lettres sympathiques et respectueuses qui partent du cœur; et, à dater de ce jour, il s'établit entre les deux vieillards une correspondance suivie, dont ma connaissance de la langue italienne me valut souvent d'être l'interprète.

A la fin de 1861, à l'âge de 87 ans, M. Blanchard éprouva un malheur terrible, qui eût accablé entièrement son organisation, devenue si débile, si la force

morale qu'il puisait dans le sentiment religieux ne l'eût soutenu et conservé deux années encore. Il perdit sa femme, beaucoup plus jeune que lui, et sur laquelle il avait toujours compté pour lui fermer les yeux. Enfin, quand le nombre de ses jours s'est trouvé accompli, il s'est éteint doucement, dans les bras de la religion de ses aïeux, dont il suivit toujours les préceptes avec une foi sincère. Sa fille et son petit-fils, né d'une autre fille qu'il avait perdue, l'un des candidats au doctorat les plus distingués de notre Faculté de Droit, entouraient son lit de mort.

L'Académie, dispersée par la saison des vacances au moment des obsèques de M. Blanchard, n'a pu se joindre à sa famille et à ses amis pour lui rendre les derniers devoirs. Je suis heureux qu'avec sa bienveillance accoutumée, elle m'ait permis, dès aujourd'hui (1), de payer à la mémoire de notre ancien confrère un tribut singulièrement mérité de respect et de regrets.

J. T.

(1) Cette Notice a été lue dans la séance de novembre 1863.

ADDITION

AU MÉMOIRE INTITULÉ :

LES

PROCÈS DE MIRABEAU EN PROVENCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

Imprimé dans ce volume, page 83 ;

Par M. A. JOLY,

Vice-Secrétaire de l'Académie.

Pour ceux que ces détails pourraient intéresser, je reproduis ici textuellement la partie du Mémoire de M. de Montméyan où il raconte le duel de Mirabeau et de M. de Gallifet. On y remarquera certains traits caractéristiques.

« A peine l'arrêt fut-il rendu public que des adhérents du comte de Mirabeau osèrent dire publiquement que cet arrêt ferait répandre du sang. Le comte de Mirabeau vit le comte de Gallifet chez lui à huit heures et demie du soir, il lui parla du dessein qu'il avait de le provoquer à un duel, non qu'il le soupçonnât d'être en intelligence avec sa femme, mais parce qu'il en avait pris les intérêts avec trop de chaleur et qu'il fallait d'ailleurs qu'il prouvât au public qu'il était homme de cœur ; qu'on avait attaqué sa réputation sur ce point en imprimant une lettre par laquelle son père disait qu'il n'aimait pas la bataille et que, M. de Gallifet ayant eu part à la recherche et à l'impression de ces lettres, il était obligé de s'adresser à lui. Le comte de Gallifet répondit ne pouvoir lui donner de rendez-vous précis à telle heure et à tel lieu, mais il lui indiqua dans la ville même des endroits écartés et les heures auxquelles il s'y promenait. Le comte de Mirabeau se retira en lui disant qu'il consulterait ses amis.

« Le surlendemain, à huit heures, il se rendit de nouveau chez le comte de Gallifet auquel il demanda un rendez-vous plus précis, disant qu'il ne pouvait pas se contenter d'une rencontre. M. de Gallifet lui indiqua alors l'heure fixe à laquelle il partirait de la porte d'Orbitelle en allant jusqu'aux Bénédictines dans le lieu intérieur, ajoutant que le comte de Mirabeau pourrait se rendre de son côté dans le même lieu, à la même heure; que cependant, pour éviter le soupçon public sur un projet de combat, il irait chez lui à midi lui rendre sa visite, afin de pouvoir faire croire et qu'il pût dire lui-même que tout était fini. Il s'y rendit en effet à midi : tous les engagements du matin furent confirmés. Mais le soir M. de Mirabeau, qui ne cherchait qu'à donner de l'éclat, aborde M. de Gallifet à la Comédie, et lui dit qu'il s'était porté l'après-dîner à l'endroit convenu. M. de Gallifet lui observa qu'il avait tort de l'aborder, que ce procédé était contraire aux mesures prises pour assurer le secret, qu'au surplus il s'était porté inutilement sur les lieux convenus, puisqu'il savait que le rendez-vous était pour le lendemain. M. de Mirabeau dit qu'il ne s'y était porté que pour reconnaître le terrain et reconnut son erreur et le quitta en lui touchant la main. Le rendez-vous pour le lendemain fut de nouveau confirmé.

« Le lendemain, le comte de Mirabeau affecta de se promener dès les dix heures, c'est-à-dire une heure avant celle du rendez-vous, au cours ; de dire chez M. Jaubert, son avocat, qu'il était fâcheux d'avoir à se battre par d'aussi grandes chaleurs.

« M. de Gallifet partit de la porte de la plate-forme à onze heures, il rencontra à peu de distance M. de Mirabeau qui lui dit qu'il était suivi et qu'il était presque sûr qu'on allait leur donner des gardes. Comme le terrain n'était d'ailleurs pas propre, ni le lieu assez solitaire pour le combat, M. de Gallifet dit à M. de Mirabeau que personne ne les suivait et qu'il se rendît le plus tôt possible derrière les Bénédictines où il allait le trouver. Arrivés tous deux sur ce dernier local, M. de Mirabeau témoigna les mêmes craintes, et dit à M. de Gallifet qu'il

craignait la justice et M. de Castillon ; alors M. de Gallifet répondit qu'il n'était plus temps d'attendre et découvrit sa poitrine à son adversaire; celui-ci en fit autant, et ils mirent tous deux l'épée à la main.

« Le comte de Gallifet se borna d'abord à parer les bottes et à se défendre; cependant la pointe de son épée ayant touché l'habit du comte de Mirabeau du côté de la poitrine, le comte de Gallifet, craignant de l'avoir blessé, lui dit : Je vous ai touché, êtes-vous blessé? Le comte de Mirabeau répondit que non et le combat continua. Le comte de Mirabeau porta à son tour un coup d'épée qui passa entre les cuisses du comte de Gallifet; M. de Mirabeau dit alors au comte de Gallifet qu'il était blessé. Celui-ci répondit que non et le combat continua. Bientôt après le comte de Gallifet fut blessé au bras droit; le comte de Mirabeau lui dit: Vous êtes blessé. Le comte de Gallifet dit qu'il était en état de continuer; le comte de Mirabeau voulut finir le combat, déclarant qu'il était satisfait; qu'au fond il n'avait pas d'animosité contre lui, mais que la lettre de son père imprimée dans cette affaire lui avait imposé la nécessité de se battre. Il s'approcha de lui et lui toucha la main en le priant de lui faire donner de ses nouvelles.

« Sur le bruit de ce combat, M. de Laurent, prévôt de la sénéchaussée et lieutenant de MM. les maréchaux de France, leur envoya à chacun un garde et leur donna les arrêts, qu'il ne leva qu'après avoir reçu de tous deux parole de n'en venir en aucune voie de fait et qu'ils n'avaient pas d'animosité l'un contre l'autre. Le comte de Mirabeau, soit pour continuer ses bravades, soit dans la vue d'inquiéter et de déshonorer sa femme, soit enfin par l'impulsion de quelques méchants, commença à répandre que M. de Gallifet avait promis du moins au prévôt des maréchaux de France, qu'il n'irait plus chez Mme. de Mirabeau, et M. de Gallifet qui n'avait point fait cette promesse, à qui même elle n'avait point été demandée, était en effet allé chez M. de Marignane le jour même du combat et en nia la réalité, comme il en avait prévenu d'avance

M. de Mirabeau. Le comte de Mirabeau affecta de se promener au cours en homme agité, furieux et nourrissant des projets. M. de Gallifet, quoique incommodé de sa blessure et ayant le bras enflé, se montra à la promenade publique au cours, toujours dans l'idée de faire douter du combat. Le comte de Mirabeau l'aborda le chapeau à la main, d'un air fort honnête, et lui parla pour la première fois du désir qu'il avait qu'il n'allât plus chez Mme. de Mirabeau. M. de Gallifet lui répondit qu'il n'avait à recevoir sur ce point des ordres que de M. de Marignane ou de sa fille et point de lui. M. de Mirabeau se retira et voulut donner à entendre qu'il avait proposé à M. de Gallifet, de se rendre hors du royaume et à la Fontaine de Vaucluse pour s'y battre; il dit même devant quelques personnes : je pars ce soir pour Vaucluse. Le lieutenant des maréchaux de France, instruit de ce fait, lui envoya de nouveau des gardes. On leur dit que M. de Mirabeau n'était pas dans la maison. Ils se promenèrent devant la porte jusqu'à minuit. Le bailli de Mirabeau, qui logeait son neveu, leur dit qu'il ne rentrerait pas dans la maison et qu'il le croyait parti; mais dès qu'il reparaîtrait il lui notifierait lui-même les arrêts. Cependant le comte rentra chez son oncle, il fut chez Mme. de Vence ; des cavaliers de la maréchaussée s'y étaient encore rendus ensuite des ordres de M. de Laurent. On leur dit qu'il n'y était pas ; ils se retirèrent. Le comte de Mirabeau se rendit dans le Comtat, il en revint trois jours après. M. de Gallifet, interrogé par le lieutenant de MM. les maréchaux de France, qui lui apprit le premier le départ du comte de Mirabeau, lui déclara ainsi qu'à tout le public qu'il n'avait point reçu d'appel ; il ajoutait à tout le monde que c'étaient des jeux de Mirabeau ; qu'au surplus, s'il lui donnait un rendez-vous, il répondrait comme la première fois. Le lieutenant des maréchaux de France ne laissa pas de lui donner les arrêts et de lui défendre de sortir de la ville.

« Des militaires sensés et délicats sur le point d'honneur ont déclaré qu'il n'en devait pas davantage et qu'il y aurait de la

folie à M. de Gallifet, dans le cas où on renouvellerait des propositions, de se prêter à cet acharnement, ou plutôt à ces bravades du comte de Mirabeau.

« Cependant les personnes préposées à l'ordre public s'étaient formalisées de ces jactances du comte de Mirabeau, et avaient témoigné la résolution de prendre des mesures pour l'empêcher et ses adhérans de troubler la ville.

« M. le premier président le fait venir chez lui et par lui le comte de Gallifet, ils s'y sont trouvés ensemble. Le comte de Mirabeau lui a parlé fort honnêtement, et lorsqu'il a voulu lui marquer de la reconnaissance d'avoir déclaré au prévôt qu'il n'avait point reçu d'appel de sa part ou de proposition de se rendre à Vaucluse, le comte de Gallifet lui a répondu d'une manière noble et simple qu'il n'avait pas répondu autrement au prévôt, parce qu'en effet il ne lui en avait donné aucun. Le reste de la conversation a été honnête. Le comte de Mirabeau s'est encore approché du comte de Gallifet en lui touchant la main ; il lui a protesté qu'il niait tous les propos qu'on lui avait prêtés sur son compte ; qu'il le priait de n'ajouter aucune foi à ceux qu'on pourrait lui faire tenir dans la suite, et le lendemain ils ont dîné ensemble chez le P. P. avec plusieurs officiers, quelques gentilshommes et quelques membres du Parlement. »

POÉSIES.

L'ANGE GARDIEN,

Par Mme. Lucie COUEFFIN,

Membre correspondant.

Tandis que ta mère, épuisée
Des sollicitudes du jour,
Comme une fleur sous la rosée,
Dort en rêvant à son amour;
Moi, qui suis ton ange docile,
J'accours à ton berceau fragile,
Pour t'environner du Seigneur.
Il ne faut pas qu'on te néglige,
Doux épi, tremblant sur sa tige;
Pour toi j'ai peur!

Jamais, avant l'heure si tendre
Où le Christ à toi m'a donné,
Dieu ne m'avait permis d'entendre
Le cri charmant d'un nouveau-né.
Dans les cieux connaît-on l'envie?
Oui, j'enviais ceux dont la vie
S'enchaînait au berceau dormeur.
Maintenant, âme précieuse,
Devant ma tâche radieuse,
Pour toi j'ai peur!

Je t'aime d'une amour si vraie!
Je te voue un culte si doux!
De tes champs pour ôter l'ivraie,
Je veux te servir à genoux!

Hélas ! j'ai vu bien de mes frères,
L'œil baigné de larmes amères,
A Dieu rapporter leur douleur.
Plus d'un a perdu son pupille ;
Cher trésor d'esprit et d'argile,
Pour toi j'ai peur !

Ah ! goûte bien de ton enfance
Les jours paisibles et joyeux !
Par l'épreuve ou par l'innocence
Dieu doit-il t'appeler aux cieux ?
Mon aile tremble en chaque plume,
Mon œil scrute avec amertume
Ton large front déjà rêveur !....
Priez pour nous, Vierge bénie...
J'y crois voir le sceau du génie ;
Pour lui j'ai peur !

LA CONFESSION.

A MA FILLE,

Par la Même.

Lorsque le temple solitaire
Aux rayons du jour dit: Adieu,
Souvent je te conduis, ma Claire,
Vers ce tribunal solitaire
Où le cœur s'épanche avec Dieu.

La chapelle cache en son ombre
Tes pas, tes aveux pénitents;
Et moi, dans la nef vaste et sombre,
Où l'espoir saint jamais ne sombre,
Moi, je me recueille et j'attends!

O Seigneur! si jamais je prie
Avec abandon, avec foi,
Si je sens mon âme attendrie
De votre parole chérie,
Des doux secrets de votre loi;

C'est bien alors, priant pour celle
Dont l'amour pare ma maison,
Dont le seul regard me révèle
Que la vie en ce monde est belle
Et que le Tout-Puissant est bon.

Oh ! que dit-elle à votre prêtre,
Cette âme où règne encor la paix ?
Où, pour apprendre à vous connaître,
Un pieux désir vient de naître ?
Oh ! qu'ils sont purs ses doux secrets !

Je les entends, je les devine,
Je les lis au fond de son cœur,
Dans sa grâce encore enfantine,
Sur son front qu'un rien illumine,
Dans son ineffable candeur.

Inspirez celui qui l'écoute !
Que, toujours tendre et paternel,
Sans sévérité qu'on redoute,
Il laisse aux arbres de la route
Voltiger cet oiseau du ciel !

Oh ! toujours qu'elle soit heureuse,
Heureuse d'un bonheur joyeux !
Que jamais ombre sérieuse,
Surtout larme mystérieuse,
Ne vienne attrister ses beaux yeux !

Elle a quinze ans ! moi, pauvre femme,
Je ne puis garder que ses pas,
Et vous prier en vœux de flamme.....
Seigneur, Seigneur, gardez son âme ;
Mon Dieu, ne m'abandonnez pas !

ÉPITRE A G***.

LA CAMPAGNE ET LA VILLE,

Par M. A. T.,

Membre titulaire (1).

Où trouver le bonheur ? est-ce aux champs ? à la ville ?
Doit-on fuir les humains avec l'auteur d'*Émile* ;
N'habiter qu'avec soi (2), de l'étude jaloux,
Ou pardonner au monde, et rire avec des fous ?

N'attends pas, cher ami, que ma muse crédule
T'offre du vrai bonheur un tableau ridicule,
T'enseigne doctement les règles du plaisir,
Et disserte en trois points sur ce qu'il faut sentir.

(1) *Note du Secrétaire.* Nous avions demandé à M. T. une pièce de vers pour la fin de ce volume. M. T., chargé d'une grande administration, a peu de ces loisirs qui permettent de se livrer à la poésie. Sur nos instances, il a bien voulu faire quelques recherches dans ses papiers, et nous a, le 8 janvier 1864, adressé la lettre suivante avec l'épître que l'on va lire :

« Mon cher Confrère,

« Nous nous croyons tous poètes à vingt ans. Vous m'avez arraché ce secret de la vingtième année, et vous voulez mettre le public dans la confidence. Je cède par abnégation, car je sens la faiblesse de ce que je vous envoie, de ce que j'ai laissé dormir pendant quarante ans et plus au fond d'un portefeuille.

« Faites-en ce que vous voudrez, et soyez assuré de mon attachement bien sincère.

« A. T. »

(2) Tecum habita (Perse).

Je borne mon sujet. Trop d'apprêt et d'emphase
Pourraient, à mes dépens, effaroucher Pégase.
Dis-moi donc : où faut-il placer le vrai bonheur ?

Je t'entends. Au hameau tu défères l'honneur
De bannir les chagrins et d'embellir la vie.
C'est là que tu coulais des jours dignes d'envie,
Quand, jeune et faible encor, sous les yeux maternels,
Tu croissais, loin du bruit et des soins éternels
Qui de nos citadins assiégent la demeure.
On ne vit bien qu'aux champs. Quel plaisir ! à toute heure,
Sitôt que le printemps nous sourit de retour,
De voir l'émail des prés ! d'ouïr les chants d'amour
Dont Philomèle heureuse anime le bocage !
Les beaux tapis de fleurs ! l'aimable paysage !
Près de ce frais ruisseau, qu'un frugal déjeûné
A de prix à mes yeux ! Ce sentier détourné,
Qu'il favorise bien la douce rêverie !
Du poète surtout la campagne est chérie !
Toujours la solitude, et toujours le repos.
Là, sa muse l'entraîne et par monts et par vaux ;
Il gravit les rochers, il bondit dans la plaine :
Puis, au déclin du jour, tout brisé, hors d'haleine,
Pour prix de ses efforts, il apporte au logis
Des vers dignes du cèdre (1), et long-temps poursuivis !
Là, point de noirs soucis, de trahisons, de haines ;
Point de vols clandestins, point d'alarmes soudaines ;
On se promène, on lit, on pense en liberté ;
On dort bien ! La nature, en sa simplicité,
Nous émeut plus que l'art et ses tristes merveilles,
Et nul faquin ne vient étourdir nos oreilles.

Oui... mais rêver toujours ! sans crainte, sans désir,
Fouler le vert gazon, se promener, dormir !

(1) Speramus carmina fingi
Posse linenda cedro... (HORACE.)

Toujours des prés, des fleurs, des oiseaux, des ombrages !
La nature toujours ! et toujours des bocages !

Moi, je suis de l'avis de ce vers si vanté :
L'ennui naquit un jour de l'uniformité.
Et, pourquoi dédaigner les douceurs de la ville ?
Crois-tu que la gaîté loin de nos murs s'exile ?
Les sarcasmes chagrins de quelques noirs esprits,
Rêves de leur cerveau, t'ont peut-être surpris :
Mais approche, examine, et tu vas reconnaître
Que dans la ville aussi les plaisirs peuvent naître.

On l'a dit, et je veux le redire en mes vers :
Des innocents plaisirs fuyons l'abus pervers.
Chaque objet, à nos yeux, offre un double visage ;
L'un peut sourire au fou ; qui choisit l'autre est sage.
Que d'un noble courroux Timon l'œil enflammé
Te montre avec dégoût ce joueur diffamé,
Qui s'échappe, la nuit, de son repaire infâme,
Sans argent, sans honneur, et la rage dans l'âme ;
Et ce héros, martyr de la mode et du bal,
Ruiné... mais célèbre, et danseur sans rival ;
Ou cet autre insensé que Bacchus désavoue,
Quoique toujours sa bouche et l'invoque et le loue,
Qui borne à s'enivrer sa gloire et son destin,
Et préfère une orgie au plus galant festin ;
J'applaudis à Timon ; et j'abhorrais d'avance
De ces honteux excès la coupable impudence.
Mais crois-tu que ma muse, à ces tableaux hideux
N'en puisse opposer un qui nous plaise à tous deux ?

Vois ces salons amis, où la gaîté naïve,
A des repas sans faste ordinaire convive,
Apprête aussi pour nous quelques jeux favoris,
D'où ne sont point chassés les bons-mots et les ris.
On y sent, loin du bruit d'un monde qui nous pèse,
Le plus rare des biens, celui d'être à son aise.

Ainsi, même à la ville, ami, l'on est heureux.
Mais surtout, viens goûter ce plaisir généreux,
Cher aux amis des arts, encor plus qu'au vulgaire.
Enflammés par Corneille, éblouis par Voltaire,
Nous irons tour à tour, spectateurs assidus,
Gémir sur Andromaque, ou berner Vadius,
Applaudir de Potier l'éloquence comique,
Et Talma remplissant notre scène tragique.

Tu préfères l'étude ? Eh bien ! vois ce palais,
Des trésors du génie, amassés à grands frais,
Offrir à tes travaux l'inestimable usage.
Tous ces auteurs fameux, ornements d'un autre âge,
Vont déployer pour toi leurs magiques tableaux ;
Dans leurs mâles couleurs viens tremper tes pinceaux !

Tu souris; et ma muse, aux villes trop fidèle,
D'un coup-d'œil peu flatteur voit accueillir son zèle.
Tu nous montres les champs, tes premières amours,
Et zéphyre, d'avril ramenant les beaux jours.
Eh bien! soit; composons. Dès qu'à la voix de Flore,
De verdure et de fleurs la terre se décore ;
Tant que des blonds épis, doux présent de Cérès,
Le moissonneur n'a pas dépouillé nos guérêts,
Vivons aux champs, goûtons, respirons la nature!
Mais, sitôt qu'à grands pas amenant la froidure,
Octobre, autour de nous, blanchit le vert gazon,
Revoyons de Paris le riant horizon...
Pourvu (car j'oubliais cette règle profonde)
Pourvu, mon vieil ami, qu'un peu d'or nous seconde...
Dans son logis étroit le pauvre est arrêté,
Et l'hiver le retrouve où l'a connu l'été.

Tu te souviens encor de ces jours pleins de charmes,
Dont la mémoire, hélas! nous a coûté des larmes;
Que septembre a vus fuir, que rappellent nos vœux,
Où de notre amitié se formèrent les nœuds ;

Où, malgré les ennuis d'un séjour trop maussade,
Oreste s'égayait près de son cher Pylade.
Oh ! si quelqu'heureux sort, prévenant mon espoir,
Te rapprochait bientôt de mon humble manoir,
Que feraient à nos cœurs la campagne ou la ville ?
Pour le bonheur partout nous aurions un asile.
Ensemble pour jouir nous serions de moitié,
Riches de deux trésors : la lyre et l'amitié !

THE NUPTIALS OF MARY, QUEEN OF SCOTS (1),

By Mr Peter BURKE,

Serjeant-at-Law, correspondant member.

Noël! Noël! they cry without.
The Parvis gladdens with the shout.
Loud trumpets sound, and banners wave,
And cannons roar, as up the nave
Glides on the glittering, human tide
Of beauty, bravery, and pride.
Noël! more splendour never came
Before or since to Nostre Dame.

The crowd is hushed. Who enters now?
Celestial beauty stamps her brow!
Say, is she one of mortal birth?
Or Venus, newly dressed for earth?
'Tis Mary, Queen of Scotia's land;
To princely suit she gives her hand.
More lovely being never came
Within the church of Nostre Dame.

(1) *Note du Secrétaire de l'Académie.* Cette piece obtint, quand l'auteur la composa, l'approbation du celebre poete anglais Leigh Hunt, et lui dut même la forme définitive de la troisieme stance.

LES NOCES DE MARIE STUART, REINE D'ÉCOSSE.

Imitation libre de la pièce de M. Pierre Burke, intitulée :
The Nuptials of Mary, Queen of Scots;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Noël! le canon gronde, et la trompette sonne.
Les drapeaux fouettent l'air, et l'airain solennel,
Qui des altières tours jette sa voix, s'étonne
Qu'un cri la couvre au loin, le cri joyeux *Noël !*
Noël! des flots humains inondent le portique,
Femmes belles, guerriers braves, chargés d'honneurs :
Non, jamais dans ses murs l'immense basilique
N'a vu ni ne verra de pareilles splendeurs !

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers ?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers ?

Tout se tait : une femme apparaît ; c'est Marie,
Ravissante beauté, fille des souverains.
Elle descend du ciel, le ciel est sa patrie.....
Quel objet enchanteur se révèle aux humains !
Reine des Écossais, à l'élu de son âme
Confiant devant Dieu sa main timidement,
Elle baisse les yeux... Non, jamais Notre-Dame
N'admira dans ses murs un être aussi charmant.

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers ?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers ?

The organ rolls, the perfumes rise;
Sweet tears are in a thousand eyes;
And Francis, with a flush of pride,
Has Mary Stuart for his bride.
Can dull futurity alloy
The gold of such an hour of joy?
That hour, when 'midst a world's acclaim
Two crowns were wed in Nostre Dame.

A few sad years—how changed the scene!
The bride groom dies; the bridal Queen,
A rival's fury to allay,
Has murdered been at Fotheringay.
Grim death and minions base are there;
The head falls from the trunk so fair;
The face is ghastly, yet the same
That graced the church of Nostre Dame.

L'orgue roule des sons que la voûte renvoie ;
Noël! tant de bonheur brille en tous les regards !
Et François, jeune et fier, et plus beau de sa joie,
Possède, heureux époux, la fille des Stuarts.
Qui pourrait ternir l'or de cette heure propice
Où, devant les autels, deux sceptres vont s'unir?
Au bout de cette ivresse est-il un précipice?
Qui donc présagerait un funèbre avenir?

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers?

O changement! l'époux meurt! l'épouse royale
Subit, en gémissant, le retour des destins ;
Rien ne peut arrêter sa haineuse rivale
Dont la fureur commande à des lords assassins.
Fotheringay sans peur voit tomber une tête
Qui de l'affreux billot roule... Au sein de la mort,
Elle est pâle, mais belle ainsi qu'au jour de fête
Où Paris... ô douleur! jeux barbares du sort!

Quand de nos jours s'ourdit la trame,
Qui, sous le doux tissu, soupçonne un rude envers?
Quand d'unanimes vœux montaient de Notre-Dame,
Qui, sous tant de fortune, eût craint tant de revers?

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Ballin (A.-G.). Précis historique sur la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, dont le siége est à la Préfecture. —Notice sur Savioli, et traduction de ses poésies, intitulée: *Gli Amori.*—Exercices pratiques de langue italienne, ou cours de thèmes et de versions, précédé de remarques sur la prononciation, sur les augmentatifs et les diminutifs, destiné à servir de complément à la plupart des grammaires.

Berville. Les Bucoliques de Virgile. Essai de traduction en vers.—Gresset, sa vie et ses ouvrages; essai historique offert à la ville et à l'Académie d'Amiens.

Bigot. Li Bourgadieiro, poésie patoise (dialecte de Nîmes).

De Caumont. Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques.

Decorde (l'abbé). Almanach du pays de Bray. Annuaire de 1864, 13e. année.

Delisle (Léopold). Mémoires et notes de M. Aug. Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. Ier. — Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos. 8823-11503 du fonds latin, et faisant suite à la série dont le catalogue a été publié en 1744.

Charencey (H. de). Eléments de la grammaire hottentote (dialecte nama).

CHÉREAU (Achille). Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy (année 1550), traduite pour la première fois et accompagnée de notes.

CHESNON. Première note sur l'explosion de la machine à vapeur de M. Moncel, à Breteuil. — Résumé des règles sur les participes.

COUGNY (E.). Premiers exercices oratoires. Quatre modèles tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque de Bourges et publiés pour la première fois avec une traduction française.

DES ESSARS. Notice biographique sur M. A. Février.

DEZOBRY. Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparée, des antiquités et des institutions grecques, romaines, françaises et étrangères.

DOYÈRE (L.) Mémoire sur la respiration et la chaleur humaine dans le choléra.

DUPRAY-LAMAHÉRIE. La décentralisation littéraire et scientifique, Moniteur des Sociétés savantes et de la librairie française. Spécimen.

EDOM. Géographie de la Sarthe, accompagnée de notions sur l'histoire, l'industrie, les antiquités de ce département, et suivie d'un Précis de géographie générale.

ESTAINTOT (Robert d'). La Ligue en Normandie (1588-1594), avec de nombreux documents inédits.

FALLUE (Léon). Un dernier mot sur Alise-Sainte-Reine.

GALIMARD (Auguste). Peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés, par M. Hippolyte Flandrin. Examen.

GANDAR. Fénelon et son temps (1687-1715). Discours prononcé à la Sorbonne, le samedi 12 décembre 1863, pour l'ouverture du cours d'éloquence française.

GOMART (Ch.). Études Saint-Quentinoises.

LAISNÉ. Les agitations de la Fronde en Normandie, et spécialement violences qu'elles occasionnèrent en 1649 aux environs d'Avranches, suivies d'un supplément renfermant des notes sur la sédition des Nu-Pieds en 1639.

LE CADRE. Histoire des trois invasions épidémiques du choléra-morbus au Havre en 1832, 1848, 1853 et 1854.

LEPAGE (Henri). Dictionnaire topographique du département de la Meurthe.

MARCHAND (Eugène). Climatologie de la ville de Fécamp.

MAREY. Physiologie médicale de la circulation du sang, basée sur l'étude graphique des mouvements du cœur et du pouls artériel, avec application aux maladies de l'appareil circulatoire.

MAYER. Lettres inédites de Cromwell et autres régicides.

MÉNANT (Joachim). Rapport à S. Ex. M. le Ministre d'État sur les inscriptions assyriennes du British Museum. — Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone, traduites et publiées avec un commentaire à l'appui.

ORLIAGUET. Les orages et le paragrêle.

PELLERIN (Albert). Commentaire de la loi du 18 avril — 13 mai 1863, portant modification de 65 articles du Code pénal.

PICARD (Espérance). Opuscules en vers.

PROTIN. Les économistes appréciés, ou nécessité de la protection,

RENAULT. Table alphabétique et analytique des vingt-quatre premiers volumes de la Société des Antiquaires de Normandie.

RIOBÉ. Du règne intellectuel d'Aristote au moyen-âge.

TRAVERS (Julien), Annuaire du département de la Manche, 35ᵉ. année (1863). — Gerbes glanées (5ᵉ. Gerbe). — Vie de Richard Lenoir.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et de la Société française de statistique universelle, à Paris.
Athénée des arts, à Paris.
Comité des travaux hist. et des Soc. savantes, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société de géographie, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société de la morale chrétienne, à Paris.
Société impériale d'émulation d'Abbeville.
Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
Société Éduenne, à Autun.
Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société archéologique de Beziers.
Société des sciences et belles-lettres de Blois.
Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.
Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Soc. Dunkerquoise (sciences , lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.

Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société imp. des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Comice horticole, de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'arch., etc., à St.-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr., etc., de la Loire, à St.-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. des sciences, etc., du dép. du Var, à Toulon.
Soc. d'émul. du départ. des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société roy. des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Soc. d'archéol. et de num. de St.-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St.-Louis.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

RÉGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

Art. Ier. L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

Art. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le Bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

Art. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

Art. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

ART. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

ART. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

ART. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. — S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier-Bibliothécaire.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels seront adjoints le Président et le Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer, dans la bibliothèque de la Compagnie, un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

Art. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de

liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortant ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

ART. XII — Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

ART. XIII. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

ART. XIV. — L'Académie tient, en outre, une séance publique au mois de juin de chaque année. Elle en fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

ART. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures

du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

Art. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

Art. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

Art. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 FÉVRIER 1864.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1863-1864.

MM.

PUISEUX, *président.*
THÉRY, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
JOLY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

PUISEUX, TRAVERS,	membres de droit.
CAUVET, BERTRAND, DES ESSARS. PIERRE, CHATEL, JOLY.	membres élus.

Membres honoraires.

Mgr. DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux.

MM.

ROBERGE, de la Société linnéenne.
DAN DE LA VAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Fac. des sc.
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.

Membres titulaires de droit.

MM.

DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LE CERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, profr. honoraire de la Fac. des lettres.
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur à la Faculté des sciences.
13. HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Fac. de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
22. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
27. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
28. THÉRY, recteur de l'Académie.
29. CHATEL, archiviste du Calvados.
30. OLIVIER, ingénieur en chef.
31. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
32. MELON, président du Consistoire.
33. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
34. COURTY, de la Société des ant. de Normandie.
35. LE BIDOIS, professeur à l'École de médecine.
36. TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.

Membres associés résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROY-LANJUINIÈRE, sec. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
FAYEL, docteur en médecine.
BUCHNER, professeur d'allemand au Lycée.
LEFÈVRE, chef du génie à Caen.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.

Membres associés correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
BOŸELDIEU, avocat, id.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
JOLIMONT, peintre, id.
DIEN, id., id.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.

DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉ, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, hommes de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, inspecteur-général des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.

DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, profr. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, id.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, profr. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, sec. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, profr. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.

HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BOUILLET, inspecteur-général des études, à Paris.
BORDES, conservateur des hyp. à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-ch., à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil de Lisieux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, antiquaire, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.

DUVAL-JOUVE, inspecteur universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
GLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, id.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, à Paris.
Mlle. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.

LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas) corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, id.
AKERMAN, sec. de la Soc. royale des ant. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. PIGAULT, peintre, à Paris.
ENAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, conseiller, id.
LEPELLETIER, substitut, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Couptrain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.

ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St.-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^r. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St.-Lo.
CHAUVET, prof^r. à la Faculté des lettres de Rennes.
Mme. CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.

MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avoçat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme. Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, prof^r. de rhét. au lycée de Versailles.
VATEL (Charles), avocat à Versailles.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
MANRY, compositeur de musique, à Paris.
BURKE (Pierre), avocat palatin de la Reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre, à Londres.
BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.

H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St.-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, au Puy.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
DE FOUGY, à Lisieux.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, substitut du procureur imp. d'Alençon.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. de A. Hardel.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1868

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen avait ouvert deux concours pour les prix LAIR et LE SAUVAGE. Aucun des mémoires parvenus au Secrétariat n'a paru digne d'être couronné. Les sujets proposés ayant conservé toute leur importance, l'Académie ouvre de nouveau l'arène, et a lieu d'espérer qu'en portant à *trois mille francs* l'un des deux prix, les athlètes de la science s'empresseront de le disputer.

Nous imprimons dans ce volume deux Rapports : l'un de M. Morière (page 484), l'autre de M. Joly (page 488), au nom des Com-

missions qui les ont adoptés, à l'unanimité des suffrages, et dont les jugements ont été confirmés par la Compagnie. La lecture de ces Rapports peut être utile aux futurs concurrents.

A la suite de cette Note, nous reproduisons les deux programmes publiés depuis trois mois, et que la plupart des journaux ont portés à la connaissance du public, à Paris, dans nos départements et à l'étranger.

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

PRIX LAIR.

NOUVEAU CONCOURS.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met de nouveau au concours le sujet suivant :

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE JEAN MAROT.

Le prix est de CINQ CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1866.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

PRIX LE SAUVAGE.

NOUVEAU CONCOURS.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de TROIS MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1867.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.



MÉMOIRES.



RECHERCHE D'UNE ORBITE

AU MOYEN D'OBSERVATIONS GÉOCENTRIQUES,

D'APRÈS LE

THEORIA MOTUS CORPORUM CŒLESTIUM

DE GAUSS;

PAR M. CH. GIRAULT,

Membre titulaire.

AVANT-PROPOS.

Les planètes et les comètes, dans leurs mouvements autour du soleil, décrivent des orbites qu'une première approximation permet d'assimiler à des sections coniques. Les lois de ces mouvements, découvertes par Képler, confirmées et généralisées par Newton, fournissent les équations à l'aide desquelles le géomètre peut déduire de l'observation les éléments de tout corps planétaire, pour assigner ensuite à chaque instant sa position dans l'espace.

Grâce à diverses circonstances favorables, les astronomes ont pu d'abord éluder la tâche, fort complexe et fort épineuse, de résoudre ces équations dans toute leur généralité. Ainsi, pour parler d'abord des planètes Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, leurs moyens mouvements déterminés par les Anciens avec tant d'exactitude, et les observations si précieuses de Tycho-Brahé, ne laissèrent en quelque sorte à Képler et à ses successeurs que le soin de

tracer à ces astres, avec une correction plus grande, des routes déjà connues dans leur ensemble. — Les mêmes ressources n'existaient pas pour les comètes. Toutefois ces dernières, lorsqu'elles présentent des retours périodiques, permettent par cela même de calculer le grand axe de leur ellipse ; et lorsqu'au contraire elles s'éloignent sans retour sur des orbes paraboliques, on peut dire qu'elles ont décrit des ellipses dont le grand axe est infini. Dans les deux cas, un élément de l'orbite, le grand axe, est donc connu, ce qui facilite le calcul des autres. — La découverte d'Uranus, en 1781, ramena le même problème sous une forme nouvelle, mais dans des conditions assez favorables encore, parce que l'orbite diffère peu d'un cercle, parce que son plan forme avec celui de l'écliptique un angle assez petit, parce qu'enfin l'observateur peut en quelque sorte choisir à son gré l'instant de l'observation.

Mais, au moment où le XIXe siècle s'ouvre, voilà que Piazzi découvre la planète Cérès. Sous ses yeux, elle parcourt à peine trois degrés de la sphère céleste, du 1er janvier au 11 février 1801 ; puis elle échappe aux regards, et après plus de sept mois les astronomes la cherchent encore, faute d'avoir su tirer des premières observations de Piazzi une indication suffisante de la route qu'elle a dû suivre. La science ainsi se trouve impérieusement mise en demeure de résoudre le problème suivant, qu'elle avait écarté jusque-là comme inextricable : *Déterminer les éléments de l'orbite d'un corps céleste, au moyen d'observations faites dans un court intervalle de temps, et sans rien préjuger sur la nature de cette orbite, ellipse, hyperbole ou parabole.*

C'est alors qu'en Allemagne un géomètre illustre, dont le nom devait grandir encore, Gauss, interrompt d'autres travaux commencés, rassemble les données numériques de ce problème dont la solution générale l'avait préoccupé déjà, et, s'y appliquant sans relâche, ne tarde pas à désigner le point du ciel où l'on devait, à la première nuit sereine, retrouver effectivement Cérès. Trois autres planètes découvertes quelque temps après, Pallas en 1802, Junon en 1804, Vesta en 1807, fournirent à Gauss de nouvelles occasions de vérifier la bonté de ses méthodes; si bien qu'en 1809, après les avoir encore perfectionnées et généralisées, il les publia en un livre justement célèbre, intitulé : *Theoria motus corporum cœlestium in sectionibus conicis solem ambientium.*

Ces méthodes, d'ailleurs, ne sont pas les seules dont aujourd'hui l'astronomie fasse usage. D'autres, plus particulièrement fondées sur l'emploi des séries, s'appliquent avec avantage au calcul des mouvements des planètes et des comètes : en sorte que la détermination d'une orbite est une question devenue maintenant familière. Et, en vérité, il importe qu'il en soit ainsi, puisque chaque jour d'habiles investigations vont saisir dans le ciel tant d'astres divers, qui, circulant tous autour du soleil, ne prennent d'individualité bien distincte qu'après fixation des valeurs de leurs éléments.

Les considérations qui précèdent suffiront peut-être pour faire comprendre toute l'importance qui s'attache à l'œuvre de Gauss, œuvre d'ailleurs trop peu connue en France, ce qui tient moins sans doute à la langue dans laquelle est écrit le *Theoria motus*

corporum cœlestium, qu'au formidable échafaudage de formules et de calculs qui en éloignent le simple curieux. Nous avons donc pensé qu'il pourrait être utile d'en exposer ici les traits principaux, non sans doute pour répondre aux besoins de cette laborieuse élite des astronomes calculateurs, qui à bon droit préféreront toujours recourir à l'original; mais pour en faire saisir l'ensemble à tout lecteur initié aux mathématiques et désintéressé dans le calcul numérique des orbites.

Placé à ce point de vue, nous avons écarté de notre travail toute application numérique, et tout appareil algébrique n'ayant pour objet que de rendre les formules plus aisément calculables. — Nous avons omis toute question secondaire, quelle qu'en fût l'importance au point de vue de la théorie ou de l'application. — Entre les différentes solutions données par l'auteur à propos d'une même question, nous avons sans scrupule fait un choix, afin d'abréger le travail. — Nous ne nous sommes astreint ni à épuiser les différents cas particuliers qu'une même discussion peut offrir, ni à résoudre les équations qui fournissent les inconnues. — Enfin, pour tout dire en un mot, nous n'avons entrepris de traiter qu'un simple problème d'analyse, réduit à ses termes les plus généraux, et qui, dans ces conditions, présentera encore des développements assez étendus, des considérations assez délicates, et même un assez puissant intérêt, si toutefois nous avons réussi à le conserver dans une rédaction qui nous est propre.

PREMIÈRE SECTION.

FORMULES CONCERNANT UNE SEULE POSITION DE L'ASTRE DANS L'ORBITE.

1. Si l'on assimile à de simples points matériels les corps qui circulent dans l'espace sous l'influence attractive du soleil, et si l'on néglige leurs actions mutuelles, on peut démontrer que, dans leurs mouvements autour du soleil regardé comme fixe, ils obéissent aux lois fondamentales suivantes :

Première loi. — Le mouvement de chaque corps céleste s'effectue toujours dans un même plan renfermant le centre du soleil; et la trajectoire décrite est une section conique ayant ce centre pour foyer.

Deuxième loi. — Les aires décrites par le rayon vecteur mené du soleil à l'astre, sont proportionnelles aux temps employés à les décrire : en sorte que le rapport de l'aire au temps demeure invariable.

Troisième loi. — Pour chacun des corps qui circulent autour du soleil, le carré de ce rapport est directement proportionnel au paramètre de l'orbite et à la masse du soleil augmentée de celle du mobile.

Désignant donc par $2p$ le paramètre de l'orbite, par μ la masse du mobile (celle du soleil étant 1), par $\frac{1}{2}g$ l'aire que décrit, dans le temps t, le rayon vecteur issu du soleil, on a, pour tous les corps célestes, même valeur de l'expression $\frac{g}{t\sqrt{p}\sqrt{1+\mu}}$. On représentera par k cette valeur, que l'on peut

calculer à l'aide du mouvement de l'un quelconque des corps, de la terre par exemple, en prenant pour unité de longueur sa moyenne distance au soleil, et pour unité de temps le jour solaire moyen.

2. L'équation générale de la section conique décrite par le corps céleste autour du soleil, peut être mise sous la forme

$$(1) \qquad r = \frac{p}{1+e\cos v},$$

où r est le *rayon vecteur* (essentiellement positif), v l'angle du rayon vecteur avec la *ligne des apsides*, p le *demi-paramètre*, e l'*excentricité*, moindre que l'unité, égale ou plus grande, selon que la courbe est une *ellipse*, une *parabole* ou une *hyperbole*.

Si v est nul, r a sa valeur minimum, égale à $\frac{p}{1+e}$, et l'on obtient sur l'orbite le point *périhélie*.

Dans le cas de l'ellipse, r possède en outre un maximum, égal à $\frac{p}{1-e}$, et répondant à la valeur π de v, laquelle donne le point *aphélie*.

Dans le cas de la *parabole*, comme dans celui de l'*hyperbole*, r croît jusqu'à l'infini, et il n'existe point d'aphélie.

L'angle v constitue l'*anomalie vraie*.

3. D'après la définition de k donnée précédemment, on a la formule $g = kt\sqrt{p}\sqrt{1+\mu}$, où l'on supposera le temps t compté à partir de l'époque du passage au périhélie, et par suite l'aire $\frac{1}{2}g$ nulle au moment de ce passage.

Cette aire ayant pour expression $\frac{1}{2}\int r^2 dv$, on peut poser encore

(2) $$\int r^2 dv = kt\sqrt{p}\sqrt{1+\mu},$$

où l'intégrale, qui s'annule avec v, est une fonction dépendante de la nature de l'orbite, ellipse, parabole ou hyperbole.

4. *Cas d'une orbite elliptique, ou de* e $<$ 1.

On effectuera l'intégration en substituant à l'anomalie vraie v, une variable auxiliaire E, dite *anomalie excentrique*, nulle avec v et liée à v par la relation

(3) $$\operatorname{tg}\frac{v}{2} = \sqrt{\frac{1+e}{1-e}}\operatorname{tg}\frac{E}{2}.$$

On aura successivement :

(4) $$\left\{\begin{array}{l} \cos v = \dfrac{\cos E - e}{1 - e\cos E},\ r = \dfrac{p}{1-e^2}(1 - e\cos E), \\ \displaystyle\int r^2 dv = \frac{p^2}{(1-e^2)^{\frac{3}{2}}}(E - e\sin E). \end{array}\right.$$

Si l'on porte le dernier résultat dans la relation (2), il viendra la formule

(5) $$E - e\sin E = M,$$

où l'on pose

(6) (7) $$\left\{ M = \frac{kt\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}},\ \text{avec}\ a = \frac{p}{1-e^2}, \right.$$

en représentant par a le *demi-grand axe* de l'ellipse ou la *moyenne distance*.

On donne à M le nom d'*anomalie moyenne* ou de *moyen mouvement*. La vitesse du moyen mouvement est égale au multiplicateur de t dans M. On appelle *astre moyen* un astre fictif qui tourne uniformément autour du soleil dans le plan de l'*astre vrai*, et dont le rayon vecteur forme, à chaque instant, l'angle M avec la ligne périhélie.

5. L'excès $v-\text{M}$ de l'anomalie vraie sur l'anomalie moyenne constitue l'*équation du centre*. Cet excès s'annule au périhélie et à l'aphélie, comme le prouvent les formules (3) et (5), en vertu desquelles les quantités v, E, M, parties simultanément de la valeur *zéro*, prennent simultanément les valeurs π, 2π, 3π... On dit encore que l'astre vrai et l'astre moyen passent simultanément au périhélie, aussi bien qu'à l'aphélie.

Le temps T d'une révolution, ou le *temps périodique*, s'obtient en divisant 2π par la vitesse du moyen mouvement, ou par $\frac{k\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}}$. On en conclut la relation

$$(8) \qquad \frac{\text{T}^2}{a^3} = \frac{4\pi^2}{k^2(1+\mu)},$$

où μ varie d'un corps à l'autre, k restant constant. On voit par là que, si les masses μ sont négligeables devant celle du soleil prise pour unité, les carrés des temps périodiques sont proportionnels aux cubes des moyennes distances.

6. Si, sur le cercle concentrique à l'ellipse et de rayon a, on considère le point qui a même projection

que le mobile sur le grand axe, et si l'on joint le centre à ce point, la droite ainsi menée forme précisément l'angle E avec celle qui va du centre au périhélie : c'est ce que l'on déduit des formules (1) et (7) rapprochées de la seconde formule (4).

7. Supposons que la figure de l'orbite soit connue, et que l'on donne v ou r; la formule (5) pourra servir à calculer M à l'aide de E, qui s'obtient de la relation (3) ou de la seconde relation (4). M étant une fois trouvé, la formule (6) donnera t.

Le problème inverse, ou *problème de Képler*, a pour objet de déterminer en fonction du temps t, ou, ce qui équivaut, en fonction de l'anomalie moyenne M, l'anomalie vraie v et le rayon vecteur r. La formule (3) et la seconde formule (4) donnent ces deux dernières quantités exprimées en fonction de l'anomalie excentrique E. Il reste donc à calculer la valeur de E en fonction de M. Elle est donnée par l'équation (5), qui en fournit le développement suivant les puissances croissantes de l'excentricité e; mais, dans la pratique, il est généralement plus simple de résoudre l'équation (5) au moyen d'approximations successives, en partant d'une première valeur approchée de E. Pour cette première valeur, on peut, à défaut de toute autre, prendre M, et cela d'autant mieux que e est plus petit.

8. Dans le calcul de v et de r en fonction de E, on substitue avantageusement à la formle (3) et à la seconde formule (4), les relations

$$(9) \left\{ \sqrt{r}\sin\frac{v}{2}=\sin\frac{E}{2}\sqrt{a(1+e)},\quad \sqrt{r}\cos\frac{v}{2}=\cos\frac{E}{2}\sqrt{a(1-e)}, \right.$$

qui s'en déduisent après changement de $\frac{p}{1-e^2}$ en a, et où les seconds membres ont bien les signes qui leur conviennent, les arcs $\frac{v}{2}$ et $\frac{E}{2}$ se terminant toujours dans le même quadrant.

9. *Cas d'une orbite parabolique, ou de* e=1.

Il faut, dans la formule (2), substituer $r=\frac{p}{1+\cos v}$ $=\frac{p}{2\cos^2\frac{v}{2}}$. On obtient alors, en changeant v en v,

$$(10) \qquad \int \frac{p^2 d\mathrm{v}}{4\cos^4\frac{\mathrm{v}}{2}} = kt\sqrt{p}\sqrt{1+\mu},$$

ou, en effectuant l'intégration et simplifiant,

$$(11) \qquad \mathrm{tg}\frac{\mathrm{v}}{2}+\frac{1}{3}\mathrm{tg}^3\frac{\mathrm{v}}{2}=\frac{2kt\sqrt{1+\mu}}{p^{\frac{3}{2}}}.$$

De cette équation on tire à volonté v en fonction de t, ou t en fonction de v, selon que t est donné ou v. D'ailleurs, pour la résoudre plus rapidement, il y a avantage à se servir d'une table calculée d'avance et renfermant les valeurs du premier membre, qui répondent à des valeurs de v croissantes de o à π.

10. *Cas d'une orbite hyperbolique, ou de* e > 1.

On substitue à l'anomalie v une variable auxiliaire H, nulle avec v, liée à v par la relation

$$(12) \qquad \mathrm{tg}\frac{v}{2}=\sqrt{\frac{e+1}{e-1}}\,\mathrm{tg}\frac{\mathrm{H}}{2},$$

et qu'il suffit de faire varier de $-\frac{\pi}{2}$ à $+\frac{\pi}{2}$ pour obtenir toutes les valeurs de v. On a

$$(13)\quad \begin{cases} \cos v = \dfrac{e \cos \text{H} - 1}{e - \cos \text{H}}, \quad r = \dfrac{p}{e^2 - 1}\,\dfrac{e - \cos \text{H}}{\cos \text{H}}, \\ \displaystyle\int r^2 dv = \dfrac{p^2}{(e^2-1)^{\frac{3}{2}}}\left[e \operatorname{tg} \text{H} - \log \operatorname{tg}\left(\dfrac{\pi}{4}+\dfrac{\text{H}}{2}\right)\right]. \end{cases}$$

On porte le dernier résultat dans la relation (2); il vient la formule

$$(14)\qquad e \operatorname{tg} \text{H} - \log \operatorname{tg}\left(\frac{\pi}{4}+\frac{\text{H}}{2}\right) = \text{M},$$

où l'on pose

$$(15)\ (16)\quad \begin{cases} \text{M} = \dfrac{k t\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}}, \text{ avec } a = \dfrac{p}{e^2-1}, \end{cases}$$

en représentant par a le *demi-axe transverse* de l'hyperbole.

11. Supposons que la figure de l'orbite soit connue, et que l'on donne v ou r; on déduira H de la formule (12) ou de la seconde formule (13); on substituera dans la formule (14) pour avoir M; la formule (15) donnera ensuite t.

Si le temps t est donné, et qu'il s'agisse d'obtenir r et v, on commence par calculer M; on résout ensuite l'équation (14) par rapport à H, au moyen d'approximations successives; on substitue enfin la valeur trouvée de H, dans la relation (12) et dans la seconde relation (13).

12. D'ailleurs, on peut, au lieu de H, faire choix d'une autre variable auxiliaire z, déterminée par la condition

$$(17)\quad \left\{ \operatorname{tg}\frac{\text{H}}{2}=\frac{z-1}{z+1},\ \text{qui donne}\ z=\operatorname{tg}\left(\frac{\pi}{4}+\frac{\text{H}}{2}\right), \right.$$

et montre que z est essentiellement positif.

On a alors, en vertu des formules du numéro **10**,

$$(18)\quad \left\{ \begin{aligned} & e\frac{z^2-1}{2z}-\log z=\frac{kt\sqrt{1+\mu}}{a^{\frac{3}{2}}},\ \operatorname{tg}\frac{v}{2}=\sqrt{\frac{e+1}{e-1}}\,\frac{z-1}{z+1},\\ & r\sin v=a\sqrt{e^2-1}\,\frac{z^2-1}{2z}. \end{aligned} \right.$$

Ces trois relations déterminent successivement z, v, r. Les deux dernières, combinées convenablement, donnent les suivantes :

$$(19)\quad \left\{ \begin{aligned} & \sqrt{r}\sin\frac{v}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z}-\frac{1}{\sqrt{z}}\right)\sqrt{a(e+1)},\\ & \sqrt{r}\cos\frac{v}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z}+\frac{1}{\sqrt{z}}\right)\sqrt{a(e-1)}, \end{aligned} \right.$$

où il est bon de remarquer que les seconds membres ont bien les signes qui leur conviennent, puisque, l'angle v n'atteignant jamais π en valeur absolue, $\cos\frac{v}{2}$ est toujours positif, tandis que $\sin\frac{v}{2}$ est positif ou négatif avec H positif ou négatif, c'est-à-dire avec z plus grand ou plus petit que 1.

13. Dans le cas où e, différent de 1, s'en écarte très-peu, c'est-à-dire dans le cas où l'orbite, elliptique

ou hyperbolique, se rapproche beaucoup d'une parabole, les formules (5) et (14) se prêtent mal à l'emploi des tables, du moins dans le voisinage du périhélie, parce que, vu la petitesse de E ou de H, la différence qui constitue le premier membre de l'une ou de l'autre formule est une fraction très-petite de chacun des deux termes, lesquels doivent être par conséquent calculés avec un nombre de figures supérieur à celui dont on a besoin dans la différence. Mais alors on peut, comme on va le voir, recourir à d'autres relations d'un usage plus commode.

L'astre considéré ayant μ pour masse, e et p pour excentricité et demi-paramètre de son orbite, on a, en vertu des formules (1) et (2), l'égalité $p^{\frac{3}{2}}\int\frac{dv}{(1+e\cos v)^2}=kt\sqrt{1+\mu}$, qui lie le temps t à l'anomalie v.

Soit maintenant un astre fictif de même masse μ, décrivant une parabole, ayant même point périhélie que l'astre donné, et y passant en même temps. Le demi-paramètre de l'orbite fictive est alors $\frac{2p}{1+e}$; et, si v représente l'anomalie de l'astre fictif au temps t, on a $\left(\frac{2p}{1+e}\right)^{\frac{3}{2}}\int\frac{d\mathrm{v}}{(1+\cos \mathrm{v})^2}=kt\sqrt{1+\mu}$.

Ces deux égalités, rapprochées l'une de l'autre, donnent la relation $\left(\frac{1+e}{2}\right)^{\frac{3}{2}}\int\frac{dv}{(1+e\cos v)^2}=\int\frac{d\mathrm{v}}{(1+\cos \mathrm{v})^2}$, où v et v s'annulent en même temps, et en même temps les intégrales. On sait calculer le second

membre. Pour calculer le premier, on représentera $\frac{1-e}{1+e}$ par α, $\operatorname{tg}\frac{v}{2}$ par θ, et l'on développera le multiplicateur de $d\theta$ sous le signe *intégrale*, suivant les puissances croissantes de $\alpha\theta^2$ supposé moindre que l'unité. On ramènera ainsi la relation précédente à la forme

$$(20)\quad \sqrt{1+\alpha}\left[\theta+\frac{1}{3}\theta^3(1-2\alpha)-..\right]=\operatorname{tg}\frac{\text{v}}{2}+\frac{1}{3}\operatorname{tg}^3\frac{\text{v}}{2},$$

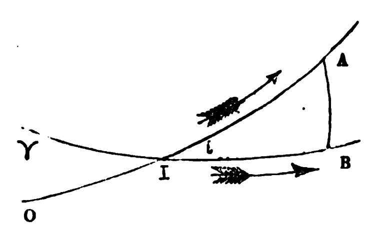
et l'on en pourra déduire à volonté v fonction de v, ou v fonction de v, en série ordonnée suivant les puissances croissantes de α, et où n'entre d'ailleurs ni p ni μ. Or, on connaît la formule qui lie le temps à l'anomalie vraie dans le cas d'un mouvement parabolique : c'est la formule (11), où il faudra, pour le cas qui nous occupe, changer p en $(1+\alpha)p$. On saura donc, en prenant v pour variable auxiliaire, calculer v au moyen de t, ou t au moyen de v, pour toute orbite peu différente d'une parabole, et pour toute position de l'astre assez voisine du périhélie.

DEUXIÈME SECTION.

FORMULES CONCERNANT UNE SEULE POSITION DE L'ASTRE DANS L'ESPACE.

14. Les formules de la section précédente fournissent, pour une époque quelconque, la position de l'astre sur son orbite. On pourra déterminer ensuite sa position dans l'espace, si l'on connaît la situation du plan de son orbite, et, dans ce plan, la situation de la ligne des apsides.

On rapporte le *plan de l'orbite* au *plan de l'écliptique*, en déterminant la trace du premier sur le second et l'angle qu'ils forment entr'eux. Si l'on conçoit une



sphère de rayon arbitraire, ayant son centre au soleil, le plan de l'écliptique y détermine un grand cercle ♈IB qui la divise en deux hémisphères, l'un austral, l'autre boréal; le plan de l'orbite y détermine un autre grand cercle OIA coupant le premier suivant un diamètre dont les extrémités sont les *nœuds* de l'orbite. Celui que l'astre, vu du soleil, traverse en passant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal, est le *nœud ascendant:* c'est ici I; l'autre est le *nœud descendant.* Soit ☊ la longitude du premier, comptée à partir du point équinoxial de printemps ♈, dans le sens du mouvement de la terre autour du soleil, et comprise de 0 à 2π; soit i *l'inclinaison de l'orbite*, ou l'angle des deux grands cercles, ayant son sommet au point I et ses côtés de même sens que les mouvements de la terre et de l'astre; cet angle i est compris de 0 à π. Les valeurs de ☊ et de i déterminent la position du plan de l'orbite; la position de la ligne des apsides est donnée par la distance angulaire du nœud ascendant au point périhélie vu

du soleil, distance comptée dans le sens du mouvement de l'astre, et comprise de o à 2π.

15. Le lieu de l'astre sur son orbite et le lieu de l'orbite dans l'espace une fois connus, on peut calculer la *longitude* ♈B de l'astre et sa *latitude* AB, qui déterminent la projection A sur la sphère, de l'astre vu du soleil. On considère encore, en outre de ces deux coordonnées, la *longitude* OA de l'astre *dans l'orbite*, qui se compte sur le grand cercle de l'orbite, dans le sens du mouvement de l'astre, et à partir d'un point O choisi de manière à se confondre avec l'équinoxe ♈, si l'angle i se réduit à zéro.

16. *Éléments du mouvement de l'astre.* — Les quantités qu'il faut connaître pour assigner, à chaque instant, la position dans l'espace, de l'astre qui décrit sa section conique, sont : 1° la longitude du nœud ascendant de l'orbite ; 2° l'inclinaison de l'orbite ; 3° la longitude du périhélie dans l'orbite ; 4° le demi-paramètre ; 5° l'excentricité ; 6° l'époque du passage au périhélie ; 7° la masse de l'astre rapportée à celle du soleil.

On donne à ces quantités le nom d'*éléments du mouvement de l'astre*. Dans ce qui va suivre, nous supposerons que l'on connaît leurs valeurs.

17. *Coordonnées polaires héliocentriques de l'astre.* — On a déterminé, dans la première section, le rayon vecteur r. Il reste à obtenir la longitude et la latitude.

Soit posé ♈B$=\lambda$, AB$=\beta$, IA$=u$. L'angle u, appelé l'*argument de la latitude*, est égal à l'anomalie vraie

augmentée de la longitude du périhélie dans l'orbite et diminuée de la longitude du nœud ascendant ; cet angle u est donc une fonction connue du temps, en vertu des formules de la première section.

On déterminera les coordonnées λ et β en fonction de u, au moyen de deux des relations

$$(21) \left\{ \begin{array}{l} \operatorname{tg}(\lambda - \Omega) = \cos i \operatorname{tg} u, \ \operatorname{tg}\beta = \operatorname{tg} i \sin(\lambda - \Omega), \\ \sin\beta = \sin i \sin u, \ \cos u = \cos\beta \cos(\lambda - \Omega), \end{array} \right.$$

que fournit le triangle sphérique rectangle AIB, ou par des combinaisons convenables de ces relations.

18. *Coordonnées rectangulaires héliocentriques de l'astre.* — Soient x, y, z les coordonnées de l'astre rapportées à trois axes rectangulaires issus du soleil, dont les deux premiers, SX et SY, situés dans le plan de l'écliptique, ont pour longitudes respectives N et $\frac{\pi}{2} + \text{N}$, dont le troisième, SZ, est situé dans l'hémisphère boréal. On établit aisément les formules

$$(22) \left\{ \begin{array}{l} x = r \cos\beta \cos(\lambda - \text{N}), \\ y = r \cos\beta \sin(\lambda - \text{N}), \\ z = r \sin\beta, \end{array} \right.$$

où N est quelconque.

Y remplaçant $\lambda - \text{N}$ par $(\lambda - \Omega) - (\text{N} - \Omega)$, développant le sinus et le cosinus de cette dernière différence, et recourant aux relations (21), on exprime en fonction du u les trois coordonnées, de la manière suivante :

$$(23) \left\{ \begin{array}{l} x = r [\cos(\text{N} - \Omega) \cos u + \cos i \sin(\text{N} - \Omega) \sin u], \\ y = r [-\sin(\text{N} - \Omega) \cos u + \cos i \cos(\text{N} - \Omega) \sin u], \\ z = r \sin i \sin u. \end{array} \right.$$

Si l'on suppose $N = \Omega$, ces formules se simplifient et deviennent

$$(24)\quad x = r\cos u,\; y = r\cos i \sin u,\; z = r\sin i \sin u.$$

19. *Coordonnées héliocentriques de la terre.* — Considérant le mouvement vrai de la terre autour du soleil (mouvement qui s'effectue en dehors du plan de l'écliptique), appelons R le rayon vecteur mené du soleil à la terre, L et B la longitude et la latitude de la terre, X, Y et Z ses coordonnées rapportées aux mêmes axes que l'astre et dans l'hypothèse de N arbitraire ; nous aurons, au lieu des formules (22), les suivantes :

$$(25)\quad \begin{cases} X = R\cos B\cos(L - N), \\ Y = R\cos B\sin(L - N), \\ Z = R\sin B. \end{cases}$$

20. *Coordonnées géocentriques de l'astre.* — Si l'on mène une droite de la terre à l'astre, et par le soleil une parallèle à cette droite, elle va rencontrer la sphère en un point dont la longitude l et la latitude b constituent, avec la distance Δ de la terre à l'astre, les coordonnées géocentriques de l'astre. Les projections du rayon vecteur Δ sur les axes SX, SY, SZ déjà considérés, sont évidemment $x—X$, $y—Y$, $z—Z$; d'ailleurs, ces projections peuvent s'exprimer au moyen de Δ, l et b, comme celles de r au moyen de r, λ et β. On a donc les égalités

$$(26)\quad \begin{cases} x - X = \Delta\cos b\cos(l - N), \\ y - Y = \Delta\cos b\sin(l - N), \\ z - Z = \Delta\sin b; \end{cases}$$

qui donnent, après rapprochement des systèmes (22) et (25),

$$(27)\begin{cases}\Delta\cos b\cos(l-\text{N})=r\cos\beta\cos(\lambda-\text{N})-\text{R}\cos\text{B}\cos(\text{L}-\text{N}),\\ \Delta\cos b\sin(l-\text{N})=r\cos\beta\sin(\lambda-\text{N})-\text{R}\cos\text{B}\sin(\text{L}-\text{N}),\\ \Delta\sin b\qquad\qquad\;\;=r\sin\beta\qquad\qquad\;\;-\text{R}\sin\text{B}.\end{cases}$$

De ces relations, où l'on peut assigner à N une valeur quelconque, *zéro* par exemple, on déduira les coordonnées géocentriques de l'astre en fonction des coordonnées héliocentriques, supposées connues, de l'astre et de la terre.

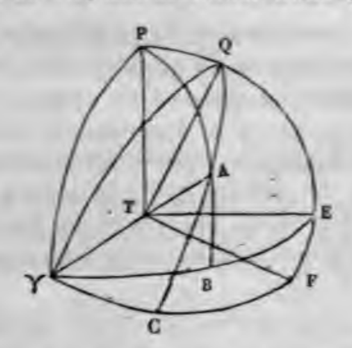
Si, dans l'hypothèse de $\text{N}=\Omega$, on rapproche les systèmes (24), (25) et (26), on obtient le nouveau système

$$(28)\begin{cases}\Delta\cos b\cos(l-\Omega)=r\cos u\qquad\quad-\text{R}\cos\text{B}\cos(\text{L}-\Omega),\\ \Delta\cos b\sin(l-\Omega)=r\sin u\cos i-\text{R}\cos\text{B}\sin(\text{L}-\Omega),\\ \Delta\sin b\qquad\qquad\;\;=r\sin u\sin i-\text{R}\sin\text{B},\end{cases}$$

équivalent du système (27), mais où figurent, au lieu des coordonnées λ et β, les quantités u et i dont elles dépendent.

21. *Transformation de coordonnées polaires géocentriques.* — Considérons une seconde sphère ayant son centre à la terre; ou mieux, n'en considérons qu'une seule d'un rayon infini, et ayant indifféremment son centre au soleil ou à la terre, en quelque lieu que celle-ci se transporte: ce sera la *sphère céleste.* Traçons sur cette sphère de centre T, le grand cercle BE de l'écliptique, puis le grand cercle CF de l'équateur, qui coupe le premier au point ♈ et forme avec lui l'angle aigu ε; projetons en A, sur la sphère, l'astre

vu de la terre T ; construisons sa longitude $\Upsilon B = l$, et sa latitude $AB = b$, son ascension droite $\Upsilon C = Æ$, et



sa déclinaison $AC = D$. Il importe d'exprimer ces deux dernières coordonnées en fonction des deux précédentes et de l'angle ε.

On peut, pour cela, considérer sur la sphère le triangle qui a pour sommets le point A, le pôle boréal P de l'écliptique et le pôle boréal Q de l'équateur. Ce triangle APQ, où l'on a

$$PQ = \varepsilon, \; AP = \frac{\pi}{2} - b, \; AQ = \frac{\pi}{2} - D, \; P = \frac{\pi}{2} - l, \; Q = \frac{\pi}{2} + Æ,$$

fournit les trois relations, réductibles à deux,

$$(29) \begin{cases} \cos D \cos Æ = \cos b \cos l, \\ \cos D \sin Æ = \cos b \sin l \cos \varepsilon - \sin b \sin \varepsilon, \\ \sin D \qquad\quad = \cos b \sin l \sin \varepsilon + \sin b \cos \varepsilon, \end{cases}$$

d'où l'on tire aisément Æ et D, connaissant l et b, et qui donneraient de même l et b, si Æ et D étaient connus.

22. *Corrections de parallaxe portant sur la longitude*

et sur la latitude. — On a supposé, jusqu'à présent, la terre réduite à son centre, et c'est pour ce centre que sont données les coordonnées R, L et B. Supposons maintenant l'observateur placé en un point O de la surface du globe ; à un certain instant, le zénith de ce point a pour longitude et pour latitude célestes géocentriques L' et B' ; le rayon terrestre est R' ; on veut, à cet instant, déterminer, pour l'astre vu du point O, la longitude l_0, la latitude b_0 et le rayon vecteur Δ_0, connaissant les valeurs de l, b et Δ pour l'astre vu du centre de la terre.

De même que les formules (27), où nous ferons $N = 0$, déterminent en grandeur et en direction la droite qui va du centre de la terre à l'astre, si l'on connaît en grandeur et en direction les droites menées du soleil à l'astre et au centre de la terre ; de même, connaissant en grandeur et en direction les droites qui vont du centre de la terre à l'astre et au point O, on obtiendra en grandeur et en direction la droite qui va du point O à l'astre, au moyen des formules

$$(30)\quad \begin{cases} \Delta_0 \cos b_0 \cos l_0 = \Delta \cos b \cos l - R' \cos B' \cos L', \\ \Delta_0 \cos b_0 \sin l_0 = \Delta \cos b \sin l - R' \cos B' \sin L'; \\ \Delta_0 \sin b_0 \quad\quad\;\; = \Delta \sin b \quad\quad\;\; - R' \sin B', \end{cases}$$

d'où, vu la petitesse de R' devant Δ, on pourra tirer sous forme simple des valeurs approchées de $\Delta_0 - \Delta$, et des quantités $l_0 - l$ et $b_0 - b$, qui sont les *parallaxes de longitude et de latitude.*

23. *Corrections de parallaxe portant sur l'ascension droite et sur la déclinaison.* — Les valeurs de l_0 et b_0 une fois obtenues au moyen du système (30), on les

substitue pour l et b dans le système (29), qui donne alors pour Æ et D des valeurs $Æ_0$ et D_0 corrigées de la parallaxe. Mais, si le zénith du point O est donné sur la sphère céleste, non par les valeurs de L′ et B′, mais par l'ascension droite Æ′ et la déclinaison D′ (d'où se déduisent aisément L′ et B′), il est plus direct et plus simple de recourir au système

$$(31)\begin{cases}\Delta_0 \cos D_0 \cos Æ_0 = \Delta \cos D \cos Æ - R' \cos D' \cos Æ', \\ \Delta_0 \cos D_0 \sin Æ_0 = \Delta \cos D \sin Æ - R' \cos D' \sin Æ', \\ \Delta_0 \sin D_0 \qquad = \Delta \sin D \qquad - R' \sin D',\end{cases}$$

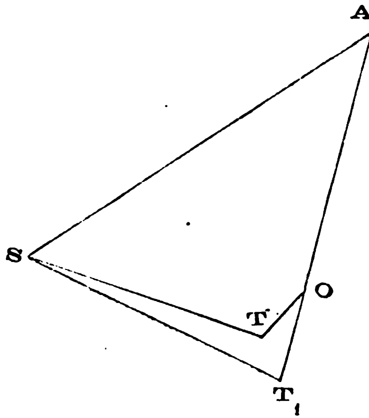
analogue du système (30), et qui fournit, en même temps que $\Delta_0 - \Delta$, les *parallaxes d'ascension droite et de déclinaison* $Æ_0 - Æ$ et $D_0 - D$, au moyen de Æ, D et Δ supposés connus.

24. Résumant ce qui précède, on voit comment, u et r étant donnés, Δ, l et b sont fournis par le système (28); Δ, Æ et D par les systèmes (28) et (29); Δ_0, l_0 et b_0 par les systèmes (28) et (30); Δ_0, $Æ_0$ et D_0 par les systèmes (28), (29) et (31).

Réciproquement, pour calculer les valeurs de u et r, si l et b sont donnés, on emploiera le système (28); si Æ et D, les systèmes (28) et (29); si l_0 et b_0, les systèmes (28) et (30); si enfin $Æ_0$ et D_0, les systèmes (28), (29) et (31). En même temps, d'ailleurs, se trouveront déterminées les valeurs des rayons vecteurs Δ et Δ_0, si ces éléments figurent dans les systèmes employés.

25. *Déterminer la trace, sur l'écliptique, de la droite menée de l'astre au lieu de l'observateur.* — On vient de voir que les systèmes (28) et (30) peuvent servir à

déterminer les coordonnées héliocentriques u et r au moyen des coordonnées l_0 et b_0, qui se rapportent au lieu O de l'observateur. Ces systèmes fournissent d'ailleurs en même temps Δ, Δ_0, l et b, et par conséquent les différences $l - l_0$, $b - b_0$, qui réduisent au centre T de la terre les observations de longitude et de latitude. Cette réduction, toutefois, ne peut s'effectuer que si l'on connaît les éléments i et Ω qui



figurent dans le système (28); elle n'est donc pas applicable à un astre A dont l'orbite serait tout-à-fait inconnue. Mais alors, il peut y avoir avantage à effectuer une autre réduction, et à prendre pour origine de coordonnées le point T_1 où la droite AO va rencontrer le plan de l'écliptique. Soient R_1 la distance de ce point au soleil S, et L_1 sa longitude héliocentrique; sa latitude est nulle; soit δ sa distance au point O; sa distance à l'astre est alors $\Delta_0 + \delta$; et cet astre, vu du point T_1, a l_0 pour longitude et b_0 pour latitude, comme s'il était vu du point O. Pour dé-

terminer R_1, L_1 et δ, on considère les deux contours STO et ST_1O; on les projette successivement sur trois axes rectangulaires issus du soleil, dont le premier passant par le point ♈, et le dernier par le pôle de l'écliptique; on égale leurs projections deux à deux, et l'on obtient les relations

$$\begin{aligned} R_1 \cos L_1 + \delta \cos b_0 \cos l_0 &= R \cos B \cos L + R' \cos B' \cos L', \\ R_1 \sin L_1 + \delta \cos b_0 \sin l_0 &= R \cos B \sin L + R' \cos B' \sin L', \\ \delta \sin b_0 &= R \sin B + R' \sin B', \end{aligned}$$

d'où l'on tire les valeurs de R_1, L_1 et δ, en profitant, pour simplifier le calcul, de la petitesse des quantités B, R' et $L_1 - L$.

TROISIÈME SECTION.

FORMULES CONCERNANT PLUSIEURS POSITIONS DE L'ASTRE DANS L'ORBITE.

26. Il s'agit maintenant de donner à l'astre plusieurs positions successives dans son orbite, et d'établir des formules propres à déterminer, au moyen de ces positions, les éléments du mouvement.

Avant tout, remarquons les identités

$$(32)\left\{\begin{aligned} o &= \sin u \sin(u'' - u') \\ &+ \sin u' \sin(u - u'') \\ &+ \sin u'' \sin(u' - u), \end{aligned}\right. \qquad \left|\begin{aligned} o &= \cos u \sin(u'' - u') \\ &+ \cos u' \sin(u - u'') \\ &+ \cos u'' \sin(u' - u), \end{aligned}\right.$$

$$(33)\left\{\begin{aligned} o &= \sin(u - \Pi)\sin(u'' - u') \\ &+ \sin(u' - \Pi)\sin(u - u'') \\ &+ \sin(u'' - \Pi)\sin(u' - u), \end{aligned}\right. \qquad \left|\begin{aligned} o &= \cos(u - \Pi)\sin(u'' - u') \\ &+ \cos(u' - \Pi)\sin(u - u'') \\ &+ \cos(u'' - \Pi)\sin(u' - u), \end{aligned}\right.$$

dont les deux premières se vérifient directement, et dont les deux autres découlent des premières.

27. Soient donnés maintenant trois rayons vecteurs par leurs longueurs r, r', r'', et par les angles u, u', u'' qu'ils forment avec la ligne du nœud ascendant; soit Π l'angle que forme avec cette droite le rayon vecteur périhélie; on a les relations connues

$$(34)\quad \begin{cases} \frac{p}{r} = 1 + e\cos(u - \Pi), \\ \frac{p}{r'} = 1 + e\cos(u' - \Pi), \\ \frac{p}{r''} = 1 + e\cos(u'' - \Pi). \end{cases}$$

On en déduit la formule

$$(35)\ p = \frac{r r' r'' [\sin(u'' - u') + \sin(u - u'') + \sin(u' - u)]}{r' r'' \sin(u'' - u') + r'' r \sin(u - u'') + r r' \sin(u' - u)},$$

en ayant recours à la seconde identité (33).

28. Connaissant deux positions (r', u') et (r'', u'') de l'astre et l'un des trois éléments p, e, Π, on calculera les deux autres éléments à l'aide de deux des formules (34); puis, si l'on connaît la masse, on aura recours aux formules de la première section pour déterminer le temps t' que l'astre emploie à venir de la position périhélie à la position (r', u'), et le temps τ qu'il met à passer de la position (r', u') à la position (r'', u'').

Réciproquement, si les deux positions, la masse et le temps τ sont donnés, on en pourra déduire les

quatre éléments p, e, Π et $-t'$, dont le dernier exprime l'époque du passage de l'astre au périhélie, quand on prend pour origine du temps le moment de la première observation.

Pour déterminer ces éléments p, e, Π et $-t'$, supposés inconnus, on négligera, dans ce qui va suivre, la masse μ toujours très-petite, et l'on considérera successivement l'orbite comme elliptique, parabolique et hyperbolique.

29. *Mouvement sur une ellipse.* — Appelant E' et E'' les valeurs de l'anomalie excentrique qui répondent à la première et à la seconde position de l'astre, on tire des formules (5) et (6) les relations

$$(36)\quad \left\{ E' - e\sin E' = \frac{kt'}{a^{\frac{3}{2}}},\quad E'' - e\sin E'' = \frac{k(t'+T)}{a^{\frac{3}{2}}}, \right.$$

auxquelles on adjoint les suivantes, fournies par les formules (9),

$$(37)\quad \left\{ \begin{aligned} \sqrt{r'}\sin\frac{u'-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1+e)}\sin\frac{E'}{2}, \\ \sqrt{r'}\cos\frac{u'-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1-e)}\cos\frac{E'}{2}, \\ \sqrt{r''}\sin\frac{u''-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1+e)}\sin\frac{E''}{2}, \\ \sqrt{r''}\cos\frac{u''-\Pi}{2} &= \sqrt{a(1-e)}\cos\frac{E''}{2}. \end{aligned} \right.$$

Les systèmes (36) et (37) vont servir à déterminer les inconnues auxiliaires E' et E'', et les éléments a, e, Π, t', au moyen de r', r'', u', u'' et T supposés connus.

30. Soit posé

$$(38)\quad \left\{ \begin{array}{l} u'' - u' = 2f,\ u'' + u' - 2\Pi = 2F, \\ E'' - E' = 2g,\ E'' + E' = 2G. \end{array} \right.$$

On peut, aux inconnues E', E'', Π, substituer les nouvelles inconnues auxiliaires g, G, F. D'ailleurs, f est connu.

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (37) convenablement multipliées deux à deux, on obtient les formules

$$(39)\quad \left\{ \begin{array}{l} \sqrt{r'r''}\sin f = a\sqrt{1-e^2}\sin g, \\ \sqrt{r'r''}\sin F = a\sqrt{1-e^2}\sin G, \\ \sqrt{r'r''}\cos f = a\,[\cos g - e\cos G], \\ \sqrt{r'r''}\cos F = a\,[\cos G - e\cos g]. \end{array} \right.$$

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (37) élevées au carré, on a les deux autres formules

$$(40)\quad \left\{ \begin{array}{l} r'' + r' = 2a\,[1 - e\cos G\cos g], \\ r'' - r' = 2ae\sin G\sin g. \end{array} \right.$$

Combinant par voie d'addition les mêmes équations (37) convenablement divisées deux à deux, il vient encore

$$(41)\quad \left\{ \begin{array}{l} \sqrt{\dfrac{r'}{r''}}\dfrac{\sin F}{\sin(F+f)} = \dfrac{\sin G}{\sin(G+g)}, \\ \sqrt{\dfrac{r''}{r'}}\dfrac{\sin F}{\sin(F-f)} = \dfrac{\sin G}{\sin(G-g)}. \end{array} \right.$$

Retranchant membre à membre les deux équations (36), on a d'autre part

$$(42) \qquad 2g - 2e\cos G \sin g = \frac{k\text{T}}{a^{\frac{3}{2}}}.$$

31. La troisième équation (39), la première équation (40) et l'équation (42) renferment les seules inconnues g, a et $e\cos G$, et elles les déterminent. Elles donnent, en effet,

$$(43) \quad \begin{cases} \dfrac{2g - \sin 2g}{\sin^3 g} + \dfrac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{\text{U}} = \dfrac{2^{\frac{3}{2}}k\text{T}}{\text{U}^{\frac{3}{2}}}, \\ a = \dfrac{\text{U}}{2\sin^2 g}, \\ e\cos G = \dfrac{(r'' + r')\cos g - 2\sqrt{r'r''}\cos f}{\text{U}}, \end{cases}$$

en posant, pour abréger l'écriture,

$$\text{U} = r'' + r' - 2\sqrt{r'r''}.\cos f \cos g.$$

La première équation (43) fournit l'inconnue g; on faciliterait sa résolution à l'aide d'une table, construite à l'avance, des valeurs de $\frac{2g - \sin 2g}{\sin^3 g}$ qui répondent à toutes valeurs de g. Cette équation, d'ailleurs, telle qu'elle est écrite, s'obtient en supposant $\sin g$ positif, ce qui, à cause de la première formule (39), a lieu si $\sin f$ l'est lui-même, ou si $u'' - u'$ est compris de o à 2π, c'est-à-dire si les deux positions de l'astre appartiennent à la même révolution. Une fois g obtenu, la deuxième formule (43) donne a; et la troisième, $e\cos G$. Comme, d'une autre

part, la seconde formule (40) donne, après substitution de la valeur de a,

$$(44) \qquad e \sin \text{G} = \frac{(r'' - r') \sin g}{\text{U}},$$

on conclut aisément de là e et G.

Connaissant a et e, on en déduit p, par la formule (7) ; connaissant g et G, on en déduit E$'$ et E$''$, à l'aide des deux dernières formules (38) ; connaissant a, e et E$'$, on calcule t', par la première formule (36).

22. On peut d'ailleurs obtenir directement p au moyen de la première formule (39) rapprochée de la formule (7) ; ce qui donne, en vertu de la valeur de a fonction de g,

$$(45) \qquad p = \frac{2r' r'' \sin^2 f}{\text{U}}.$$

23. Il ne reste plus qu'à connaître F, afin de déterminer Π par la deuxième formule (38). Or, on peut calculer F à l'aide des formules (41), qui, renversées et développées, donnent, après élimination de G,

$$(46) \qquad \text{tg}\, \text{F} = \frac{(r'' - r') \sin f \cos f}{(r'' + r') \sin^2 f - \text{U}}.$$

Cette formule détermine F, pourvu que l'on connaisse le signe de son sinus. D'ailleurs, la seconde formule (39) montre que ce signe est le même que celui de sin G, et la seconde formule (40), qu'il est celui de $r'' - r'$, sin g étant positif.

24. *Mouvement parabolique.* — Les positions (r', u')

et (r'', u'') étant données, ainsi que le temps τ que l'astre emploie à passer de la première à la seconde, il s'agit de déterminer le paramètre $2p$ de l'orbite, l'angle Π du périhélie avec la ligne du nœud, et l'époque $-t'$ du passage au périhélie.

D'après ce qui a été vu au numéro **9**, on a les quatre relations

$$(47) \left\{ \sqrt{\frac{p}{2r'}} = \cos\frac{u'-\Pi}{2}, \quad \sqrt{\frac{p}{2r''}} = \cos\frac{u''-\Pi}{2}, \right.$$

$$(48) \left\{ \begin{aligned} &\operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2} + \frac{1}{3}\operatorname{tg}^3\frac{u'-\Pi}{2} = \frac{2kt'}{p^{\frac{3}{2}}}, \\ &\operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2} + \frac{1}{3}\operatorname{tg}^3\frac{u''-\Pi}{2} = \frac{2k(t'+\tau)}{p^{\frac{3}{2}}}. \end{aligned} \right.$$

Les deux dernières donnent, par soustraction,

$$\left\{1 + \operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2}\operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2} + \frac{1}{3}\left(\operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2} - \operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2}\right)^2\right\}$$
$$\times\left(\operatorname{tg}\frac{u''-\Pi}{2} - \operatorname{tg}\frac{u'-\Pi}{2}\right) = \frac{2k\tau}{p^{\frac{3}{2}}},$$

puis, en transformant, posant $u''-u'=2f$, et simplifiant en vertu des deux premières,

$$(49) \quad \frac{2r'r''\sin f\cos f}{\sqrt{p}} + \frac{4(r'r'')^{\frac{3}{2}}\sin^3 f}{3p^{\frac{3}{2}}} = k\tau.$$

Les formules (47) donnent, selon qu'on élimine Π ou p, l'une ou l'autre des relations

$$(50) \qquad p = \frac{2r'r''\sin^2 f}{r''+r'-2\sqrt{r'r''}\cos f},$$

$$(51) \qquad \operatorname{tg}\frac{1}{2}\left(\frac{u''+u'}{2}-\Pi\right)=\frac{\sqrt{r''}-\sqrt{r'}}{\sqrt{r''}+\sqrt{r'}}\operatorname{cotg}\frac{1}{2}f.$$

35. La condition (50) détermine p; la condition (51) fournit sans ambiguité Π. La valeur de Π, substituée dans la première formule (48), donne ensuite t'.

Si on élimine p entre les relations (49) et (50), on obtient l'équation de condition

$$(52) \qquad \frac{4}{3}+\frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{r''+r'-2\sqrt{r'r''}\cos f}=\frac{2^{\frac{3}{2}}k\tau}{\left\{r''+r'-2\sqrt{r'r''}\cos f\right\}^{\frac{3}{2}}},$$

qui caractérise toute orbite parabolique.

Cette équation n'est autre que la première équation (43) obtenue précédemment, et dans laquelle on introduirait l'hypothèse $g=o$. Ainsi, les méthodes exposées pour le cas où l'orbite est une ellipse, renferment celui d'une orbite parabolique : en sorte que, si, résolvant par rapport à g la première équation (43), on trouve pour g la valeur *zéro*, on peut affirmer que l'orbite est une parabole ; alors, en effet, la seconde équation (43) donne pour a une valeur infinie, la formule (45) devient identique avec la formule (50), et la formule (46) équivaut à la formule (51).

36. *Mouvement sur une hyperbole.* — Si, reprenant la première formule (18), on y change d'abord t en t', et z en z', pour l'appliquer au premier passage

de l'astre, ensuite t en $t'+\text{T}$, et z en z'', pour l'appliquer au second, on obtient les équations

$$(53)\quad \begin{cases} \frac{1}{2}e\left(z'-\frac{1}{z'}\right)-\log z'=\frac{kt'}{a^{\frac{3}{2}}}, \\ \frac{1}{2}e\left(z''-\frac{1}{z''}\right)-\log z''=\frac{k(t'+\text{T})}{a^{\frac{3}{2}}}. \end{cases}$$

De même, les formules (19) donneront les suivantes :

$$(54)\quad \begin{cases} \sqrt{r'}\sin\frac{u'-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z'}-\frac{1}{\sqrt{z'}}\right)\sqrt{a(e+1)}, \\ \sqrt{r'}\cos\frac{u'-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z'}+\frac{1}{\sqrt{z'}}\right)\sqrt{a(e-1)}, \\ \sqrt{r''}\sin\frac{u''-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z''}-\frac{1}{\sqrt{z''}}\right)\sqrt{a(e+1)}, \\ \sqrt{r''}\cos\frac{u''-\Pi}{2}=\frac{1}{2}\left(\sqrt{z''}+\frac{1}{\sqrt{z''}}\right)\sqrt{a(e-1)}. \end{cases}$$

Les systèmes (53) et (54) serviront à déterminer les inconnues auxiliaires z' et z'', et les éléments a, e, Π, t', au moyen des données r', r'', u', u'' et T.

37. On va poser

$$(55)\quad \begin{cases} u''-u'=2f,\ u''+u'-2\Pi=2\text{F}, \\ \sqrt{\frac{z''}{z'}}=c,\ \sqrt{z'z''}=\text{C}, \end{cases}$$

et substituer aux inconnues z', z'', Π les nouvelles inconnues auxiliaires c, C, F, en remarquant que f est connu, et que, u'' étant plus grand que u', c est plus grand que 1 (Voir le numéro **12**).

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (54) convenablement multipliées deux à deux, on a

$$(56)\quad\left\{\begin{aligned}
\sqrt{r'r''}\sin f &= \frac{1}{2}a\left(c-\frac{1}{c}\right)\sqrt{e^2-1},\\
\sqrt{r'r''}\sin \mathrm{F} &= \frac{1}{2}a\left(\mathrm{c}-\frac{1}{\mathrm{c}}\right)\sqrt{e^2-1},\\
\sqrt{r'r''}\cos f &= \frac{1}{2}a\left[e\left(\mathrm{c}+\frac{1}{\mathrm{c}}\right)-\left(c+\frac{1}{c}\right)\right],\\
\sqrt{r'r''}\cos \mathrm{F} &= \frac{1}{2}a\left[e\left(c+\frac{1}{c}\right)-\left(\mathrm{c}+\frac{1}{\mathrm{c}}\right)\right].
\end{aligned}\right.$$

Combinant par voie d'addition et de soustraction les équations (54) élevées au carré, on obtient encore

$$(57)\quad\left\{\begin{aligned}
r''+r' &= \frac{1}{2}a\left[e\left(\mathrm{c}+\frac{1}{\mathrm{c}}\right)\left(c+\frac{1}{c}\right)-4\right],\\
r''-r' &= \frac{1}{2}ae\left(\mathrm{c}-\frac{1}{\mathrm{c}}\right)\left(c-\frac{1}{c}\right).
\end{aligned}\right.$$

Combinant, enfin, par voie d'addition les mêmes équations convenablement divisées deux à deux, il vient

$$(58)\quad\left\{\begin{aligned}
\sqrt{\frac{r'}{r''}}\,\frac{\sin \mathrm{F}}{\sin(\mathrm{F}+f)} &= \frac{\mathrm{c}-\dfrac{1}{\mathrm{c}}}{\mathrm{c}c-\dfrac{1}{\mathrm{c}c}},\\[2ex]
\sqrt{\frac{r''}{r'}}\,\frac{\sin \mathrm{F}}{\sin(\mathrm{F}-f)} &= \frac{\mathrm{c}-\dfrac{1}{\mathrm{c}}}{\dfrac{\mathrm{c}}{c}-\dfrac{c}{\mathrm{c}}}.
\end{aligned}\right.$$

D'une autre part, on obtient, en retranchant membre à membre les deux équations (53),

$$(59)\qquad \frac{1}{2}e\left(c+\frac{1}{c}\right)\left(c-\frac{1}{c}\right)-2\log c=\frac{k\mathrm{T}}{a^{\frac{3}{2}}}.$$

38. La troisième équation (56), la première équation (57) et l'équation (59) renferment les seules inconnues c, a et $\frac{1}{2}e\left(c+\frac{1}{c}\right)$, et elles les déterminent. Elles donnent, en effet,

$$(60)\quad\left\{\begin{aligned}&\frac{\frac{1}{2}\left(c^2-\frac{1}{c^2}\right)-2\log c}{\left[\frac{1}{2}\left(c-\frac{1}{c}\right)\right]^3}+\frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{\mathrm{U}}=\frac{2^{\frac{3}{2}}k\mathrm{T}}{\mathrm{U}^{\frac{3}{2}}},\\ &a=\frac{\mathrm{U}}{\frac{1}{2}\left(c-\frac{1}{c}\right)^2},\\ &\frac{1}{2}e\left(c+\frac{1}{c}\right)=\frac{\frac{1}{2}\left(c+\frac{1}{c}\right)\left(r''-r'\right)-2\sqrt{r'r''}\cos f}{\mathrm{U}},\end{aligned}\right.$$

en posant, pour abréger l'écriture,

$$\mathrm{U}=r''+r'-\left(c+\frac{1}{c}\right)\sqrt{r'r''}\cos f.$$

La première équation (60) fournit c; on facilite sa résolution, en construisant à l'avance une table des valeurs du premier terme de son premier membre, qui répondent à toutes valeurs de c plus grandes que 1. La seconde équation (60) donne ensuite a; et la troisième, $\frac{1}{2}e\left(c+\frac{1}{c}\right)$. D'ailleurs, la seconde formule (57) donne, après substitution de la valeur de a,

(61) $$\frac{1}{2}e\left(\mathrm{c}-\frac{1}{\mathrm{c}}\right)=\frac{\frac{1}{2}\left(c-\frac{1}{c}\right)(r''-r')}{\mathrm{U}}.$$

De la troisième équation (60) rapprochée de l'équation (61), on déduit aisément $e\mathrm{c}$ et $\frac{e}{\mathrm{c}}$, puis e et c.

Connaissant a et e, on calcule p au moyen de la formule (16); connaissant c et c, on calcule z' et z'' au moyen des deux dernières formules (55); connaissant a, e et z', on calcule t' par la première formule (53).

39. Si l'on veut obtenir directement p, on rapproche la première formule (56) de la formule (16), ce qui donne, après substitution de la valeur de a fonction de c,

(62) $$p=\frac{2\,r'\,r''\sin^2 f}{\mathrm{U}}.$$

40. Il reste enfin à obtenir F, afin de calculer Π par la seconde formule (55). Pour cela, on renverse les équations (58); on les ajoute; on simplifie, ce qui élimine c; on résout par rapport à $\operatorname{cotg}\mathrm{F}$, et l'on en conclut la formule

(63) $$\operatorname{tg}\mathrm{F}=\frac{(r''-r')\sin f\cos f}{(r''+r')\sin^2 f-\mathrm{U}},$$

qui peut servir à déterminer F, si l'on connaît le signe de $\sin\mathrm{F}$. Or, la seconde formule (56) montre que ce signe est le même que celui de $\mathrm{c}-\frac{1}{\mathrm{c}}$, ou le même que celui de $r''-r'$, en vertu de la seconde formule (57), dans laquelle c est plus grand que 1.

41. Si l'on trouve pour solution de la première équation (60) la valeur 1 de c, a devient alors infini : ce qui indique une orbite parabolique. On voit, en effet, que, si l'on fait c égal à 1 dans la première équation (60), on obtient l'équation (52) elle-même ; en même temps la valeur de p de la formule (62) devient identique avec celle de la formule (50), et la formule (63) équivaut à la formule (51). Ainsi, les formules du mouvement hyperbolique renferment le cas particulier où l'orbite est une parabole.

Elles renferment aussi le cas d'une orbite elliptique ; il répond à une valeur imaginaire de c satisfaisant à la première équation (60) ; car si, dans cette équation, on fait $c = \cos g + \sqrt{-1} \sin g$, on retombe sur la première équation (43).

Écartant, au reste, toute considération d'imaginaires, on peut, si les deux positions de l'astre ne sont pas trop distantes l'une de l'autre, faire dépendre d'une seule et même équation la détermination de l'orbite, sans qu'il soit nécessaire de savoir d'avance si cette orbite est une ellipse, une parabole ou une hyperbole. On procède pour cela de la manière suivante.

42. *Mouvement sur une orbite quelconque.* — On considère d'abord la première équation (43), qui convient au cas de l'ellipse, et l'on pose

$$x = \frac{2g - \sin 2g}{\sin^3 g}, \quad \xi = \sin^2 \frac{g}{2},$$

en remarquant que x devient égal à $\frac{4}{3}$ quand ξ s'annule.

On déduit de ces deux relations, par la dérivation,

$$3x \cos g + \frac{dx}{dg} \sin g = 1, \quad \frac{d\xi}{dg} = \frac{1}{2} \sin g,$$

puis, comme on l'aperçoit aisément,

$$(64) \qquad 2\xi (1 - \xi) \frac{dx}{d\xi} = 1 - 3 (1 - 2\xi) x.$$

Si la valeur de ξ est assez petite, à cause de la petitesse même de f, qui entraîne celle de g, cette équation, intégrée par la méthode des coefficients indéterminés, fournit, sous forme d'une série rapidement convergente, le développement de x suivant les puissances croissantes de ξ. Soit, sans effectuer le calcul, $x = \frac{4}{3} + A\xi + B\xi^2 + \text{etc.}$

La première équation (43), où l'on substitue à g sa valeur en ξ, peut s'écrire alors

$$(65) \quad \left\{ \begin{aligned} &\frac{4}{3} + A\xi + B\xi^2 + \ldots + \frac{4\sqrt{r' r''} \cos f}{r'' + r' - 2(1 - 2\xi)\sqrt{r' r''} \cos f} \\ &= \frac{2^{\frac{3}{2}} k\tau}{\left[r'' + r' - 2 (1 - 2\xi) \sqrt{r' r''} \cos f \right]^{\frac{3}{2}}}. \end{aligned} \right.$$

42. On considère ensuite la première équation (60), qui convient au cas de l'hyperbole, et l'on pose

$$Y = \frac{\frac{1}{2}\left(c^2 - \frac{1}{c^2}\right) - 2 \log c}{\left[\frac{1}{2}\left(c - \frac{1}{c}\right)\right]^3}, \quad \eta = \frac{1}{4}\left(\sqrt{c} - \frac{1}{\sqrt{c}}\right)^2,$$

en remarquant que, pour η égal à zéro, Y devient

égal à $\frac{4}{3}$. De ces deux équations, on déduit l'équation différentielle

(66) $$2\eta(1+\eta)\frac{d\text{Y}}{d\eta}=4-3(1+2\eta)\text{Y},$$

laquelle, si η est assez petit, vu le peu de grandeur de f, fournit, sous forme d'une série très-convergente, le développement de Y suivant les puissances croissantes de η. Le rapprochement des deux équations (64) et (66) montre, d'ailleurs, que Y peut se déduire de X par le simple changement de ξ en $-\eta$: en sorte que l'on a $\text{Y}=\frac{4}{3}-\text{A}\eta+\text{B}\eta^2-$ etc.

Si donc on substitue à c sa valeur en η dans la première équation (60), cette équation devient

(67) $$\left\{\begin{aligned}&\frac{4}{3}-\text{A}\eta+\text{B}\eta^2-\ldots+\frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{r''+r'-2(1+2\eta)\sqrt{r'r''}\cos f}\\&=\frac{2^{\frac{3}{2}}k\text{T}}{\left[r''+r'-2(1+2\eta)\sqrt{r'r''}\cos f\right]^{\frac{3}{2}}},\end{aligned}\right.$$

et ne diffère ainsi de l'équation (65) qu'en ce que ξ y est remplacé par $-\eta$.

44. Si donc on pose, pour abréger,

(68) $$\text{U}=r''+r'-2(1-2\zeta)\sqrt{r'r''}\cos f,$$

et que l'on résolve par rapport à ζ l'équation

(69) $$\frac{4}{3}+\text{A}\zeta+\text{B}\zeta^2+\ldots+\frac{4\sqrt{r'r''}\cos f}{\text{U}}=\frac{2^{\frac{3}{2}}k\text{T}}{\text{U}^{\frac{3}{2}}},$$

une valeur positive de ζ indiquera que l'orbite est une ellipse ; une valeur négative indiquera que c'est une hyperbole ; une valeur nulle, enfin, fournira l'équation de condition (52) caractéristique de la parabole.

Si ζ n'est pas nul et qu'il s'agisse de l'ellipse, on déterminera g par la condition $\zeta = \sin^2\frac{g}{2}$; s'il s'agit de l'hyperbole, on déterminera c par la relation $-\zeta = \frac{1}{4}\left(\sqrt{c} - \frac{1}{\sqrt{c}}\right)^2$; et, quel que soit ζ, nul ou non, on pourra ainsi, pour obtenir les éléments, recourir aux formules propres à chacune des trois courbes.

D'ailleurs, que l'orbite soit elliptique, hyperbolique ou parabolique, les valeurs des éléments p, e, F dépendent des seules formules.

$$(70)\quad \begin{cases} p = \dfrac{2r'r''\sin^2 f}{\text{U}}, \quad e = \sqrt{1 - \dfrac{16\zeta(1-\zeta)r'r''\sin^2 f}{\text{U}^2}}, \\ \operatorname{tg} \text{F} = \dfrac{(r'' - r')\sin f \cos f}{(r'' + r')\sin^2 f - \text{U}}. \end{cases}$$

C'est ce qu'on aperçoit aisément en rapprochant les relations données plus haut pour calculer p, a et F dans chaque hypothèse, et en déduisant d'ailleurs l'excentricité de la formule (7) pour l'ellipse, de la formule (16) pour l'hyperbole.

QUATRIÈME SECTION.

FORMULES CONCERNANT PLUSIEURS POSITIONS DE L'ASTRE DANS L'ESPACE.

45. On ne va considérer ici que des relations indépendantes de la figure de l'orbite, cette orbite toutefois étant supposée plane, et son plan renfermant le centre du soleil.

Si deux positions de l'astre sont données par leurs longitudes et par leurs latitudes héliocentriques, respectivement égales à λ, λ' et à β, β', on déterminera l'inclinaison i du plan de l'orbite, et la longitude Ω du nœud ascendant, par les formules

$$\operatorname{tg}\beta = \operatorname{tg} i \sin(\lambda - \Omega),\quad \operatorname{tg}\beta' = \operatorname{tg} i \sin(\lambda' - \Omega),$$

qui donnent

$$(71)\quad \begin{cases} \operatorname{tg}\left(\dfrac{\lambda'+\lambda}{2} - \Omega\right) = \dfrac{\sin(\beta'+\beta)\operatorname{tg}\dfrac{\lambda'-\lambda}{2}}{\sin(\beta'-\beta)}, \\ \operatorname{tg} i = \dfrac{\operatorname{tg}\beta}{\sin(\lambda-\Omega)} = \dfrac{\operatorname{tg}\beta'}{\sin(\lambda'-\Omega)}. \end{cases}$$

La première équation (71) détermine Ω; la seconde donne ensuite i. La première, toutefois, fournissant l'angle $\dfrac{\lambda'+\lambda}{2} - \Omega$ par sa tangente, laisse incertain si Ω est compris de o à π ou de π à 2π : ce qui entraîne l'ambiguité du signe de $\operatorname{tg} i$ dans la seconde. Mais ce signe est connu *a priori*; car, l'angle i, positif et moindre que π, doit être aigu si la longitude

croît, et obtus si elle décroît. La connaissance du signe de tg i achèvera donc de déterminer l'angle Ω.

Les valeurs de i et Ω une fois obtenues, on déterminera les arguments u et u' des latitudes au moyen des formules

$$(72) \quad \left\{ \operatorname{tg} u = \frac{\operatorname{tg}(\lambda - \Omega)}{\cos i}, \quad \operatorname{tg} u' = \frac{\operatorname{tg}(\lambda' - \Omega)}{\cos i}, \right.$$

en ayant soin de remarquer que l'argument est compris de o à π quand la latitude est boréale, et de π à 2π quand elle est australe.

46. On donne trois positions de l'astre dans son plan, par les rayons vecteurs r, r', r'' issus du soleil, et par les arguments u, u', u'' des latitudes; on donne en outre les positions correspondantes de la terre dans l'espace, par les longitudes héliocentriques L, L', L'', les latitudes héliocentriques B, B', B'', et les rayons vecteurs D, D', D'' menés du soleil à la terre et projetés à l'écliptique; on donne enfin les trois positions apparentes de l'astre vu de la terre, par les longitudes géocentriques l, l', l'', et les latitudes géocentriques b, b', b''; on veut trouver des formules indépendantes de i et Ω, et propres à déterminer les distances d, d', d'' de la terre à l'astre, projetées à l'écliptique.

On rapproche pour cela les formules (23), (25) et (26); on y fait $\mathrm{N} = o$, $\mathrm{R} \cos \mathrm{B} = \mathrm{D}$, $\Delta \cos b = d$; et l'on obtient les relations

$$(73) \quad \left\{ \begin{aligned} r[\cos u \cos \Omega - \sin u \sin \Omega \cos i] &= d \cos l + \mathrm{D} \cos \mathrm{L}, \\ r[\cos u \sin \Omega + \sin u \cos \Omega \cos i] &= d \sin l + \mathrm{D} \sin \mathrm{L}, \\ r \sin u \sin i &= d \operatorname{tg} b + \mathrm{D} \operatorname{tg} \mathrm{B}. \end{aligned} \right.$$

Étendons la première aux trois positions considérées de l'astre ; elle donnera

$$
\begin{aligned}
r\ &[\cos u \cos \Omega - \sin u \sin \Omega \cos i] = d \cos l + \mathrm{D} \cos \mathrm{L},\\
r'\ &[\cos u' \cos \Omega - \sin u' \sin \Omega \cos i] = d' \cos l' + \mathrm{D}' \cos \mathrm{L}',\\
r''&[\cos u'' \cos \Omega - \sin u'' \sin \Omega \cos i] = d'' \cos l'' + \mathrm{D}'' \cos \mathrm{L}''.
\end{aligned}
$$

Ajoutons ces trois égalités multipliées respectivement par les quantités n, n', n'' que définissent les formules

$$
(74)\quad \begin{cases}
n = r' r'' \sin (u'' - u'),\\
n' = r'' r \sin (u - u''),\\
n'' = r r' \sin (u' - u)\,;
\end{cases}
$$

et simplifions le résultat en invoquant les formules (32). Procédons de même en partant de la seconde relation (73), puis de la troisième. Il viendra

$$
(75)\quad \begin{cases}
n[d \cos l + \mathrm{D} \cos \mathrm{L}] + n'[d' \cos l' + \mathrm{D}' \cos \mathrm{L}'] + n''[d'' \cos l'' + \mathrm{D}'' \cos \mathrm{L}''] =\\
n[d \sin l + \mathrm{D} \sin \mathrm{L}] + n'[d' \sin l' + \mathrm{D}' \sin \mathrm{L}'] + n''[d'' \sin l'' + \mathrm{D}'' \sin \mathrm{L}''] =\\
n[d \operatorname{tg} b + \mathrm{D} \operatorname{tg} \mathrm{B}] + n'[d' \operatorname{tg} b' + \mathrm{D}' \operatorname{tg} \mathrm{B}'] + n''[d'' \operatorname{tg} b'' + \mathrm{D}'' \operatorname{tg} \mathrm{B}''] =
\end{cases}
$$

Les trois équations (75) sont propres à déterminer d, d', d'', tout le reste y étant connu. Elles n'exigent même pas que l'on connaisse les quantités n, n', n'' autrement que par leurs rapports : c'est-à-dire qu'il suffit de connaître les rapports des rayons vecteurs r, r', r'', et les différences des arguments u, u', u''.

Si, entre ces équations, on élimine les rapports de deux des quantités n, n', n'' à la troisième, on obtient entre les projections d, d', d'', et par suite entre les distances Δ, Δ', Δ'' de la terre à l'astre, une relation indépendante des coordonnées héliocentriques r, r',

r'', u, u', u'', laquelle exprime que le plan des trois positions de l'astre renferme le soleil.

47. La recherche des valeurs de d, d', d'' qui résolvent les équations (75), conduit à considérer des expressions telles que

$$\operatorname{tg}\beta \sin(\lambda''-\lambda') + \operatorname{tg}\beta' \sin(\lambda-\lambda'') + \operatorname{tg}\beta'' \sin(\lambda'-\lambda),$$

où β, β', β'' représentent trois latitudes, et λ, λ', λ'' les longitudes correspondantes. C'est là une quantité variable avec les trois directions ι, ι', ι'' qui répondent aux trois systèmes de valeurs β, λ; β', λ'; β'', λ''. Nous la représenterons, pour abréger, par la notation $(\iota\,\iota'\,\iota'')$.

La fonction $(\iota\,\iota'\,\iota'')$ change de signe quand on échange entre elles deux directions; elle s'annule quand deux directions sont identiques.

On peut démontrer qu'elle s'annule encore quand les trois directions, issues d'un même point, sont dans un même plan. En effet, si l'on appelle h l'inclinaison de ce plan sur celui de l'écliptique, et k la longitude de l'un de ses nœuds, on a, entre les longitudes et les latitudes données, les relations

$$(76)\quad \begin{cases} \operatorname{tg}\beta = \operatorname{tg}h \sin(\lambda - k), \\ \operatorname{tg}\beta' = \operatorname{tg}h \sin(\lambda' - k), \\ \operatorname{tg}\beta'' = \operatorname{tg}h \sin(\lambda'' - k), \end{cases}$$

d'où l'on déduit la condition

$$(77)\quad \operatorname{tg}\beta\sin(\lambda''-\lambda') + \operatorname{tg}\beta'\sin(\lambda-\lambda'') + \operatorname{tg}\beta''\sin(\lambda'-\lambda) = o,$$

en s'appuyant sur la propriété exprimée par la première identité du système (33).

Réciproquement, si la condition (77) est satisfaite, les trois directions sont situées dans un même plan; car les trois équations (76), qui lient les deux inconnues h et k, sont compatibles.

Si l'on appelle $e, e', e'', \text{E}, \text{E}', \text{E}''$ les directions que déterminent respectivement les longitudes l, l', l'', $\text{L}, \text{L}', \text{L}''$, associées aux latitudes correspondantes b, $b', b'', \text{B}, \text{B}', \text{B}''$, on obtiendra pour $(\varepsilon\,\varepsilon'\,\varepsilon'')^2$ vingt fonctions distinctes, en substituant de toutes les manières possibles trois de ces six directions aux directions $\varepsilon, \varepsilon', \varepsilon''$.

48. Si l'on ajoute les trois équations (75), après les avoir multipliées respectivement par $\sin l' \operatorname{tg} b'' - \sin l'' \operatorname{tg} b'$, $\cos l'' \operatorname{tg} b' - \cos l' \operatorname{tg} b''$, $\sin (l'' - l')$, on trouve pour multiplicateurs respectifs des quantités $nd, n\text{D}, n'd', n'\text{D}', n''d'', n''\text{D}''$, les six fonctions $(e\,e'\,e'')$, $(\text{E}\,e'\,e'')$, $(e'\,e'\,e'')$, $(\text{E}'\,e'\,e'')$, $(e''\,e'\,e'')$, $(\text{E}''\,e'\,e'')$, dont la troisième et la cinquième sont identiquement nulles : ce qui donne, pour équation résultante, la première relation du système

$$(78)\left\{\begin{aligned} o&=n[d(ee'e'')+\text{D}(\text{E}e'e'')]+n'\text{D}'(\text{E}'e'e'')+n''\text{D}''(\text{E}''e'e''),\\ o&=n\text{D}(e\text{E}e'')+n'[d'(ee'e'')+\text{D}'(e\text{E}'e'')]+n''\text{D}''(e\text{E}''e''),\\ o&=n\text{D}(ee'\text{E})+n'\text{D}'(ee'\text{E}')+n''[d''(ee'e'')+\text{D}''(ee'\text{E}'')]. \end{aligned}\right.$$

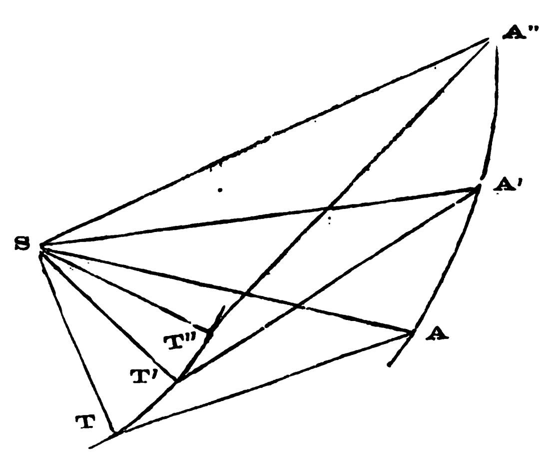
Les deux autres relations se déduisent de la première en intervertissant les accents *zéro* et *prime* pour la seconde, les accents *zéro* et *seconde* pour la troisième, et en changeant le signe de chaque terme.

Les équations (78) déterminent séparément d, d', d'': ce qui suppose toutefois que $(e\,e'\,e'')$ n'est pas nul, ou que les trois directions e, e', e'' ne sont pas parallèles à un même plan.

CINQUIÈME SECTION.

RECHERCHE DE L'ORBITE AU MOYEN DE TROIS OBSERVATIONS GÉOCENTRIQUES COMPLÈTES.

49. A trois époques distinctes τ, τ', τ'', pour lesquelles la terre occupe dans l'espace les positions connues T, T', T'', rapportées au soleil S, on observe l'astre dans les positions successives A, A', A''.



L'observation donne, pour ces trois époques, les latitudes géocentriques *b*, *b'*, *b''*, et les longitudes géocentriques *l*, *l'*, *l''* de l'astre ; c'est-à-dire qu'elle fait connaître les directions des droites TA, T'A', T''A'' issues de la terre, et sur lesquelles l'astre se trouve.

Il est facile de démontrer, à l'aide des considérations suivantes, que, si l'on connaît le facteur *k* défini au

commencement de la première section, on a tout ce qu'il faut pour déterminer la position du plan de l'orbite, et par suite pour obtenir l'orbite elle-même, en supposant d'ailleurs la masse μ négligeable.

Que l'on mène, en effet, par le point S, tel plan que l'on voudra, incliné d'un angle i à l'écliptique, ayant Ω pour longitude du nœud, et rencontrant en A, A′, A″ les droites issues des points T, T′, T″; on pourra toujours, par ces points A, A′, A″, faire passer une section conique de foyer S, déterminer, pour cette section, en fonction de i et de Ω, les éléments p, e, F déjà définis, et calculer, en fonction de ces éléments, les aires planes ASA′, A′SA″ comprises entre la courbe et les rayons vecteurs successifs SA, SA′, SA″. Or, il importe de choisir la direction du plan, de telle sorte que les deux conditions

$$\text{ASA}' = \frac{1}{2} k (\tau' - \tau) \sqrt{p}, \quad \text{A}'\text{SA}'' = \frac{1}{2} k (\tau'' - \tau') \sqrt{p}$$

soient satisfaites; et, comme ces conditions relient les éléments p, e, F, qui sont eux-mêmes fonctions de i et de Ω, elles serviront précisément à calculer i et Ω, et, par suite, à déterminer l'orbite. On peut d'ailleurs, dans ce qui précède, substituer aux inconnues i et Ω, deux des trois distances Δ, Δ', Δ'' de la terre à l'astre, la troisième étant liée aux deux autres de la manière indiquée à la fin du numéro **46**.

50. On sait que les coordonnées géocentriques l et b de l'astre ne sont pas fournies immédiatement par l'observation, mais qu'elles se déduisent de l'as-

cension droite Æ et de la déclinaison D, à l'aide du système (29).

La position de la terre à l'époque τ est déterminée par les valeurs des trois coordonnées héliocentriques R, L, B définies au numéro **19**, et que les éphémérides font connaître.

Toutefois, tandis que les coordonnées R, L, B concernent le centre de la terre, les coordonnées l et b ont pour origine, non pas ce centre, mais bien le lieu de l'observateur. C'est là un inconvénient qu'on peut éviter, en substituant au centre de la terre et au lieu de l'observateur un point unique, lequel, ainsi qu'on l'a vu au numéro **25**, peut être choisi à l'intersection du plan de l'écliptique avec la droite qui va du lieu de l'observateur à l'astre. Si donc nous y trouvons avantage, nous réduirons fictivement la terre à ce point, en modifiant convenablement R et L, remplaçant B par *zéro*, et conservant d'ailleurs l et b tels que le calcul les aura déduits de Æ et D.

Les mêmes choses sont à dire pour ce qui concerne les époques τ' et τ''.

51. On a, au numéro **49**, fait dépendre la détermination de l'orbite de l'astre, de la résolution de deux équations à deux inconnues. Appelons, en général, x et y ces inconnues; mettons les équations sous la forme

$$(79) \quad \varphi(x, y) = 0, \quad \psi(x, y) = 0;$$

et montrons comment on peut les résoudre quand on en possède déjà une première solution approchée, et quand les fonctions φ et ψ, au lieu d'être données

explicitement, sont seulement connues par les valeurs numériques que leur font prendre des valeurs numériques données arbitrairement à x et y.

Soit $x=a$, $y=b$ la solution approchée, laquelle, au lieu d'annuler les fonctions φ et ψ, leur fait prendre des valeurs H et K très-petites. Choisissons dans le voisinage du système (a, b) deux autres systèmes quelconques, l'un (a', b') donnant après substitution H' et K' pour valeurs de φ et ψ, l'autre (a'', b'') donnant H'' et K'' : en sorte que l'on ait

$$(80)\left\{\begin{array}{l}\varphi(a, b)=\mathrm{H},\ \psi(a, b)=\mathrm{K},\\ \varphi(a', b')=\mathrm{H}',\ \psi(a', b')=\mathrm{K}',\\ \varphi(a'', b'')=\mathrm{H}'',\ \psi(a'', b'')=\mathrm{K}''.\end{array}\right.$$

Soient, d'une autre part, ξ et η les valeurs de x et y qui résolvent exactement les équations (79). La formule de Taylor donne approximativement, quels que soient x et y, voisins toutefois de ξ et η, les relations

$$\varphi(x, y)=\alpha(x-\xi)+\beta(y-\eta),\quad \psi(x, y)=\gamma(x-\xi)+\delta(y-\eta),$$

où α, β, γ, δ sont des coefficients constants, mais inconnus, puisque φ et ψ ne sont pas donnés explicitement.

Remplaçant x et y dans ces relations, successivement par a et b, a' et b', a'' et b'', et tenant compte en outre des formules (80), on obtiendra le système des six équations

$$(81)\left\{\begin{array}{l}\alpha(a-\xi)+\beta(b-\eta)=\mathrm{H},\ \gamma(a-\xi)+\delta(b-\eta)=\mathrm{K},\\ \alpha(a'-\xi)+\beta(b'-\eta)=\mathrm{H}',\ \gamma(a'-\xi)+\delta(b'-\eta)=\mathrm{K}',\\ \alpha(a''-\xi)+\beta(b''-\eta)=\mathrm{H}'',\ \gamma(a''-\xi)+\delta(b''-\eta)=\mathrm{K}'',\end{array}\right.$$

qui déterminent les six quantités α, β, γ, δ, ξ et η.

On peut, aux quatre dernières équations, substituer les combinaisons

$$(82)\begin{cases}\alpha(a-a')+\beta(b-b')=\mathrm{H}-\mathrm{H}', \gamma(a-a')+\delta(b-b')=\mathrm{K}-\mathrm{K}',\\ \alpha(a-a'')+\beta(b-b'')=\mathrm{H}-\mathrm{H}'', \gamma(a-a'')+\delta(b-b'')=\mathrm{K}-\mathrm{K}'',\end{cases}$$

qui donnent séparément α, β, γ, δ. Les deux premières équations du système (81) fournissent ensuite ξ et η.

57. Les équations (82) sont nécessairement toujours compatibles; mais elles peuvent être insuffisantes, si elles ne sont pas toutes quatre distinctes. C'est ce qui arriverait dans le cas où l'on aurait la condition $\frac{a-a'}{b-b'}=\frac{a-a''}{b-b''}$. Il faut donc, par un choix convenable des arbitraires a', b', a'', b'', éviter d'y satisfaire.

Les valeurs de α, β, γ, δ une fois obtenues sans ambiguité, il peut arriver encore que le système des deux premières équations (81) laisse ξ et η indéterminés, par suite de la condition $\alpha\delta-\beta\gamma=o$; et si ce dernier cas se présente, on ne pourra s'y soustraire par aucun autre choix des valeurs de a', b', a'', b'' : en sorte qu'il faut, dans la présente analyse, écarter ce cas, qui correspondrait d'ailleurs à des observations mal choisies.

58. On a dit que les équations (81) ne sont pas rigoureusement exactes. Elles fournissent donc pour ξ et η, non pas les valeurs exactes, mais des valeurs approchées, qu'on représentera par a''' et b''', et qui sont assurément plus approchées que chacun des

trois systèmes (a, b), (a', b'), (a'', b''). Au moins approché parmi ces derniers, on substituera donc le système (a''', b''') dans les équations (81), en même temps que l'on calculera les valeurs correspondantes H''' et K''' de φ et ψ ; on résoudra le système (81) ainsi modifié, et l'on en déduira, pour ξ et η, des valeurs a^{IV} et b^{IV} plus approchées des vraies valeurs que a''' et b''', et à l'aide desquelles on pourra passer à d'autres valeurs a^{V} et b^{V} plus approchées encore; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on obtienne deux systèmes consécutifs de valeurs qui ne diffèrent pas d'une manière appréciable : auquel cas les équations (79) pourront être regardées comme résolues.

54. On peut, d'ailleurs, procéder plus rapidement lorsque les équations (79) ont la forme

$$x - \Phi(x, y) = o, \quad y - \Psi(x, y) = o,$$

et que les variations de Φ et Ψ, dues aux variations de x et y, sont très-petites devant ces dernières. Dans ce cas, en effet, de premières valeurs approchées a et b de x et y fournissent plus approximativement les valeurs $\Phi(a, b)$ et $\Psi(a, b)$, qu'on appellera a' et b'; celles-ci donnent à leur tour, avec une approximation plus grande, $\Phi(a', b')$ et $\Psi(a', b')$, qu'on appellera a'' et b'' ; puis, plus approximativement encore, $\Phi(a'', b'')$ et $\Psi(a'', b'')$, et ainsi de suite.

55. *Recherche des éléments de l'orbite, lorsqu'on la suppose approximativement connue déjà.* — Les données du problème sont : 1° les époques τ, τ', τ'' des observations successives; 2° pour la terre considérée à

ces époques, les longitudes héliocentriques L, L$'$, L$''$ les latitudes héliocentriques B, B$'$, B$''$, et les rayons vecteurs R, R$'$, R$''$ issus du soleil, ces quantités étant fournies par les éphémérides; 3° pour l'astre observé aux mêmes époques, les longitudes géocentriques l, l', l'' et les latitudes géocentriques b, b', b'', déduites, comme on l'a dit, des ascensions droites et des déclinaisons.

Parmi toutes les hypothèses que l'on peut faire sur le choix des inconnues auxiliaires x et y, nous nous arrêterons à celle qu'expriment les égalités $x = \Delta$, $y = \Delta'$.

Les formules (27), où l'on remplace N par *zéro*, permettent de calculer en fonction de Δ les coordonnées héliocentriques λ, β, r de l'astre à l'époque τ. Ces mêmes formules, si l'on y affecte chaque lettre d'un accent, fournissent, en fonction de Δ', les coordonnées λ', β', r' qui répondent à l'époque τ'.

Les valeurs de λ, λ', β, β', substituées dans les formules (71), donnent les éléments Ω et i en fonction de Δ et Δ'; les formules (72) donnent ensuite u et u'.

On passe alors au système (28), où l'on substitue à Ω et i leurs valeurs, et où l'on affecte toutes les autres lettres d'un double accent. L'élimination de Δ'' entre les trois équations donne r'' et u''.

Ainsi Ω, i, r, r', r'', u, u', u'' se trouvent exprimés en Δ et Δ', qui sont x et y.

56. Posons, pour abréger,

(83) $\{ \; T = \tau'' - \tau', \; T' = \tau - \tau'', \; T'' = \tau' - \tau,$

et

(84) $\{ \; 2f = u'' - u', \; 2f' = u - u'', \; 2f'' = u' - u,$

ce qui entraîne $T+T'+T''=o$ et $f+f'+f''=o$.

La formule (35) pourra s'écrire

$$(85)\quad p=\frac{rr'r''[\sin 2f+\sin 2f'+\sin 2f'']}{r'r''\sin 2f+r''r\sin 2f'+rr'\sin 2f''}.$$

Posons, en outre,

$$(86)\quad \begin{cases} U=r''+r'-2(1-2\zeta)\sqrt{r'r''}\cos f, \\ U''=r'+r-2(1-2\zeta'')\sqrt{rr'}\cos f''. \end{cases}$$

De ce qui a été vu au numéro (44), il résulte que l'on aura les formules

$$(87)\quad \left\{ p=\frac{2r'r''\sin^2 f}{U},\ p=\frac{2rr'\sin^2 f''}{U''},\right.$$

où ζ, qui entre dans U, est une fonction de x et y déterminée par l'équation (69); où ζ'', qui entre dans U'', est une fonction de x et y déterminée par la même équation, après qu'on y a changé ζ, T, f, r', r'' en ζ'', T'', f'', r, r', tant explicitement que dans U.

Il ne reste plus qu'à égaler deux à deux les valeurs de p que fournissent les formules (85) et (87), pour obtenir des relations propres à déterminer x et y, ou pour former le système (79).

Ce système une fois résolu, les valeurs trouvées pour x et y font connaître ζ, p, Ω, i; puis e et F, au moyen des deux dernières formules (70); puis Π égal à $\frac{u''+u'}{2}-F$; puis le temps t' écoulé entre le passage de l'astre au périhélie et la seconde observation,

à l'aide des méthodes développées dans la troisième section et relatives à chacune des trois courbes.

57. *Nota.* — Les équations qui déterminent ζ et ζ'' ne fournissent pas explicitement leurs valeurs en fonction de x et y; elles permettent seulement de calculer ζ et ζ'' quand x et y sont donnés numériquement. C'est pour cela que les fonctions φ et ψ ne peuvent être considérées non plus comme exprimées explicitement en x et y, mais qu'elles ne sont connues que par les valeurs que leur font prendre des valeurs numériques données à x et y. Il faudra donc, pour résoudre les équations $\varphi = o$ et $\psi = o$, appliquer la méthode développée dans les numéros **51** et **52**, laquelle suppose connues dans une première approximation les valeurs de x et y. Or, une première connaissance approchée de l'orbite devra procurer, en effet, de premières valeurs approchées de Δ et Δ'.

58. *Recherche des éléments d'une orbite complètement inconnue avant les trois observations.* — Dans ce cas, on ne pourrait prendre avantageusement Δ et Δ', ni même Ω et i comme inconnues auxiliaires ; mais il faut choisir, pour x et y, des quantités remplissant cette condition essentielle que l'observation en fournisse, d'une manière simple et directe, de premières valeurs approchées. D'ailleurs, ici, comme dans le cas précédent, il importe que de faibles erreurs commises sur x et y n'affectent que faiblement toutes les grandeurs qui en dépendent : sans quoi il ne serait pas possible d'approcher des vraies valeurs des éléments.

59. Supposons les trois observations faites à des

intervalles de temps peu considérables (comme le sont effectivement celles d'où l'astronome entreprend de tirer de premières indications sur l'orbite, quitte à les rectifier plus tard au moyen de nouvelles observations plus distantes), et distinguons différents ordres de grandeur des petites quantités. Soient les différences $u'-u$, $u''-u'$ considérées comme du premier ordre; il en sera de même alors des différences $\frac{r}{r'}-1$, $\frac{r''}{r'}-1$; de même des quantités $\frac{n}{2}$, $-\frac{n'}{2}$, $\frac{n''}{2}$ définies par les formules (74), et qui représentent les aires de triangles ayant un sommet au soleil, et pour côté opposé la corde qui joint deux des trois positions de l'astre; de même encore des surfaces décrites dans les temps τ, $-\tau'$, τ'', par le rayon vecteur mené du soleil à l'astre, surfaces qui ont pour expressions respectives $\frac{1}{2}k\tau\sqrt{p}$, $-\frac{1}{2}k\tau'\sqrt{p}$, $\frac{1}{2}k\tau''\sqrt{p}$, et qui diffèrent des surfaces triangulaires $\frac{n}{2}$, $-\frac{n'}{2}$, $\frac{n''}{2}$, de petites quantités du troisième ordre.

On a ainsi, en négligeant de petites quantités du second ordre, les relations $\frac{n}{n'}=\frac{\tau}{\tau'}$, $\frac{n''}{n'}=\frac{\tau''}{\tau'}$, $\frac{n''}{n}=\frac{\tau''}{\tau}$, réductibles à deux.

[illegible]. D'après cela, il semble, au premier abord, qu'il soit à propos de prendre pour inconnues auxiliaires les rapports $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$. Car, si, recourant au système (78), on l'écrit sous la forme



$$[78]\begin{cases} d\,(ee'e'') = -\frac{n'}{n}\left[(\text{E}e'e'')\text{D}\frac{n}{n'} + (\text{E}'e'e'')\text{D}' + (\text{E}''e'e'')\text{D}''\frac{n''}{n'}\right], \\ d'\,(ee'e'') = -\left[(e\text{E}e'')\text{D}\frac{n}{n'} + (e\text{E}'e'')\text{D}' + (e\text{E}''e'')\text{D}''\frac{n''}{n'}\right], \\ d''(ee'e'') = -\frac{n'}{n''}\left[(ee'\text{E})\text{D}\frac{n}{n'} + (ee'\text{E}')\text{D}' + (ee'\text{E}'')\text{D}''\frac{n''}{n'}\right], \end{cases}$$

on obtient trois relations qui déterminent, en fonction de $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$, les projections d, d', d'' des distances Δ, Δ', Δ'', et par suite ces distances elles-mêmes : en sorte que les deux équations en Δ et Δ', obtenues au numéro (56), peuvent se transformer en deux autres liant $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$.

Toutefois, un examen plus attentif des équations [78] montre qu'elles ne peuvent, au moyen des valeurs approchées $\frac{\text{T}}{\text{T}'}$ et $\frac{\text{T}''}{\text{T}'}$ de $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$, fournir des valeurs approchées de d, d', d''. En effet, les rayons vecteurs r, r', r'' formant deux à deux, dans un même plan, de petits angles du premier ordre, on aperçoit que la quantité $(e\,e'\,e'')$ est du troisième, tandis que les autres quantités $(\text{E}\,e'\,e'')$, $(\text{E}'\,e'\,e'')$, .., sont du premier (1). Il en résulte qu'une erreur du second

(1) Les directions e, e', e'' forment deux à deux de petits angles du premier ordre, et, si on les fait partir d'un même point, le plan de la première direction et de la seconde forme avec le plan de la seconde et de la troisième un petit angle du premier ordre : en sorte que, si l'on considère, dans le plan des deux dernières, la direction e_1 qui a même longitude l que la première e, cette direction e_1 forme avec la direction e un petit angle du second ordre, et a par

ordre, commise sur $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$, entraîne une erreur du troisième ordre sur les seconds membres, et par suite une erreur d'ordre *zéro* sur les inconnues d, d', d'', c'est-à-dire une erreur dont rien ne garantit la petitesse. Ainsi, les premières valeurs approchées de $\frac{n}{n}$ et $\frac{n''}{n'}$ ne fournissant rien de bon pour les distances Δ, Δ', Δ'', on est arrêté dès le premier pas.

61. Ce choix écarté, considérons maintenant le

conséquent une latitude b_1 dont la différence avec b est du second ordre. Mais, puisque les directions e_1, e', e'' sont dans un même plan, on a la condition

$$o = \operatorname{tg} b_1 \sin(l'' - l') + \operatorname{tg} b' \sin(l - l'') + \operatorname{tg} b'' \sin(l' - l),$$

qui permet de simplifier la formule

$$(e e' e'') = \operatorname{tg} b \sin(l'' - l') + \operatorname{tg} b' \sin(l - l'') + \operatorname{tg} b'' \sin(l' - l),$$

et donne

$$(e e' e'') = [\operatorname{tg} b - \operatorname{tg} b_1] \sin(l'' - l').$$

Or, on voit que, dans le second membre de cette égalité, le premier facteur est du second ordre, et le second facteur du premier ordre, ce qui montre que l'expression $(e e' e'')$ est bien du troisième.

Des autres quantités $(\mathrm{E} e' e'')$, $(\mathrm{E}' e' e'')$, .., il suffira de considérer la première, pour laquelle on établira aisément la formule

$$(\mathrm{E} e' e'') = [\operatorname{tg} \mathrm{B} - \operatorname{tg} \mathrm{B}_1] \sin(l'' - l'),$$

où B_1 représente la latitude de la direction qui, située dans un même plan avec les directions e' et e'', aurait L pour longitude. Le premier facteur du second membre est de l'ordre *zéro*, le second est du premier ordre ; $(\mathrm{E} e' e'')$ est donc du premier ordre.

rapport $\frac{n + n' + n''}{n'}$, dont le numérateur représente le double de l'aire du triangle qui aurait pour sommets les trois positions de l'astre ; ce rapport est du second ordre ; aussi s'annule-t-il avec $\text{T} + \text{T}' + \text{T}''$, quand on y remplace $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$ par $\frac{\text{T}}{\text{T}'}$ et $\frac{\text{T}''}{\text{T}'}$. Cherchons-en la valeur approchée. Il faut, pour cela, remonter à la formule (85), qui, $f + f' + f''$ étant nul, peut s'écrire

$$(88) \quad p = \frac{-n\, n'\, n''}{2\,(n + n' + n'')\, r\, r' r''\, \cos f \cos f' \cos f''},$$

et donne

$$\frac{n + n' + n''}{n'} = \frac{-n\, n''}{2p\, r\, r'\, r''\, \cos f\, \cos f'\, \cos f''}.$$

Si l'on veut calculer approximativement le second membre de cette dernière égalité, on y pourra substituer $\cos f = \cos f' = \cos f'' = 1$, $r = r' = r''$, $n = k\text{T}\sqrt{p}$, $n'' = k\text{T}''\sqrt{p}$, et l'on obtiendra la relation $\frac{n + n' + n''}{n'} = \frac{-k^2 \text{T}\text{T}''}{2\, r'^3}$, où l'erreur du second membre est du troisième ordre.

67. On sait, d'une autre part, que $\frac{\text{T}''}{\text{T}}$ est la valeur de $\frac{n''}{n}$ au second ordre près. En conséquence on posera

$$(89) \quad \left\{ \frac{n''}{n} = \text{P}, \quad \frac{n + n' + n''}{n'} = -\frac{\text{Q}}{2\, r'^3} \, ; \right.$$

et, sans plus revenir aux équations [78], ni recourir aux quantités Δ et Δ', on prendra P et Q pour les inconnues auxiliaires x et y, lesquelles auront alors

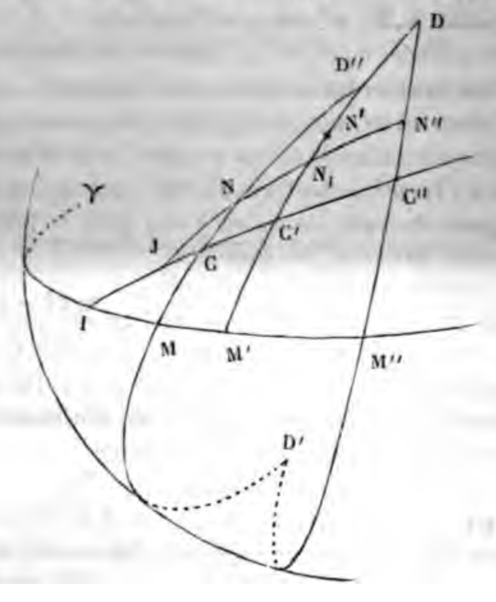
comme premières valeurs approchées $\frac{T''}{T}$ et $k^2 T T''$, et dont on pourra, comme on va le voir, atteindre les valeurs exactes au moyen d'approximations successives.

Des relations (89) on tire d'ailleurs les suivantes :

$$(90) \left\{ \frac{n}{n'} = \frac{-1}{1+P}\left(1+\frac{Q}{2r'^3}\right), \quad \frac{n''}{n'} = \frac{-P}{1+P}\left(1+\frac{Q}{2r'^3}\right), \right.$$

dont il sera plus loin fait usage.

63. Le rayon de la sphère céleste étant supposé infini, afin que son centre puisse être placé indifféremment au soleil ou à la terre, soient, en projection



sur cette sphère, M, M', M'' les trois positions de la

terre vue du soleil aux époques τ, τ', τ'' ; N, N', N'' les positions correspondantes de l'astre vu de la terre ; C, C', C'' celles qu'il aurait s'il était vu du soleil.

On admettra que les trois points M, M', M'' sont dans le plan de l'écliptique, soit que l'on ait négligé leurs latitudes B, B', B'', toujours très-petites, soit que l'on ait effectué la réduction indiquée au numéro 25. Quant aux points C, C', C'', qui sont situés dans le plan de l'orbite de l'astre, ils appartiennent à un même arc de grand cercle, qui coupe sous un angle i le plan de l'écliptique, en un point I dont la longitude est Ω.

Les points M, M', M'' ont L, L', L'' pour longitudes ; les points N, N', N'' ont pour longitudes l, l', l'', et pour latitudes b, b', b''. A l'aide de ces données, on pourra calculer les inclinaisons à l'écliptique, γ, γ', γ'', des arcs MN, M'N', M''N'', et les longueurs δ, δ' δ'' de ces arcs. L'angle δ étant toujours positif et moindre que π, l'angle γ étant compris de $-\pi$ à $+\pi$ et ayant toujours le signe de b, on aura, pour la première position de l'astre, les formules

$$(91)\quad \left\{ \quad \operatorname{tg}\gamma = \frac{\operatorname{tg} b}{\sin(l - \text{L})},\ \operatorname{tg}\delta = \frac{\operatorname{tg}(l - \text{L})}{\cos\gamma}, \right.$$

qui détermineront sans ambiguïté γ et δ. De même pour les deux autres positions, en affectant chaque lettre d'un accent, ou de deux accents.

64. Les deux arcs MN et M'N' se coupant en deux points diamétralement opposés, choisissons, de ces deux points, le point D'' d'où l'on voit le point M' à gauche du point M, quand on est placé suivant la

droite qui va du centre de la sphère au point D″, les pieds au centre, la tête en D″, et le visage tourné vers la bissectrice de l'angle MD″M′. Soit de même, pour les arcs M′N′ et M″N″, D le point de rencontre d'où l'on voit M″ à gauche de M′. Soit, enfin, pour les arcs M″N″ et MN, D′ le point de rencontre d'où l'on voit M à gauche de M″.

Les valeurs connues de L, L′, L″ et de γ, γ', γ'' fournissent, pour chacun des triangles MD″M′, M′DM″, M″D′M, un côté et les deux angles adjacents, et permettent par conséquent de calculer les trois autres éléments, que nous regarderons alors comme étant eux-mêmes connus.

65. Cela posé, il s'agit d'exprimer en fonction de P et Q, les trois rayons vecteurs r, r', r'', et les trois angles $2f$, $2f'$, $2f''$ représentés sur la figure par les différences IC″ — IC′, IC — IC″, IC′ — IC. Ce calcul, comme on va le voir, exige que l'on exprime préalablement en P et Q les arcs CN, C′N′, C″N″.

Soit posé, en effet, $CN = z$, $C'N' = z'$, $C''N'' = z''$. Les arcs z, z', z'' une fois connus, on connaîtra, dans le triangle CD″C′, un angle et les deux côtés qui le comprennent, à savoir : l'angle D″, qui fait partie du triangle MD″M′, et les côtés D″C et D″C′, respectivement égaux à $D''M - \delta + z$ et $D''M' - \delta' + z'$; on pourra donc, dans le triangle CD″C′, calculer le côté CC′ ou $2f''$. De même, dans le triangle C′DC″, on calculera le côté C′C″ ou $2f$. On aura ensuite $2f'$ par la condition $f + f' + f'' = o$.

Pour obtenir, d'autre part, les rayons vecteurs r, r', r'', il faudra se reporter à la figure du numéro **49**,

dans laquelle les angles en A, A', A'', des triangles TSA, T'SA', T''SA'' sont respectivement égaux à z, z', z'', et les angles en T, T', T'', respectivement supplémentaires de δ, δ', δ''. Ces triangles fourniront les relations

$$(92) \left\{ \frac{r}{R} = \frac{\sin \delta}{\sin z}, \frac{r'}{R'} = \frac{\sin \delta'}{\sin z'}, \frac{r''}{R''} = \frac{\sin \delta''}{\sin z''}, \right.$$

propres à déterminer r, r', r'', quand z, z', z'' sont connus.

66. Commençons donc par calculer z, z', z''; ou plutôt calculons d'abord z'; la seconde formule (92) donnera r'; nous déterminerons ensuite simultanément r, z, r'', z''; après quoi il sera facile d'obtenir f, f', f''.

67. Dans l'expression de z' en fonction de P et Q, il sera commode de faire figurer une quantité auxiliaire σ, fonction des données, et que nous allons définir. Considérant, pour cela, la figure du numéro **63**, menons l'arc de grand cercle NN'' qui rencontre en J l'arc CC'C'', et en N_1 l'arc M'N'. La résolution du triangle ND'N'', dans lequel on connaît l'angle D' et les deux côtés D'M + δ et D'M'' + δ'' qui le comprennent, fera connaître les angles en N et N''; la résolution du triangle NN$_1$D'', connu par le côté D''N, égal à D''M—δ, et par les deux angles adjacents, ou celle du triangle N''N$_1$D, connu par le côté DN'', égal à DM'' — δ'', et par les deux angles adjacents, déterminera l'angle en N_1 et la position du point N_1 sur l'arc M'N'. Si donc on pose $\sigma = \delta' - $ M'N$_1$, l'arc σ

peut être considéré comme une fonction connue des données.

98. L'équation propre à déterminer z' s'obtient en partant de l'identité

$$o=\sin \text{JC} \sin(\text{JC}''-\text{JC}')+\sin \text{JC}'\sin(\text{JC}-\text{JC}'')+\sin \text{JC}''\sin(\text{JC}'-\text{JC}),$$

qui résulte de ce que les trois points C, C', C'' sont situés sur un même arc de grand cercle.

Si l'on observe que les seconds facteurs y sont respectivement égaux à $\sin(u''-u')$, $\sin(u-u'')$, $\sin(u'-u)$, et si l'on substitue à ces derniers sinus leurs valeurs tirées des formules (74), on obtient la relation

$$o = nr \sin \text{JC} + n'r' \sin \text{JC}' + n''r'' \sin \text{JC}'',$$

où l'on peut encore remplacer $\sin \text{JC}$, $\sin \text{JC}'$, $\sin \text{JC}''$ par leurs valeurs tirées des formules

$$\frac{\sin \text{JC}}{\sin z}=\frac{\sin \text{N}}{\sin \text{J}}, \quad \frac{\sin \text{JC}'}{\sin(z'-\sigma)}=\frac{\sin \text{N}_1}{\sin \text{J}}, \quad \frac{\sin \text{JC}''}{\sin z''}=\frac{\sin \text{N}''}{\sin \text{J}},$$

que fournissent les triangles JCN, JC'N₁, JC''N''. Substituant donc, on obtient, après multiplication et division convenables,

$$o=\frac{n}{n'}\frac{r}{r'}\sin z \sin \text{N}+\sin(z'-\sigma)\sin \text{N}_1+\frac{n''}{n'}\frac{r''}{r'}\sin z''\sin \text{N}''.$$

Dans cette relation, on remplace $r \sin z$, r', $r'' \sin z''$ par leurs valeurs tirées des formules (92), on divise convenablement, et l'on arrive à l'équation

$$(93)\quad o=\frac{n}{n'}\frac{\text{R}}{\text{R}'}\frac{\sin \delta}{\sin \delta'}\frac{\sin \text{N}}{\sin \text{N}_1}+\frac{\sin(z'-\sigma)}{\sin z'}+\frac{n''}{n'}\frac{\text{R}''}{\text{R}'}\frac{\sin \delta''}{\sin \delta'}\frac{\sin \text{N}''}{\sin \text{N}_1},$$

qui détermine z' en fonction des inconnues $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$.

Mais il reste à en déduire l'expression de z' en fonction de P et Q.

A cet effet, on substitue à $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$ leurs valeurs en P et Q déduites des formules (90) ; on représente, pour simplifier, par m et m'' les coefficients respectifs de ces valeurs ; on transpose ; et l'on a la relation $\frac{m+m''\text{P}}{1+\text{P}}\left(1+\frac{\text{Q}}{2r'^3}\right)=\frac{\sin(z'-\sigma)}{\sin z'}$, qui, lorsqu'on y remplace r' par sa valeur en z' tirée de la seconde formule (92), donne enfin l'équation

$$(94)\quad \sin z' + \frac{\text{Q}}{2\text{R}'^3 \sin^3\delta'}\sin^4 z' = \frac{1+\text{P}}{m+m''\text{P}}\sin(z'-\sigma),$$

propre à déterminer z' en fonction des données et des quantités auxiliaires P et Q.

Une fois z' obtenu, on en conclut r', puis $\frac{n}{n'}$ et $\frac{n''}{n'}$.

69. Pour calculer ensuite r, z, r'', z'', on divise membre à membre les formules (74), et l'on écrit les résultats sous la forme

$$(95)\quad \left\{ \frac{n}{n'} = -\frac{r'}{r}\frac{\sin \text{C}'\text{C}''}{\sin \text{CC}''},\quad \frac{n''}{n'} = -\frac{r'}{r''}\frac{\sin \text{CC}'}{\sin \text{CC}''}. \right.$$

Or, d'une part, les triangles C'C''D, CC''D' donnent les relations

$$\frac{\sin \text{C}'\text{C}''}{\sin \text{D}} = \frac{\sin(\text{DM}'-\delta'+z')}{\sin \text{C}''},\quad \frac{\sin \text{CC}''}{\sin \text{D}'} = \frac{\sin(\text{D}'\text{M}+\delta-z)}{\sin \text{C}''},$$

[illegible]

$$[illegible]$$

[illegible]

$$[illegible]$$

[illegible]

65

[illegible]

remplacé ζ, dans U, par sa valeur en T, f, r', r'' tirée de l'équation (69); ζ'', dans U'', par sa valeur de même forme en T'', f'', r, r'; et partout r, r', r'', f, f', f'' par leurs valeurs en P et Q. On obtient ainsi, entre ces deux dernières quantités inconnues, deux relations qui constituent le système à résoudre d'après la méthode exposée aux numéros **51** et **52**.

On résout donc ce système, en même temps qu'on détermine numériquement r, r', r'', z, z', z'', ζ, ζ''; après quoi on obtient p, e, F par les formules (70), et t' à l'aide des principes développés dans la troisième section.

71. Pour obtenir sous la forme la plus avantageuse les deux équations qui déterminent P et Q, on écrit les formules (87) sous la forme

$$(97)\quad \left\{ \sqrt{p}=\frac{n}{\cos f\sqrt{2\,\text{U}\,r\,r''}},\quad \sqrt{p}=\frac{n''}{\cos f''\sqrt{2\,\text{U}''\,rr'}};\right.$$

puis, d'une part, on les divise membre à membre, et l'on remplace $\frac{n''}{n}$ par P dans le résultat; de l'autre, on les multiplie membre à membre, on égale la valeur de p ainsi obtenue à la valeur de p que donne la formule (88), et l'on remplace dans le résultat $\frac{n+n'+n''}{n'}$ par $-\frac{\text{Q}}{2r'^3}$. On est ainsi conduit aux deux relations

$$(98)\quad \left\{ \text{P}=\frac{\cos f''}{\cos f}\sqrt{\frac{r\,\text{U}''}{r''\text{U}}},\quad \text{Q}=\frac{2r'^3}{\cos f'}\sqrt{\frac{\text{U}\,\text{U}''}{r\,r''}},\right.$$

qui renferment implicitement P et Q dans leurs seconds membres.

Or, si l'on veut calculer approximativement ces seconds membres, on les réduit d'abord à $\sqrt{\frac{U''}{U}}$ et $2r'^2\sqrt{UU''}$, en y remplaçant les quantités cos f, cos f', cos f'', $\frac{r}{r'}$, $\frac{r''}{r'}$ par l'unité; on remarque ensuite que, vu la petitesse de U, la formule (69) donne, à peu près, $U = \frac{k^2T^2}{2r'^2}$; on pose de même $U'' = \frac{k^2T''^2}{2r'^2}$; et l'on obtient par là $\frac{T''}{T}$ et k^2TT'' pour valeurs approchées de P et Q, comme au numéro 62; ce qui montre que les seconds membres des formules (98) ne renferment P et Q que dans des termes qu'une première approximation permet de négliger. Ce sera donc ici le cas de déterminer P et Q en procédant par approximations successives, comme il a été indiqué au numéro 54.

72. Il s'agit maintenant de déterminer les éléments i, Ω et Π. On considère pour cela le triangle C'IM' de la figure du numéro 63, où le côté IC' est égal à l'argument u' de la latitude pour la seconde position de l'astre, où l'angle en I est égal à i, où le côté IM' est égal à L' — Ω. Dans ce triangle, on connaît le côté M'C' égal à $\delta' - z'$, l'angle en M' supplément de γ', et l'angle en C', dont l'opposé par le sommet fait partie du triangle C'DC'' résolu au numéro 65. On saura donc résoudre le triangle C'IM' : ce qui fera

connaître i, $L' - \Omega$ et u'. La valeur de $L' - \Omega$ retranchée de L' donnera Ω ; celle de u' augmentée de f et diminuée de F donnera Π.

73. Ainsi se trouveront déterminés tous les éléments de l'orbite, avec peu de précision peut-être, parce qu'il s'est écoulé trop peu de temps entre chacune des observations successives, mais avec une précision suffisante toutefois pour fournir de premières valeurs approchées des distances Δ, Δ', Δ'' qui correspondraient à des observations ultérieures plus distantes : ce qui permettra de résoudre à nouveau le problème, en appliquant la méthode des numéros **55** et **56**.

74. On a négligé, d'ailleurs, dans la présente analyse, plus d'un cas particulier qui échappe à la méthode générale : comme lorsque l'un des arcs MN, $M'N'$, $M''N''$ est nul, ce qui laisse indéterminée son inclinaison ; ou lorsque l'un des arcs $D'N$, $D'N''$ est égal à π, ce qui rend le système (96) insuffisant ; ou lorsque les points N, N', N'' et M' appartiennent à un même grand cercle, ce qui entraîne l'indétermination du point N_1. Il faut alors, selon les cas, modifier la marche du calcul ou recourir à d'autres observations plus favorables : et c'est ce qu'il est opportun de faire encore, si les données, sans remplir l'une des conditions énumérées, s'écartent peu néanmoins d'y satisfaire.

SIXIÈME SECTION.

RECHERCHE DE L'ORBITE AU MOYEN DE QUATRE OBSERVATIONS DONT DEUX SEULEMENT SONT COMPLÈTES.

75. S'il est vrai que trois observations complètes suffisent pour déterminer l'orbite, c'est à la condition, tacitement admise dans la cinquième section, que le plan de cette orbite ne coïncide pas avec celui dans lequel se meut la terre. Alors, en effet, la position du point A'' vu de la terre suivant une direction donnée $T''A''$ (Voir la figure du numéro **49**), et situé dans le plan des trois points S, A, A', se trouve déterminée : d'où il résulte que les éléments i, Ω, p, e, ϖ sont des fonctions déterminées de Δ et Δ'.

Mais, lorsque les trois latitudes géocentriques de l'astre sont nulles, aussi bien que les latitudes héliocentriques de la terre, il existe, suivant la direction donnée $T''A''$, une infinité de positions possibles du point A'', dans le plan SAA'; il existe donc aussi une infinité de sections coniques de foyer S, qui satisfont à la loi des aires, et parmi lesquelles l'analyse précédente ne peut servir à discerner la véritable orbite.

Si, les latitudes B, B', B'' étant nulles, les latitudes b, b', b'' sont très-petites, le plan SAA' coupe sous un angle très-petit la droite menée du point T'' dans la direction donnée : en sorte qu'on ne peut déterminer avec précision la position du point A'' d'intersection, non plus que l'orbite elle-même.

Dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il importe donc de recourir à plus de trois observations. Or, on va faire voir que quatre suffisent, si elles fournissent les quatre longitudes géocentriques et deux des quatre latitudes, qu'il n'est même pas nécessaire de supposer petites.

76. Admettons d'abord que l'on connaisse approximativement l'orbite, et soient x et y deux quantités auxiliaires telles que, si elles étaient données, elles pussent servir, avec les données des deux observations complètes, à déterminer tous les éléments, et par conséquent à exprimer à chaque instant la longitude géocentrique de l'astre. On cherchera l'expression de la longitude pour l'une et l'autre des époques des observations incomplètes, et l'on écrira qu'elle est égale à la longitude observée correspondante. On obtiendra ainsi deux relations entre x et y, que l'on pourra traiter comme on a traité les équations (79), puisque l'orbite, approximativement connue, fournira de premières valeurs approchées de x et y.

77. Mais, quand l'orbite est inconnue, il faut recourir à quatre observations suffisamment voisines deux à deux, et choisir des inconnues auxiliaires pour lesquelles ces observations procurent immédiatement de premières valeurs approchées. Par exemple, on peut appliquer la méthode suivante.

78. Soient τ, τ', τ'', τ''' les époques successives des observations, et, pour ces époques,

l, l', l'', l'''	les longitudes géocentriques de l'astre,	déduites de l'observation ;
», b', b'', »	les latitudes géocentriques de l'astre,	
L, L', L'', L'''	les longitudes héliocentriques de la terre supposée dans le plan de l'écliptique,	fournis par les éphémérides ;
R, R', R'', R'''	les rayons vecteurs menés du soleil à la terre,	
u, u', u'', u'''	les arguments de la latitude de l'astre,	coordonnées héliocentriques inconnues ;
r, r', r'', r'''	les rayons vecteurs menés du soleil à l'astre,	
», δ', δ'', »	les arcs de grand cercle qui mesurent le supplément de la distance angulaire de l'astre au soleil, vue de la terre,	fonctions connues des données ;
», γ', γ'', »	les inclinaisons de ces arcs sur l'écliptique,	
$\Delta, \Delta', \Delta'', \Delta'''$	les rayons vecteurs menés de la terre à l'astre,	quantités auxiliaires inconnues.
», z', z'', »	les arcs de grand cercle qui mesurent la distance angulaire du soleil à la terre, vue de l'astre,	

On posera

$$(99)\quad \begin{cases} \text{P} = \dfrac{n_{12}}{n_{01}}, \quad \text{Q} = -2r'^3\left(\dfrac{n_{01}+n_{12}+n_{20}}{n_{20}}\right), \\ \text{P}''' = \dfrac{n_{23}}{n_{12}}, \quad \text{Q}''' = -2r''^3\left(\dfrac{n_{12}+n_{23}+n_{31}}{n_{31}}\right), \end{cases}$$

avec

$$(100)\quad \begin{cases} n_{01} = r\,r' \sin(u'-u), \\ n_{12} = r'r'' \sin(u''-u'), \\ n_{23} = r''r''' \sin(u'''-u''), \\ n_{20} = r''\,r \sin(u-u''), \\ n_{31} = r'''r' \sin(u'-u'''); \end{cases}$$

et, prenant P, Q, P''', Q''' pour inconnues auxiliaires on commencera par exprimer Δ' et Δ'' en fonction de ces quatre quantités.

19. Soit considéré le système (75); changeons-y n, n', n'' en n_{12}, n_{20}, n_{01}; remplaçons B, B', B'' par *zéro;* D, D', D'' par R, R', R''; d, d', d'' par $\Delta\cos b$, $\Delta'\cos b'$, $\Delta''\cos b''$; éliminons Δ entre les deux premières équations; il viendra

$$\begin{aligned} o = {} & n_{12}\,\text{R}\sin(\text{L}-l) \\ & + n_{20}\,[\Delta'\cos b'\sin(l'-l) + \text{R}'\sin(\text{L}'-l)] \\ & + n_{01}\,[\Delta''\cos b''\sin(l''-l) + \text{R}''\sin(\text{L}''-l)]. \end{aligned}$$

L'élimination de $\dfrac{n_{01}}{n_{20}}$ et $\dfrac{n_{12}}{n_{20}}$ entre cette équation et les deux premières du système (99), donnera ensuite

$$\left\{\begin{array}{l}(1+\mathrm{P})\,[\Delta'\cos b'\sin(l'-l)+\mathrm{R}'\sin(\mathrm{L}'-l)]\\ =\left(1+\dfrac{\mathrm{Q}}{2r'^3}\right)\Big\{\mathrm{R}\sin(\mathrm{L}-l)\\ +\mathrm{P}\,[\Delta''\cos b''\sin(l''-l)+\mathrm{R}''\sin(\mathrm{L}''-l)]\Big\}.\end{array}\right.$$

On obtiendra tout aussi aisément

$$\left\{\begin{array}{l}(1+\mathrm{P}''')\,[\Delta''\cos b''\sin(l''-l''')+\mathrm{R}''\sin(\mathrm{L}''-l''')]\\ =\left(1+\dfrac{\mathrm{Q}'''}{2r''^3}\right)\Big\{\mathrm{R}'''\sin(\mathrm{L}'''-l''')\\ +\mathrm{P}'''[\Delta'\cos b'\sin(l'-l''')+\mathrm{R}'\sin(\mathrm{L}'-l''')]\Big\}.\end{array}\right.$$

Si, dans ces deux dernières relations, on remplace r' et r'' par leurs valeurs tirées des formules

$$(101)\left\{\begin{array}{l}r'=\sqrt{\Delta'^2+2\Delta'\,\mathrm{R}'\cos\delta'+\mathrm{R}'^2},\\ r''=\sqrt{\Delta''^2+2\Delta''\,\mathrm{R}''\cos\delta''+\mathrm{R}''^2},\end{array}\right.$$

elles deviendront propres à déterminer Δ' et Δ'' en fonction de P, Q, P''', Q'''.

80. A l'aide des valeurs trouvées pour Δ' et Δ'', il faut exprimer maintenant celles de r, r', r'', r''', et des différences entre les quantités u, u', u'', u'''.

On sait déjà comment déterminer r' et r'', par les formules (101), puis z' et z'', par la seconde et la troisième des formules (92).

On considère ensuite le triangle M'DM'' (Voir la figure du numéro **63**), dans lequel le côté M'M'' et les angles M' et M'' sont connus; on calcule dans ce triangle l'angle D et les côtés M'D et M''D : ce qui

fournit, pour le triangle C′DC″, l'angle D et les deux côtés adjacents DC′ et DC″ respectivement égaux à $M'D - \delta' + z'$ et $M''D - \delta'' + z''$. On résout ce dernier triangle C′DC″; et l'on obtient, en fonction des auxiliaires P, Q, P‴, Q‴, que z' et z'' renferment, les angles C′ et C″, et le côté compris C′C″, c'est-à-dire $u'' - u'$.

Cela fait, on remplace, dans les équations (99), n_{01}, n_{12}, n_{23}, n_{20}, n_{31} par leurs valeurs tirées du système (100); puis u'' par $u' + $ C′C″. Les deux premières peuvent alors se résoudre par rapport à $r \sin(u' - u)$ et $r \cos(u' - u)$, ce qui fait connaître r et $u' - u$; les deux dernières par rapport à $r''' \sin(u''' - u')$ et $r''' \cos(u''' - u')$, ce qui fait connaître r''' et $u''' - u'$.

On peut alors calculer n_{01}, n_{12}, n_{23}, n_{20}. n_{31}.

81. D'une autre part, on remonte à l'équation (69); on y remplace T par $\tau'' - \tau'$; U par sa valeur tirée de la formule (68); f par $\dfrac{u'' - u'}{2}$; on résout par rapport à ζ; on fait dans le système (70) toutes les substitutions; et ce système donne les valeurs de p, e, F exprimées en fonction de r', r'', $u'' - u'$, $\tau'' - \tau'$. Soit p_{12} l'expression trouvée pour p.

82. Il est clair qu'un calcul analogue fournira l'expression p_{01} du demi-paramètre en fonction de r, r', $u' - u$, $\tau' - \tau$; et son expression p_{23} en fonction de r'', r''', $u''' - u''$, $\tau''' - \tau''$. De la sorte, on aura les formules

$$(102) \left\{ \quad p = p_{01}, \; p = p_{12}, \; p = p_{23}. \right.$$

D'ailleurs, la formule (35) donne encore les deux suivantes :

$$(103) \left\{ p = \frac{rn_{12} + r'n_{20} + r''n_{01}}{n_{12} + n_{20} + n_{01}}, p = \frac{r'n_{23} + r''n_{31} + r'''n_{12}}{n_{23} + n_{31} + n_{12}}. \right.$$

Si donc on élimine p entre ces cinq équations, et qu'on substitue, dans les quatre équations résultantes, les valeurs trouvées au numéro **80** pour r, r', .., $u' - u$, $u'' - u'$, .., n_{01}, n_{12}, .., on obtiendra entre P, Q, P$'''$, Q$'''$ quatre relations propres à déterminer ces quatre inconnues.

Or, on va voir qu'il est possible de donner aux quatre relations une forme telle qu'elles se prêtent à l'application de la méthode de solution indiquée au numéro **54**.

82. On représente par (01), (12), (23) les rapports des aires doubles triangulaires, n_{01}, n_{12}, n_{23}, aux aires doubles de secteur correspondantes, $k(\tau' - \tau)\sqrt{p_{01}}$, $k(\tau'' - \tau')\sqrt{p_{12}}$, $k(\tau''' - \tau'')\sqrt{p_{23}}$; et l'on remarque que la première et la troisième des formules (99), écrites sous la forme

$$(104) \left\{ \text{P} = \frac{(12)}{(01)} \frac{\tau'' - \tau'}{\tau' - \tau}, \; \text{P}''' = \frac{(23)}{(12)} \frac{\tau''' - \tau''}{\tau'' - \tau'}, \right.$$

équivalent aux deux relations que fournirait l'élimination de p entre les trois équations du système (102).

Dans le second membre de la première formule (103), on substitue au dénominateur sa valeur tirée de la

seconde formule (99) ; on met le numérateur sous la forme $-4rr'r'' \sin\frac{u'-u}{2}\sin\frac{u''-u'}{2}\sin\frac{u-u''}{2}$, qui conduit à cette autre

$$\frac{-n_{01}\,n_{12}\,n_{20}}{2rr'r''\cos\frac{u'-u}{2}\cos\frac{u''-u'}{2}\cos\frac{u-u''}{2}};$$

on divise par p les deux membres de la première formule (103) ainsi transformée ; on remplace p par $\sqrt{p_{01}}\sqrt{p_{12}}$; on introduit les expressions (01), (12) ; on résout par rapport à Q ; et l'on obtient la première des deux relations

$$(105)\quad\left\{\begin{aligned} \mathrm{Q} &= \frac{r'^2}{rr''}\,\frac{(01)\,(12)\,k^2\,(\tau'-\tau)\,(\tau''-\tau')}{\cos\frac{u'-u}{2}\cos\frac{u''-u'}{2}\cos\frac{u-u''}{2}},\\ \mathrm{Q}''' &= \frac{r''^2}{r'r'''}\,\frac{(12)\,(23)\,k^2\,(\tau''-\tau')\,(\tau'''-\tau'')}{\cos\frac{u''-u'}{2}\cos\frac{u'''-u''}{2}\cos\frac{u'-u'''}{2}}, \end{aligned}\right.$$

dont la seconde, analogue de la première, concerne les trois dernières observations, au lieu de concerner les trois premières.

Les systèmes (104) et (105), dont les seconds membres peuvent être ramenés à ne renfermer d'inconnu que P, Q, P''', Q''', équivalent aux systèmes (102) et (103) d'où l'on aurait éliminé p ; et l'on aperçoit bien que ces systèmes (104) et (105) peuvent être résolus par approximations successives, la première approximation consistant à remplacer par l'unité tous

les cosinus, aussi bien que les rapports $\frac{r}{r'}$, $\frac{r''}{r'}$, (01), (12), (23) : ce qui donne

$$P = \frac{\tau'' - \tau'}{\tau' - \tau}, \quad P''' = \frac{\tau''' - \tau''}{\tau'' - \tau'},$$

$$Q = k^2 (\tau' - \tau)(\tau'' - \tau'), \quad Q''' = k^2 (\tau'' - \tau')(\tau''' - \tau'').$$

84. Les valeurs numériques de P, Q, P''', Q''' une fois obtenues, on calcule celles de ζ, p, e, F, en reprenant les calculs indiqués aux numéros **79**, **80** et **81**. On connaît alors l'espèce de la courbe : en sorte que les formules de la troisième section, en déterminant t', font connaître l'époque du passage de l'astre au périhélie. Enfin, le calcul de i, ☊ et π s'effectue comme au numéro **72**. Le problème se trouve donc résolu d'une manière complète, et sans qu'on ait eu besoin de recourir aux latitudes géocentriques des positions extrêmes de l'astre.

ÉTUDE

SUR

ANTOINE DE GOVÉA,

Par M. E. CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble,
membre correspondant.

S'il est vrai, comme l'a écrit M. de Savigny, que la biographie des jurisconsultes est la partie la plus importante et la plus utile de la littérature juridique, le XVIe siècle peut, à juste titre, réclamer l'attention des historiens de notre Droit. Jamais, depuis cette glorieuse phalange de juristes auxquels les premiers siècles de l'Empire romain doivent en partie l'éclat qui les environne, on ne vit une aussi nombreuse réunion d'esprits éminents voués à l'étude de la législation. Ce fut là vraiment une époque de renaissance. Pendant que les lois de Rome rencontraient d'illustres interprètes, tels qu'en fournissait l'école de Bourges fondée par Alciat, où brillaient Duaren, Doneau et François Hotman, et des commentateurs obéissant à la puissante impulsion de Cujas, les fondements de notre législation nationale étaient jetés par Dumoulin, d'Argentré, Étienne Pasquier et

Bodin. Aussi n'est-on nullement surpris si chacun de ces grands jurisconsultes trouve de nos jours un biographe et un panégyriste. — La réputation qu'ils avaient acquise de leur vivant s'est transmise jusqu'à nous, et le XIX[e] siècle a ratifié le jugement porté par leurs contemporains.

Mais il en est encore plusieurs qui, par l'étendue de leurs travaux ou leur valeur personnelle, occupant une place moins élevée dans la grande hiérarchie scientifique, attendent la cessation du silence au milieu duquel subsiste leur mémoire; et cependant, eux aussi, par leurs faits et leurs œuvres, ont droit à la considération de la postérité. Grâce à la faveur qui de nos jours s'attache avec raison aux études historiques, le nombre de ces victimes de l'oubli tend à se restreindre, et le jour viendra peut-être bientôt où cette œuvre de réhabilitation sera complètement achevée.

Je veux aujourd'hui raconter, à grands traits, la vie et les travaux d'un des représentants les plus illustres de la philosophie, de la littérature et de la science du Droit au XVI[e] siècle, d'Antoine de Govéa (1). — Comme ses collègues et ses émules, il se trouva mêlé aux grandes controverses qui agitaient son époque, et y prit une part glorieuse; sur tous les

(1) On n'est point d'accord sur l'orthographe du nom de Govéa. Beaucoup écrivent *Gouvéa*. M. le commandeur Levy-Maria Jordao, membre du Conseil du roi très-fidèle et avocat-général à la Cour de Cassation de Portugal, adoptait, dans une lettre qu'il nous a écrite récemment, ce dernier parti. — Nous avons cru cependant devoir maintenir *Govéa*, pour nous conformer à une signature autographe conservée aux Archives municipales de la ville de Grenoble.

points où son activité le porta, ses contemporains lui assignèrent le premier rang, et le président de Thou était l'interprète de la pensée générale lorsqu'il écrivait : « Unus, rara hoc ævo gloria, communi doctorum suffragio hoc adsecutus, ut et poeta elegantissimus et summus philosophus et præstantissimus juris interpres simul haberetur (1). » — Si, depuis trois siècles, sa réputation a souffert quelque échec (2), c'est une raison plus puissante encore pour nous décider à mettre en lumière les titres qui le recommandent à l'attention de nos contemporains (3).

(1) *Histor.* lib. XXXVIII, § 14. Éd. Londres 1733, t. II, p. 468.

(2) V. *Revue pratique de Droit français*, t. XIV, p. 555 et t. XV, p. 287 et 382.

(3) Nous croyons cette biographie aussi complète que le permettaient les ressources dont nous avons pu disposer; car toutes les recherches que nous avons faites pour découvrir l'œuvre de Van-Vaassen (Rotterdam, 1766) ont été infructueuses, et les *Vies* que l'on trouve dans Antoine Teissier (*Les éloges des hommes savants* 4ᵉ édit., Leyde, 1715, t. II, p. 221-226), dans David Clément (*Bibliothèque curieuse, historique et critique*, Leipsig, 1760, t. IX, p. 253), dans Leyckhert (*Vitæ clarissimorum Ictorum*, Leipsig, 1686, p. 197-205), dans Bayle (*Dictionnaire historique*, 3ᵉ édit., Rotterdam, 1720, t. II, p. 1287-1289), dans Joly (*Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, Paris, 1748, p. 391-399), laissent beaucoup à désirer.

Aucun travail spécial n'a été consacré à notre jurisconsulte par son pays natal. Mais nous sommes heureux d'annoncer, et nous croyons pouvoir le faire sans indiscrétion, que M. Jordao prépare pour l'Académie des Sciences de Lisbonne une notice destinée à combler cette lacune.

I.

La France ne peut se glorifier d'avoir vu naître Antoine de Govéa ; mais la vie presque tout entière de cet homme célèbre s'écoula dans notre pays, et, par un sentiment de reconnaissance pour sa patrie d'adoption, sans oublier son pays natal (1), il aimait à proclamer l'influence que notre climat et le contact de notre civilisation avaient exercée sur le développement de son intelligence (2).

Il était né en 1505 dans la petite ville de Beja, en Portugal (3), et la famille qu'il a illustrée peut déjà revendiquer, sans parler de lui, une part glorieuse dans l'histoire littéraire de ce royaume.

Je n'insisterai point sur les premières années de Govéa. Cicéron l'a dit, avec raison : Il est difficile de faire l'éloge d'un enfant, parce qu'on ne peut louer chez lui que de simples espérances, et non point encore une réalité (4). Mais les travaux du jeune Antoine firent si bien augurer de l'avenir que, lors-

(1) « Caput hoc meis potissimum Lusitanis scribitur;.... multa ex vetere populi Romani consuetudine retinuit nostra Lusitania. » *Goveani variæ Lectiones.*

(2) « Quod cœlo gallico, in quo a teneris prope institutus fuerat, vir gratus, acceptum ferri volebat. » (De Thou, L. XXXVIII, c. XIV, ann. 1565. Éd. Londres, 1733, t. II, p. 468.)

(3) « In oppido Julia Pacensi » τρηχεῖα, ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος. *Vie de Govéa*, par André Schottus, publiée d'abord dans la *Bibliotheca hispanica*, et réimprimée par Fr. J. Leickhert, *Vitæ clarissimorum Ictorum*, p. 197-205. Leipsig, 1686.

(4) « Causa difficilis laudare puerum. Non enim res laudanda, sed spes est. » (*De Republica Libr. incert., fragmentum* 10.)

qu'il eut atteint l'âge de vingt-deux ans environ, le roi de Portugal l'envoya en France, compléter ses études aux frais du Trésor royal.

Déjà ses frères aînés s'étaient rendus à Paris près de leur oncle, Jacques de Govéa, qui dirigeait le collége de Ste-Barbe. Ce fut naturellement à cette école déjà illustre que le jeune Antoine s'adressa.

Pour se représenter les mœurs des étudiants parisiens du XVIe siècle, il ne faut point s'attacher à ce qui se passe de nos jours. On les voyait, c'est Michel de L'Hospital qui l'atteste, passionnés uniquement pour l'étude, debout à quatre heures du matin, même en hiver. Après une laborieuse préparation, ils allaient recevoir avec déférence l'enseignement de leurs maîtres, et ne quittaient l'école que pour retourner à leurs travaux, pour vérifier et discuter les textes. Vers le soir, fatigués par les travaux d'une journée aussi honorablement employée, s'ils voulaient quelque distraction, ils la demandaient aux tragédies de Sophocle et d'Euripide, à Plaute ou à Cicéron.

Govéa se conforma sans peine à ce programme, qui rencontrerait à peine de nos jours quelque adhésion isolée. Poésie, études de philosophie et travaux philologiques lui devinrent bientôt familiers. La lecture assidue des chefs-d'œuvre de la littérature lui permit, au bout de peu de temps, d'écrire en langue latine avec une grande perfection et de composer des vers fort élégants (1). Il commença même,

(1) « Tanta felicitate in humanioribus studiis ingenium exercuit, ut nemo purius latine scriberet, nemo versus elegantius pangeret. » (De Thou, *loc. cit.*, p. 147.)

dès cette époque, les recherches qu'il devait terminer et publier plus tard sur ses auteurs de prédilection, Cicéron, Virgile et Térence.

Aussi, après cinq ans de travaux assidus, en 1532, il obtint de la Faculté de Paris le diplôme de maître ès arts, qui lui permit de se livrer immédiatement, sur le théâtre même de ses succès, à l'enseignement des humanités.

Deux ans après, en 1534, son frère André, pour lequel il avait la plus vive affection (1), se rendit à Bordeaux pour y fonder un collége. Antoine l'accompagna et y régenta, sous sa direction, pendant deux ou trois ans.

L'étude des belles-lettres ne suffisait plus cependant à l'activité dévorante de Govéa. — Il était alors, nous l'avons dit, un genre de travaux plus en honneur que tous les autres, et pour lesquels l'esprit français paraissait merveilleusement doué. A aucune époque, on n'a pénétré, et on ne pénétrera plus avant dans la législation romaine que ne le firent les écoles françaises au XVI[e] siècle. On put même écrire sans exagération que, si la jurisprudence de Rome venait à se perdre subitement chez les autres nations, elle se retrouverait encore dans notre pays : « Jurisprudentia romana, si apud alias gentes exstincta esset, apud solos Gallos reperiri posset. »

Govéa qui avait quitté Bordeaux, et qui venait de passer plusieurs mois à Toulouse et à Avignon sans

(1) « Quicquid autem est quod effecimus, tibi damus, dicamusque, natura atque animo fratri, beneficiis parenti. » *Opera Goveani*, 1562, p. 142.



voir ses aspirations satisfaites ou réalisées, s'était fixé momentanément à Lyon. Il y faisait imprimer quelques poésies, lorsque les conseils d'Émile Ferret le décidèrent à consacrer plusieurs années à l'étude du Droit. Pendant trois ans, et sans discontinuer ses travaux littéraires, il suivit avec empressement les leçons de ce professeur qu'il mettait au premier rang des jurisconsultes de son siècle, et auquel il voua une affection toute filiale (1).

A partir de cette époque, il ne négligea jamais les études juridiques, alors même que d'autres travaux semblaient exclusivement l'absorber (2). — Il les continua même lorsqu'il fut de retour à Paris près de son oncle, qui l'avait chargé d'enseigner la philosophie (3). — Et cependant, il s'acquittait de cette importante et difficile mission avec un éclat qui nous est révélé par l'un des faits les plus curieux de l'histoire de la philosophie, et dans lequel il devait jouer un grand rôle.

(1) « Operam annos ferme tres Lugduni dedi Æmilio Ferreto, parenti alteri meo, jureconsultorum memoriæ nostræ facile principi. » (*Goveani Opera*, ed. 1562, p. 148).

(2) « Neque ex eo tempore a libris jurisconsultorum longius unquam oculos dimovimus. » (*Goveani Opera*, ed. Lugduni, 1562, p. 148.)

(3) En 1542. « Illic Antonium Goveanum vidi primum, anno a Christo nato 1542, quum doceret apud patruum. » (Vinet, *in Bibliotheca hispanica*, p. 475.)

II.

En 1536, un jeune étudiant se présentait devant la Faculté de Paris pour y obtenir le diplôme de maître ès arts (1). Il avait pris pour sujet de thèse cette prodigieuse assertion, que tout ce qui est dans Aristote n'est qu'un pur mensonge : *Quæcumque ab Aristotele dicta essent, commentitia esse.*

Grande fut la stupéfaction de ses juges ! Jamais, depuis le jour où la philosophie scolastique s'était emparée de la totalité des écoles, une tentative aussi hardie et aussi téméraire ne s'était produite. Qu'étaient, auprès de la proposition du candidat, les vagues aspirations de réforme de Roger Bacon, ou même les efforts faits par Raymond Lulle pour sortir du milieu dans lequel l'esprit philosophique du moyen-âge s'était renfermé ? — Mais ces attaques contre l'oracle de l'époque furent soutenues par Ramus avec un tel éclat, et une telle puissance d'argumentation, qu'il sut vaincre les préjugés des docteurs de la Faculté et obtint honorablement le grade qu'il sollicitait.

Ce n'était point là cependant un de ces paradoxes qu'enfante l'imagination ardente de la jeunesse, et que

(1) Pierre de La Ramée naquit en 1515. V. M. Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, Paris, 1856, p. 19. Il avait donc 21 ans. — Cette date n'est pas cependant admise par tous les historiens, et beaucoup fixent la naissance de Ramus en l'année 1502. V. Joly, *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, Paris, 1748, p. 661.

l'âge mûr tempère et corrige. — Ramus n'était que l'interprète, exagéré si l'on veut, d'une pensée encore mal définie sur laquelle les philosophes eux-mêmes cherchaient à s'aveugler. La scolastique était en effet condamnée à l'impuissance : elle se bornait à apprendre et à commenter les progrès faits dans la science par les âges qui l'avaient précédée. Elle était exclusivement une époque d'enseignement, par conséquent une époque d'enfance, stérile comme l'enfance elle-même, et ne pouvait songer à produire à son tour que lorsqu'elle aurait brisé les chaînes dans lesquelles la retenait sa méthode. — Après avoir longtemps négligé et méconnu tout travail personnel et direct, la philosophie quittait cette première période de l'existence, et sentait naître en elle certains besoins jusqu'alors ignorés, qui réclamaient leur légitime satisfaction. — La scolastique n'avait encore jamais douté d'elle-même ; le jour arrivait où elle devait jeter sur sa vie un regard inquisiteur et reconnaître que l'âge de l'observation allait remplacer l'âge des commentaires. — Ramus, en s'attaquant à Aristote que la scolastique avait pris pour base principale de ses études, obéissait donc à un besoin réel de son époque, et l'on ne sera point surpris de le voir reprendre un jour la thèse qu'il avait d'abord si brillamment défendue, et mériter par là d'être compté, avec Bacon et Descartes, parmi les pères de la philosophie moderne.

La tentative et le succès de Ramus furent bientôt connus en dehors de la Faculté. Des auditeurs nombreux, séduits par le prestige de la nouveauté, se rassemblèrent autour du jeune maître dans le

collège de l'Ave Maria. Plusieurs années furent consacrées à l'affermissement des croyances du philosophe novateur, qui, se trouvant enfin prêt pour la lutte, se décida, au mois de septembre 1543, à reprendre, sous une forme plus sérieuse et plus rationnelle, sa thèse de 1536. Ramus publia simultanément deux livres, [illegible] s'attaquant avec une [illegible] à Aristote et à ses partisans, [illegible] les plus graves hostilités, et fut, [illegible] de sa mort si [illegible]

[illegible] complètes que [illegible] dans ses rangs. Le [illegible] quel ad- [illegible] et son choix [illegible] quelques jours [illegible] du [illegible] d'Aristote [illegible] dans de [illegible] pareilles conditions, [illegible] un chef-d'œuvre. [illegible] ne saurait [illegible] déclare [illegible] plus d'une re-

[illegible] question de méthode,

[illegible] animadversiones, Paris,

[illegible] responsio adversus Petri

[illegible] opinions, in-8°, p. 50.



qui nous laisserait aujourd'hui assez indifférents, passionna l'Université à un point tel que l'intervention du Parlement fut requise, et l'affaire portée devant la la Grand'Chambre. Les conseillers, et la gravité de la question les justifie assez, crurent que, dans l'intérêt d'une bonne justice, il ne fallait point trop se hâter de résoudre ce problème insolite pour lequel les recueils de jurisprudence ne pouvaient fournir aucun élément de décision. Mais la lenteur de la procédure échauffant de plus en plus les esprits (1), François I[er] évoqua l'affaire, et chargea une commission de statuer sur les mérites respectifs d'Aristote et de Ramus.

Ce tribunal, *extra ordinem*, dont le président, Jean de Salignac, avait été désigné par le roi, était composé de membres choisis par Ramus et par Aristote. Toutefois, comme le chef des Péripatéticiens ne pouvait comparaître en personne devant ses juges, on dut le faire représenter par un procureur, et ce fut Govéa, considéré comme le plus digne de ses partisans, qui fut chargé de soutenir ses théories et d'exercer ses droits. Son choix tomba sur Pierre Danès, l'un des élèves les plus remarquables de Guillaume Budé, et professeur de littérature grecque au Collége royal, et sur François de Vicomercato, professeur de philosophie. Quant à Ramus, non sans quelques difficultés, il parvint à obtenir le concours d'un ancien recteur de l'Université, Jean de Bomont,

(1) « ... Ad tantum ignem, qui quotidie magis ac magis flagrabat restinguendum... » V. Duplessis-d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 136. Paris, 1724.

docteur en médecine, et de Jean Quentin, doyen de la Faculté de Droit.

Pendant plusieurs audiences, cette juridiction assista aux chaleureuses argumentations des parties. Mais, de vives discussions s'étant élevées dans son sein, après des vicissitudes nombreuses qu'il serait trop long de raconter, et qui amenèrent la retraite des champions de Ramus (1), la Commission termina subitement ses travaux et rendit, le 1er mars 1544, un arrêt de condamnation, conçu dans les termes lès plus violents pour le malheureux philosophe : — « *Censuimus Ramum temere, arroganter et impudenter* « *fecisse, ...* » — et supprimant les livres qui renfermaient sa doctrine ; Ramus devait encore s'estimer heureux d'échapper au bannissement ou aux galères, qui, aux yeux d'un trop grand nombre, eussent été le juste châtiment de sa témérité.

Dix jours après, François Ier confirmait la sentence de la Commission par lettres-patentes, enregistrées au Parlement, publiées à son de trompe, et répandues dans tout le royaume.

III.

L'heureux adversaire de Ramus, Antoine de Govéa, s'associa-t-il à ces excès ? Fut-il même vraiment heureux de cette victoire que l'Université accueillait avec des transports d'allégresse ? — Il est permis d'en douter. Car, loin de rechercher les dignités et les

(1) V. M. Waddington, *loc. cit.*, p. 42-58.

récompenses que le parti vainqueur, tout-puissant à la Cour, n'eût pas manqué de lui conférer, il quitta Paris, et alla se renfermer à Bordeaux, puis à Toulouse, pour se consacrer presque exclusivement à l'étude du Droit. — Cet esprit, dont l'indépendance sur les questions religieuses et juridiques ne saurait être mise en doute, avait peut-être reconnu dans la lutte que les attaques de Ramus, pour être exagérées, n'en reposaient pas moins sur des griefs sérieux; que le triomphe des Péripatéticiens était de ceux qui profitent plus au vaincu qu'à celui qui triomphe, et qu'il fallait enfin abandonner les errements du passé pour laisser le champ libre à la philosophie nouvelle. Tout en reconnaissant qu'il s'était trompé, il n'osa pas, sans doute, rétracter des doctrines qu'il avait pendant longtemps professées, ni déserter la cause de ses amis et de ses maîtres pour les attaquer à son tour. Ne valait-il pas mieux renoncer sans éclat à des études qui avaient pour lui perdu de leur attrait, et entrer résolûment dans cette voie qu'Émile Ferret lui avait ouverte, vers laquelle le dirigeaient les plus heureuses aptitudes, et qui lui réservait, elle aussi, de douces satisfactions ?

Ce fut à ce parti que s'arrêta Govéa, et, avant même que l'émotion causée par la défaite de Ramus soit apaisée, nous le retrouvons à Bordeaux, près de son frère André. Celui-ci devait bientôt abandonner sa patrie d'adoption, sur la demande du roi de Portugal, Jean III, pour porter dans l'Université de Coïmbre les méthodes d'enseignement qu'il avait étudiées et pratiquées dans notre pays. Antoine, qui vraisemblablement avait déjà quitté son frère pour

se rendre à Toulouse, crut devoir rester en France, et consacrer résolûment à la science du Droit toutes les forces de son intelligence (1).

Ce travail assidu avait déjà porté ses fruits. Moins de deux ans après le triomphe d'Aristote, deux petits traités venaient prouver que Govéa pourrait un jour réclamer une place honorable parmi les jurisconsultes. Le premier était un commentaire de la loi (2) *Imperium* (L. 3, Dig., *De Jurisdictione*, 2. 1) auquel Eginhard Baron, l'une des gloires de l'Université de Bourges, ne dédaigna pas de répondre. — Le second était relatif au droit d'accroissement. Cette dissertation obtint surtout un véritable succès, et appela l'attention du monde savant sur le nouvel interprète du Droit romain. — Il se rencontra, il est vrai, quelques esprits chagrins qui trouvaient que Govéa était encore bien jeune pour écrire sur le Droit (3). Mais le mérite de cet opuscule, attesté par des éditions nombreuses (4), était la meilleure

(1) « Id omne tempus quo Tholosæ fuimus, tanta in studio assiduitate, tantaque contentione usi sumus, ut majore non potuerimus. » (*Opera*, ed. 1562, p. 148.)

(2) *Commentarium ad leg. Imperium*, Dig., *De Jurisd. Tolosæ apud Io. Rogerium*, MDXLV, in-4°. — Une seconde édition in-8° parut l'année même à Paris. (Schottenii, Lip. bib. Suppl., 1775, p. 261.)

(3) « Duo autem reprehensorum genera nostris laboribus opponuntur : aliis, quod sine duce Bartolo scribam, non placet, cum quo errare etiam honeste possem ; præpropere alii et præfestinate scribere aiunt hominem in hoc studio non senem. » (*Opera juris civilis*, 1562, p. 147.)

(4) Toulouse, 1545, 1549, 1554, in-4°. — Worms, 1661, in-8°, — et in operibus.

réponse à une pareille objection. — Cependant, si l'on devait en croire Hotman, le livre de Govéa ne serait qu'une série de subtilités, au lieu d'être l'œuvre d'un vrai jurisconsulte, et Govéa lui-même l'aurait désavoué plus tard, après l'apparition du traité de Duaren sur le même sujet (1). — Il ne faut rien exagérer. Assurément, la petite dissertation de Govéa ne pourrait soutenir la comparaison avec les œuvres savantes qui ont vu le jour à notre époque depuis la découverte des palimpsestes de Vérone, ni même avec le travail d'Heineccius. — Mais il se recommande toutefois par une simplicité de méthode et une clarté d'exposition vraiment méritoires pour cette époque, et que des écrivains, plus exacts et plus complets, pourraient certes lui envier. — Le témoignage d'Hotman est à bon droit suspect, parce qu'il n'est pas assez désintéressé. Ses aspirations ardentes vers l'unité de législation l'avaient rendu injuste pour tout ce qui favorisait l'étude du Droit romain, considéré par lui comme le principal obstacle à la réalisation de ses désirs (2).

Un autre grief plus considérable était imputé à Govéa. On accusait l'indépendance de son esprit qui ne faisait point de Bartole son guide habituel, et ne se croyait pas tenu d'abdiquer devant les sen-

(1) « Sententiam hujus legis, ut ante me fortasse nemo, ita neque ante hunc diem ego intellexi. » (V. la *Vie de Govéa*, par A. Schott, réimprimée à Leipsig en 1686, par Leyckhert, *Vitæ clariss. Ictorum*, in-12, p. 197-205). Ces mots sont reproduits dans l'édition de 1562, p. 318, sur la loi *Re conjuncti*.

(2) M. Léon Cassin, *Étude sur François Hotman*, Caen, 1860, p. 38-41.

tences de l'illustre glossateur. — Mais c'est là, à notre avis, un des titres de gloire de Govéa. L'influence des idées scolastiques était si grande qu'elle avait fini par s'étendre sur l'universalité des sciences que le moyen-âge possédait. De même que les philosophes ne connaissaient pas d'autre oracle qu'Aristote, les jurisconsultes n'admettaient pas d'autre maître que Bartole. Ici, encore, il était temps d'introduire dans la science du Droit cette révolution salutaire qui s'accomplissait dans le domaine philosophique. — Singulière contradiction! Le défenseur d'Aristote commençait, contre Bartole, la même campagne que Ramus avait entreprise contre les doctrines péripatéticiennes, et facilitait, en lui préparant les voies, la victoire éclatante que Cujas devait remporter un jour.

Encouragé par ses premiers essais, Govéa entreprit de rendre à la jeunesse de son temps le même service que lui avait rendu Émile Ferret, et d'employer le reste de sa vie à cette œuvre de noble et généreuse initiation.

IV.

Govéa débuta à Toulouse dans l'enseignement du Droit, peu de temps après Cujas. Mais celui-ci s'adressait seulement à des auditeurs bénévoles, et son cours sur les Institutes n'était point patronné par l'Université (1), tandis que Govéa avait été nommé professeur à la Faculté de Droit. — Il n'occupa

(1) M. Ch. Fauvel, *Essai sur Cujas*, Caen, 1861, p. 29.

d'ailleurs ce poste que pendant quelques mois, et, en août 1549, il alla siéger dans une Faculté voisine et rivale, à l'Université de Cahors.

Govéa n'avait encore publié sur le Droit que quelques pages consacrées à la juridiction et à l'accroissement. Des publications plus importantes furent le résultat de son enseignement à Cahors. — On doit mentionner en premier lieu son traité *De Jurisdictione*, dans lequel, revenant sur la thèse qu'il avait défendue en 1545, il s'attachait à réfuter les objections qui avaient été dirigées contre elle par Eginhard Baron, professeur à Bourges. — Au moment où parut le livre de Govéa (1), Baron venait de mourir (2); et ses amis, exagérant les obligations que leur imposait sa mémoire, oubliant aussi qu'il avait engagé la lutte le premier en 1548, traitèrent comme un pamphlet injurieux la réplique de Govéa.

Nous possédons encore l'appréciation passionnée d'un des élèves de Baron, Edward Henryson, lui aussi professeur à Bourges (3), et l'on regrette de rencontrer sous sa plume de ces attaques personnelles qui compromettent même les causes les plus justes et les plus favorables. Vainement Henryson cherche à légitimer, sous le titre de représailles, les grossières invectives qu'il dirige contre son adversaire: Govéa ne les méritait pas, et la responsabilité en reste tout entière à celui qui se

(1) Toulouse, 1551, in-4°.

(2) 30 août 1550 (?)

(3) Publiée à Paris en 1555, in-8°, et réimprimée, en 1752, dans le *Novus Thesaurus* de Meerman, t. III, p. 447 à 482.

les crut permises. Malgré les épithètes d'*insensé* et de *stupide* prodiguées à Govéa, le nom du jurisconsulte portugais a survécu à son siècle, tandis qu'Edward Henryson a mérité à peine d'être mentionné dans les historiens les plus complets et les plus scrupuleux de la littérature juridique.

C'est aussi à la même époque de la vie de Govéa qu'appartiennent les *Variæ Lectiones*, les explications *ad legem Gallus*, 29, Dig., *De liberis et posthumis* (28, 2), et plusieurs retours sur le Droit d'accroissement (1). — Ces publications suffirent pour placer Govéa à la tête des jurisconsultes de son temps. Cujas, jeune encore il est vrai, fut tellement enthousiasmé par le talent dont le nouveau commentateur faisait preuve, qu'il n'hésita pas à déclarer qu'aucun interprète du Droit romain, non-seulement parmi ses contemporains, mais encore parmi tous ceux dont les ouvrages étaient parvenus jusqu'à lui, n'avait surpassé, ni même égalé le professeur de Cahors (2).

(1) *De Jure accrescendi* (1549 et 1554); *Variæ Lectiones* : les quatre premiers chapitres en 1552, à Toulouse ; le livre premier aussi à Toulouse, en 1554 ; la loi *Gallus*, à Toulouse en 1554, in-4° (V. Schott, *Lipenii Bibliothecæ Supplementa*, Lipsiæ, 1775, p. 3, 275 et 307). — Les *Variæ Lectiones* ont été réimprimées dans le *Novarum Declarationum Liber*, Cologne, 1576, in-f°, p. 251-285.

(2) « Anton. Goveanus, cui ex omnibus quotquot sunt aut fuere Justinianei juris interpretibus, si quæramus quis unus excellat, palma deferenda est. » (*Notæ ad titulum* VI *Ulpiani*, § 6, publiées pour la première fois à Toulouse en 1554. — V. Paris, Ed. Fabrot, 1658, t. Ier, p. 310.)

Celui-ci n'était point arrivé au terme de ses pérégrinations, et, quoique parvenu à un âge où le repos physique lui eût été nécessaire, il devait, à l'exemple de ses collègues, affronter encore plus d'un voyage et professer dans plus d'une Université. C'était le temps des grandes querelles religieuses, auxquelles le professorat ne restait que difficilement étranger, et des rivalités jalouses, suivies trop souvent de séparations éclatantes, s'établissaient au sein de ces grandes corporations créées uniquement pour veiller aux intérêts et aux développements de la science. De plus, ces grands génies, dont les œuvres font encore aujourd'hui l'admiration du monde savant, étaient presque toujours aux prises avec les nécessités matérielles de la vie ; et, lors même que leurs nombreuses migrations ne s'expliqueraient que par des considérations pécuniaires, il ne faudrait point les juger avec trop de sévérité. La parcimonie des municipalités envers eux n'avait d'égale que la difficulté avec laquelle ils pouvaient se procurer les éléments indispensables à leurs gigantesques travaux. Nous voyons, en effet, des villes, qui ne devaient leur illustration qu'au mérite des professeurs de leurs Universités, offrir à ceux-ci, comme récompense de leurs services, des *gages* insuffisants pour les mettre à l'abri du besoin. A Caen, la subvention accordée à chacun des membres du Collége des Droits avait été fixée à deux cents livres par une délibération de 1521, reproduite en 1588 (1) ; et, à Cahors même, près d'un siècle après

(1) M. J. Cauvet, *Le Collége des Droits de l'ancienne Université de Caen*. Caen, 1858, p. 66.

l'époque qui nous occupe, en 1622, les honoraires des régents de Droit ne dépassaient pas quatre cents livres (1).

Quel que soit le motif qui présida à son départ, Govéa quitta en 1554 l'Université de Cahors, où il devait être remplacé par Cujas, et alla prendre possession d'une chaire de l'Université de Valence. Ce fut dans cette ville, où les études étaient alors florissantes, qu'il dicta ses Commentaires sur le titre *De vulgari et pupillari substitutione* (2). Mais son passage à Valence ne fut que de courte durée.

L'Université de Grenoble, et principalement le doyen de la Faculté de Droit, Pierre Bucher, entreprirent des démarches près de l'éminent professeur, pour le décider à se rendre dans leur ville. Govéa les accueillit favorablement. Toutefois, il avait déjà si bien conquis les sympathies des Valentinois, que l'évêque de la ville crut devoir écrire au Conseil de Grenoble pour l'engager à laisser Govéa à Valence (3). Cette demande ne fut pas couronnée de succès. Au mois d'octobre 1555, notre héros se rendit à Grenoble, laissant vacante la chaire de Valence, que devait bientôt occuper Pierre Loriol (4). L'évêque Montluc, un des personnages les plus influents de cette époque,

(1) *Revue historique de Droit français et étranger*, 1860, t. VI, p. 281.

(2) La première édition, in-4°, parut à Toulouse en 1554. La seconde, également à Toulouse, en 1555. (Schott, *Lipenii Bibliothecæ Supplementa*, 1775, p. 455.)

(3) M. Nadal, *Histoire de l'Université de Valence*. Valence, 186*, p. 48.

(4) M. Nadal, *loc. cit.*, p. 58.

ne put dissimuler le mécontentement qu'il éprouvait de cet échec; et, ce fut là, sans doute, un des motifs qui le déterminèrent à tenter des efforts, plus heureux cette fois, pour faire supprimer l'Université de Grenoble.

V.

Govéa devait enseigner à Grenoble jusqu'au mois de mai 1562, et cette période de sept années, noblement employée par lui, a laissé des traces dans ses ouvrages (1). A peine était-il depuis un an dans la capitale du Dauphiné, qu'au mois de janvier 1557, il dédiait déjà à Pierre Bucher les leçons qu'il venait de faire sur les dix premières lois du titre *Ad legem Falcidiam* (2). Il compléta cette étude pendant les années suivantes, et, en 1560, il publia presque en même temps le commentaire entier de cette loi importante, offert cette fois au chancelier Michel de L'Hospital, et des *Animadversiones Juris civilis.* Ce fut aussi vers cette époque qu'il expliqua à ses élèves le sénatus-consulte Trébellien, sa dernière œuvre, dont nous parlerons bientôt plus longuement. Aussi la présence de Govéa donna à la Faculté de Droit une illustration dont le souvenir n'est pas encore effacé. Le nombre de ses disciples alla toujours croissant; et le jour vint même,

(1) Sur le séjour de Govéa à Grenoble, V. M. Berriat-Saint-Prix, *Histoire de l'ancienne Université de Grenoble*, 2ᵉ édit., 1839, p. 22-36.

(2) *Antonius Goveanus, jureconsultus, ad LL. X, tit. Ad legem Falcidiam, libro XXXV. DD. Ad Petrum Bucherum, jureconsultum, Academiæ Gratianopol. restitutorem.*—Lugduni, apud Seb. Gryphium. MDLVI. In-4° de 68 pages (Bibl. de Grenoble, n° 6317).

où la Municipalité, qui venait d'augmenter les honoraires du professeur, dut se préoccuper de l'affluence de ces jeunes hommes que la ville suffisait à peine à contenir, et à l'installation desquels l'Autorité elle-même dut procéder.

Quelles étaient donc les qualités qui jetaient un pareil éclat sur l'enseignement de Govéa ?—S'il fallait en croire quelques auteurs contemporains (1), son ardeur pour le travail n'était point très-grande. La nature l'avait doué, sans doute, des plus heureuses facultés ; mais, enclin à la paresse, il dédaignait de les exercer. Il ne professait qu'avec répugnance, parce-

(1) Antoine Loisel, âgé de 23 ans, venait de terminer ses études à l'Université de Valence, où il avait suivi les cours de Cujas, lorsque, dans les derniers jours de l'année 1559, il se rendit à Bourges pour y prendre ses degrés ; mais, poussé par la curiosité, il prit, nous dit-il, « le chemin de l'eschole, c'est-à-dire le plus long, » passant par Romans pour aller à Grenoble, puis à la Grand'Char- » treuse et à une fontaine qui brusle. » Govéa reçut la visite du jeune écolier : « Invisi Goveanum, et cum eo pransus sum. Illi erant uxor et liberi tres mares. Fere libris operam non dat, sed pene totus est in cogitatione et mentis agitatione ; idque in lectulo, vel vinea quam urbi habet vicinam. Summum malum, uti videbatur, ponebat in professionis suæ exercitatione, in docendo de suggestu ; summum bonum existimat magis vivere secure et tranquille ; quod faceret si, non docendo, eadem quæ docendo, stipendia mereretur. Liberos non curat in litteris instituere, antequam id eos velle ex ipsis intelligat. Summa vir confidentia ingenii ut qui cæteros omnes præ se parvi faciat, nec aliorum scripta legere curet. In bibliotheca ejus neque est calamus, nec atramentum. Cum recitaturus est publice, caput quod est interpretaturus legit ; deinde id sæpius volvens ac revolvens, de eo quod est in difficili statuit, homo dictis, factisque philosophus. » (*Vie d'Antoine Loisel*, par Claude Joly, insérée avant ses Opuscules. Paris, 1652, p. XIII et XIV.)

qu'il plaçait le bonheur suprême dans un repos absolu, et le seul charme que ses fonctions eussent à ses yeux se trouvait dans les profits qu'elles lui rapportaient. Emporté par un orgueil excessif, il faisait peu de cas des œuvres de ses prédécesseurs, et se livrait à la contemplation exclusive de sa propre pensée. Lui, dont la jeunesse avait été si active, il négligeait même l'instruction de ses enfants, attendant patiemment le jour où ils s'adresseraient spontanément à lui pour obtenir d'être initiés à l'étude des belles-lettres.

Dans ce portrait que la flatterie ne cherche point à embellir, on reconnaît aisément la main d'un homme qui, s'il avait reçu à Grenoble l'hospitalité bienveillante de Govéa, subissait encore l'influence de ses premiers maîtres, Ramus et Cujas. Peut-être pourrait-on cependant trouver dans les reproches mêmes d'Antoine Loisel la cause des succès que nous avons constatés.

Ce qui distinguait l'enseignement de Govéa, c'était l'originalité de sa méthode qui, au régime intolérant des autorités d'un autre âge, substituait le principe du libre examen et prenait en main la cause de l'indépendance doctrinale. Écrasées par des gloses que des générations entières avaient accumulées sur elles, les lois de Justinien avaient presque disparu. Le jurisconsulte, dans sa négligence pour l'œuvre primitive dont les mobiles lui échappaient, hésitant, au milieu d'un dédale d'opinions contradictoires, sur la voie qu'il devait suivre, abdiquait le plus souvent devant la force du nombre; et, quelles que fussent les résistances de son esprit, comme les juges du siècle de Valentinien III et de Théodose II, il soumettait sa

pensée à un avilissant esclavage. — Les Romains n'étaient-ils pas des guides plus sûrs que les glossateurs? Soutenir que la lecture de leurs œuvres immortelles ne pouvait, à elle seule, éclairer leur législation, n'était-ce pas avouer la faiblesse et l'impuissance de son esprit? Le Droit romain avait longtemps vécu sans interprètes, et Justinien, comme tous les législateurs, pensait que les commentaires nuiraient plutôt qu'ils ne profiteraient à son œuvre (1). Revenons donc, disait Govéa, à l'étude patiente des jurisconsultes de Rome; essayons de dissiper les ténèbres qui planent sur leurs œuvres; évitons ces subtilités qui faussent le jugement et que les émules d'Accurse ont amoncelées en si grand nombre, que trois âges de Nestors suffiraient à peine à les faire disparaître (2). Et alors le Droit romain, dégagé des ombres qui l'obscurcissent, brillera de nouveau dans toute sa splendeur et avec tout son éclat.

Govéa avait aussi, sur les sciences accessoires que le jurisconsulte doit cultiver avec soin, des idées dont la justesse ne saurait être contestée, surtout au

(1) « Sed hoc dico... certiores esse, melioresque haud paulo quam Bartolum in jure populi romani duces, veteres jurecconsultos. At, nisi prælucente Bartolo sequi eos nemo possit, id qui existimat, nihil aliud, quam de ingenii sui imbecillitate confitetur. Annis amplius sexcentis sine Bartolo atque adeo sine interprete jus fuit. Tot enim a Justiniano ad Lotharium Saxonem numerantur, quo imperante, vixit in Italia Irnerius, juris interpres vetustissimus. Quin imperator ipse, si intelligi sine Bartolo jus non potest, quid est quod Pandectis prohibet commentarios? » (*Opera juris civilis*, 1562, p. 148).

(2) « Interpretes... nihil admodum aliud quam herbas noxias protulerunt; quibus evellendis tres trium Nestorum ætates non sufficiant. » Édit. de 1562, p. 254.

XIX[e] siècle. Pour lui, l'étude du Droit ne pouvait être séparée de la philosophie, ni de l'histoire : de la philosophie, ce flambeau toujours brillant, comme au siècle de Cicéron, pour éclairer la marche des investigateurs de la science ; de l'histoire, cet hameçon d'or, suivant la métaphore de Cujas, à l'aide duquel l'interprète peut saisir la force cachée et le sens mystérieux des lois. Cette réunion de conditions heureuses ne lui suffisait même pas. Il fallait encore que le jurisconsulte vécût dans un commerce intime avec les grands écrivains d'Athènes et de Rome pour donner à son langage et à ses écrits cette forme littéraire sans laquelle l'œuvre la plus solide et la plus mûrie peut échouer, parce qu'elle fatigue et rebute les esprits. Le concours seul de ces éléments divers pouvait faire sortir la jurisprudence de l'état d'infériorité dans lequel le Bartolisme l'avait plongée, et la replacer au rang élevé qui lui appartient dans la hiérarchie des sciences sociales (1).

Et de ses théories Govéa était l'application vivante (2). Dans ses luttes contre Ramus, il avait

(1) « Jus populi romani semper deturpatum et deformatum aspiciemus? Non hoc Deus optimus maximus sinat ! Græcas et latinas litteras ad hæc studia juventus e ludo adferat ; adferat dialecticam ; adferat philosophiæ tantum, quantum capere ea ætas potest ; adferat veteris memoriæ, maxime populi romani scientiam. » *Opera Juris civilis.* Édit. de 1562, p. 46.)

(2) « Govéa... était un bel esprit pour tout comprendre sans peine, et savant en toutes sortes de littératures, pour dissiper par elles les ténèbres qui enveloppent si souvent les pensées des anciens jurisconsultes dans les fragments qui nous restent de leurs ouvrages dans le *Digeste.* » Chorier, *Histoire générale de Dauphiné.* Lyon, 1672, p. 540.

prouvé à quel point la littérature grecque et la philosophie lui étaient connues. Lorsqu'il enseignait les humanités et publiait ses opuscules juridiques, l'histoire et la littérature latines trouvaient une large satisfaction (1), et il s'était familiarisé avec notre idiome national à un point tel que l'on n'eût pu soupçonner son origine étrangère (2). Nul enfin ne travaillait avec plus de soin les questions qu'il devait aborder devant son auditoire, et c'est là ce qui justifie le peu d'étendue de ses ouvrages. Il le dit lui-même au chancelier Michel de L'Hospital : « La préparation de mes cours me retient si longtemps que je n'ai presque point de loisirs pour écrire. Aussi, ceux de mes traités que l'on connaît déjà sont encore imparfaits et se ressentent de leur origine. C'est mon enseignement oral, recueilli par des auditeurs assidus, que je publie, en y changeant à peine quelques mots. Ceux qui croient qu'il est facile de faire des livres au milieu des labeurs et des occupations du professorat, ne comprennent point les difficultés que présente cette mission, et se font illusion sur les loisirs dont un professeur peut disposer (3). »

(1) « Au milieu de ces derniers (les humanistes), je n'en voy aucuns qui ayent escrit en langage plus élégant que Govéan et Duaren, et de ces deux je donne le premier lieu à Govéan. » (Étienne Pasquier, *Recherches*, liv. IX, ch. xxxix, édit. de 1665, p. 857.)

(2) « Goveanus doctus erat vir, et valens dialecticus, et optimus poeta gallicus; nec enim hispanum judicaveris, adeo bene gallice loquebatur. » *Prima Scaligerana*, p. 59. Utrecht, 1670.

(3) « Prælectionibus adeo opera omnis nostra occupatur, ut scriptioni temporis nihil propemodum supersit. Itaque quæ nostra

Belles paroles, qui prouvent assez les exagérations d'Antoine Loisel ! Pour se faire une telle idée de ses devoirs, il faut exercer ses fonctions avec amour et non point avec répugnance. C'est cette heureuse intelligence des obligations que lui imposait son titre, jointe à son amour pour ses élèves, qui nous explique surtout le nombre de ses auditeurs et l'affection dont ceux-ci entouraient leur maître. Govéa se montrait, en effet, pour ses disciples plein de bienveillance et de sympathie. On eût cherché en vain la raideur et la pédanterie dans les relations qu'il entretenait avec eux, et Ronsard faisait remarquer plaisamment que le professeur de Grenoble n'avait du pédagogue que la robe et le bonnet (1).

Le succès était donc grand et légitime; et si Govéa, en présence de son œuvre et des résultats merveilleux qu'il obtenait malgré de redoutables concurrences, n'imposa point toujours silence à son orgueil, il ne faut pas le condamner avec trop de sévérité. Le moment approchait, d'ailleurs, où l'intolérance des partis religieux allait lui faire expier ses ovations,

hodie leguntur, rudia, impolita, modo nascentibus similia, nobis docentibus ac verba fundentibus ab auditore non omnimodo indiligente excepta, paucis commutatis verbis, publicum acceperunt. Qui in hac laboriosissima et occupatissima docendi assiduitate perfici aliquid scribendo posse putant, ii, meo quidem judicio, neque difficultatis rei, neque otii nostri rationes recte subductas habent. » Édit. de 1562, p. 150.

(1) « Et sane memini P. Ronsardum..., cum de Buchanano... Antonio Goveano..., quibuscum arcta amicitia conjunctus fuerat, verba faceret, dicere solitum illos homines nihil pædagogi præterquam togam et pileum habuisse. » (De Thou, *Historiarum*, l. 76, c. 11, anno 1582. — Éd. de Londres, 1733, t. IV, p. 99 et 100.)

troubler son repos et lui susciter de sérieux embarras.

L'association conciliante de la raison et de la foi, entre lesquelles la lutte semblait engagée, n'avait point encore trouvé ses plus chaleureux défenseurs, et les juristes, entraînés par les charmes du principe de libre examen, adoptaient à l'envi le parti de la Réforme. Tous n'imitaient pas la prudente réserve de Cujas, et il était reçu comme adage : que tout bon jurisconsulte devait être un mauvais chrétien : *Omnis jurisconsultus male de religione sentit; bonus jurisconsultus, ergo malus christianus.*—Govéa suivit-il la pente générale sur laquelle étaient entraînés ses collègues, ou resta-t-il un des partisans de sa foi primitive ?

A ne consulter que le témoignage de Calvin, la Réforme aurait séduit Govéa. Mais son esprit, enclin au scepticisme, et qui avait trop souvent raillé les choses saintes, fut bientôt frappé d'aveuglement (1). Le chef

(1) Agrippa, Villanovanus, Doletus et similes « eo prolapsi sunt amentiæ et furoris, ut non modo in Filium Dei execrabiles blasphemias evomerent, sed quantum ad animæ vitam attinet, nihil a canibus et porcis putarent se differre. Alii (ut Rabelæsus, Deperius et Goveanus) gustato Evangelio, eadem cæcitate sunt percussi. Cur istud, nisi quia sacrum illud vitæ æternæ pignus sacrilega ludendi aut ridendi audacia ante profanarant ?... Quicumque ejusdem sunt farinæ, eos sciamus nobis a Domino exemplum quasi digito monstrari, ut solliciter in vocationis nostræ studio pergamus, ne quid simile nobis contingat. » Calvinus, *Tractatus theologici*, p. 77. Amsterdam, 1667. Calvin a écrit, en 1550, le traité *De scandalis* dans lequel se trouve ce passage — Nous pouvons ajouter le témoignage de Chorier :

« Le fameux Antoine de Govéa avait semé dans Grenoble des opinions qui lui avaient acquis le blâme de n'avoir pas tous les sentiments qu'un chrétien est obligé d'avoir de la Divinité. » *Histoire générale de Dauphiné*, p. 612. Lyon, 1672.

de la religion nouvelle avait cessé de le compter parmi les siens et le rangeait dans la catégorie des incrédules et des athées. Hubert Languet, l'ami de Melanchton, ne le traitait pas avec beaucoup plus de ménagement : Govéa, à son avis, était bien plus scélérat encore que Loriol et que Gribaud (1), et ce n'était pas peu dire. Gribaud surtout était soupçonné d'appartenir au Socinianisme; et, en 1560, le roi et le duc de Guise avaient ordonné au Parlement de Grenoble de l'expulser de la ville, parce qu'il était *mal sentant la foi chrétienne*.

La vérité est qu'aucune raison sérieuse ne permet de classer Govéa, soit parmi les athées, soit parmi les champions de la nouvelle Église (2). On lui reprochait amèrement certaine épigramme, dirigée en un jour de gaité contre un timide conseiller du Parlement de Bordeaux, qui, aux premiers éclats du tonnerre, courait chercher un refuge dans sa cave :

> Dum tonat, in cellas trepido pede Vallius imas
> Confugit. In cellis num putat esse Deum ?

Mais, je le demande à tout juge impartial, est-il

(1) « Cujacius... venit Bituriges. Ei autem Valentiæ succedet Gribaldus. Pulchrum sane par, ubi ipse et Loriolus conjuncti fuerint, et habuerint Gratianopoli vicinum Goveanum, qui utroque est longe sceleratior. » Lettre du 13 février 1560 (*Epistolarum* lib. II, ep. 12. — Édit. de 1699, pars 2ᵃ, p. 34). — Aussi lit-on dans l'Index du livre cette mention assez singulière : « Goveanus, prof. Gratianopoli sceleratus. » (p. 7.)

(2) « Goveanus fuit doctus Lusitanus. Calvinus vocat illum athæum, cum non fuerit. Debebat illum melius nosse. » *Scaligerana*, Cologne, 1667, p. 79.

besoin d'invoquer l'athéisme pour expliquer cette légère plaisanterie (1)? Govéa, d'ailleurs, maltraité comme nous l'avons vu par Calvin et Languet, se conformait sans ostentation aux prescriptions du culte catholique. Pendant son séjour à Grenoble, il fréquentait les églises et ne dédaignait pas même de s'associer à des pratiques religieuses qui se concilieraient mal avec les doctrines qu'on lui prête. — La bienveillance que le procureur général Pierre Bucher lui avait témoignée à Grenoble, celle qu'il devait rencontrer plus tard près du duc de Savoie (2) sont encore des garants de son orthodoxie. — A la vérité, on l'accusa d'avoir mal parlé de la Divinité, et il fallut qu'il s'en justifiât ; mais la justification fut complète, s'il faut en croire les historiens du Dauphiné, qui ont pu consulter encore les manuscrits de sa défense (3). Et, quand plus tard la ville fut au pouvoir

(1) Toutefois, Briand Vallée ne manqua pas de répondre en se plaçant sur ce terrain :

> Antoni Goveane, tua hæc marrana propago
> In cælo et cælis non putat esse Deum.

(2) V. sur la piété d'Emmanuel Philibert, Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*. Lyon, 1660, p. 680.

(3) « Antoine Govéan... fut même accusé d'avoir mal parlé de la Divinité, et il fallut qu'il s'en justifiât ; ce qu'il fit par un excellent discours qu'on a vu autrefois manuscrit dans la bibliothèque d'Ennemond de Rabot d'Illins, premier président en ce Parlement ; sur lequel, de Gordes, lieutenant de roi en cette province, trouva lieu de se faire son protecteur. » — Guy Allard, *Bibliothèque du Dauphiné*. Grenoble, 1680, p. 118-119. — Pour ce qui est de la faveur de de Gordes, Allard confond probablement Govéa avec Carles (V. Chorier, *Histoire générale*. Lyon, 1672, p. 612). La nomination

du parti huguenot, il ne trouva pas chez les vainqueurs ces égards que des coréligionnaires ne pouvaient manquer d'avoir pour lui.

Que Govéa ne fût pas un catholique des plus fervents, cela est possible; qu'il ait songé à adopter la Réforme, cela se peut encore; mais, enfin, il ne professa jamais la religion protestante et mourut sans avoir abjuré les dogmes catholiques.

VI.

Nous sommes parvenu au mois de mai 1562. A cette époque, le baron des Adrets, dont le nom tristement illustré par les guerres religieuses se transmet de génération en génération, dans les veillées dauphinoises, comme un symbole de barbarie et de cruauté, s'empara de la capitale de la province. — Le trouble et l'agitation des guerres civiles ne peuvent se concilier avec le calme qu'exigent les études scientifiques. La solitude se fit autour des maîtres les plus applaudis, et l'Université, en attendant des jours plus heureux, suspendit son enseignement.

Govéa, sans se préoccuper de la retraite de ses amis et de ses collègues, ni des violences qui s'exerçaient autour de lui, essaya de rester à Grenoble jusqu'au jour où la Faculté pourrait reprendre le cours de ses travaux. Mais en butte à de nombreux

de de Gordes est de 1564, postérieure par conséquent au départ de Govéa; de Gordes ne fit même son entrée à Grenoble que le 12 février 1564 (n. s. 1565). V. *Notice historique sur le baron de Gordes*, par M. J. Taulier. Grenoble, 1859, p. 30.

outrages, que de jeunes avocats, ses disciples d'hier, pour lesquels il avait toujours eu la plus grande sympathie, ne lui épargnaient même point (1), désespérant de voir renaître le calme dans le Dauphiné, il se décida à accepter les propositions d'une princesse de France, Marguerite, duchesse de Berry et de Savoie. La protection éclairée de cette digne fille de François Ier s'étendait, en effet, principalement sur les jurisconsultes, et leur offrait un noble refuge dans la province du duc son époux. — A travers mille dangers qui compromirent son existence, Govéa parvint à gagner cette terre hospitalière, et put ouvrir un cours à l'Université de Mondovi, qu'Emmanuel Philibert venait de fonder (2). — L'année suivante, en 1563, le duc, qui avait recouvré sa capitale, y transporta cette Université et le Sénat de Carignan (3). Govéa accompagna ses collègues, et alla s'installer à Turin, où bientôt il épousa en secondes noces Lucrezia Guerilla, fille d'un des douze sénateurs de Piémont.

Emmanuel-Philibert l'appela enfin à siéger lui-

(1) Notamment l'avocat Marc-Antoine que, peu de temps auparavant, Govéa qualifiait de « homo doctissimus et humanissimus » (*Lectiones variæ*, lib. II, c. XI). — Une note manuscrite de Pierre de Mornyeu (éd. 1562, p. 294) ajoute à ce passage : « Advocatus Gratianopolitanus, Goveani auditor, a quo atrocem injuriam est perpessus mense Augusti 1562, et ejus mensis IX die. — Et cum mihi Goveanus factum ordine narraret, vix a lacrymis poteram abstinere, tam ob facti indignitatem, quam ob amorem in præceptorem mei amantissimum. »

(2) Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*. Lyon, 1660, p. 678.

(3) Guichenon, *loc., cit.*, p. 685.

même dans le sénat (1). Mais il ne put jouir longtemps de ce repos honorable qui couronnait dignement son existence. Une courte maladie l'enleva, le 5 mars 1566, à l'âge de soixante ans (2).

Govéa laissait trois fils, issus d'un premier mariage qu'il avait contracté, au mois de septembre 1549, pendant qu'il était professeur à Cahors, avec la fille d'un président du Parlement de Toulouse, Catherine

(1) V. M. Berriat-Saint-Prix : *Histoire du Droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas.* Paris, 1821, p. 515.

(2) « Obiit Taurini 5 martis, hora noctis 6, sive apud nos 12 post meridiem, 1566, magno cum mœrore studiosorum » (Note manuscrite de Pierre de Mornyeu, éd. 1562, p. 322). Beaucoup d'auteurs assignent comme date, à la mort de Govéa, l'année 1565. — Pour ceux qui se bornent à cette indication générale, sans préciser, comme de Thou, l'époque de l'année, cette date peut, à la rigueur, se justifier historiquement. — Jusqu'à l'Ordonnance de Roussillon (janvier 1563), le commencement de l'année fut fixé à Pâques. Mais l'art. 39 de l'Ordonnance décida qu'à partir du 1er janvier suivant, l'année commencerait le 1er janvier. — Par conséquent, le 1er janvier suivant, qui eût dû faire partie de l'année 1564, fut le 1er janvier 1565. — Mais, si la Cour se conforma immédiatement à l'Ordonnance de Roussillon, le Parlement de Paris ne la suivit qu'à dater du 1er janvier 1567. — Ainsi, pour ceux qui se conformaient au calendrier du Parlement, le jour du décès de Govéa était bien le 5 mars 1565, puisque l'année 1566 ne devait commencer que le 14 avril suivant (V. *Dictionnaire des dates.* Paris, 1842, t. 1er, p. 192). — Les registres de la municipalité de Grenoble corroborent la date indiquée par de Mornyeu.

Govéa mourut, nous dit le président de Thou, « morbo ex immodico peponum usu contracto. » (*Histor.* lib. XXXVIII, § 14. — Éd. Londres, 1733, t. II, p. 468).

Govéa fut inhumé à Turin, et on lui consacra l'épitaphe suivante,

Dufour (1). — Les plus jeunes se firent un nom honorable, l'un par la prédication, l'autre par les mathématiques. Mais on connaît surtout l'aîné, Mainfroy de Govéa. Il eut, comme son père, l'honneur de siéger au sénat de Piémont, et laissa quelques poésies, des commentaires sur Julius Clarus, et un éloge funèbre du roi d'Espagne Philippe II (2).

VII.

L'œuvre juridique de Govéa n'est point considérable, si on la compare aux volumineux recueils des traités de Cujas et de Doneau. L'année même où notre jurisconsulte quittait Grenoble, il put réunir en un seul volume les commentaires qu'il avait jusqu'alors

œuvre de Philibert de Pingon, duc de Cusy, historiographe et grand-référendaire de Savoie :

> Vatibus et linguis, sophiæ jurique Quirino
> Præfuit; has curas, hasque volebat opes.
> Stirps numerosa, sequax, hominumque caterva peritum.
> Sensa remota quidem, prisca sed una fides.
> Principibus placuit, cumulatus honoribus. Uxor
> Ducta, seni florens; hæc Goveanus, obit

Je reproduis textuellement cette épitaphe d'après de Mornyeu (éd. 1562, p. 60 et 322), qui la donne deux fois. Le texte est le même dans les deux cas; la ponctuation seule a changé. Voici la variante la plus importante, celle du quatrième vers, qui ne brille pas par sa clarté :

> Sensa remota. Quidem, prisca sed una fides.

(1) « Virginem et forma et ætatis flore pulchre dotatam idibus septembris demum duxit. » V. Joly, *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*. Paris, 1748, p. 397.

(2) *Biographie générale Hoefer*, t. XXI, 1857, p. 475. Art. de M. Félix Berriat Saint-Prix.

édités et auxquels il ne devait rien ajouter. Des réimpressions nombreuses en ont été successivement publiées en France, en Allemagne, en Italie et en Hollande (1). Mais elles ne font que reproduire les opuscules que Govéa avait lui-même rassemblés.

Il existait cependant un autre commentaire que des copies manuscrites avaient fait connaître et que les jurisconsultes du XVI[e] siècle mentionnaient avec éloge. C'était l'explication du sénatus-consulte Trébellien qui avait occupé Govéa à Grenoble. — Martin Lipenius nous dit bien que ce traité fut édité à Lyon en 1599 (2); mais cette édition, si elle a jamais existé, ce qui nous paraît fort douteux, fut inconnue même des jurisconsultes contemporains. Schott, qui a donné des œuvres de Govéa un tableau plus exact que celui de Lipenius, ne la mentionne pas (3); et moins d'un demi-siècle après la mort de l'auteur, on déplorait même la perte de l'œuvre que l'on supposait détruite au milieu des guerres civiles qui avaient désolé le pays. — Un jurisconsulte allemand écrivait déjà, au commencement du XVII[e] siècle : « Si tenear desiderio videndi *Commentaria* Goveani ad s. c. Trebellianum, non erit ista cupiditas vituperanda, maxime cum ipse Goveanus fateatur se ad titulum illum Digestorum

(1) Éditions de Lyon en 1562, 1564, 1599 et 1622. — La Bibliothèque de Grenoble possède les éditions de 1562 et de 1622 (n[os] 6363 et 6364). — Iéna, 1596, in-8°. — Naples, 1696, in-8°. — Rotterdam, 1766, in-f°, « ex bibliotheca Gerardi Meermann, edidit Jacobus Van-Vaassen. » Je cite les éditions que je n'ai pu consulter d'après Lipenius et surtout d'après Auguste-Frédéric Schott.

(2) *Bibliotheca realis juridica*, t. II, p. 423.

(3) Lipenii *Bibliothecæ Supplementa*, p. 480.

scripeisse, ejusque commentarios viderit Faber noster, apud præceptorem suum Manutium, magnum Goveani discipulum, necdum illos intercidisse constet. — Proferant igitur hæc Goveani *Commentaria* in lucem, nec soli tanto thesauro, ut dracones, insideant quicumque ea sunt adepti, quod vel unus Goveani nepos præstare potest. Te, Manfredi Goveani filium, appello, qui, cum summa eruditione, in lectionibus tuis Taurinensibus, toties avum tuum laudas, ne nobis diutius tantam jurisprudentiæ usuram subtrahas, et vel tuo exemplo doceas quantus vir avus tuus in jurisprudentia fuerit (1). »

Le fils de Mainfroy de Govéa, le petit-fils d'Antoine, resta sourd à ce pressant appel de Gaspard Schifordegher, et plus d'une fois, depuis cette époque, d'illustres jurisconsultes ont déploré la perte d'une des œuvres capitales de l'éminent Portugais.

Cependant, un des disciples les plus enthousiastes de Govéa avait recueilli ces commentaires si regrettés, et les avait joints à un exemplaire des *Opera juris civilis* (2). Le livre de Pierre de Mornyeu, après avoir fait partie de la riche bibliothèque de Mgr de Caulet, évêque de Grenoble, fut, en 1772, compris dans la formation de la Bibliothèque publique de cette ville, où M. Jacques Berriat-Saint-Prix signala sa présence en 1820 (3).

(1) *Gasparus Schifordegherus ad Antonium Fabrum*, lib. II, tr. 2, *Quæst.* Oppenheim. 1610, t. II, p. 39.

(2) Éd. in-f° de 1562. Pierre de Mornyeu nous apprend qu'il avait acheté ce volume à Grenoble, au mois de mars 1562, c'est-à-dire lorsqu'il était dans toute sa nouveauté, pour 26 sous. — Détail curieux pour l'histoire de l'Imprimerie au XVIe siècle.

(3) *Histoire de l'ancienne Université de Grenoble*. Paris, 1820, p. 21.

Nous ne possédons, toutefois, qu'une partie de l'œuvre de Govéa ; les *Præfationes tituli*, auxquelles l'auteur fait souvent allusion, une partie de la loi 22 et les lois 23 à 81 ont complètement disparu. — Pierre de Mornyeu avait-il recueilli tout le commentaire du titre *Ad senatusconsultum Trebellianum* ? Il est permis de le croire. Mais quelques feuillets auront sans doute été enlevés et seront allés rejoindre ces autres opuscules manuscrits que possédait le jeune étudiant, et sur le sort desquels nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement (1).

Mais l'explication des lois 1 à 22 forme déjà, à elle seule, un ouvrage assez considérable et digne d'être publié. M. Félix Berriat-Saint-Prix le signalait, il y a peu de temps, aux libraires d'Outre-Rhin, parce que, disait-il, « les éditeurs français hésiteraient à le mettre en lumière dans un temps où l'on n'étudie plus du Droit romain que ce qui est indispensable pour obtenir le diplôme de licencié (2). » — Est-ce bien là la vérité ? Trop souvent, en effet, la jeunesse de nos écoles, dédaignant ses véritables intérêts, nous offre ce regrettable spectacle. Mais l'étude de la législation de Rome est encore en honneur dans notre pays. Bien plus, pendant que l'Allemagne semble aujourd'hui arrêtée dans son mouvement progressif, en France, sous l'impulsion donnée par des maîtres ha-

(1) « Quæ manu hic scripsi et in fine libri (en effet, sur les ving-cinq pages dont se compose le manuscrit, dix-neuf sont au commencement et six à la fin du volume), cum quibusdam opusculis quæ habeo, non sunt typis excusa. » Note de Pierre de Mornyeu.

(2) *Nouvelle Biographie générale Hoefer*, t. XXI, 1857, p. 475.

tiles, le zèle des romanistes a redoublé d'efforts et réussi à marquer de son empreinte même de modestes dissertations académiques.

J'ai cru pour ma part qu'il appartenait, non point aux Allemands, mais à l'un de ceux qui, dans la mesure de leurs forces, continuent l'œuvre que Govéa accomplissait à Grenoble avec un succès attesté par les annales dauphinoises, de tirer de l'oubli l'œuvre du plus illustre de nos prédécesseurs. — Certes, je n'attends point des lecteurs des transports d'enthousiasme tels que Schifordegher en laissait pressentir au XVII[e] siècle; mais je leur soumets cependant avec confiance le manuscrit de de Mornyeu (1). A eux d'apprécier si, en oubliant presque le nom de Govéa, nous n'avons pas été injustes pour la mémoire du rival de Cujas (2), et si tout était exagération dans ces paroles d'un homme qui, lui aussi, fut un grand jurisconsulte, et qui voulait qu'une épithète élogieuse se joignît toujours au nom de Govéa (3) : « Tulit ætas

(1) Le texte latin du *Commentaire sur le sénatus-consulte Trébellien* est actuellement en cours de publication dans la *Revue historique de Droit français et étranger*, t. X. Paris, 1864, p. 419 et suiv. Il paraîtra également, en volume séparé, à la librairie Auguste Durand, rue des Grès, 7, Paris.

(2) « Cujacius adolescens Antonii Goveani jurisconsulti ingenium admirabatur; sed, indiligentia hominis notata, nihil deterritus est, deterritum iri se dicens a jure tractando, si homo Lusitanus, tanto ingenio tamque subtili, labores civilium studiorum serio suscipere ac subire voluisset. » Papyre Masson, *Vita Cujacii*, p. 7.

(3) « Vir nunquam sine præfatione laudis nominandus..... Clarissimus et subtilissimus jurisconsultus,..... in emendandis legibus felicissimus... » Ant. Favre, *Conjecturarum Libri*, éd. 1630, p. 4, 20, 91 et 581.

nostra maximos in jurisprudentia viros, non paucos, sed præcipuos, si quid mihi judicii est, Antonium Goveanum, et Jacobum Cujacium; illum, ut mihi quidem videtur, multo feliciore ingenio ad jurisprudentiam natum, sed qui naturæ viribus tam confideret ut diligentiæ laudem sibi non necessariam, minus etiam fortasse honorificam putare videretur; hunc contra, minus lucido præstantique ingenii acumine, sed qui assiduo labore ea quoque se assequi posse crederet, quæ solis ingenii nervis parari queunt (1). »

APPENDICE.

Nous publions ici, à titre de simple document, dont les assertions doivent être soigneusement contrôlées, une notice inédite sur Govéa, par Etienne Catin, substitut du procureur-général, à Chambéry, et ancien élève de notre jurisconsulte (2). Elle est extraite des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale, collection Dupuy, vol. 348, n° 38 :

Anthonius Goveanus, nobili genere, et natione Lusitanus Portugalensis, velut adoptione Gallus (ita seipsum profitebatur), ab episcopo fratre, cui commentaria ad leg. Gallus, *De lib. et posth.*, dicavit, Lutetiam a teneris annis missus,

(1) Antoine Favre, *Conjecturarum Lib.* VII, *Epist.* Éd. 1630, p. 188.

(2) E. Catin a publié en 1613, à Chambéry, un *Tractatus omnium criminum publicorum.* (V. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 547. 1864.)

sæpius publice philosophiæ cursu perlecto, ab omni philosophorum Academia electus, in omnibus Aristotelis partes publicis disputationibus contra Ramum, velut Zoïlum, et contradictorem tanti viri, utique publicum et regium philosophiæ professorem, assumpsit.

Tandem, Lugdunum profectus, ut quædam sua in humanioribus litteris opera acquireret, interea correctoris operum græcæ et latinæ linguæ, utriusque æque sibi familiaris, exercitio vacans, ab Emilio Ferreto, in Avinionensi Universitate professore doctissimo et elegantissimo, inde fuit revocatus, ut jurisprudentiæ operam daret; quibusdam scoliis et levibus commentariis, quæ exstant ad quatuor Just. imp. Institutionum libros, ei dicatis, ut eum ad id studium promeret, ob immensa, confusa et pingui Minerva composita commentaria deterritum. Cui, cum sex fore mensibus invigilasset, Tholosam adiit, ubi Jurium interpretationem publice aggressus est.

Tum, in Universitate Caors, in provincia Quercina, cum amplissimo scholasticorum auditorio, ordinarii lectoris locum obtinuit, ibique, uxore ducta, tres filios suscepit : Manfredum, Perrotum, Jantetum.

Inde accersitus, Valentiæ feliciter docuit; postremo Gratianopoli, ubi, ob viri tantæ eruditionis nomen et famam, cum Universitas flores panderet, ei et patriæ fortuna invidens, anno millesimo quingentesimo sexagesimo primo, subortis in Gallia et consortim apud Gratianopolitanos et Delphinatos bellis civilibus, aufugere a scholastico heretico Marco Anthonio proditorie persuasus, ab eo sibi datis conductoribus qui ejus vitæ insidias pararent, versus Sabaudiam apulsus fere ad flumen.... (1), prope pagum Domeine (2), ad quod perditurus

(1) L'auteur, après avoir écrit « Iseram », a rayé ce mot.

(2) Domène, bourg situé à 10 kilomètres de Grenoble, près duquel coulent l'Isère et le Doménon. Ce dernier torrent traverse la route qui conduit de Grenoble à Chambéry par Montmélian. De là, peut-être, l'hésitation de l'auteur.

ducebatur, divina Providentia, a nobili Butteto (1), poeta eruditissimo, ab Emanuello Philiberto, Sabaudiæ duce, et Marguarita a Francia, conjugibus, misso ut revocaretur, e manibus conductorum vi abreptus est et Camberium, urbem Sabaudiæ, ductus.

A duce, ejusque conjuge, hilari humanoque animo receptus, ad eorum Montis Regalis Universitatem (2), dignis præmiis constitutis, missus cum Aymone, Menochio (3), jurisconsultissimis professoribus ordinariis.

Sed et postquam, per annum fere, vivam jurisprudentiæ artem suo more, cum maximo Cismontanorum præsertim auditorio, edocuisset, a duce ejusdemque conjugis precibus, consortim ad senatoriam senatus Taurini, tum etiam consiliarii privati consilii, dignitatem promotus fuit.

Cujus uxore defuncta, secundas cum filia domini Guerilli, antea consiliarii regii Taurini, contraxit nuptias; a qua duos sustulit filios.

Tandem, febre continua correptus, peponum cibo (ut ferebatur), quo revera delectari solebat, plus æquo sumpto, in convivium a domino a Monte Forti (4), utique ducis consiliario accersitus, sub mense septembri, anno millesimo quingentesimo sexagesimo quinto, Taurini vita functus est vir ille, philosophus maximus, jurisconsultus clarissimus, poeta candi-

(1) Du Buttet, auteur d'une *Histoire d'Emmanuel Philibert.*

(2) L'Université de Mondovi.

(3) Plus tard, une main étrangère a rayé le mot « Menochio » pour y substituer Craveta.—Aymon Cravetta de Savilian ou a Savigliano (Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie.* Lyon, 1660. T. 1, p. 678) est auteur de plusieurs ouvrages de Droit, *Consilia, Tractatus varii, Prælectiones ad Digesta.* (Catalogue de la Bibliothèque de Grenoble, n°s 6382, 6407, 6029).

(4) Louis Oddinet de Montfort, conseiller d'État, et premier président à la Chambre des Comptes de Savoie. (V. M. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 119. 1864.)

datissimus, ut pro testimonio ejus opera sunt, relictis uxore illa secunda et utriusque thori filiis, quibus ob patris merita, ad humanarum divinarumque litterarum studia, dux ejusque conjux, constitutis pensionibus, missis et provectis : Manfredus, dignissimus in senatu Taurinensi senator et privati ducis consilii consiliarius assumptus fuit ; Perottus, sacræ theologiæ doctor, prædicator apud Mediolanos doctissimus, et attentissimus suasor; Jantetus, medicinæ doctor Taurini, mathematicæ professor dignissimus habetur.

Quæ vera esse attestatur Stephanus Catinius, J. U. doctor Camberianus, Anthonii Goveani a primis jurisprudentiæ studiis Gratianopoli, tum in Monte Regali auditor et discipulus, dum vita fungeretur primus.

Steph. CATINIUS.

PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

Premier président de la Cour impériale d'Agen, membre correspondant.

XXIV.

Ovide, exilé chez les Scythes, écrivait à son ami Rufin :

« La terre natale a je ne sais quels charmes qui nous enchaînent et ne nous permettent pas d'en perdre le souvenir (1). » — Qui n'a répété, mille fois en sa vie, ce vers si connu de Voltaire :

> A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère !

et cet autre vers :

> Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie (2) ?

Nous avons au fond du cœur (ce que les Latins appelaient *charitas patrii soli*) un penchant instinctif

(1) Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
(Lib. I, epist. III.)

(2) Debelloy.

pour le sol qui nous a vus naître, où nous avons essayé nos premiers pas, pour les lieux auxquels sont associés tous les souvenirs de nos jeunes années, et qui nous rappellent les impressions les plus vives et les plus douces. Partie suave et délicate qui se détache de l'âme pour embrasser, à une époque déjà lointaine, les êtres et les objets que nous y avons rencontrés et que nous avons aimés, le souvenir est une seconde vie dans la vie. Il a son prisme comme l'espérance, c'est l'éloignement.

Il est bon que les hommes chérissent la terre où ils sont nés, où ils habitent ensemble, qu'ils la regardent comme une mère et une nourrice communes. Ils s'y attachent, et ils se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent, dit Bossuet, que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts. Il semble que leur dépouille mortelle y reposera plus tranquillement au milieu de leurs concitoyens. On lit dans Thucydide que Thémistocle, banni de son pays, ordonna en mourant à ses amis de porter ses restes dans l'Attique, au lieu de sa naissance, pour les inhumer secrètement.

Tant que les Juifs demeurèrent en pays étranger, ils ne cessèrent de pleurer Sion, dont ils aimaient les ruines même et les pierres dispersées. Toute désolée qu'elle était, la terre natale avait toute leur tendresse; ils ne pouvaient se résoudre à chanter les cantiques du Seigneur; leurs instruments de musique, autrefois leur consolation et leur joie, restaient suspendus aux saules plantés sur la rive, et ils en avaient perdu

l'usage. O Jérusalem, disaient-ils, si jamais je puis t'oublier, puissé-je m'oublier moi-même (1) ! »

Tout le monde sait les admirables vers de Racine dans *Esther* :

> O rives du Jourdain ! O champs aimés des cieux ! etc.

L'*Odyssée* (chant IX) parle en termes touchants de l'affection d'Ulysse pour sa pauvre et chère Ithaque : « J'habite l'île d'Ithaque, dit le héros d'Homère, Ithaque la dernière, la plus petite au milieu des îles qui l'entourent. Son sol est âpre, mais elle nourrit une brave jeunesse, et je ne connais rien de plus doux que la vue de ma patrie. Calypso m'a retenu près d'elle, la perfide Circé me fit captif dans son palais et voulut m'avoir pour époux. Mais jamais elles n'ont pu persuader mon cœur. Un homme n'a rien de plus cher que son pays et ses parents, lors même que loin d'eux, sur la terre étrangère, il habiterait la plus riche demeure. »

Homère aussi retrace avec amour les mœurs de l'Ionie qui le vit naître ; et le Cygne de Mantoue se plaît à parler souvent de son lieu natal. Il se rappelle toujours cet Argos, où il passa sa jeunesse. Le vers présent à toutes les mémoires

> ...Et dulcis moriens reminiscitur Argos

est l'un des plus admirés de l'*Énéide*, parce qu'il caractérise le mieux l'âme sensible de Virgile.

L'amour du pays natal n'est pas dû aux charmes

(1) Ps. CXXXVI, vers. 7 et 8.

qu'il peut nous offrir : on dirait au contraire que, plus le sol est âpre, plus le climat est rude, et plus il a d'attrait pour nous. L'habitant de la plaine et des riants vallons, insipidement gais ou tristement riches, tient à son pays par de moins fortes attaches que l'habitant d'un sol à l'aspect sombre et sévère, et dont la culture est ingrate et difficile ; comme on voit souvent un père préférer l'enfant dont l'éducation lui a coûté le plus d'efforts et de sacrifices.

« Quoi de plus beau que Rome ? disait Ovide, quoi « de plus affreux que les rivages des Scythes ? Pour- « tant, le barbare fuit Rome pour accourir ici (1). » Le poète épicurien s'étonnait de cette préférence grossière, et n'y voyait qu'une bizarrerie de la nature humaine. Chateaubriand y voit un dessein très-sage de la Providence. Si elle n'avait, par un aimant invincible, attaché l'homme au sol natal, même le moins propre à fixer ses pas, chacun se serait précipité vers les zones tempérées, et aurait laissé le reste du globe désert.

Voyez l'Islande où l'on est uniquement occupé à conquérir sa vie sur la nature ; l'habitant de ces régions, dans quelque lieu que le sort l'ait jeté, n'oublie jamais son bœr (maison du paysan islandais) et ses montagnes. Malgré les privations qu'il subit sans cesse, malgré les périls auxquels l'exposent la fureur des volcans, les tremblements de terre, et la rigueur d'un climat de fer, il est toujours dominé par cette espèce d'adage national : « L'Islande est la plus belle

(1) Quid melius Roma ? scythico quid littore pejus ?
Huc tamen ex illa barbarus urbe fugit.

« contrée qu'éclaire le soleil ; » lui ôter son pays, c'est tarir la source de sa vie. On a vu des Islandais, transportés dans nos grandes villes d'Europe, y languir par l'influence de la nostalgie, et mourir dans la plus profonde mélancolie, lorsqu'ils ne pouvaient pas retourner sur leur terre natale. Tout le luxe de notre civilisation, toutes les jouissances de la vie privée, les distractions qu'offrent nos capitales, étaient sans charmes pour eux : il leur fallait la vue de leurs lacs, de leurs hautes falaises, les récits des temps passés par le chef de famille, pendant les longues soirées d'hiver, quand la tempête gronde sur le bœr couvert de neige. On proposait à l'un de ces rudes insulaires de s'expatrier ; il fit cette belle réponse : « Dirai-je aux ossements de mes pères : Levez-vous, « et suivez-moi dans une terre étrangère (1) ? » Qui sait, auraient dit les anciens, si les ombres des morts peuvent accompagner partout les objets de leurs affections ? Peut-être, ne leur est-il permis d'errer qu'autour des lieux où leurs cendres reposent.

Conduits en Danemarck, des Groenlandais n'hésitèrent pas à s'échapper sur de fragiles canots, s'exposant ainsi à une mort presque certaine, pour revoir leur pays, terre stérile et désolée, où règnent des glaces éternelles ; tant il est vrai que c'est notre âme qui fait la nature belle, et non pas la nature qui fait notre cœur joyeux.

Pour peindre cette langueur de l'âme qu'on éprouve

(1) Danton répondait à son tour à ceux qui lui conseillaient, pour sauver sa vie, de fuir à l'étranger : « Fuir ! est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers ? »

loin des siens, ce regret indéfinissable de la patrie qui est indépendant des amis mêmes qu'on y a laissés, le peuple a l'habitude de dire : *Cet homme a le mal du pays*, mal qui ne peut se guérir que par le retour.

« C'est ce vague besoin des lieux où l'on n'est pas,
« Ce souvenir qui tue, oui cette fièvre lente
« Qui fait rêver le ciel de la patrie absente (1).

Aucun peuple, dans l'Europe moderne, n'a porté plus loin que les Suisses cette espèce de patriotisme qui ne permet pas de trouver le bonheur loin du sol natal. Chez eux, ce sentiment ne s'éteint jamais, et la plus légère circonstance le réveille avec une violence irrésistible. Même sous le beau ciel de Naples, l'habitant des rochers helvétiques, lorsqu'il abandonne ces lieux hérissés de frimas, sillonnés de torrents, regrette toujours ses lacs, ses précipices, ses montagnes; et si le fifre imprudent fait entendre ces airs si doux à son oreille, si chers à son cœur, il verse des larmes involontaires; ses cascades, ses rochers, ses sites pittoresques s'offrent à sa pensée. Adieu gloire, drapeaux! il vole à ses chalets, et ne s'arrête pas que son âme attendrie de loin n'ait vu ses monts, et senti son pays natal. Il y a dans son air favori, le *Ranz des Vaches*, que les laitières chantent en allant à leurs pâturages, il y a dans ces simples accents, monotones et peu mélodieux en eux-mêmes, un mélange d'expression plaintive et douloureuse, et d'âpreté sauvage, dont l'effet extraordinaire suffisait pour entraîner à la désertion les soldats au service de l'étranger.

(1) C. Delavigne, dans *Marino Faliero*.

Non moins brave que le Suisse , l'Écossais déserte aussi ses drapeaux, lorsque, dans le lointain, il entend le son chéri du *pibrock* de ses montagnes.

Tant qu'on va et vient dans le pays natal, on s'imagine que ces rues vous sont indifférentes, que ces fenêtres, ces toits, ces portes ne vous sont rien, que ces murs vous sont étrangers, que ces arbres sont les premiers venus, que ces maisons où l'on n'entre pas vous sont inutiles, que ces pavés où l'on marche sont des pierres. « Plus tard, comme dit un écrivain, quand on n'y est plus, on s'aperçoit que ces rues vous sont chères, que ces toits, ces fenêtres et ces portes vous manquent, que ces murailles vous sont nécessaires, que ces arbres sont vos bien-aimés, que ces maisons où l'on n'entrait pas, on y entrait tous les jours , et qu'on a laissé de ses entrailles, de son sang et de son cœur dans ces pavés. Tous ces lieux qu'on ne voit plus, qu'on ne reverra jamais peut-être, et dont on a gardé l'image, prennent un charme douloureux, vous reviennent avec la mélancolie d'une apparition , et on les aime et on les invoque tels qu'ils sont , tels qu'ils étaient, et l'on s'y obstine, et l'on n'y veut rien changer; car on tient à la figure de la patrie, comme au visage de sa mère. »

Ce qui nous inspire, ce qui entretient l'amour du lieu natal, c'est l'habitude... l'habitude prise dans les premiers jours, qu'on a appelée une seconde nature. Un mousse, né sur un vaisseau tourmenté par les vagues et les tempêtes, aime ce vaisseau comme un autre aime son village. Là, il n'a essuyé que mauvais traitements; là, il a grelotté de froid, sous la neige et la pluie; là, il a failli périr... Eh bien! condamnez-

le à vivre à terre, offrez-lui une cabane sous l'ombrage des bois; il vous redemandera sa planche battue des flots, cette patrie si agitée par les vents et les orages, très-dure à habiter, mais remplie pour lui de souvenirs.

On prétend que les Français, en pays étranger, éprouvent à un moindre degré que les autres peuples ce qu'on appelle le mal du pays, parce que, dans leur entrain perpétuel, ils s'attachent à franciser tout ce qui les entoure. Ils emportent véritablement la patrie à la semelle de leurs souliers, et ils la rapportent non moins fidèlement. Mais ils ont un esprit national très-marqué, et ils retournent chez eux aussitôt qu'ils le peuvent.

N'a-t-on pas vu, au temps de la Terreur, plusieurs émigrés, entraînés par le mal du pays, rentrer en France, au risque de glisser dans le sang de leurs proches et de se heurter aux échafauds qui les attendaient (1)?

« La patrie est toujours chère, disait Napoléon Ier sur son rocher de l'Atlantique; Ste-Hélène même pourrait l'être à ce prix. » La Corse avait à ses yeux mille charmes; il en détaillait les grands traits, et il admirait la coupe hardie de sa structure physique. Tout y était meilleur; il vantait l'odeur du sol même, elle lui eût suffi pour le deviner, les yeux fermés; il ne l'avait retrouvée nulle part (2).

En pays étranger, la vie du cœur s'arrête; le passé

(1) Car tout mortel errant nourrit un long amour
D'aller revoir le sol qui lui donna le jour.
(André Chénier.)

(2) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

est tout ; il n'y a désormais ni présent ni avenir. Le ciel n'est plus le ciel pour nous, si brillant qu'il soit. Les orangers fleurissent sur cette terre, et les rayons du soleil la fécondent avec amour. L'air y est pur et embaumé ; mais ce ne sont pas les arbres et les fleurs de mon pays. Je n'y vois pas le peuplier qui me berçait sur sa cime, dans la saison des nids, le verger dont je cueillais les fruits encore verts, rendus plus doux par le larcin. Des chants d'une harmonie céleste se font entendre dans le silence des nuits ; mais ces sons mélodieux ne remuent aucune fibre de mon cœur. Ce ruisseau a des bords variés et fleuris, il fait les détours les plus gracieux ; mais son murmure ne dit rien à mon âme ; ce n'est pas le ruisseau dont mes jeux tyrannisaient les eaux, comme moi vagabondes. Je vois des vieillards, des jeunes hommes qui se donnent en s'abordant les noms les plus tendres, qui paraissent n'avoir qu'une âme et qu'une vie, mais aucun d'eux ne m'a caressé dans mon jeune âge, ne m'a appelé ni son fils ni son frère.

Qui me rendra le gazon où se joua mon enfance, l'arbre qui abrita ma jeunesse, les bleuets que je cueillais dans le champ paternel, l'humble presbytère où je bégayai mes premières prières, le foyer où j'écoutais mes vieux parents ? Voilà la terre où toute chose est un écho de nos pensées.

Jours charmants, quand je songe à vos heureux instans,
Je pense remonter le fleuve de mes ans ;
Et mon cœur enchanté, sur sa rive fleurie,
Aspire encor l'air pur du matin de la vie.

On dirait en effet qu'un air plus doux parfume ces

rivages, que leur vue ranime nos sens et nous fasse reverdir et fleurir. Chaque arbre, chaque rocher, chaque bosquet a son nom, son histoire. Tout m'y parle une langue aux accents les plus intimes; partout je m'y retrouve en entier; tout m'y connaît. Objets inanimés, avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et nous force à vous aimer (1)? Que de souvenirs pour moi dans ce coin de terre! C'est là que l'étude ébaucha ma raison naissante; ici, sans cesse allant et revenant sur mes pas, je murmurais les vers de Virgile et d'Horace que je cherchais à graver dans ma mémoire. Plus loin, oh! mon cœur bat de plaisir, je remportai ces premières couronnes qui sont une récompense du passé et un encouragement pour l'avenir:

> Beaux jours qu'une autre gloire et de plus grands combats
> Rappelaient à Villars, mais qu'ils n'effaçaient pas.
>
> DELILLE.

Voici le banc où souvent venaient s'asseoir mon père et ma mère; que de précieux enseignements je reçus d'eux dans cette allée de tilleuls, où je trouve encore tant de jouissances et de douces rêveries! O souvenirs! délicieuse pente qu'on voudrait suivre à l'infini, mélancolique entraînement de ce qui n'est plus à ce qui n'est plus, d'une ombre à une autre ombre! chacune d'elles, de sa voix douce et mélodieuse, vous appelle et vous séduit. Non, l'influence de la terre natale n'est point une chimère accréditée par les poètes (2).

(1) Lamartine.
(2) De Guérin.

Mais ce qui m'attire vers le lieu de ma naissance, et m'inspire de profondes réflexions, c'est que tous mes parents ont vécu là, et que là reposent leurs os sacrés. Je vais souvent prier sur leurs tombes. Prier, n'est-ce pas croire, aimer, espérer? Celui par qui je suis, son image adorée, les lèvres dont j'ai tant reçu, tant appris; celle qui m'a conçu, le sein qui m'a nourri, les bras qui ne furent pour moi qu'un berceau de caresses, bien d'autres êtres chéris sont ensevelis sous ces pierres, dans ces souterrains de la mort. Il m'est doux de penser qu'un jour je mêlerai mes cendres à leurs cendres: il me semble que dans cet état, comme dit un poète,

D'un sommeil plus léger, j'attendrai le réveil.

Malheur à qui n'a pas la religion des tombeaux! Sans doute, ils ne recèlent que notre enveloppe terrestre, et l'étincelle divine qui l'anima est ailleurs. Sans doute, ils montrent à nu le peu que nous sommes, et le tombeau est pour l'homme ici-bas la fin de toutes choses. Mais le cri de l'espérance sort du fond du sépulcre: il nous dit que tout n'est pas éteint en ceux qu'il renferme, et que nos restes mortels eux-mêmes doivent revivre un jour. On pleure sur ces pierres sépulcrales, mais elles nous inspirent de sérieuses et utiles pensées; elles élèvent notre cœur vers le ciel, nous font voir Dieu ouvrant ses bras aux âmes qui ont eu foi en lui, qui n'ont jamais désespéré de sa bonté et de sa miséricorde.

Ne passons pas de trop longues années sans revoir le pays natal: autrement le retour est souvent plein d'amertume et de désenchantements. Plus de maison

paternelle, elle est tombée en ruines; le lierre recouvre tristement la porte et les murs qui s'écroulent; ou, si elle est encore debout, un acheteur inconnu la possède et habite ces toits où l'on n'entend aujourd'hui que la voix de l'étranger (1). Les tombes de nos pères ont subi les outrages du temps, on ne peut les reconnaître. Une génération presque entièrement nouvelle a succédé à l'ancienne; il ne nous reste qu'une parenté éloignée, comme ces racines qui demeurent dans le sol après le tronc coupé; de tout ce qui fut nous, presque rien n'est vivant; et on voit se vérifier ce que je lisais naguère dans un conte indien : « Je vins après bien des années au lieu de mon « enfance, et je m'écriai : Les amis de ma jeunesse, « où sont-ils? Un écho répondit : Où sont-ils ? » Alors, il vaudrait mieux pouvoir oublier que se rappeler; dans ce cas,

Le souvenir, hélas! ce triste promeneur
Qui, derrière le temps, marche d'un pas rêveur,
Ne rencontre jamais que des feuilles séchées,
Et des fleurs pour toujours de leur tige arrachées.

Mais non, il est préférable de souffrir plutôt que d'oublier les êtres que l'on a aimés : ce serait les perdre une seconde fois; il faut donc visiter souvent ses foyers domestiques, s'attacher à eux comme à de vieux amis qui connaissent nos habitudes, nos misères même et savent y compatir; car rien n'égale les charmes du pays natal; car nulle part les roses ne sont si roses, et nulle part le duvet n'est si doux que là où nous avons dormi dans notre enfance.

(1) Ma maison me regarde et ne me connaît plus.

XXV.

De son esprit, dit-on, chacun pense trop bien ;
C'est le commun avis ; pour moi, je n'en crois rien.
Notre esprit a sa conscience ;
De sa faiblesse on ne fait point l'aveu,
Mais on la sent ; on est juste en silence
Sur ce point délicat : bien qu'on en souffre un peu,
Les plus sévères yeux sont peut-être les nôtres.
On ne se trompe pas, on veut tromper les autres.

Cependant il se rencontre des esprits pleins d'eux-mêmes, qui se croient propres à tout, qui prétendent exceller en tout. Cousins germains du beau Narcisse, ils aiment à se mirer dans la création, et à n'y voir que leur image. Pour cette espèce d'hommes, tout se résume en un seul mot, à la fois le substantif, l'adverbe et l'adjectif : moi. On peut appliquer ces vers à chacun d'eux :

Son idéal c'est lui, quoi qu'il dise ou qu'il fasse :
Il se regarde vivre, et s'écoute parler.
Il est l'axe du monde et lui permet d'aller.

Au sujet de cette admiration exclusive, de cette orgueilleuse complaisance, un spirituel jésuite disait un jour : « Dieu, qui est bon, a voulu que les grenouilles fussent satisfaites de leur chant. » Il n'est donc que trop vrai que l'amour-propre est souvent le plus sot des amours.

L'orgueil, qui monte toujours et tire tout à lui, ne serait que ridicule, si la plupart du temps il n'était accompagné de l'esprit de jalousie et de dénigrement. *Invidia* chez les Latins signifie souvent haine, surtout

dans Tacite. Être envieux du bien des autres n'est, dans l'opinion de certaines gens, qu'une faiblesse d'esprit fort excusable; on ne s'en défie pas, on y tombe sans s'en douter, on s'y abandonne en aveugle. Je le comprends, lorsque l'envie n'apparaît qu'à l'état de simple désir, de désir passager qui n'altère en rien la sérénité de l'âme, et n'éclate pas en paroles amères.

Mais l'envieux qui maigrit de l'embonpoint d'autrui, qui s'irrite et s'afflige sans cesse des succès, des avantages qui ne sont pas les siens, qui verse sur tout ce qui s'élève les poisons de sa bouche, qui fait son malheur de la prospérité des autres : un tel homme en proie à une passion si basse, atteint d'un vice hideux entre tous, doit être tenu à l'écart comme un lépreux; c'est de tous les mauvais sentiments le seul qu'on ait le droit de condamner sans lui permettre de se défendre; et quiconque l'absout, fait descendre l'indulgence ou la pitié au rang des sacriléges.

Le champ du voisin promet une abondante récolte; sa maison reluit d'or et brille d'une élégance sans égale. Tout lui réussit à souhait; chacun de ses pas semble semé de fleurs; autant de spectacles qui désolent l'envieux, autant de traits qui viennent à la fois tomber sur ce malheureux cœur. Celui-ci se distingue de la foule par les qualités de son esprit et par la sagesse de sa conduite; celui-là par l'étendue de sa fortune et la noblesse de ses sentiments. On les cite comme des modèles; le nom de ces êtres privilégiés retentit en tous lieux avec l'éclat de leur mérite et de leurs bienfaits. Ces éloges sont des pointes déchirantes qui s'enfoncent profondément dans l'âme de

l'envieux. Jamais, à l'entendre, un bonheur n'a été mérité. Il ne daigne pas regarder, même de loin, les plus beaux traits de vertu; mais il s'attache à découvrir ce que chacun a de faible, de marqué au coin de la fragilité humaine : subtil et ingénieux à déprécier ce qu'il y a de méritoire, à confondre une qualité avec le défaut dont elle se rapproche. Ainsi, la valeur la plus héroïque n'est, d'après lui, qu'emportement et témérité; la sagesse, petitesse d'esprit; l'économie, avarice.

Du reste, ce vice porte sa punition avec lui-même. L'envieux est forcé, à part lui, de s'avouer inférieur à ceux qu'il jalouse. Son supplice est de se juger, de se comparer sans cesse, de voir à chaque instant des succès qu'il abhorre, d'être poursuivi par des triomphes qu'il déteste; la passion le rend clairvoyant; il démêle des avantages inconnus à celui qui les possède. L'image de la grandeur d'autrui pèse toujours sur lui et l'accable.

Ce qui ajoute à la gravité de son mal, c'est l'impossibilité où il est de le faire connaître ; tant le chagrin qu'il ressent est ignominieux ! Voyez-le avec son air triste et confus, et demandez-lui quelle maladie l'afflige ; la honte le rend muet ; il n'oserait répondre que la jalousie le consume, que le bonheur des autres fait son tourment. On n'a point de peine à dire : Je hais cet homme, il me déplaît, je me vengerai tôt ou tard. Mais « je suis jaloux, je lui porte envie, » c'est ce qu'on n'avouera jamais.

Lorsque l'envieux est inquiet et troublé, nul ne sait si lui-même a éprouvé du mal, ou s'il est arrivé du bien à son voisin. Son cœur est son bourreau. À

l'instant où il triomphe, il souffre encore, parce que rien ne peut l'empêcher de rougir de lui-même.

Jamais de Phalaris l'affreuse tyrannie
N'inventa de tourments plus cruels que l'envie.

Ovide, dans le II[e] livre de ses *Métamorphoses*, en a tracé un portrait saisissant :

Pallor in ore sedet, macies in corpore toto ;
. . . .

On a traduit ainsi quelques-uns de ses vers :

Sur son front pâle et sombre habite le chagrin.
Une affreuse maigreur a desséché son sein.
Le fiel ronge ses dents, son œil est faux et louche.
. . . .
Triste de notre joie, elle ne rit jamais
Que des maux qu'elle a vus ou des maux qu'elle a faits.

Dans son célèbre tableau de la Calomnie, Apelles la montrait précédée de l'Envie au teint livide. Le Poussin en avait fait un monstre se mordant les bras et secouant les serpents qui forment sa chevelure. Rubens a reproduit sur la toile les traits qu'Ovide donne à cette honteuse passion. Combien de fois n'a-t-elle pas été représentée au Théâtre ? Elle est le sujet d'une comédie où se trouve le vers suivant :

Le bien qu'on dit d'un autre est un vol qu'on lui fait.

C'est, de toutes les maladies de l'esprit, celle à qui plus de choses servent d'aliment, et moins de choses de remède.

L'envie, que Bacon appelle une passion sans repos,

sans terme, sans but, une coureuse toujours dans l'agitation, l'envie est née avec le monde. Elle arma Caïn contre Abel. Depuis bien des siècles, Hésiode n'a-t-il pas dit : « Le potier porte envie au potier? » Dans l'antiquité, Thersite est le type grotesque de l'envie. Zoïle, dont le nom est devenu une injure, fut surnommé le fléau d'Homère.

Triste amante des morts, elle hait les vivants : — pleurez-vous la perte d'un fils, elle ne tarira pas sur ses louanges, elle qui, durant sa vie, n'avait pas un mot flatteur pour lui. Elle ne parlera avec admiration de vos richesses que lorsque vous les aurez perdues, aussi ennemie du bonheur présent, qu'amie de celui qui n'est plus. N'est-ce pas l'envie qui contesta à Mirabeau, jusqu'à son dernier jour, son admirable puissance oratoire? Dans Athènes, Aristide, Socrate, et dans Rome, Cicéron, furent les victimes de ses implacables fureurs. A ses yeux, un homme coupable de génie n'expie son crime qu'au tombeau; son premier autel est la pierre du sépulcre (1).

La fortune, la naissance, les dons les plus brillants de l'esprit, ne préservent pas ceux qui les possèdent de cette triste infirmité de l'âme. On a vu des hommes, dont le nom remplissait le monde, succomber à des tourments pour ainsi dire enfantins, et vouloir primer dans des choses qui, par leur futilité même, les auraient rendus ridicules, y eussent-ils excellé. Les ac-

(1) On ne soupçonne bien ce que vous êtes, que lorsque vous n'êtes plus. Martial disait plaisamment : « S'il faut que je meure pour qu'on m'admire, je ne me presse pas d'être admiré. » De là aussi le dicton : « Dieu me préserve du jour de ma louange! »

teurs, qui sont chaque jour en contact avec le public, subissent surtout les influences de cette passion; quelques-uns d'entr'eux jouissent avec plus de délices des sifflets qui attristent leurs camarades, que des applaudissements qu'ils provoquent eux-mêmes. Shakespeare a dit : « O vanité ! ton nom est un acteur. » Nulle part l'envie ne se déchaîne avec autant de fureur que dans la lice du Théâtre, contre les auteurs dramatiques : là, elle rencontre le talent avec tout l'éclat de sa puissance, ce qui redouble ses clameurs et allume de plus en plus son inextinguible soif du mal d'autrui.

On a souvent reproché aux écrivains de ressentir trop vivement les injustes critiques de l'envie. Sans doute, il y aurait plus de philosophie à se détacher entièrement de ses œuvres une fois qu'on les a terminées. Mais cette froide indifférence est inconciliable avec la vivacité d'imagination nécessaire pour faire, par exemple, une belle tragédie. Demander des qualités aussi opposées, n'est-ce pas se montrer bien plus exigeant que la femme dont parle La Fontaine, qui voulait un mari point froid et point jaloux ; et La Fontaine ajoute judicieusement : « Notez ces deux points-ci. »

On aurait beau dire aux écrivains que sifflets de sots sont fanfares de gloire ; qu'il arrive des bons ouvrages comme d'un morceau de bois qu'on plonge dans l'eau avec la main : il demeure au fond tant qu'on l'y retient ; mais bientôt, la main venant à se lasser, il se relève et gagne le dessus. On aurait beau les engager à ne pas écouter ces bourdonnements détracteurs, en leur rappelant que, si les esprits supé-

rieurs marchent souvent environnés par les nuages de l'envie, ils ne tardent pas à sortir de toutes ces épreuves, vainqueurs et couronnés; on leur citerait en vain, sur la mort de J.-B. Rousseau, cette strophe si connue, le plus magnifique emblème du génie éclairant les hommes tandis qu'il en est persécuté :

Le Nil a vu sur ses rivages
De noirs habitants des déserts
Insulter, par leurs cris sauvages,
L'astre éclatant de l'univers.
Cris impuissants, fureurs bizarres!
Pendant que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Tous les écrivains répondraient qu'une critique leur fait cent fois plus de peine que tous les éloges ne peuvent leur faire de plaisir, que la censure déchire et que la louange effleure.

Il est vrai que la Providence a voulu établir en tout la loi des obstacles. Des esprits éminents seraient moins malheureux, sans doute, s'ils n'étaient pas assaillis par l'envie; mais leur orgueil deviendrait souvent intolérable. Les efforts seraient moindres, et les succès dès lors plus rares. Lorsque Dieu veut exposer au grand jour une vertu qui restait cachée dans l'ombre, il arme contre elle la langue de l'envieux. L'injustice agrandit une âme libre et fière.

. . .Par ses envieux un génie exalté
Au comble de son art est mille fois monté.
Plus on veut l'affaiblir, plus il croît et s'élance.
Au Cid persécuté Cinna doit sa naissance. (Boileau.)

Cependant, pour diminuer le fiel dont ils s'abreuvent, les envieux feraient bien, dans l'intérêt de leur repos, de lire quelquefois l'histoire de cet athlète qui venait toutes les nuits assouvir ses vengeances contre la statue élevée à Théagène, son rival; il l'ébranla tellement à force de coups, qu'il la fit tomber et en fut écrasé.

Il ne faut pas confondre l'exquise délicatesse de l'émulation avec les noirs chagrins de l'envie. L'émulation n'est pas un diminutif de l'envie, une envie modérée; c'est, au contraire, une flamme céleste qui n'inspire que de généreux sentiments, et triple nos forces à l'aspect de celui qu'on s'est proposé pour modèle; c'est le feu sacré qui excite aux belles actions, qui anime le soldat sur les champs de bataille, électrise le savant dans les luttes de la controverse, enfante les chefs-d'œuvre de l'art et les prodiges du génie. Cette vive ardeur pour la gloire empêchait Thémistocle de dormir quand il songeait aux trophées de Miltiade; elle est le mobile et le ressort des grandes âmes.

Mais, ô misère humaine! plus d'un qui commença par l'émulation finit par la jalousie. Nous cherchions d'abord à conquérir dignement le droit de partager la gloire d'un autre, cette gloire nous a échappé; malgré tous nos efforts, tous nos généreux élans, nous n'avons pu la saisir; et alors, forcés de nous avouer en secret notre impuissance, nous avons, du moins, voulu nous en venger sur nos rivaux trop heureux.

L'envie est le triste privilége de l'humanité; on dirait que les animaux eux-mêmes n'en sont pas toujours exempts.

O doux règne de Flore, où l'on vit sans cabale,
Où jamais une fleur d'une autre n'est rivale ;
Où le simple muguet, content de son odeur,
N'affecte point du lis la superbe grandeur !

Pour bannir l'envie de notre cœur, on doit envisager, dans les dons particuliers que les autres ont reçus, la main divine qui les dispense dans la mesure qu'il lui plaît, et dans des vues que nous ne connaissons pas. Pourquoi envier à un homme son élévation? S'il n'est pas à la hauteur de sa tâche, s'il montre moins de qualités que de défauts, il devrait plutôt exciter la pitié que la jalousie. Si, au contraire, il donne l'exemple de toutes les vertus, s'il fait un noble usage de sa fortune, de ses talents, profitez de cette belle fontaine qui arrose vos terres aussi bien que celles de vos voisins, au lieu de songer, comme dit Bossuet, à en faire tarir la source.

Quel que soit notre lot, nous nous en plaignons tous;
Et le plus mécontent fait encor des jaloux.

Hélas ! ne sommes-nous pas assez fragiles par nous-mêmes sans nous heurter les uns contre les autres ? Rien ne dure ici-bas et tout se perd dans l'abîme d'un profond oubli ; il s'est fait comme cent mondes nouveaux sur les débris de celui qui nous a vus naître. Le tombeau lui-même est sujet à la mort.

On l'a dit bien souvent, et on le dira toujours, l'eau qui coule est l'image la plus vraie de l'inexorable passage des heures dans ce séjour d'apparition où nous ne sommes que des ombres occupées à voir passer d'autres ombres. Bonnet de pauvre et royal diadème ont leur vermine, et un beau jour a quelquefois un

affreux lendemain. Toutes nos ambitions et nos querelles paraissent bien misérables à la lueur des cierges qui brûlent autour de notre lit de mort.

L'envie n'exercerait pas tant de ravages dans les âmes si l'esprit de charité régnait davantage sur la terre. La charité n'est pas envieuse de ce qui lui manque : elle pleure avec ceux qui pleurent, elle se réjouit toujours du bien qui arrive aux autres. Elle dirige, épure nos penchants et apaise tous les mouvements orageux du cœur. La charité tient à quelque chose de céleste, elle est comme un puits d'abondance, comme une source de vie inépuisable dans les déserts de ce monde.

Enfin, je dirai : Vous voulez qu'on vous fasse du bien, faites-en aux autres ; que l'on soit pour vous compatissant, exercez la miséricorde ; que l'on vous aime, commencez par aimer ; vous souffrez qu'on vous porte envie, n'ouvrez pas votre cœur à cette odieuse passion. N'est-il pas vrai que c'est moins pour les prodiges de sa toute-puissance que nous admirons Dieu lui-même, que pour les effets de son infinie miséricorde et de sa longue patience ? Imitons-le dans son ineffable amour ; le véritable esprit est inséparable de la bonté ; l'estime doit toujours commencer par le cœur.

> De critiquer sans cesse évitons la manie :
> Une aimable indulgence est toujours de saison ;
> C'est avoir déjà tort que d'avoir trop raison.

Car, au seuil des demeures éternelles, il n'est qu'un mot qui désarme le bras de Dieu et ouvre les portes du ciel : charité.

XXVI.

Tout dans la vie ne fait que se répéter; seule, l'imagination est éternellement jeune. Cependant elle-même ne va guère au-delà de ce qu'on connaît; un berger disait : « Si j'étais roi, je garderais mes moutons à cheval. »

Dans les moments de péril, chacun s'empresse de céder la première place au courage; dès que la crainte nous domine, nous cessons d'être jaloux.

D'après Hobbes, Helvétius, Machiavel, Fra-Paolo, nous naissons méchants et égoïstes. Selon Larochefoucauld, nos vertus ne sont que des vices déguisés; Rousseau prétend, au contraire, que l'homme naît bon. Mais il est patent que nous sommes portés au mal, et obligés sans cesse de remonter péniblement, et à la sueur de notre front, les sentiers de la vérité, de la justice et du bonheur. Voyez l'enfant : cet âge est sans pitié, il se plaît à briser tout ce qui s'offre sous sa main. Que de menaces, que de punitions pour le retenir dans le devoir! Qu'il en coûte pour être diligent, et qu'il est aisé d'être paresseux! *Nitimur in vetitum.*

Sachons conserver le respect des bons instincts de la nature humaine, tout en détestant les mauvais; et n'oublions pas que ce qui s'est fait de bien ou de beau dans le monde s'est fait par les hommes, ainsi que le mal; que le bien même est plus que le mal leur ouvrage, puisqu'ils n'ont pu le faire qu'en s'efforçant et en luttant, tandis que pour le mal ils n'ont eu qu'à

se laisser aller à l'entraînement des passions de toute espèce qui les égarent.

Nous aimons à voir le monde idéal à travers le monde réel. Ainsi, on peint l'âme comme un souffle, une flamme; pour la justice, on a imaginé une balance. « Dieu a fait l'homme à son image, dit la Genèse »; et l'homme le lui rend bien, a-t-on répondu. Quand on représente la Divinité, on lui donne des formes humaines et grossières. Il semble que tout ce qui est abstrait a besoin de prendre un corps pour être plus facilement saisi. Il faut l'homme à l'homme, c'est lui qu'il aperçoit dans tout.

Le cœur humain est un pays d'une étendue immense; quand même on vivrait mille ans, on ne serait pas sûr de pouvoir le parcourir entièrement.

Plus on se hâte de démêler un écheveau de fil, plus on l'embrouille.

L'eau qui porte le bateau est la même qui l'engloutit.

Celui qui achète a besoin de cent yeux; il n'en faut qu'un à celui qui vend.

Oublier ses aïeux, c'est être un ruisseau sans source et un arbre sans racines.

Trop réfléchir sur un dessein qu'on a formé produit l'irrésolution.

Lire un bon livre pour la première fois, c'est lier connaissance avec un nouvel ami; le relire, c'est en reconnaître un ancien. Si un bon livre est un bon ami, il n'est pas de pire larron qu'un mauvais livre.

Le mois de mai de la vie ne fleurit qu'une fois et ne revient plus.

Une éclipse n'éteint pas le jour, elle l'intercepte

pour un moment : l'éclipse passe et la lumière reste.

Je n'aime pas cette parole d'ailleurs peu sincère de Mme de Maintenon, qui disait, des carpes languissantes dans les bassins de marbre des jardins royaux : « Elles sont comme moi, elles regrettent leur fange. » Ne nous plaignons pas mal à propos de notre destinée : qui cherche trop à se faire plaindre, se fait quelquefois mépriser. Je comprends les regrets quand on en tire des enseignements pour l'avenir, des instructions pour se rendre meilleur ; hors ce cas-là, ce sont des plaintes stériles qui constatent seulement la faiblesse de notre caractère.

Il est des gens qui ont trop vécu par la pensée, pas assez par le cœur ; ils sont restés sur les hauteurs, sur les monts dont la cime est glacée. Là ils se repaissent d'eux-mêmes, et ils ne descendent guère dans les vallons où vivent les fleurs et les plantes délicates. La puissance du sentiment leur est inconnue ; cependant elle vaut bien celle de la froide raison, surtout dans les situations compliquées, difficiles, quand on cherche à démêler où est le vrai, où est le bien ; alors on agit mieux avec son cœur qu'avec sa tête. L'homme est souvent porté à la vertu et à l'héroïsme par un mouvement irréfléchi. Cherchez donc à philosopher avec ces soldats qui vont mourir pour la patrie ! Oui, il est des choses qu'il faut comprendre, comme dit l'Écriture, avec l'esprit de son cœur, *cum mente cordis sui*. La beauté d'une pensée morale s'évanouit si on veut trop la raisonner et l'analyser. Donnez une rose à l'un de ces hommes qui jettent tout au creuset ; il n'admirera ni ses couleurs ni son parfum, mais il vous dira de quoi

elle est composée; et ce ne sera plus cette fleur qui charmait les regards et l'odorat.

Les forces du corps peuvent se transmettre; Horace a pu dire : *Fortes creantur fortibus.* Il en est rarement ainsi des qualités de l'esprit.

Les têtes faibles sont semblables aux estomacs débiles, qui rendent immédiatement ce qu'ils prennent. Ce que ces hommes lisent flotte sur la surface de leur esprit, comme l'huile sur la surface de l'eau, sans y pénétrer.

Un grand livre, dit Callimaque, est un grand mal.

Les longs ouvrages aussi me font peur. J'ai l'haleine courte. Il y a si peu de gens, d'ailleurs, qui prennent en eux-mêmes ce qu'ils produisent ! Quel livre s'est fait sans livres ?

L'esprit acquis n'a qu'un répertoire que l'on finit toujours par connaître, tandis que l'esprit naturel se renouvelle chaque jour.

On lit dans un petit conte tiré de Boccalini : « Un fameux critique, ayant rassemblé toutes les fautes d'un grand poète, fit présent de ce recueil à Apollon. Souriant à son offrande, ce dieu, après avoir fait porter un sac de froment non encore vanné, lui ordonna de séparer la paille du grain et d'en former un monceau. Le critique n'épargna ni soin ni industrie pour remplir fidèlement cette commission : quand il eut fini, Apollon lui donna la paille pour ses peines. »

Les petits esprits, dit Rivarol, triomphent des fautes des grands génies, comme les hiboux se réjouissent des éclipses de soleil. Ils se figurent que le goût

n'est que le jugement, armé d'un microscope ; mais les taches que l'on peut faire disparaître aisément ne méritent pas ce nom.

De la race de ces hommes acharnés sur le talent qui dînent du mensonge et soupent du scandale, Zoïle, mal inspiré cette fois, fit lecture au roi Ptolémée-Philadelphe des livres qu'il avait écrits contre l'*Iliade* et l'*Odyssée;* on dit que le monarque, indigné, le fit mettre en croix.

Sans doute, tout louer est d'un sot, tout blâmer est d'un fat; mais il faut accepter les grands hommes tels que nous les lègue l'histoire, gardienne de leurs tombeaux, et ne pas se mettre contre eux légèrement du côté de la calomnie qui s'attache à leur mémoire comme les vers à leur cadavre. Un diamant avec une paille vaut mieux qu'une pierre commune sans défaut.

L'Espérance, d'après Sapho, est une jeune étourdie qui croit tout ce qu'on lui dit, pourvu que cela lui plaise. On peut l'appeler aussi une berceuse d'enfant, le songe d'un homme éveillé. Il n'est pas moins vrai que c'est une fille charmante, et qu'on est toujours enchanté de sa compagnie. Mais on se passerait volontiers de celle qu'elle amène à sa suite, de sa sœur cadette, la Crainte, méchante enfant aux joues pâles, qui se pend aux cordons du tablier de sa sœur, et veut aller partout où elle va. N'importe ; ô rêves de l'espérance ! dussiez-vous fuir toujours comme les nuages d'or s'enfuient dans le ciel, passez, passez dans notre vie ! Celui qui ne vous a pas connus est mille fois plus pauvre que celui qui vous regrette. Jusqu'au dernier soupir, c'est l'espérance qui nous fait vivre.

Le christianisme nous ordonne d'entretenir et de pratiquer l'espérance, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus doux sur la terre.

L'univers est un livre dont on n'a lu que la première page quand on n'a vu que son pays. A la vérité, la lecture et la conversation nous mettent en rapport avec tous les pays et tous les temps. Mais ce que nous voyons, ce que nous touchons frappe bien plus vivement nos esprits que ce que nous lisons dans un livre, ou ce que nous recueillons de la bouche des autres. Les voyages, d'ailleurs, nous enlèvent à nos habitudes monotones, aux servitudes de chaque jour; ils nous réveillent, nous refont, secouent les nerfs, les électrisent; ils renouvellent et doublent la vie. Sans les voyages, l'existence est un tison qui fume; par les voyages, elle brille, elle flambe. Voir c'est avoir. « Voyager, disait M. de Sacy, n'est-ce pas courir après le diable habillé en toutes façons? » Au contraire, on trouve, dans le spectacle de tant de pays et de natures diverses, le moyen d'aimer et d'admirer Dieu de plus en plus dans ses œuvres toujours nouvelles; on apprend à être moins exclusif, plus tolérant en voyant des hommes de tout langage, de toute couleur, de mœurs si différentes; on se guérit de mille préjugés nationaux. C'est le complément de toute bonne éducation. Qui a beaucoup vu a beaucoup retenu; le voyageur fait provision de souvenirs pour sa vieillesse; ses récits charmeront un jour les longues soirées du foyer domestique :

> Le souvenir est un pain que l'on goûte,
> Quand du bonheur le festin a cessé;

Pain triste et doux que le temps, sur sa route,
Laisse pour nous au désert du passé.

Je ne regrette pas l'horizon de nos pères. Je n'admettrai jamais, surtout depuis l'établissement du christianisme, la déchéance progressive de l'humanité ; à moins que je ne voie les fleurs naître chaque année de plus en plus décolorées, le soleil nous verser la pâle lumière de la lune, et les étoiles perdre leur éclat. Depuis des milliers d'années, on dit que le monde va de mal en pire ; s'il était vrai que notre être se dégrade et s'avilit constamment, nous devrions aujourd'hui, et peut-être depuis longtemps, marcher à quatre pattes; il faudrait tout au moins s'étonner que nous ne soyons pas encore descendus à la condition des singes. Je m'inscris en faux contre cette prétendue décadence. Je laisse chaque particulier justifier, suivant sa mesure, l'aimable prétention d'être parfois plus pervers que ses ancêtres. On a comparé l'humanité à un grand fleuve, où les vices et les passions jettent leurs immondices. Bien des gens trouvent l'eau sale. Peut-être, vont-ils puiser trop près des égouts. A ces hommes, du reste de mœurs douces, d'un caractère inoffensif, qui ne veulent voir que le mal du siècle présent, sans en reconnaître le côté ascendant et providentiel, je dirai que je ne puis expliquer comment il leur en coûte si peu pour prononcer contre nous tous une sentence si rigoureuse de condamnation. Je me rappelle involontairement ces mots de Fontenelle : « Ma mère était quiétiste ; « elle me disait : Mon fils, tu seras damné; mais cela « ne lui faisait pas de peine. »

Il est certain que le bien présent n'a jamais la grandeur que donne l'éloignement. On se fait des images merveilleuses du passé, pour se consoler du mal dont on est journellement témoin. C'est toujours le bon temps. On oublie que si, comme on l'a dit, il y a des vieillards qui regrettent et qui finissent, il y a également des jeunes gens qui commencent et qui espèrent.

LE VOYAGE ARCTIQUE

DU

DOCTEUR BERNA,

Par M. BÜCHNER,

Professeur de langue allemande au Lycée de Caen,
membre associé-résidant de l'Académie.

Une vieille tradition scandinave dit que le bon Dieu, après avoir créé le monde, donna à chaque pays son genre de fécondité. Mais il se trouva qu'il ne tourna ses regards que très-tard vers un roc immense que la mer toujours agitée du Nord bat jusqu'au fond de ses entrailles, vers ce roc dont la pointe extrême, le cap Nord, semble marquer la dernière limite des migrations du genre humain. Le Créateur eut pitié du triste aspect de ce coin oublié du globe, et sa main clémente y sema les derniers restes de terre fertile qu'elle tenait encore. Éparpillée le long des côtes et sur les pentes des montagnes, cette terre a permis aux hommes d'habiter ces contrées reculées, et il s'y est formé une race indomptable que n'ont jamais vaincue ni le climat, ni les hommes, mais, quand elle le voulait, plus conquérante que toutes les autres; une race que les secousses du moyen-âge ont jetée sur les côtes les plus riantes de l'Europe, et dont

le pays même que nous habitons a conservé le souvenir glorieux et le nom qu'il porte.

Appuyé sur ce passé, je ne crains pas, Messieurs, d'abuser de votre attention en vous entretenant de cette contrée septentrionale devenue, depuis une trentaine d'années, l'objet de l'exploration non-seulement de simples voyageurs, mais aussi d'expéditions scientifiques ; et c'est en particulier sur une de ces dernières que je voudrais, pour quelques moments, fixer votre intérêt.

Il n'y a que quatre ans qu'un jeune homme de Francfort, doué à la fois d'une haute intelligence et d'une fortune colossale, M. Georges Berna, docteur en Droit et consul général de l'Autriche à Francfort, conçut l'idée de réaliser, par ses propres forces, une entreprise analogue à celle qu'un prince français venait d'accomplir dans l'intérêt des sciences naturelles. Peu de temps après, toutes les difficultés qui pouvaient s'opposer à l'exécution de son projet étaient levées, et le port de Hambourg salua, le 29 mai 1861, le beau brick qui allait s'exposer aux plus redoutables des dangers maritimes. A côté du docteur Berna, nous voyons des hommes spéciaux, tels que le géologue Gressly, le docteur en médecine Herzen, fils du célèbre agitateur russe ; le dessinateur Hasselhorst, dont le crayon habile a enrichi d'excellentes planches la relation du voyage ; puis un des coryphées des sciences naturelles de nos jours, M. Charles Vogt, autrefois le collaborateur d'Agassiz pour l'exploration des glaciers suisses, plus tard professeur d'histoire naturelle à l'Université de Giessen, chef de la gauche du Parlement de Francfort, et enfin professeur à la

Faculté des sciences de Genève. Peu de temps auparavant, ce savant avait pris l'engagement de participer à l'expédition arctique du prince Napoléon; une maladie subite avait traversé son entreprise, mais le mal fut réparé par l'invitation du docteur Berna, et le voyage a pu être raconté par la plume d'un écrivain dont le style égale la science.

La route qu'on s'était tracée devait longer la côte de la Norwége jusqu'au cap Nord. Après avoir atteint ce point, il fallait s'aventurer dans le cercle fatal des glaces polaires pour visiter l'île déserte et rarement abordable de Jan Mayen. Enfin, il s'agissait d'explorer certaines parties de la vieille Islande.

Je ne me propose de reproduire dans leur totalité ni les accidents, ni les résultats scientifiques de cette excursion; pour en constater le mérite, il suffira de signaler quelques-uns des nombreux et importants renseignements ethnographiques et géologiques qui abondent dans l'ouvrage précieux publié par Vogt, sous les auspices de M. Berna.

En touchant l'île d'Helgoland, la Commission a pu constater le fait déjà connu de l'engloutissement graduel de ce Gibraltar du Nord par les flots de l'Océan; de sorte que cette île germanique, soumise à la domination anglaise, finira par n'appartenir ni aux uns ni aux autres, mais à une puissance naturelle qui reste toujours la même.

Arrivés en Norwége même, les voyageurs ont trouvé les populations des côtes dans un état de prospérité très-inférieur à celui que les touristes leur accordent habituellement. Ce qui leur manque surtout, c'est le pain; quelques-uns de ces pauvres pêcheurs le pré-

féraient à l'argent, et ils offrirent le gain d'une pêche entière pour quelques parcelles de cette substance rare et précieuse. L'état de leur culture intellectuelle paraît répondre à leur misère, et ce ne fut qu'avec un sentiment d'horreur superstitieuse qu'ils virent les voyageurs se livrer à la pêche d'animaux magiques et maudits, tels que les méduses, les astéries, les vers de mer et autres êtres bizarres sur lesquels M. Vogt devait exercer des pratiques de sorcellerie, à l'aide du scalpel et du microscope. La raie même leur paraissait suspecte.

Il va sans dire que tous les Norwégiens n'en sont plus là. La partie intelligente de cette nation est surtout représentée par la classe commerçante qui, dans les villes et principalement à Bergen, fait le commerce en gros du bois, du poisson et des autres produits du pays et de la mer. Ce fut là que les voyageurs trouvèrent une hospitalité devenue proverbiale depuis longtemps, une hospitalité quelquefois même onéreuse, surtout quand il s'agissait de tenir tête, pendant des repas monstres, à ces fils du Nord dont les libations rappellent la capacité de leur ancien dieu Thor, qui, dans ses accès de soif, menaçait l'existence de la mer. Mais les soucis du commerce et les joies de la table sont loin d'absorber l'activité de cette race vigoureuse et douée des plus nobles aspirations vers la culture intellectuelle. Le Norwégien de cette classe a souvent voyagé en France, en Angleterre et en Allemagne, et, pendant le cours de mes études, j'ai été assis plus d'une fois sur le même banc, avec des jeunes gens de ce pays, désireux d'enrichir leur patrie des fruits de la science étrangère. C'est aussi au

Norwégien Hendrick Steffens, que revient une des plus belles places dans le mouvement littéraire et philosophique de l'Allemagne, au commencement de ce siècle. Chez eux, les Norwégiens font non-seulement de fortes études classiques, mais ils se livrent aussi avec ardeur aux recherches les plus minutieuses et les plus méritoires, en ce qui concerne l'histoire naturelle et les documents paléographiques et archéologiques de leur pays, dont la supériorité sur les contrées qu'ils ont visitées leur paraît incontestable. Vogt a constaté, avec raison, qu'un patriotisme pareil, tout en honorant ceux qui en éprouvent le sentiment, va trop loin, et que les Norwégiens ont tort d'exiger de la part de l'étranger la connaissance de leur langue, trop restreinte par sa situation géographique et par le petit nombre des hommes qui la parlent. Je ne résiste pas à l'envie de reproduire le passage remarquable dans lequel le professeur de Genève énonce ses idées à cet égard :

« Au moyen-âge, dit-il, la science avait sa langue universelle, le latin. L'écrivain, de quelque nation qu'il fût, était sûr de se faire comprendre partout. Cependant, on n'a pas eu tort de renoncer à cet expédient, par lequel on renfermait la science dans le cercle étroit d'une caste. Destinée à devenir le bien commun de tout le monde, la science a fini par se servir des langues des pays qui la produisent, et ce n'est que par ce moyen qu'elle a pu se donner la garantie de n'appartenir qu'au progrès. Dès lors, on peut exiger que tout savant cherche à se familiariser avec les principales langues dont la science se sert, notamment avec les langues des trois nationalités qui se trouvent

à la tête de la civilisation, de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Celui qui écrit dans un de ces trois idiomes, a le droit de réclamer l'attention de tous les hommes de sa branche. Mais pour ce qui est des nations peu nombreuses et par cela même moins importantes, telles que, par exemple, la Hollande ou la Norwége, les productions de leurs grands hommes ne pourront guère exercer la même influence tant qu'elles se renfermeront dans le cercle étroit de ces langues secondaires, trop peu répandues, et trop nombreuses d'ailleurs pour que l'on puisse les apprendre toutes. »

Toujours est-il que le patriotisme des Norwégiens a produit d'excellents résultats scientifiques : il les a fait travailler à l'histoire politique, naturelle et artistique de leur pays. Le musée de Bergen en porte son témoignage. Le règne animal de la mer et du littoral s'y trouve représenté au grand complet. Il y a, par exemple, une collection précieuse d'embryons de baleine aux différentes époques de la génération de ce monstre maritime. De nombreux documents d'archéologie n'y manquent pas non plus : tels sont les haches de pierre et les anneaux de bronze des aborigènes scandinaves, et des restes d'architecture d'un caractère bizarre, fruits du souvenir des constructions que les aventureux rois de la mer ont pu voir pendant leurs excursions dans la Méditerranée. On y remarque aussi une arbalète monstre, ou plutôt une espèce de catapulte ou de baliste, qui a peut-être servi à la chasse de la baleine dont les proportions semblent avoir inspiré les siennes. C'est également à Bergen qu'on a recueilli des notions entière-

ment nouvelles sur le genre de vie du hareng. Il paraît que ce poisson ne fait pas du tout les grandes migrations qu'on lui attribue généralement, mais qu'il séjourne à peu près aux mêmes endroits qu'il ne quitte que pour frayer. Cette hypothèse expliquerait le fait que les différentes variétés de ce poisson reparaissent toujours dans les mêmes localités.

Les considérations géologiques renfermées dans la description du voyage n'en sont pas les moins intéressantes. On y revient au fait, déjà connu, que le sol de la Norwége se trouve exposé, presque dans sa totalité, à une élévation lente, mais constante, au-dessus du niveau de la mer. Les théories dues au système volcanique, qui ont jusqu'à présent donné l'explication de ce phénomène, n'y paraissent pas suffire. La cause déterminante se trouverait plutôt dans cet universel besoin de mouvement et de changement, qui prête un souffle de vie même à la nature inanimée. Il y aurait, au sein du corps de granit qui fait le fond du sol norwégien, une action constante de nouvelles cristallisations, dont le travail muet et imperceptible finirait par exhausser de plus en plus les terrains qui lui sont superposés, bien que le laps de plusieurs siècles n'y soit marqué que par quelques pouces d'une différence qui, de son côté, varie sur les divers points du littoral. La Commission scientifique émet même, quant à la nature éruptive du granit, des doutes dont Vogt avait déjà conçu le germe pendant ses recherches relatives à la formation des bases du Jura. Un côté particulier de cette question, c'est l'ancienne étendue des glaciers de la Norwége, dont le littoral entier paraît avoir été

hérissé de glaces autrefois. Les blocs dits erratiques, qui sont si fréquents en Suisse, occupent aussi une place importante au nord de l'Allemagne. Ce dernier pays en serait redevable aux glaciers scandinaves, chantiers autrefois immenses dont les masses, détachées de la côte par l'action de la mer, auraient fait voyager avec elles, vers le Sud, ces rocs enfermés dans une cuirasse de glace. Déposées le long du bord de la mer Baltique, et dépouillées peu à peu de leurs enveloppes glaciales, ces masses granitiques sont devenues, en définitive, un des documents les plus précieux pour l'histoire de la surface de notre globe. Les mêmes restes répandus sur le littoral norwégien, de même que la superficie souvent polie de ce dernier, paraissent prouver que les glaciers descendaient alors, de tous les côtés, jusqu'au bord de la mer. Si depuis ils ont rétrogradé vers l'intérieur et vers les hauteurs, ce phénomène s'expliquerait non-seulement par l'élévation du sol dont nous faisions mention tout à l'heure, mais aussi par un adoucissement sensible de la température du pays, comme de l'hémisphère septentrional tout entier. Ce dernier fait n'est guère contesté. On attribue sa cause, entre autres, au desséchement graduel de la mer qui couvrait autrefois le désert actuel du Sahara, et à l'action des vents brûlants qui s'y produisent depuis ce changement. La marche rétrograde des glaciers suisses, dont les blocs erratiques indiquent les anciennes limites, viendrait à l'appui de cette thèse. L'histoire des grands courants maritimes se trouve aussi, en partie, renfermée dans l'examen de ces phénomènes que semblent, en outre, corroborer les vieilles fables relatives à l'existence d'une grande île atlantique.

Ce sont-là des problèmes dont la solution absorbera la vie et le travail de plus d'un homme de génie; mais la gloire de ceux qui les ont posés n'en est pas moindre.

Quant à la beauté tant vantée du paysage norwégien qui, d'après certains touristes, irait faire une concurrence sérieuse à la Suisse, nous apprenons qu'elle a été fort exagérée. Des rochers énormes et nus qui surplombent un océan rarement tranquille, des bras de mer qui s'ouvrent chemin à travers des fentes effroyables, des cascades nombreuses et magnifiques, de sombres forêts, des sommets couronnés d'une neige éternelle, des glaciers immenses entourés de bruyères encore plus vastes, constituent un ensemble qui certainement ne manque pas de grandeur. Mais le sublime nous fatigue plus que toute autre chose, lorsqu'il n'est pas tempéré par l'élément gracieux dont le mouvement doux et perpétuel délasse notre imagination, découragée par l'aspect d'objets d'une grandeur insaisissable. En Suisse, le pic noir et décharné se reflète dans les eaux limpides d'un lac tranquille, et l'on y peut, pour se servir d'une image vieille, mais très-vraie, faire une pelote de neige d'une main, et cueillir de l'autre un bouquet de roses alpestres. En Norwége, au contraire, la nature est grande partout, triste le plus souvent, et l'agréable y manque presque entièrement. L'éclat incessant du soleil, en été, vous fatiguera dès que vous aurez goûté une fois du spectacle bizarre du soleil de minuit, et vous ne vous plaindrez pas trop quand des brouillards impénétrables, des pluies glaciales et torrentielles viendront faire une

diversion inattendue à cette surabondance de lumière, de chaleur et d'insectes. Quant au confort matériel du voyageur, si gâté aujourd'hui par les chemins de fer, par les bateaux à vapeur, par les douces calèches, par les somptueux hôtels encombrés de garçons polyglottes, il ne faut pas non plus le demander à un pays très-arriéré pour cette branche de la civilisation moderne. Il est vrai qu'on y rencontre dans les villes mêmes, avec de bonnes recommandations, une hospitalité tout-à-fait antique et orientale. Mais, en les quittant, le voyageur risque de mourir de faim sur des routes qui ne présentent qu'une série de dangers : il se trouve avec des gens défiants, lents, peu serviables; tout, pour lui, est hors de prix, et lorsqu'il quitte cette terre difficile pour regagner son embarcation, il navigue sur des eaux périlleuses, heureux d'être arraché par une tempête à des tourbillons d'une célébrité fatale. Il en résulte que le nombre des touristes qui ne voyagent que pour leur agrément ne sera jamais grand en Norwége, tant que les conditions actuelles de la locomotion n'auront pas changé.

A partir de Bergen, les difficultés éprouvées par l'expédition augmentaient de plus en plus. Cependant les voyageurs, après avoir doublé la côte occidentale, très-peu connue, des îles Loffoden, ont pu faire une excursion chez les Lapons, pour voir leurs immenses troupeaux de rennes, et pousser, tant à pied qu'en canot, jusqu'au cap Nord. Arrivés à ce point, ils quittent la Norwége pour s'aventurer dans la mer Arctique qui les conduit, par une traversée assez heureuse, à l'île déserte de Jan Mayen. Cette

terre peu connue et le plus souvent inabordable, dont le prince Napoléon n'avait pu forcer l'accès, a été explorée dans beaucoup de ses détails, par la Commission scientifique. Elle se compose principalement d'un énorme volcan, éteint depuis plusieurs siècles et tout couvert de glaciers, élevant sa taille gigantesque jusqu'à une hauteur de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Rien n'est plus triste que l'aspect du sol de cette île : on y voit des torrents de vieille lave mêlés à des masses de sable noir et de rochers découverts, bordés, d'un côté, par des précipices pleins de neige et de glaces ; de l'autre, par les flots d'une mer impétueuse et le plus souvent encombrée elle-même de glaçons. Les nombreuses traces des naufrages qui ont frappé les baleiniers trop hardis rendent encore plus lugubre ce tableau qu'anime à peine, pendant les quelques jours d'un court été, une végétation pauvre et hâtive. Le plus souvent des brouillards impénétrables l'enveloppent de leur mystère. Mais quand ils se déchirent par moments, et que la superbe Montagne-aux-Ours fait resplendir au soleil levant ses flancs roses, blancs et jaunes au-dessus d'un océan foncé, le navigateur jouit d'un spectacle unique dans son genre.

Un séjour assez prolongé, et d'autant plus risqué qu'on se trouvait déjà à la fin du mois d'août, a permis à la Commission de former une collection précieuse des différents échantillons de l'histoire naturelle de cette île reculée.

On la quitta, le 24, pour se diriger vers l'Islande. Ce fut alors qu'on essuya une tempête des plus formidables qui mit le vaisseau et tous ses trésors scien-

tifiques à deux doigts de sa ruine. On perdit les voiles, les canots et à peu près tout ce qu'il y avait sur le pont; mais, le 1er septembre, le beau temps revint, et la grande île septentrionale présenta aux regards des voyageurs ses côtes et ses sommets pittoresques. Les curiosités d'histoire naturelle de ce pays sont trop connues pour que nous devions y insister; mais il importe de constater que les habitants ont conservé, en dépit de la rigueur du climat et de la pauvreté du sol, un degré de culture intellectuelle étonnant dans de pareilles conditions. Non-seulement on fait faire aux jeunes gens des études classiques très-fortes, mais on n'oublie pas non plus que ce sol stérile est devenu, il y a bien des siècles, l'unique dépositaire des monuments littéraires et des traditions mythologiques du Nord scandinave entier. C'est en Islande qu'on a retrouvé, contenu dans les deux Edda, toute une théogonie germanique, comparable à celle d'Hésiode et d'Homère.

Après avoir complété leurs collections minéralogiques, les voyageurs quittèrent l'Islande le 16 septembre. Encore une tempête à braver, — puis ils revoient leur pays, leurs amis et leurs familles qui leur reconnaissent avec bonheur un nouveau mérite, acheté par tant de fatigues et de dangers.

Je dois constater, avec satisfaction, que les résultats obtenus par nos voyageurs ont attiré l'attention du monde savant, non-seulement en Allemagne, mais aussi dans presque tous les autres pays de l'Europe. Pour ce qui est de la France en particulier, la *Revue des Deux-Mondes* a consacré à l'entreprise du docteur Berna un article détaillé, dû à la plume de

M. Martins qui avait, dans le temps, participé lui-même à une expédition du même genre dans les régions arctiques. Le jugement favorable d'un homme aussi compétent honore et ceux qui en sont l'objet et celui qui l'a porté avec tant de justesse.

LES SATIRES

DE

SONNET DE COURVAL,

PAR M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Substitut du procureur général de Bourges, membre correspondant.

L'école de Ronsard, au moment de son déclin, a produit en Normandie un écrivain subtil, capricieux, prolixe et fort inégal; mais, à tout prendre, d'un sérieux intérêt pour qui cherche dans les œuvres littéraires, à côté de la beauté de la forme, le reflet des idées, des sentiments et des mœurs d'une époque. Cet observateur fécond, d'un goût toujours douteux, et quelquefois détestable, doué en revanche de hardiesse et de perspicacité, n'est autre que Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme et médecin virois, comme il se qualifie habituellement (1). Ce que

(1) *Satyre Menippée,* contre les femmes.... par Thomas Sonnet, *docteur en medecine, gentilhomme virois*, 1608 et 1623.

On peut consulter sur Sonnet: Gouget, Bibliothèque française, t. XIV, p. 298; — D'Artigny, *Mémoires littéraires*, t. V, p. 210; — Dreux du Radier, *Histoire de la Satire*, 1762; — Viollet-le-Duc, *Histoire de la Satire en France*, introduction aux Œuvres de Mathurin Régnier; Paris Jannet 1853, p. 43, et *Bibliothèque poétique*, p. 211; — Baratte, *Poètes normands*, notice et portrait; —

nous connaissons de sa vie a fort peu d'importance et ne présente rien de caractéristique. Sonnet n'a jamais exercé de fonctions publiques ; il n'a pris part à aucun événement notable ; et, sans les ouvrages qu'il nous a laissés, son nom serait aujourd'hui enseveli dans l'oubli le plus profond. Cependant l'*Histoire littéraire* a réussi à recueillir sur son compte quelques rares indications que nous croyons devoir reproduire au début de ce travail.

Thomas Sonnet naquit à Vire, dans le courant de l'année 1577 (1). Il appartenait à la noblesse, et portait pour armes de gueules à trois sonnettes et trois croissants d'argent, 2 et 1. Son père, Jean Sonnet, sieur de la Pinçonnière, exerçait avec distinction la profession d'avocat au barreau de Vire, et l'un de ses oncles, Thomas Anfrie de Chaulieu, aïeul du célèbre abbé de Chaulieu, occupait la charge de lieutenant civil et criminel du bailliage. Par sa mère, Madeleine Le Chevalier, Sonnet tenait en outre à la famille éminemment littéraire des frères d'Aigneaux, traducteurs d'Horace et de Virgile. Cette parenté lui était particulièrement chère, et, après y avoir fait allusion en

Th. Le Breton, *Biographie normande*, t. III, p. 465 ; — Brunet, *Manuel du Libraire* ; — G. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, et la plupart des dictionnaires biographiques.

(1) La date de sa naissance est fixée rigoureusement par l'inscription qui accompagne son portrait dans l'édition de la *Satyre Menippée* de 1608, et qui énonce qu'à cette époque il était âgé de 31 ans. Le portrait qui figure en tête de la satire contre les charlatans, publiée en 1610, confirme cette indication ; la légende est ainsi conçue : Thomas Sonnet, sievr de Covrval, doctevr en medecine, agé de 33 an. 1610.

maints endroits de ses Œuvres, il la constate soigneusement dans les vers qu'il composa à l'occasion de la mort de sa mère :

« Issuë elle n'est point de quelque race vile,
« Mais du sang genereux des braves Chevaliers,
« De ces doctes Aigneaux qui furent les premiers
« Qui par leurs beaux escrits enrichirent la ville.
« Quel tige, quel estoc, tant soit-il anobly,
« Pourroit de ces Aigneaux passer la renommee (1) ?

Notre satirique avait un frère et une sœur. Son frère Jean, sieur de St-Nicolas, suivit avec honneur la profession paternelle et mourut dans un âge peu avancé ; sa sœur, demoiselle Esther Sonnet, cultivait à ses heures la poésie, et l'on voit figurer en tête de la *Satyre Menippée* quelques vers assez pâles qui sont signés de son nom (2).

Par une de ces inconséquences qu'il serait facile de relever dans la vie de la plupart des écrivains, Sonnet, après avoir passé la meilleure partie de sa vie à médire

(1) *Satyre Menippée* contre les femmes, sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage. — Lyon, Cœursilly, 1623. Epitaphe de vertueuse dame Madelaine Chevalier d'Aigneaux, ma mere : Stances, p. 119.

(2) Au sieur de Courval.

Sixain.

Mon frere, qui vous meut de blasmer tant Hymen,
Le remede assuré, l'unique dictamen
Qui peut guarir les coups de l'enfant de Cyprine ?
Ha ! je voy bien que c'est votre esprit trop hautain,
Lequel veut despiter l'Archerot inhumain
Eschauffé des rayons d'une flamme divine.

Satyre Menippée, édit. de 1623. Introduction, sans pagination.

du sexe féminin, et à disserter sur les traverses et incommodités du mariage, revint à résipiscence, et prit femme, absolument comme s'il n'eût écrit ni la *Menippée* ni les *Exercices de ce temps* ni la *Thimethelie*. Au reste, ce dénouement, auquel sa sœur ne nous paraît pas être restée étrangère, est de nature à surprendre beaucoup moins, si l'on veut bien remarquer que la *Satyre Menippée* est précédée d'une épître dédicatoire remplie de sages réserves en faveur des *ménages de bonne trempe*, et que la *Thimethelie* elle-même est suivie de stances adressées par le poète à une maîtresse imaginaire et ayant tout l'aspect d'une amende honorable :

> Ma chere ame, mon tout, je me viens excuser
> Si j'ay osé blasmer tout le sexe des femmes;
> Non, non, mon cœur, ce n'est qu'aux impudiques dames
> Que mes cyniques vers se doivent adresser;
> J'ay toujours respecté les chastes demoiselles,
> Poussé de ton amour et de la verité:
> Je n'ay donc par ces vers nullement merité
> D'encourir ta disgrace et des autres pucelles.
> Plutost, mon cœur, tu dois m'aimer plus ardemment
> D'avoir choisi pour but une telle matiere
> Qui fait ta chasteté briller par son contraire,
> Comme en l'obscurité brille le diamant (1).

Quoi qu'il en soit de cette protestation, l'union de notre poète, bien que tardivement contractée, nous paraît avoir été exempte de ces inconvénients multipliés que, dans sa jeunesse, il aimait tant à décrire. Malheureusement il fut plus éprouvé comme père de

(1) *Satyre Menippée*, édition de 1623, p. 106.

famille : il perdit un de ses enfants à l'âge de six ans, et les heureuses qualités du second ne le consolèrent jamais de la mort du premier.

Ce petit Courvalin, cet esprit admirable
Ne pouvoit si parfait cy bas vivre longtemps ;
Ce bel astre enfantin, plus brillant que durable,
S'eclypse de nos yeux sans attendre un printemps.

Sonnet de Courval ne lui survécut pas longtemps. Il mourut en 1627, âgé d'environ cinquante ans. Il avait vu disparaître autour de lui son père, sa mère, son oncle, son frère, ses amis les plus chers, ses protecteurs les plus dévoués ; il avait assisté, non sans irritation, à la décadence irrémédiable d'une école littéraire qu'il aima jusqu'à l'exaltation et dont il est resté un des derniers représentants. Ces pertes successives et ces déceptions multipliées ne le trouvèrent pas insensible, mais en public il sut les supporter avec une certaine ostentation de stoicisme ; et nous nous le figurons encore à la fin de sa carrière, avec cette attitude provoquante, cette physionomie narquoise et ce regard irrespectueux que la gravure de Mathéus nous a si bien conservés (1).

Si l'on en excepte le temps de ses études, qu'il passa à Caen et à Paris, la vie entière de Sonnet s'écoula exclusivement à la campagne et dans la ville

(1) C'est icy de Courval le vif et vray pourtraict :
Son nez, son front, ses yeux et sa levre pourprine.
Icy tu voids le corps figuré par ce traict,
Et son esprit paroist en l'art de medecine.
(*Satyre Menippée*, édit. de 1608.)

de Vire (1) ; ses amis les plus intimes, ceux qu'il cite le plus volontiers: de Deimier, Jean Le Houx, le vaudiviriste ; Robert Angot, le chantre de la procédure normande ; de Cérisolles, gentilhomme et littérateur ; du Crioult, praticien habile et érudit, appartiennent à sa ville natale ou au moins à sa province.

Cette vie sédentaire et sans horizon, qui au premier abord peut paraître défavorable au développement de l'esprit, a fourni en définitive à Sonnet ses meilleures et ses plus saines inspirations. Satirique par instinct et par tempérament, il n'a jamais été mêlé qu'à une société de petite ville ; mais il l'a vue fonctionner sous ses yeux, il a pu l'observer de près et étudier sur le vif les travers, les vices et les scandales qu'il devait plus tard décrire. Lié avec des gens de robe, fils et frère d'avocat, il découvre, sous les involutions des procédures les plus compliquées, les abus innombrables et souvent même les exactions des Justices inférieures ; gentilhomme campagnard, il sent mieux que personne le ridicule de certaines prétentions nobiliaires, et il dépeint en témoin attentif la misère du pauvre peuple et la situation infime d'une partie du bas clergé. Il n'est pas jusqu'à l'esprit frondeur de son pays et aux habitudes positives de sa profession qui ne soient venus développer son amour

(1) Les Satyres contre les désordres et les abus de la France, (édition de 1621) sont précédées d'un autre portrait avec cette inscription :

> Vire fut mon berceau, ma nourrice et mon laict ;
> Caen, l'unique sejour de mon adolescence ;
> Paris, de ma jeunesse, et maintenant la France
> A mon nom ; mes ecrits, mon corps et ce pourtraict.

naturel pour le contrôle, pour les réformes et le libre examen. Toutes ces tendances précieuses ne purifient pas son style; mais elles communiquent à ses compositions les plus médiocres un sentiment assez précis de la réalité, qui a bien son intérêt, et que l'on ne retrouve pas toujours au même degré dans des œuvres d'une inspiration plus élevée.

Le début de Sonnet dans la vie littéraire se place à l'année 1608 : c'est à cette date, en effet, qu'il publia la *Satyre Menippée* contre les femmes, sur les poignantes traverses et incommodités du mariage; et, par un concours heureux de circonstances, cet opuscule d'un auteur jusque-là inconnu obtint immédiatement un incontestable succès. Cette diatribe bizarre est pourtant loin d'être un chef-d'œuvre; elle n'est pas même, à beaucoup près, la production la plus remarquable de notre poète. Mais, avec ses tendances sceptiques, elle répondait parfaitement au courant d'idées du moment, et aujourd'hui même le nom de Sonnet, malgré ses essais dans des voies plus sérieuses, y est resté irrévocablement attaché, et en a conservé comme une notoriété équivoque et suspecte.

Il faudrait remonter très-loin, si l'on voulait retrouver le premier type de ces invectives violentes contre les femmes, qui abondent au XVI[e] siècle, et qui forment le fonds de la *Satyre Menippée*. Vers le milieu du XIII[e] siècle, Pierre de Corbeil composa, dans un style grave et prétentieux, un pamphlet en règle intitulé : *Remedium contra conjuges et concubinas* (1),

(1) Le texte de cette curieuse amplification, que l'on rencontre dans plusieurs manuscrits, a été publié récemment dans l'*Ami des*

dans lequel il soutenait, au point de vue théologique, à grand renfort d'érudition sacrée et profane, cette thèse scabreuse de l'infirmité des femmes, que l'écrivain virois devait reprendre avec plus d'étendue. Les divers éléments de cette déclamation banale se reproduisent çà et là, sous diverses formes, dans les sermonnaires, et dans les écrits des philosophes et des poètes du siècle suivant. Plus tard, ils s'accentuent davantage et se concentrent dans une œuvre étrange, qui garde encore aujourd'hui une partie de sa signification et de sa portée. Jean de Meung continue le *Roman de la Rose*, commencé par Jean de Lorris; et, dans cette suite originale, désertant brusquement les traces de son devancier, il formule d'une manière souveraine, à l'encontre des chevaliers d'amour, des rêveurs et des religieux, le code impérieux de ce qu'il appelle la loi naturelle. Ses hardiesses licencieuses n'ont pas été dépassées. *Genius*, personnage symbolique, y convie les hommes et les femmes au *grant œuvre* de la propagation de l'espèce; et ses incitations insolentes, qui n'admettent pas d'exception, qui ne tiennent compte ni de la liberté humaine ni des délicatesses de l'âme, ni des vocations supérieures, portent la trace d'un

Livres de René Mufflat, année 1860, p. 51, sous le titre: « Un « écrit satirique du XIII[e] siècle, par Pierre de Corbeil, archevêque « de Sens. »

Le pamphlet de Pierre de Corbeil a pour réplique l'invective contre les hommes, publiée vers la fin du XV[e] siècle. « Invectiva cœtus feminei contra mares, edita per magistrum Johannem Motis, Neopolitanensem, Sanctæ Sedis apostolicæ secretarium. »

Cf. — Bibliothèque Impériale, fonds latin, n° 2962 p. 173-174.

naturalisme aussi radical qu'effronté. Au premier abord, on pourrait ne voir là que la contre-partie exagérée à plaisir de la glorification du célibat, entreprise d'une manière trop exclusive par certains écrivains ascétiques. Mais les visées de Jean de Meung vont évidemment plus loin : le mariage lui est aussi indifférent que le célibat, et ses conclusions ne tendent à rien moins qu'à la proclamation absolue de la communauté des femmes et de la souveraineté du plaisir :

> Car Nature n'est pas si sote
> Qu'elle fasse naistre Marote
> Tant seulement pour Robichon,
> Se l'entendement y fichon,
> Ne Robichon pour Mariette,
> Ne pour Agnès, ne pour Perrette :
> Ains nous a fait, beau filz, n'en doubtes,
> Toutes pour tous et tous pour toutes,
> Chascune pour chascun commune,
> Et chascun commun pour chascune (1)

Sous une forme moins dogmatique, des opinions identiques se manifestent, sans interruption notable, dans toute la littérature moqueuse du XVIe siècle. Poésies, mémoires, nouvelles, satires et sermons portent l'empreinte de cette incrédulité bizarre à l'égard de la vertu des femmes. L'*Heptaméron*, les *Cent Nouvelles nouvelles*, les *Joyeux Devis*, et une infinité de *Gayetés* analogues reprennent à satiété le même thème. Dans toutes ces œuvres, sauf quel-

(1) Le *Roman de la Rose*, par G. de Lorris et Jean de Meung dit Clopinel, revu sur plusieurs éditions et sur quelques anciens manuscrits ; t. II, p. 131, vers 14653-14662. Paris, Pissot, 1735.

ques variantes insignifiantes, la femme apparaît comme une créature séduisante, d'un égoïsme frivole, dominée par l'amour du plaisir et absolument incapable de fidélité et de dévouement. Par un singulier retour de fortune, la véritable héroïne de cette littérature, celle qui succède aux châtelaines idéales des romans de chevalerie, est la bourgeoise d'Orléans, avenante, sans scrupule, qui renvoie son mari battu, content et trahi. Dans cet ordre d'idées, l'auteur des *Quinze joies du mariage* a parfaitement caractérisé la situation, et personne n'a mieux dépeint la décadence absolue de la foi conjugale, l'abaissement général du sens moral, et la situation déplorable du bonhomme de mari : « Là vit le pouvre homme en peine et tourment qu'il prend pour joye. Or, est-il en la nasse bien embarré, et s'il n'y estoit, il se y mettroit à grande haste : là, usera sa vie en languissant tousjours et finera miserablement ses jours (1). »

La satire de Sonnet se rattache légitimement à toutes ces productions; mais, au point de vue de la forme, elle procède plus directement encore d'une œuvre moins éloignée et qui, elle aussi, eut un certain retentissement. Avant lui, en effet, Desportes avait rencontré le même sujet, et l'avait traité dans des stances d'un mouvement remarquable et d'une concision saisissante. Son invective contre le mariage a été certainement l'objet d'une étude particulière de la part du poète virois; il y a puisé

(1) *Les Quinze joies du mariage*, nouvelle édition. Jannet, 1853, p. 25. — Cf., *La Satire en France au moyen-âge*, par Lenient, p. 162 et 301.

l'idée première de sa composition, et, sur certains points, il semble même qu'il n'ait fait qu'étendre et paraphraser les strophes de son devancier (1).

La *Satyre Menippée*, publiée à l'origine sous un titre unique, se compose en définitive de six satires différentes dont les titres sont ainsi conçus :

« 1° Contre le joug nuptial et fascheuses traverses « du mariage. »

« 2° Contre-affection et repugnante diversité des « temperamens, humeurs et complexions des mariés, « sources de leurs querelles et mauvais mesnage. »

« 3° Le hazard..... auquel s'expose celuy qui « espouse une belle femme. »

« 4° Le desgoust soubs lequel sont compris les « ennuis, chagrins, fascheries et inquietudes qui « traversent l'ame de celuy qui espouse une femme « laide et des malheurs qui s'en ensuivent. »

« 5° Tyrannique servitude à laquelle se submet et « s'engage celuy qui espouse une femme riche et « de plus haute extraction que la sienne. »

« 6° La triste et dure pauvreté, mespris et contem- « nement où tombe celuy qui espouse une fille « pauvre et de plus basse qualité que la sienne (2). »

Si l'on met de côté les deux premières, toutes ces compositions, comme on le voit par ces énoncés compendieux, n'ont pour but que d'exposer les in-

(1) Œuvres de Philippe Desportes, avec une introduction par Alfred Michiels. Paris, Ad. Delahays, 1858, p. 419.

(2) *Suite des Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre le joug nuptial et fascheuses traverses du mariage.* Rouen, 1627, p. 117, 132, 148, 161, 172, 181.

convénients qui résultent pour le mari de la richesse ou de la pauvreté, de la beauté ou de la laideur de la femme qu'il a choisie :

Si femme vous prenez pour ses possessions
Ou si vous l'espousez pauvre et necessiteuse,
Ou laide en cramoisi, difforme et desdaigneuse,
Ou si vous recherchez une exquise beauté,
De toutes vous aurez mainte incommodité.
. . . .
. . . .
Or, il faut maintenant par diverses satyres
De chaque eslection raconter les martyres;
Et puisque le sujet de chascune est divers,
Chascune doit avoir sa satyre et ses vers (1).

Ce quadruple point de vue forme aussi le fond des stances du mariage par Desportes. Seulement, au lieu de consacrer à chaque *eslection* une satire entière, le vieux poète, mieux avisé que son successeur, s'est contenté de formuler sa pensée dans quelques vers substantiels et énergiques. Sonnet a compris le sujet autrement, et c'est par l'abondance des détails, par l'exactitude minutieuse de la description, qu'il s'est efforcé de rajeunir la banalité d'un sujet qu'on pouvait croire épuisé.

Les deux premières satires lui appartiennent plus en propre; mais il n'y a pas lieu de l'en féliciter. Les imprécations contre le mariage, qui forment le fonds de la première, dépourvues de simplicité et

(1) *Suite des Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre le joug nuptial et fascheuses traverses du mariage.* Rouen, 1627, p. 147.

d'élévation, le sont encore plus de couleur et d'originalité ; quant à celle qui a trait aux inconvénients de la diversité des tempéraments des mariés, ce n'est qu'une plate et grossière rapsodie, où l'obscénité de la conception première se déguise mal sous le vain étalage de prétendues considérations scientifiques.— L'impression définitive que cause la lecture de l'œuvre entière est loin d'être favorable à l'auteur, et le succès qui l'a accueillie au moment de son apparition ne saurait modifier notre opinion ni sur l'immoralité irrémédiable de l'ensemble, ni sur les imperfections littéraires trop nombreuses qui s'y font remarquer. Là où, pour sauver un développement scabreux, il eût fallu un ton léger, une ironie délicate, un récit rapide, Sonnet a embarrassé sa marche de citations de tout genre ; et, par un singulier parti pris, il a remplacé le sourire par la déclamation, et le scepticisme élégant par une négation brutale et diffuse. Toutefois, ces défauts choquants ne sauraient nous empêcher de reconnaitre qu'il se rencontre dans cette longue dissertation des vers réussis, marqués au coin de la malice et du bon sens, et surtout des descriptions curieuses au point de vue de l'histoire du luxe et de la toilette. Personne n'a mieux reproduit certains aspects de la vie de son époque et de sa province. Étranger aux vues profondes et aux considérations philosophiques, il excelle dans la peinture des détails matériels de l'existence, et en plusieurs endroits ses poésies ont la physionomie et la valeur de véritables procès-verbaux d'inventaire. Il faut voir avec quelle aisance il énumère les cotillons de taffetas, de velours, de damas et de satin, les bagues, les chaînes,

les carcans, les ceintures, les *brodures,* les gants parfumés, les couteaux à manche d'esmail, les ciseaux damasquinés, les miroirs de Venise et les éventails dentelés. Il n'a garde d'oublier les patins, les multins, les coeffes à la jacobine et toute cette curieuse variété de rabats, qui comprend les rabats à la reine, à la neige, à la fanfreluche, jusqu'aux rabats ouvragés, à point coupé, empesés, houppelés, cannelés et rayonnés. Il pénètre, ailleurs, dans des mystères plus délicats, et il mentionne avec la même abondance le secret de tous les fards et de toutes les compositions employées pour la conservation de la beauté. Ces longues digressions ne sont pas dépourvues de monotonie; mais elles sont préférables, à notre sens, aux redites, aux réminiscences classiques et à ces prétentieux lieux communs sur la puissance de l'or ou les charmes de la pauvreté, renouvelés de Perse, de Juvénal ou de Sénèque, que notre écrivain n'a pas toujours évités, mais que les satiriques de son époque ont employés avec encore moins de discrétion.

La *Thimethelie* est une composition moins avouable que la *Menippée :* les détails qu'elle renferme sont du domaine exclusif de la médecine, et l'on comprend difficilement comment Sonnet a eu l'idée d'en faire l'objet d'un poème en règle avec prologue, invocation, adjuration et épilogue final. Le titre seul de l'opuscule en indique assez la nature; et c'est très-sagement, à notre sens, que l'auteur l'a dédié à un de ses confrères qui avait, à ce qu'il paraît, dirigé de ce côté ses observations pathologiques (1).

(1) La *Thimethelie* ne paraît pas avoir été publiée à part; mais

A M. du Crioult le jeune, docteur en medecine,

« Monsieur,

» L'amitié que nous avons contractée ensemble depuis que j'ay eu l'heur de vous cognoistre, et les devis familiers que nous avons eus l'un avec l'autre..... m'ont incité de vous dedier ce petit echantillon..... et vous supplie, comme mignon d'Apollon et nourisson d'Esculape, luy servir d'antidote, de Theriaque et de preserveratif contre le venin des medisans. »

Nous ne saurions analyser, même légèrement, l'exposé qui fait suite à cette introduction. Il nous suffira de dire que la femme, source de tous les maux, y est comparée à une foule d'animaux réels ou fantastiques, et condamnée, sans appel, au nom de Salomon, des sages de l'antiquité, des Pères de l'Église et de l'hygiène publique.

Laissons donc ce discours à nos vieux medecins
Et poursuivons le fil de nos premiers desseins.

elle figure dans diverses éditions de la *Satyre Menippée*, notamment dans celles de 1623 et de 1627.

La *Satyre Menippée* contre les femmes sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage, avec la *Thimethelie* ou censure des femmes, par Thomas Sonnet, docteur en medecine, gentilhomme virois. — La *Thimethelie*, avec un titre à part, commence à la p. 81, dans l'édition de 1623. — Cette production forme la satire 7ᵉ dans l'édition de 1627, sous le titre de : *Censure des femmes*. La dédicace à du Crioult ne figure pas dans cette dernière édition.

Disons avec saint Jean, surnommé Chrysostome,
Que de tous les malheurs la femme est l'epitome.
. . . .
Par la femme peché fut introduit au monde,
Par elle nous tombons en la fosse profonde
Des pieges de la mort (1).

Malgré le bruit qui se fit autour de ces deux productions, elles causèrent à Vire un véritable scandale. La ville, qu'avaient effarouchée les *Vaudevires* si décents de Jean Le Houx, ne pouvait pas laisser passer sans protestation les énormités de son ami Courval. Ce résultat était du reste prévu, et au moment même de la publication, de Cérizolles avait conseillé à Sonnet de détourner la tête et de ne pas s'inquiéter du jugement de ses compatriotes :

Mets hardiment au jour ta satyre et tes vers
Sans craindre des Virois les jugements divers ;
Pense, docte Sonnet, qu'au regard de la France,
Vire n'est rien qu'un point, qu'un atome leger :
Laisse-les donc, Courval, leur vesnin desgorger,
Car l'atome et le point n'ont pas grande puissance (2).

Cette exhortation pressante était faite pour plaire à notre satirique, qui crut devoir y répondre par quelques vers auxquels on ne reprochera certainement pas le manque d'énergie ou de franchise :

Marche donc hardiment, ô ma chere satyre,
Et ne crains les abbois de ce peuple de Vire,

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 94 et 102.
(2) *Id.*, Introduction.

Quoy, ma fille ! as-tu peur des medisans virois ;
Scay tu pas qu'à leur goust jamais je n'ai sceu plaire?
Ta seule ambition sera de leur deplaire
Pour plaire, si tu peux, au reste dit françois.

Aux poetastres envieux de Vire.

Escumez, enragez, poetastres envieux ;
Jettez vostre vesnin, cerberes furieux,
Grenouilles, crouassez ; sifflez, fieres couleuvres ;
Bourdonnez parmi l'air inutiles freslons :
Vostre crouassement, sifflement, vos bourdons
N'empescheront qu'au jour je ne mette mes Œuvres (1).

Les attaques du dehors lui causèrent plus de préoccupations, et, pour les repousser, il rompit son silence dédaigneux et composa à l'adresse de ces nouveaux adversaires, sur lesquels il n'avait pas compté, deux opuscules bizarres qui méritent de nous arrêter un instant (2).

Le premier est intitulé : *Responce à la contre-satyre par l'auteur des satyres du mariage et Thimethelie ;* le second : *Deffence apologetique du s^r^ de Courval, docteur en medecine, gentilhomme virois, contre les censeurs de*

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623. Introduction.

(2) La *Satyre Menippée* et les *Deffenses* de Sonnet ont été appréciées en ces termes par d'Artigny :

« Cet ouvrage, rempli d'obscénités et des plus grossières invectives contre le beau sexe, déplut généralement à tout le monde, et il s'éleva des censeurs *anonymes* qui en désapprouvèrent également la forme et le fond. Courval leur opposa une défense apologétique, production la plus ridicule qu'on ait peut-être jamais vue, très-digne par conséquent de servir de suite à cette *Satyre Menippée* qui méritait moins l'indignation que le mépris public. »

sa satyre du mariage. La réponse à la contre-satire, dont nous avons reproduit intégralement le titre d'après l'édition donnée par Cœursilly, à Lyon, en 1623, avait été publiée à l'origine à Caen, sous le titre plus bref d'*Apologie,* et, s'il faut en croire Sonnet, l'effet de ce *factum* avait été tel que son adversaire fut immédiatement réduit au silence et *ensevely dans les abymes de sa confusion.*

Le pamphlet anonyme, cause de cette violente explosion de colère, était intitulé : « Contre-satyre « pour la deffense des dames faite par des gentils« hommes des plus affidez à ce sexe, dediée aux « deux plus belles dames de la Cour. » Il était écrit en prose et ne contenait que deux feuillets. Nous croyons, en outre, qu'il dut être publié à Caen, comme le furent plus tard les répliques de Sonnet : malheureusement, la disparition absolue de ce factum, dont on ne connaît aucun exemplaire, ne nous a pas permis d'éclaircir cette question bibliographique. Quant à l'œuvre en elle-même, on conçoit aisément qu'avec les seuls renseignements puisés dans la Défense du poète virois, il soit assez difficile de s'en faire une idée bien exacte ; cependant, s'il fallait en juger par deux ou trois phrases qui nous ont été conservées textuellement et par certaines autres indications, elle n'eût guère consisté qu'en une réunion de personnalités grossières, et sa perte ne mériterait pas de nous inspirer de bien vifs regrets (1).

(1) *Satyre Menippée*, édition de 1623, p. 179 et 180 :

« Qui vous meut donc, beau sire? quelle mouche vous poind ? Il faut que vous soyez un rocher insensible ou bien un joly petit

La réponse de Sonnet appartient au même genre de littérature. Sous l'influence des attaques ardentes dont il avait été l'objet, le poète virois a redoublé de cynisme et d'amertume, et pour combattre son censeur invisible, il épuise tout le vocabulaire des appellations injurieuses.

La dédicace de son ouvrage aux Muses atteste, dès l'abord, la confiance imperturbable qu'il avait en lui-même et la manière cavalière dont il entendait la discussion, lorsque la chose le concernait personnellement.

Aux Muses.

« C'est à vous, cheres sœurs, qui presidez sur le « Parnasse, et à vos sacrez autels que j'immole pour « victime la peau d'un second Marsye nouvellement « escorché, pour avoir d'une plume calomnieuse, « d'un encre venimeux et sanglant, d'un style « bouffonesque, autant malicieusement que teme- « rairement, offensé l'un de vos sacrez poetes, « censuré ses ecrits par une picquante contre-satyre « sur laquelle et sur cet imprudent Marsye, son au- « teur, je viens de remporter une belle victoire dont « je vous offre les depouilles, que je vous prie de re- « cevoir d'aussi bon visage que je suis, cheres Muses, « l'un de vos plus humbles et affectionnez poetes.

« COURVAL (1). »

eunuque, ou que vostre mauvaise mine vous ait occasionné quelque affront, ou croire qu'elle vous ait envoyé en Cornuaille sans le cheval de Pacolet, ou par delà la Surie, proche de Bavieres. »

(1) *Satyre Menippée*, édit. de 1623, p. 167.

Le factum tout entier répond au caractère acrimonieux du préambule, et il est difficile d'imaginer rien de plus étrange que cette polémique surchargée de citations saugrenues, où les excentricités grotesques se mêlent sans cesse aux violences et aux grossièretés les plus regrettables.

« M'estant tombé, nous dit Sonnet, par le moyen « d'un de mes amis entre les mains deux meschantes « feuilles de contre-satyre dressées à la ruine et « confusion d'une satyre que j'avais depuis deux « mois en ça mise en lumière, je me suis avisé d'y « repondre en deux mots sans me rompre la teste, « m'alambiquer le cerveau, employer ma plume, « prodiguer mon encre et brouiller le papier pour « un si maigre sujet, sçachant mesme que je n'ay en « teste qu'un pauvre ignorant pour adversaire, lequel « pour estre anonyme et tapy dans sa tasnière, où il « ne fait seulement que glapir et jetter des abbois, « m'a presque fait perdre l'envye et osté le courage « de luy faire la chasse, n'estant au vray informé de « l'espèce et du naturel de la beste ; je soupçonne « neantmoins par les erres de son langage et le train « de son stille superficiel, denué de suc et privé de « substance, que c'est quelque petit carabin ou soldat « devalisé qui effrontement s'attribue la qualité de « gentilhomme, mais il desment tout incontinent le « tiltre..... Car il a l'asme aussi lasche et ravalée que « son discours est faible et effeminé. Il s'efforce « neantmoins de trancher du Roland, du fendeur de « naseaux, du coupe-jarret, du mangeur de char- « rettes ferrées..... et cependant ce pauvre cassé « morte-paye monstre par sa lascheté qu'il a esté

« nourry de laict de brebis et qu'il a humé la pol-
« tronnerye jusqu'à la lie ; car je vous prie qui ouyt
« jamais dire qu'un gentilhomme, qui doibt avoir
« le cœur martial et l'asme genereuse, veuille
« envoyer le cartel de guerre pour attirer son en-
« nemi au combat sans luy déclarer son nom.....
« Quelle humeur pusillanime et poltronne, quelle
« tranchée de saint Lasche t'a arraché du front la
« resolution et bany du sein le courage pour vouloir
« cacher ton nom dans les epaisses tenebres d'un
« silence..... As-tu peur d'un petit docteur frais es-
« moulu et nouvellement imprimé (ainsi m'appelle-tu
« par mocquerie)? mon chaperon te donne-t-il l'es-
« pouvante? mon roquet fourré est-il capable d'alarmer
« ton asme et graver au fond de ta poictrine une
« timide crainte?.... A ce que je vois, tu es de bas or,
« tu crains la touche, tu as peur de perdre l'escrime,
« pauvre soldat casematé (1). »

Il serait facile de multiplier les citations, mais elles n'ajouteraient pas à l'impression qui naît naturellement de la lecture de ce fragment; tout le reste est à l'avenant, et ne présente rien de bien particulier. Toutefois, il convient de remarquer que cet orgueil plein d'expansion, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler dès la dédicace, et qui donne à l'œuvre entière un cachet si marqué d'outrecuidance, se révèle vers la fin avec une naïveté trop sincère pour ne pas être remarqué.

Après s'être défendu, comme il l'a pu, par des raisons quelquefois, et le plus souvent par des injures,

(1) *Satyre Menippée*, édit. de 1623, p. 168 et 169.

Sonnet s'arrête tout à coup, et, pour compléter son apologie, il renvoie son adversaire purement et simplement à la contemplation attentive de son portrait. Il est vrai de dire que le genre d'insinuation dirigée contre le médecin virois ne comportait peut-être pas d'autre réponse. Voici quelques lignes de ce passage, que nous sommes malheureusement forcé d'abréger:

« A la seconde presomption je reponds que si tu « avois bien regardé mon pourtraict represenţé en « taille-douce au quatriesme feuillet de ma Satyre, « tu n'aurois effrontement lasché cette conjecture « bouffonesque : ma barbe foisonne trop abondam- « ment alentour de mon menton, et ma moustache « est trop mignonement relevée pour estre nay soubz « l'horoscope infortuné « *De Eunuchis* » participer « au tittre « *De frigidis et maleficiatis* (1). » A la « troisième où tu rejestes la cause de l'affront que les « femmes m'auroient pu faire sur ma mauvaise mine, « je te renvoye de rechef à la visite de mon pour- « traict, dont la posture est plus guerrière que doc- « toralle, plus martialle que pedentesque, plus jo- « vialle que saturnienne, plus amoureuse que melan- « cholique (2). »

La Défense apologétique est conçue avec plus de méthode et de sang-froid ; l'esprit de notre auteur a recouvré un peu de calme, et il a pris au moins la peine de se rendre compte des reproches sérieux que l'on articulait contre lui. Représentant d'une école

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 181-182.
(2) *Id.*, p. 181.

vieillie, il était attaqué pour son langage; satirique indiscret jusqu'à la licence, il se trouvait aigrement repris pour outrage à l'honnêteté publique et aux bonnes mœurs. A vrai dire, en mettant de côté la question de style qui a perdu de son importance, la seconde critique n'était que trop justifiée. L'insuffisance de la rime, le retranchement facultatif d'une syllabe à la césure pour lequel il invoque l'autorité de Ronsard et celle de son compatriote Le Houx, toutes ces questions prosodiques, qui passionnaient les contemporains, n'exciteraient aujourd'hui qu'un assez médiocre intérêt, et les opinions de Sonnet pourraient être accueillies, sans inconvénient, avec une certaine tolérance; — mais, malgré toute l'indulgence désirable, il serait infiniment moins facile de l'absoudre complètement du reproche d'immoralité.

Sa réponse cependant, bien qu'elle soit au fond peu concluante, mérite d'être notée en passant, en ce sens qu'elle confirme le laisser-aller de l'époque sur ces matières délicates, et l'idée de cynisme nécessaire, qui semblait, pour ainsi dire, de l'essence du genre satirique. Ce second *factum*, comme le premier, n'est au surplus qu'un nouveau cartel adressé à ses censeurs connus et inconnus, et rédigé pour la circonstance dans le style bravache dont Cyrano de Bergerac et Scudéry possédèrent tour à tour le secret :

« Freslons picquants qui bordonnez incessamment « autour de ma ruche et ne faites point de miel, « meschantes cantharides qui vous attachez ordinai-« rement aux roses et aux fleurs plus espanyes; veni-« meuses araignes qui convertissez le suc des plus

« delicieuses fleurs en venin ; estomachs desbauchez « qui changez les viandes plus delicates en bile « aduste, corruption et cacochymie ; quel tan vous « excite ? Quelle guespe vous picque le cerveau ? « Quel demon possède votre asme et vous souffle en « la poitrine pour vouloir abysmer et mettre à fond « par les bruyans orages et furieuses tempestes de « vostre mesdisance ma barque satyrique nouvelle- « ment ancrée au rivage françois. . . . . . .
« . . . . . O damnable envie, engeance des « demons, souffle de Belzebult, poison de l'asme, « gangrène des esprits, chancre des republiques, « peste de la vertu, c'est toy maudite qui as tant « excité de grenouilles du fangeux bourbier de « l'ignorance pour crouasser après mes escrits ! C'est « toy, dis-je, qui as tiré tant de hyboux des noirs ca- « chots de leur envie pour de griffe et de bec offenser « ma satyre.....

« Chenilles rampantes, qui vous efforcez de la dent « venimeuse de votre mesdisance de ronger et gaster « les printanières fleurs que les brusques et chaudes « vapeurs de ma muse ont naguères fait esclore dans « le jardin de la France; oyseaux importuns et sales « harpyes, qui de vostre bec empoisonné voulez « souiller et gouspiller la netteté et pureté de ma « moisson poetique ! chauves-souris qui ne vollez « que de nuit et à couvert et n'osez paroistre au jour, « qui ne mettez rien en lumière, sortez à ce coup « que l'on vous voie : *Lazare, veni foras.* Ne parlez plus, « meschants rimailleurs, sortez Cherilles ignorants ; « Rodomons de l'Arioste, Thrazons de Terence, « sortez en campagne que l'on vous voie : la lice est

« preste, les barrières sont dressées, les armes « d'encre et de papier sont faciles à trouver (1). »

Malgré tous ces éclats, malgré cette profusion d'hyperboles, cette provocation étrange, qui rappelle le défi burlesque dont parle Boileau, n'eut pas de résultat : les ennemis invisibles de Sonnet ne déclinèrent pas leurs noms, et, en présence de cette réserve prudente, il se consola de l'attaque et put croire à un triomphe définitif.

La *Satyre Menippée* et la *Thimethelie* nous conduisent naturellement à l'examen d'un autre recueil intitulé : *Les Exercices de ce temps*, qui paraît appartenir à Sonnet et qui peut être considéré comme la suite légitime de ses premiers ouvrages.

Cette question d'attribution n'est pas toutefois sans difficulté. Charles Nodier regardait, en effet, Angot L'Éperonnière comme l'auteur véritable de ces dernières satires, et son opinion, reproduite sous une forme dubitative dans l'excellent ouvrage de M. Frère, s'appuyait principalement sur cette considération : que toutes les éditions de ce volume avaient paru après la mort de Sonnet de Courval ; malheureusement cette remarque ingénieuse du plus spirituel des bibliographes est complètement erronée, puisque, dès 1626, c'est-à-dire une année avant la mort de Sonnet, le libraire de La Haye publiait à Rouen la quatrième édition des *Exercices*.

Il n'y a pas davantage à s'arrêter à l'opinion de certains autres critiques qui ont visiblement confondu avec les satires dont nous nous occupons un recueil

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 134 et 135.

composé par Angot L'Éperonnière, qui renferme des pièces toutes différentes, mais dont le titre présente avec celui du premier une trompeuse analogie. Aussi, dans la dernière édition de son *Manuel*, M. Brunet n'a-t-il pas hésité à ranger les *Exercices de ce temps* au nombre des productions authentiques du poète virois. Les indications puisées dans l'édition de 1627, bien qu'elles ne soient pas aussi explicites qu'on pourrait le désirer, favorisent cette manière de voir. Le titre général de ce volume est ainsi conçu: « Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et « desordres de la France, dediées à la Reine mere « du Roy. Plus est adjousté les Exercices de ce temps « d'une très-belle et gentille invention. »

Indépendamment de ces deux ouvrages, la publication renferme la *Satyre Menippée*, et il est remarquable que ce dernier recueil y est présenté comme étant la suite des *Exercices de ce temps:* « Suite des « Exercices de ce temps contenant plusieurs satyres « contre le joug nuptial et fascheuses incommoditez « du mariage, par le s[r] de Courval, virois. » — Cette juxtà-position significative semble révéler que les trois opuscules appartiennent au même écrivain, qui peut réclamer, à un titre identique, les satires sur les abus et désordres de la France, la Suite des Exercices de ce temps et les Exercices eux-mêmes. Les analogies frappantes de style et de pensées qui se font sentir dans ces trois ouvrages ajoutent encore une nouvelle force à cette impression. Quoi qu'il en soit de cette question bibliographique, que ces satires en contestation appartiennent à Sonnet ou à L'Éperonnière, il est au moins constant qu'elles se

rattachent d'une manière intime, par leur caractère et par leurs tendances, aux productions antérieures du premier de ces poètes, et que, même à ce titre, elles ne sauraient être mises à l'écart dans une étude qui lui est spécialement consacrée.

Les Exercices de ce temps comprennent douze satires d'étendue inégale, intitulées : *Le Bal*, *La Mortification*, *La Foire de village*, *Le Pelerinage*, *La Pourmenade*, *Le Cousinage*, *Lucine*, *L'Affligé*, *Le Debauché*, *L'Ignorant*, *Le Gentilhomme*, et *Le Poete*. Cette réunion de poésies libres rappelle à s'y méprendre le ton général du Parnasse, du Cabinet et de l'Espadon satirique. On pourrait, en outre, y signaler des passages nombreux et importants, qui paraissent calqués sur certaines satires de Regnier, ou même du poète rouennais Auvray, et d'autres auteurs moins connus (1). Toutefois, malgré ces emprunts assez peu déguisés, faits aux productions licencieuses de son temps, l'auteur des Exercices, dans l'ensemble de son œuvre, a suivi évidemment la route déjà tracée par la *Satyre Menippée sur les traverses du mariage*. Sous une nouvelle forme et avec une autre mise en scène, nous reconnaissons là encore les images et les expressions familières à Sonnet. — Il y a plus, les Exercices de ce temps contiennent, çà et là, l'exposé de principes et de doctrines avec lesquels nous avons déjà eu l'occasion de faire connaissance, et qui sont, du reste, reproduits plus largement dans les satires sur les désordres de la France, qu'il composa plus

(1) *Œuvres complètes de Mathurin Regnier*. Paris, Jannet, 1853. — Satires VIII et X, p. 85 et 112.

tard. La critique de la noblesse n'y est pas moins vive; la haine de la finance et des financiers s'y révèle avec la même âpreté, et les désordres des femmes y sont retracés avec une recrudescence de franchise et d'audace.—La fâcheuse déviation de sens moral, qu'accusaient déjà la *Menippée* et la *Thimethelie*, se prononce davantage et tend de plus en plus à transformer le recueil en une sorte de livret pornographique. Dès les premières satires, il est aisé de voir que le poète, en dépit de toutes ses protestations religieuses, a déserté complètement les sentiers (1) fréquentés par les muses honnêtes, et que c'est aux

(1) Grand Dieu qui vois nos faits, qui découures nos mœurs,
Qui juges nos conseils, qui cognois nos humeurs,
Qui guerdonnes les bons de juste recompense,
Qui punis les meschans quand ils font une offense,
Soleil de l'uniuers à qui rien n'est caché,
Grand iuge des humains, vengeur de leur peché,
Ce n'est pas pour tousiours que ta haute justice
Differe de punir ceste humaine malice;
Car quoyqu'auec les bons les meschans soient souuent
Sans soucy de bien vivre exempts de châtiment,
On les void poursuiuis par la boiteuse Peine,
Qui les attrape enfin avec ses pieds de laine.

(*Les Exercices de ce temps*, Rouen, 1667, p. 24. 7e édit.)

Cette succession bizarre de descriptions érotiques et de prédications édifiantes qui forme un des travers de Sonnet, ne lui était pas spéciale : elle caractérise toute une époque, et l'on pourrait la relever également dans les *Contes de la Reine de Navare* et jusque dans les *Nuits joyeuses* de Straparole. — Comme l'a remarqué très-justement un des commentateurs du *Roman de la Rose*, « nos anciens auteurs vouloient toujours assaisonner leurs ouvrages les plus licencieux d'un ragoût de morale. »

instincts les moins nobles qu'il est allé demander ses moyens de succès. Le *Bal* n'est, en effet, qu'un prétexte aux tableaux les plus licencieux et au récit des plus immondes turpitudes. La goinfrerie, avec toutes ses suites; la lubricité, avec tous ses écarts, forment le sujet de peintures complaisantes, où le goût n'est pas moins offensé que la pudeur. L'auteur ne vise ni à la profondeur ni à l'originalité; il répudie les recherches de l'art et les délicatesses du langage pour s'appliquer à la reproduction servile des plus basses réalités. Le *Pelerinage*, la *Pourmenade*, la *Foire de village* continuent l'exploitation de la même veine grossière et facile, avec des variations insignifiantes résultant uniquement de la différence des situations. Les fausses dévotes, les élégantes en villégiature, les acteurs bariolés de la foire, comme aussi les financiers et les gentilshommes, ressemblent aux danseurs et aux danseuses de la première satire. — Les rendez-vous se succèdent avec une uniformité banale, tantôt à la ville, tantôt à la campagne; à l'église, dans les salles de bal et dans les chambres d'auberge. — Sonnet n'a pas même eu l'idée de dessiner un type, et sur tous ces personnages, nobles et parvenus, maîtres et valets, grandes dames et courtisanes, la débauche a passé son niveau égalitaire.

Jamais on ne s'était attaché à dépoétiser l'amour avec un tel parti pris et une pareille exubérance de langage; jamais on n'avait tenu si peu de compte de l'idéal et du culte de la beauté. Le satirique, s'égarant sur les traces de Tabarin et de ses émules, n'a pas même entrevu les grâces décentes, chantées

par les vrais poètes ; il ne soupçonne ni les émotions de l'âme ni les fantaisies de l'imagination, ni les troubles du cœur ; ce qu'il comprend uniquement, c'est la différence des sexes, et les entraînements sans noblesse et sans prestige qu'il décrit n'ont rien à démêler avec la poésie (1).

L'amour de la vulgarité le domine, d'ailleurs, avec un empire si absolu que, lorsqu'il cesse d'être obscène, il reste toujours grossier. Le spectacle des excès ordinaires ne lui suffit même pas : toutes les infirmités, toutes les maladies, toutes les souillures l'attirent invinciblement ; il les étale avec un sang-froid désespérant, et, comme si ce n'était pas assez, il complète ses peintures au moyen de détails patho-

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons pu consulter, à la Bibliothèque de l'Arsenal, les *Exercices* d'Angot-L'Éperonnière. Le texte de cet opuscule rarissime, souvent confondu avec les satires que nous essayons de faire connaître, est ainsi conçu :

« Les nouveaux Satyres et *Exercices* gaillards de ce temps, divisés en neuf Satyres, ausquels est adjousté l'Uranie ou Muse céleste, par R. Angot, sieur de L'Esperonnière. » Rouen, Michel Lallemant, 1637 ; petit in-12 de 258 pages.

Le souvenir et le nom de Courval reviennent sans cesse dans ce volume. Parmi les pièces qui portent au plus haut degré l'empreinte de sa manière, nous citerons : *Jacqueline* ou l'image de la mort ; *Les Pistolles* ou l'injure du siècle ; *Les Picoreurs* ou le désastre du pauvre peuple pendant les derniers troubles de l'année 1620 ; *L'Avocat infortuné* ou le désordre de la pratique de ce tans ; *Plainte ou dialogue d'un vieillard mal marié.* Toutefois, malgré certaines similitudes, la lecture attentive de toutes ces satires nous paraît démontrer, d'une manière péremptoire, que les *Exercices* de ce temps et les *Exercices* nouveaux et gaillards ne sont pas sortis de la même main.

logiques, qui y ajoutent un caractère encore plus répugnant. Cependant, bien qu'ils n'aient de la poésie que la forme extérieure, les *Exercices de ce temps* ne doivent pas être complétement négligés : comme la *Satyre Ménippée* et la *Thimethélie*, ils peuvent être consultés avec fruit à titre de renseignement, et, dans un rang inférieur, toute considération de mérite à part, ils conservent pour nous le même genre d'intérêt que certains écrits d'Apulée, de Pétrone et d'autres satiriques de la décadence romaine.

Les défauts graves que nous venons d'indiquer, s'ils ne disparaissent pas, s'atténuent au moins très-notablement, dans une œuvre d'une inspiration meilleure et plus saine, qui n'a pas été appréciée, ce nous semble, comme elle le méritait, et qui, à elle seule, peut donner la mesure de l'intelligence de Sonnet et fixer le rang qui lui appartient. Nous voulons parler des *Satyres contre les abus et desordres de la France, dediées à la Reine, mère du Roi.* Bien que nous ne connaissions aucun exemplaire de la première édition, la date de la publication primitive est assez facile à déterminer. — Sonnet nous apprend, dans sa préface, que son œuvre a été composée sous la régence de Catherine de Médicis, après la déclaration de majorité de Louis XIII et cinq années après la tenue des États de Paris. La convocation des États auxquels il fait allusion ayant eu lieu en 1615, on peut regarder comme certain que le recueil a paru au cours de l'année 1620.

Ces satires, empreintes d'un esprit nouveau et accusant des tendances politiques assez avancées,



portent, dans quelques éditions, les titres suivants :

1° Des pervers ecclesiastiques ;

2° Contre le sacrilege de la noblesse ;

3° Contre les gardes dismes, vulgairement appelez custodinos et confidentères ;

4° Contre la corruptele et malversation des pervers officiers de judicatures ;

5° Contre le larrecin des desniers du roi commis par les meschans financiers (1).

Malgré la rigueur apparente de cette division, ces cinq satires n'en composent en réalité que trois ayant trait à l'état des finances, à la vénalité des charges judiciaires et à la mauvaise distribution des bénéfices ecclésiastiques. Les trois premières, dont nous avons transcrit scrupuleusement les titres, se rattachent toutes au même ordre d'idées ; ce qu'elles attaquent, ce qu'elles flétrissent, au respect tout à la fois des prélats et de la noblesse laïque, n'est pas autre chose, en définitive, que la simonie sous ses diverses formes et spécialement sous celle de la confidence, si commune au XVIe siècle.

C'est à ce point de vue exclusif que Sonnet se place pour juger les ordres privilégiés, et diriger contre eux ses critiques les plus acerbes.

Dans sa préface, il avait à l'avance fait connaître ses intentions et précisé, avec une remarquable énergie, le but qu'il se proposait d'atteindre :

« Si nous entrons dans l'église, nous trouverons

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France.* Rouen, 1626, p. 5, 20, 32, 46, 88.

« que la simonie y est comme en son zenith et en « son solstice meridional; nous y verrons une banque « ouverte à tous marchands, une mercerie, caroterie, « maquignonnage des biens spirituels ; nous n'en « sortirons pas sans y rencontrer une caravane de « *custodinos* et confidentiaires qui, pour trente de- « niers, pour une legere pension, vendent au traistre « Judas le sang du Crucifié, à la noblesse laïque « ouvrent les portes, abattent les ponts-levis de l'ar- « senal de l'eglise, y donnent libre entrée pour y « prendre et ravir, d'une main sacrilege et prophane, « les biens et revenus de l'autel destinez aux mi- « nistres de Dieu, qui portent le divin caractere « empraint au sommet de leurs testes. »

Ce passage significatif, qui relate tous les griefs du poète, résume aussi l'esprit de cette partie de son œuvre. Il annonce ce parallèle vigoureux de l'ancien et du nouveau clergé, et ces peintures énergiques de la vénalité triomphante et de la vie mondaine de quelques hauts dignitaires ecclésiastiques.

Ce n'est donc pas à eulx que j'adresse mes vers,
Mais à ces faux prelats, lubriques et pervers,
Qui bruslez d'avarice exercent en l'eglise
Un trafiq tout public, une orde marchandise
D'acheteurs et vendeurs qui, profanant ce lieu,
Font un marché public en la maison de Dieu,
Une halle, un tripot ou une banque etrange.
A proprement parler, c'est la banque du change
De Paris, de Lyon, de Venise ou d'Anvers.
Ainsi les lieux sacrez aux marchands sont ouverts.
Rien n'y regne aujourd'hui que toute symonie;
La sainte pieté en est toute bannie.

Les maquignons prelats, d'avarice entachez,
Vendent à purs deniers abbayes et eveschez,
Acheptent prieurés, prebendes, benefices,
Ainsi comme ils feroient de profanes offices,
L'eglise est une foire ouverte à tout marchand,
Où le bien de l'autel se vend au plus offrant (1).

. . . .
. . . .

Si aux abbayes on voit arriver tel desordre,
Il ne faut pas penser trouver un meilleur ordre
Aux riches eveschez, cures et prieurez;
O que les sacrements sont bien administrez
Par ces foudres de Mars, ces evesques sans mitre,
Sans crosse ces abbez et ces curez sans titre.

. . . .

Qu'il fait beau voir ces gens jouyr des eveschez.
Et l'espée au costé remettre les pechez!
Prescher, monter en chaire avecque la cuirasse
Comme sur un espron, boulevard ou terrasse,
Où ils vont de coutume animer leurs soldats,
Et les encourager aux bresches et combats,
D'un discours martial, tout brusque et soldatesque,
Plus propre à un guerrier qu'à un savant evesque,
Dont les graves discours, remplis de majesté,
Ne doivent respirer que toute sainteté;
Puisez au cours sacré de la Sainte Escriture,
Sainctelé, qui repugne à la fiere nature
D'un bravache guerrier, plus propre à gouverner
Des soldats qu'à l'eglise un peuple endoctriner.
Rien ne se peut donc voir si estrange et horrible,
Qu'un capitaine armé interpreter la Bible.
On peut en dire autant des layques curez,
Lesquels sont de leurs sens tellement esgarez,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France*, p. 14.

Qu'ils auroient, que je croy, assez d'effronterie
De monter en la chaire avec leur broderie,
Et la rondache au poing, de pied et cappe armez,
Enseigner leur trouppeau, en pasteurs reformez,
Et comme dit quelqu'un, prescher à main armée
Un Christ empistolé, tout noircy de fumée (1).

Il conviendrait de citer tous les développements que l'auteur a donnés à sa pensée. En dépit des longueurs de sa phrase, chargée d'incidentes et de compléments, jamais il n'avait encore rencontré autant d'idées justes, de mots heureux et d'aperçus saisissants. Il perce à jour l'attachement naïf des seigneurs patrons aux bénéfices ecclésiastiques; il dépeint, avec une verve sarcastique, les abbayes sans moines transformées en logis sieuriaux et occupées par les dames patronesses, par leurs gens et par leurs enfants. Il flétrit, avec un accent indigné, l'avarice de certains prélats, leur soin excessif de l'avancement de leur famille, et souvent même leurs folles et honteuses dépenses.

Ailleurs, il déplore, comme un moderne, le délabrement des bâtiments conventuels, la ruine imminente des grandes cathédrales, la destruction des vitraux, des sculptures sur pierre, ainsi que la dispersion à tous les vents des ornements précieux, des tableaux de maîtres et des tapisseries à personnages. La portion de son œuvre consacrée aux *custodinos* ou confidentiaires (2) est particulièrement remarquable. Les

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France*, p. 33 et 34.

(2) Les confidentères, ou plutôt confidentiaires, étaient ceux qui

abus qu'il signale avec une loyale énergie n'étaient que trop réels. Les bulles des papes, les décisions des Conciles, les arrêts des Cours souveraines avaient été impuissants à les extirper. La confidence, flétrie par les censures ecclésiastiques, poursuivie devant les tribunaux séculiers, florissait nonobstant, à la manière des plantes vivaces, et il est curieux de retrouver dans les satires que nous analysons, sur cette situation anormale, les idées et jusqu'aux expressions des jurisconsultes les plus graves et des théologiens les plus autorisés.

Le poète a les mêmes aperçus, il fulmine les mêmes malédictions; mais il a en plus le sarcasme et la passion : Pauvres *custodinos*, s'écrie-t-il, aspics venimeux, perfides Esaüs, vous avez vendu votre droit de primogéniture; comme les soldats au pied du Calvaire, vous avez joué aux dés la sainte robe du Christ; et, quel est aujourd'hui le fruit de vos trahisons?

De maistres vous voila serviteurs devenus,
Esclaves malheureux qui demeurez tout nus;

possédaient ces bénéfices *en confidence* pour un autre, et qui, obligés d'abandonner la plus grande partie des revenus, laissaient tomber en ruine les églises, vendaient les vases sacrés, et rançonnaient les malheureux, sujets à la dîme (Viollet-le-Duc, *Bibliothèque poétique*, p. 408).

Innocent III veut qu'on punisse, comme simoniaques, les clercs qui se font pourvoir d'un titre, à condition qu'il n'exigeront rien des droits temporels qui y sont attachés. On a depuis appelé confidentiaires les clercs qui se rendent coupables de ce crime (*Lois ecclésiastiques* de Louis de Héricourt, p. 147). Cf. Guy Coquille, *Dialogue sur les causes des misères de la France*.

Chimeriques abbés, vrais curez en peinture,
Qui comme huguenots n'avez rien qu'en figure;
Et les nobles seigneurs ont la realité,
Ils en ont le profit et vous la qualité;
Ils prennent le tresor puis vous jettent la cruche,
Ils tirent cire et miel et vous laissent la ruche,
Ils vous quittent l'escaille et ils ont les noyaux,
Le nid seul vous demeure et ils ont les oyseaux (1).

Toutes les comparaisons méprisantes ne lui suffisent pas; il retourne, pour ainsi dire, le fer dans la plaie en opposant, dans une série d'antithèses, le luxe arrogant de l'un à la pauvreté de l'autre; et, comme si ce n'était pas assez, il esquisse à grands traits, dans une tirade à la fois bouffonne et désolée, le portrait du confidentère, oubliant sa dignité de prêtre et perdu dans les derniers rangs de la domesticité :

Helas! que servent-ils aux logis des seigneurs
Que d'escumeurs de pots, ou faillis procureurs,
De bouffons flagorneurs, ou de mener fricasse,
Qui les chiens de messieurs decouplent à la chasse.
. . . .
. . . .
Au lieu que vous devriez graves faire l'office
De curez et pasteurs et posseder les biens
Destinez à l'autel, vous servez d'instruments
Aux grands pour en jouir; gros asnes sans merites
Vous n'avez d'autre but qu'escumer leurs marmites,
Blasphemer, ivrogner avec les cuysiniers,
Vous rendre compagnons des puants palfreniers,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 41.

Faire ensemble avec eux quelque friponnerie,
Vous estriller l'un l'autre à bouchon d'ecurie,
Le jour rouler les dez, et la nuit paillarder,
Des cartes plus souvent qu'un breviaire porter (1).

Malgré l'exagération de certains détails, il est impossible de ne pas reconnaître dans ces vers le ton vrai de la satire. Le trait y est, il n'y manque guère que la mesure et la précision. Quant aux idées, elles méritent d'être prises en considération, et elles pourraient donner lieu à de curieux rapprochements. Pour ne pas quitter la poésie, Ronsard aussi a traité à sa manière cette grave question des bénéfices ecclésiastiques; et si sa phrase est moins vagabonde, elle n'est à coup sûr ni moins colorée ni moins incisive. Les vers auxquels nous faisons allusion se rencontrent dans le Discours sur les misères du temps, protestation en faveur de la foi catholique, lancée comme une réponse aux *Tragiques* du calviniste Agrippa d'Aubigné:

Il ne faut s'estonner, chrestiens, si la nacelle
Du bon pasteur saint Pierre en ce monde chancelle,
Puisque les ignorants, les enfants de quinze ans,
Je ne sais quels muguets, je ne sais quels plaisans,
Ont les biens de l'Eglise, et que les benefices
Se vendent par argent ainsi que les offices.
Mais que dirait saint Paul, s'il revenait ici,
De nos jeunes prelats qui n'ont point de souci
De leur pauvre troupeau dont ils prennent la laine
Et quelquefois le cuir; qui tous vivent sans peine,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 48.

Sans prescher, sans prier, sans bons exemples d'eux,
Parfumés, decoupés, courtisans, amoureux,
Veneurs et fauconniers, et avec la paillarde,
Perdant le bien de Dieu dont ils n'ont que la garde.

Il n'est pas besoin d'aller chercher ailleurs : toute la satire de Sonnet est là, non dans l'arrangement qui lui appartient en propre, mais au moins dans les vues d'ensemble et dans la tendance générale. Le poète virois est Ronsardiste par l'expression ; il l'est aussi, s'il est permis de parler ainsi, par la nuance de ses opinions politiques et religieuses. Il soutient la royauté, mais il appelle la destruction des abus ; il aime le catholicisme et combat les nouvelles doctrines ; mais là encore il indique dans l'organisation matérielle des modifications, et, tout en respectant l'autorité sous ses diverses formes, il maintient à l'encontre de tous, amis ou ennemis, son droit d'examen et son indépendance.

Les satires consacrées aux gens de justice et à la finance complètent l'exposé de ses principes, et manifestent de plus en plus ses vues de réformation et ses illusions chimériques peut-être, mais à coup sûr généreuses. — La première, qui porte dans les recueils le n° 4, est de beaucoup la plus étendue. Dès le début, Sonnet prodigue les éloges aux Parlements, et après s'être ainsi mis en règle avec les puissants du jour, il dirige ses attaques avec d'autant plus d'aisance contre les juridictions inférieures. Il était, du reste, bien placé pour les observer ; il avait pu se renseigner dans sa propre famille, et son ami Angot, dont la vie se passa en discussions et en procès de

toute nature, n'avait pas été sans lui raconter les procédés arbitraires dont il croyait avoir été victime. Fortifiées par cet ensemble d'informations diverses, ses satires n'épargnent personne, et elles distribuent les critiques, avec une libéralité impartiale, aussi bien aux membres du barreau qu'aux officiers de la judicature :

> Ceste chicanerie, arsenal de fallace,
> De haute volerie est la parfaite chasse ;
> Les pervers advocats sont les chiens clabaudeurs,
> L'auditoire le champ, les perdrix les plaideurs,
> Les juges corrompus sont les oyseaux de proye
> Perchés haut ès barraux sans longe ni couroye ;
> Ce sont les thiercelets et gerfauts bien appris
> A voller les plaideurs, leurs cailles et perdrix (1).

En négligeant toutes les digressions et tous les détails accessoires, le but principal de la satire paraît être de raconter l'établissement de la vénalité des charges et les conséquences funestes de ce nouveau régime. Mais les recherches historiques n'en forment, à vrai dire, que la partie la moins piquante : l'intérêt véritable est ailleurs et se révèle surtout dans les descriptions variées que l'auteur fait successivement passer sous nos yeux, soit qu'il dépeigne, à la manière antique, les abords ténébreux des auditoires, soit qu'il dénonce, par suite de la vente des offices, la manière scandaleuse dont le personnel judiciaire se recrutait à tous les degrés de la hiérarchie :

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 50.

Quelle pitié de veoir un asne mercenaire,
Un ignorant brutal, fils d'un riche bouvier,
Président, conseiller ou quelque autre officier !
. . . .
Mais ce qui plus me fasche, c'est de veoir des enfants,
Lesquels auront à peine atteint quinze ou vingt ans,
Posseder maintenant les offices de France,
S'asseoir aux fleurs de lis, donner leurs jugements
Comme gens tres experts et grands entendements ;
Et n'est-ce pas les loix remettre en leur enfance ?
Pour moi, je ne crois pas qu'un arrest ou sentence
Se puisse bien donner par ces jeunes cerveaux
Nouvellement esclos (1).

La critique n'est ni moins acérée ni moins judicieuse, quand elle signale avec effroi la longueur interminable des procédures et le nombre toujours croissant des officiers royaux, deux calamités, remarque Sonnet, qui se touchent de près par le motif, aisé à comprendre, que cette nuée de fonctionnaires, vivant du produit de leurs charges, lui semble à bon droit intéressée à perpétuer les discussions et à multiplier ainsi les occasions d'émolumenter.

Le nombre en est si grand que chacun s'en etonne ;
Il n'est pas tant de fruits en la saison d'automne,
Ny de fleurs au printemps, en hyver de glaçons,
Le chaud esté n'est point si fertile en moissons,
Comme il est d'officiers et de gens de justice,
Se servant à dessein de subtil artifice
Pour tenir les procez en extresme longueur :
On n'obtient jamais d'eux un procez qui soit seur,
Arrest definitif, car l'interlocutoire
Sont erres seulement d'aller à l'auditoire.

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 59 et 60.

Par quoy certain plaideur demandait à la Cour,
Qu'on lui donnast arrest qui fust chastré et court,
Car cil qu'il avoit eu tenoit lieu de semence
Pour faire regermer une maudite engeance
De procez querelleux.

Un peu plus loin, il attaque l'abus des épices et les ingérences des familles puissantes ; ailleurs, il paraphrase une poésie de Passerat, et s'il lui enlève quelque peu de sa finesse, il communique, en revanche, à cette accumulation de comparaisons légères, une vigueur acrimonieuse qu'elle n'avait pas dans l'original.

Les procès et les dieux ont grande affinité :
Les dieux, pour rendre à tous leur venue incertaine,
Marchent, comme l'on dit, avec des pieds de laine ;
Les procès au venir marchent si doucement,
Qu'on ne s'en aperçoit à leur commencement ;
Puis d'un son esclattant leur presence est connue.
Les dieux et les procez sont voilez d'une nue.
Aucunes fois les dieux se rendent partisans,
Comme au siege de Troie ils firent pour dix ans,
Mais d'un commun accord en la douziesme année,
La livrèrent aux Grecs pour estre ruynée.
Advocats aux barreaux on voit s'injurier,
Prests à se prendre au poil, et en sorte crier
Un chacun pour son droict, que tout le parc en tremble,
Et au sortir de là ils s'en vont boire ensemble (1). »

Ce dernier trait, aiguisé comme une flèche, termine la tirade et nous paraît digne d'un compatriote de Basselin et d'un contemporain de Jean

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, édit. de 1627, p. 63.

Le Houx. A travers la satire générale, il y a là une observation *locale* qui trahit le terroir, et qui pourrait s'appliquer d'une manière spéciale au *joyeux* barreau virois.

Les larcins des *meschants financiers* succèdent à la description de la *corruptele des gens de justice* (1). Dans sa préface, Sonnet avait déjà laissé pressentir sa manière de voir : « Aussi faut-il que les financiers « confessent, disait-il, qu'entre ce grand nombre de « dignes et utiles membres, dont leur corps general « est composé, il s'en remarque quelques-uns, comme « la lie au bas du vin et la crasse au-dessus du « plomb, qui, comme avortons denaturés, volent le « roi et le public, qui sont ceux dont j'entends parler « en ma quatriesme satyre, gens dont on ne peut « louer la vie que par paradoxe, desquels les mains « sont si fretillantes, poisseuses et si pleines de glu, « que tout leur est de guerre et de bonne prise, « gens en un mot si accoustumés à friponner, que si « ce n'estoit l'ange et le chien, desroberoient la « peste à l'image saint Roch. » La satire reprend à loisir toutes les idées de cet exposé, et après le narré des larronneries multipliées des gens de finance, on est peu surpris des mesures violentes que Sonnet conseille au roi pour mettre un terme aux dilapidations :

Il faut, en les pressant, leur faire revomir
Ce sang qui de l'Estat la face a fait blesmir ;
Les deniers desrobés ne sont en Allemaigne,
En Turquie, Italie, Angleterre ou Espaigne,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval au lecteur.*

A la banque ils ne sont chez les Veniticns,
Ou en celle d'Anvers. Ces larrons opulens,
Gorgés de nos deniers, chez nous font residence (1).

Cet appel aux rigueurs aveugles des chambres ardentes ou aux passions de la foule est, à vrai dire, toute la satire ; mais, par bonheur pour nous, Sonnet a jugé à propos, pour donner plus de relief à sa pensée, de décrire, en regard des populations pressurées par le fisc, le luxe insolent de tous ces parvenus, « *engraissés de la substance du pays et grandis*, dans une nuit, comme *des champignons malfaisants.* » Grâce à ses investigations inquisitoriales, nous avons là, sous une forme exacte jusqu'à la minutie, le tableau ressemblant des grandes existences d'autrefois, et, pour un instant, nous voyons passer sous nos yeux ces splendeurs princières si rapidement évanouies... Voilà bien les hôtels avec leurs décorations sculpturales, les pavillons de chasse, les métairies perdues à l'ombre des grands bois, et les états de maison plus largement organisés que l'administration des provinces. Par la force des choses, la satire se transforme en une énumération infinie, où figurent sans ordre les carrosses, les litières et les chars dorés, les vaisselles précieuses, les vins exquis, et ces merveilleuses chambres tapissées, parfumées à l'orientale, chauffées en hiver par des hypocaustes, et

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 111.
Il est curieux de rapprocher des vers de Sonnet la poésie latine du célèbre jurisconsulte Guy Coquille, intitulée : *Contra fiscales fures.* A voir le caractère excessif des remèdes proposés, on peut juger de l'étendue du mal.

rafraîchies en été au moyen d'appareils ingénieux; le détail est encore plus abondant lorsque le poète, entraîné par les séductions du contraste qu'il poursuit, aborde ce sujet multiple et inépuisable du luxe de la toilette, qu'il a traité ailleurs, mais qu'il n'a, dans aucune partie de ses œuvres, fouillé plus profondément. C'est, en effet, aux reines de la finance, qu'avec une complaisance perfide, il réserve, pour ainsi dire exclusivement, les entrelacs capricieux des guipures vénitiennes et les combinaisons compliquées dans lesquelles s'associent les velours, les satins, les taffetas changeants et les étoffes lamées d'argent. Pour elles, il prodigue les carcans d'or, les perles, les roses, les brillants, les émeraudes, les saphirs, les rubis, les turquoises et toute la tribu des pierres précieuses; il les sème avec profusion dans leurs cheveux, il les étale sur leur gorge, il les fait scintiller à leurs poignets, et, en présence de ce luxe fastueux qui insulte à la misère générale, il conclut résolûment à l'extermination de tous les financiers, receveurs, contrôleurs, commis et surintendants. Ici encore Sonnet est conséquent avec lui-même, et la fin de son œuvre répond aux prémisses qu'il avait posées.

Ces voleurs, enrichis aux despens et dommages
Du peuple ruyné, entretiennent à gages
Aumosniers, chappelains, chantres et argentiers,
Escuyers, sommeliers, cuysiniers, palfreniers,
Pages, maistres d'hostel, laquais et secretaires;
Puis ils ont par surtout leurs intendants d'affaires;
Ils ont à poinct nommé, pour leurs contentements,
Danseurs, joueurs de luths et autres instruments.

Ils ont escurieux, marmots, singes, guenuches,
Paons, perroquets, phaisans, herons, cygnes, autruches;
Et pour oyseaux de proie, on trouve en leurs chasteaux
Laniers, sacrés vaultours, thiercelets et gerfauts.
Ils ont meute de chiens, et levrettes de chasse,
Barbets et chiens couchants, limiers de bonne race ;
Ils nourrissent chez eux grand nombre d'oysillons;
Linottes, chardonnets, rossignols et pinçons,
Et mille autres oiseaux enclos dans des volieres,
Pour ouyr leur musique et chansons journalieres,
Voulant de tous plaisirs leurs sens rassasier,
L'œil, l'oreille, le nez, la main et le gosier,
De couleurs, sons, odeurs, touchements, friandises,
Donnant à chaque sens chacun ses convoitises:
A l'œil, les beaux tableaux et meubles precieux ;
A l'oreille, les luths et chans harmonieux ;
A nez, l'ambre et le musc avec les eaux muscates ;
A gosier, les bons vins et saulces delicates;
A la main, le toucher chatouilleux de Cypris,
Avecques cent beautés achetées à grand prix
Par ces dieux du bureau, ces Jupiters infames,
Qui ne sont pas contents de leurs Junons, leurs femmes:
Voyla le paradis des financiers larrons,
Basty du sang du peuple et des royaux doublons (1).

Il faudrait se garder de ne voir dans ces déclamations que des fantaisies de littérateur ou de simples exercices de rhétorique. Elles avaient malheureusement une signification sérieuse et positive. Inspirées par le spectacle d'une situation déplorable, elles attestaient les haines sourdes et implacables qui couvaient dans le peuple, et qu'expliquaient trop bien les exactions des traitants et l'appauvrissement général. Quelques années plus tard, le mal était arrivé à son

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 94.

comble; ni les remontrances des Parlements, ni les doléances des États, ni les vers de notre poète n'avaient pu en arrêter les progrès; et, en 1639, la sédition des Nu-Pieds, qui gagna rapidement toute la Normandie, se chargea de répondre, par ses violences et par ses crimes, aux excès de plus en plus intolérables d'une fiscalité dévorante. Une haine farouche contre les Monopoliers, les Gabeleurs et les Maltôtiers caractérise cette singulière prise d'armes, et l'esprit révolutionnaire des satires de Sonnet reparaît tout entier dans les factums séditieux répandus en Basse-Normandie, et aussi dans les manifestes du capitaine Jean-Nudz-Piedz, *général de l'armée de souffrance* (1).

Au reste, même à sa date, et malgré le dévouement bien connu du poète virois à la royauté, la publication des satires politiques n'était pas une entreprise sans danger. — Sonnet le comprit ou en eut au moins le pressentiment. Nous n'en voudrions pas d'autres preuves que la dédicace du Recueil à la reine-mère et certains passages de la préface, où l'on reconnaît aisément, à côté de ses fanfaronnades ordinaires, la trace d'assez vives préoccupations (2) :

(1) *Diaire ou voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-Pieds, et documents relatifs à ce voyage et à la sédition*, publiés par Floquet. Rouen, 1842, p. 413 et 399.

(2) Le but de cette dédicace à la reine et des éloges enthousiastes qu'il lui adresse se manifeste naïvement dans un sixain qui figure en tête de l'édition de 1627.

Sur ceux qui se sont offencez de la liberté de ses satyres.

Un nombre d'esprits sourcilleux,
De ma veine libre s'irritent,

« Je diray donc à ces Lydiens effeminés à ces « asmes lasches et pusilanimes que le desir que j'ay « toujours eu de faire triompher la verité sur les « abus de ce royaume et les desordres de l'Estat m'a « dispensé de sacrifier à la peur comme les peuples de « Libye. Ancré sur ce ferme rocher et affermy sur le « cube de ceste belle resolution, je me suis efforcé de « reprendre les vices du temps et les erreurs du siecle, « tout hardiment sans rien craindre que le ciel et « mon roy, tout librement pour ne rien tenir de ser- « vile, tout au naif et au naturel pour n'estre point « flatteur, tout brusquement et d'une plume hardie « pour tascher à remettre les François desbauchés « au train de leur devoir et sur les pas de leur an- « cienne vertu..... Peut-être on me dira qu'il y a des « traicts bien libres et bien hardis en mes satyres — « mais c'est pour censurer des erreurs et abbus si « evidents et si dignes de reprimende qu'il y a moins « de mal à les dire qu'à les faire, et, comme dit nostre « historiographe françois, la liberté des paroles est « défendue aux ignorants qui ne savent ce qu'ils « disent, aux impudents qui ne peuvent rien taire, « aux meschants qui parlent contre le propre sen- « timent de la raison. . . . .

« S'il y a de la meschanceté à escrire les choses

Et les grands qui sont chatouilleux
A se venger de moy incitent;
Mais, malgré tous leurs vains discours,
Mes satyres auront leur cours,
Sans craindre des grands la disgrace;
Puisque la Reine les soutient
Je ne crains nullement le vent,
Ni le foudre de leur menace.

comble … le lascheté que de dissi-
dol… y a peril si evident qui doive
n'… reprend les vices en general de
… bien que sa rose soit espineuse, sa
… amoureuse — et qui picque le plus sou-
… de chatouiller, si est-ce toutefois qu'il
… jours faire ferme sur la verité. — La plus
… disgrace qui puisse arriver à celuy qui la
… descouvre *c'est d'estre menassé de chose qu'il ne peut
… voir, les coups les plus mortels ne le peuvent rendre
qu'immortel* (1). »

Si Courval n'avait écrit que des satires en vers, notre tâche toucherait à sa fin; mais, sans déserter précisément son genre favori, il a de plus composé un Traité en prose contre les charlatans et pseudo-médecins paracelsistes (2). L'ouvrage date de l'année 1610; et s'il ajoute peu à la physionomie littéraire de

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France* (1627).

(2) Satyre contre les charlatans et pseudo-medecins empyriques. En laquelle sont amplement descouvertes les ruses et tromperies de tous Theriacleurs, Alchimistes, Chimistes, Paracelsistes, Distillateurs, Extracteurs de Quintessences, Fondeurs d'or potable, Maistres de l'Elixir et telle pernicieuse engeance d'imposteurs;

En laquelle d'ailleurs sont refutées les erreurs, abus et impietez des Latromages ou medecins magiciens, qui usent de charmes, billets, parolles, characteres, invocations de demons et autres detestables et diaboliques remedes en la cure des maladies. — Par Mᵉ Thomas Sonnet sieur de Courval, Docteur en Médecine, gentil-homme Virois. Paris, Jean Millot, 1610.

Nous ne comprenons pas dans les œuvres de Sonnet la *Satyre du temps* à Théophile, publiée par Cœursilly, en 1623, à la suite de la *Satyre Menippée*, et qui parait être du poète Besançon. Cepen-

Sonnet, il a en revanche la valeur d'un témoignage authentique de son orthodoxie médicale, et il jette en outre quelque lumière sur les querelles de la Faculté au XVI[e] siècle, sur la situation des médecins, sur les sectes et les écoles qui se partageaient la faveur du public, et enfin sur les croyances et les préjugés populaires.

Après une préface dédiée au comte de Flers, une introduction au lecteur et une ode au peuple français, l'auteur entre brusquement en matière et commence ce qu'il appelle sa campagne contre les empoisonneurs de la santé publique. Mais on méconnaîtrait fortement les habitudes de l'époque et les tendances de notre écrivain, si l'on s'imaginait qu'il arrive immédiatement au sujet qu'il vient d'indiquer.

Les excursions pédantesques, l'appareil scientifique, avec son cortége bizarre de citations empruntées à toutes les langues du monde, étaient beaucoup trop à la mode pour que les choses pussent se passer avec autant de simplicité. Après tout, lorsqu'à propos de questions possessoires les avocats remontaient, en plein XVII[e] siècle, aux origines du monde, les médecins avaient bien le droit d'invoquer dans leurs querelles les philosophes grecs, l'Écriture sainte et les Pères de l'Église. Fidèle à la coutume établie, Sonnet, tout d'abord, semble perdre complètement de vue le but qu'il s'était proposé. Des charlatans, il n'en est pas question. L'éloge de l'économie du corps humain,

dant il est piquant de rapprocher cette production anonyme d'une revue littéraire du même genre, insérée par Sonnet dans sa première satire politique, et où se révèle une fois de plus son admiration pour Ronsard et son dédain profond pour l'École qui lui succéda.

le ménage des différents organes, la relation des priviléges appartenant aux médecins, l'histoire des diverses écoles semblent l'absorber tout entier; il s'égare même, à cette occasion, dans une polémique assez aigre contre un commentateur mal avisé qui avait considéré comme abrogées par le non-usage certaines lois concédant aux docteurs en Faculté des avantages pécuniaires et honorifiques.

L'auteur de cette proposition, le savant Bugnyon, devient à ses yeux un *resveur cornu*, un *plaisant enfileur de lois*, un *abrogeur à simple tonsure*, et sa manière de voir, consignée dans le Traité *De legibus abrogatis*, est proclamée *hâve, éthique*, *descharnée et semblable à un squelette*. Il est vrai que par compensation on célèbre avec enthousiasme, en vers et en prose, la haute perspicacité du Parlement de Normandie qui, dans un récent arrêt, avait adopté une doctrine contraire à celle du malheureux Bugnyon. Toutes ces dissertations, d'étendue fort inégale, nous amènent, après bien des circuits, au charlatanisme multiple que notre satirique s'est donné la mission difficile de combattre et qu'il classe préalablement en trois catégories:

« Soubs l'estandart ou enseigne de la première secte, « je rangeray les theriacleurs, charlatans, coureurs, « estalons d'assemblées, qui vagabondent de ville en « ville, de bourgade en bourgade, par les marchez « plus signalez et foyres plus celebres.

« Soubs la seconde, les alchimistes et spagyriques « extracteurs de quintessences, distilateurs, fon« deurs d'or potable, Maistres de l'Elixir ou grand « œuvre.

« Soubs la troisieme, les Iatromages ou medecins « Magiciens qui usent de billets, charmes, parolles, « caracteres, incantations et chimagrées superstitions, à la cure des maladies. Toutes lesquelles sectes « joinctes ensemble marchent à la campagne soubs la « Cornette generalle des empyriques (1). »

Dans ce long pamphlet, la première partie, qui a trait exclusivement au charlatanisme des rues, a été particulièrement remarquée. — M. Leber ne semble avoir vu qu'elle dans l'œuvre entière, et, deux ans après son apparition, elle était réimprimée à part dans un format populaire, contre Tabarin et ses confrères du Pont-Neuf. L'opportunité d'une pareille publication n'avait jamais été mieux justifiée. S'il faut en croire les témoignages contemporains, la fin du XVIe siècle était l'âge d'or des charlatans répandus en France, en Italie et en Allemagne. Ils tenaient leurs grandes assises sur les bords du Rhin, et rayonnaient de là sur tous les pays environnants, qu'ils parcouraient en magnifique équipage, au grand détriment des médecins docteurs en Faculté:

« Ilz ont de coustume d'aller en houlse par les rues « des villes, vestus de superbes et magnifiques vestements, portans au col des chaisnes d'or qu'ils « auront peut estre louées de quelque orfebvre, et « montez à l'advantage sur des genets d'Espaigne, « coursiers de Naples ou courtaux d'Alemaigne, accompagnez d'une grande suitte et caravane d'escornifleurs, batteurs de pavé, basteleurs, comediens, « farceurs et harlequins, recherchent en ce superbe

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 81 et 82.

« equipage les carrefours et places publiques des villes « et bourgades où ilz font eriger des eschafaux et « theatres sur lesquels leurs bouffons et maistres « Gonins amusent le peuple, par mille singeries et « tours de passe-passe (1). »

Il faut ajouter à cet appareil prestigieux de très-amples lettres-patentes remplies du récit de cures admirables et des expériences théâtrales, exécutées tous les jours sous les yeux du public, tantôt sur des patients bénévoles, tantôt sur le charlatan lui-même. Alors florissait un certain Florentin, dont le portrait a été tracé avec agrément par notre Virois et qui peut passer pour un des types les plus curieux de cette nombreuse classe d'aventuriers :

« Je veis, il y a sept ou huict ans à Paris, nous dit « Courval, un insigne et effronté charlatan qui sap- « pelait *il signore Hyeronimo,* lequel avoit fait eriger « un theatre en la court du Palais sur lequel estant « monté en bonne conche et superbe equipage, la « grosse chaine d'or au col, il desployoit les mai- « tresses voiles de son cajol . . . . . Et à fin qu'il ne « manquast rien à sa charlatanerie . . . . . il avoit « quatre excellents joueurs de violon qui avoient « seance aux quatre coings de son theatre lesquels « faisoient merveille accostés d'un insigne bouffon « ou plaisant de l'hostel de Bourgongne nommé *Gali-* « *nette la Galina* — qui de sa part faisoit mille sin- « geries, tours de souplesse et bouffonneries, pour « attirer et amuser le peuple, lequel s'approchoit « comme à la foulle de son theatre tant pour re-

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 94.

« paistre ses yeux en la contemplation du bouffon « que pour contenter ses oreilles en la douce har- « monie et harmonieuse douceur des instruments, « sans qu'aucun dessain les y eust portez. Si est ce « neantmoins, qu'ils se trouvoient tellement charmez « par le cajol affecté et babil effronté du dit char- « latan qu'ils estoient contrains d'acheter de ses « drogues, tant la curiosité et la persuasion avoient « gaigné sur eux (1). »

Mais Hyeronimo ne s'en tenait pas là : il se brûlait publiquement les mains jusqu'à les couvrir d'ampoules et les guérissait, séance tenante, avec un baume d'une composition particulière. Il se perçait la poitrine à grands coups d'épée et le même baume cicatrisait immédiatement ses plaies saignantes sous les yeux des spectateurs ébahis. Enfin, il arrachait les dents sans douleur et sans autre instrument que ses deux doigts. Le passage de Courval qui a trait à cette dernière opération est trop intéressant pour ne pas être cité dans son entier :

« Et pour decevoir et attirer le peuple plus facile- « ment soubs le voille de charité et de courtoisie, et pour « s'achalander et se mettre en crédit, il tiroit et arra- « choit les dents de ceulx qui en vouloient faire tirer « sans prendre aucun argent de sa peine, usant à « ceste fin d'un grand et merveilleux artifice de les « tirer et arracher, sans exciter aucune douleur ni « même sans user d'aucun instrument ou polican « que de ses deux doigts, à sçavoir le poulce et « l'index ; mais pour descouvrir la tromperie et la

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 101.

« trouver en son giste avant que d'arracher la dent « que le patient vouloit faire oster, il la touchoit de « ses deux doigts au bout de l'un desquels il mettoit « subtilement, en babillant, un peu de poudre nar- « cotique ou stupefactoire, pour endormir et en- « gourdir la partie, afin de la rendre stupide et sans « aucun sentiment, et à l'autre doigt il mettoit « une poudre merveilleusement caustique, laquelle « estoit d'operation si soudaine qu'en un moment « elle faisoit esquarre et ouverture en la gencive — « deschaussant et deracinant tellement la dent qu'aus- « sitost qu'il la touchoit de ses deux doigts seule- « ment, il l'arachoit et quelquefois tomboit sans y « toucher (1). »

Bien qu'au dire de la Faculté, le procédé d'extraction fût diabolique, il est regrettable, si tant est que Sonnet n'en ait pas admis l'existence un peu légèrement, qu'il soit aujourd'hui perdu. Notre docteur a beau s'écrier : « Voila donc les ruses et tromperies « dont se servoit ledit charlatan pour pipper les plus « credules,... s'aquerir de la reputation et bastir le « fondement de sa pseudo-pratique charlatanesque « sur les masures et ruines de la santé du pauvre « peuple (2). »

Bien des gens admireront comme nous, malgré toutes les insinuations, il signore Hyeronimo, qui, devançant le progrès des âges, remplaçait, au XVI[e] siècle, l'éther et le chloroforme par sa poudre narcotique, et supprimait en même temps, au moyen

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 107.
(2) *Ibid.*, Piog.

de sa poudré caustique, les pinces, les clefs et tout l'appareil chirurgical. Aussi Courval, pour affaiblir le côté merveilleux de ces opérations, affirme-t-il, en dernière analyse et contre toute vraisemblance, que les clients du Florentin moururent plus tard de fluxions et de catharres, causés par l'introduction dans leur bouche des poudres dont nous avons parlé.

La seconde partie, remarquable par le caractère capricieux de son érudition, s'adresse non plus aux charlatans des rues, mais aux docteurs qui suivaient à la cure des maladies des méthodes extravagantes et condamnées par la Faculté. L'état du corps médical, les querelles intestines qui le divisaient, les pratiques ridicules que l'on suivait généralement et que l'on imposait aux patients, étaient de nature à justifier des diatribes encore plus véhémentes que celles du médecin bas-normand. Sounet était trop convaincu de l'excellence de son art pour arriver au scepticisme de Montaigne ; mais le spectacle de toutes ces variations ne laissait pas que de le scandaliser, et c'est avec une véritable irritation qu'il poursuit ces nouveaux charlatans beaucoup plus dangereux à son sens que les premiers. — La situation était d'ailleurs particulièrement critique. Les adhérents à la science médicale sérieuse, comme il l'entendait, diminuaient tous les jours ; les dissidences se multipliaient et l'amour du merveilleux aveuglait les meilleurs esprits. C'était l'heure de l'épanouissement de l'alchimie et de tous ses procédés étranges et superstitieux.

Les célébrités d'autrefois étaient dédaignées, et l'on voyait surgir, de tous les côtés, des sectes qui se combattaient avec acharnement. Alors florissaient

Alexandre de La Tourelle, Abelli, Gohory, La Brosse, La Rivière, Boineval et du Mont, alchimistes qui eurent leur jour de célébrité, mais dont la postérité connaît à peine les noms.—Quant aux écoles, elles se subdivisaient à l'infini, et l'on connaissait tout à la fois les Tubalistes, les Magrélistes, les Paracelsistes, les Piémontistes, les Hermeliens, les Bricquevillistes, les Bragardinistes, les Talmudistes et les Acomistes.

Les préparations en usage répondaient à l'incohérence de toutes ces doctrines, et les plus singulières n'étaient ni les mixtions d'antimoine, ni le sel des Pélerins, ni l'or potable, ni l'élixir ou grand œuvre, ni même l'huile du Soleil, de la Lune, ou la Vénus et le Jupiter philosophiques. Ce moment d'inexprimable désordre, prélude nécessaire d'investigations scientifiques plus sérieuses, est parfaitement décrit par Sonnet, et, après l'énumération de tant de panacées ridicules, il faut lui savoir gré des paroles modérées par lesquelles il conclut:

« Nous ne voulons pas neantmoins estre tant dis-« courtois envers la chymie que de la reprouver et « chasser du tout du corps de notre Faculté; mais nous « luy voullons faire garder son rang et tenir le lieu de « la plus basse et infime servante et marmitonne de la « medecine, et non pas luy laisser empieter le nom et « l'authorité de maistresse, en la reprenant trop effi on-« tement et en lui mettant le pied sur la gorge (1). »

Quant aux Paracelsistes, en général, le portrait qu'il en trace n'est guère plus flatté que celui des charlatans forains, et il propose en fin de compte

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 229.

d'en débarrasser le pays au moyen d'une St-Barthélemy générale, procédé semblable à celui que nous lui avons vu réclamer précédemment contre les financiers enrichis des deniers du roi :

« Ce sont gens de sac et de corde qui trop mieux « se sauroient aider d'un couteau en une presse que « ne feroit un bon suisse de son espée, escumeurs « de repues franches, grands persecuteurs de bouteilles, tondeurs de nappes, escornifleurs de cabarets, bouches fraiches, escervelés, batteurs de pavé, « souffleurs d'alchemie, atheistes, cabalistes et banqueroutiers. ». . . « Il faut les brusler et enfumer, « comme renards en leurs tasnieres; ou comme « fraislons en leurs trous et fourneaux, ou les bouillir « avec leurs huilles distillées et alambiquées comme « on faict les choux en Dauphiné..... (1). »

La troisième partie n'a pas la même valeur; la verve de l'écrivain s'est épuisée, et ses idées semblent empruntées à plusieurs traités contemporains « *sur* « *les resveries populaires au faict de la medecine.* »

Cependant tout n'est pas à dédaigner dans cette compilation, qui énumère assez exactement les paroles, charmes et billets auxquels on attribuait alors des influences magiques et des propriétés curatives. Par une singularité piquante, l'auteur lui-même, si indépendant et si dégagé de préjugés, n'a pas échappé complètement à la contagion des superstitions de son temps, et son travail se clôt par une série d'affirmations qui ne sont guère moins surpre-

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 239.

nantes que celles dont il s'est si impitoyablement raillé (1).

Sonnet, malgré le nombre assez considérable de ses œuvres en prose et en vers, n'était pas au bout de ses projets : il avait composé ou au moins préparé une infinité d'autres productions dont il annonçait, dès 1608, la prochaine mise au jour.

Cette petite flotte d'écrits qu'il tenait en réserve, se composait, disait-il dans la préface de la *Menippée*, « de sept navires dont les quatre premiers « sont chargés de quatre satyres : la premiere contre « les *usuriers*, la seconde contre les *chicaneurs*, la « troisieme contre les *charlatans* et pseudo medecins « paracelsistes, la quatrieme et derniere contre la « *vanité, superfluité et inconstance* des habits. Les trois « autres vaisseaux sont chargez de plusieurs et diverses « sortes de marchandises ; dans le premier sont mes « Amours de Francine, au second mes Meslanges poeti- « ques tissues de plusieurs especes de poesies, comme « Sonnets, Stances, Odes, Discours, Elegies, Epi- « grammes, Anagrammes, Epithalames, Chants royaux, « Cartels et Mascarades. Le troisieme et dernier a « pour charge seize Epitaphes ou Tombeaux desquels « je t'en ay voulu attacher six seulement à la queue « de cet esquif. — ..... Contente toy donc, à present

(1) D'après lui, le cœur de l'hirondelle augmente la mémoire; celui de la tourterelle guérit les fièvres intermittentes; le canard, le scorpion, l'araignée, les yeux de la grenouille, la dent de la taupe, le jarret du lièvre, le crâne de l'homme, les boyaux du loup, la cervelle du passereau et la dépouille du cerf jouissent de vertus tout aussi singulières. —*Satyre contre les charlatans*, p. 319 et 320.

« de cet esquif, Amy Lecteur, auquel si tu faicts bon « visage et monstre un doux et gracieux acueil, tu te « peux asseurer que je ne differeray point longtemps « à cingler à rames et voilles tendues vers ton havre « françois. Sinon je prendrai port ailleurs où le vent, « le destin, l'orage et la fortune me guideront (1). »

A la fin de la *Thimethelie*, nous trouvons des renseignements un peu différents et qui demandent aussi à être recueillis.

Laisse donc ce suject pour t'employer ailleurs
Contre les usuriers et paillards deceveurs
Contre les Berlandiers, et les gourmands yvrognes
Les nez rubicondez, et ces bacchiques trognes,
Contre un tas de villains, riches avares gens
Qui languissent de faim auprez de leurs moyens;
Contre le fard trompeur des lasches demoiselles
Qui replastrent leur front, durcissent leurs mamelles
Revernissent leur sein, leur peau vont couroyant,
Alignent leurs sourcils, leurs cheveux vont poudrant;
Vermillonnent leurs joues, encroustent leurs visages;
Repolissent leur cuir, pour dementir leurs aages.
—Je veux reprendre encor les habits des François,
Qui changent tous les jours de façon plus de fois
Qu'un Prothée inconstant de forme et de figures
Ou le Chameleon de diverses peintures.
J'espere mettre au jour tous ces tableaux divers
Despeincts au naturel du pinceau de mes vers (2).

Tous les ouvrages de Sonnet, en y comprenant la

(1) *Satyre Menippée*, contre les femmes sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage avec la *Thimethelie*; 3e édit., 1623. — Lyon.

(2) *Satyre Menippée* contre les femmes, etc., 1626.—L'édition de

satyre en prose contre les charlatans et les Exercices de ce temps, réalisent une partie de ses promesses, si complaisamment énumérées. Mais le programme n'a pas été rempli en entier (1).

Toutefois, nous ne saurions regretter les lacunes qui s'y font remarquer; la plupart des points signalés

1623, p. 105, renferme moins de détails, et, avant d'arriver *aux habits des François*, elle dit simplement :

> Laisse donc ce subject pour t'employer ailleurs
> Contre les usuriers et rusez chicaneurs,
> Contre les charlatans, trompeurs paracelsistes,
> Les pseudo-medecins et enfumez chimistes.

(1) Sonnet revient sur cette annonce et nous fait connaître les modifications survenues dans ses projets, au début de la satyre contre les charlatans :

« Amy lecteur, m'estant engagé de promesse par la preface de ma *Satyre Menippée* du mariage, de faire en bref aborder à ton rivage françois une petite flotte de sept navires chargez de plusieurs marchandises differentes pour la matiere, semblables quant à la forme pour avoir eté figurées et façonnées au caractere poetique. Mais depuis ayant eu advis que la façon et forme de telle marchandise estoit pour le present trop commune et triviale en France, n'y ayant pour le jourd'hui si failly pedan d'escolle, mortepaye ou soldat des gardes qui ne s'efforce de donner à ses pedantesques ou soldatesques compositions et ouvrages le coin et le caractere poetique, cela m'a donné subject, craignant de demeurer chargé des dictes marchandises et n'en avoir par la prompte deffaicte, de changer et effacer leur premiere façon et figure pour leur donner le caractere de la prose. . . . .

« Et voyant les orages et tempestes grondantes de l'envie et de la mesdisance agiter et borrasquer ordinairement notre ocean françois, cela m'a empesché de faire advancer toute la flotte entiere, craignant la risque et le hasard d'un futur naufrage, ains me suis contenté de faire cingler et aborder seullement cette nave chargée

par Sonnet ont été abordés par lui d'une manière au moins incidente, et il est douteux qu'en les reprenant isolément il eût pu rencontrer des aperçus nouveaux et saillants. Quant aux poésies amoureuses qu'il annonçait, il est heureux, selon nous, qu'il ne les ait pas achevées. Son talent, dépourvu de fraîcheur et de souplesse, répugnait à ce genre de composition, et ses *Amours de Francine* n'auraient certainement rien ajouté à sa gloire littéraire.

Les développements étendus dans lesquels nous venons d'entrer nous semblent de nature à renseigner suffisamment sur la valeur de Sonnet de Courval.

Jusqu'ici l'opinion sur son compte a été très-diverse et très-contradictoire. Au XVIII[e] siècle, l'abbé Gouget et, à notre époque, M. Viollet-le-Duc (1) lui ont été assez favorables; mais en revanche il a été attaqué avec une violence extrême par d'Artigny, par Lenglet du Fresnoy et par Dreux du Radier. Pour d'Artigny, Sonnet est le type par excellence du mauvais goût, de la grossièreté et de la pédanterie. Il raille sans pitié ses périodes interminables, et compare ses dissertations prétentieuses à la harangue célèbre que Furetière prête au prince Galimatias au moment où

d'une satyre contre les charlatans et pseudo-medecins empyriques, laquelle j'ay choisie entre les autres pour faire anchrer la premiere comme plus utille et necessaire au public, en attendant que nous donnerons ordre de faire advancer les autres qui ne sont de telle consequence que celle cy..... Introduction, *Satyre contre les charlatans.*

(1) *Œuvres complètes de Mathurin Régnier, précédées de l'Histoire de la Satire en France*, par M. Viollet-le-Duc. Paris, Jannet, 1853, p. 43, 44 et 45.

il va combattre la sérénissime princesse Rhétorique. L'abbé Le Clerc n'est pas éloigné du même sentiment. Quant à Dreux du Radier, voici en quels termes décisifs il s'exprime sur le compte de notre poète, qu'il appelle quelque part un mauvais singe de Juvénal :

« L'auteur, très mince versificateur, se jette dans « des récits longs et ennuyeux, ne copie personne, et « devient un modèle de tous les défauts d'un écrivain « sans jugement et d'un méchant poëte. Diction im- « pure, images grossières, invectives outrées, li- « cence effrénée dans le fond des choses et dans le « style ; on ne conçoit pas que de pareilles pièces « aient pu trouver des lecteurs après les satires de « Régnier et du temps de Malherbe (1). »

Malgré l'exactitude de la plupart de ces critiques, la sévérité de d'Artigny et de Dreux du Radier arrive à l'injustice. En relevant l'intempérance du langage de Sonnet, ses écarts de goût, son outrecuidance et son cynisme, qui ne dépasse pas celui de Régnier, ces deux écrivains ne tiennent aucun compte de sa richesse de description, de son esprit observateur, et de cette inspiration sarcastique qui donne à la satire sa principale valeur, et qu'il posséda dans une certaine mesure. Ils ne mentionnent pas davantage la recherche du détail précis qui caractérise ses œuvres et leur communique, en dépit de toutes les extravagances que l'on peut y signaler, un attrait de curiosité incontestable. Très-éloigné de Vauquelin de La Fresnaye pour la perfection littéraire, il reproduit beaucoup mieux la physionomie de son temps, et avec

(1) Dreux du Radier, *Discours sur la Satire*, Paris, 1772.

Auvray et Angot de L'Éperonnière, il forme un groupe de satiriques réalistes, qui a son importance dans l'histoire de notre province.

Peut-être aussi eût-il été juste d'indiquer, au moins sommairement, les vues généreuses dont Courval a fait preuve en plusieurs circonstances. Pamphlétaire irrespectueux et grossier, il a compris mieux que bien des esprits délicats le besoin d'une transformation générale; il a compati à la misère des basses classes, et a combattu la rapacité des traitants, les ridicules des gentilshommes d'aventure et le luxe insolent des abbés commendataires (1). Après avoir décrit les raffinements du luxe et les bigarrures des costumes; après avoir pénétré avec une curiosité sensuelle dans les plus mauvais lieux; après avoir repu son imagination des spectacles les moins édifiants, il a retrouvé tout à coup une honnêteté d'aspirations inattendue; il a rêvé un royaume sans division, une organisation équitable des impôts, la suppression de la vénalité des charges, la justice respectée comme un sacerdoce, et la religion recouvrant l'auréole de sainteté et le prestige des anciens jours. Il ne s'en est pas même tenu là, et ce poète, sans vergogne, a tracé du prêtre, comme il le comprenait, un portrait idéal d'une élévation singulière. Il ne l'a pas appelé à cette vie facile et à cette tolérance insouciante que Rabelais, dans une pensée ironique, indiquait comme le type de la perfection. Plus sin-

(1) « Courval était un homme d'esprit, de sens, plein de droi-« ture et fin observateur. » (Viollet-le-Duc, *Histoire de la Satire en France*, p. 45.)

cère et plus croyant à la fois, il l'a convié, avec un accent de conviction émue, à l'exercice de la charité, aux contemplations sereines de la science, à l'éducation des intelligences et des âmes. Ces aperçus graves et sensés, ces projets hardis de réforme politique sont de nature à fixer l'attention : ils attestent un esprit judicieux, une âme humaine autant que libérale, et ils sont, à notre sens, un des meilleurs titres de Sonnet à l'appréciation indulgente de notre époque.

COURTES RÉFLEXIONS

SUR

LA TRAGÉDIE FRANÇAISE

AU XVIIe SIÈCLE,

A PROPOS DE CORNEILLE,

PAR M. A. JOLY.

Ceci n'est qu'une note à ajouter aux études sans nombre qu'on a faites sur Corneille. Ses mérites divers ont été pesés, discutés, exaltés ; mais on n'a pas assez indiqué, à mon gré, ni marqué d'une façon assez nette le principe philosophique et l'essence même de la tragédie telle qu'il l'a conçue, et de la tragédie française en général.

La tragédie française, et j'entends par ces mots la tragédie du XVIIe siècle, non les tentatives plus ou moins malencontreuses du XVIIIe siècle et du XIXe, celle-là surtout qui a été la contemporaine de Descartes, de Pascal et de ce vigoureux mouvement d'intelligence qui n'introduisait pas encore l'esprit de cour dans les lettres : cette vraie tragédie française est une œuvre à part qui ne ressemble à aucune des productions du même genre dans les littératures qui

l'ont précédée, ni dans celles qui l'ont suivie ; qui est aussi loin de la tragédie grecque qu'elle croyait imiter, que du drame espagnol qu'elle prétendait corriger, que du drame anglais qui venait de se développer à côté d'elle sans qu'elle en eût le soupçon, et qui devait plus tard la détrôner dans l'attention et l'estime du monde. Elle représente un art complet, un développement particulier de l'esprit humain. Fille d'une société monarchique et chrétienne, elle en reproduit merveilleusement les préoccupations les plus hautes et les plus sereines. Elle a été le produit nécessaire du XVII[e] siècle. Elle y a sa raison d'être littéraire, philosophique et sociale ; elle est la plus complète et la plus frappante image, non de son état, mais de ses aspirations morales.

Le tort de ceux qui la jugent, c'est qu'ils la considèrent du même point de vue que les autres manifestations de l'art dramatique, et qu'ils cherchent ce qu'elle a de moins qu'elles en vérité ou en variété, tandis qu'il faut la considérer comme un système à part, qui a eu son heure et qui a ses conditions particulières. Le point de départ de chacune est tout-à-fait différent. Pour le drame moderne comme pour le drame espagnol ou anglais, il est avant tout historique : ils veulent reproduire la vie, l'extérieur, l'acte, le fait. Le sien est tout moral. Ce qui la distingue entre toutes, c'est qu'elle est plus *spiritualiste* que les autres ; c'est que, seule, elle est uniquement spiritualiste en sa conception.

C'est vouloir ne rien entendre à la question que de la réduire, comme on l'a fait si souvent, à une question de forme, de circonstances extérieures ; de dire que

notre tragédie a été plus qu'aucune autre astreinte à des règles rigoureuses. Le respect des trois unités ne constitue pas la tragédie de Corneille. Une rencontre de circonstances, la prédominance de l'érudition pédantesque, aussi enthousiaste d'Aristote en poésie qu'elle l'avait été en scolastique, et le comprenant aussi mal des deux côtés; le penchant ultra-logique de notre pays, qui fait qu'il pousse toute idée à ses conséquences extrêmes, et qu'ennemi des compromis il va tout de suite aux résolutions violentes : toutes ces raisons ont imposé au poète le joug de la règle étroite. Les unités ont été la condition fatale de la tragédie de Corneille, le cadre, la forme dans laquelle elle a dû se produire. Elle les a subies, elle s'y est enfermée; mais elle pouvait être sans elle.

Ce qui fait son caractère à part, c'est l'âme qui vit en elle, c'est l'inspiration qui l'anime. Tous les autres drames sont plus ou moins réalistes dans le sens le plus élevé du mot. Ils donnent une part considérable à tout ce qui est extérieur. Ils veulent avant tout reproduire la vie, son mouvement matériel et physique. Shakespeare, au fontispice de son œuvre, pourrait écrire : Nature. Corneille devrait mettre: Ame humaine. Sa tragédie est bien la fille d'un temps qui n'invoque pas sans cesse, comme le XVIIIe siècle, le nom de Nature ; qui n'a pas été, comme le XIXe, pénétré par toutes les théories panthéistiques, mais qui croit, au contraire, à la haute dignité de l'âme, à sa grandeur, à son immortalité ; qui, avec Pascal, professe le mépris hautain et complet de la matière, l'anéantissement du corps au profit de l'âme seule ; qui, avec Descartes, fait reposer toute construction in-

tellectuelle sur l'affirmation hardie et nette de sa pensée. Ainsi, la religion et la philosophie, par toutes eurs voix, lui enseignent la grandeur et le prix de 'âme, qui a coûté le sacrifice d'un Dieu, et qui est la seule réalité que l'homme puisse affirmer; elles lui imposent en même temps le mépris et le détachement des choses passagères. Formée par ces leçons, la tragédie est amenée à concentrer sur l'âme tout l'intérêt et à faire bon marché des circonstances extérieures. C'est un spectacle suffisant que celui d'une âme. C'est par là, et non pas seulement parce qu'elle est chaste, que cette tragédie est vraiment chrétienne en son esprit.

Et de là le dédain pour l'histoire, pour le costume, pour la nature, pour le cadre : le soin du détail exact, du décor, de l'intrigue, elle le néglige comme un plaisir un peu enfantin. Elle ne recherchera pas non plus ce que nous appelons couleur locale. La pensée, considérée à la façon de Descartes, n'a pas de patrie. Ce que cherchent à connaître ses élèves, ce n'est pas une âme grecque ou une âme romaine, c'est l'âme humaine. Ainsi, le spiritualisme du temps explique les privations que la tragédie du XVII[e] siècle s'impose; et ce qui, si l'on ne réfléchit pas, semble être maigreur et pauvreté, est un renoncement, un sacrifice volontaire en vue de mérites plus élevés. Toutes ces exclusions ont un but commun, non point de rétrécir le champ et les ressources du drame, mais de porter toute l'attention sur ce qui en est l'objet principal, et cet objet de le grossir et de le mieux éclairer.

Il s'ensuit que la moralité des personnages devra être différente dans le drame ou dans la tragédie.

Corneille fait une part énorme à la responsabilité humaine. Shakespeare, comme le drame moderne, se plaît à montrer la passion maîtresse. On y chante volontiers, comme dans Euripide : « Amour, roi du monde... » On y représente la passion comme une sorte de force fatale. Les personnages n'essaient pas de réagir contre elle, ils sont vaincus du premier coup. Ni Desdémone ni Juliette ne songent à lutter un instant : une fois frappées, elles se laissent aller à la dérive. Les héroïnes de Shakepeare sont pleines de séduction, mais parées des seules grâces de la jeunesse. Si elles ne mouraient pas jeunes, on se demande, non sans quelque inquiétude, comment elles sortiraient des tentations et des périls de la vie. Au contraire, les héroïnes de Corneille pourraient échapper aux accidents tragiques : elles sont faites pour vivre et mourir honorées. Ses personnages, en effet, ayant conscience de leur personnalité morale, ne se décident qu'après avoir réfléchi; ils s'étudient, ils pèsent les divers mobiles de leurs actions; ils ne craignent pas de nous faire assister à ce travail intérieur. C'est d'eux-mêmes, d'eux seuls et de la délibération installée en leur âme que sort la résolution. Les personnages de Shakespeare, quand ils ne sont pas emportés par la fantaisie, cèdent à quelque mobile extérieur. Sans les conseils d'Iago, Othello ne tuerait pas Desdémone. Ce personnage d'Iago, la diplomatie de sa haine, sa trame ténébreuse, tout cela est admirablement déduit; mais combien la personnalité d'Othello n'en est-elle pas amoindrie ! Sans les sorcières qu'il rencontre sur sa route, Macbeth ne concevrait pas la pensée du régicide. Ainsi, les person-

nages de Shakespeare sont à la merci de toutes les circonstances extérieures, de l'heure qui passe, du hasard sous toutes les formes.

Tout autre est l'homme dans Corneille, et comme il y est bien la plus noble des créatures! Formé par le christianisme, la chevalerie et la réflexion philosophique, il n'est plus écrasé par la Fatalité comme chez les anciens, il n'est plus le jouet de la passion comme dans Shakespeare et dans le drame moderne, mais vraiment homme et doué de toutes les qualités viriles. Il a des faiblesses, mais il est capable de réagir contre elles; il a la conscience et par là même la responsabilité de ses actes. Délivré des vaines terreurs, passionné pour le devoir, ayant soif d'honneur, prêt à courir au martyre et à sacrifier sa vie à ses convictions, maître de lui comme de l'univers, sous la main et l'œil de Dieu, il marche au bien d'un pas ferme. Ainsi conçue, la tragédie sera nécessairement une leçon. C'est, du reste, la pensée générale de la littérature au XVIIe siècle. On y pense que les œuvres littéraires, à quelque genre qu'elles appartiennent, doivent instruire, chacune par les moyens qui lui sont propres. Le drame romantique déclare que c'est une leçon suffisante que le spectacle de la vie fidèlement observée et fidèlement rendu; la tragédie pense que cette leçon que chacun se fera à sa guise est vague et insuffisante: elle en veut une plus précise. Il faut que le poète donne ses conclusions. Dans le drame original, l'auteur semble indifférent au bien et au mal. Il se contente d'enregistrer les faits. Peu soucieux de la moralité de ses personnages et de leurs actes, il se laisse entraîner à la suite de l'action, il ne la juge

pas. Il ne prend pas parti ; ou, s'il le fait quelquefois, il semble que ce soit contre le bien. Il n'intervient que par une ironie sceptique, comme Shakespeare dans son tableau des âges de la vie, ou lorsqu'il charge Cerveau-vide de représenter la Justice. Le poète tragique, en notre XVIIe siècle, ne se contente pas de copier la vie, il faut qu'il en dise sa pensée ; et, à l'occasion de telle ou telle circonstance qu'il lui emprunte, il devra construire une œuvre qui éclairera et dirigera la conscience des autres hommes et qui développera la moralité humaine. De notre temps, le drame procède de l'histoire et du roman. Au XVIIe siècle, il procède de la philosophie ; le poète tragique donne la main au moraliste. C'est pour cela, bien plus encore que par un penchant pour l'enflure, qu'on a préféré alors l'étude de Sénèque à celle des Grecs. C'est qu'il est plein de sentences et de préceptes moraux. Ce qui fait le grand caractère de la tragédie de Corneille, c'est l'intention philosophique, c'est qu'elle moralise, et veut moraliser. C'est par là qu'elle vit et vivra malgré les exigences que lui ont imposées les règles étroites du moment. Ce qui est particulier à Corneille, c'est le grand souffle moral qui soulève et anime chacune de ses pages. Ce n'est pas seulement par ce qu'il dit qu'il est utile, c'est surtout par l'ardeur qu'il communique et qu'il laisse dans les âmes. Il ne se contente pas d'être moral, il fait de la moralité le fonds, l'essence et le ressort même du drame. Il transporte sur la scène et fait vivant et visible l'idéal des moralistes. Il passionne le devoir : il l'illumine d'une telle flamme que tout sacrifice paraît naturel, et qu'on rougit de n'être pas sublime. Le

[illegible] une grande école de vertu.
[illegible] a coup sûr, parmi les
[illegible] des temps modernes.

[illegible] générale est ainsi mar-
[illegible] des événements qui entrent
[illegible] particulier. Les faits exté-
[illegible] comme faits, mais seulement
[illegible] certaines modifications pour
[illegible] en eux-mêmes qu'ils attachent,
[illegible] l'effet qu'ils produisent et dans
[illegible] certaine influence. Dès lors ils
[illegible] importance secondaire. Le poète les
[illegible] qu'il fasse sentir cette domination.
[illegible] espagnol ou anglais se tient le plus près
[illegible] nature : il suit les événements, il doit
[illegible] d'intervenir pour les déplacer ou
[illegible] en aucune façon. La tragédie fran-
[illegible] composition philosophique. Il faut
[illegible] où il va et où il veut nous con-
[illegible] croit que ni la nature ni l'his-
[illegible] drame tout fait, qu'elles en fournissent
[illegible] éléments ; il veut que l'auteur s'ap-
[illegible] événements, qu'il y imprime sa marque,
[illegible] empreinte de son âme, qu'on ait l'im-
[illegible] fait seul, mais du fait étudié et
[illegible] veut que la personnalité de l'auteur
[illegible] dans la combinaison générale de
[illegible]

[illegible] même et par ses origines, elle est plus com-
[illegible] que les autres, donnant plus d'im-
[illegible] qualités purement littéraires, aux qua-
lités de style. Cela devait être pour un art qui est né,

non de l'observation de la vie, mais de l'étude et de la réflexion, et de l'imitation savamment transformée des œuvres antiques.

Ces tendances diverses dans la pratique peuvent se résumer en un seul mot : la tragédie française *choisit.* L'art réaliste doit être complet, tout dire et tout reproduire. Celui-ci, idéaliste par excellence, n'accepte pas sans examen les divers éléments qui lui sont fournis par la tradition ou par l'histoire, il prend les uns et il rejette les autres. *Choisir,* c'est l'expression dernière de la tragédie, le mot qui résume tout son travail et toute son inspiration.

Elle choisit son heure, elle prend un espace de temps limité, non pour être plus fidèle à la vérité ; mais pour circonscrire le champ de notre curiosité, et mieux diriger l'attention de l'auditeur qu'elle ne veut pas laisser se disperser.

Elle choisit son sujet, le prend dans un lointain poétique pour n'être pas troublée par les passions du moment, et pour être plus libre de l'ordonner à sa guise.

Elle choisit ses personnages, éloigne ceux qui sont vulgaires, ceux dont l'âme est encore enveloppée dans des limbes et dont l'étude ne pourrait rien nous apprendre.

Elle choisit entre les sentiments. Elle n'admet pas que tous aient le même droit de se montrer, sous prétexte qu'ils sont tous également naturels : elle n'accepte que ceux qui peuvent intéresser et élever l'âme de l'auditoire.

Elle choisit enfin dans la langue elle-même et au nom du même principe d'élévation morale et de délicatesse, elle proscrit toutes les vulgarités.

Le défaut de cet art, qui ne donne rien à l'extérieur, c'est que ses œuvres semblent faites pour un parterre de stoïciens. Mais c'est là un art grand et noble, et le dédain que nous aurions pour lui prouverait moins peut-être chez nous la délicatesse du sens critique et de l'appréciation littéraire, qu'une diminution du sérieux dans les esprits, un affaissement des âmes et du sentiment moral.

Un autre danger pour sa durée, c'est qu'il ne peut se passer du génie. La médiocrité est permise au drame de la Curiosité. Ici, avec cette simplicité stoïque, cette sobriété de ressources, la tragédie sans le génie ne sera qu'une chose artificielle, vide, sonore, une rhétorique rhythmée. Pour qu'elle vive, il faut que Corneille y mette une âme. L'étude des tragédies de second ordre apprend à mieux apprécier Corneille. Elle montre toute la puissance de Corneille et l'impossibilité de la tragédie sans Corneille ou sans Racine.

UN

SIÉGE D'HONFLEUR

(AVRIL-MAI 1594);

Par M. E. DES ESSARS,

Membre titulaire de l'Académie.

La plus grande force de tout gouvernement résulte de la satisfaction qu'il sait donner aux légitimes aspirations de ses peuples : la raison l'affirme, l'histoire le prouve. Pourquoi, en France, le pouvoir royal s'est-il substitué si énergiquement à la féodalité? Les peuples, opprimés par les seigneurs, clercs ou laïques, trouvaient un asile sous l'autorité du roi; ils échappaient à un despotisme sans règle pour vivre tranquilles, protégés par le droit et la justice dus à l'influence des légistes habilement mis en crédit. Plus tard, la royauté put seule imposer un terme aux oppressions des grandes Compagnies, et enfin anéantir les bandits auxquels les guerres religieuses avaient permis de devenir puissants. En étudiant nos guerres civiles du XVI[e] siècle, on demeure convaincu que les grandes qualités politiques de Henri IV firent plus en sa faveur que le courage et les talents du guerrier, plus peut-être que ses droits héréditaires. Malgré la fureur des chefs de la Ligue, les soldats jetèrent les

armes dès qu'ils ne doutèrent plus que le Béarnais ne fût un sage et bienfaisant monarque.

Cette pensée me paraît si vraie, elle est, à mes yeux, un si précieux enseignement pour les princes et pour les peuples, que je ne saurais me lasser de scruter les historiens du temps où sont décrits les derniers efforts de la Ligue. Le triomphe définitif du Roi fut réellement l'œuvre intelligente de la souveraineté du peuple, exercée à l'encontre du fanatisme ambitieux de quelques grands seigneurs et des attentats des brigands. Un des historiens les plus véridiques de cette lutte, où le vainqueur est resté populaire, est, sans contredit, l'italien Davila (1). Compagnon fidèle du roi de Navarre, il combattait et écrivait aux mêmes heures; et comme son livre, en langue étrangère, n'est pas à l'usage de tous, j'ai cru qu'il n'était pas sans intérêt de rappeler, en le suivant presque littéralement, l'un des derniers épisodes de la guerre civile : j'étais naturellement porté à le choisir, puisqu'il a pour théâtre notre propre contrée; d'ailleurs, quelle ville plus que Honfleur a chèrement acheté son repos? Occupée trente-deux ans par les Anglais, prise et reprise pendant la Ligue *du bien public*; tour à tour protestante, catholique, royaliste, ligueuse; enlevée par Henri IV en 1590, reprise et tenue depuis par le commandeur de Grillon (février 1591): que de causes d'angoisses et de ruine! Je n'ai point été arrêté par l'idée que cette résurrection n'était pas nouvelle, que des écrivains de talent avaient récem-

(1) *Historia delle guerre civili di Francia*, di Henrico Caterino Davila, in Lione, MDCXLI.

ment remis les mêmes faits en lumière, je me suis attaché à reproduire le récit originaire, toujours précieux quand l'historien raconte ce qu'il a vu (1).

En 1594, la Normandie entière était sur le point de se soumettre à l'autorité du roi, la ville d'Honfleur tenait ferme pour le parti de la Ligue. Cette ville, dit l'historien, est située dans un angle saillant, en forme de péninsule, s'avançant dans l'Océan, précisément en face du Hâvre-de-Grâce; ces deux villes sont séparées l'une de l'autre par la Seine, au terme de sa course. Ainsi, entre les deux forteresses, il n'y a d'autre intermédiaire que les eaux du fleuve débouchant majestueusement dans la mer sur un espace d'environ deux lieues, où il est déjà confondu avec les flots.

Le commandeur de Grillon y exerçait l'autorité (2); en sa qualité de Provençal, il avait avec lui force gens de son pays; il était accompagné d'un des fils du seigneur de Fontaine-Martel, influent dans le Pays-de-Caux; du capitaine de Latour, guerrier hardi et plein d'expérience; du capitaine Glèse, neveu du gouverneur de Caen; du curé de Trouville, qui de prêtre s'était fait le chef fameux d'une bande armée et d'une foule de soldats et de gentilshommes dévoués au parti de la Ligue. Ils avaient fait d'Honfleur leur

(1) *Essai historique sur Honfleur*, par M. Labutte. Honfleur, 1840. — *La Ligue en Normandie*, par M. le vicomte Robert d'Estaintot. Paris, A. Aubry, 1862, et en dernier lieu M. Catherine.

(2) De Thou nous apprend que Grillon, sans doute nom italien d'une illustre famille originaire de Gênes, était Thomas Breton, chevalier de Grillon, frère de Louis Breton, fidèle compagnon de Henri IV, dont le nom se prononce et s'écrit aujourd'hui Crillon: *Pends-toi, brave Crillon!...*

principal poste ; de là, ils parcouraient le pays, pillaient et faisaient des prisonniers, s'occupant moins des opinions que de la richesse de leurs victimes. Munis de bon nombre de barques armées, ils pirataient sur les navires surpris dans l'embouchure de la Seine.

La ville avait été remplie par eux, non-seulement d'une milice nombreuse et de larges approvisionnements de guerre, mais encore d'une foule de richesses, fruits de leurs exploits, ou mieux de leurs rapines. Aussi, au commencement d'avril, le duc de Montpensier, désireux de détruire cet ennemi incommode, posté au centre même de son gouvernement, et d'affranchir de l'oppression les populations voisines, résolut-il de mettre le siége devant cette place. Il appela à lui la noblesse de toute la province ; il était assisté de 2,000 fantassins anglais, récemment débarqués pour se rendre en Bretagne ; de 800 Allemands, combattant depuis longtemps sous ses ordres ; de quatre régiments français, tirés des diverses garnisons de la province, donnant un effectif de 3,000 hommes, de 300 archers à cheval, et enfin de 800 gentilshommes.

Le duc partit de Lisieux le 10 avril, employa la matinée du 11 à reconnaître le terrain (1). La ville, du côté de la terre ferme, était défendue par un fossé large de plus de quarante pas, dans lequel s'opérait le flux et le reflux de la mer ; sur ce fossé existait un pont établi sur des piles de pierre ; pour le surplus, construit en charpente et recouvert de

(1) M. Labutte reporte au 9 mai l'investissement d'Honfleur.

planches. A son arrivée, le duc résolut de s'emparer de ce passage. L'armée s'en approcha à pas lents; le colonel de La Luzerne, à la tête de son régiment, se dirigea de ce côté; il était soutenu par monseigneur de Fervaques, conduisant 250 cavaliers; mais ceux de la place, ayant compris le dessein des assiégeants, mirent en batterie deux fauconneaux sur le milieu du pont; le curé de Trouville, à la tête de cent fantassins, fut chargé d'en défendre l'entrée. Cette troupe attaque vivement l'infanterie royale à son arrivée; le capitaine de La Tour, avec cent soldats des plus braves, sort de la place; sous leur choc, l'infanterie de La Luzerne commence à se replier; le seigneur de Fervaques, peut-être avec plus de courage que de prudence, s'élance à toute bride sur l'ennemi, déjà déployé au dehors du pont. Le curé de Trouville et de Latour, voyant la cavalerie royale sous le tir des fauconneaux chargés de pierres, s'en servent si à propos qu'en une seule décharge ils tuent plus de vingt cavaliers et en blessent, en outre, un pareil nombre; parmi ces derniers, était Davila lui-même, resté engagé et meurtri sous son cheval expirant. Sa vie courut le plus grand péril. La postérité y était intéressée; un galet de notre grève normande pouvait priver la France d'un grand historien. Le seigneur de Fervaques fit retraite en caracolant; les Anglais reçurent la sortie, l'infanterie française les appuya; puis, les archers à cheval, et enfin le seigneur de Fervaques lui-même, avec sa cavalerie. Cette escarmouche dura tout le jour sans qu'on pût réussir à expulser les ligueurs du pont.

Le seigneur de Surène, l'un des maréchaux de camp, fit élever pendant la nuit un fort en face du pont; le jour suivant, il réduisit ce pont à la défensive, ainsi que l'artillerie fort incommode dont il était garni. Quatre pièces furent mises en batterie contre les assiégés; un boulet de couleuvrine tua la curé de Trouville; enfin, sous un feu formidable, les ligueurs furent forcés d'abandonner le pont; mais ils montrèrent tant de fermeté, qu'avant de se retirer en terre ferme, ils voulurent voir d'abord la charpente brisée et complètement écroulée presque sous leurs pieds. Pendant les trois jours suivants, l'artillerie royale prit position de manière que les 14 pièces qui la composaient battissent la ville depuis la porte jusqu'au rivage de la mer, vers le couchant. Pendant les premiers jours, cette démonstration fut accueillie avec tant de dédain par les assiégés que le capitaine de Latour, pendant les intervalles du tir, affecta de paraître sur la muraille. Les artilleurs regardèrent cette bravade comme un signe de mépris à leur adresse; malgré les moyens dont ils s'ingénièrent, il ne leur fut possible ni de l'atteindre ni de l'effrayer.

Néanmoins, dans l'espace de cinq jours, l'artillerie avait fait tant de ravages que, la vingt-deuxième journée du siége, l'infanterie s'ébranla pour donner l'assaut. La reconnaissance des fossés avait été mal faite (négligence pernicieuse en fait d'assaut); les capitaines s'étaient imaginés que le fossé, rempli de sable apporté par le flux de la mer, résisterait sous les pieds des assaillants; ils profitèrent du reflux pour que l'eau fût la plus basse possible. Les Fran-

çais et les Anglais s'avancèrent en deux divisions séparées ; les sables résistèrent d'abord ; mais, au milieu du fossé, ils s'effondrèrent tellement sous leurs pieds qu'un grand nombre de soldats restèrent enfoncés, sans pouvoir se dégager, au milieu des sifflets et des huées des assiégés accourus sur les murailles ; les assaillants semblaient pris dans des filets, et mouraient sous les coups de mousquet et d'arquebuse. Ainsi périrent un capitaine gascon, quatre-vingts Français et plus de cent cinquante Anglais, avec leur lieutenant-colonel.

Le duc de Montpensier, mécontent d'un tel désastre, résolut d'assister lui-même, à l'avenir, à toutes les opérations.

Avec un art admirable et la plus grande promptitude, il fit construire plusieurs ponts qui pussent conduire de la berge solide du fossé jusqu'à la partie vaseuse. Chaque pont fut muni, en tête, d'un gabion rempli de terre. A la faveur de cette invention, d'énormes fascines, des pierres et d'autres matériaux purent être jetés dans le creux du fossé qui, ainsi rempli, se solidifia peu à peu. Ce résultat n'était pas obtenu sans de graves périls et sans perte des meilleurs soldats. Des feux d'artifice, des pierres et d'autres projectiles, des décharges de mousqueterie, partant incessamment de la place, causèrent bien des blessures et bien des morts. En quatre jours, le travail fut complet ; mais, pendant ce temps, les ligueurs avaient construit dans l'intérieur une tranchée fortifiée. A ce moyen, ils avaient réparé et couvert l'étendue correspondante à la muraille en ruine. Cette position reconnue fut jugée d'un abord difficile

et presque impossible à enlever. Aussi le duc, pendant la nuit, fit-il changer de place les travaux déjà faits en les transportant sur la voûte du pont rompu; il la couvrit de nouvelles travées et d'un nouveau plancher, de manière qu'on y pût passer, à l'étroit cependant, et avec des difficultés.

Le succès démentit plus d'un doute inspiré par la brièveté de la nuit, et les obstacles opposés, tantôt par l'obscurité, tantôt par les feux lancés sans cesse de la place pour découvrir les travailleurs. Dans la même nuit, cinq canons furent transportés à la batterie la plus voisine de ce point. Aux premières lueurs du jour, de si furieuses décharges éclatèrent que la tourelle de la porte s'écroula, et même une notable partie des ouvrages construits derrière, où les assiégés avaient eu le temps d'établir un réduit; l'ouverture faite permettait à peine le passage de deux ou trois hommes de front. Néanmoins, le seigneur de Pompière et le baron de L'Aigle, avec deux valeureux détachements, s'élancèrent intrépidement à l'assaut; ils trouvèrent dans la résistance un courage égal au leur; l'attaque fut courte. Dans le conflit, les défenseurs de la ville triomphèrent par la chute des deux capitaines assaillants, grièvement blessés. L'infanterie s'éloigna des murs pendant une demi-heure. La brèche ne pouvait plus être réparée; l'artillerie continuait sans relâche à la battre; le jour était sur son déclin. Le colonel de La Luzerne et les frères de Colombières renouvelèrent l'assaut sur le même point. L'attaque fut toujours soutenue par les assiégés, quoiqu'ils vissent morts les plus braves des Provençaux, griè-

vement blessés les capitaines Glèse et Fontaine-Martel, quoique leurs feux d'artifice fussent tous consumés et que quatre de leurs meilleures pièces d'artillerie fussent hors de service.

Le commandeur de Grillon commença à songer à se rendre; la voie de mer avait apporté fort à propos la nouvelle que l'amiral de Villars et les villes de Rouen, de Montivilliers, d'Harfleur, du Havre-de-Grâce avaient embrassé le parti du roi. Il n'y avait donc plus de secours à attendre, il y avait grand intérêt à se hâter. La pensée du commandeur ne s'ingénia plus qu'à sauver des richesses accumulées. Pour cela, il fallait en venir à composition avant d'être réduit aux dernières extrémités : il envoya donc demander à parlementer avec les seigneurs de Fervaques et de Surène, et finalement il consentit à se rendre avec libre sortie des personnes et des bagages, en donnant douze mille écus pour la solde de l'armée ; il fut autorisé à se retirer en-deçà du fleuve, sur tel territoire qu'il choisirait parmi ceux qui tenaient encore pour la Ligue.

Le commandeur remit la ville dans les mains du seigneur d'Aleret, gouverneur de Touques, attaché au duc de Montpensier.

Toute la province de Normandie se trouva ainsi rangée sous l'obéissance du roi. Le même jour, le seigneur de Fontaine-Martel avait remis la ville de Neufchâtel, qu'il tenait dans le pays de Caux. De tous côtés, peuple et gouverneurs, tous fatigués des malheurs et des travaux de la guerre, séduits par l'humeur libérale et clémente de Henri, qui ne cherchait qu'à satisfaire quiconque venait à lui, et

d'ailleurs entraînés par une impulsion irrésistible, accouraient en hâte pour se soumettre.

La Cour était remplie de gens négociant l'accommodement de leurs amis, offrant la reddition des villes et des territoires qu'ils savaient empressés d'accourir d'eux-mêmes sous la bannière royale.

Pour quelques-uns, les transactions furent plus productives que le pillage.

Revenu à lui, le peuple s'étonna d'avoir si longtemps préféré les saints de la Ligue et des routiers avides à l'autorité paternelle et profitable d'un grand roi.

L'OIE

RÉHABILITÉE,

Par M. Ch. BATAILLARD,

Membre correspondant.



Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni. LUC.
(RACINE, *Les Plaideurs.*)

Cardan a dit en ses livres *De Sapientia :* que les proverbes sont « la sagesse des nations » et Sénecé : « qu'ils contiennent la quintessence du bon sens. » Soit. Il faut cependant convenir que certains proverbes se contredisent entre eux, et que plusieurs sont même tout-à-fait le contre-pied de la vérité. Au nombre de ces derniers, on peut citer celui qui fait de l'oie le synonyme et le symbole de la stupidité. Ce proverbe frappe à faux aussi complètement que possible ; il ne saurait résister au moindre examen ; à plus forte raison devra-t-il être condamné si l'on envisage « la question de l'oie » à tous les points de vue dont elle est susceptible : histoire naturelle, physiologie, sentiment, morale, philosophie, archéologie..... Oui, cette question, si modeste en apparence, comporte, en réalité, tous ces aspects divers ;

« Nous l'allons montrer tout à l'heure. »

§ 1er.

DE L'INTELLIGENCE DE L'OIE, DE SON CARACTÈRE ET DE SES VERTUS.

Pourquoi dit-on : *bête comme une oie ?* Rien n'est plus injuste que cette expression proverbiale. L'oie surpasse, au contraire, en intelligence la plupart des autres oiseaux domestiques ; elle ne cherche querelle à aucun d'eux, ni à personne ; elle a l'instinct éminemment sociable et docile ; elle est enfin, comme l'a dit Buffon, « dans le peuple de la basse-cour, « un habitant de distinction. »

Quand on la conduit au pâturage, un seul gardien suffit pour toutes les oies du village ; le matin, il les réunit au son de son cornet, et quand il les ramène à l'heure où le jour tombe, chaque bande sait bien retrouver son logis (1). Une oie qu'on emporte dans un panier bien fermé, bien enveloppé, vers une nouvelle habitation, sait parfaitement s'orienter et revenir chez son ancien maître, en dépit des précautions qu'on a prises pour l'empêcher de reconnaître son chemin.

Ni le temps, ni la distance ne lui font perdre le souvenir de ce maître, de sa demeure et de ses bons procédés. Le savant docteur Sanchez raconte que, revenant d'Azof, dans l'automne de 1736, et voyageant à petites journées sur les bords du Don, il prenait gîte, chaque nuit, dans des villages de

(1) *M. Le Sage* ou *Entretiens d'un instituteur avec ses élèves sur les animaux utiles*, par M. Bourguin. Chap. *des Oies*.

Cosaques. Tous les jours, au coucher du soleil, des troupes d'oies, arrivant des contrées septentrionales les plus éloignées où elles avaient vécu tout l'été à l'état sauvage, venaient s'abattre dans les habitations qui les avaient reçues et hébergées l'hiver précédent. Elles amenaient avec elles toute leur progéniture de l'année. « J'eus constamment ce spectacle, chaque « soir, durant trois semaines, dit-il ; l'air était « rempli d'une infinité d'oies, qu'on voyait se par- « tager en bandes. Les filles et les femmes, chacune « à la porte de leur maison, les regardant, se di- « saient: *Voilà mes oies*, *voilà les oies d'un tel* ; et « chacune de ces bandes mettait, en effet, pied à « terre dans la cour où elle avait passé l'hiver pré- « cédent (1). »

Chez l'oie, le sentiment de l'amour maternel est développé au plus haut degré. Quoiqu'elle ne doive faire qu'une ponte par an, elle en fait une seconde si ses œufs lui sont enlevés, et parfois même une troisième. Elle couve si assidûment qu'elle en oublie le boire et le manger. « Elle conduit ses petits avec « une sollicitude affectueuse, leur indique avec ten- « dresse et empressement la nourriture de choix, « les rappelle au moindre danger et montre une « véritable intrépidité quand il s'agit de les défendre « contre les oiseaux de proie ou contre toute agres- « sion étrangère (2) » Parmi ces bonnes bêtes, pas de mères dénaturées, jamais de petits abandonnés, tandis que chez d'autres bipèdes, les hospices d'enfants-trouvés sont toujours insuffisants.

(1) *Relation du docteur Sanchez*, citée par Buffon.

(2) M. Lesage, *loc. cit.*

Nulle sentinelle n'est plus sûre et plus vigilante. Vous ne verrez jamais plusieurs oies réunies dormir toutes à la fois : il y en a toujours une qui, le cou tendu, la tête en l'air, examine, écoute, veille et jette, à la moindre apparence de danger, le cri d'alarme. Une acclamation générale y répond, et le salut de tous est assuré. On a vu des gardes nationaux s'endormir dans une guérite. Jamais une oie en faction n'a commis cette énormité. Aussi, les rondes de jour et de nuit sont-elles inconnues parmi les palmipèdes, tandis qu'elles sont indispensables pour assurer l'insomnie réglementaire de la garde civique et même des meilleures troupes !

L'oie a sur les soldats un autre avantage. Les étapes de ceux-ci ne dépassent guère sept à huit lieues par jour ; l'oie domestique, malgré la lenteur apparente de sa marche, en fait, à pied, jusqu'à douze ou quinze, et même davantage, sans avoir l'air de se presser ; c'est ce qu'atteste Salerne, dans son *Histoire des Oiseaux* (1).

Tous les naturalistes anciens et modernes ont rendu hommage à la sobriété de l'oie. « Les bonnes « ménagères, disait Belon, au XVI[e] siècle, sachant « bien que la nourriture des oies est de moult grand « profit, en font une grande estime pour ce qu'elles « ne font aucune dépense. » Beaucoup de profit et peu de dépense ! O Harpagon ! combien tu devais en avoir dans ta basse-cour ! O fainéants, qui dépensez beaucoup et ne produisez rien... rougissez ! et n'ayez pas la présomption de vous comparer à

(1) Page 407.

l'utile animal, que vous poursuivez aussi de vos sarcasmes !

L'oie est d'une propreté recherchée. Sa toilette n'est pourtant pas compliquée : une petite vésicule de graisse, placée près de la queue, suffit à lustrer tout son plumage ; mais c'est bien d'elle que l'on peut dire, avec le poète latin : *Simplex munditiis !* Quelle petite-maîtresse, avec son blanc et son rouge sur les joues, son noir autour des yeux (on revient, hélas ! à ces affreux badigeonnages), avec tous ses cosmétiques, toutes ses pâtes, toutes ses odeurs et tous ses bains parfumés, enfin, avec tout son *mundus muliebris*, je veux dire avec tout son matériel de toilette et ses atours, approchera jamais de la blancheur irréprochable, simple, unie, virginale et surtout inodore de la robe de notre aimable oiseau ?

Ces détails de coquetterie nous conduisent naturellement à expliquer, ce que l'on entend par la *petite oie*. Au propre, ce sont les ailerons, le cou, le foie, enfin ce qu'on appelle en langage vulgaire *les abatis* (1). Au figuré, ce sont les rubans, les gants et les menus accessoires d'un habillement. « Que vous semble de *ma petite oie ?* » demande le marquis de Mascarille à Cathos et à Madelon, « la « trouvez-vous congruente à l'habit ? » Et, pour répondre lui-même à sa question, il vante aux *Précieuses ridicules* la richesse de ses plumes, l'élégance de ses rubans et de ses canons. Il les invite même à « attacher la réflexion de leur odorat » sur ses

(1) La Mésangère, *Dict. des Proverbes*, v° Oie. Boiste, *Dict. univ. de la langue française*, v° Oie.

gants et jusque sur la poudre de sa perruque (1). Cette expression « *la petite oie* » avait aussi une signification dans le vocabulaire de la galanterie ; mais cette acception est tout-à-fait tombée en désuétude. Quel plus bel hommage pouvait-on rendre, cependant, à la pureté du sentiment des oies que de donner leur nom aux « faveurs légères » (2) par allusion, sans doute, aux gracieuses caresses que se prodiguent nos chers oiseaux dans leurs innocentes tendresses ?

L'oie a le cœur tendre, je viens d'en convenir; mais il ne faut pas croire qu'elle s'abandonne pour cela aux égarements et aux entraînements instantanés des sens ! Ses mœurs sont pures. Tous ceux qui ont eu le bonheur de fréquenter les bêtes, savent qu'elle connaît la pudeur et ne s'écarte point des lois de la décence. Jamais on ne l'a vue suivre, à cet égard, les déplorables exemples des gallinacées. Ne craignez pas non plus que son heureux vainqueur célèbre impudemment ses succès, comme le coq, par ses chants de victoire ! Non ! Les amours de l'oie sont essentiellement honnêtes et discrètes. *Les oies du frère Philippe* pourraient-elles toutes en dire autant ?

Si l'amour est commun à tous les hommes et à toutes les bêtes, il n'en est pas de même de la reconnaissance et de l'amitié, sentiments plus élevés et qui n'appartiennent qu'aux espèces d'élite. O ma bonne oie !

Viens, reconnais la voix qui frappe ton oreille....

(1) Molière ; La Mésangère ; *Dict.* de Boiste.
(2) Boiste et La Mésangère. — La Fontaine.

Oui, tu mériterais, comme Arcas, d'entendre ces paroles du Roi des rois, car tu es, comme lui, fidèle et dévouée. N'en riez pas, Messieurs : l'oie s'attache à son maître, le reconnaît, accourt au son de sa voix, lui témoigne sa joie de le revoir après quelques heures d'absence et le suit comme un chien. « Elle est ca-« pable, dit Buffon, d'un attachement personnel « très-vif et très-fort, et même d'une amitié pas-« sionnée qui la fait languir et dépérir loin de celui « qu'elle a choisi pour l'objet de son affection. » En veut-on un exemple ? Le voici : Le concierge du château de Ris, appartenant à M. Anisson-Duperron, avait sauvé des dangers d'un combat inégal, un jars (oie mâle), qui s'en montra profondément reconnaissant. Du plus loin qu'il apercevait son libérateur, Jacquot (c'était le nom du jars) accourait à lui, tendait son cou pour solliciter une caresse et s'en montrait joyeux dès qu'on la lui avait accordée. Le concierge, se rendant un jour aux bois d'Orangis, avait enfermé l'oiseau dans le parc. Jacquot parvint à passer par-dessus les murs, rejoignit son ami qui avait déjà parcouru plus d'un kilomètre, le suivit partie à pied, partie au vol, depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir, dans toutes les allées du bois, et dès lors ne voulut plus le quitter, l'accompagnant partout, au point d'en devenir importun, et d'aller, un jour, le rejoindre jusque dans l'église ; puis, un autre jour, dans la chambre de M. le curé où Jacquot, en retrouvant son maître, jeta un cri de joie si bruyant qu'il fit grand peur au pauvre pasteur.

« Je m'afflige, dit une notice du brave concierge,

« quand je pense que c'est moi qui ai rompu une si « belle amitié..... Le pauvre Jacquot croyait être « libre dans les appartements les plus honnêtes « comme dans le sien, et après plusieurs accidents « de ce genre, on me l'enferma et je ne le vis plus ; « mais son inquiétude a duré plus d'un an, et il en « a perdu la vie de chagrin. Il est devenu sec comme « un morceau de bois, et l'on m'a caché sa mort « jusqu'à plus de deux mois après qu'il a été défunt... « Il est mort dans la troisième année de son règne « d'amitié ; il avait en tout sept ans et deux mois (1). »

Je pourrais citer d'autres preuves de l'intelligence et de la bonté des oies.

« Le docteur Jonathan Franklin a vu une oie « d'Écosse qui suivait son maître comme le chien le « plus fidèle, et qui le reconnaissait toujours, quelque « travestissement qu'il prît.

« Une autre oie (et le fait est plus touchant en- « core) se voua au service de sa pauvre vieille maî- « tresse, devenue aveugle, au point de la tirer par la « robe avec son bec, pour la conduire sûrement « partout où elle voulait aller. C'était en Allemagne. « Un jour, dit Franklin, le pasteur alla rendre visite « à la dame, qui était sortie ; mais il trouva la fille « et lui témoigna quelque surprise de ce qu'elle « laissait sa mère s'aventurer ainsi toute seule. — « Ah ! Monsieur, répondit-elle, nous ne craignons « rien ; ma mère n'est pas seule, puisque le jars « est avec elle ! — Les dimanches, l'oiseau conduisait « l'aveugle à l'église, puis se retirait dans le cime-

(1) Buffon.

« tière pour brouter l'herbe en attendant l'issue du « service divin (1). »

> **Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,**
> **Que ces bêtes n'ont point d'esprit (2) !**

Mais alors, encore une fois, pourquoi dit-on *bête comme une oie?* Serait-ce, par hasard, parce qu'elle se dandine un peu en marchant ? Mais le canard, plus bas sur pattes, se dandine bien davantage !..... Et puis, après tout, le dandinement de l'oie n'est pas absolument dépourvu de grâce. Le plus élégant écrivain du siècle dernier a mis au nombre des caractères qui constituent la distinction de cet oiseau « sa contenance, son port droit, sa démarche « grave (3). »

Le dandinement appartient, parmi les hommes, à presque tous les gros personnages. Il contribue à leur donner un air d'importance et de gravité en rapport avec leurs fonctions, et peut-être ne faut-il pas chercher d'autre raison du nom de *Dandin*, donné par Racine à toute une dynastie de respectables magistrats :

> **Regarde dans ma chambre et dans ma garde-robe,**
> **Les portraits des Dandins; tous ont porté la robe! (4).**

Plus vous monterez les degrés de l'échelle sociale,

(1) M. Oscar Honoré, *Le Cœur des bêtes*, ch. XLIII.
(2) La Fontaine, livre X, fable I.
(3) Buffon.
(4) Racine, *Les Plaideurs*.

plus vous serez frappés de la vérité de l'observation que je viens de vous soumettre. Et s'il vous est jamais arrivé de vous trouver sur le passage d'un roi *très-puissant,* vous avez dû remarquer qu'il ne marchait pas autrement. Je suis même persuadé qu'à sa cour, le dandinement devait être de très-bon goût, et qu'il n'était pas de courtisan, si maigre fût-il, qui ne marchât en écartant les jambes, et en portant alternativement à droite et à gauche le poids de son corps. Là, tous les gens bien pensant se dandinaient indubitablement, et la démarche *sui generis*, qu'on reproche chez nous aux palmipèdes, y serait restée en honneur si tous les rois avaient la même corpulence. Malheureusement, il en est des souverains comme des jours de la semaine; ils se succèdent et ne se ressemblent pas : les uns sont gras, les autres sont maigres, en sorte que la mode la plus élégante n'a le temps de se fixer nulle part.....

Mais encore un coup, me dira-t-on, vous n'avez pas résolu la question posée en tête de ce chapitre : Pourquoi dit-on *bête comme une oie?*...—Pourquoi?... Messieurs, je l'ignore absolument, et si quelqu'un de vous le sait, il me fera plaisir de me l'apprendre.

§ 2.

DES BIENFAITS DE L'OIE ET DE L'INGRATITUDE DES HOMMES A SON ÉGARD.

On peut dire de l'oie, qu'elle comble l'homme de bienfaits, et qu'elle en est fort mal récompensée.

Sa plume, son duvet, sont les éléments les plus

doux du lit, qui reçoit l'enfant nouveau-né, les jeunes époux, le voyageur fatigué, le malade, le vieillard, l'homme heureux ou l'infortuné. La chaleur de la plume sur laquelle ils s'étendent, de l'édredon sous lequel ils se glissent, favorise le sommeil réparateur, et l'heureux cortége des songes riants, trop souvent hélas! la seule trève aux réalités de la misère et de toutes les souffrances physiques et morales dont se compose le tissu de la vie humaine.

Cette plume légère, ce duvet plus léger encore, pour les recueillir, ne suffirait-il pas à l'homme de rendre l'oie prisonnière pendant les quelques jours de la mue? Eh bien! non. Il la plume vivante trois fois par an, en mai, en juin et en septembre, et calcule qu'une oie de taille ordinaire lui fournit un hectogramme de plume à chacune de ces douloureuses opérations. Ce supplice de l'oie commence pour ainsi dire avec sa vie, six à sept semaines après sa naissance. C'est encore cinq ou six semaines après qu'elle a cessé de couver, que la mère est dépouillée de ce duvet, si nécessaire pour réchauffer ses petits (1). Pauvre mère! pauvres enfants! mais qu'importe? L'avarice seule est écoutée :

La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et *les* laisse crier..... (2)

Les grandes pennes de l'oie étaient un trésor infiniment plus précieux que le reste de son plumage; ce trésor frappait incessamment nos yeux; et cepen-

(1) Buffon, *L'Oie.*
(2) Malherbe, *Stances à Du Perrier.*

dant, combien il a fallu de siècles pour le découvrir? Les Romains, même sous les empereurs, ne se servaient pour écrire que du *calamus*. Perse le qualifie *nodosa arundo*, un roseau noueux. Au I[er] siècle de l'ère chrétienne, l'Égypte fournissait beaucoup de ces joncs à écrire, comme le prouve ce vers de Martial :

Dat chartis habiles calamos Memphitica tellus.

On assure qu'au V[e] siècle, Théodoric, roi des Ostrogoths, se servit d'une plume pour tracer les quatre premières lettres de son nom; mais, dans ce fait isolé, il ne faut pas plus voir l'origine des plumes d'oie à écrire, que l'origine des plumes de fer dans cette autre circonstance que les patriarches d'Orient croyaient de leur dignité de signer avec un *calamus* d'argent. L'examen des monuments de paléographie autorise « à donner les diplômes mérovingiens au « *calamus*, ainsi que les chartes romaines dont l'ori- « gine remonte encore plus haut. Au VIII[e] siècle, « la canne et la plume auraient, en France, écrit « tour a tour les diplômes; mais la plume aurait « insensiblement pris le dessus. Au siècle suivant, « le roseau n'aurait presque plus été admis à écrire « le corps des actes émanés de la puissance royale, « quoiqu'il ne fût pas exclu des signatures, et que « les bulles des papes et les actes synodaux le pré- « férassent encore à la plume... (1) »

(1) *Nouveau Traité de Diplomatique*. V. le *Dict. raisonné de Diplomatique chrétienne*, par Quantin, v° INSTRUMENTS DE L'ÉCRIVAIN.

Avec un instrument aussi imparfait que le *calamus*, l'art d'écrire ne pouvait devenir d'un usage bien général. Y substituer la plume d'oie, c'était faire une véritable révolution. Alors seulement put devenir moins rare

. . . . . cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux.

Mais, hélas! l'homme sait faire tourner à son détriment les plus grands bienfaits de la Providence et des oies. Que de mauvaises pensées et de volumes dangereux sont sortis de ces mêmes plumes, qui n'auraient dû tracer que des écrits destinés à élever le cœur et à procurer à l'esprit les plus pures jouissances! Ce qui met le comble à l'ingratitude de l'homme, c'est d'avoir employé ses meilleures plumes à écrire toute une série de livres où de nombreuses pages sont invariablement consacrées aux moyens les plus variés, les plus raffinés, d'apprêter l'oie, de l'embrocher, de la rôtir et de la manger!... Voyez plutôt *la Cuisinière bourgeoise*, *le Cordon bleu*, *l'Art culinaire mis à la portée de toutes les fortunes* et autres ouvrages du même genre, qui formeraient à eux seuls une énorme bibliothèque!

Encore si l'homme se contentait de l'oie telle qu'elle lui tombe sous la main!... Car il est admis (par lui, du moins) qu'il lui est permis, ainsi qu'aux loups, de se nourrir de la chair des animaux dont il peut se rendre le maître... Mais, non! « il ne veut « rien tel que l'a fait la nature... (1) » pas même la

(1) Jean-Jacques Rousseau, *Emile*, livre Ier.

pauvre bête dont nous défendons la cause. « Par « une pratique abominable et que l'on ne saurait « trop flétrir, il lui donne une maladie dont l'effet « est de grossir prodigieusement son foie. Pour « cela, les uns clouent les pattes et crèvent les yeux « ou cousent les paupières de ces malheureuses « victimes ; ils les gorgent en même temps de bou- « lettes et les empêchent de boire pour les étouffer « dans leur graisse. D'autres se contentent de les « tenir dans des cages obscures et tellement étroites « que le pauvre animal ne peut faire le moindre « mouvement. On les gave deux fois par jour, en « ajoutant à leur nourriture de l'huile de pavot qui « agit comme stupéfiant. Enfin, il y en a qui en- « ferment les oies dans des sacs, de telle sorte « qu'elles ne peuvent se mouvoir dans aucun sens ; « et ces sacs, on les suspend à la muraille de cham- « bres fortement chauffées. Par suite de ce traite- « ment barbare, le foie prend un développement « énorme ; la respiration de la malheureuse bête « devient presque impossible. On la tue alors, et « c'est ainsi qu'on obtient ces foies gras dont on fait « des pâtés pour les gourmands... (1) » Les fameux pâtés de Strasbourg.

O modernes Apicius ! chaque fois que vous vous rendez complices de ces actes de cruauté, puissent vos estomacs, à défaut de vos consciences, être bouleversés par d'affreux remords qui vous troublent jusqu'au fond des entrailles !

(1) M. Lesage, *Les Oies* ; Buffon, *L'Oie*.

Et cependant, on est allé plus loin encore ! Au XVIe siècle, J. B. Porta, raffinant sur toutes ces horreurs, osa donner la recette de rôtir l'oie toute vive et de la manger membre à membre, tandis que le cœur palpite encore (1) ! Il ne manquait plus que d'obliger une autre oie à tourner la broche... Vous riez ! Vous croyez que je plaisante ? Pas le moins du monde. Avant l'invention des tournebroches, on employait souvent des animaux pour suppléer à la main de l'homme, et, parmi ces animaux, se trouvait l'oie (2) qui était ainsi exposée à faire rôtir le lendemain l'amie pour laquelle son cœur avait battu la veille, ou l'enfant qu'elle avait couvé...

« Triste objet, » que la mort avait défiguré,
« Et que méconnaîtrait l'œil même de son père !... (3) »

Chez les peuples des régions polaires, où l'ignorance, la barbarie et la pauvreté des ressources, rendraient plus excusable l'industrie des Strasbourgeois, où des myriades d'oies couvrent les mers glaciales, on se contente de prendre de cette manne vivante envoyée par la Providence, ce qu'il en faut absolument pour la subsistance de chaque famille. La chair des oies est un des principaux aliments des habitants du Spitzberg, du Groenland et de la baie d'Hudson ; leur graisse est fondue pour remplacer le beurre, inconnu dans ces contrées ; et les Esquimaux

(1) V. Aldrovande, t. III, p. 133.
(2) *Nouveau Cours d'agriculture*, 1822, t. X, p. 148.
(3) Racine, *Phèdre*.

utilisent jusqu'aux déjections des oies, qu'ils font sécher et mettent dans leurs lampes, en guise de mèches de coton (1). Willughby affirme que cette même matière est le remède le plus sûr contre la jaunisse (2). J'ignore si nos médecins nous en font avaler sous un nom scientifique et sous une forme déguisée.

Quand on meurt de faim et de froid, on rit peu, et je doute que les Kamtschadales aient jamais songé à folâtrer dans la neige avec les jeunes oisons; mais, dans nos climats plus doux, ces aimables oiseaux pourraient être les compagnons des jeux de notre enfance. Un âge moins innocent s'amuse seul des oies, et j'ose à peine expliquer comment...

Il est un jeu barbare auquel j'ai vu souvent des gens du peuple s'exercer autrefois dans les guinguettes et les cabarets du boulevard Mont-Parnasse et de la Banlieue; c'est ce qu'on appelait le *tir à l'oie*. On plaçait le cou d'une oie entre deux bâtons assez rapprochés pour empêcher la tête de passer, et le malheureux oiseau se trouvait ainsi suspendu. Les joueurs, dont chacun avait payé une certaine somme au gargotier, se plaçaient à 25 ou 30 pas, armés de longs bâtons qu'ils lançaient à la pauvre bête. Le corps de l'oiseau était préservé par des planches, et sa tête seule pouvait être atteinte. Pour gagner l'enjeu, il fallait que cette tête fût coupée par les bâtons auxquels elle servait de but et que l'oie, tout-à-fait

(1) Ellis, t. II, p. 171. Olaüs Magnus, *Hist. Sept.*, lib. XIX, cap. VII. Buffon.
(2) Buffon, *L'Oie*.

décapitée tombât à terre. Il arrivait le plus souvent que l'oie était touchée vingt fois avant de mourir : plus elle était blessée, saignante, plus le jeu prenait d'intérêt ; les convulsions de son agonie faisaient le bonheur des joueurs, dont elles excitaient l'hilarité. Grâce à la loi Grammont, grâce à la Société protectrice des animaux qui veille à l'exécution de cette loi, le *tir à l'oie* est devenu rare. Il n'est cependant pas encore aboli partout, mais on se cache pour s'en amuser. Bêtes féroces, à face d'homme, qui vous livrez à ce plaisir avec vos enfants, poursuivez et vous recueillerez ce que vous aurez semé. Vos fils seront dignes de vous... ce bâton teint du sang d'un innocent animal se lèvera peut-être un jour sur votre tête et viendra figurer sur la table d'une Cour d'assises, parmi les pièces à conviction d'une accusation de parricide !...

Détournons nos yeux de ces horreurs, et reportons notre pensée vers de plus douces émotions, qui sont aussi pour nous des souvenirs d'enfance. Je veux parler d'un autre jeu qui porte aussi le nom de l'oie, et que je regarde comme un de ses bienfaits. Il a fait le bonheur de beaucoup de générations, puisqu'il est renouvelé des Grecs, et « l'esprit s'y déploie, » comme l'a judicieusement remarqué un certain Hector (1), qui descendait peut-être des Troyens, puisque rien ne s'oppose à ce qu'il en soit descendu. *Le noble Jeu de l'Oie* apprend aux enfants à compter jusqu'à 63, à lire des règles mieux retenues que celles du rudiment, et à supporter les coups du sort.

(1) Regnard, *Le Joueur.*

Je ne suis point surpris du succès soutenu de ce jeu philosophique. Il est l'image de la vie: beaucoup d'appelés et peu d'élus. Au point de départ, le nombre des concurrents est illimité. Une fois lancés dans la carrière, c'est à qui devancera les autres; chacun pour soi; nulle considération n'arrête ou ne suspend la marche des derniers venus. Tant pis pour les grands-parents s'ils se trouvent sur le chemin de leurs petits-enfants : ceux-ci leur passent sur le corps et peu leur importe, pourvu qu'ils arrivent au but les premiers. C'est en cela que consiste le bien-jouer... mais que d'obstacles sur la route! Prenez garde au n° 19! celui qui entre à l'*Hôtellerie* y perd son temps, pendant que ses rivaux continuent d'avancer et font leurs affaires à ses dépens. Avis pour le reste de leurs jours à ceux qui seraient tentés de succomber aux séductions du cabaret ou du café. Pour moi, c'est tout un : le café est le cabaret des *gentlemen*, et le cabaret, le café des pauvres diables. Combien de gens prennent la fâcheuse habitude d'y gaspiller leur argent et leur temps, leurs soirées surtout, au mépris des douceurs du foyer domestique! Et pourquoi? Pour n'avoir pas compris, dans leur enfance, le sens profondément moral du n° 19. Ce danger passé, un autre écueil vous attend au n° 31 *(le Puits)*, et vous y restez jusqu'à l'arrivée d'un libérateur qui prend votre place, comme un autre Vincent-de-Paul, moins la charité. Gare au 52! c'est *la Prison* avec laquelle les plus honnêtes gens sont exposés à faire connaissance, dans notre siècle de troubles et de révolutions. Tout cela est-il enfin derrière vous? Vous approchez... hélas! *La Mort* vous

attend au n° 58, quand vous n'aviez plus à faire qu'un petit nombre de pas pour arriver au « *Jardin de » l'Oie* », verdoyant, florissant, vrai paradis où sont réunis les enjeux. Un seul y parvient et prend tout! N'avais-je pas raison de dire que *le Jeu de l'Oie* est l'image de la vie humaine?

§ 3.

DE L'OIE AU POINT DE VUE DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE L'HISTOIRE.

Un être aussi intéressant que l'oie ne pouvait manquer d'avoir une histoire à lui. J'en ai cherché les traces dans la nuit des temps, et comme, en pareille matière, on ne saurait remonter trop haut, je la commencerai *ab ovo*.

Aux temps héroïques de la guerre de Troie, c'est-à-dire environ 900 ans avant Jésus-Christ, l'oie était déjà et tout à la fois un objet d'affection et d'utilité. On avait des oies dans les cours, dans les jardins et jusque dans les habitations royales, comme oiseau d'agrément, et dans les basses-cours, comme oiseau comestible. Je ne sache pas qu'il en soit question dans l'*Iliade*, mais l'*Odyssée* en parle à deux reprises différentes. Chez Ménélas, Hélène, fille de Jupiter et de Léda, en élevait dans les cours de son palais, et l'une d'elles, ayant été enlevée par un aigle, il s'ensuivit une émotion générale :

Un aigle, paraissant à la droite des cieux,
S'envole en emportant, dans ses serres cruelles,

Loin d'une cour voisine, une oie aux blanches ailes.
Hommes, femmes, chacun à grands cris le poursuit (1).

Dans son petit royaume d'Ithaque, Pénélope en avait aussi et leur témoignait une grande tendresse ; c'est elle-même qui le dit :

Hôtes de mon palais, vingt oisons domestiques,
D'un blé détrempé d'eau, nourris sous les portiques,
Charment mes yeux. . . . . . . (2)

« Un homme, dit Ésope, avait une oie destinée à sa table et un cygne qu'il nourrissait pour la beauté de son chant. Il veut prendre l'oie, dans l'obscurité, pour lui couper la gorge. Il se trompe et prend le cygne ; mais celui-ci chante son chant harmonieux et suprême ; il est reconnu et sauvé. » Si les apologues qu'on attribue à l'illustre Phrygien étaient de lui, ils fourniraient, comme on le voit, une preuve nouvelle de la domestication de l'oie, dans l'Asie-Mineure, 600 ans environ avant notre ère ; mais les fables d'Ésope sont un peu de tout le monde ; Socrate en versifia plusieurs, Démétrius de Phalère en fit un recueil ; Babrius, ou plutôt Babrios, les mit en quatrains (3), et finalement un dernier recueil en fut

(1) Ch. xv, vers 161, 162, 174, traduct. de M. Bignan. — M. Delorme, *Les hommes d'Homère*, chap. xi.

(2) Ch. xix, vers 536, 537. M. Delorme, *Ibid.*

(3) Il renferme toujours son conte en quatre vers :
Bien ou mal, je le laisse à juger aux experts.
(La Fontaine, liv. VI, fable Ire.)

fait par le moine Planude, au XIV[e] siècle (1). Toutefois, l'antiquité de cette fable du Cygne et de l'Oie est certaine, et son attribution au Phrygien peut être un indice utile de son origine, surtout si cet indice est confirmé par d'autres, comme on le verra tout à l'heure.

A ces époques et dans ces contrées lointaines où l'homme, moins distrait par les complications de la vie, s'adonnait davantage à l'intimité des êtres vivants dont il était entouré, l'oie était plus qu'un oiseau d'agrément : on utilisait sa vigilance. On lui confiait la garde de la maison, comme on la confie de nos jours au chien. Nous trouvons une preuve de cet usage chez les peuples de l'Asie-Mineure dans la fable de Philémon et Baucis. Le plus ancien récit qui nous en soit parvenu est d'Ovide, écrit, par conséquent, au siècle d'Auguste; mais son origine orientale n'est pas douteuse. La scène se passe en Phrygie, pays voisin de la Troade ; c'est là que Jupiter et Mercure, repoussés de toutes les riches habitations, sont accueillis avec empressement dans l'hospitalière cabane de Philémon et Baucis. Ceux-ci n'avaient presque rien à offrir ; un prodige leur fait reconnaître les Dieux ; ils veulent leur faire un festin d'une oie, leur seule richesse, leur amie, la gardienne de leur pauvre taudis :

Unicus anser erat, minimæ *custodia* villæ
Quem Dis hospitibus, domini mactare parabant (2).

(1) Clavier, V. Ésope, dans la *Biogr. univ.*
(2) *Métamorphoses*, liv. VIII.

On sait le reste : l'oie se réfugie près des Dieux, qui s'opposent à ce qu'on la tue, etc.

La Fontaine a dénaturé ce sujet, en ne précisant pas le pays où la scène se passe; et, malgré les admirables vers dont il a orné cette fable, j'oserai dire qu'il l'a un peu gâtée en substituant à l'oie, amie des vieillards phrygiens et gardienne de leur modeste habitation, « une perdrix privée, » courant dans le verger, et qui n'eût été qu'un objet de luxe et d'amusement.

L'oie, si douce et si familière, était, chez ces peuples primitifs, la compagne des jeux de l'enfance. Un joli groupe de notre musée des Antiques en porte témoignage : c'est *L'Enfant à l'Oie*. Ce groupe, en marbre pentélique, et déjà ancien par lui-même, « est la copie d'un groupe semblable dont Pline fait « mention, et que Boëthus, statuaire carthaginois, « avait exécuté en bronze (1) »

La passion de l'oie pour l'homme, qui répondait à son attachement, était bien connue des anciens.

Dans la ville d'Ægium en Achaïe, près de Sicyone, une oie aimait d'*amour* un jeune garçon, nommé Amphilochus, natif d'Olène. Cet amour est attesté par Cléarque, par Théophraste, par Athénée. Pline en a rajeuni la mémoire (2); le P. Hardouin n'a pas dédaigné d'en vérifier les détails, et Bayle d'en enrichir son *Dictionnaire historique* (3).

(1) *Manuel de l'Hist. de l'Art chez les anciens*, etc., 1[re] partie, n° 694, par M. de Clarac, membre de l'Institut et conservateur des antiques.

(2) Lib. X, cap. XXII.

(3) V° AMPHILOCHUS.

A ce fait, Athénée et Pline en ajoutent un autre, non moins fameux, qui suggère au naturaliste latin cette réflexion, que l'oie paraît apprécier la sagesse et la philosophie (*potest et sapientiæ videri intellectus anseribus esse*). Tous deux rapportent, en effet, que Lacyde, philosophe grec, natif de Cyrène, disciple d'Arcésilas et son successeur dans l'Académie, était lié de la plus intime amitié avec une oie, qui le suivait dans sa maison et au dehors, le jour et la nuit, en public, au bain, au milieu de ses élèves, partout. Quand la pauvre bête mourut, Lacyde lui fit des funérailles aussi magnifiques que si elle eût été son fils ou son frère (1). Il est douteux que les héritiers de Lacyde lui en aient fait d'aussi belles, lorsqu'il mourut 215 ans avant l'ère nouvelle. Ah ! si son oie avait pu lui fermer les yeux et présider à ses obsèques !... Il ne faudrait pas croire cependant que tous les Grecs aimassent l'oie, seulement à la façon de Lacyde ; beaucoup d'entre eux l'aimaient autrement, les Spartiates surtout : ils s'en régalaient (2).

Je ne voudrais rien dire ici qui fût désagréable aux chiens ; mais je dois à la vérité de déclarer qu'à Rome on leur préférait les oies pour la garde des maisons, des fermes et même des places fortes. Ælien remarque en effet, avec raison, qu'en présentant un appât à un chien, on obtient de lui le silence, tandis que l'oie incorruptible crie lorsqu'on lui présente

(1) Athénée, lib. XIII, cap. VIII. Pline, lib. X, cap. XXII. Ælian. *De natura animal.*, lib. VII, cap. XLI. Bayle, *Dict. hist.*, vº LACYDE. *Biograp. univ.*, vº LACYDE.

(2) Athénée, lib. XIV, cap. LXXIV.

de la nourriture (1). C'est au plus savant agronome de l'antiquité, c'est à Columelle que nous devons de connaître la préférence des cultivateurs romains pour les oies, comme animaux de garde (2). Enfin, Végèce, dans son traité *De l'art militaire,* n'hésite pas à les donner pour les plus vigilantes sentinelles que l'on puisse poser dans une ville assiégée (3). Virgile a chanté leurs exploits au VIII[e] livre de l'*Énéide* (4).

« Tout le monde sait qu'au Capitole, elles avertirent les Romains de l'assaut que tentaient les « Gaulois, et que ce fut le salut de Rome. Aussi, le « censeur fixait-il chaque année, une somme pour « l'entretien des oies, tandis que le même jour on « fouettait les chiens dans une place publique pour « les punir de leur coupable silence dans un moment « aussi critique (5) ». Il paraîtrait même, d'après le texte de Pline, qu'au jour du triomphe des oies, on crucifiait des chiens vivants, à des troncs de sureaux, dans les carrefours (6). Pauvres bêtes! était-ce leur faute d'avoir l'oreille moins fine que les palmipèdes? et n'était-ce pas bouleverser toutes les notions du juste et de l'injuste, que de punir sur des chiens de la 500[e] génération, la faute d'ancêtres qui pouvaient bien n'être pas les leurs?

(1) Ælian. lib. XII, cap. XXXIII.

(2) Anser solertiorem custodiam præbet quam canis, VIII, XIII.

(3) *De re militari*, lib. IV, cap. XXVI.

(4) Description du bouclier d'Énée.

(5) Buffon, *L'Oie.*

(6) Supplicia annua canes pendunt, vivi in sambuca arbore fixi. Lib. X, cap. XXII.

Sept ou huit cents ans après l'exploit qui valut au vainqueur des Gaulois le surnom de *Capitolinus*, on retrouve les oies en activité de service sur les remparts d'Argentoratum. Elles sauvèrent aussi cette ville des dangers d'un siége, dans la guerre que Julien y soutenait contre les Allemans et les Francs, qu'il battit en 347, sous les murs de cette importante cité (1). Argentoratum est devenu Strasbourg... l'ingrate Strasbourg... où l'on exploite, plus furieusement que partout ailleurs, le commerce des pâtés de foies gras!... Quel rapprochement et quelle dérision du sort!...

Si du moins les soldats romains s'étaient montrés reconnaissants envers les nobles bêtes qui les remplaçaient si bien sur les remparts! Mais non! la cupidité étouffait chez eux tout autre sentiment, même celui de la discipline. « Le prix que les Romains « mettaient au duvet d'oie, qui leur venait de Ger- « manie, fut plus d'une fois la cause de la négligence « des soldats à garder les postes de ce pays; car ils « s'en allaient, par cohortes entières, à la chasse aux « oies (2). » Ajoutons que ces soldats pouvaient encore tirer bon parti de la graisse : « cette graisse « d'oie était très-estimée des anciens, comme topique « nerval et comme cosmétique; ils en conseillent « l'usage pour raffermir le sein des femmes nou- « vellement accouchées, et pour entretenir la netteté

(1) Bouillet, *Dict. d'histoire et de géographie*, v° STRASBOURG. M. Oscar Honoré, *Le Cœur des bêtes*, chap. XLIII. M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

(2) Buffon, *L'Oie*. « Cohortibus totis. » Pline, lib. X, cap. XXII.

« et la fraîcheur de la peau ; ils ont vanté comme « médicament la graisse d'oie que l'on préparait, à « Comagène, avec un mélange d'aromates. Aldro- « vande donne une liste de recettes où cette graisse « entre comme spécifique (1)... »

On voit que, pour les anciens, l'oie était bonne à peu près à tout.

Son foie était particulièrement apprécié des gourmets romains. Pline le constate et agite la question de savoir si c'est à Scipion Métellus, personnage consulaire, ou à M. Sestius, chevalier romain de la même époque, qu'il faut attribuer la découverte d'un tel trésor (2). Martial vante les foies les plus volumineux :

Aspice quam tumeat magno jecur ansere majus (3).

Horace, dans le repas de Nasidienus, fait apporter entre autres mets, par les esclaves, le foie d'une oie blanche nourrie de figues grasses :

. . . . Deinde secuti
. . . . pueri . . . . discepta ferentes
Membra gruis . . . .
Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi (4).

Columelle, enfin, avait reconnu qu'on favorisait l'engraissement de l'oie et le développement de son foie, en l'enfermant dans l'obscurité ; mais là se

(1) Buffon, *L'Oie*.
(2) « Qui primus tantum bonum invenerit. » Lib. X, cap. XXII.
(3) L. XIII, 58.
(4) Lib. II, Sat. 8.

bornait, chez les Romains, l'art de se procurer des foies gras; ce qui n'empêche pas Juvénal, ami de Martial, et sans doute aussi des foies gras, d'affirmer, peut-être avec un peu de cette « mordante hyper« bole » à lui reprochée par Boileau, qu'on parvenait à rendre le foie de l'oie aussi gros qu'une oie :

Anseris ante ipsum magni jecur, anseribus par (1).

De cet usage de développer les foies en nourrissant les oies de figues (*fica*), était né chez les Romains le mot *ficatum*. Le *ficatum* était le foie d'une oie engraissée avec des figues. Ce n'était, dans l'origine, qu'un terme de cuisine. Dans la basse-latinité des siècles suivants, le mot propre *jecur* fut remplacé par *ficatum* et même par *figatum*. Les langues romanes, héritières de ce parler populaire, ont tiré de là l'italien *fegato*, l'espagnol *hegado*, le portugais *figado*, le provençal *fetge*, et enfin le français *foie*. Ce dernier mot tire donc son origine de l'art culinaire des anciens, et son étymologie est constatée par M. Louis Quicherat dans le savant *Dictionnaire à l'usage des érudits*, qu'il a publié sous le titre : *Addenda lexicis latinis*.

Les anciens attribuaient au cygne un chant mélodieux qu'ils refusaient à l'oie. Virgile, dans sa IX[e] églogue, promet à Varus que les cygnes

Porteront jusqu'au ciel son renom glorieux (2).

(1) Juvénal, Sat. 5, vers 114.

(2) Vare, tuum nomen. . . . .
Cantantes sublime ferent ad sidera cycni.
(Traduction de M. Berville.)

Et dans la même pastorale, le berger Lycidas, comparant modestement ses inspirations à celles d'autres poètes, ajoute :

C'est le cri de l'oison près du cygne sonore (1).

Tout cela a longtemps passé pour n'être que mythologie ; mais le siècle du progrès devait amener le jour de la justice. Un de nos contemporains, qui a écrit l'histoire de son pays avec beaucoup d'imagination, et l'histoire naturelle depuis la baleine jusqu'à l'insecte, avec des idées toutes neuves, veut que le chant du cygne soit une vérité. Il a pris Virgile pour un naturaliste d'autrefois, et les cygnes pour des perroquets auxquels on apprenait à répéter un nom propre. Il affirme donc que les cygnes vivaient jadis dans les pays chauds « où, dans leur « vol sublime, ils poursuivaient les étoiles d'un chant « harmonieux et leur portaient le nom de Varus. » Il se demande sérieusement « si les organes du chant, « qu'on trouve si développés chez le cygne, lui furent « toujours inutiles, » et il conclut en déclarant que cet oiseau, « refoulé au nord, où ses amours trou- « vent mystère et repos, a sacrifié son chant et pris « l'accent barbare (2). » S'il en est ainsi du cygne, il doit en être de même de l'oie, en vertu des lois d'analogie des espèces. Je demande donc à l'illustre

(1) . . . . . videor . . . .
. . . argutos inter strepere anser olores
(Même traduction.)

(2) Michelet, *L'Oiseau. Décadence de quelques espèces.*

physiologiste de s'assurer, par ces dissections pour lesquelles il professe un goût (auquel je crois qu'il ne s'est jamais laissé entraîner), si les organes du chant sont également développés chez l'oie, et d'étendre, en ce cas, à mes protégées ses savantes assertions. Les oies n'en chanteront pas davantage pour cela ; mais on saura du moins qu'elles pourraient chanter comme des cygnes, si elles n'avaient pas aussi adopté « l'accent barbare. »

Je serais tenté de croire que cette étroite parenté entre les cygnes et les oies avait frappé les Francs ; car, dans cette fameuse Loi Salique dont on parle tant sans la connaître et qui n'est guère qu'un tarif de dommages-intérêts, le voleur d'une oie domestique et le voleur d'un cygne sont également condamnés à payer 120 deniers, qui faisaient trois sous d'or (1) ; assimilation d'autant plus flatteuse pour l'oie, que les Francs étaient meilleurs juges que nous du mérite des animaux qu'ils savaient aussi mieux utiliser (2).

Les Païens avaient consacré l'oie au Dieu des jardins par des raisons qu'il ne serait pas convenable d'expliquer ici (3). Les Chrétiens la placèrent sous

(1) « ..... cxx denariis, qui faciunt solidos III, culpabilis judicetur..... » Tit. VII. *De furtis avium*, art 5 et 6. Le sou d'or se divisait en 40 deniers et valait environ 16 fr. de notre monnaie. V. Scaliger, *De re nummaria.*

(2) Ils dressaient à la chasse non-seulement des chiens, des faucons et des éperviers, mais encore des cerfs. Tit. XXXV *De Venationibus*, art. 2 et 3.

(3) Buffon, *L'Oie.*

le patronage de saint Ferréol (1). Par quel motif? Je l'ignore; et de quel saint Ferréol, car il y en a quatre? Je n'en sais rien. C'est en vain que je l'ai demandé aux Bollandistes et à d'autres hagiographes.

Quoi qu'il en soit, ce patronage atteste l'affection de nos bons aïeux pour l'oie; et, de fait, elle était pour eux un des mets les plus recherchés. Témoin, la Farce de maître Pathelin. L'oie était l'élément principal des festins bourgeois et rustiques. Au mois d'août, on mangeait solennellement l'oie de la moisson, et l'usage existe encore dans les fermes normandes de régaler d'une oie les moissonneurs au jour de la rentrée des dernières gerbes. L'oie de la St-Martin était plus indispensable encore aux galas de l'arrière-saison. La Mésangère parle de « jetons « qui ne paraissent pas être très-anciens et qui certainement font allusion à cet usage, puisqu'ils « représentent d'un côté une oie et offrent de l'autre « le mot *Martinalia* (2). »

Le savant Millin, naturaliste, antiquaire et numismate, n'a pas dédaigné de faire de cette médaille le sujet d'une grave dissertation sur *les Martinales et l'oie de la St-Martin* (3). Il nous apprend qu'elle est d'argent, d'un petit module, et que, d'après la forme

(1) Rabelaisiana, Jurons, v° Ferréol. On y cite quatre saints de ce nom et l'on y renvoie, pour la justification du patronage des oies, à l'Apologie pour Hérodote, chap. xxxviii. On ne voit que trois saints Ferréol dans le *Catal. alphab. des Saints*, donné par la Société de l'Hist. de France dans son *Annuaire* de 1860, p. 73.

(2) *Dict. des proverbes français*, v° Oie de la St-Martin.

(3) *Collection des meilleures dissertations, notices, etc., relatifs à l'Hist. de France*, par M. Leber, t. XX, p. 328.

des caractères, elle date du commencement de l'avant-dernier siècle. Il est persuadé qu'elle a été frappée à l'occasion des réunions de certaines corporations ou confréries, et des réjouissances auxquelles elles se livraient à l'époque de la St-Martin. J'ajouterai que la médaille en question pourrait bien être un de ces méreaux ou jetons de présence, dont l'usage a été fréquent au moyen-âge, et qu'on distribuait aux moines ou aux confrères, assistant aux offices religieux qui précédaient d'ordinaire les banquets des grandes fêtes. « L'oie, qui est la base de la fête, « dit Millin, y figure d'un côté, et le mot *Martinalia*, « inscrit de l'autre, indique l'objet de la réunion. Ce « mot *Martinalia* a été reçu dans l'Église, pour dési- « gner la fête de saint Martin, comme on dit *Paschalia*, « *Natalia*, parce qu'elle avait une octave. »

Millin constate que l'oie était très-multipliée et appréciée dans les Gaules; « mais, se demande-t-il, « quel rapport peut-elle avoir avec le saint évêque de « Tours? Plusieurs saints ont un oiseau pour attri- « but : l'aigle accompagne saint Jean; le corbeau, « saint Benoît; le cygne, saint Hugues. Aucune an- « tique image de saint Martin ne le représente avec « une oie. »

Millin réfute successivement toutes les hypothèses proposées par ceux qui, avant lui, avaient examiné la question. Suivant une certaine tradition, on mange une oie le jour de la St-Martin, pour punir cet oiseau d'avoir troublé le célèbre évêque dans une de ses prédications. Suivant les autres, saint Martin, pour se soustraire aux honneurs de l'épiscopat, que les chrétiens voulaient lui décerner, se serait caché

dans une caverne profonde, et sa retraite aurait été décelée par les cris d'une oie ; en punition de quoi le Saint aurait maudit cet oiseau à perpétuité et l'aurait voué à la chaleur des fours, à l'ardeur des brasiers et aux broches acérées de fer ou de bois, pour être mangé dans les familles, en redisant, dans les chœurs joyeux, le sujet de la solennité. Cette légende racontée, d'après Bartholin, par Jean Bloy, en fort mauvais vers latins (1), n'est appuyée sur aucune autorité sérieuse.

Frédéric Nauséa, évêque de Vienne (2), dit que l'oie a été consacrée au repas de la St-Martin, parce qu'elle veille et crie pendant la nuit, comme le saint évêque veillait souvent pour rappeler aux fidèles leurs devoirs dans de vives prédications. Cette explication est encore rejetée par Millin. Il est vrai que, dans la symbolique chrétienne, l'oie (qui avait diverses significations) était considérée comme représentant principalement la vigilance, à cause de l'extrême finesse de son ouïe et de l'instinct qui la porte à crier et à signaler, surtout pendant la nuit, l'approche furtive de tout venant. Dans tous les traités à l'usage des cloîtres, écrits par les mystiques, à partir du Xe siècle, et notamment dans ceux de Raban-Maur, l'oie figure le religieux vigilant, prudent, qui, voyant pécher son frère, en quelque sorte endormi dans l'oubli du devoir ou de la règle, l'éveille et l'oblige à se garder des surprises de l'éternel ennemi

(1) Johan. Christ. Frohmann, *Anser Martinianus*, 1683, pars prima.

(2) Cité par Lamarre, *Traité de la Police*, t. II, p. 735.

(*hostem antiquum*), c'est-à-dire du démon (1). Mais ce symbolisme ne suffit pas pour rattacher au souvenir du saint qui fonda dans les Gaules le premier monastère, l'usage de se régaler d'une oie au jour de sa fête.

Bartholin, qui avait déjà indiqué une origine citée plus haut, en hasarde encore une autre: c'est que les Chrétiens auraient mangé l'oie dans leurs festins du 11 novembre, en mémoire de ce que sa chair trop pesante aurait occasionné des désordres dans l'estomac du Saint et causé sa fin; à quoi l'on objecte, avec raison, que Sulpice Sevère, ami et biographe de saint Martin, qui fait de sa mort un touchant récit, ne dit rien de ce conte ridicule.

Millin cite encore l'opinion du Père Carmeli (2), qui n'aurait vu dans les *Martinalia,* que la continuation dans la Gaule, païenne d'abord et ensuite chrétienne, des fêtes de Bacchus, succédant aux vendanges célébrées chez les Grecs, au mois Anthesterion, sous le nom de Pithoegia (Πιθοιγία), et chez les Romains, sous les noms de *Vinalia* et de *Brumalia.* Cette opinion s'appuierait sur divers miracles opérés

(1) «...Cum igitur anser supervenientis hominis odorem sentit, nocte clamare non desinit, quia cum negligentias ignorantiæ circonspectus frater in aliis videt, clamare debet... a capitulo vero clamor providi fratris hostem repellit antiquum... Divina Providentia naturam volucrum nobis, ut opinor, non proponeret, nisi eos in aliquo nobis prodesse vellet. » Hug. a Sancto Victore, *Instit. monast.* lib. I, cap. LXVI, t. II, p. 413.—V. aussi Eucher, saint Isidore de Séville, le savant abbé de Fulde Raban-Maur et autres qui ont écrit pour l'instruction des religieux.

(2) *Della festa di san Martino.* V. *Storia di vari costumi sacri e profani,* t. II, p. 79.

au tombeau de saint Martin en faveur des buveurs de vin. M. Leber admet sans hésiter cette origine : « C'est « en passant par les *Brumalia* des Romains, dit-il, « que les Anthestéries grecques sont venues se mêler « au divertissement des Chrétiens, où elles ont usurpé « longtemps après le nom de saint Martin (1). »

A cette explication, Millin en préfère une autre qu'il attribue au religieux Camaldule Anselmo Costadini (2), mort vers la fin du siècle dernier, et que celui-ci paraît avoir empruntée au moine français, Gervaise, qui écrivait cent ans auparavant. « L'église « grecque, dit Millin, avait d'abord quatre carêmes; « l'église latine en eut trois, et ils furent réduits à « deux : l'un, appelé *le grand carême*, précédait Pâques, « et l'autre, nommé *le petit carême*, précédait Noël; « celui-ci reçut aussi le nom de *carême de saint Martin*, « parce qu'il commençait le 12 novembre. La veille, « qui était le jour de la fête du Saint, était consa« crée, comme la veille des Cendres, c'est-à-dire du « grand carême, à des plaisirs et à des festins. L'usage « du premier carême a cessé au commencement du « XIII[e] siècle, et ne s'est plus conservé que dans « quelques cloîtres. Il dure encore chez les Camal« dules, qui en consacrent la veille, c'est-à-dire le 11 « novembre, à d'innocentes récréations telles qu'une « promenade commune au dehors de leur monastère, « pendant laquelle ils peuvent rompre le silence

(1) *Collection des meilleures dissertations, notices, etc., relatifs à l'Hist. de France*, par C. Leber, t. IX, p. 465.

(2) Ragionamento sopra la recreazione di santo Martino. Cologera, *Nuova Raccolta*, XX, 148. V. aussi *Vie de saint Martin*, par Gervaise, p. 162, édit. in-4°, de Tours, 1699.

« rigoureux qui leur est habituellement imposé, « tandis que des viandes, qui dans d'autres temps « sont toujours proscrites, les attendent au réfec- « toire..... Quoique le carême de la St-Martin ait été « réuni à celui de Pâques et qu'il n'existe plus, le jour « de réjouissance a subsisté; et comme il se lie en « quelques lieux aux opérations de la vendange, on « l'a regardé comme une fête bachique, et l'on en a « cherché l'origine dans les orgies païennes et les « Bacchanales (1). »

Mais pourquoi l'oie est-elle, plutôt que tout autre animal domestique, la pièce fondamentale des repas de la St-Martin? Par la seule raison peut-être qu'elle était, chez les Gaulois et au moyen-âge, le plus gros et le plus estimé des oiseaux de basse-cour, et qu'à ce titre, elle devait être servie de préférence aux autres volailles dans les festins nombreux, et par conséquent aux banquets des confréries; et cet usage s'est perpétué même après l'extinction des confréries.

Apprêter les oies, les rôtir, les vendre à une fenêtre ouverte sur la rue, était jadis, chez nous, un privilége et presque un sacerdoce. Ceux qui l'exerçaient s'appelaient des « oyers. » Les oyers de la rue aux *Oués*, qu'on a depuis appelée par corruption rue aux Ours(2), jouissaient surtout d'une réputation d'habileté, ce qui avait donné lieu à cette singulière locution : *Vous avez le nez tourné à la friandise comme St-Jacques-L'Hôpital*, parce que le portail de cette église était

(1) Collection citée plus haut, t. XX, p. 328.

(2) Félibien, *Hist. de Paris*, Preuves, Table, v° RUE AUX OUÉS. Dulaure, *Hist. de Paris*, V. à la table, v° RUE AUX OURS.

en face de la rue aux Oués. N'entrait pas qui voulait dans la puissante corporation des « oyers et « maistres rostisseurs de la ville et faux-bourgs de « Paris : » les conditions à remplir étaient nombreuses et rigoureusement exigées. L'art pratiqué par eux fut longtemps protégé, contre les empiétements de leurs rivaux, par les plus glorieux d'entre les rois de France. Elle donna lieu à des statuts minutieux de Philippe-le-Bel, en 1298, et à des lettres-patentes de Louis XII, de mars 1509 (1). En vain les « *poulaillers* » voulurent-ils faire concurrence aux « *oyers* » : François I[er] les repoussa et maintint ceux-ci dans leurs priviléges, par une ordonnance de mars 1526. Henri II se laissa forcer la main; il admit le premier cette concurrence, tant convoitée par les poulaillers; mais il mit à ses lettres-patentes du 9 avril 1546 cette condition « qu'ils useroient tous « de leurs droits et priviléges, ainsi que leur estoit « licite et permis par les ordonnances, sur peine « aux délinquans et commettans faultes et abus, « pour la première fois d'estre fustigez par les car- « refours de la ville de Paris, et de la hart pour la « deuxième fois... (2). »

D'autres ordonnances furent rendues sur l'exercice de cette noble profession, par Charles IX, les 4 février 1567 et 14 avril 1578; par Louis XIII, en 1610, et par son lieutenant civil, le 30 mars 1635 (3). Ce n'était pas petite affaire de maintenir dans toute sa

(1) V. *Recueil des anc. lois franç.*, t. XII, p. 274, notes ; *Traité de la Police*, II, 1430 ; et *Anc. lois franç.*, t. XI, p. 557.

(2) *Anc. lois franç.*, t. XIII, p. 1.

(3) Voir, à leurs dates, au *Recueil des anc. lois franç.*

pureté une industrie de cette importance, surtout à l'époque où tout se gâtait : aussi, trouve-t-on des traces de sa réglementation jusque sous le règne de l'infortuné Louis XVI (1).

Mais, ô anarchie ! tandis que le souverain protégeait les oyers et les rôtisseurs, son parlement persécutait les oies ! Par trois arrêts des 21 mars 1782, 9 décembre 1783 et 20 juin 1785 (2), il accusait les oies d'endommager « par leur fiente..... » (oui, le Parlement

De ce burlesque mot a sali ses arrêts !)

d'endommager, dis-je, par leur fiente , les pâturages des bestiaux... comme s'il était possible d'interdire à de pauvres oiseaux ce dont les conseillers eux-mêmes n'eussent pu se dispenser !... et comme si les bêtes à cornes ne salissaient pas cent fois davantage les herbages des oies !... mais les petits ont toujours tort, et les gros ont toujours raison. Ce n'est pas tout, ces arrêts ordonnaient de restreindre le nombre des oies dans les campagnes ! c'était ordonner le massacre des innocents ! Dans toutes les paroisses, les officiers des justices locales devaient déterminer le nombre d'oies que la paroisse pourrait posséder, et les lieux où il leur serait loisible de paître. Et si quelques-unes dépassaient le nombre permis ou les limites du terrain légal, on mettait à leurs trousses les substituts du procureur-général dans les siéges royaux, les officiers des justices

(1) Ord. de police du 22 juillet 1778. *Anc. lois fr.*, t. XXV, p. 365.
(2) *Anc. lois franç.*, t. XXVII, p. 169 et 347, et t. XXVIII, p. 63.

locales, les syndics des paroisses, les officiers et les cavaliers de la maréchaussée, pour assurer l'exécution de ces arrêts, lesquels devaient être imprimés, publiés, affichés et lus chaque année devant toutes les églises, à l'issue des messes paroissiales! Si le nom de Brid'oye n'eût été depuis longtemps inventé par Rabelais, ces arrêts l'auraient fait trouver! Et, comme pour ajouter la dérision à la cruauté, le dernier de ces monuments judiciaires était rendu « sur « le rapport de maître Lattaignant, conseiller (1), » parent sans doute du jovial abbé dont le nom rappelle la chanson ironique : *J'ai du bon tabac*!... Quel emploi de la force armée et de la magistrature elle-même! Quelle révolution dans les idées! On le sentait déjà dans l'air, 93 n'était pas loin!...

CONCLUSION.

Respectons le malheur!... Plumons l'oie, sans la faire crier; tuons-la en lui faisant le moins de mal possible; enfin, mangeons-la..... il le faut bien, hélas! puisque la race humaine ne se nourrit plus des doctrines de Pythagore. Mais n'aggravons pas son sort par de barbares tortures, et surtout n'ajoutons pas l'ironie d'une expression proverbiale, dont l'injustice est aujourd'hui démontrée, aux infortunes d'un être innocent, intéressant, intelligent, aimant et... succulent.

(1) *Anc. lois françaises*, t. XXVIII, p. 64.—L'abbé Lattaignant, auteur de la chanson, était mort en 1779.

GALE

ET

GALEUX,

PAR M. LÉON LIÉGARD,

Membre associé-résidant.

En m'annonçant, il y a sept ans, que l'Académie venait de me nommer membre associé-résidant, M. le Secrétaire m'écrivait : « Il y a des parties de la médecine, qui intéressent les gens du monde, et que vous traiterez volontiers, je l'espère. » C'est un de ces sujets que je désire exposer aujourd'hui. Le titre n'est pas attrayant, j'en conviens ; mais la chose est bien moins effrayante qu'on ne le croit généralement ; et si mon but n'est pas la réhabilitation de la gale, j'ai du moins le désir de diminuer beaucoup dans vos esprits l'horreur qu'elle inspire, en démontrant que, connue dans son essence, elle peut être détruite en deux heures, et mérite à peine aujourd'hui le nom de maladie.

Le temps n'est plus, ou les médecins de Molière débitaient à leurs malades le trop fameux :

Bonus, bona, bonum.

Nous avons tous compris que tout le monde gagne à ce que la lumière se fasse, et nous regardons comme une bonne fortune, chaque fois qu'elle se

rencontre, l'occasion de divulguer les mystères de notre science médicale; les gens du monde y trouvent évidemment leur avantage, et nous le nôtre; en voulez-vous la preuve?

Dans cette histoire je la treuve :

Un médecin, tout-à-fait de mes amis, avait un client galeux : le guérir fut l'affaire de deux heures de traitement; le client, émerveillé, raconta cette cure à table d'hôte, en célébrant la science et l'habileté de son docteur; mais quelle ne fut pas la stupéfaction du malheureux, quand il vit tous ses amis s'éloigner de lui, à partir du moment de la malencontreuse déclaration ! L'éloignement dura ainsi plusieurs jours; enfin le pauvre ex-galeux, pour vaincre la répugnance qu'il inspirait, dit, publiquement, que les boutons dont il avait été guéri n'avaient aucun rapport avec la gale; que son médecin s'était mépris, de l'avis de plusieurs de ses confrères; et chacun se rapprocha.

Qui perdit à cette aventure? Le médecin, dont la réputation fut sacrifiée au repos de son client. Quelle fut la cause de cette immolation si peu méritée? L'ignorance des commensaux.

Marchons donc droit au fantôme, et voyons ce qu'il est.

Un homme est galeux quand il a des acares à la surface de la peau; il cesse de l'être quand ces arachnides sont détruits. La présence des acares et leur installation dans l'épiderme constituent toute la gale.

Une fois installés, les acares déterminent à la peau une violente irritation, qui, suivant la susceptibilité

du sujet, provoque des lésions très-diverses. Mais ces lésions ne sont plus la gale, elles sont seulement provoquées par elle ; elles peuvent fort bien ne pas se produire, ou se développer après une longue provocation. Nous les voyons aussi, tous les jours, naître sous des causes très-diverses, constituant à elles seules des maladies isolées, avec un type propre et parfaitement indépendant.

Les acares sont des arachnides microscopiques de la famille des Acarides. Leur description anatomique offrirait ici peu d'intérêt, j'aime mieux me borner à décrire leur habitation, leur chasse, et l'aspect que présente l'animal quand on a pu le forcer dans sa tanière ; puis je dirai comment il passe d'un sujet sur un autre, et enfin comment on le détruit.

L'habitation des acares porte le nom de sillons : ce sont des galeries assez rarement droites, plus ordinairement contournées en hélice ou en S. Occupant la couche la plus superficielle de l'épiderme, elles forment comme une rigole recouverte d'une voûte ; mais cette voûte est à jour en beaucoup de points assez régulièrement répartis le long du trajet : tous ces détails se voient fort bien à la loupe. Quand l'acare se tient dans le sillon, il occupe ordinairement l'une des extrémités de la galerie : avec de l'habitude on l'y découvre assez facilement, même à l'œil nu ; mais, pour prendre la bête, l'opération est assez délicate ; voici comment nous y procédions dans le service de M. le professeur Hardy, à l'hôpital St-Louis de Paris : notre arme était une épingle noire, et notre gibecière, un petit carton de même couleur ; quand nous croyions apercevoir un acare dans son sillon,

nous traversions une grande partie de la galerie, au voisinage de l'animal, avec notre épingle, et nous la rompions violemment ; cette galerie une fois ouverte était râclée avec grand soin, à l'aide de la pointe de l'épingle ; toutes les parties détachées par le râclage tranchaient en blanc sur la couleur de l'épingle. C'étaient le plus souvent de simples lames d'épiderme, parfaitement immobiles. Enfin, après bien des recherches, il arrivait quelquefois que l'un de ces points blancs semblait se mouvoir ; nous le portions alors avec précaution sur le petit carton, et si ce point progressait sur le réceptacle, l'œuvre était accomplie.

M. Hardy était fort habile dans ce genre de recherche. Pour moi, je n'ai jamais été grand chasseur ; mais l'un de nos élèves externes y était vraiment d'une adresse prodigieuse : il prenait les acares comme il voulait ; un jour pourtant il en perdit un, et celui-là s'attacha à sa personne. Aussi fut-il, le soir même, tourmenté d'une vive démangeaison au poignet gauche. En examinant, il vit avec surprise qu'il portait un sillon parfaitement développé, il l'ouvrit et fut assez heureux pour se débarrasser de son hôte ; cette simple opération le guérit et son aventure n'eut aucune suite.

Quand on considère à l'œil nu un acare placé sur un réceptacle noir, il a l'aspect d'un point blanc doué d'un mouvement propre. A la loupe, on voit déjà qu'il a une forme ovalaire ; il est en effet plus long que large (1/3 de millimètre en longueur, 1/4 de millimètre en largeur). Placé sur une lame de verre et porté au foyer de l'un de ces petits microscopes que l'on trouve partout, il se présente sous la forme d'une masse blanche, extrêmement rugueuse. Ses pattes, au nom-

bre de huit, ne se voient bien que si l'on renverse l'animal. Elles sont en effet si courtes, que, si on le laisse marcher, en l'examinant, on voit bien le mouvement de progression, mais nullement les organes moteurs. — Le plus habituellement, les acares que l'on rencontre sont du sexe féminin, le mâle est très-rare; M. Bourguignon le découvrit étant encore élève en médecine, et l'Institut lui décerna le prix Monthyon. On disait même à l'École de Paris, mais je ne garantis pas le fait, que l'un des musées de Londres avait payé une somme assez importante pour acquérir, de l'inventeur lui-même, le corps du premier mâle découvert.

Les auteurs affirment que les acares ont la coutume de quitter leurs sillons pendant la nuit pour s'accoupler. Je ne veux pas prétendre que ces animaux ne profitent pas de leur sortie pour se rencontrer; mais j'ai tout lieu de penser que leurs pérégrinations sont plus particulièrement déterminées par la température, et je vais essayer de le démontrer.

Pendant le jour, l'acare se tient dans les sillons où il trouve la température qui lui convient; mais sitôt qu'il peut rencontrer au dehors un degré de chaleur égal, il sort du sillon; ce n'est pas, en effet, parce que la nuit est venue, ou bien à cause de l'obscurité, que la gale devient contagieuse, mais elle acquiert cette qualité ou plutôt ce défaut, quand l'homme est couché et qu'enveloppé de couvertures conservant autour de lui une atmosphère bien chaude, les animalcules peuvent retrouver en dehors de leur habitation leur température d'élection. Aussi, la cause la plus fréquente de contagion de la gale est-elle le

coucher avec un galeux, et encore le coucher dans un lit habité la nuit précédente par un galeux, ce qui arrive assez souvent chez les logeurs à la nuit ou dans les auberges mal tenues.

Lorsque la contagion se fait pendant le jour, c'est encore sous l'influence de la température. A l'hôpital St-Louis de Paris, il nous est souvent arrivé de rencontrer jusqu'à vingt-cinq ou trente personnes frappées dans le même atelier, et c'était toujours des chapeliers ou des fleuristes. Aussi, prenant à certains points de vue l'observation de tous les individus atteints de gale, afin d'établir d'une manière exacte la statistique de la contagion et des récidives après le traitement, nous étions arrivés à nous convaincre qu'un seul galeux, introduit dans un de ces deux genres d'ateliers, transmettait rapidement sa maladie à tous les autres ouvriers, ce qui n'arrivait pas dans les autres métiers; et comme le fait était constant, nous voulûmes en connaître la cause. Nous reconnûmes alors que les chapeliers se servant du même fer à repasser, et la température de la main qui tient cet instrument s'élevant beaucoup pendant le repassage, les acares quittaient leurs sillons, séjournaient un peu de temps sur le fer et passaient ainsi d'un ouvrier à l'autre. C'était aussi la manœuvre d'un instrument employé dans des conditions semblables, qui transmettait la gale chez les fleuristes.

Une dernière preuve, à l'appui de ma démonstration, se tire des habitudes d'acares d'une espèce voisine, l'acare du mouton. Celui-ci vit toujours sur l'épiderme; il ne fait pas de sillons, parce qu'il trouve une chaleur suffisante dans l'épaisse toison de l'animal qu'il habite.

Le trait le plus singulier que présente l'étude des mœurs du parasite est sa disparition, pendant les maladies aiguës intercurrentes. Il m'a été donné plusieurs fois de constater ce curieux phénomène, et voici sommairement la première observation de ce genre que j'aie rencontrée : — En février 1852, une jeune femme se présenta à l'hôpital St-Louis, avec une gale invétérée et compliquée de dartres si intenses que, par exception, M. Hardy ne crut pas convenable de la soumettre au traitement ordinaire, avant d'avoir préalablement amoindri les complications. Sous l'influence de frictions avec une pommade au sublimé, la malade prit une salivation accompagnée de fièvre, qui dura huit jours environ ; aussitôt que cette maladie commença, les sillons et les démangeaisons disparurent ; la gale dormait. Qu'étaient alors devenus les acares? C'est leur secret ; le fait est qu'ils ne manifestaient plus leur présence d'aucune façon, mais ils n'étaient pas bien éloignés, car, à peine la salivation avait-elle cessé, qu'ils reparurent avec leur cortége. On soumit alors la malade à la friction, et elle fut parfaitement guérie à tout jamais.

La friction est la manœuvre à l'aide de laquelle on détruit les acares et toute leur génération. Qu'il me soit permis de tracer rapidement l'histoire d'une institution qui rend les plus grands services, et qui méritera plus tard à son auteur un rang distingué parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Il y avait, autrefois, à l'hôpital St-Louis, une salle de 75 lits, consacrée aux galeux, et une autre de 25, consacrée aux galeuses, total : 100 lits. C'était tout, et pas un seul cas de gale n'était traité

dans aucun autre hôpital. Le traitement durait d'un mois à six semaines, ce qui faisait au plus 1,200 malades admis par an. Les autres, et sur la population pauvre de Paris, il y en avait un nombre considérable, les autres, dis-je, attendaient leur tour à la porte et ils l'attendaient longtemps; et pendant ce temps-là, leur mal augmentait, se compliquait et ils le transmettaient à d'autres.

Ce fut dans ces conditions que M. Hardy prit le service; et, depuis son arrivée, les malades n'attendent plus : on les guérit le jour de leur entrée; ils n'entrent même pas dans les salles primitivement destinées aux galeux, et qui, naguère bien insuffisantes, sont devenues inutiles, ce qui a donné réellement 100 lits nouveaux à l'administration.

Après la consultation du matin, laquelle est faite en dehors de l'établissement, les personnes reconnues atteintes de la gale sont conduites à la salle des bains, sous la direction d'un surveillant ou d'une surveillante, suivant les sexes; à chacun, on distribue une quantité déterminée de savon noir pour une friction sur toute la surface du corps, et comme certaines parties du dos seraient difficilement atteintes par le sujet lui-même, à un moment donné, toute la troupe fait un à droite et chacun frictionne le dos qu'il a devant lui; le dernier dos en ligne est frotté par l'infirmier. Ce premier temps de l'opération dure une demi-heure; il a pour but de ramollir l'épiderme et d'ouvrir les sillons. Toute la bande prend ensuite un bain d'une heure, pendant lequel l'épiderme s'assouplit de plus en plus; puis, après le bain, la cérémonie de la friction recommence, la manœuvre

est de tous points la même ; elle dure aussi une demi-heure, mais elle est faite avec une pommade sulfo-alcaline qui détruit les acares, rendus plus accessibles par le bain et la première friction. Chacun remet ensuite les habits avec lesquels il est venu et la cure est accomplie. Les convalescents ne s'essuient pas, ne se lavent pas pendant trois jours : ce temps est nécessaire pour que leurs effluves sulfo-alcalines puissent détruire ceux des animaux qui se seraient réfugiés dans les effets du sujet. Après trois jours, chacun a le droit de redevenir propre.

Nous notions avec soin tous les cas de récidive qui revenaient à Saint-Louis après le traitement, et aucun ne nous échappait, puisque de tous les points de Paris on nous les renvoyait ; il était donc bien facile d'en faire la statistique exacte. Nous avons pu constater que la friction échouait seulement une fois sur soixante, et l'échec avait lieu seulement quand elle avait été faite dans de mauvaises conditions, c'est-à-dire quand la gale, étant compliquée de maladies de la peau qui rendaient les frictions douloureuses, celles-ci avaient été pratiquées d'une manière incomplète. Donc, une fois sur soixante, nous gardions le galeux pendant huit jours. Il prenait des bains pendant ce temps ; puis, il supportait ensuite le traitement spécial qui se faisait convenablement et ne manquait plus son effet.

Si, maintenant, nous voulons comparer les résultats de la *Frotte* (c'est ainsi que le peuple de Paris appelle la méthode actuelle) avec l'ancien mode de traitement, nous verrons qu'avec cette bienfaisante institution la guérison ne se fait jamais attendre, et elle

est pour ainsi dire instantanée. Au lieu de 1,200 cures, nombre maximum autrefois obtenu dans les bonnes années, il n'y a pas de semaine où l'on ne délivre au moins 100 galeux de leurs acares, soit 5,200 par an, et c'est là une moyenne faible; car j'ai vu souvent 60 à 80 de ces malheureux admis à la fois au traitement dans les jours de grande frotte, lesquels reviennent deux fois par semaine. De plus, un certain nombre de cas envoyés des autres services de l'hôpital étaient traités en dehors des jours réglementaires.

Aussi pouvons-nous espérer que, dans un avenir prochain, la gale disparaîtra du cadre nosologique; elle deviendra maladie légendaire, et les acares ne se rencontreront plus qu'à l'état de cadavres bien rares, et conservés précieusement dans les musées archéologiques.

SOUVENIRS LITTÉRAIRES.

LECTURE

FAITE DANS LES SÉANCES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN (1864),

PAR M. THÉRY,

Recteur de l'Académie de Caen.

MESSIEURS,

Dans une vie un peu longue, les souvenirs se multiplient. Pour la plupart, ils sont tellement personnels qu'ils intéressent exclusivement celui dont la mémoire les conserve. Il en est pourtant qui se rattachent à des circonstances ou à des hommes connus de la foule, familiers aux esprits d'élite. Ceux-là ont l'avantage d'ajouter quelques traits nouveaux aux peintures déjà tracées d'après les souvenirs de tout le monde. L'intimité fournit des matériaux que ne donnent pas les recherches historiques ou littéraires, et qui, sans augmenter l'importance de la peinture générale, permettent de marquer des nuances dans la couleur.

Ces réflexions m'ont persuadé que vous pourriez entendre, sans défaveur, la lecture de quelques pages inspirées par mes relations personnelles avec des hommes qui ont disparu, mais dont la renommée subsiste. Trois ont été l'honneur de la scène fran-

çaise en des genres différents, et le quatrième a conquis un rang distingué dans l'opinion, en écrivant l'histoire. Ces hommes sont Raynouard, Andrieux, Picard, et le second Lacretelle.

Le cadre de ce travail, Messieurs, vous indique assez que je ne puis éviter de me mettre en scène. Mais, rassurez-vous : j'y serai dans un demi-jour si modeste, sur un plan si reculé, que vous m'apercevrez à peine. Je ressemblerai à ces introducteurs officiels, qui n'ont aucun relief par eux-mêmes, et qui s'effacent promptement derrière les personnages, aussitôt qu'ils les ont annoncés.

J'excepte, pourtant, quelques détails qui me sont nécessaires pour faire comprendre ce qui doit suivre, et où votre indulgence me permettra de garder un rôle plus personnel.

Au début même de ma carrière dans l'enseignement, deux succès, je devrais dire deux encouragements académiques, me valurent des amitiés précieuses. Le premier, c'est-à-dire le prix d'éloquence sur la question du *Génie poétique*, a été rappelé dans une publication récente, à la fin du volume qui a pour titre : *Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin*. Le second, obtenu l'année suivante, fut l'*accessit unique*, au concours de poésie ouvert par l'Académie française (1). Le sujet était : *La Renaissance des lettres et des arts sous François Ier*. Cette pièce de vers n'a jamais été imprimée. Soit vanité, soit modestie (et la seconde raison eût été bien plus juste que la première), j'ai gardé en portefeuille mon succès de deuxième ordre. Je crois même avoir

(1) MM. Saintine et Mennechet se partagèrent le prix.

dérobé au public, et murmuré tout bas aux académiciens eux-mêmes, le nom du lauréat de l'année précédente, qui, cette fois, avait seulement approché du laurier.

Aujourd'hui, à si longue distance, je vois peu d'inconvénient à faire entrer cette confidence dans une sorte d'entretien de famille, et je vous demande la permission de vous en offrir la très-ancienne primeur. Les fruits que l'industrie a trouvé le moyen de conserver n'ont pas gardé leur saveur première, mais ils plaisent quelquefois dans l'absence ou dans la disette de fruits nouveaux.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire pressentir les défauts de ce que vous allez entendre. Trop de mythologie, trop d'apostrophes, trop d'épithètes: c'étaient des signes du temps, et aussi de la jeunesse inexpérimentée de l'auteur. L'Académie parut croire qu'il y avait du moins quelque énergie dans les portraits et un sentiment assez vif de l'harmonie. Je livre ces vers, quels qu'ils soient, qui ont au moins le mérite d'être inédits, à votre critique impartiale :

LA RENAISSANCE DES LETTRES ET DES ARTS

SOUS FRANÇOIS Ier

Avec cette épigraphe, empruntée à François Ier lui-même, dans son épitaphe de Laure :

Qui te pourroit louer qu'en se taisant ?
Car la parole est toujours reprimée,
Quand le sujet surmonte le disant.

Si j'en crois des censeurs dont l'orgueil vous outrage,
Muses, la vérité ne parle qu'un langage;
Elle a choisi la prose, et, trompant l'univers,
Exprès pour le mensonge Apollon fit les vers.
Mais, non; la Vérité, sans haine et sans murmure,
Souvent a de vos mains accepté sa parure.
Prêtez à mon pinceau vos plus nobles couleurs;
Le Roi que je veux peindre est cher aux doctes sœurs.

De trois siècles pédants la science barbare,
Prodigue de grands mots, mais de bon sens avare,
Infectant les esprits de son triste poison,
Avait chez les Français étouffé la raison.
Aristote régnait, non tel que dans la Grèce,
Armant contre l'erreur sa plume vengeresse,
Austère, il proclamait l'austère vérité;
Mais trop digne des sots qui l'avaient commenté.
Ils s'admiraient en lui; dans le maître à la mode
Puisaient d'un sens douteux l'autorité commode;
Aux disputes sans fin aiguisaient les esprits;
Du jargon de l'École étourdissaient Paris,
Et, dupés par eux-même, accoutumaient la France
A leurs doctes erreurs, pires que l'ignorance.
De ces temps, dissipés comme l'ombre qui fuit,
En vain quelques lueurs avaient percé la nuit;
En vain Lorris (1), de Meung, et Joinville (2), et Comines (3)
Voudraient du goût flétri ranimer les racines.
Court espoir! Quelques rois (4), honneur du nom français,
Versèrent sur les arts de stériles bienfaits.
Rien n'était mûr encore, et la sève captive
Accusait du soleil l'influence tardive.

(1) Lorris, auteur du *Roman de la Rose*. — Jean de Meung, son continuateur.

(2) Historien du temps de saint Louis.

(3) Historien du temps de Louis XI.

(4) Charlemagne, Charles-le-Sage, Louis XII.

François parut ! l'École à sa voix se troubla ;
Sur ses vieux fondements l'ignorance trembla.
On eût dit que les sons d'une auguste harmonie
Des lettres et des arts réveillaient le génie.
D'artistes, de savants le roi forme sa cour ;
Et là, de leurs trésors recueillis chaque jour
Par ses veilles lui-même il accroît l'héritage ;
Là, ce jeune héros, dans le loisir du sage,
Pour la paisible étude oubliant les hasards,
Consulte la science, interroge les arts,
Règle et soutient les pas de l'histoire incertaine,
Et poursuit la nature en son triple domaine.
Plus d'un vieillard, admis à ces travaux touchants,
Venait s'instruire encor près d'un roi de vingt ans ;
La France l'écoutait, et dut bientôt sa gloire
A l'Émulation, mère de la Victoire.

Déjà de Mahomet les barbares enfants
Aux murs de Constantin dominaient triomphants.
Les arts, qu'avait chassés leur superbe ignorance,
Éclairaient l'Italie avant d'orner la France ;
Médicis (1) adoptait ces nobles exilés,
Et Léon (2) dans sa cour les avait consolés.
Bientôt, à nous guérir d'une obscure manie,
Louis, père du peuple, invita leur génie,
Et nous devons l'hommage à leurs soins généreux
Des fruits que recueillit un siècle plus heureux.
O caprice du sort ! ô fortune de l'homme !
Les débris de la Grèce, admis au sein de Rome,
Une seconde fois subjuguant sa fierté,
Ressuscitaient l'honneur de son antiquité !
Ces malheureux bannis, la France les implore ;
Des sciences, des arts elle attend d'eux l'aurore.

(1) Laurent de Médicis, à Florence.
(2) Le pape Léon X.

Le prodige imprévu d'une scène nouvelle.
La science n'est plus ce jargon infidèle,
L'épouvante du sage et le talent des sots.
La guerre est déclarée au vain règne des mots.
Qu'il s'élève, en dépit de l'injuste ignorance,
Ce Collége, honoré du beau nom de la France !
Gloire à son fondateur ! nous pouvons désormais
Étudier sans crime, et nous instruire en paix !

Dans un suprême effort, le monstre scolastique
Oppose à la raison sa rage fanatique :
Il voit avec horreur et la ville et la cour
Sourire à la lumière et saluer le jour.
Le prince, qu'une fois séduit son impudence,
Injuste envers toi seul, te condamne au silence,
Ramus (1), ami du Vrai jusque dans tes erreurs !
Plus tard, un jour sanglant te livre à leurs fureurs.
Ne crois pas qu'un faux zèle arme leur frénésie :
Coupable de bon sens, bien plus que d'hérésie,
Tu fis tomber leur masque, et voilà tes forfaits.
L'Ignorance en crédit ne pardonne jamais.

Toi du moins, dont l'Europe admira l'éloquence,
Docte sans ridicule, enjoué sans licence,
Érasme! des jaloux tu braves les excès,
Et l'hommage des rois protége tes succès.
Londres, Vienne et Madrid, la France et l'Italie
Disputent un grand homme à Charles qui l'oublie.
Un rival, un savant modeste et généreux
Lui transmet de François les offres et les vœux ;
Budée appelle Érasme, et son cœur qui l'inspire
S'afflige d'un refus... qui lui laisse l'empire.

(1) Ramus, professeur de philosophie au Collége de France, tué à la St-Barthélemy

Et ces restes sacrés de monuments antiques,
Qui de Fontainebleau peuplèrent les portiques (1).
Combien de noms encor, rebelles à mes vers (2),
S'élèvent, illustrés par des talents divers!
La France apprend enfin, par un vivant exemple,
A devenir des arts la patrie et le temple;
Le pinceau créateur s'épuise en nouveautés,
Et le ciseau prodigue enrichit nos cités.
Partout brille la grâce ou la magnificence.
Louvre, séjour des rois! un grand roi te commence;
Reçois de lui ta gloire, et qu'un jour ses neveux
Siégent enorgueillis sous tes lambris pompeux.

D'un vol non moins heureux les lettres renaissantes
Essayaient parmi nous leurs ailes confiantes,
Et prenaient un essor, désormais soutenu
Par un secours puissant jusqu'alors inconnu (3).
Aux rares parchemins dont l'obscure mémoire
Des auteurs renommés nous transmettait la gloire,
Mais que pouvait ravir le hasard d'un moment,
Succède un art nouveau qui, par enchantement,
Sur le papier docile, où vit notre pensée,
En imprime à jamais l'image retracée.
Cent chefs-d'œuvre muets, réveillés de l'oubli,
Déjà lèvent leur front dans l'ombre enseveli.
L'Europe ouvre les yeux au rayon qui l'éclaire..
Mais surtout aux Français un tel art devait plaire.

Semblable aux fruits tardifs par le soleil mûris,
La France avec orgueil étale aux yeux surpris

(1) François I[er] chargea Primatice d'acheter à Rome beaucoup d'antiquités qui furent placées à Fontainebleau.
(2) Par exemple, maître Roux, peintre et architecte habile.
(3) L'invention de l'imprimerie.

Baïf et Saint-Gelais de loin se sont traînés.
Les autres, qu'abusait leur vanité crédule,
Dans l'oubli... Mais, que dis-je? Il connaît un émule,
Galant, ingénieux, quelquefois son égal.....
Et sous le diadème il lui reste un rival.

Oui, c'est de Marignan le vainqueur plein de gloire;
C'est ce Roi-Chevalier, si prompt à la victoire!
Pour sa vaillante main la lyre a des douceurs;
Il s'assied, il prélude aux concerts des neuf sœurs.
Oh! de l'esprit français digne et vivante image!
Tout brillant de gaîté, d'honneur et de courage,
François combat, triomphe, enseigne à nos guerriers
Ces grands devoirs des camps, où germent les lauriers;
Puis, laissant folâtrer sa plume généreuse,
Pour la gloire ou l'amour cherche une rime heureuse.
Marot seul le devance en ce hardi projet,
Mais son Roi, sur le Pinde, est son premier sujet.

Ainsi, plus d'un esprit fertile, aimable ou juste,
Nous préparait déjà l'autre siècle d'Auguste;
Et, tandis que Marot badine élégamment,
Dans sa retraite encor, livré nonchalamment
Aux rêves indolents de sa philosophie,
Montaigne à tout s'arrête, et de tout se défie.
Ce penseur, dès longtemps dans l'étude nourri,
Va soumettre le monde à son doute chéri.
Même en le condamnant, je me plais à le suivre.
J'entretiens un ami, je ne lis point un livre;
Et quel cœur noble et tendre a jamais oublié
L'hymne que sa douleur consacre à l'amitié (1)?

Siècle réparateur! quelle reconnaissance
Au Roi qui te fit naître a dû garder la France!
Plus que toi, je le sais, le siècle de Louis
Déploya de richesse aux peuples éblouis;
Surtout, rival des Grecs, il créa pour sa gloire
Ce théâtre immortel qui manque à ta mémoire.

(1) *Essais*, liv. XXVII, ch. 1er.

Mais enfin, tes éclairs ont percé le chaos.
Par toi seul, arrachés d'un stupide repos,
Les lettres et les arts ont brisé leurs entraves;
Nos muses, par toi seul, ont cessé d'être esclaves,
Et cet âge éclatant que célèbre leur voix
Est encore un bienfait du siècle de François!

Je vous dirai un autre jour, Messieurs, comment cette seconde épreuve étendit et fortifia les rapports, déjà commencés avec la première, qui m'ont fait vivre dans le commerce intime des quatre hommes de lettres dont j'ai prononcé les noms.

II.

J'avais commencé à connaître Lacretelle, au sortir de l'École normale, avant de concourir pour les prix académiques. Il avait été un de mes juges pour le doctorat, et tandis que le savant Boissonnade, qui aimait à épuiser les questions de détail, me querellait sur ma thèse, consacrée à l'étude du génie de Tacite, et regrettait que je n'eusse pas pris pour sujet unique la question de savoir si le grand historien était bien l'auteur du *Dialogue sur les orateurs,* Lacretelle, me pardonnant des vues plus générales, et parlant avec l'autorité de sa mission historique, avait soutenu et fait triompher mon courage. Je lui avais rendu hommage de ce premier succès.

Dès lors, je fus admis dans l'intimité de cet excellent homme, et quand, deux ans plus tard, mon nom fut prononcé dans l'Académie, j'étais déjà pour lui

un ancien ami. Les trente ans qu'il avait de plus que moi ne nuisaient pas à nos rapports. Le contraste des caractères rétablissait l'équilibre. J'étais naturellement sérieux, et lui naturellement enjoué. Un sourire habituel entr'ouvrait ses lèvres et lui donnait un air de bonhomie presque naïve. La pratique des travaux les plus graves n'avait rien ôté à sa candeur.

Assurément, comme historien, Lacretelle n'est pas sans défauts. On peut lui reprocher d'avoir moins d'énergie que d'élégance, et de manquer de ces vues profondes qui font réfléchir. Il n'a pas l'étendue de la pensée philosophique comme M. Guizot, la perspicacité vive et lumineuse de M. Thiers, la couleur et la vie originale des récits d'Augustin Thierry. Mais il raconte avec intérêt, avec émotion ; il sait composer et animer un tableau ; il sait écrire ; il a surtout cet accent d'honnête homme, qui part de l'âme et qui s'adresse à l'âme. L'histoire des guerres de religion, celle du XVIIIe siècle, celle de la Révolution jusqu'au Consulat, sont des œuvres considérables, que les progrès mêmes de la science historique ne permettaient pas d'oublier.

Lacretelle, qui avait passé par bien des épreuves dans sa jeunesse : soldat improvisé et médiocrement épris de la guerre, journaliste militant, littérateur politique et, par conséquent, mêlé aux passions des partis, Lacretelle était cependant resté optimiste, et il s'en accuse. Armé d'une vertueuse indignation contre les violences de toute espèce, il pardonnait volontiers aux hommes l'entraînement de leur situation ou de leur pensée. L'impartialité était dans son tempérament, et il ne condamnait par un arrêt décisif

que les factieux sans entrailles, qui s'étaient mis eux-mêmes hors la loi de l'humanité.

Comme professeur, il était populaire. Sa parole, un peu lente, mais pénétrante et persuasive, allait au cœur de la jeunesse qu'il aimait, mais dont il ne flattait pas les impatiences. Plus d'une fois, après 1830, lorsque la politique agitait les esprits, et jetait dans les troubles de la rue les désœuvrés d'abord, puis les travailleurs mêmes de nos écoles parisiennes, la Sorbonne entendit ce vieil ami de la liberté réglée apaiser, par ses paroles, les imaginations malades, susciter, avec une verve juvénile, dans son jeune et ardent auditoire, le respect de toutes les idées généreuses, de l'ordre en même temps que de la liberté, et seconder virilement, par une magistrature morale, les vœux des bons citoyens.

Dans son intérieur, régnait une simplicité charmante, entretenue avec goût par celle qu'il appelle, dans son *Testament philosophique*, la douce compagne de sa vie, et qui, beaucoup plus jeune que lui, était le bonheur et la providence de son âge mûr.

Il appartenait depuis longtemps à l'Académie française, lorsque mon discours sur le *Génie poétique* fut distingué par elle. Ce fut pour moi l'occasion de relations plus étroites, sans être bien fréquentes; car mon séjour à Versailles, dans un temps où le trajet de Versailles à Paris était un voyage, ne me permettait pas de renouveler mes visites au gré de mes désirs.

Dans les dernières années de la Restauration, comme après la Révolution de 1830, les professeurs de Facultés choisissaient librement et personnellement

leurs suppléants. C'était une facilité et un péril : l'amitié pouvait se contenter quelquefois d'une aptitude douteuse. Lacretelle avait songé à me confier la suppléance de son cours d'histoire moderne. Il me fit cette confidence avec un empressement qui me toucha ; mais je n'eus pas de peine à lui démontrer que, si je n'étais pas étranger aux études historiques, je n'en avais pas fait la spécialité de mes travaux, et que je n'étais pas devenu apte à ce professorat redoutable de la Sorbonne, par cela seul que j'avais esquissé un *Précis de l'Histoire d'Angleterre*, qui se recommandait d'un indulgent éloge de M. Villemain. Le grand critique avait eu beau m'écrire à cette occasion : *Vous êtes dans le vrai, et vous y êtes avec talent ;* j'étais bien plus fier de la louange que de l'œuvre, et mon jugement n'a pas changé.

Je rencontrais chez Lacretelle plusieurs des littérateurs distingués du temps. C'était le spirituel Viollet-le-Duc, l'éditeur, l'annotateur piquant de nos vieux poètes français, le père du célèbre architecte qui, aujourd'hui, enseigne son art avec autorité, et le pratique dans la restauration magistrale des édifices religieux. Je ne me doutais guère alors que nous deviendrions parents par alliance, et que je trouverais dans cette digne famille la mère de mes enfants. C'était encore le savant et laborieux Delécluze, qui a traité avec un goût sûr, sinon avec une grande élégance de formes, les questions d'art dans le plus littéraire de nos journaux. C'est là aussi que j'ai connu, ce me semble, l'heureux traducteur de Lucrèce, M. de Pongerville, et plusieurs dont le souvenir m'aura peut-être échappé.

La conversation de Lacretelle avait un caractère à part. Il écoutait d'abord en souriant, et comme détourné par une distraction apparente. Il engageait mal l'action, avec une sorte d'embarras, d'hésitation de la langue et de la pensée. Bientôt, lorsqu'il rencontrait ou qu'il amenait un de ses sujets familiers d'histoire et de philosophie pratique, son visage s'illuminait; ses traits rajeunis exprimaient l'animation; et la verve un peu emphatique, mais non affectée, de ses paroles captivait l'attention, échauffait le cœur. Si la vivacité des réparties, la rapidité un peu brouillonne de ce que nous appelons l'esprit de conversation, lui faisaient défaut, on se sentait pris de sympathie pour ce langage élevé et bienveillant, qui ne contenait ni médisance, ni allusions malignes, et qui allait droit aux questions mêmes, en les traitant avec une solidité mêlée de chaleur.

Je lui disais un jour, après avoir lu son intéressant récit, intitulé : *Dix années d'épreuves pendant la Révolution* : Vous avez tant souffert à cette époque que, si c'était à refaire, vous choisiriez peut-être un rôle moins orageux. — Mon ami, me répondit-il avec sa sérénité habituelle, qui était surtout la sérénité de la conscience: *je recommencerais.* C'est qu'en effet, il avait réglé sa pensée, comme il réglait sa vie. Sa philosophie n'était pas grandiose, mais elle était ferme. Il avait un parti pris sur tous les grands intérêts qui méritent ce nom, et, sans ostentation, mais sans défaillance, il accomplissait le devoir qu'il avait compris.

Un amour éclairé et persévérant pour la jeunesse était une de ses grandes passions. Quand il voyait

poindre des dispositions heureuses, il était impatient de les développer par ses conseils. Écouté avec respect, avec sympathie dans l'Académie française, il y conciliait les opinions, et, lorsqu'un des jeunes gens qu'il avait distingués obtenait une palme académique, il croyait vraiment couronner un de ses enfants.

Tel était cet homme simple, ce véritable homme de lettres, à qui j'eus le bonheur de plaire, et à qui je restai inviolablement attaché. Ma vie de province a rendu nos relations plus rares dans ses dernières années; mais je n'ai jamais négligé de me rappeler à lui, et, quand il est mort plein de jours, je lui ai adressé, dans ma pensée reconnaissante, un tendre et filial adieu.

III.

La physionomie de Raynouard n'avait rien de commun avec celle de Lacretelle. Il était arrivé, quand je le connus, au seuil de la vieillesse, mais d'une vieillesse verte et vigoureuse. Près de trente-cinq ans séparaient son âge du mien. Son premier abord était grave, et presque dur. Il fallut l'habitude et la pratique de son caractère pour apprivoiser ma réserve, et pour me faire connaître tout ce que son âme avait d'intègre et de généreux.

Secrétaire perpétuel de l'Académie française, il me reçut d'abord en administrateur, plus occupé des formalités à remplir pour me mettre à même de retirer ma médaille, que de la personne même du lauréat fort inexpérimenté qui se présentait devant

lui. Ce premier entretien me révéla dans Raynouard un homme très-positif, et un tuteur plutôt qu'un père. Il m'engagea fortement à placer sans retard l'argent du prix, et à faire de même pour toute recette extraordinaire que des succès littéraires pourraient me procurer dans l'avenir. J'eus le courage de lui dire que ma bourse courante n'était pas somptueusement garnie, et qu'en tout ou en partie, les *quinze cents francs* qu'on allait me compter y seraient les très-bien venus. Il sourit et n'insista pas.

A ma seconde visite, il était déjà bien plus gracieux. Ses manières n'étaient certes pas caressantes. Il gardait de la rudesse, mais il y mêlait de la sympathie et de la bonté. Sans avoir beaucoup de distinction, il me plaisait par la franchise de ses allures. Je présumais qu'il pourrait me dire quelquefois des vérités dures, mais qu'il ne me laisserait jamais sous le poids d'un doute. J'aimais cette façon d'agir, et je la mettais bien au-dessus des façons mielleuses, des encouragements équivoques, qui abusent la jeunesse, et lui préparent surtout des illusions périlleuses dans l'avenir.

Je le trouvai dans un cabinet de travail, dont le meuble principal était un casier subdivisé, à l'infini, en petits compartiments microscopiques. Il y distribuait, avec une méthode rigoureuse, une foule d'étiquettes remplies de sa main, matériaux minutieusement amassés de son grand ouvrage, encore inédit, sur la langue romane. Il me les fit voir avec toute la satisfaction d'un érudit qui a de l'ordre, et d'un chercheur qui défie la critique. J'admirai la patience, qui me paraissait bien prosaïque pourtant, du poète

dramatique qui avait été un moment si populaire, et je me rappelai, avec une sorte de dépit de ce contraste, l'imposante tragédie des *Templiers*.

On sait que Raynouard, illustré par ce succès, se découragea ensuite de travailler pour le théâtre. Sa nature droite et brusque se révolta contre les tracasseries mesquines et les petites intrigues. Il rompit avec la tragédie et se jeta dans l'érudition. Homme du Midi, il consacra à la langue du Midi ses veilles et sa plume, et, quoique son patriotisme languedocien lui ait fait exagérer certaines analogies, outrer certaines conséquences, on peut dire que ses travaux en ce genre sont marqués d'un cachet de fécondité et de nouveauté.

Lorsque je fus un peu plus avant dans l'intimité de Raynouard, je m'aperçus qu'il n'avait pas divorcé, aussi complètement qu'il s'en flattait, avec la muse. Au-dessus de la poussière des vieux livres qu'il dépouillait, il relevait quelquefois la tête pour respirer dans l'atmosphère plus libre et plus haute de la poésie.

Je le surpris, un jour, mettant la dernière main à une ode sur la mort de Louis XVI. Son esprit se tournait toujours naturellement vers les sujets tragiques, et son cœur d'honnête homme le rendait sensible aux grandes infortunes imméritées. Il offrit de me lire cette pièce, au moment même où il venait d'en écrire le dernier vers, et je fus trop flatté de la bonne fortune qui s'offrait à moi pour éprouver la crainte d'avoir à juger un maître.

Il me lut donc son ode, qu'il a fait imprimer depuis. J'y remarquai des pensées nobles, avec une certaine

roideur de versification. Il me semblait voir un personnage de belle prestance, marchant avec dignité, mais un peu empêché par ses vêtements. Je gardai pour moi cette impression presque irrespectueuse, et pourtant, par une fanfaronnade d'écolier, je voulus hasarder une critique. J'osai dire à un classique du temps, au secrétaire-perpétuel de l'Académie française, que je doutais d'une de ses épithètes, et que je craignais qu'elle ne fût pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Il s'agissait du mot *inexpiable*, appliqué par le poète au crime de régicide. Cet adjectif ne s'était pas encore trouvé sur ma route, et j'en concluais assez légèrement qu'il n'existait pas. Raynouard pouvait prendre ma science en pitié et répondre à ma critique en haussant les épaules. Il ne le fit pas. Au contraire, sa candeur s'émut ; il se leva avec inquiétude, courut au vocabulaire infaillible, et me rapporta triomphant la page où était inscrite ma condamnation. Il ne jouit nullement de mon embarras, et, satisfait seulement de s'être justifié, il reprit avec la même complaisance, et sans arrière-pensée, sa lecture interrompue.

Raynouard savait que je faisais souvent des vers, et son amitié en concluait beaucoup trop vite que j'étais poète. La vérité est que ce goût, auquel je n'ai pas renoncé, même aujourd'hui, quoique je me garde de *montrer aux gens* les vers qui peuvent échapper à ma plume, me procurait des distractions agréables, très-innocentes quand on les garde pour soi, ou qu'on n'en fait souffrir qu'un très-petit nombre de dévouements à l'épreuve.

Une fois, cependant, la tentation fut plus forte. Je me pris corps à corps avec le plus obscur et le plus

nerveux des satiriques latins. Je traduisis en vers les satires de Perse et de son imitatrice, Sulpicia. Lorsque je portai mon volume à Raynouard, il le parcourut d'un œil paternel, et il m'annonça brusquement une chose inespérée, c'est qu'il en rendrait compte dans le *Journal des Savants*, ce recueil des oracles de la science, où n'était pas cité qui voulait, et dont il faisait les honneurs avec Daunou, Letronne, Raoul Rochette et quelques écrivains du même rang. Le compte-rendu, qui parut peu de temps après, fut remarqué comme un des meilleurs qui fussent sortis de cette plume exercée. Il renfermait des remarques justes et sévères, compensées par des éloges trop flatteurs, et terminées par une déclaration solennelle, à savoir que ma vocation était de traduire les poètes anciens en vers français. Aujourd'hui, à la distance de plus de trente années, je crois que, dans cette occasion, je n'ai pas été trop au-dessous de ma tâche; mais le sérieux d'un tel livre, le peu de faveur attaché au genre, laissèrent le public plus froid que le secrétaire-perpétuel, et je tirai de cette froideur la sage conclusion qu'il était à propos de changer de route.

Tels étaient mes rapports avec le poète des *Templiers* et des *États de Blois,* avec le savant auteur des *Études sur la langue romane*, avec le consciencieux historien du Droit municipal, si dignement loué par le docte Walkenaer, son collègue à l'Institut, lorsque, en 1836, Raynouard fut enlevé aux amis des beaux talents et des beaux caractères.

Quand je me rappelle cette figure, j'y trouve tout à la fois quelque chose de familier et quelque chose

d'antique, et je conserve à son souvenir un double caractère d'affection et de respect.

Je puis dire du moins que la fréquentation de cet homme ferme et honnête, d'un talent mâle, d'une volonté persévérante, a heureusement influé sur les habitudes de mon esprit. Raynouard m'a instruit à vouloir, à persister dans les pensées graves, et à trouver dans l'étude, non pas des jouissances exclusives, mais des jouissances plus vraies que dans les plaisirs.

IV.

J'ai peu de chose à dire sur mes rapports avec l'auteur de la *Petite-Ville*, des *Marionnettes* et des *Trois-Quartiers*. Ces relations ont été agréables pour moi, parce que j'avais affaire à une nature franche et ouverte; mais elles ont été aussi bien moins fréquentes, bien moins intimes qu'avec Lacretelle et Raynouard. Pourtant, j'ai connu assez Picard pour être en mesure de le défendre contre une imputation que j'ai entendu souvent diriger contre lui.

On a dit que c'était un *faux bonhomme*. Cette épigramme n'a pu être lancée la première fois (je fais abstraction des échos) que par ceux qui avaient intérêt à trouver Picard crédule et facile aux concessions aveugles. Tel n'était pas son caractère. Dans les administrations théâtrales qu'il dirigea longtemps, il avait pris l'habitude de résister aux prétentions exagérées, aux amours-propres tyranniques; il savait dire *non* à propos. Ni les auteurs, ni les comédiens, ni d'autres peut-être, ne s'accommo-

dent d'être gouvernés. Picard, clairvoyant, spirituel, vif pour parler comme pour agir, devait sembler quelquefois absolu, et, comme il apparaissait tout d'abord souriant et la figure épanouie, on ne lui accordait pas sans peine le droit de se rembrunir.

Pour moi, fort désintéressé auprès de lui, car je ne voulais ni composer des comédies, ni en jouer, je crois l'avoir jugé d'une manière plus impartiale. A mes yeux, sa bonhomie était naturelle et sincère; seulement elle était fine, avisée, prudente dans son expression même. Si on le laissait à sa pente, il se montrait empressé, serviable. Son visage respirait la gaîté; son langage était celui d'un homme affable. Forçait-on le ressort? abusait-on de cette disposition heureuse? on méritait de recevoir et on recevait de lui une verte leçon.

La rondeur était le trait saillant du caractère de Picard. Son front chauve gardait un air de jeunesse. Ses manières avenantes, décidées, annonçaient l'homme d'esprit et l'homme d'action. Son premier accueil était d'une bienveillance qui vous mettait à l'aise. Il offrait sa sympathie; seulement, il fallait la garder.

Un critique spirituel et brillant (1) a fait ressortir les principales qualités du *Théâtre* de Picard : l'entente de la scène, l'observation, la gaîté, le naturel, le naturel surtout, et il n'a pas craint d'ajouter : *Il est permis de prononcer tout bas le nom de Picard après celui de Molière.* Magnifique éloge, si l'on songe au poids d'un si grand nom !

(1) M. Jules Janin.

Acteur et directeur de théâtre comme Molière, Picard quitta sa profession assez à temps pour épargner à l'Académie française un second remords. Il devint un des Quarante ; mais il ne s'endormit pas dans son fauteuil, et plusieurs de ses meilleures pièces sont postérieures à sa réception.

Lorsque je le connus, il jouissait de toute sa renommée. Il la goûtait avec simplicité, avec une bonne humeur constante. Sa figure joviale exprimait ce contentement intime de la possession bien acquise, je dirais presque la sécurité de l'enfant prodigue réconcilié et assis au foyer paternel.

A l'Académie, Picard avait retrouvé un maître dans un de ses collègues, précisément dans celui dont j'essaierai tout à l'heure d'esquisser la vie intime. Andrieux avait guidé ses premiers pas et lui avait donné la conscience de sa vocation dramatique. Aussi était-on frappé, quand on les rencontrait ensemble, de la différence de leurs attitudes. C'étaient bien, des deux parts, des témoignages, des démonstrations d'amitié; mais, chez Andrieux, on reconnaissait la douce protection d'un maître, chez Picard la fidélité confiante d'un disciple. S'il arrivait qu'ils ne fussent pas d'accord, Picard, bien qu'il se fût lancé d'abord avec assurance, baissait bientôt le ton, rentrait peu à peu, avec des évolutions polies, dans l'opinion de son contradicteur, se taisait enfin en donnant des signes de la plus entière déférence, et, on peut le dire, de la plus prompte conversion. Andrieux était loin d'abuser de cet avantage, mais il en usait; l'homme dont on reconnaît la supériorité, en lui sacrifiant une idée, n'est pas insensible à cet hommage de modestie et de bon goût.

J'appris tout à coup que mon ami, qui avait passé la cinquantaine, venait d'épouser une jeune fille de seize ans. Les origines et les circonstances de cette union m'étaient inconnues. J'allai offrir à Picard mes compliments. On me fit entrer dans son cabinet, où il travaillait, j'imagine, à quelque pièce nouvelle. Aux premiers mots que je prononçai, il sonna un domestique et le chargea d'avertir sa femme. Il se frottait joyeusement les mains et paraissait me ménager une surprise. En effet, je vis paraître une toute jeune femme, presque une enfant, blanche et délicate, aux traits fins, à la démarche assez nonchalante. Elle vint s'accouder derrière un fauteuil, dans l'attitude de la sœur de Didon, telle que nous l'a représentée un grand peintre. Picard alors m'adressa la parole, et s'écria : Mais voyez donc comme elle est jolie ! comme elle est gracieuse ! et il commença à me détailler ses perfections. La jeune femme souriait et jouait avec sa ceinture ; elle restait là, réservée, mais sans pruderie, et comme ferait une de nos filles louée par son père devant des amis; puis, sans mot dire, elle me fit une révérence et disparut. Picard la suivait des yeux avec amour, j'ai presque dit avec extase; il ne songeait plus guère au visiteur.

Pour moi, ma gravité de vingt-cinq ans se trouvait quelque peu embarrassée. Je me réveillai cependant le premier, et je mis fin, en me retirant, à cette étrange et touchante comédie.

Hélas ! la tragédie ne se fit pas attendre. Quelques mois après, une maladie soudaine enleva cette frêle enfant. Elle avait brillé comme un rayon sur le front

d'un vieillard. En s'éclipsant, elle y épaissit les ombres. Picard ne lui survécut pas longtemps.

V.

J'arrive à celui que j'ai le plus connu, le plus aimé, et qui tient par conséquent la plus grande place dans mes souvenirs. Et cependant, je dois avertir encore que je n'écris la biographie de personne, et que je me borne à dire sur chacun précisément ce qui est à ma connaissance personnelle, et que les biographies ordinaires ne sauraient contenir.

Andrieux comptait 62 ans lorsque j'en avais 25. C'était donc le plus âgé de mes vieux amis, et l'intimité de nos relations avait naturellement le caractère de rapports entre un père adoptif et le fils qu'il a choisi.

C'est en effet sur ce pied que je me trouvais dans la maison, malgré la rareté forcée de mes visites. J'y étais accueilli comme un membre de la famille, et j'y trouvais les conseils de l'expérience et de l'amitié.

Andrieux m'encourageait à lui lire mes essais littéraires. Son goût fin, et même défiant, ne ménageait pas les critiques, mais il avait l'indulgence de croire au progrès de mes idées et de mon style. Après M. Villemain, c'est à lui que je dois le plus.

Un jour, cependant, il fut plus sévère que de coutume.

Je lui lisais une pièce de vers sur un sujet philosophique, la connaissance de soi-même et l'application des grands principes du devoir.

J'avais fait une lecture assidue de Platon, qui a été

comme l'inspiration permanente de mes études, et je conservais le vif souvenir des leçons éloquentes de M. Cousin à l'École normale. Si les abstractions philosophiques me plaisaient peu, je voulais pourtant animer, éclairer par la philosophie toutes les applications littéraires. Cet appareil effarouchait un peu Andrieux, qui a cependant écrit un livre sous le titre de *Philosophie de la littérature*, mais dont la critique était plus ingénieuse qu'élevée, plus gracieuse que profonde, et qui, disciple enthousiaste de Voltaire, effleurait vivement les idées plutôt qu'il ne recherchait scientifiquement les principes du beau. La théorie du *joli*, qu'il a créée et mise en lumière, marque d'une manière assez précise le caractère et la portée de ses vues littéraires.

Quant au fond des idées, Andrieux était tout-à-fait un homme du XVIII[e] siècle. Philanthrope, non pas en théorie, mais avec toute la conviction d'un homme de bien; un peu frondeur en religion, en politique, mais ennemi de tous excès; invoquant la raison et lui donnant des traits sensibles, une forme palpable, sans la laisser jamais monter dans les nues. Il avait horreur de toute spéculation transcendante, de toute maxime excédant les limites de l'humanité. Ce n'était pas un esprit frivole; il était solide dans sa mesure; mais il ne quittait pas la terre ferme, et l'idéologie ne lui paraissait guère propre qu'à fournir un sujet de comédie. Il a mis un philosophe sur la scène, et c'est un philosophe amoureux (1).

J'avais besoin de donner ces explications prélimi-

(1) Anaximandre.

naires pour faire comprendre la petite scène que me fit Andrieux lorsqu'il m'entendit développer, plus ou moins poétiquement, le sujet de la vertu désintéressée. Je me rappelle que, faisant intervenir Dieu lui-même dans un dialogue (rien n'embarrasse la jeunesse), à propos du mot fameux de Brutus vaincu : *Vertu ! tu n'es qu'un nom !* je mettais dans la bouche divine ce vers, qui s'adressait à l'homme :

Sois vertueux pour l'être, et non pour être heureux.

Andrieux, qui m'écoutait attentivement, se leva tout à coup, et me cria, aussi haut que sa voix grêle et voilée lui permit de le faire : Non, non ! ce n'est pas cela !

Sois vertueux pour être heureux !

et il me répéta, avec une animation croissante :

Sois vertueux pour être heureux !...

J'aurais pu lui dire que nous étions d'accord ; que la vertu me paraissait, comme à lui, la condition du vrai bonheur ; mais que, même sans la sanction du bonheur, la vertu est obligatoire ; qu'elle exige le sacrifice ; que, d'ailleurs, je ne parlais que du bonheur terrestre, et non de la récompense suprême réservée à l'âme immortelle qui aura pratiqué la justice.

Je ne fis pas ces réflexions tout haut, et j'aimai mieux laisser Andrieux revenir de lui-même. Je le voyais tellement ému, que je ne pensai pas même à terminer ma lecture, et lui, de son côté, il n'en réclama pas la fin.

Cette petite querelle de ménage ne nuisit en rien à nos excellentes relations. Il fut seulement convenu que nos pensées suivraient quelquefois des lignes différentes, et que nous aurions encore assez de points de contact pour rester d'accord.

Andrieux me donna, au reste, une preuve évidente de ses dispositions amicales. Il me proposa, sans hésiter, la suppléance de son cours de littérature française au Collége de France. Cette fois, l'offre était sérieuse, et je touchais au terme de mes constantes aspirations. L'enseignement supérieur, à Paris, était la carrière que j'avais rêvée. Une chaire de littérature française, c'était mon domaine, si je pouvais avoir un domaine. Je rougis de plaisir à cette ouverture de mon respectable ami, et, avec la confiance de mon âge, j'acceptai de grand cœur.

Cependant, après un moment de réflexion, je sentis se refroidir la première chaleur. J'étais titulaire d'une chaire de seconde au Collége royal de Versailles. Fallait-il abandonner ce terrain solide pour accepter une tâche où je pouvais craindre de ne pas réussir; pour devenir le choix personnel, et conséquemment précaire, d'un homme? Andrieux comprit mes doutes, et, avec une bonté toute gracieuse, il m'offrit d'intervenir auprès du ministre de l'intérieur, M. Corbière, je crois, qui avait sous sa juridiction le grand-maître de l'Université, Mgr Frayssinous. Il lui demanderait pour moi, me disait-il, l'autorisation de venir, deux fois par semaine, à Paris, pour faire le cours, les jours où mes fonctions ordinaires me laissaient le plus de liberté.

Je consentis, mais avec peu d'espoir. Le vent ne

soufflait pas du côté de l'Université. Les élèves de l'École normale étaient soupçonnés de libéralisme. Le Ministre refusa, au grand déplaisir d'Andrieux, et je me vis fermer à toujours cette porte qui ne s'était entr'ouverte qu'un moment.

J'allais quelquefois aux leçons d'Andrieux. La vaste salle où il professait ne suffisait pas à la foule toujours croissante de ses admirateurs. La chaire, cependant, était occupée par un petit homme chétif, malingre, à la figure ingrate, aux yeux à demi clos; dont la voix, faible et enrouée, ne semblait pas pouvoir atteindre le troisième rang des auditeurs. Mais la popularité du professeur aiguisait l'ouïe de ceux qui venaient recevoir ses leçons, et, suivant la parole spirituelle et connue de M. Villemain, *on l'entendait à force de l'écouter*. Il lisait avec tant de finesse et de charme! Il professait ou plutôt il contait d'une manière si piquante et si juste! Le grain d'opposition qui se mêlait à sa critique était si fort du goût de la jeunesse et même des hommes faits de cette époque, que pas un des traits du maître n'échappait aux disciples, et que la fin de chaque leçon était, pour Andrieux, une ovation véritable.

Il me parlait un jour avec grande estime des œuvres d'un jeune poète qui commençait à occuper la renommée, Alexandre Guiraud. J'étais curieux de savoir s'il le préférait à l'auteur des *Messéniennes* ou à celui de la *Pauvre Fille* et de *Jeanne d'Arc* (1). Andrieux n'aimait pas les comparaisons. Il me faisait sentir qu'on risque d'être injuste en pesant dans la même

(1) Casimir Delavigne et Soumet.

balance des mérites divers; il m'accoutumait à juger les écrivains en eux-mêmes, et non relativement à leurs rivaux.

Ses entretiens n'élevaient pas la pensée, mais ils donnaient la justesse et la délicatesse du goût. L'auteur de ces charmantes pièces, un peu froides, mais ingénieuses et purement écrites : *Anaximandre*, *Le Trésor*, *Les Étourdis*; le conteur spirituel et sobre qui a si bien traduit *Le Rat de ville et le Rat des champs* d'Horace, et si heureusement mis en scène *Le Moulin de Sans-Souci*, Andrieux enfin inspirait à ceux qui venaient le consulter l'amour des choses de bon ton, la passion des élégances classiques. Il dégrossissait, si j'ose le dire, les natures rustiques; il mêlait quelque peu de grâce facile aux inspirations plus hautes des natures portées à l'affectation ou à la roideur.

Il m'arrivait de combattre en riant quelques-uns de ses préjugés. Il avait peu de goût pour les titres de noblesse. Les particules lui déplaisaient, et il a fait tous ses efforts pour enlever à son ami de cœur, à l'aimable auteur de *L'Optimiste* et des *Châteaux en Espagne*, le *de* qui précédait son nom. Dans la notice qu'il lui a consacrée et qu'on ne lit pas sans émotion, en tête des œuvres de Collin, il affecte de l'appeler Collin-Harleville, quoique les préfaces de l'auteur soient signées Collin-*d'*Harleville sans exception. Andrieux avait gardé quelque chose du tribun de l'an IX, dont l'indépendance un peu taquine, jamais factieuse cependant, avait gêné le Premier Consul.

On a prétendu qu'il était fort distrait. On a raconté qu'il oubliait même son propre nom, et que, dans

une visite, au moment de se faire annoncer, il ne put se donner que pour l'auteur du *Manteau*, au grand ébahissement du domestique chargé de l'introduire. Je regarde l'anecdote comme apocryphe ; je n'ai jamais surpris en lui la trace d'une pareille infirmité.

Andrieux avait deux filles, instruites et gracieuses, qu'il établit heureusement. L'une d'elles, la seule que j'aie connue, a épousé le célèbre avocat Berville, qui a marqué, vous le savez, par son élégance oratoire et par son noble désintéressement, et qui est aujourd'hui un des vétérans respectés de la magistrature. Nous avons le bonheur de le compter parmi nos correspondants les plus féconds et les plus honorés.

J'ai terminé cette esquisse. L'Académie l'accueillera avec autant d'indulgence que j'y ai mis peu de prétention. Le tableau existait déjà ; je le répète, je ne me suis permis que des retouches; mais, pour ceux qui aiment les nuances de la physionomie, et qui pensent que l'histoire, dans ses graves peintures, la biographie même dans ses traits généraux, ne suffisent pas à faire bien connaître tout l'homme, ces retouches auront leur modeste utilité. Le témoin qui raconte a toujours un petit avantage sur celui qui reçoit des matériaux d'une main étrangère, et, même quand les détails sur lesquels il dépose n'ont qu'une valeur secondaire, il peut espérer de leur communiquer la vie de ses souvenirs.

UN PRÉDÉCESSEUR DE CORNEILLE.

ANTOINE DE MONTCHRÉTIEN,

POÈTE ET ÉCONOMISTE NORMAND,

PAR M. A. JOLY;

Membre titulaire.

Les dernières années du XVI[e] siècle et les débuts du XVII[e] offrent, dans l'histoire littéraire, un spectacle curieux. Jamais on n'a cultivé les lettres avec plus d'ardeur, jamais on n'a vu se produire plus de poètes et moins d'œuvres destinées à vivre. En ce temps-ci, dit un contemporain,

. . . chacun par coutume
Si tost qu'il sait parler, met la main à la plume.

C'est un fait, du reste, qui signale la fin de toutes les périodes littéraires. Après les années d'éclatants succès, quand les écrivains de premier ordre ont disparu, le goût et l'habitude d'écrire demeurent. Il y a un certain nombre d'idées et de formes qu'ils ont mises en circulation et sur lesquelles on vit pendant longtemps; de là une facilité courante, accompagnée de médiocrité générale, tout le monde réduisant en fragments et comme en menue monnaie les inventions des grands hommes de la veille jusqu'au moment où, sur ce fond égal et terne, il se détachera un esprit original qui poussera la littérature dans des voies nouvelles. Telle était la

situation des lettres sous Henri IV et dans les premières années du règne de Louis XIII. Le XVIe siècle expirait, le XVIIe siècle littéraire n'avait pas encore commencé ; la cohue des médiocrités régnait. La tragédie surtout était l'objet de leur faveur : on n'a pas, en effet, compté moins de quatre-vingt-seize poètes tragiques qui avaient pu assister aux débuts de Corneille.

Parmi tous ces prédécesseurs du grand tragique, il en est un dont on s'est peu occupé et qui mérite pourtant qu'on s'arrête à lui quelques instants. Antoine de Montchrétien (c'est de lui que je veux parler) est l'un des plus dignes représentants de l'école de Garnier. Il n'a pas été étranger au développement poétique de Corneille. Il est incontestable, en effet, que celui-ci a dû lire les tragédies de Montchrétien. Elles ont été imprimées quatre fois à Rouen, et la dernière édition se publiait en 1627, lorsque Corneille avait vingt-et-un ans et lorsque se décidait sa vocation. Si La Fontaine, en lisant Malherbe, sentit s'éveiller en lui la veine poétique, il dut y avoir aussi des tressaillements dans l'âme de Corneille en lisant le poète oublié aujourd'hui. Nous trouverons entre eux de singulières analogies.

Montchrétien est, en outre, le compatriote du grand tragique, et il peut aider à constater ce qui, chez celui-ci, est tendance de race, et ce qui est d'inspiration individuelle. Dans son inexpérience, on voit naïvement exprimées les faiblesses et les insuffisances de la tragédie française, que le talent de poètes plus habiles dissimule, comme on y retrouve aussi certaines de ses plus nobles tendances.

Ce qui frappe tout d'abord quand on étudie Mont-

chrétien, c'est le contraste d'une âme ardente et mobile, d'une existence toujours troublée et d'une œuvre parfaitement calme, régulière et froide. Emporté par une nature vive et passionnée, il a passé par les conditions et les événements les plus divers; il a été mis à toutes les épreuves. C'est un homme évidemment intelligent, un écrivain qui n'est pas à dédaigner et qui est très-capable d'exprimer une pensée ou un sentiment Pour expliquer cette complète séparation entre la vie et les écrits, entre les sentiments qu'il a dû éprouver et ceux qu'il exprime comme poëte, ce soin continuel à se mettre en dehors de ses écrits et à conserver à ceux-ci un caractère impersonnel et général, il ne suffit pas de faire remarquer que ses tragédies sont l'œuvre de sa jeunesse. S'il n'avait pas encore couru les grandes aventures, il en avait eu cependant déjà plus qu'on n'en trouverait en toute la vie d'un poëte ordinaire, et le naturel était là. Il ne suffit pas non plus d'alléguer le hasard ou la force de l'imitation et le désir de reproduire quelque modèle antique : il y faut reconnaître un parti pris, une théorie littéraire qui ne se montre pas complètement à l'auteur lui-même, qui ne s'exprime pas absolument, mais qui se révèle à une étude attentive. Montchrétien a eu évidemment une façon particulière d'entendre la tragédie. Sans cela, on ne s'expliquerait pas que ce caractère, qui devait entraîner sa vie en tant de dramatiques situations, n'ait pas laissé plus de traces en ses œuvres.

Il est, en effet, peu d'existences de poëtes qui aient été à ce point en proie aux aventures. Dans les années bien ordonnées du XVII[e] siècle ou même dans le XVI[e],

un poète est poète avant tout : il fait des études savantes, vit en son cabinet, reçoit une pension du roi ou des bénéfices ; l'histoire de sa vie est surtout l'histoire de son imagination. Autre est ici le spectacle. Livré à toutes les fortunes, orphelin de bonne heure, un moment valet, puis poète, gentilhomme et duelliste, industriel, économiste, attaché au Conseil du Roi, enfin chef de parti et mourant les armes à la main au moment de commencer la guerre contre le Roi de France, Montchrétien a passé par tous les accidents qu'entraînait la turbulence de ces temps ; vrai fils du XVI[e] siècle, de cette époque tumultueuse et dramatique où les révolutions étaient plus brusques, les caractères plus énergiques, les âmes mieux trempées, les physionomies plus originales qu'à aucune autre époque de notre histoire. Tous les détails de sa vie et de sa mort, comme la vue de son portrait, nous donnent l'idée d'une âme énergique et résolue, qui a tenté hardiment la fortune par toutes les voies, et dont la littérature a été la moindre occupation. Je veux retracer cette vie tout d'un trait. Il faut l'embrasser d'un seul et rapide coup-d'œil pour en voir le vrai caractère et en bien saisir l'étrange relief.

L'histoire de Montchrétien a été souvent racontée (1) ; mais ses différents biographes n'ont guère

(1) Voici, par ordre de dates, le nom des auteurs et des livres qui ont parlé de Montchrétien :

Mercure François, t. VII, p. 814. — *La prise et réduction de la ville de Sancerre à l'obéissance du Roi, par Mg[r] le prince de Condé, le samedy 29 mai 1620*. Paris, chez Pierre Rocolet, 1621, avec permission. Bibl. impér. — *La prise de la ville et chasteau de Sancerre, par Mg[r] le prince de Condé.... Avec les articles accordés*

fait que se copier les uns les autres, le *Mercure de France* étant la source à peu près unique où tous ont dû puiser avec plus ou moins de bonheur. Ce qu'il est possible encore de faire, et ce qui reste à faire, c'est de préciser les faits, de marquer les dates,

par mondit sgr le Prince, aux habitants de la ville. Paris, chez Nicolas Alexandre, rue Bout-Brie, 1621. Bibl. impér. — *La deffaicte des trouppes du sieur de Montchrétien*, 1621. — *La mémorable exécution des rebelles à Sa Majesté, ensemble la deffaicte des Bandoliers courant la Normandie, etc.* Paris, 1621. — Claude Malingre, *Histoire de la Rebellion excitée en France par les rebelles de la religion prétendue réformée, etc.* Paris, chez Jean Petit-Pas, 1622. — *Histoires tragiques de notre temps*, par le sieur de Saint-Lazare (qui n'a guère fait que copier Cl. Malingre). Rouen, David Ferrand, 1651. — Colletet: *Vie des poètes françois*, manuscrit. Bibliothèque du Louvre. — Beauchamp, *Recherches sur les théâtres de France*, 1735. — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des gens de lettres*, 1727-1745, t. XXXII. — Frères Parfaict, *Histoire du Théâtre François*, 1745, t. III et IV. — *Nouveau supplément à Moréri*, 1749, t. II, p. 155. — La Vallière, *Bibliothèque du Théâtre François*, 1768, t. I. — *Histoire de Sancerre*, par Poupart, curé de la même ville. Paris, 1777. — Odolant-Desnos, *Mémoire historique sur la ville d'Alençon*, t. II, p. 374. Alençon 1787. — Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie.* Paris, 1824, t. VI, p. 35. — Galeron, *Statistique de l'arrondissement de Falaise.* — Sainte-Beuve, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle.* — L. Dubois, *Recherches archéologiques, etc., sur la Normandie.* Paris, 1843, p. 268. — Blanqui, *Histoire de l'Économie politique.* — Boisard, *Notice sur les hommes illustres du Calvados.* Caen, 1848. — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 393-399. Rouen. — Eug. et Em. Haag, *La France protestante.* Paris, 1857, t. VII, p. 463. — Comte de La Ferrière-Percy, *Histoire du canton d'Athis.* Caen, 1858, p. 53. — Edouard Frère, *Manuel du bibliographe normand.* Rouen, 1860, t. II. — Lebreton, *Biographies normandes.* Rouen, 1861, t. III.

de mieux présenter le caractère du personnage. Montchrétien, en effet, après sa mort, a été poursuivi par la destinée qui avait troublé toute son existence. Toute brève qu'elle est, son histoire est pleine de contradictions et d'impossibilités. Comme il est mort notoirement chef de parti, sa biographie est devenue un champ-clos où les opinions rivales se sont disputé sa réputation, et les écrivains qui mettent affiche religieuse, dessinant *a priori* et avant examen, et façonnant de toutes pièces un Montchrétien selon leur passion et leur fantaisie, décidés d'avance à l'innocenter ou à le diffamer sans réserve, ont choisi les faits à leur convenance, altéré les événements, bouleversé les dates. Il y a donc encore à propos de lui un travail assez neuf à faire, en se contentant de remettre les choses à leur place, et, quand les rares documents qui parlent de lui présentent des obscurités, en les confessant franchement, et ne mettant pas à la place de ces renseignements incomplets et embarrassants des constructions chimériques et arbitraires.

Montchrétien a peu préoccupé ses grands contemporains. Malherbe seul a parlé de lui, et d'une façon assez hautaine : il l'appelle « un nommé Montchrétien. » Les quelques lignes qu'il lui a consacrées, au moment de sa mort (1621), datent du temps où Malherbe était regardé et se regardait lui-même comme le grand pontife de la poésie, et où il accordait des audiences aux simples poètes. C'est à ce titre que Montchrétien s'était présenté à lui. « Il a fait, dit Malherbe, un livre de tragédies en vers françois. Je crois que c'étoit ce qui lui a donné sujet de me venir voir deux ou trois fois. » Et, parlant

d'une autre production de lui, il dit : « Je me trompe « où il donna en ce mesme temps-là un livre in-4° « de sa façon, assez gros, à M. le garde-des-sceaux, « et me semble que le sujet de son livre étoit du « commerce ou quelque chose de pareil. » Que cette formule peu flatteuse ne nous inspire pas trop de dédain pour l'œuvre de Montchrétien. On sait qu'en fait d'écrits, Malherbe ne goûtait bien que la poésie, et surtout la poésie de Malherbe. Montchrétien mérite mieux que cette mention dédaigneuse.

Il était né à Falaise, en 1575. A défaut d'autre renseignement, c'est la date qu'indique l'énergique et vigoureux portrait de lui, qui figure en tête de la première édition de ses poésies (1). Son nom de famille était, dit-on, Mauchrestien. C'est ainsi qu'il sera encore désigné, après sa mort, dans l'arrêt de Domfront. « Mais, parce que ce nom ne « lui plaisoit pas, dit Malherbe, il l'avoit changé « en Montchrestien. (2) » Puis, ne le trouvant pas encore assez sonore, plus tard, quand il fit figure dans le monde, il y ajouta un nom de terre, et, en tête de ses tragédies, il s'appelle Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville (3). Plus tard encore, le nom s'agrandit et, dans les histoires tragiques de St-Lazare, où la sienne figure à juste titre, il est dé-

(1) Le privilége est daté des derniers jours de 1600 ; le portrait porte : *ætatis XXV.*

(2) Ce dernier nom lui-même a reçu, dans les livres mêmes de l'auteur, toutes les orthographes possibles, selon la date des éditions.

(3) Odolant-Desnos (*Histoire de la ville d'Alençon*) suppose que c'est le nom d'une terre qui appartenait à sa femme.

signé sous le nom de baron de Vatteville. Son père était apothicaire. Il était venu chercher fortune à Falaise et ne paraît pas l'y avoir trouvée. Resté de bonne heure orphelin, Montchrétien devait se trouver, dès ses premières années, aux prises avec toutes les difficultés de la vie. Sans fortune, sans parenté, mis sous la tutelle d'un sieur André Bernier qui, à titre de plus proche voisin, fut condamné en justice à se charger de lui, il débuta par suivre à un collége de Caen, en qualité de serviteur, deux jeunes gentilshommes, MM. de Tournebu et des Essars. Là, ce qui prouve une intelligence peu commune et des instincts élevés, comme Amyot, comme Ramus et Guillaume Postel, il profita de sa domesticité pour s'instruire. Ses jeunes maîtres étaient dignes de lui. Au lieu de le renvoyer à sa condition, ils le prirent en amitié et l'admirent à partager leurs exercices. Grâce à eux, il apprit à monter à cheval, se forma dans l'escrime et se préparait ainsi à être, selon les circonstances, savant ou homme du monde. Caen était alors une école de poésie. Bien que la guerre civile y eût fort troublé les études, elles avaient dû trouver une nouvelle excitation dans la présence, à Caen, du Parlement de Normandie qui y resta de 1589 à 1594, et surtout de son chef, le premier président Groulard. Ce n'est pas un des moins curieux représentants de cette magistrature du XVI[e] siècle qui, par quelques-uns de ses membres, tient une si belle place dans notre histoire, et qui, fidèle au passé, en gardant la simplicité, la sévérité de mœurs, et parfois un peu comme la rouille du vieux temps, y joignait une science profonde et les qualités les plus

viriles. Tel était Claude Groulard, homme de grand cœur et de grand caractère, juriste et érudit, magistrat incorruptible et énergique, administrateur habile, résolu, et au besoin héroïque ; sous des dehors un peu rudes et une franchise parfois rustique, cachant une grande finesse et un esprit des plus cultivés. Formé, dès sa jeunesse, par de fortes études, versé dans la connaissance de l'antiquité, familier de Joseph Scaliger, traducteur de Lysias, plus tard, à Rouen, restaurateur et protecteur des concours poétiques, il s'intéressait aux lettres et à ceux qui les cultivaient (1). Il dut être de bonne heure frappé des dispositions poétiques de Montchrétien et les encourager. Nous retrouverons plus tard, à Rouen, le poète en grande familiarité avec lui. Montchrétien avait aussi attiré les regards du gouverneur de Caen. C'est à sa femme, Mme de La Vérune, qu'il dédiait la première œuvre que nous connaissions de lui : une Sophonisbe inspirée, sans doute, par la traduction que Saint-Gelais avait donnée de la tragédie du Trissin, et qui, imprimée à Caen, en 1596, fut, nous dit-on, accueillie à sa naissance avec de grands applaudissements. Sophonisbe était bientôt suivie d'autres

(1) « Le Mécène des poètes de son temps. » *Bouquet des Muses ou les diverses satyres du sieur Auvray*. Rouen, 1628, — cité par M. Floquet. — C'est au président Groulard que Malherbe adressait la première ode de ses Fleurs de Sénèque, publiées à Caen, en 1590, et dont plusieurs sont dédiées à des membres du Parlement :

Je meurs, Groulard, d'ouïr sortir des hommes
Tant de mépris de la Divinité,
Et ne puis croire, en voyant ta bonté,
Que tu sois fait du limon dont nous sommes.

(Voir les *Mémoires de Claude Groulard*, collection Petitot.)

poèmes du même genre, dont cinq au moins furent imprimés à Rouen, dans les premiers jours de l'année 1601. On voit, dans ce volume, que l'ambition de Montchrétien n'avait pas encore dépassé les limites de la Normandie ; il est tout plein de gloires provinciales. Les pièces de vers qui accompagnent ses tragédies sont consacrées aux grandeurs et aux chagrins domestiques du premier président Groulard, au souvenir d'un président du Parlement, aux douleurs d'un M. de Martimbosq, et de la famille de Bréauté.

Mais l'esprit ardent et entreprenant de Montchrétien ne devait pas se contenter longtemps des succès pacifiques des lettres. Lui-même, dans un de ses livres, se plaint que les Français qui s'adonnent aux lettres (et ce sont ordinairement les plus gentils esprits) y demeurent trop assidument attachés et perpétuellement affriandés. Il veut que ce soit seulement une culture et une préparation à la vie. « La science n'est pas un tailleur d'images qui fait des statues mornes, sans mouvement quelconque, pour poser sur quelque soubassement; c'est plutôt une belle maîtresse qui veut rendre les cœurs des hommes qui l'aiment vifs et remuants après les belles choses, leur imprimant des élans de bonne volonté, généreux et brusques, qui les incitent à l'honneur, des jugements qui les tirent à toutes choses profitables au public, des intentions désireuses de toute honnesteté, leur inspirant un haut courage. plein de naïve assurance, de sincère bonté, toujours aspirant à l'immortalité de la gloire qui naist des beaux ouvrages. » Mettant à profit l'éducation de gentilhomme qu'il avait reçue, Montchrétien chercha bientôt des

succès d'un autre genre. Il était, nous dit Malherbe, homme d'esprit et de courage, dont il fit preuve en diverses occasions. Il ne tarda pas à en donner des marques. Provoqué par un baron de Gourville, qu'accompagnaient son beau-frère et un soldat, Montchrétien mit l'épée à la main, se défendit bravement, mais fut laissé pour mort sur place. Des biographes de Montchrétien ont voulu mettre les torts de son côté; cela est peu probable, vu le nombre de ses adversaires, et la justice fut du même avis. Poursuivi devant elle, le baron fut condamné à payer à sa victime une somme de douze mille livres. Une seconde action, dirigée par Montchrétien contre son tuteur, ne lui réussit pas moins bien. Il obtint une restitution d'une somme de mille livres.

Encouragé, sans doute, par ces succès judiciaires, il se fit le chevalier d'une dame de bonne maison contre un mari fort riche, mais infirme et imbécile, et poursuivit pour elle un procès. Le mari mort, Montchrétien épousa la veuve reconnaissante. Il a consacré le souvenir de ses amours dans deux poèmes publiés à la suite de ses Tragédies : *Suzanne* et *Une Bergerie*. Tout lui réussissait. Riche, en renom, bien accueilli chez le premier président qu'il était venu retrouver à Rouen, il menait une vie de gentilhomme, homme de talent à ses heures et par passe-temps. Dans une courte préface mise en tête de ses petits poèmes, il disait (1601) qu'il avait résolu de faire imprimer les Stances et mélanges à la suite de ses Tragédies pour quitter une bonne fois toutes ces *jeunesses*, et employer son esprit et sa plume à quelque chose de meilleur. Il semblait même

vouloir renoncer à la tragédie ; car, dans une dédicace au Prince de Condé, il déclare que son humeur de maintenant est plus portée à un autre sujet d'écrire.

Mais la prospérité de Montchrétien ne devait pas être de longue durée. Il perdit sa femme et avec elle la fortune qu'elle lui avait apportée. Après de longs débats, son mariage fut déclaré nul, et les avantages qu'il lui avait assurés supprimés du même coup.

Les historiens de Montchrétien n'ont pas cherché à fixer la date de ce malencontreux événement. Ce dut être vers la fin de 1600, au moment même où il livrait ses œuvres à l'impression. C'est à cette fâcheuse aventure qu'il semble faire allusion dans la courte préface que je signalais tout à l'heure. « Les nuages d'une méchante affaire, nous dit-il, dont j'appréhende l'événement, obscurcissent et troublent trop mon âme. Si quelque rayon de bonne fortune ne les dissipe, elle pourra devenir aveugle en si longues ténèbres (1). » Bientôt un nouveau duel (2), moins heu-

(1) Préface des *Petits-Poèmes*. Édition sans date.

(2) Je trouve, dans le *Traité d'Économie politique* de Montchrétien, un passage qui, à moins d'accuser l'auteur de la plus insigne hypocrisie, semblerait prouver qu'il subissait ces rencontres plus qu'il ne les cherchait. Il s'élève très-vivement contre le duel, il signale toutes les conséquences désastreuses de ce fol entraînement de la Noblesse; il appelle sur les coupables toutes les sévérités du Roi : « Pensez, Sire, ajoute-t-il, que les disputes privées des gentilshommes engendrent les ligues, les ligues des guerres civiles..... Joignez vos commandements aux commandements de Dieu pour remédier à ce désordre fatal. Abolissez cette meschante et damnable pratique des armes et les employez à leur propre fin, sans qu'il soit permis à personne de les en distraire, sous quelque

reux que le premier, devait achever sa ruine. Accusé d'avoir tué traîtreusement, en feignant de lui demander la vie, le fils d'un gentilhomme des environs de Bayeux, il protesta vainement de son innocence et dut aller chercher un asile en Angleterre. Les ennemis de Montchrétien se sont hâtés de conclure de sa fuite à l'aveu de sa culpabilité. Pour la justification du fugitif, il faut se rappeler que c'est le moment où, dans une pensée de conservation sociale, Henri IV venait de lancer contre le duel sa terrible ordonnance. Arrivé en Angleterre, Montchrétien, nous dit-on, par son adresse et son esprit, sut gagner les bonnes grâces du roi Jacques Ier, ami, comme on sait, des gens de lettres; il lui présenta sa tragédie de l'*Écossaise* (1) où il retraçait la mort tragique de Marie Stuart, et par l'entremise du prince il obtint sa grâce de Henri IV.

Le séjour en Angleterre avait éveillé en lui des idées nouvelles et effacé de son esprit bien des préjugés français. Il y avait vu le commerce et l'industrie honorés, concourant à la prospérité et à la puissance du pays, des corporations puissantes sorties de là, et protégées par l'opinion publique et le pouvoir royal. L'impression qu'il avait ressentie de ce spectacle avait

prétexte que ce soit. C'est par là qu'il faut commencer à rétablir la discipline militaire entre vos sujets. »

(1) Il y a dans MM. Haag une assertion singulière. Selon quelques auteurs, disent-ils, il avait dédié l'*Écossaise* à Gaston d'Orléans. Il n'y a à cela qu'un petit embarras. L'*Écossaise* était publiée en janvier 1601, et Gaston n'était pas né encore. Quant à l'avoir *dédiée* à Jacques Ier, la difficulté est la même : l'*Écossaise* était, comme nous l'avons vu, déjà imprimée avant son passage en Angleterre.

été profonde, et il devait la retracer vivement plus tard. Il avait visité une autre contrée qui devait au commerce et à l'industrie sa fortune et son existence même. La manière dont il a parlé de la Hollande, et surtout de Middelbourg, ne permet pas de douter qu'il n'ait été témoin lui-même des spectacles qu'il décrit.

Rentré en France et trouvant le moment peu favorable aux lettres, il chercha fortune dans l'industrie. Il est à regretter qu'on n'ait pas plus de détails sur cette partie de sa vie. C'en est peut-être la situation la plus curieuse. Le début et la fin sont dans les conditions ordinaires du temps : que, sortant du collége, il se fasse poète tragique, et que le poète entré dans le monde y devienne duelliste; qu'au début d'une guerre civile, il s'y jette avec ardeur et devienne capitaine d'aventure : ce sont là les conditions ordinaires du XVIe siècle. Mais que le poète et le duelliste se transforment tout à coup en industriel, c'est quelque chose de plus rare et qui semble appartenir à notre siècle plutôt qu'au passé. Montchrétien va s'établir vers la forêt d'Orléans et ensuite à Châtillon-sur-Loire, où il travaille à faire de l'acier. Il fabrique des lancettes et des couteaux qu'il vient vendre à Paris, et il continue ce métier pendant plusieurs années. Ses ennemis répandirent le bruit qu'il faisait de la fausse-monnaie (1). J'avoue que je suis médiocrement touché de l'accusation. Son histoire

(1) MM. Haag disent, à ce propos : Heureux temps où les fabricants passaient encore pour de faux-monnayeurs ! Doit-on s'étonner, après cela, que notre métallurgie, ainsi protégée, ait transporté ses ateliers en Angleterre?

a été racontée par ses adversaires politiques, et l'on sait quelle était la facilité d'injures et de calomnie au XVI[e] siècle et au début du XVII[e]. Les voisins de Palissy, à Saintes, ne comprenant rien aux incessantes recherches de son génie, l'accusaient aussi de faire de la fausse-monnaie. Nous constaterons, dans tous les écrits de Montchrétien, une élévation morale habituelle qui ne s'accorde guère avec des crimes de ce genre.

Montchrétien ne devait pas se contenter longtemps de ces modestes occupations. Une carrière nouvelle s'était ouverte devant lui. Malherbe nous apprend qu'il l'a vu à la suite du Conseil. Peut-être y avait-il été attaché dans un des moments de faveur du Prince de Condé. On retrouve, en effet, dans toute la vie de Montchrétien, le nom et l'influence du Prince. C'est à lui que, par deux fois, il avait dédié le volume de ses Poésies, et lorsque commencera la dernière aventure, où Montchrétien devait trouver la mort, nous le verrons, s'il faut en croire l'auteur de La Rebellion, gouverneur d'une petite place sur la Loire, sous l'autorité du Prince.

C'est alors que Montchrétien publie son dernier ouvrage. Avec cette ardeur et cette ouverture d'esprit que nous lui connaissons, il avait voulu tirer de son industrie autre chose que des profits pécuniaires. De l'instruction spéciale qu'il avait dû acquerir, des observations qu'il a faites, des relations commerciales qu'il a nouées, il songe à tirer des considérations générales, il veut essayer de traiter scientifiquement des questions qui, vers le même

temps, préoccupaient bien des esprits (1), mais qu'on n'avait pas encore songé à réunir en un corps de doctrines. Il compose un *Traité d'Économie politique* et le présente au garde-des-sceaux. Ce livre est animé d'un très-patriotique esprit : il veut réveiller l'ardeur de la France, et, par l'exemple des nations voisines, de l'Angleterre et de la Hollande, et de leur prospérité, ouvrir à notre pays de nouvelles sources de richesse. Il ne faut pas oublier qu'au moment même où Montchrétien mettait la dernière main à son livre, à ce moment se réunissaient ces États-Généraux de 1614, où s'agitèrent tant de projets de réforme, où la nation, surtout par les représentants du Tiers, essaya de pénétrer dans les conseils du Roi, de lui montrer le but qu'il devait poursuivre, de signaler une suite d'améliorations dont les unes, mises en pratique, devaient assurer la gloire des plus illustres ministres de Louis XIV, tandis que les autres, incessamment ajournées, devaient amener une nouvelle réunion des États-Généraux et la plus complète des révolutions. On retrouve dans Montchrétien la plupart des idées qui devaient figurer dans les cahiers du Tiers. Si l'on ne peut lui faire honneur de les avoir inventées, si elles étaient dans les esprits sérieux et libéraux, il faut au moins louer Montchrétien de s'être fait ainsi hardiment l'interprète de l'opinion publique et l'éditeur responsable de ces réclamations qui allaient s'enfouir dans les archives royales.

(1) Henri IV, en 1604, avait convoqué à Paris une assemblée du commerce, où toutes sortes de questions de cet ordre furent agitées. En 1606, Isaac de Laffemas publiait son *Histoire du Commerce de France*. — V. *Archives curieuses*, t. XIV.

Dans les années suivantes, on le trouve livré à des entreprises maritimes, essayant de réaliser pour son compte les conseils, que, dans son *Traité d'Économie politique*, il donnait aux Français, d'engager sur mer la lutte avec les Anglais et les Hollandais. En 1619, nous le voyons à Rouen, « occupé de faire un embarquement », et en procès avec un sieur de Pont-Pierre, pour un navire qu'il a frété.

Sa vie devait se dénouer d'une façon plus hardie encore. On sait comment, en 1621, la guerre civile s'était rallumée, et comment, malgré l'abandon des personnages les plus influents du parti, les Calvinistes ardents se réunirent à La Rochelle, la métropole guerrière et démocratique du Calvinisme, et instituèrent une sorte d'organisation fédérale et républicaine de la France.

Parmi les premiers qui se signalèrent en cette prise d'armes, nous rencontrons Montchrétien. Quels motifs l'y avaient poussé? Pour des biographes qui se sont tous, plus ou moins, attachés à faire un Montchrétien de toutes pièces et qui ont leur jugement arrêté d'avance, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Pour les uns, ce n'est qu'un intrigant, un aventurier: au dernier moment, il s'est jeté dans le protestantisme comme dans une aventure. Pour les autres, il a été protestant toute sa vie. En le voyant combattre et mourir pour la cause des réformés, il semble, en effet, naturel, au premier abord, de conclure ainsi, sans autre examen, à son protestantisme. Quelques phrases de ses livres, quelques vers de ses tragédies peuvent, sans trop de peine, être invoqués à l'appui de cette supposition. Mais la

question devient plus embarrassante quand, au lieu de chercher *à composer* un personnage, on poursuit la seule vérité. A défaut de renseignements positifs, si l'on étudie le dernier livre qu'il ait écrit et qui date de six ans avant sa mort, on y voit tout d'abord qu'il n'avait pas du moins le tempérament d'un sectaire. Tout y indique un chrétien convaincu et fervent, nourri de la lecture des Livres saints et les citant avec complaisance, ayant pour les blasphèmes les vigoureuses indignations qu'avait le sévère Lanoue, trente ans auparavant, dans ses *Discours politiques et militaires*, et appelant sur eux toutes les sévérités du Pouvoir ; mais le calme, la modération constante de son langage, le soin continuel qu'il prend d'éviter certaines questions, s'arrêtant, par exemple, dans la longue revue qu'il fait des rois de France, aux princes sous lesquels ont commencé les guerres religieuses, laissent presque douter à quelle communion chrétienne il appartient. Cependant, la présomption la plus forte est qu'il est catholique. S'adressant à un roi catholique, il l'engage à protéger l'Église de tout son pouvoir. Il lui rappelle avec complaisance le conseil de saint Louis mourant à son fils : « Mon fils, écoutez volontiers et dévotement le service de la sainte Église. » « Travaillez, dit-il ailleurs, dès votre enfance, au bâtiment de l'Église. » Il rappelle avec enthousiasme les conversions des Indes-Occidentales ; il parle des saints canons, du choix des prélats par le ministère desquels l'Évangile doit être apporté aux hommes. Enfin, il engage vivement le roi à maintenir de toutes ses forces l'unité de croyance. « Il y va, lui dit-il, non-seule-

ment de votre conscience et de votre honneur, mais de la diminution de cette autorité que Dieu vous a donnée, si vous souffrez, par connivence ou autrement, qu'il se forme de nouveaux schismes en votre royaume. » Et il fait appel au pouvoir temporel pour la défense des intérêts religieux. « Il incombe et appartient principalement aux roys de faire régner Dieu sur les âmes, puisque Dieu les fait régner sur les hommes. L'establissement de son service en ce monde et la manutention d'iceluy les regarde premier que tous autres. » Et pour qu'on ne puisse pas se tromper sur sa pensée, il invoque l'exemple de Constantin exterminant le paganisme, les exemples de Charlemagne et de saint Louis.

Cependant, pour ne pas nous tromper sur sa pensée, il faut ajouter que, malgré cet appel au bras séculier, c'est un catholique fort modéré, ennemi de toute persécution et paraissant tenir avant tout à se maintenir en dehors et au-dessus de toutes les querelles de sectes. Il n'a jamais une parole de haine pour les protestants ; dans tout le cours de son ouvrage, il parle avec une parfaite impartialité des catholiques et des réformés, et, en toute occasion, il se réjouit de voir les guerres religieuses apaisées. Enfin, il félicite tout particulièrement le roi et la reine de leur esprit de tolérance; il leur dit, dans une phrase où le sentiment vaut mieux que l'expression: « De la différence de religion que vous supportez fort considérément en ce royaume, par un traict admirable de prudence, vous donnez à vos subjects tant de l'une que de l'autre profession, occasion de faire naistre parmy eux ce beau concert de

bonnes volontés, d'où résulte l'harmonie de votre Estat et la tranquillité de votre règne. »

Ce n'est donc pas à l'exaltation religieuse qu'il faut demander le secret de sa conduite. Il paraît probable que ce furent des considérations toutes politiques qui en décidèrent. « Son esprit et son courage, et son ambition capable de tout entreprendre, dit l'auteur de *La Rebellion des Réformés*, lui promettoient assurément que si les affaires de ce parti prospéroient, il y auroit bonne part (1). » On se demande s'il ne faut pas chercher dans sa résolution l'influence du prince de Condé, avec lequel Montchrétien a eu des relations toute sa vie ; si ce prince remuant, mêlé à toutes les intrigues, n'a pas voulu avoir un homme à lui dans le parti qui s'élevait. Quoi qu'il en soit de cette dernière supposition, plein de rêves hardis, il se jeta vaillamment dans la lutte et fut un des premiers à l'engager.

Il ne faudrait pas juger cette résolution avec nos idées modernes. Dans ces premières années du XVII[e] siècle, si troublées elles-mêmes, si voisines des agitations de la Ligue et qui vont être si tôt suivies de la Fronde, là où la moralité politique était si peu assise, la guerre civile n'inspirait pas l'horreur qu'elle nous inspire ; le rôle de chef de parti flattait certaines imaginations, sans exciter la réprobation publique. On sait comme cette pensée chatouillait

(1) Le *Mercure françois*, qui ne lui est pas favorable, donne la même explication en termes moins flatteurs : « Il n'étoit pas tant huguenot, ni zélé en sa religion... mais grandement ardent à se vouloir faire tout d'or au maniement des deniers royaux, des revenus ecclésiastiques et des rançons et butins. »

l'esprit du cardinal de Retz, en sa jeunesse, et comme en sa vieillesse et en sa retraite honorée, admirée même, en pleine royauté de Louis XIV, il repassait avec plaisir ces souvenirs de ses jeunes années (1), ne se repentant de rien et proclamant, on sait avec quel enthousiasme, qu'il ne faut pas moins de qualités pour faire un bon chef de parti que pour faire un empereur du monde. Il faut ajouter que Montchrétien se trompait de date. C'est ainsi que de grandes fortunes s'étaient fondées pendant les guerres de religion, que des aventuriers étaient devenus des seigneurs. Mais, cette fois, ce n'était plus contre le parti royal que Montchrétien et ses amis allaient avoir à lutter, mais contre la royauté même, ayant à ses côtés Richelieu pour lieutenant et pour conseiller, et, derrière elle, toute la France comme appui et comme armée.

Montchrétien fut le premier à tirer l'épée. En effet, le roi se mettant en marche pour réduire les Calvinistes et voulant lui-même s'assurer de Saumur, avait songé en même temps à reprendre les places que les protestants possédaient encore sur la Loire, et grâce auxquelles ils étaient maîtres de tout le cours du fleuve, d'Orléans à la Charité. En conséquence, dès Orléans, il avait envoyé l'ordre au comte de Saint-Paul et au maréchal de Vitry de se saisir de Jargeau et de Sully, tandis que le comte de Sancerre répondrait de sa ville dont il était sei-

(1) Je permis à tous mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avois toujours honoré dans les *Vies* de Plutarque, etc. — *Mémoires du cardinal de Retz*.

gneur et gouverneur. Jargeau était alors occupé par un des lieutenants de Sully. Cette petite place, un des beaux ports de la Loire, avait été, dès le temps de la Ligue, fortifiée avec soin par son gouverneur. « De là, les protestants rançonnoient les passants, pilloient le pays, donnoient asile à quantité de picoreurs qui ne bougeoient pas des bois et des forests. Ils inquiétoient même Orléans et lui avoient donné de fortes et chaudes alarmes (1). »

Obéissant aux ordres du roi, le comte de Saint-Paul vint sommer Boubiers, le lieutenant de Sully, de lui livrer la place. Celui-ci refuse de le faire sans l'ordre de son maître. Saint-Paul, appelant à lui la Noblesse de la province, vient mettre le siége devant la ville avec un millier de fantassins, 500 chevaux et du canon. Le maréchal de Vitry, le baron de Persan et le marquis de Rothelin, qui revenaient de la Cour, apprenant, à leur passage à Orléans, l'expédition de Saint-Paul étaient venus se joindre à lui. Les assiégés, sur l'avis de leur ministre, envoient en hâte demander du secours à leurs co-religionnaires de Sancerre, Gien, Châtillon-sur-Loire et lieux voisins. Les églises, répondant à l'appel, font à la hâte des levées et élisent, pour les commander, Montchrétien (2). Montchrétien devait d'autant plus aisément organiser en ce pays la résistance, que c'est là qu'autrefois il avait installé son industrie, et

(1) *Histoire de la Rebellion.*

(2) *Histoire de la Rebellion.* — *Mercure françois*, t. VII. Il y a des différences assez notables entre les deux récits, mais celui du *Mercure* est le plus explicite.

qu'il y devait retrouver de ses anciens clients et de ses ouvriers. Suivi de deux cents hommes, il accourt à Jargeau deux heures après le coucher du soleil, trouve la cavalerie royale « qui avoit quitté la garde pour repaistre, » entre dans la ville, et, aidé des habitants calvinistes, en est aussitôt le maître.

Cependant, une partie des habitants, inquiets de ne pas voir arriver le secours, et quelques capitaines, mécontents de n'avoir pas été consultés par Boubiers, étaient déjà entrés en négociation avec Saint-Paul. Boubiers était fort embarrassé entre Montchrétien, qui lui montrait ses lettres, et le traité qu'il avait déjà signé. La lutte dura du samedi au dimanche à trois heures de l'après-midi. Enfin, les habitants considérant que la ville n'est pas prête à soutenir un siége, qu'ils ne sont pas assez nombreux, que leurs efforts sont paralysés par la composition que quelques-uns ont acceptée, se décident à céder. Montchrétien, trop faible pour résister seul avec la petite troupe qu'il a amenée, sort de la ville avec ses hommes et la garnison, et la place est remise aux royalistes, le 23 mai. Mais il n'abandonnait pas pour cela la partie et, prêt à renouveler la lutte dans des conditions meilleures, il allait avec quatre cents hommes, les uns amenés de Jargeau, les autres ramassés par les chemins, s'enfermer dans Sancerre, où il entrait à la faveur de la nuit.

Dévouée au protestantisme, toujours prête à le soutenir les armes à la main, et portant encore les cicatrices du siége qu'elle avait héroïquement soutenu sous Charles IX, Sancerre, qui tenait en médiocre estime son seigneur et lui avait déjà plusieurs

fois fermé ses portes, reçut à bras ouverts Montchrétien et ses compagnons. Devant l'attitude hostile des habitants et les menaces insolentes de Montchrétien, le comte s'était bientôt décidé à abandonner la place, et Montchrétien en était resté le maître. Les protestants avaient de grands projets sur cette ville. Ils voulaient en faire un des grands boulevards du parti et ils y avaient donné rendez-vous, pour le mois de septembre, à tous les protestants des environs. La ville, en effet, était dans une forte assiette et dominait tout le cours de la Loire. Mais elle était à moitié démantelée; et le château bâti sur une roche élevée, mais qui, mutilé par le siége, ne gardait que quelques débris de murailles, était occupé par un capitaine Brouchard, vieux soldat, domestique du prince de Condé, qui était résolu à le garder contre la ville. Cependant, Montchrétien résolut d'y attendre son ennemi. Le prince de Condé s'avance avec une petite armée de quatre mille fantassins, cinq cents chevaux et douze pièces de canon. Reçu très-chaudement, il recourt à d'autres moyens.

Le roi lui avait ordonné de se saisir de Sancerre dès qu'il en trouverait l'occasion, et de le faire avec industrie et sans force ouverte. Dans ce but, il avait noué, depuis longtemps, des intelligences avec plusieurs des habitants qui lui avaient promis de ne pas souffrir l'occupation de la ville par une garnison étrangère. Le prince s'adresse à eux de nouveau; il fait venir les échevins, les principaux officiers de la ville et quelques-uns des plus mutins. Il leur dit qu'il serait désolé de les maltraiter pour quelques séditieux, qu'ils seraient eux-mêmes bien fous de

résister seuls à une puissante armée et de se livrer à un Vatteville qui se ferait leur maître. Il les engage à lui remettre la place et à se saisir de Montchrétien.

Le prince avait au moins réussi à mettre la discorde dans la ville. Les catholiques voulaient se rendre, une partie même des protestants les appuyait. Les deux partis étaient sur le point d'en venir aux mains. Pendant ce temps-là, le prince faisait entrer dans le château des soldats qui ouvraient le feu sur la ville (1).

Pour décider Montchrétien, le prince le prévient secrètement que ceux de la ville traitaient sans lui et contre lui. Montchrétien se décide à l'aller trouver, après avoir reçu des ôtages. Le prince lui dit qu'il sait bien qu'il n'est venu qu'appelé par les habitants de Sancerre, que ceux-ci le trahissent; qu'il s'étonne qu'homme de guerre comme il est, il

(1) Il y a, pour ce siége de Sancerre, plusieurs sources d'informations: le *Mercure françois*, l'*Histoire de la Rebellion*; deux relations contemporaines, la *Prise et Réduction de la ville de Sancerre*, Paris 1621; la *Prise de la ville et château de Sancerre*, id.; enfin, l'*Histoire de la ville de Sancerre*, par Poupart, Paris, 1777. Toutes ces relations se contredisent. — L'Histoire de Sancerre assure que l'échevin Perrinet, effrayé des dangers que courait la ville, arma ses amis, les réunit à la partie catholique de la garnison, et, attirant Montchrétien dans un guet-à-pens, l'enferma et, pendant ce temps, traita avec le prince de Condé. La capitulation se serait faite ainsi sans Montchrétien. — Les deux relations contemporaines, composées par des panégyristes du prince, n'admettent pas que le prince ait trouvé une résistance sérieuse. Comme César, il n'a eu qu'à paraître et à vaincre. J'ai préféré, ici encore, suivre le récit du *Mercure*, plus complet et mieux informé

résiste dans de telles conditions ; qu'il était dommage qu'un homme comme lui se perdît ainsi mal à propos. Il lui faisait entrevoir, d'un autre côté, s'il voulait jurer d'être fidèle au roi, toute sorte d'avantages, lui promettant « de se servir de lui en charge honorable aux levées qu'il faisoit en Languedoc (1). » Convaincu, par les aveux mêmes du prince, de l'inutilité d'une plus longue résistance, Montchrétien se décide à accepter la capitulation qui lui est offerte. Les habitants de Sancerre devaient avoir le libre exercice de leur religion, le prince ayant déclaré que le roi ne faisoit la guerre qu'aux rebelles, non à la conscience. « On permettoit de rentrer dans la ville à ceux qui l'avoient quittée pour fait de religion, ou qui avoient été de l'ancienne garnison. Enfin, ceux qui s'étoient acheminés en armes dans la ville, soit avec Montchrétien ou avec d'autres, pour y jouir du libre exercice de leur religion, auroient un mois pour se retirer, ou en troupe ou en particulier, avec leurs armes, chevaux et bagages, jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sûreté à leur choix. » On assurait la même liberté aux habitants qui les voudraient suivre. Montchrétien dut donc se résigner à quitter Sancerre. Il le fit, la mort dans l'âme, le 29 mai 1621. On dit qu'au moment où il en sortit pour la dernière fois, jetant les yeux sur la ville qu'il était forcé d'abandonner, le chef

(1) Le *Mercure* assure que le prince y ajouta dix sacs de mille francs comptant. On en a conclu que Montchrétien avait vendu la ville. Les différents faits que nous venons de retracer fournissent une explication plus favorable à Montchrétien. Il est possible que, pour aider à la reddition, on ait, comme cela arrivait souvent, promis un paiement de solde à la garnison.

calviniste pleura de dépit et s'écria : « Quelle fo
tune je perds par la meschanceté des traistres d
là dedans qui m'ont vendu ! » Noble douleur qui nou
laisse entrevoir toute l'étendue des projets qu'il ava
dû former en se jetant dans la révolte !

Montchrétien ne quittait pas encore la partie : san
se laisser décourager par ces échecs, il rassemble le
débris de la garnison, réunit des soldats déterminés
à qui son intelligence et son courage inspiraien
confiance, et avec 400 hommes, s'empare de l
ville et du château de Sully, où la duchesse de Sull
était toute disposée à l'accueillir, en considératio
de son fils, le comte d'Orval, enfermé à Montauban
il en chasse le marquis de Rosny et recommence se
courses jusqu'à Orléans. Le marquis, aidé du comt
de Saint-Paul et du maréchal de Vitry, essaie inu
tilement de lui enlever la place qu'il a conquise
Ils sont forcés de réclamer l'aide du prince de Condé
Celui-ci accourt de Bourges, avec 1,500 hommes d
pied pour investir Sully et en faire le siége en règle
Montchrétien est repoussé dans une sortie qu'il
vaillamment conduite lui-même, à la tête de 200 cu
rasses et perd un de ses faubourgs; mais il se dé
fend bravement dans la ville, et, loin de penser
l'abandonner, il en fait augmenter les fortifications
Mais, voyant chaque jour arriver des renforts à se
ennemis, il en vient à composition et obtient d
prince de quitter la ville, vie et bagues sauves, so
adversaire s'estimant trop heureux d'assurer, à c
prix, la tranquillité du Berry, de la Sologne et d
cours de la Loire. Montchrétien, avec ses soldats
arrivait à La Rochelle à la fin de juillet 1621.

Grâce à ces exploits et à une incontestable éloquence, il ne devait pas tarder à y acquérir une grande influence. Il y prononça quelques discours qui firent un puissant effet; et bientôt, ses co-religionnaires, voulant opérer une diversion dans le nord de la France, « le reconnaissant homme d'entreprise et d'exécution, » le chargent d'organiser la guerre dans la Normandie, qu'il connaissait de longue date, et où il avait conservé des relations et des liens de parenté. Les protestants avaient de nombreux adhérents à Rouen, à Dieppe, à Caen, à Falaise, à Alençon, à Domfront, à Pontorson. Beaucoup d'entre eux étaient prêts à donner de l'argent, des chevaux, à s'offrir eux-mêmes, s'ils trouvaient un chef habile et qui leur inspirât confiance. On trouvait cet homme en Montchrétien.

L'assemblée des églises lui offre le commandement d'un régiment qu'il devra lever dans la province; on lui donne, en outre, cent commissions pour former plusieurs compagnies de chevau-légers en Normandie, dans le Maine et ailleurs. Muni de pleins pouvoirs, d'argent en abondance et de lettres de change, Montchrétien quitte La Rochelle au mois d'août; il passe par toutes les villes, places et bourgs où il avait des intelligences, visite les gentilshommes de la religion, les trouve tous prêts à accepter sa direction (1), délivre secrètement partie de ses commissions et de l'argent à des capitaines qui devront lever des gens de guerre, s'adresse lui-même à quel-

(1) Ils le reconnaissoient homme d'esprit, persuasif, remuant et de diligence. (*Mercure françois.*)

ques soldats, qu'il savait vaillants et déterminés, court ainsi tout le pays, suivi seulement de dix (douze de ses capitaines, les plus déterminés et bi(armés ; ne demeurant jamais plus d'une heure (deux dans le même endroit, de peur d'être pri Domfront et Pontorson avaient promis d'ouvrir leu portes ; plusieurs seigneurs s'étaient engagés à livr leurs châteaux. Toute la campagne de la Normand semblait prête à la guerre.

Déjà, des bandes nombreuses étaient réunies dan la forêt d'Andaine, voisine d'Alençon et du Maine et avaient ouvert les hostilités en rançonnant l villages voisins. La terreur se répandait dans le pay On assurait qu'ils étaient déjà au moins deux mill « Chacun, dit Malherbe, se dépeschoit d'en conter selon sa peur ou son désir. » Ils s'attendaient à se voi bien plus nombreux dans quelques jours, et mena çaient Falaise, Argentan, Domfront et Alençor Cependant la Cour, avertie, avait pris ses sûreté On avait désarmé les religionnaires à Rouen, Dieppe, au Havre, à Caen, à Falaise et à Alençor On avait tiré des mains du comte de Montgom mery, un des chefs les plus puissants du parti (petit-fils du fameux partisan, Pontorson, place im portante, parce qu'elle commandait le passage d Bretagne en Normandie.

Pendant que le duc de Longueville, gouverneur d Normandie, et M. de Matignon, lieutenant-généra de la province, réunissaient des troupes et marchaien sur Argentan et Domfront, Montchrétien redou blant d'activité, continuant ses courses jour et nuit allait, une dernière fois, visiter ses adhérents et leu

donner rendez-vous pour le lundi 11 octobre, dans le voisinage des forêts d'Alençon, sur la limite du Perche et du Maine, où il comptait réunir de cinq à six mille hommes.

Le 7 octobre, quatre jours avant celui fixé pour l'exécution, sur les neuf heures du soir, il descendait avec cinq (1) de ses capitaines et son valet de chambre, tous bien armés, dans une hôtellerie du bourg des Tourailles (2), situé entre Falaise et Domfront. Il entrait dans une chambre du premier étage et commandait à son valet de lui faire promptement servir à souper, de faire repaître les chevaux et de les tenir prêts à partir dans deux heures. L'hôte, en voyant un voyageur si pressé, pensa que ce pouvait bien être Montchrétien, dont on parlait beaucoup dans le pays, depuis quelque temps. Il court en toute hâte avertir le seigneur du lieu, Claude Turgot, un des vingt-quatre gentilshommes ordinaires de la chambre du roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Sans perdre de temps, M. de Turgot, « très-affectionné au service du roi, » emmène deux gentilshommes qui se trouvaient en visite chez lui, fait prévenir quatre gentilshommes et trois soldats, ses plus proches voisins, arme ses domestiques et, tous réunis, au nombre de vingt, viennent cerner l'hôtellerie. Sommé de se rendre, Montchrétien refuse et se défend bravement. Il tue les trois premiers qui se présentent. Mais, au bas de l'escalier, atteint d'un coup de pistolet par un vieux

(1) Huit capitaines, disent les *Histoires tragiques*.

(2) V. chez M. de La Ferrière-Percy (*Hist. du canton d'Athis*) la description du village et de l'hôtellerie.

gentilhomme, il tombe à son tour et expire bientôt achevé à coups de pertuisane. Son valet, blessé à ses côtés, est pris. Les cinq autres, bien que fort maltraités, échappent par une fenêtre, emportant les papiers et mémoires de Montchrétien, sur lequel on ne trouva qu'un billet portant un chiffre 7779 (1), et sont recueillis dans certaines maisons fortes du pays.

Là, ne devait pas se terminer la tragédie de sa mort. On transporte le cadavre à Domfront, et les juges du lieu le condamnent, comme coupable de lèse-majesté au premier chef, à être traîné sur la claie, à avoir les membres rompus et brûlés et les cendres jetées au vent (12 octobre 1621). Quelques jours après, le Parlement de Rouen disputait ces malheureux restes aux juges de Domfront.

La mort de Montchrétien fut un événement public. M. de Turgot avait, en toute hâte, expédié en poste un gentilhomme en porter la nouvelle au roi devant Montauban. Il avait prévenu immédiatement aussi M. de Matignon, le duc de Longueville et le Parlement de Rouen. De toutes parts lui arrivèrent les félicitations les plus empressées. « Par sa mort, nous croyons estre en repos en Normandie, écrivait Malherbe. » Lui mort, il semblait que tout fût terminé. La ruine du sieur de Vatteville, dit Saint-Lazare, ruina tous les desseins de l'Assemblée de La Rochelle; car, tous ceux de la religion réformée de Normandie, qui avaient reçu des commissions, se gardèrent bien de les exécuter. « Ainsi, dit de son côté le *Mercure*, cette conspiration de six mille hommes, qui devoit mettre le feu de la guerre civile dans la Normandie,

(1) *Lettres de Malherbe.*

s'est perdue à la seule mort de Montchrétien. » On ne saurait rien ajouter qui marque mieux l'importance qu'avait su prendre Montchrétien, et l'idée qu'amis et ennemis se faisaient de son activité et de son courage.

II.

Il est impossible de rencontrer, dans l'histoire d'aucun poète dramatique, une vie et une mort plus tragiques; il est difficile de trouver un Théâtre qui le soit moins.

Montchrétien a composé six tragédies : *Sophonisbe*, publiée dès 1596, et refaite plus tard, avec des changements considérables, sous le nom de *La Carthaginoise ou la Liberté; L'Escossoise, Les Lacènes, David, Aman*, publiés dès les premiers jours de 1601 ; *Hector*, publié en 1604. Ces titres seuls éveillent tout de suite le souvenir de quelques-uns des noms les plus fameux dans les lettres : ceux de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Schiller, comme le poème de *Suzanne*, du même auteur, nous fait songer qu'André Chénier a été tenté par le même récit. On voit que, du moins dans le choix de ses sujets, Montchrétien n'avait pas la main malheureuse. Mais il y aurait danger à pousser plus loin ces comparaisons. Cependant, ses contemporains ont fait grand cas de ses œuvres (1).

(1) Corneille, à la distance de plus d'un demi-siècle, s'est souvenu de lui, et parmi les ancêtres littéraires de sa *Sophonisbe*, il cite le sieur de Montchrétien.

Le Mercure déclare qu'il « a été un des bons poëtes tragiques de son temps ; » et ce qui prouve encore mieux l'estime qu'on faisait de lui, c'est que ses Tragédies ont été réimprimées cinq fois (1). Montchrétien lui-même corrigeait ses pièces à chaque édition nouvelle. Dans sa préface de 1604, avec une franchise d'aveu rare chez les poètes, il déclare que « s'il lui étoit possible de les dégager totalement du public, ce lui seroit un grand contentement, et que, de son avis, elles seroient plustost supprimées que réimprimées. J'avoue fort librement, ajoute-t-il, en parlant au prince de Condé, que la honte m'est montée à la face autant de fois qu'elles sont revenues à mes yeux, depuis que je les envoyai vous porter témoignage de mon peu d'industrie..... J'ai avisé cette erreur après l'avoir commise, m'en suis jugé coupable et, pour la réparer, ai assujetti mon esprit et ma main à une plus exacte polissure, afin de cacher à mon pouvoir les tasches espandues par tout leur corps. Elles sont plus avantageusement accomodées et de meilleure étoffe. Je les ai remaniées pièce à pièce et leur ai donné comme une nouvelle forme. » Et ce n'est pas là une annonce d'éditeur. Il serait facile d'en donner les preuves. Des vers ridicules, qui figuraient dans la première édition, ont disparu. Toutes ont subi des retouches importantes.

Cependant, malgré ces soins du poète, et malgré les éloges des contemporains, si l'on ne cherchait ici que les mérites dramatiques, les œuvres de Mont-

(1) Voir la note A, à la fin de ce travail.

chrétien seraient sans grand intérêt. Et tout d'abord on est tenté de se demander si elles ont été faites pour être jamais représentées. Il paraît, il est vrai, difficile d'imaginer un poète composant successivement six tragédies, sans avoir jamais eu le plaisir de les entendre déclamer. Cela est bon dans un temps de littérature très-réfléchie, où l'esprit critique domine, où l'on s'est rendu compte de toutes les formes littéraires et de la valeur qu'elles ajoutent aux idées. Alors, un Lord Byron peut traduire en drame des pensées auxquelles il veut donner plus de mouvement et plus de relief, sans songer à faire paraître ce drame sur la scène. Les poètes du XVI[e] siècle devaient moins se contenter de cette satisfaction littéraire. Les pièces de Montchrétien ont-elles donc paru sur une scène quelconque, même sur quelque théâtre de collége, sans décoration ni jeux de scène, comme cela se passait en bien des villes, au XVI[e] siècle, et comme cela s'est passé également à Caen (1)? Même, dans ces conditions, cela paraît douteux. Je sais bien que les frères Parfait l'assurent, et qu'ils donnent même la date de chacune des représentations. Mais leurs assertions sont ici d'une légèreté singulière et démenties par

(1) On n'a pas encore songé à faire l'histoire des représentations dramatiques à Caen; mais je trouve, dans les registres du Parlement, la preuve que des représentations avaient lieu. Le 27 février 1593, le Parlement de Normandie, siégeant à Caen, faisait appeler les régents des deux colléges du Bois et du Mont pour leur interdire toute déclamation, *Représentation*, Thèse, sans ordre de la Cour.— V. J. Lair, *Histoire du Parlement de Normandie, pendant son séjour à Caen*, page 169.

la seule inspection des œuvres de Montchrétien (1). Tandis qu'ils distribuent complaisamment ces tragédies entre les années 1596 et 1605, elles avaient toutes, sauf *Hector*, paru dès 1601. Il semble que, si elles eussent été jouées, dès la première représentation, Montchrétien eût été averti de tout ce qui manquait à ses pièces pour être dramatiques. Elles sont, en effet, pleines d'impossibilités scéniques. On en pourrait citer vingt exemples (2). C'est à ces compositions-là qu'on pourrait appliquer la plaisanterie du critique allemand, que « l'action se passe quelque part » ou plutôt partout où l'on voudra, *per inania regna*, dans les royaumes du Vide.

Montchrétien se soucie tellement peu de ces vraisemblances, qu'il ne marque jamais les scènes. Il ne s'inquiète pas davantage de les animer ou de les remplir. Il est telle pièce où le premier acte se compose d'une scène, occupée par un monologue, et d'un chœur. Il en avait été ainsi, du reste, dans Jodelle et dans Garnier.

(1) Les frères Parfait annoncent « qu'ils les rangent selon la date des années qu'elles ont été représentées, autant qu'ils ont pu conjecturer : *Sophonisbe*, 1596. — *Les Lacènes*, 1599. — *David*, 1600. — *Aman*, 1602. — *Hector*, 1603. — *Bergerie*, 1603. — *L'Ecossaise*, 1605. »

(2) Ainsi, dans *Aman*, nous voyons Mardochée s'abandonner à la douleur. Bientôt, Sara et Rachel, suivantes d'Esther, qui étaient tout à l'heure à côté d'elle, sont témoins, on ne sait comment, de ce grand désespoir. Au vers suivant, sans que nous ayons appris qu'elles aient changé de place, elles le racontent à Esther. Elle renvoie ses suivantes interroger Mardochée. Celles-ci reviennent éplorées. Esther, qui n'a pas quitté la scène, charge un autre de ses serviteurs d'aller « découvrir le mal que son oncle lui cache, » et, immédiatement, nous retrouvons Mardochée qui chante un cantique.

Rien de plus simple que ses plans. Il ne faut pas lui demander de préparer une situation et de la dénouer, ni d'enlacer les fils d'une intrigue. Il prend, dans l'Histoire ou dans la Bible, deux ou trois situations toutes faites, et il les développe avec un grand luxe d'images, de concetti et d'efforts de style. Voyez sa tragédie de *La Carthaginoise* ou de *Sophonisbe*, refaite à deux fois, où nous avons, par conséquent, le dernier mot de sa composition, le fruit de toutes ses réflexions (1). La pièce commence par une longue tirade de cent vingt-deux vers, où Sophonisbe gémit sur les misères des grands, sur ses propres infortunes et celles de Syphax. Sa nourrice essaie en vain de la consoler. Sophonisbe lui raconte un songe effrayant. A peine a-t-elle achevé de parler, qu'un messager vient annoncer, en un long et pompeux récit, que Massinisse est entré victorieux dans Cirtha, et « qu'il vient droit au chasteau. » Sophonisbe déclare qu'elle va s'apprêter à vaincre sa rigueur.

Après le départ de Sophonisbe, le chœur (2) prend la parole. Car, ici comme dans ses autres tragédies, Montchrétien a introduit le chœur de la tragédie grecque. Seulement, cédant à ce besoin de logique et de bon sens que porte partout l'esprit français, il a rattaché le chœur à l'action beaucoup plus étroite-

(1) « Voici Sophonisbe qui revient sur le théâtre, vestue d'un habit neuf et mieux séant à sa grandeur que celuy dont, auparavant, je l'avois accomodée. » Préface de l'édition de 1604.

(2) Assemblée de Dames que les Latins nomment Chœur, dit la tragédie de Mellin de Saint-Gelais, dont nous allons parler tout à l'heure.

ment que les anciens ne l'avaient fait. Ses sentiments suivent exactement la marche de la pièce; il traduit l'impression générale de chaque acte dans des vers lyriques qui ne manquent ni de grâce, ni de poésie (1). Ainsi, dans *Sophonisbe*, le chœur s'associe à toutes les péripéties du drame, partageant les émotions des personnages, leurs espérances et leurs craintes, et faisant succéder d'une façon très-régulière la joie à la tristesse et la tristesse à la joie. Quand, au premier acte, Sophonisbe s'est abandonnée à ses terreurs et à ses tristesses, il déplore l'instabilité des closes humaines. Quand, au second acte, tout s'apprêtera pour un hymen, il fera entendre des « chants d'aise et de liesse. » Au troisième, quand l'avenir sera redevenu menaçant, il gémira sur la triste condition de l'homme et sa perpétuelle inquiétude. Pour en revenir à notre analyse, au début du second acte, Massinisse remercie les dieux de son succès. Sophonisbe vient se jeter à ses pieds, se soumettant à l'esclavage ou à la mort, demandant seulement à n'être pas livrée aux Romains, qu'elle maudit énergiquement. Massinisse, attendri, lui offre immédiatement sa main. Sophonisbe déclare que, quoique son malheur lui défende de goûter une telle joie, elle se laisse pourtant toucher à la gloire de le voir partager avec elle sa victoire. Le troisième acte s'ouvre par la venue d'une Furie, qui s'exprime en un style singulièrement emphatique. Montchrétien rappelle ici, sans s'en douter, les

(1) Voir, sur ce point, le jugement de Sainte-Beuve (*Tableau de la Poésie française au XVI*e *siècle*, p. 250).

procédés du moyen-âge : on croirait entendre un des monologues de Lucifer, dans les vieux mystères. A la Furie succèdent Massinisse et Lélie. Lélie s'étonne que le fier Massinisse ait laissé vaincre son cœur à l'amour, et entre en de longs développements sur la puissance de cette passion. Attendri cependant par les représentations du roi Numide et l'expression de sa tendresse, il promet de tout essayer pour fléchir Scipion. Sophonisbe reparaît un instant pour échanger quelques mots avec Massinisse et confier à sa nourrice ses sinistres pressentiments.

Le quatrième acte se compose de deux scènes. Dans l'une, Syphax, dont on ignorait jusque-là le sort et qu'on avait lieu de croire disparu, à voir comme Sophonisbe avait accepté, sans hésiter, la main de Massinisse, accuse sa femme et excite contre son rival les soupçons de Scipion. L'autre est un dialogue entre Massinisse et Scipion, si l'on peut appeler dialogue une scène où le premier presque seul a la parole, prêchant à son allié le mépris de l'amour. Massinisse, répondant quelques mots à peine et se rendant avec assez d'aisance, demande seulement à Scipion qu'il lui soit permis de tenir le serment qu'il a fait à Sophonisbe : Scipion y consent, après quelque résistance. Le cinquième acte est rempli par les plaintes du roi Numide et ses imprécations contre les Romains, ce qui ne l'empêche pas de se résigner à leur obéir; par un discours de la Reine, qui expire après avoir bu le poison; enfin, par les lamentations de la nourrice, qui terminent la pièce. Voilà toute l'intrigue de Sophonisbe : elle ressemble beaucoup à celle des autres tragédies de

Montchrétien; car il se soucie peu d'en varier les plans et la disposition générale. On voit qu'il n'y a là aucun artifice de composition, aucune de ces combinaisons par lesquelles les successeurs de notre poète essaieront d'augmenter l'intérêt; qu'il y en a même moins que dans la pièce du Trissin, dont en général il reproduit la coupe, et qu'il connaissait sans doute par la traduction qu'en avait donnée Mellin de Saint-Gelais (1).

Ajoutons que l'œuvre italienne est infiniment mieux menée, plus naturelle, plus animée, plus attachante que l'imitation française. Le Trissin s'inspire évidemment des tragiques grecs, tandis que l'auteur français s'est plutôt rapproché de Sénèque.

Montchrétien n'est pas non plus très-heureux dans la peinture des caractères. Il ne sait pas poser et faire vivre des personnages. Les siens sont tout-à-fait impersonnels. Ce n'est pas lord Cecil qui décide les pensées flottantes d'Élisabeth, ce n'est pas même un certain conseiller, c'est le rôle appelé conseiller.

Il ne s'entend pas mieux à les faire agir. L'action, c'est-à-dire la condition première et constitutive du

(1) On me permettra de reproduire tout au long le titre curieux de l'œuvre de Saint-Gelais : *Sophonisba*, tragédie très-excellente tant pour l'argument que pour le poli langage et graves sentences dont elle est ornée, et *prononcée* devant le Roy en sa ville de Bloys. A Paris, de l'imprimerie de Philippe Danfrie et Richard Breton, rue St-Jacques, 1559. Le nom de Saint-Gelais ne figure pas sur le titre; mais on lit à la fin : Sois adverty, lecteur, qu'en imprimant la présente tragédie nous avons été faicts certains que feu Mellin de Saint-Gelais en a esté le principal auteur.

drame, le drame même paraît le préoccuper assez peu : il ne voit dans la tragédie qu'un dialogue. Il dresse sur la scène quelques froides statues qui, tout à coup, par on ne sait quel adroit mécanisme, ouvrent la bouche et récitent les vers du poète.

Si donc, je le répète, on ne cherchait ici que l'intérêt dramatique, ses œuvres ne nous retiendraient pas longtemps. Il ne devrait rester de lui qu'un nom et qu'une date. Mais le drame pour lui n'est qu'un cadre, les événements tragiques qu'un prétexte. A leur occasion, le poète, par la bouche de l'un des personnages ou par l'intermédiaire du chœur, fait entendre quelque haute leçon. Ce qui le préoccupe, c'est le sentiment moral qu'il met dans son œuvre. Et il ne se contente pas de l'y exprimer instinctivement : il en a fait toute une théorie. Et d'abord, voyez le choix de ses sujets : c'est le spectacle d'une vertu, d'une action héroïque, d'un généreux dévouement. Il a les allures et la trempe d'un stoïcien. Ce qui l'attire invinciblement, c'est l'intrépidité de Sophonisbe, son mépris pour la mort, la fière leçon de courage qu'elle donne à son misérable amant. C'est la mort pieusement héroïque d'une autre femme, aussi touchante en sa résignation chrétienne que l'autre était vaillante en ses amers dédains. C'est le courage de Cléomène, le dernier des Spartiates. C'est l'héroïsme d'Hector, se dévouant à la mort pour sa famille et pour sa patrie, l'envisageant sans trembler, courant la chercher avec de fières paroles. Le stoïcisme disait que le plus beau spectacle que pussent avoir les Dieux, c'était celui d'un homme de bien aux prises avec l'adversité ;

Montchrétien pense que ce sont là aussi les tableaux qui conviennent à la tragédie.

La tragédie, selon lui, doit être une grande école de morale ; et, dans les préfaces de chacune de ses pièces, il a marqué la leçon qu'il convient d'en tirer. A propos de Sophonisbe, il dit : « Je montrerai sa résolution de mourir plutôt que retomber en servitude et servir de spectacle aux dames romaines ; le tout avec telle constance et générosité que tu connaistras qu'elle n'avoit moins de courage que de beauté, moins d'honneur que d'amour, moins de mérite que d'ambition. Je propose cet exemple non-seulement aux princes, mais à tous les hommes, pour leur montrer combien est incertaine leur félicité. » L'argument d'Aman se termine par ces mots : « Dieu délivre les Juifs avec Mardochée par le moyen d'Esther, qui fait justement recevoir au superbe Aman la peine qu'il avoit injustement préparée aux autres. » David aussi est une leçon religieuse : « Que l'homme est misérable, s'écrie Montchrétien, si Dieu l'abandonne à lui-mesme ! On jugeroit quelquefois que le pécheur est stupide en son vice ; mais c'est alors qu'il court le plus grand péril. Le pécheur qui s'afflige de la connoissance de son péché est en chemin de salut... David prouve une partie de ceci, David, qui fut le mignon de Dieu et l'homme selon son cœur. Il falloit qu'il fust entré en quelque présomption de se pouvoir tout seul tenir ferme debout. » Dieu le laisse tomber pour lui montrer que l'homme n'est que faiblesse : « Clair enseignement aux gens de bien pour leur montrer qu'il ne faut point se glorifier de soy-mesme en soy-mesme, ains en Celuy

de qui procède tout le bien et jamais le mal, et qui couronne ses grâces en ceux auxquels il les départ. »

Il veut que la tragédie soit une sorte d'enseignement vivant des jugements de Dieu sur les hommes, et, à ce titre, il en recommande particulièrement la lecture aux grands du monde :

« Les tragédies, dit-il au prince de Condé dans la dédicace de l'édition de 1601, pour le seul respect de leur subiect, ne méritent moins d'estre leues des princes nés et nourris aux lettres et à la vertu que dautres liures qui portent des titres plus spécieux et plus sérieux en apparence. Elles représentent presque en un instant ce qui s'est passé en un long temps; les divers accidents de la vie, les coups estranges de la fortune, les iugements admirables de Dieu, les effets singuliers de sa Providence, les chatimens epouventables des rois mal conseillés et des peuples mal conduits. En tous les actes Dieu descend sur le theâtre et joue son personnage si serieusement qu'il ne quitte iamais l'eschaffaut que le meschant Ixion ne soit attaché à une roue et que la voix lamentable du pauvre Philoctète ne soit exaucée, marques apparentes de sa iustice et de sa bonté. Or, à qui peut, Monseigneur, plus iustement appartenir ceste connoissance et ces contemplations qu'aux princes ? » Il écrit dans la préface de 1604 : « Le cœur me dit que mes tragédies vous seront agréables, en contemplation d'Hector que je fay marcher à leur tête. Ce prince belliqueux, puissant de force et non moins d'exemple, fut en ses jours le vif image et vray patron de la valeur royale, et aux âges futurs sera le seul et unique but où s'efforceront d'atteindre ceux

que la noblesse du sang et le soin de la nourrit
separeront du vulgaire. Aussi remarquez-vous en
cet air relevé de courage et de gloire non suscepti
d'altération, ains ferme et demeurant immuable
un calme et serain perpetuel de constance. Que
sur les approches de la mort les nerfs de la force
viennent plus tendus en ces rares hommes, que
un effort extraordinaire la nature fait naistre po
l'ornement de leurs siècles, telles extensions violen
en apparence, mais bien reglées en effet, se f
neanmoins sans convulsion aucune de frayeur. C'
d'une émulation des actions genereuses que so
eveillées, nourries et fortifiées en nos ames ces
tincelles de bonté, de prudence et de valeur q
comme un feu divin, sont meslées en leur essence.
là se tire le fruit des exemples que ces miracles
l'une et de l'autre fortune fournissent abondamme
Leur vie et leur mort est comme une escole ouver
à tous venans, où l'on apprend à mespriser les chos
grandes de ce monde, seule et divine grandeur
l'esprit humain. J'ai cru fermement que vous n'im
ginerez rien de bas et contemptible en ces hommes

Voilà ce que Montchrétien veut qu'on retrouve
ses œuvres : une image agrandie des grands homm
et comme de vivantes leçons d'héroïsme. Et po
qu'on ne s'y trompe pas, et que son intention frap
son lecteur tout d'abord, chacun des titres de s
tragédies est doublé d'un autre titre qui en dit
portée morale, l'enseignement qu'on en doit tir
C'est *Sophonisbe ou La Liberté*, *Les Lacènes ou*
Constance, etc. C'est ainsi, également, que les co
temporains qui le vantent comprennent son œuvr

et c'est là ce qu'ils exaltent en lui. L'un d'eux, Bosquet (1), le loue de ne pas consacrer son talent à ces vaines folies qui font la seule lecture du public, à ces discours lascifs qui corrompent les mœurs,

Et font que la jeunesse, à les lire ordinaire,
Apprend le mal devant qu'elle le puisse faire.

L'analyse qu'il donne du théâtre de Montchrétien pourrait s'appliquer aux *Oraisons funèbres* de Bossuet, presque aussi bien qu'à des œuvres dramatiques. Il a su, nous dit-il,

.... Chanter l'incertain de la grandeur humaine,
. . . .
Montrer qu'il n'y a pas en ce monde d'appuy;
Représenter des grands les peines et les fautes
Et le malheur fatal des puissances plus hautes.
Faire voir, aux effets, que le pouvoir humain
N'empesche pas les coups de la divine main.
Les jugements de Dieu au peuple faire entendre,
Enseigner les vertus et les vices reprendre,
Afin de n'estre veu seulement bien disant,
Mais aussi que chacun profite en le lisant.

Montchrétien, si l'on en croit un autre de ses admirateurs, résume en lui la sagesse du Christ. Quand il nous peint les remords de David et sa pénitence, il

Change sa tragédie en escole chrestienne.

(1) Un nom à joindre à ceux des poètes normands inconnus. D'après ses vers, ce devait être un avocat qui a fait ou songé à faire une tragédie empruntée à l'histoire de Normandie. Si Apollon, dit-il, prend soin de sa muse, il veut suivre la voie de Montchrétien,

... Et faire encore dire
A nos vieux ducs normans une fois leur martire.

C'est l'instituteur des grands, et le panégyriste s'écrie :

> Digne école des roys s'ils y vouloient apprendre !
> Belle leçon des grands s'ils la sçavoient comprendre !

Il le compare à ses plus glorieux rivaux, en déclarant que « l'âme admirable du tragique Garnier revit en lui :

> ... Tant leur esprit semblable
> Se fait voir en leurs vers également parfait ! »

Montchrétien, cependant, lui paraît supérieur en un point : c'est qu'il a tant de hauteur de pensée, il a placé l'inspiration de son drame si haut, qu'elle semble descendre du ciel.

Ainsi Montchrétien a déjà l'instinct de ce qui sera l'originalité, le caractère principal et constitutif de la tragédie française du XVII[e] siècle, telle que l'achèvera Corneille. Ce qui la distingue, en effet, de toutes les formes du drame chez les autres nations, c'est que plus qu'aucune autre elle est spiritualiste, elle est la seule essentiellement spiritualiste ; c'est qu'elle a son point de départ dans une conception philosophique et morale. L'action, chez elle, n'est que secondaire : elle procède par l'analyse intérieure et elle conclut par une leçon (1).

Et si nous faisons cette remarque, ce n'est pas que nous voulions abusivement attribuer à la tragédie française tout entière ce qui a été la dispo-

(1) Voir, pour un plus complet développement de ces idées, nos *Courtes réflexions sur la Tragédie française à propos de Corneille*, p. 229 de ce volume.

sition du seul Corneille. C'est ainsi que le public lui-même comprenait le but et l'essence de la tragédie; c'est ainsi qu'en jugeait un des plus fins critiques de ce temps-là, un compatriote de nos deux poètes, Saint-Évremond. Il proclamait la tragédie française bien supérieure à celle des anciens, parce qu'elle avait une moralité plus nette et plus haute. « Avec les bons exemples, disait-il, que nous donnons au public sur le théâtre, avec ces nobles sentiments d'amour et d'admiration discrètement ajoutés à une crainte et à une pitié rectifiées, on arrivera chez nous à la perfection que désire Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

« On doit rechercher à la tragédie devant toutes choses une grandeur d'âme bien exprimée, qui excite en nous une tendre admiration. Il y a dans cette sorte d'admiration quelque ravissement pour l'esprit; le courage y est élevé, l'âme y est touchée. »

Et cette inspiration habituelle de la tragédie française nous explique le choix des modèles qu'elle s'est donnés, et pourquoi, par exemple, Montchrétien et la plupart des poètes de la première moitié du XVII[e] siècle ont eu cette préférence hautement marquée pour Sénèque. Cela ne tient pas seulement à ce qu'ils étaient plus familiers avec sa langue; c'est qu'il y avait entre eux de grandes sympathies morales. Si les tragédies de Sénèque nous paraissent plus déclamatoires que dramatiques, ce n'est pas uniquement parce qu'elles n'ont point été faites pour être représentées: cela tient avant tout à l'état philosophique de son esprit et de son temps, à la façon

dont il a compris le drame. Il s'intéresse peu à ces événements qu'il nous raconte, il les subit comme des banalités tragiques acceptées de tous, qui pourront servir de cadre aux deux choses alors les plus goûtées : l'habileté littéraire et la pensée philosophique. Il plait au XVII[e] siècle, parce qu'il est plein de sentences et de hautes pensées.

Du reste, dans cette tendance à moraliser que Montchrétien partage avec Corneille, on peut, sans paradoxe, reconnaître une influence générique.

Montchrétien appartient à cette race normande avant tout amie de la règle et du droit, pénétrée de l'idée du devoir, raisonneuse et logique. Le dernier mot de la poésie pour elle, c'est la sublimité dans le bon sens, dans la rectitude. Ces qualités, poussées jusqu'à l'héroïsme, sont le trait saillant du plus glorieux de ses enfants, de celui qui, résumant lui-même ses qualités natives comme aussi ses défauts, ses grandeurs comme ses étroitesses, peut être regardé comme l'idéal représentant du génie normand. Des races plus légères ou plus métaphysiques peuvent chercher aux lettres un autre but, le plaisir ou la satisfaction purement intellectuelle. Ici, on les veut morales: on veut qu'elles satisfassent la raison autant que l'imagination. Ce caractère de haute moralité, de moralité enthousiaste et émue, s'il se rencontrait chez Corneille seul, pourrait sembler le magnifique accident du génie. Chez ce poète obscur et oublié, la présence du même trait dominant prouve l'influence native.

Avec cette pureté d'intention, ce qu'on peut encore signaler à sa louange, c'est qu'il n'est pas sans

un certain mérite d'écrivain, mérite de détail seulement. Il n'a pas, en général, le vrai style du drame pas plus qu'il n'en a les émotions. On cause peu dans ses tragédies. Il ne s'entend pas à reproduire les libres allures de la conversation. Ce n'est pas chez lui un échange de pensées, dans lequel la parole se presse ou se développe à l'aise, selon les sentiments des divers interlocuteurs. Il a deux procédés, excessifs tous deux. Tantôt ses personnages prononcent des discours sans limites. Dans *Sophonisbe*, Massinissa, discutant avec Lelius, a des répliques qui ne comptent pas moins de quatre-vingt-dix vers; mesure très-discrète, du reste, si l'on compare ces discours aux monologues véritables. Il en est un, au début de *David*, qui n'a pas moins de deux cent vingt-deux vers (1). Si ces pièces ont jamais été représentées, il fallait que les acteurs possédassent à fond tous les secrets d'un jeu muet. Savoir écouter est une condition excellente pour réussir dans le monde, mais c'est avant tout la qualité essentielle du héros tragique; selon Montchrétien. Quand ses personnages ne se livrent pas à cet échange de longs monologues, ce sont de brusques répliques où les hémistiches répondent aux hémistiches, parfois avec assez d'énergie et de fierté, comme nous le verrons tout à l'heure; mais aussi le procédé devient souvent monotone, parce que l'esprit de Montchrétien manque de souplesse, et qu'une fois en possession d'une forme il en use jusqu'à satiété. Pendant vingt ou trente vers ou plus encore, les hémistiches sonores se succèdent avec la régularité des

(1) Dans la seconde édition, il l'a réduit à cent quarante.

battements d'un balancier : on n'a plus qu'une parodie du dialogue cornélien. Car Montchrétien a cette fortune de mettre en relief les défauts de son glorieux successeur. Corneille aussi manque de flexibilité. Son dialogue varie entre le développement excessif et la concision cherchée. Souvent aussi chez lui les personnages pérorent plus qu'ils ne parlent. Comparez, par exemple, le *Cid* espagnol et le *Cid* de Corneille, et voyez comme dans le premier la phrase est courte, comme ce sont des répliques brèves, incessantes. Quand Corneille imite, il resserre les faits et étend les conversations. Corneille, avec la solidité d'allures de sa race, se meut lentement. Il a besoin de grands espaces : sans cela, il tournerait trop court; ou bien il se tend et n'avance plus que par bonds. Les longues tirades, du reste, ne sont pas antipathiques au génie de notre nation. Le Français, si preste de nature, est volontiers solennel par écrit.

Œuvre de lettrés, faite avant tout pour plaire à des lettrés, l'ancienne tragédie française donne volontiers beaucoup aux pompes du style. De tout temps, elle a eu le goût et l'abus de la Rhétorique. Elle a ses lieux communs, des morceaux à effet où l'auteur est attendu, où chacun à son tour doit faire ses preuves d'écrivain et de poète. Tels sont le Songe et le Récit. Nous les rencontrons dans Montchrétien avec toutes les conditions et les exagérations du genre. Il a trouvé dans la *Sophonisbe* du Trissin l'idée de ce Songe et de ce Récit; mais il les a singulièrement amplifiés, détachés, mis en relief. Dans le Trissin, le Songe était simple de ton et d'invention ; il faisait, selon l'habitude de la tragédie, pressentir le dénoue-

ment; mais le poète n'en abusait pas pour faire briller son talent de description. Montchrétien introduit dans celui qu'il raconte un monstre dont il nous fait une description emphatiquement ridicule, il le remplit d'images fantastiques, effrayantes, il le raconte en un style pompeux, relevé par de longues comparaisons. Il l'amène, d'ailleurs, comme Corneille lui-même le fera plus tard. Dans ces vers empruntés à la première tragédie de notre poète, ne reconnaît-on pas le dessin d'une scène du grand tragique, et ne croirait-on pas entendre, traduit en médiocre langage, l'entretien de Pauline et de Stratonice :

Si la bouche et les yeux je ferme tant soit peu,

dit Sophonisbe à sa nourrice,

A mon esprit, couvert d'horreur et de nuage,
Se présente tousjours quelque effroyable image.

La nourrice répond :

Vostre esprit peut-il donc se troubler de cela ?
En estes-vous, Madame, encore à ce point-là ?
Ce sont fantosmes vains qui, par la fantaisie,
Rendent l'âme estonnée et de frayeur saisie :
Il ne se faut jamais aux songes arrester.

SOPHONISBE.

Le songe est prophétique, il n'en faut pas douter.
. . . .

LA NOURRICE.

Le récit en rendra vostre âme soulagée,

Après le Songe, vient le Récit que Montchrétien amène d'une façon assez naïve. En m'escoutant un peu, dit le messager qui vient annoncer la prise de Cirtha,

En m'escoutant un peu, vous le pourrez entendre.

et cette narration, chez lui, est un ornement littéraire plutôt qu'une nécessité de la situation. C'est un défaut que Montchrétien partage avec l'auteur de *Phèdre*, et qui frappe d'autant plus ici qu'il n'est pas dissimulé par l'art exquis de Racine. Ainsi, dans la pièce d'*Hector*, Priam et Hécube apprennent tout à coup la mort de leur fils. Ils sont plongés dans la plus profonde stupeur, dans le plus affreux désespoir. Montchrétien ne veut pourtant pas que l'auditeur ni le poète y perdent un récit, et Priam dit naïvement :

Messager, pour nous voir en ces extrémités,
Ne laissez de poursuivre et sa mort nous contez.

Je ne veux pas taire non plus, ni cependant trop marquer, un autre défaut essentiel du style de Montchrétien. Il est bien de son temps et prête parfois au ridicule. Une critique à la façon de Suard, quand il étudiait le théâtre du moyen-âge, trouverait fort à s'égayer dans notre poète.

Comment ne pas sourire à cette tendre déclaration :

Et si tu es à moy et si je suis à toy,
Je suis roy de la roine et toi roine du roy.

Ou à cette expression :

La tristesse s'allège à lui donner de l'air.

Le grand roi Assuérus ne montre pas toute la noblesse que, trente ans plus tard, on exigera de ses pareils. Quand il voit Aman se précipiter aux pieds d'Esther et embrasser ses genoux, il s'écrie :

Comment, gentil galant ? As-tu bien eu l'audace ?
Ostez-moi ce vilain ; qu'on lui couvre la face.

Ailleurs il mêle, d'une façon tout-à-fait originale, les familiarités à toutes les pompes du style. Esther s'est présentée devant lui sans être mandée. Le Prince est d'abord transporté, et son ravissement s'exhale en galants madrigaux : il épuise toutes les métaphores en usage en ce temps-là. Il ne manque pas de parler de « la jalousie du soleil, de ces yeux qui sont des astres luisants, des parfums d'Assyrie moins purs que son haleine, de ces rangs bien égalés de perles d'Orient qu'on voit en sa bouche. » Même, se défiant de son imagination, assez mal à propos, à ce qu'il semble, après un tel éclat de métaphores, il intercale ici des souvenirs du Platonisme :

Soit bénite à jamais ceste immortelle Idée
D'où ceste belle grâce au monde est procédée.

Puis, en mari débonnaire et bourgeois, il ajoute :

. . . . Il faut un peu me feindre
Afin qu'à l'avenir elle apprenne à me craindre.
Elle vient sans mander, et permis il ne l'est,
Je veux faire semblant que cela me déplaist.

La reine, effrayée de cet apparent courroux, s'évanouit. Ah ! ma fille, s'écrie Assuérus :

Ah! ma fille, qu'as-tu? Qu'as-tu ma petite âme,
Roine de mes désirs, baise un petit ton roy (1).

Dans un autre endroit, la nourrice de Sophonisbe, gémissant sur le corps de sa maîtresse, inspire un tout autre sentiment que celui de la terreur ou de la pitié :

Ha! je crois qu'elle expire. Hélas! hélas, madame!...
Madame!... Elle n'oit plus : ce n'est qu'un corps sans âme.
Elle est ja toute froide. . . . .
O soleil, n'as-tu pas rebroussé ta carrière,
Lui voyant engloutir cette poison meurtrière?
. . . .
Nenny, la jalousie enflammoit ton courage
Et tu tires ce gain de nostre grand dommage
Que désormais icy luira ton seul flambeau,
Le soleil de la terre estant mis au tombeau.

Enfin, les plaintes de David manquent peut-être un peu de gravité, et le saint roi peut sembler, à des juges même peu sévères, être trop préoccupé de ses attraits corporels, et se livrer à une anatomie trop complète de sa douleur.

Je suis vraiement David. . . . .
Mais le foudre d'amour néantmoins me saccage.
Il réduit tout en poudre au dedans de mon corps.
Encor que tout entier je semble par dehors.
. . . .
Les fleurs de mon visage ont perdu leur vigueur,
Mon doux printemps se change en hiver de langueur;

(1) Édition de 1604.

Qu'as-tu, ma chère amour, mon petit œil, mon âme?
Si tu t'esvanouis, tombe au moins dans mes bras.

Mes yeux ores luisans d'ardentes estincelles
Monstrent que mon cœur brusle en des flames cruelles;
Mon teint ores livide et jaunastrement blanc
Fait voir que j'ai du soufre allumé dans le sang;
Que les esprits bouillants qui meuvent mes artères
Sont or' destitués de leurs forces légères;
Que ma cervelle est sèche et que mes os brisés
Ne sont comme ils souloient de mouelle arozés.

Mais il est inutile d'insister plus longtemps sur ce point. Quand on étudie ces écrivains du passé, il ne faut pas trop marquer les fautes qui sont communes à tous et qui sont du temps. Il vaut mieux signaler les mérites, qui n'appartiennent qu'à quelques-uns.

Le grand mérite d'écrivain, chez Montchrétien, consiste à réduire une belle et forte pensée en quelques mots vigoureux qui la font saisissante et durable, et qu'on a comparés, à propos d'un autre poète, à des médailles bien frappées. Souvent, et ce n'est pas là un mince éloge pour un homme de ce temps, ses vers ont une certaine tournure cornélienne, un mâle et ferme accent, capable de faire un instant illusion. En entendant ces rimes sonores, où retentissent avec éclat ces mots de combat, de victoire et d'honneur, il semble qu'on les a déjà entendues quelque part, lues en quelque scène oubliée de l'auteur du *Cid*. Il en a tout au moins le moule (1).

(1) Il a, pour ainsi dire, le matériel du vers cornélien:

Destin, estoit-ce *donc* au prix de tant de peine
Qu'il me falloit porter la qualité de roine?
Sophonisbe, *tout beau!* ne lasche pas la bride
A l'âpre désespoir...
Certes, c'est bien raison si, contre leur désir,
Leur bien se tourne en mal, leur joie en déplaisir.

Le souvenir des vers d'Horace :

Hors de l'ordre commun il nous fait des fortunes.
Combattre en ennemi pour le salut de tous,
Et contre un ennemi s'exposer seul aux coups,
D'une simple vertu c'est l'effet ordinaire.....
. . . .
Mais, rompant tous ces nœuds, s'armer pour la patrie
Contre un sang qu'on voudroit racheter de sa vie,
Une telle vertu n'appartenoit qu'à nous.

Ce souvenir ne s'éveille-t-il pas tout à coup invinciblement dans l'esprit, quand on lit les vers suivants :

Donter son adversaire est un cas de fortune,
Et chacun à son tour peut l'avoir oportune :
Mais, ayant aux combats vaincu si bravement,
Sçavoir de sa victoire user si doucement,
Lors mesme qu'à son comble elle est ja parvenue,
Vraiement ceste clémence est à bien peu connue.

On retrouvera la même tournure, hardie et fière, dans ces autres vers :

Qui s'endort dans le sein d'une lasche mollesse,
D'oisiveté vaincu,
Vain fardeau de la terre, indigne de noblesse,
Pourra-t-il témoigner qu'il ait jamais vescu ?

Il dit, d'un lâche :

Caché dedans la vie, ainsi qu'en sépulture.

L'un des plus beaux vers de Corneille, ce vers avec lequel le vieil Horace fait une si belle sortie, Montchrétien l'a écrit d'avance quand, en parlant des dieux, il dit :

Faisons ce qu'il faut faire et leur laissons le reste.

Les vers suivants ne sont-ils pas dignes de son glorieux successeur ?

Mais si quelques mortels respirent misérables,
Ce sont les puissants rois et princes redoutables :
Et si l'on sçavoit bien que pèse leur couronne,
Dont le lustre éclatant si vivement rayonne,
A peine on la voudroit hors de terre lever.

Il se plaît à ces analyses où s'arrêtera volontiers Corneille. Il aime, comme lui, à établir une sorte d'équilibre et de balance entre deux sentiments contraires qui se disputent un cœur. Mon âme, dit Sophonisbe sur le point de mourir :

Mon âme est balancée entre espérance et crainte,
De plaisir et d'ennuy sans cesse elle est atteinte ;
L'un veut hors de mon cœur le soupçon retirer,
Et l'autre le convie à se désespérer.

Et ce n'est pas seulement dans des vers isolés, mais dans certains dialogues, que ce rapprochement se présente tout naturellement à l'esprit. On y retrouve ces hémistiches éclatants et sonores qui se heurtent comme à forces égales et avec le bruit de deux épées qui se croisent. Voyez, par exemple, quelle précision et quelle vivacité dans ce dialogue de Priam et d'Hector : celui-ci plein d'ardeur, son père découragé et près du désespoir.

Hector compte sur la victoire, il en a pour garant le courage de ses soldats. Priam répond que le courage ne suffit pas, qu'il y faut aussi le bonheur. Le bonheur, dit Hector,

L'heur n'abandonne guère un résolu courage.
P. Lorsque plus il nous flatte il tourne le visage.

H. L'ordinaire des dieux c'est d'aider aux meilleurs.
P. A tous, bons et mauvais, ils versent des malheurs.
H. Faisons ce qu'il faut faire et leur laissons le reste.
P. Mais ne tentons aussi leur courroux manifeste.
H. Leur courroux n'est à craindre en faisant son devoir.
P. Il est à craindre aussi ne faisant leur vouloir.
H. Deffendre sa patrie est un auspice heureux.
P. Et la perdre est un acte infâme et douloureux.
H. Ne la sert-il pas bien qui pour elle s'expose?
P. La honte abastardit une ame généreuse.
H. L'espoir d'un cœur vaillant ne dépend que de luy (1).

Et à ces qualités énergiques il en sait joindre d'autres encore.

L'expression est heureuse parfois en sa simplicité, ou dans son mélange de grandeur et de familiarité. Les Grecs sont représentés

Comme loups attaquans les bœufs gras d'un herbage
Tandis que le pasteur cause au prochain village.

Il dit du Xanthe :

Et Xanthe se cachait en son palais humide.

Parfois elle a de l'ampleur et presque de la majesté :

Quand soudain j'aperçois ton Hector magnanime
Monté sur un coursier que l'éperon anime;
L'Horreur, l'Effroy, la Mort accompagnoient ses pas.

Ailleurs on le voit

Passer comme un éclair suivi de la tempeste.

(1) Les mêmes qualités de précision et d'énergie, avec les mêmes vives répliques, se retrouvent dans le dialogue de Cassandre et du chœur.

Ne croirait-on pas ici reconnaître l'accent de Malherbe ?

> ... Suy les lois du Destin,
> Et juge malheureux tout homme qui se fonde
> Sur le sable mouvant des grandeurs de ce monde,
> Et qui va, plein d'envie, ardemment poursuivant
> L'ombre vaine d'honneur qui passe comme vent.

Dans d'autres passages, on rencontre une certaine grâce molle et voluptueuse qu'on ne s'attendrait guère à trouver au milieu de ce style un peu trop uniformément tendu. Voyez dans la tragédie de *David* cette peinture de Bethsabée au bain, qu'on est assez étonné de rencontrer dans cette œuvre dévote. Il y a quelques jolis vers, un peu mignards peut-être, mais heureusement tournés, tout pleins du sentiment sensuel et demi-païen de la Renaissance. On y sent l'influence italienne, qui était venue amollir la rude France du XV[e] siècle, avec les chefs-d'œuvre de ses peintres et les sonnets de ses poètes. On dirait quelqu'une de ces toiles des maîtres italiens où, sous le nom des déesses de l'antiquité, ils ont peint tout un poème de volupté ; où, complaisamment dessinée par un pinceau amoureux, quelque belle figure nue se détache sur l'azur ou sur le riche fond des draperies de velours et d'or :

> Telle qu'en l'Orient on voit la belle Aurore
> Semant mille couleurs, faire un beau jour esclore,
> Et distiler du ciel des agréables pleurs
> Sur les herbes des champs et sur les douces fleurs ;

ou « comme on peint Vénus lorsqu'elle montre hors

des flots le trésor de sa tresse », telle s'est montrée à lui cette pure beauté.

Le poète nous décrit le jardin où s'offrit la séduisante apparition, où

La vigne amoureuse aux arbres se marie,

où tout parle de tendresse. Il peint l'enchanteresse elle-même dans tout l'éclat de sa nudité. L'onde coulait de ses cheveux,

Et jusqu'à ses talons goutte à goutte roulait.
Les belles tresses d'or en sa teste amassées
Du nœud qui les serroit se trouvant delacées,
Sur son col blanchissant vaguoient folastrement,
Un zephyre mignard les crespoit lentement.
. . . .
Tantost dessus son front elles alloient flottant,
Tantost ses doigts polis les alloient escartant ;
. . . .
Lors de plus de beautés, sa face estoit fleurie,
Que de fleurs en avril, une verte prairie.
. . . .
Son front estoit un ciel doucement esclairci.
Sur son sein voltigeoient les grâces immortelles,
Comme font les oiseaux par les branches nouvelles,
Quand on les voit s'esbattre au retour du printemps,
Leur martire amoureux mignardement chantans.
La neige de sa peau blanche et vive à merveille
Estoit entremeslée à la couleur vermeille ;
Il me sembloit de voir nager dessus du lait
La rosoyante rose et l'œillet vermeillet.
. . . .
Le ciel qui d'œil ravi la belle apercevoit
Une moisson d'odeurs dessus elle pleuvoit.
. . . .

En sa seule faveur les vents et les oiseaux
Faisoient un doux concert avecques les ruisseaux.
On oyoit soupirer tout cela qui respire,
Sentant pour l'amour d'elle un gracieux martire.
. . . .
Je disois en moi-mesme : elle n'est pas mortelle ;
Une fille d'Adam ne peut estre si belle ;
C'est quelque ange des cieux qui se transforme ainsi
Pour me combler le cœur d'amour et de souci.

Ajoutons, enfin, pour être juste envers Montchrétien, une remarque qu'on n'a pas songé à faire, et qui, cependant, doit compter dans l'appréciation de ses mérites : c'est qu'il avait vingt ans à peine quand il publiait sa première tragédie ; qu'il n'en avait que vingt-six quand il donnait le Recueil de ses poésies. A cet âge-là, Corneille en était encore aux tâtonnements : il avait trente ans quand il entrait dans la gloire avec la merveille du *Cid*.

Avant de me séparer de ces tragédies, je voudrais donner une rapide idée de quelques-unes d'entre elles, et tout d'abord de celle qui a été son début poétique, de cette pièce de *Sophonisbe* si souvent refaite sans succès.

C'est un fait curieux que la séduction exercée par ce sujet sur nos poètes. Déjà, avant Montchrétien, Mellin de Saint-Gelais avait traduit en prose la *Sophonisbe* du Trissin, et par les soins de François Robert, son ami, elle avait été *prononcée* (1) devant le roi, à Blois, en 1559. Une autre traduc-

(1) C'est ainsi que s'exprime le titre de la pièce, que j'ai déjà cité tout au long (V. la note, p. 366).

tion en vers du drame italien avait été publiée à Lyon, en 1584 (1). En 1608, Raphaël du Petit-Val publiait à Rouen une nouvelle *Sophonisbe* d'Olenix du Mont-Sacré (Nicolas de Montreux). A celui-ci succédait Mairet, en 1635. En 1663, Corneille faisait jouer une *Sophonisbe*. L'insuccès de toutes ces tentatives ne décourage pas Voltaire : il l'appelle au contraire, comme s'il était indispensable qu'il y eût une *Sophonisbe* française. Cette mort héroïque de la fille d'Asdrubal, sa virile résolution, surtout son mépris ironique et hautain pour l'homme qui, prétendant l'aimer, ne sait pas la défendre, et croit assez faire pour elle en lui envoyant le poison qui doit la soustraire à l'outrage du triomphe : tout cela frappe vivement les imaginations. Il y a là quelque chose de dramatique et de théâtral, et un dénouement tout trouvé. Mais il y a ici une autre observation encore à faire, et qui nous montre au mieux comment on a entendu la tragédie en France. Ce n'est pas, comme ailleurs, toute une belle histoire qui ravit le poète et lui inspire un vif désir de la raconter. Chez nous il suffit d'un mot, d'une situation, d'une scène unique pour laquelle il se passionne et de laquelle il essaiera ensuite de tirer tout un drame, en groupant autour d'elle et y rattachant plus ou moins péniblement toute une série de combinaisons sorties de son cerveau, et par cela même très-froides le plus souvent. C'est ainsi qu'a été composée la pièce de Montchré-

(1) M. Demogeot, *Tableau de la littérature française au XVII[e] siècle*, indique encore une *Sophonisbe* de Cl. Mermet, 1583, et une de Mondot, 1584 (non imprimée).

tien. Toutes les pauvretés et les impossibilités du sujet s'y montrent à nu et ne sont sauvées par rien. Une belle mort n'est pas une tragédie, elle n'en est tout au plus que le dénouement. Montchrétien trouvait dans Tite-Live le dénouement tout prêt : il n'a pas su trouver la tragédie. Ce rôle de Massinissa, si défavorable au théâtre et si aisément voisin du ridicule, devient ici tout-à-fait grotesque. Le Numide, qui a pour sa captive toutes les ardeurs de sang de sa race (1), mais qui a crainte de Rome, et qui sacrifie sa passion à la peur et à l'ambition ; qui la désire assez pour l'épouser et ne sait pas assez l'aimer pour la défendre, est ici plus misérable que nature.

Dans l'histoire, son aventure s'explique par le mépris de l'Africain pour la femme. Dans Montchrétien, ses hésitations, son désespoir ne peuvent exciter que le rire :

Un corps si précieux, si rare et si chéri,
Serait-il bien tué par son propre mari ?

Montchrétien l'a fait plus lâche, plus indécis qu'il n'est dans l'histoire : aggravant sa lâcheté par les consolations qu'il se donne, par ses faux-fuyants et ses retours, et par une sorte d'hypocrisie naïve qui trouve dans des *concetti* de puissantes raisons pour commettre des lâchetés. Scipion y est odieux : il consent expressément à ce que Massinissa fasse périr Sophonisbe.

(1) *Ut est in Venerem præceps Numidarum genus.*

TITE-LIVE.

On ne saurait voir un mari plus conciliant q
Syphax. On s'est demandé pendant longtemps
qu'il était devenu, s'il était mort ou vivant. Il par
au quatrième acte devant Scipion pour accuser S
phonisbe de sa résistance aux Romains, et consei
au chef romain, d'un air fort détaché et très-désin
ressé de sa femme, de sauver Massinissa du dange

Garde, si tu le peux, qu'elle ne prenne pas
Le cœur de Massinisse à semblables appas;
Mais si par ma folie il ne devient point sage,
Qu'il face à ses dépens un mesme apprentissage.

Sophonisbe seule (1) rencontre quelques accen
tragiques et traduit parfois assez fièrement les parol
de Tite-Live. Vraiment, dit-elle, je suis sensible à
présent:

Puisqu'il est arrêté que Sophonisbe meure,
Faut-il pas souhaiter que libre elle demeure?
. . . .
Possible, un jour viendra que nos neveux diront,
Oyant parler de moy, qu'un trespas mesmorable
De ma louable vie est l'acte plus louable,
Et que celle qui meurt, gardant la liberté,
Arrive, par la mort, à l'immortalité.
Tu iras, de ma part, reporter à ton Roy
Qu'il m'oblige beaucoup de me garder sa foy;

(1) Montchrétien pratiquait singulièrement le respect pour
couleur locale : il a fait de Sophonisbe une négresse, genre d'attra
poétique qu'on ne lui avait pas encore donné. Syphax dit, en parla
d'elle :

Son corps seroit plustost à force d'eau blanchy
Que son cœur obstiné à vous aimer flechy.

Qu'en eût dit Voltaire, qui tenait tant à *blanchir* Othello?

Mais que, deux jours devant, je voudrois estre morte ;
Ce desir seulement au sepulchre je porte (1).

Ce serait une étude assez oiseuse de chercher ce que les successeurs de Montchrétien ont pu lui emprunter. Il n'y a aucun rapprochement possible entre la simplicité toute nue de la tragédie de Montchrétien, et les inventions par lesquelles Mairet et ses successeurs essaient de varier et d'animer le sujet et le compliquent péniblement. Tout au plus trouverait-on un grand rapport entre les lamentations emphatiques de Massinissa, en présence du corps de Sophonisbe, et celles de sa nourrice. Il y a les mêmes concetti, les mêmes soleils, la même jalousie de l'astre. Mais c'était là un des lieux communs poétiques du temps, et rien ne prouve que Montchrétien, en particulier, soit, sur ce point, responsable du mauvais goût de Mairet.

Aman est le sujet que Racine, plus tard, devait raconter sous le nom d'*Esther*, sujet médiocrement fait pour le théâtre, malgré les dangers de tout un peuple et la punition providentielle de l'égoïste *vizir* qui sacrifie tant d'innocents pour avoir raison d'un mépris. Ce despote d'Orient, jouet misérable de son favori ou de sa femme, si prompt à se déjuger, livrant à son ministre des milliers de sujets, et l'instant d'après, à la demande d'Esther, livrant aussi aisément ce ministre et toute sa race ; ce n'est pas là une histoire qui sollicite bien vivement notre intérêt. Nous ne sommes beaucoup touchés ni des terreurs d'Aman disant, en assez beaux vers :

(1) Ce discours de Sophonisbe mourante est réduit et gâté dans l'édition de 1604.

Pardonner au pecheur qui reconnoist sa faute,
Qui s'humilie aux pieds d'une majesté haute,
Qui d'un œil ruisselant lui demande merci,
Est digne d'une femme et d'une roine aussi;

ni du triomphe de Mardochée :

Et toi, vieillard fidelle, ornement de ta race,
Occupe ses honneurs, son credit et sa place.

Si nous nous arrêtons un instant à la tragédie d'*Aman*, quoiqu'il puisse paraître téméraire et même impertinent d'évoquer, à côté de Racine, l'œuvre trop justement oubliée du vieil et naïf auteur, c'est qu'elle peut nous aider à voir un défaut dans la pièce de Racine.

La véritable histoire d'Esther est un drame terrible. Racine en a fait une élégie ; il l'a christianisée. Les duretés de l'ancienne loi l'ont effrayé. La traduction qu'il en a faite est touchante avant tout, et par là même elle est infidèle. Cela n'a plus la couleur biblique ; nous n'y voyons pas le Dieu des vengeances, le Dieu des sacrifices sanglants. Montchrétien a mieux gardé au sujet sa vraie couleur, d'abord parce qu'il est moins poète et qu'ainsi ne transformant pas en lui-même son sujet, y mettant moins de soi, il traduit plus exactement. C'est surtout que Montchrétien est du XVIe siècle, d'un temps dur où la mort, les souffrances et les exécutions sanglantes ne font pas frémir ni frissonner le poète habitué à de tels spectacles, tandis que les implacables sévérités de l'histoire juive affligent cette âme tendre de Racine, et

l'âme aussi du XVII[e] siècle. Pour qu'il conserve à l'histoire juive, dans *Athalie*, son caractère sévère, pour qu'il y montre, sans faiblir, cet imposant et redoutable pontife d'un Dieu qui ne pardonne pas, il faudra qu'il ait à venger la religion et la royauté outragées. Enfin, c'est que le XVI[e] siècle lisait plus et comprenait mieux la Bible. Luther et Calvin feuilletaient volontiers les livres juifs ; ils ne s'arrêtaient pas à la loi nouvelle. Et dans les ardeurs souvent farouches de leurs premiers sectateurs, aussi impassibles à donner la mort qu'à la subir, il y avait souvent le souvenir et la pratique de l'ancienne loi. Aussi, l'*Aman* de Montchrétien est plus vrai que l'*Esther* de Racine. Le grand rôle est donné à Mardochée que Racine a presque oublié ; il est vrai qu'il se corrigera en créant *Joad*. Montchrétien a fait à Mardochée une belle place ; c'est lui, et non Esther, qui prie pour les Juifs ; c'est lui qui veille au salut de son peuple. Le sujet, du reste, pouvait offrir au XVI[e] siècle un intérêt tout vivant. Le protestantisme, en effet, trouvait de faciles allusions dans cette histoire des Juifs persécutés. Il s'appliquait aisément et volontiers à lui-même et cette peinture de leurs souffrances, et cet espoir d'une délivrance éclatante, et ce triomphe des Juifs défendus par une belle princesse, protectrice enthousiaste et inspirée de sa race et de sa foi ; et enfin par le roi lui-même, qui les venge de leurs ennemis. On dirait que c'est le protestantisme lui-même qui, à la fin d'*Aman*, entonne ce chant de triomphe, souvenir du psaume 124, et qui est une des plus heureuses inspirations de Montchrétien :

Die, Israël, si Dieu n'eust combattu pour nous
Lorsque nos ennemis enflammés de couroux
Conspirèrent ensemble afin de nous mal faire,
Nous estions tous perdus : l'abisme estoit ouvert, etc.

L'*Hector* est peut-être la meilleure pièce de no
poète, non que l'intérêt y soit plus soutenu ou mie
ménagé : la composition est aussi naïve, l'action au
nulle. La seule péripétie de la pièce rappelle le moy
employé par Corneille dans *Horace* pour suspend
l'intérêt et le varier. L'erreur de Julie ressemble
l'erreur d'Anténor, qui a laissé le combat inache
et vient annoncer la victoire d'Hector. La joie d
Troyens rendra d'autant plus terrible l'explosion
leur douleur. Mais ce qu'il faut louer surtout, c'e
que le ton général est meilleur ; le style plus fern
et plus net, débarrassé des pauvretés prétentieuse
des galanteries alambiquées, des étoiles et des solei
Par la hauteur des sentiments et la vigueur de
forme, c'est une œuvre qui n'est pas à dédaign
Montchrétien trouvait là un sujet selon son cœu
C'est une étude des plus curieuses que ce dépla
ment d'intérêt pour les héros de la guerre de Troi
selon que l'on passe des Grecs aux Romains, d
Romains au moyen-âge. Les siècles chrétiens o
bien vengé Hector de son rival. Il avait tout ce qu
fallait pour plaire davantage à une race chevaleresq
et chrétienne. Non-seulement il est le vaincu, ce q
est déjà une cause d'intérêt, un vaincu qui re
noble en sa défaite ; mais il a quelque chose de m
lancolique en sa destinée. Il combat pour toutes
choses saintes : sa patrie, ses vieux parents,

femme et son petit enfant. Il prévoit son sort et il s'y résigne bravement. Il n'est pas étranger à la création du *Curiace* de Corneille. Pour tous lecteurs autres que des Grecs, il est bien supérieur à son heureux rival, luttant avec ses seules forces contre le fils invulnérable d'une déesse. Aussi le moyen-âge et les temps modernes ont pris parti pour lui. Le moyen-âge témoigne naïvement son enthousiasme en faisant de lui le modèle des vertus chevaleresque. L'Espagne le met à côté des héros de la légende épique. « Rodrigue, dit Guilhem de Castro, ne s'est pas laissé prendre : il s'est retiré l'épée à la main, et, dans sa marche mesurée, il ressemblait à Roland le Français ou au Troyen Hector. » Pour cet homme d'au-delà des monts, le mot de héros a deux synonymes : Roland, un Français, et la fleur de l'antiquité, le Troyen Hector.

Montchrétien a lu Homère et Virgile, et il s'en souvient assez heureusement. Il a compris le souverain mérite de cette belle scène des adieux, qu'un trait de Rabelais nous prouve avoir été populaire au XVI[e] siècle, et il la traduit parfois assez heureusement :

Viens ça, cher enfançon, doux fardeau de mes bras,
Tends à mon col armé tes membres delicats.

. . . .

Octroyez moy, grands dieux, que ce royal enfant
Devienne juste en paix, en guerre triomphant ;
Qu'il aspire tousjours à la gloire éternelle,
Qu'il pardonne au subjet et dompte le rebelle.

. . . .

Donnez à sa vertu fortune si prospère,
Qu'on die en le vantant : le fils passe le père.
Lors s'il advient qu'un jour son bras victorieux
La despouille ennemie appende aux sacrez lieux ;

Pour consoler sa mère et la remplir de joye,
Dieux que j'ay reverez, faites qu'elle le voye.

Je ne parlerai pas des *Lacènes* et moins encore de *David*. Montchrétien prétend instruire son lecteur par le tableau de la pénitence du saint roi. Mais il a soin d'exposer d'abord son péché avec une naïveté singulière et une complète absence de toute pruderie. Ni le XVIe siècle ni Montchrétien ne savent ni ne veulent voiler des situations délicates; et ce qui, dans la pensée de l'auteur, doit être une tragédie édifiante ressemble trop souvent aux farces du temps les plus hardies et les moins voilées, ou à ces passages des *Mystères*, où la naïveté de l'auteur est à peine une excuse suffisante à certaines situations scabreuses.

Le sujet de l'*Escossoise ou la Mort de Marie Stuart* paraît plein de promesses. Trouver chez un contemporain le dramatique récit de la plus dramatique des aventures, le voir porter au théâtre l'histoire de la plus romanesque et de la plus touchante des reines du XVIe siècle, de celle qui fut si faible et si forte, qui eut cette grâce exquise, cette séduction irrésistible, qui vivante inspira tant de passionnés dévouements, et dont le souvenir a trouvé dans la postérité tant d'ardents champions, c'est là une tentative faite pour piquer la curiosité. Mais, pour se laisser aller à cette illusion, il faudrait n'avoir jamais ouvert une tragédie du XVIe siècle. Plus hardis que les hommes du siècle suivant, ils ne reculaient pas devant les sujets contemporains. La mort du duc de Guise, celle de Henri IV sont devenues des tragédies; mais sans vie, sans intérêt, calquées sur le modèle antique, sans

aucun ressentiment de la vérité. Il eût fallu que Montchrétien fût bien fort pour échapper au sort commun.

Le plan de l'*Escossoise* est aussi simple que celui de *Sophonisbe*. Le premier acte est rempli par l'entretien de deux personnages, Reine d'Angleterre et Conseiller (*sic*), et par un chœur. Au second acte, on trouve un dialogue entre Reine d'Angleterre et Estats, puis la Reine d'Escosse seule et le chœur. Au troisième acte, Davison annonce la terrible sentence. La Reine essaie de consoler le chœur, etc. Les personnages n'ont aucune physionomie : ils s'appellent Reine d'Angleterre, Reine d'Écosse, Conseiller (un conseiller quelconque), le Coryphée du Conseil; chœur des Estats, chœur de demoiselles. C'est se refuser d'avance tout sentiment passionné et tendre, toute émotion un peu distincte, ce personnage collectif n'étant susceptible que d'impressions générales. Seul D'Avison (*sic*) est nommé, mais n'en a pas plus d'originalité.

Montchrétien n'a pas su ou voulu prendre parti entre les deux rivales : il essaie de les ménager toutes deux et d'amnistier Élisabeth. Mais, ce qui intéresse à Marie Stuart, c'est qu'elle est la plus touchante des victimes; et comment intéresser à la victime en supprimant le persécuteur ? Montchrétien a pris au sérieux les protestations hypocrites d'Élisabeth. C'est sans aucune arrière-pensée qu'il nous la montre s'opposant franchement au vœu de son conseil. En vain Conseiller lui remontre que son intérêt est engagé à la mort de son ennemie ; elle s'y refuse absolument. Le chœur des Estats revient à la charge et finit par arracher son consentement. Mais à peine l'a-t-elle

donné qu'elle s'indigne et déclare que jamais elle ne permettra qu'un pareil forfait s'exécute :

> Arroser l'eschaffaut du sang sacré des roys!
> Le mien y pourroit estre espandu quelquefois.
> Et que diroient de moy les nations estranges ?
> Veux-je un honteux trophée à ma gloire ériger,
> En cette roine icy tous les roys outrager?

On maudirait partout sa cruauté. Les femmes, ses sujettes mêmes rougiraient d'elles. Elle veut gagner par le pardon le cœur de sa rivale. Elle se promet d'empêcher l'exécution de l'arrêt :

> Je rompray cependant le coup de l'entreprise,
> Ouy, je le veux faire, et si, le peux fort bien :
> Estant roine on ne peut me contrôler en rien.

Ce qui, plus tard, n'empêchera pas Davison de faire exécuter la reine d'Écosse, sans qu'on sache d'où l'ordre en sera venu. Élisabeth ne reparaît plus. Nous ne verrons désormais que Marie Stuart. Le poète sent bien que le souvenir de la jeunesse heureuse de son héroïne rendra sa mort d'autant plus dramatique et touchante. Pour la faire passer sous nos yeux, il emploie un moyen naïf. C'est Marie Stuart elle même qui la raconte au spectateur. Cependant, malgré toutes ces pauvretés, il y a dans cette histoire une telle beauté qu'elle s'est imposée au poète, et que malgré la gaucherie de l'écrivain et la froideur du système, il y reste de l'intérêt et l'on y trouve quelques beaux vers. Le lieu de la scène est cette fois bien marqué; la constance de Marie Stuart vivement rendue. Elle

n'a pas été ébranlée par la terrible sentence : loin de là, elle l'a reçue avec un saint transport, heureuse d'échapper à la captivité et de recevoir enfin la récompense de son long martyre. Elle s'écrie :

Bienvenu soit le jour si longtemps attendu !

Ses femmes s'affligent et gémissent.

Mais elle, qui sans crainte à la mort se hastoit,
Leur redonnoit courage...
Vous me laissez plustost que je ne vous delaisse ;
Je vous quitte la terre et au ciel je m'adresse.

. . . .

Les esprits bienheureux sont de celestes roses
Au soleil eternel incessamment escloses.
Les roses des jardins ne durent qu'un matin ;
Mais les roses du ciel n'auront jamais de fin.

. . . .

Le voyageur lassé rit de joye au courage
Lorsqu'il voit le clocher de son proche village.
Et moy ayant fourny la course de mes ans,
Finissant mon voyage en si rude saison,
Agreable tant plus me sera la maison.

. . . .

Ainsi, j'y reverrai ce Père pitoyable.

. . . .

Mon esprit né du ciel au ciel ores aspire,
Et mon ame alterée incessamment soupire
Après le Tout-Puissant, le saint, le bon, le fort,
Que voir est une vie et ne voir une mort.

Elle s'écrie, dans un pieux ravissement :

Je voy pour m'honorer les vierges se lever,
Les prophètes, les rois attendre ma venue,

. . . .
Et Dieu mesme au milieu des anges glorieux
Me venir recevoir d'un accueil gracieux.
. . . .
Et me vestir au dos la robe de liesse,
Teinte dedans le sang de l'innocent Agneau
. . . .

Le poète nous marque qu'elle était pâle, *non de l[a] peur de la mort, mais de sa longue prison*, et il a s[u] conserver les plus attachants de ces traits que chacu[n] connaît : la reine seule calme, consolant ses ser[-]viteurs désolés ; ses prières pleines de foi, sa de[-]mande d'un prêtre, son refus très-ferme d'entendre u[n] ministre protestant.

Il y a surtout des choses heureuses et bien dite[s] dans la prière qu'au quatrième acte Marie Stuart, résignée à mourir, adresse à Dieu :

Voicy l'heure dernière en mes vœux desirée ;
A finir constamment me voilà preparée.
. . . .
Ouvrez-vous donc, ô cieux ! recevez en ce lieu
Un esprit tout bruslant du desir de voir Dieu.
Et vous, anges, tuteurs de nos ames fidelles,
Desployez. . . . . vos aisles
Pour recevoir la mienne en vos bras bienheureux.
. . . .
Afin qu'au sein d'Abram par vous estant portée
La gloire de son Dieu luy soit manifestée.
. . . .
Afin donc de jouir du fruit de mon attente
En toute humilité à toy je me presente,
Au nom de ton cher Fils qui, au bois attaché,
Vainquit pour moy l'enfer, la mort et le peché.

. . . .
Au nom, dis-je, du Fils à toy j'adresse, ô Père,
Les fidelles accens de mon humble prière.
. . . .
Prenant garde aux pechés dont je suis criminelle,
Je suis coulpable, ô Dieu, de la mort eternelle.
A ta seule Clemence aussi j'ai mon recours,
Encontre ta Iustice implorant son secours.
. . . .
Avec moy, Pere doux, en jugement n'arrive,
Et contre ta servante, ô Seigneur Dieu, n'estrive.
. . . .
Nous avons tous failly devant ta sainte face,
Et si nous en estions rejettés de ta grace,
A qui seroit enfin ton salut reservé,
Puisqu'un seul sans peché ne s'est jamais trouvé?
. . . .
Viens donc lever sur moy la clarté de ta face,
Eslance dans mon cœur un rayon de ta grace.
Fay que mon ame, ô Dieu, par ses fautes ternie,
Reçoive ton salut et ta grace infinie.
Tu l'as ainsi promis aux cœurs humiliez.
. . . .
Quand donc mon ame, ô Dieu, s'envolera dehors,
Deslaissant au tombeau la despouille du corps,
Garde qu'elle ne soit du peché retenue.
Las! je la recommande à ton soin paternel,
Daigne la recevoir au sejour eternel!

Les adieux de Marie Stuart à tout ce qu'elle a aimé, ce thème touchant qui a tenté un si grand nombre de poètes, depuis Marie Stuart elle-même quittant la France jusqu'à notre temps, ont inspiré à notre auteur quelques vers heureux:

Adieu donc, mon Escosse, adieu terre natale,
Mais plustost terre ingrate à ses Princes fatale;

Et toy, Prince bien né, doux soucy de mon cœur,
Adieu...
Adieu, France, jadis sejour de mon plaisir,
Où mille et mille fois m'emporta le desir:
Depuis que je quittai ta demeure agreable,
Le Ciel me vit tousjours dolente et miserable;
Que si dedans ton sein estoient logez mes os,
Le travail de la mort me seroit un repos.

Elle dit adieu encore au roi Henri, aux princes du sang, aux braves Lorrains:

Race des Rois cherie et des Cieux estimée,
De la France amoureuse et de la France aimée.
Adieu, superbe Cour.....
Adieu, grandes citez; adieu, chasteaux plaisans;
Adieu, peuple civil; adieu, belle noblesse,
Qui m'avez tant aimée estant votre Princesse.
. . . . , ...
Adieu, d'un long adieu, chastes et nobles Dames,
Que la France en tous lieux, en tel nombre produit
Qu'on voit d'astres brillans au milieu de la nuit,
De feuilles dans les bois, de fleurs sur la verdure.

Aux tragédies de Montchrétien, l'édition de 1601 joignait une pastorale ou *Bergerie*, en prose mêlée de vers (1).

La Pastorale du XVIe siècle est une composition à part, qu'il ne faut pas juger avec nos idées. Cette sorte d'œuvre indique un état particulier de l'esprit, un certain état riant et comme amoureux. Accuser la Pastorale de manquer de vérité, de peindre sous

(1) Traduite en allemand, avec des remarques, par Augspurger. Dresde, 1644; in-8°. (V. *France protestante*, t. VII, p. 466.)

des couleurs mensongères la nature et les mœurs champêtres, c'est ne pas comprendre son but. Ni la pastorale italienne, ni les romans français qui en sont imités ne sont vraiment champêtres; mais il faut ajouter bien vite qu'aucun d'eux n'en a eu l'intention. Ce que de belles aquarelles anglaises sont à la peinture de paysage, ce que le paysage de Watteau est à la nature, la Pastorale du XVI[e] siècle l'est à la vérité rustique. C'est le pur royaume de la fantaisie, une sorte de poétique paradis, une mascarade de l'imagination, où des femmes élégantes, des courtisans spirituels et sentant le prix de la nature, sans se soucier de la connaître de trop près, vivent en un rêve enchanté. Ils sont bergers pour faire contraste avec l'esprit ordinaire des cours; mais ils le sont un peu à la façon dont l'entend Fontenelle. Leur cœur se déguise comme leur personne; il s'essaie à la simplicité et à l'innocence, mais à une simplicité et à une innocence de gens spirituels, d'habitudes très-élégantes. C'est une création fantastique, un rêve de bel-esprit, mais un rêve qui a bien son charme; et si l'on en supprimait l'afféterie, il y a souvent bien de la grâce. Mœurs toujours aimables, nature toujours riante, ciel toujours serein, des roses et point d'épines, des bosquets et pas de ronces, des ruisseaux et point de fange; tout cela est faux, mais comme sont faux tous les beaux songes poétiques. L'humanité et la poésie ont fait parfois des rêves plus fâcheux. Nous-mêmes, qui avons tant aimé l'horrible, étions-nous plus sensés que ceux qui aimaient trop la grâce? Prenons garde aussi qu'il n'y ait quelque pédantisme à trop détruire, au nom de Théocrite et de la vérité,

la fantaisie brillante du XVI[e] siècle. Ajoutons q dans les bons écrivains du genre, la nature mê la vraie nature, le paysage sont parfois touchés d pinceau très-délicat. L'*Astrée*, au milieu de sa fan tique histoire et de ses conversations pédantesque bien des pages heureuses et gracieusement étudi

Ne cherchez pas dans la Pastorale les profondes t dresses, les émotions des cœurs vraiment atteints. O joue avec l'amour. Il ne faut pas qu'il soit une souffran mais un élégant divertissement. C'est la galanter non le véritable amour; il doit se prêter à d'agréal et ingénieux propos, plutôt qu'à des sentiments. Pastorale, dans la pensée de ses auteurs, est un lassement surtout et une fête de l'esprit. Au dra reviennent les émotions violentes, les troubles p fonds, les douleurs et les crimes de l'amour p sionné; à la pastorale l'amour poétique, où l'espr plus de part que tout le reste, plus que le cœu plus que les sens. De là des audaces et des témér d'esprit permises, une certaine fausseté, et mê ce qu'on appelle le bel-esprit; car c'est la pe guerre, l'escarmouche de l'esprit. Seulement il f que cette fausseté, pour être autorisée, soit in nieuse et brillante; qu'elle éblouisse et qu'elle charı qu'elle éclate en traits hardis qui irriteraient des ju sévères comme Boileau, mais qui désarment les tres par leur jeunesse et leur éclat.

On ne saurait prétendre, toutefois, que l'œuvre Montchrétien réunit toutes ces excuses ou tous mérites; mais elle en a déjà quelques-uns, et elle o surtout un attrait d'un autre genre.

Il ne faut rien moins que la grâce italienne p

manier agréablement ces trop riantes couleurs. La tourbe des imitateurs n'y a pris trop souvent que les concetti et les froides antithèses, et Montchrétien lui-même n'a pas toujours la main assez légère.

Son œuvre est le résumé de toutes les pastorales. Elle ressemble exactement au million de vers que pendant un siècle on a consacrés à célébrer l'amoureux martyre. Ce sont les mêmes images et les mêmes inventions : de galants dialogues, des éloges répétés de l'amour, de jeunes nymphes, suivantes de Diane, qui dédaignent la puissance du dieu auquel tout cède ; de vieilles nymphes qui regrettent leur beauté, engagent les jeunes filles à faire un meilleur emploi de leurs belles années, et joignent à leurs paroles la force des enchantements; des luttes de chant entre les bergers; des vers en écho où la rime répond; seulement l'écho de Montchrétien est paresseux, il ne répond quelquefois qu'au bout de trois vers. Le poète a voulu essayer de peindre toutes les nuances de l'amour. L'Amour apparaît au second acte, et annonce qu'il veut réaliser les vœux de douze Arcadiens qu'il enflamme, et surtout faire triompher les amours de Fortunian. Il aura fort à faire, car le désaccord est partout. Les bergers et les bergères repoussent ceux qui les aiment et aiment ceux qui les repoussent.

Le poète n'a su trouver de mouvement que dans ces résistances. Il ne sait pas faire parler l'amour simple, peindre les bonheurs de la tendresse partagée et jouissant d'elle-même. Rien de plus nul que les discours de ceux dont la passion est réciproque : il semble que les gens chez qui elle n'est pas contrariée n'ont rien à se dire.

La langue de Montchrétien n'est pas non plus toujours heureuse. Ses bergers parlent parfois un français bizarre, où se mêlent désagréablement la vulgarité et les concetti (1).

Pour égayer ces scènes trop également sentimentales, Montchrétien a introduit un satyre qui fait le gracieux et représente, à lui tout seul, la comédie. Mais ce pauvre satyre, qui ne paraît un instant que pour être bien battu, l'a bien mérité par la grossièreté de son langage.

Ce qui n'empêchait pas Montchrétien d'être, par moments, le plus emphatique des hommes. Le toast d'Hamlet n'est pas plus solennel que cette apostrophe de Fortunian, prêt à se noyer : « Naïades, retenez ces quatre vers, qui me serviront d'épitaphe, et les

(1) Dans un rhythme qui serait assez joli si Montchrétien, fort en retard, savait faire alterner les vers masculins et féminins, il dit :

Maintenant que les bocages,
Les forests et les rivages,
Les campagnes et les prés
Diaprés
Ont un beau printemps de fleurs,
Je n'ay qu'un hiver de pleurs.

Une bergère dit : Trouverais-tu bon que je fusse tousjours attachée à la queue des brebis? — Meurs, vis, chante, pleure, ce m'est tout un. — Quand on ne tomberoit que de son long, dit un berger admirant le courage de sa maîtresse, qui ne fait entendre aucune plainte, le corps en est bien esmeu.

Voici, selon l'auteur lui-même, le programme de cette composition : Je vois en cette gaillarde troupe attaquer une escarmouche amoureuse. Les coups en feront chanter, les playes en feront rire, les larmes en seront les armes, les carmes en seront les charmes, p. 3.

apprenez à ces Rives, ces Rives aux Vents, les Vents à la Mer et la Mer au Ciel, afin que tout le monde sache ma triste adventure. » A quoi une nymphe répond par ce vers, d'une simplicité égale à l'emphase de Fortunian :

En ce jour, vous aurez un heureux mariage.

Montchrétien ne le cède à personne en galantes métaphores. Un des bergers cherche sa maîtresse dans la forêt ; il a quitté la chasse pour la suivre. « Je l'ai lancée dans la forêt d'Amour, ayant un obstiné courage pour limier et des desirs furieux pour chiens de chasse ; mais, ne la pouvant attraper, ils se jettent sur moy et me font courir la fortune d'Actéon. » Cependant, il faut en ce poète normand que le bon sens se retrouve, et, par la bouche de quelques-uns de ses personnages, il proteste contre la fausseté du genre, contre ses pensées alambiquées et tout ce jargon sentimental. « Ces coups, ces playes, ces blessures d'amour, dit une bergère, sont, comme je croy, autant de contes. Pour moi, je n'en vis jamais. Tu me feras grand plaisir si tu m'en monstres ; alors, j'essairay de t'en guarir. »

Si la *Bergerie* de Montchrétien n'échappe pas aux défauts ordinaires du genre, elle a, du moins, un intérêt particulier : c'est une confession personnelle assez voilée, une *autobiographie* comme les poètes de notre temps aiment à en écrire.

C'est l'auteur qui nous en avertit dans un quatrain placé en tête du livre :

L'aveugle enfant qui les Dieux seigneurie

Et tient la terre en sa possession,
M'a fait écrire, en ceste Bergerie,
Sous des noms feints ma vraye passion.

Puis, viennent dix sonnets où il est question d'un amour qui l'enorgueillit et le torture. Il se compare à l'audacieux Icare; il se regarde comme un nouveau Titan: il s'écrie:

Je loue Amour et pourtant je le blasme
D'avoir ouvert ma veue à ce soleil,
Puisqu'il devoit me derober son œil
Tout aussi tost qu'il m'auroit mis en flame.

Il faudrait être bien habile à dégager une inconnue pour prétendre tirer de ces sonnets, de ces vers et de cette prose mythologiques le moindre supplément à la biographie de Montchrétien. Dorine, l'objet de sa tendresse, est copiée sur toutes les nymphes de la pastorale. C'est une belle insensible qui n'aime que les jeux de Diane. L'Amour essaie en vain de la dompter; il y brise ses flèches. Philistille y perd son éloquence et ses enchantements. Ce n'est qu'en se dévouant à mourir pour elle, que Fortunian parvient à l'attendrir. Il est cependant permis de supposer qu'il a composé ce poème à l'occasion de son mariage avec une femme d'un rang supérieur à lui. De là, ces allusions à l'audace de sa passion. De là aussi, la parfaite honnêteté du poème, au moins en sa conclusion. Tous ses bergers finissent par le mariage. C'est une véritable épidémie conjugale. Les doutes éclaircis, les jalousies éteintes, toutes les nym-

phes récompensent la fidélité de leurs bergers (1).

Et il est à remarquer que les bergères de Montchrétien ne sont pas comme les belles personnes de l'hôtel de Rambouillet, et toute cette société quintessenciée qui, dans leurs fausses idées de délicatesse et de pudeur, trouvent cette pensée de mariage choquante et peu poétique.

C'est là un trait qui n'est pas particulier à Montchrétien, mais qui se retrouve chez tous les poètes de cette lignée, chez presque tous ceux qui appartiennent à cette race normande, naturellement sévère, et qui a l'instinct et le besoin de la règle ; c'est l'effort pour peindre et rendre intéressant l'amour honnête. Corneille, inspiré par le génie, avec une vue haute et nette des vraies conditions de l'art, atteindra ce but en peignant les luttes triomphantes du devoir contre l'amour. Les poètes normands du XVIe siècle, plus bourgeois, essaient de célébrer directement le mariage. C'est ce qu'a fait Vauquelin de La Fresnaye dans tout un livre d'idylles destinées à célébrer poétiquement son union avec Anne de Bourgueville, fille du seigneur de Bras. C'est ce que tente ici Montchrétien. Il ne croit pas, comme le roman du XVIIe siècle, le mariage anti-poétique : il n'a pas, pour la chose et le nom, les dédains des héroïnes de Mlle de Scudéry. Il ne rêve pas pour l'amour un faux idéal platonique, un idéal d'amour qui ne s'élève

(1) Vien çà, dit Lucrine, que me veux-tu demander ?—Ce qui se peut honnestement donner à celui qui t'aime plus que la vie. Je desire seulement que tu me prennes pour mari. Ailleurs, on lit : Il a juré de ne se presenter jamais devant toi que tu ne lui pardonnes, et, pour trancher le mot, que tu ne l'acceptes pour mari.

plus haut poétiquement que pour bientôt retomber, après un inutile et pédantesque effort, dans les plus vulgaires réalités. Il voudrait essayer de le faire poétique, tout en le laissant honnête et soumis aux règles du devoir. Fortunian n'a qu'une passion au cœur et ne poursuit qu'un but légitime. Dorine, innocente et fière, arrive au mariage avec toute l'insouciance indomptée de sa jeune pudeur. Par malheur, le talent, chez ces poètes de l'amour dans le mariage, n'a pas secondé les intentions, et ils n'ont pas su assurer à leur thèse la supériorité littéraire sur une conception plus libre et moins régulière de l'amour.

C'est à la même inspiration qu'est dû le poème de *Suzanne*, en quatre livres, dédié à très-vertueuse dame Suzanne Thézard, dame de l'Isle, dont il célèbre les vertus dans sa dédicace (1). On y pourrait signaler les mêmes défauts et les mêmes qualités qu'en ses autres œuvres ; ce sont quelques jolis vers de description, celle, par exemple, du jardin où Joachim rencontre pour la première fois la belle Suzanne, et qui

> Est ceint des moites bras de l'ondoyant Euphrate,

sur lequel vogue maint navire

(1) « Puisque ce poëme porte votre nom, et qu'en cette vertu qui decore votre sexe, vous allez de pair avec celle qui m'en a fourni l'argument, il vous appartient au prejudice de toute autre. Qu'il soit donc donné à votre merite, qui me donna la première volonté de l'entreprendre et le courage de l'achever. C'est un portrait de votre ame. »

Et moint leger esquif couvert de verts rameaux,
Dont l'ombre vol'igeant se joue au front des eaux ;

où la peinture de la Muse « assemblant les couleurs de ses peintures, » est comparée à l'enfant qui picore des fleurs en un jardin, et dont le courage enfantin ne peut

Estre rassasié de l'odorant butin :

ce sont quelques traits heureux ou délicats dans la peinture de *Suzanne*, de sa pieuse résignation ; mais rien qui saisisse bien fortement l'imagination. Il y a moins de taches, mais aussi moins de vers frappants que dans ses tragédies.

Tel est aussi le caractère des vers qu'il avait consacrés au souvenir de la femme du président Groulard, de M[lle] d'Helins, de M. de Bréauté. C'était alors l'usage : Vauquelin de La Fresnaye a laissé tout un livre de *Tombeaux ;* il était rare qu'on rencontrât dans ces compositions des qualités bien saillantes. En vain chercherait-on dans celles de Montchrétien des traits originaux, des renseignements biographiques intéressants. Ce ne sont que de longues moralités sur les misères de l'humanité, sur la fragilité de nos espérances,

Montchrétien avait encore, nous dit-on, écrit une traduction des Psaumes de David, qui, avec cette forme énergique que nous lui connaissons, pouvait n'être pas sans mérite. On peut en juger par le psaume qui termine la pièce d'*Aman*, et par un autre imprimé en ses œuvres. Enfin, il avait commencé une Histoire de Normandie qui n'a pas non plus vu le jour.

III.

Ces œuvres que nous venons de parcourir appartiennent toutes à la jeunesse de Montchrétien. Son âge mûr nous a laissé un livre d'un tout autre caractère, ce *Traité d'Économie politique* (1), que nous avons signalé dans sa *Vie*, et dont le titre seul mériterait de fixer l'attention. Il fait de l'auteur un des pères de la science. Montchrétien, en effet, est le premier qui ait inscrit solennellement ce nom en tête d'un volume sérieux (2). On trouve, il est vrai, des notions de ce genre éparses dans Bodin, dans le *De statu Galliæ*, etc. (3) ; mais personne, avant Montchrétien, n'avait songé à réunir en un corps d'ouvrage spécial tout ce qui avait trait à la production de la richesse, aux moyens de la développer et de la conserver dans une nation, aux lois du travail, à la protection qu'il peut attendre du Gouvernement, au Commerce et aux Colonies. Un biographe de l'abbé

(1) Dans le privilège, ce livre est désigné sous le titre de *Traité œconomique du Trafic*.

(2) C'est le seul mérite que lui reconnaisse M. Blanqui, qui nous semble avoir parlé de lui avec trop de dédain. Voir le *Dictionnaire d'économie politique*.

(3) On pourrait citer quelques livres spéciaux dont les auteurs se sont rencontrés avec Montchrétien sur quelques-unes de ces questions. Voir entr'autres le *Miroir des François en dialogues*, par Nicolas de Montand, 1582 ; l'*Histoire du commerce de France*, d'Isaac de Laffemas ; l'*Édit du Roy* [illegible] *suppression du luxe*, 161[illegible].

de Saint-Pierre écrivait récemment : « C'était un économiste ingénieux et fécond, avant que l'économie politique existât même de nom. » Il est bon de rappeler ici que, près de cent ans avant l'abbé de Saint-Pierre, un écrivain normand avait publié un *Traité d'Économie politique* et fait prendre date à son pays dans la science. Il faut se rappeler, d'ailleurs, que la France n'était pas aussi neuve à toutes ces questions qu'on pourrait le supposer aujourd'hui. Un grand mouvement avait été imprimé au commerce sous Henri IV et par Sully lui-même, malgré ses résistances instinctives, et l'assemblée du Commerce, en 1604, avait agité toutes sortes de questions industrielles et commerciales.

Le livre de Montchrétien n'est peut-être pas un traité complet dans le sens rigoureux du mot. On n'y trouve pas un corps de doctrines, et il n'y aurait pas, aujourd'hui, à en tirer de grands enseignements économiques; mais, au point de vue moral et historique, au point de vue même de l'histoire de l'économie politique, il appelle une sérieuse attention. Le style lui-même n'en est pas sans mérite. Si, parfois, il se ressent des défauts du temps, s'il offre des traces de pédantisme, des développements inutiles et pompeux, des lieux communs emphatiques et chargés d'une érudition indigeste; si l'auteur se souvient trop qu'il a été poète de profession, et abuse par moments des métaphores, des rapprochements classiques et des souvenirs des anciens, qu'il traduit en vers assez pénibles, quand il veut bien oublier tout ce luxe de placages, non-seulement, en général, son style est clair et facile; mais il a, le plus souvent, la phrase

énergique et colorée, une verve tantôt plaisante et tantôt entraînante, des mouvements chaleureux quand, par exemple, il plaide auprès du roi la cause de ses pauvres et braves sujets, victimes de l'avidité jalouse des étrangers ; des pages agréables, lorsqu'il peint la grande pêche, ou nous rend le tableau des villes hollandaises et de l'animation pacifique que leur donne le commerce. C'est, enfin, un représentant, qui n'est pas à mépriser, de cette belle langue énergique et originale du XVIe siècle, toute pleine d'images familières et d'une éloquence franche et qui jaillit du cœur.

L'ouvrage est divisé en quatre livres. Dans le premier, il traite des arts et manufactures; dans le deuxième, du commerce ; dans le troisième, de la navigation ; dans le quatrième enfin, des devoirs du Prince. Ce dernier livre, dans la pensée de Montchrétien, se rattache étroitement aux précédents : l'auteur ne comprend pas que les anciens, pour lesquels il est, du reste, plein de respect, aient séparé l'économie, c'est-à-dire la science de la richesse, de la Police ou politique : il veut les réunir (1).

(1) J'ai déjà remarqué que ce livre de Montchrétien qui, d'après le témoignage de l'auteur lui-même, s'achevait en décembre 1614, est contemporain d'un grand mouvement d'esprit vers les questions politiques et sociales et de ces États-Généraux de 1614-1615, les derniers réunis avant ceux qui inaugurèrent la Révolution. Montchrétien rappelle souvent l'assemblée qui se tient au moment même où il écrit; il est heureux de penser qu'elle va représenter au roi les plaies, misères et désordres de ce royaume. Il s'associe hardiment à ses réclamations. Il en conçoit les plus belles espérances. L'accord, du reste, est parfait entre l'auteur et les cahiers du Tiers. La moitié du volume

Son premier mérite est de comprendre et de faire bien sentir l'importance et la grandeur de ces questions du commerce et de l'industrie et de tout ce qui s'y rattache, et de montrer excellemment comment ils importent à la puissance du roi lui-même et à la prospérité de son État. Il déclare, dans sa dédicace, qu'il a résolu de vouer à la gloire du roi et à l'augmentation de sa patrie tout ce que Dieu a mis en lui d'action, de pensées et de paroles ; il croit ne pouvoir mieux les servir qu'en traitant ces questions. Les hasards de sa vie aventureuse l'ont jeté chez des nations commerçantes, la Hollande et l'Angleterre, qui ont dû au commerce une prospérité rapide et éclatante, comme Gênes et Venise l'avaient fait au moyen-âge. Il a su profiter des spectacles qu'il a eus sous les yeux. La Hollande, surtout, a excité son admiration. « Ce pays, dit-il, est un miracle d'industrie... Jamais Estat n'a tant fait en si peu de temps ; jamais des principes si faibles, si obscurs, n'ont eu de si hauts, si clairs et si soudains progrès. Rome a été trois cents ans sans quasi sortir de son territoire ; lui, depuis vingt-cinq ans, il fait connaître son nom et ses armes à la Chine. Toutes terres lui sont ouvertes... Que conclurai-je donc après avoir recueilli mes esprits ravis d'admiration ?... Si je voulois laisser à la postérité un tableau de l'utilité du commerce, je décrirois icy, d'un costé, les villes d'Amsterdam et de Middelbourg en l'estat qu'elles es-

de Montchrétien y est reproduite : — protection ; — oppression à l'étranger ; — argent d'Espagne ; — commerce de la soie ; — invitation au roi de tenir des audiences à l'exemple de saint Louis.

toient il y a vingt-cinq ou trente ans, et, de l'autre, celuy auquel elles sont maintenant, grosses de peuples, comblées de marchandises, pleines d'or et d'argent. Ce changement s'est fait sans que nous nous en soyons quasi apperceus; comme nous voyons insensiblement un enfant devenir homme (1). » Et ailleurs : « Ces gens sont habiles, car ils accommodent fort à propos les choses à leur profit, et l'artifice leur est beaucoup plus favorable que la nature. C'est en quoi principalement on doit les reconnoistre pour hommes : ils ne filent, sèment, ni plantent, et si sont nourris et vestus plus magnifiquement que nuls autres. Ils n'ont rien et ont tout par le moyen de leurs diverses navigations (2). » Il connaît et explique aussi bien les causes de la richesse anglaise, et il les célèbre dignement. Il a un enthousiasme vrai pour l'industrie et ses merveilles. Il ne partage pas les préjugés des lettrés de son temps, qui réservaient toute leur admiration pour l'art de tourner une phrase. Et ce nom de beaux-esprits, dont ils sont si fiers, il l'applique à tous ceux qui se signalent par quelque découverte, fût-elle même industrielle, et il s'écrie : « Je ne connois rien de plus grand au monde qu'un grand esprit, rien ne lui est comparable. » Il n'est pas de ces copistes de l'antiquité qui proscrivent les arts et le luxe, et « bornent la félicité d'un État à la seule vertu simplement mesurée, et pensent que cette vie, ainsi tracassée à l'appétit du gain, lui soit du tout contraire. La pudeur, fidèle garde des

(1) *Traité de l'Économie politique : Du commerce*, p. 16, 17.
(2) Id., p. 104.

vertus, reluit aussi bien sous la soie que sous la bure. » Et il renvoie ces rêves des plagiaires des Stoïciens, « bons pour la contemplation du philosophe, » à leurs républiques imaginaires.

Pour lui, il ne néglige aucune occasion de relever l'honneur de ces professions, et de montrer comme elles sont honorées chez d'autres nations, dans la Grèce antique, en Italie, en Angleterre, et combien cela est juste; car elles sont, nous répète-t-il sans cesse, non-seulement profitables à l'individu qu'elles enrichissent, mais profitables et nécessaires aux États dont elles assurent la prospérité en même temps que la paix, chassant l'oisiveté, cause de misère et de trouble, offrant un vaste champ à l'activité des esprits qui se tournerait bientôt en agitation, assurant même leur grandeur. Et il déclare hardiment au roi : qu'on a tort de lui dire qu'il doit avoir des préoccupations plus hautes (1).

On peut, dit-il au jeune prince, réduire à trois moyens principaux la gloire de votre règne et l'accroissement de la richesse de vos peuples. Ces trois moyens sont : réglement et augmentation des arts et manufactures, entretien de la navigation qui dépérit tous les jours, rétablissement du commerce : laboureurs, artisans et marchands, trois classes dignes de tout l'intérêt du souverain ; « trois canaux de l'utilité commune qui portent

(1) Du reste, tout en demandant respect pour ces professions, Montchrétien n'a rien de révolutionnaire ; il ne songe pas à réclamer la destruction des Classes. Il se demande, comme le Tiers-État dans ses Cahiers, s'il doit être défendu aux gentilshommes de se mêler du commerce et du trafic, et il tranche la question comme le Tiers.

et versent l'eau dans les grandes places de vos cités, là où viennent s'abreuver tous les autres hommes, à l'entretien desquels les fontainiers publics doivent prendre garde de fort près. »

Il convient au roi de régler les arts et manufactures. « La richesse d'un Estat ne dépend pas seulement de sa large étendue, ni de l'abondance de ses peuples, mais de n'y laisser nulle terre vague et de disposer avec jugement un chacun à son office. » Il faut produire, par conséquent, la plus grande somme de travail possible, et ne laisser nulle force inactive. A la suite de la guerre civile, la mendicité et le vagabondage avaient pris un développement effrayant. « Combien, dit Montchrétien, rodent parmi nous, valides et robustes de corps, en pleine fleur d'asge et de santé, vaguant jour et nuit de çà de là, sans profession ni demeure aucune determinée : chacun le voit tous les jours avec estonnement. Les carrefours des villes, les grands chemins en fourmillent, et leur importunité met hors des mains de la charité ce qu'elle n'avoit accoustumé d'octroyer qu'à une vieille, faible et percluse indigence. »

Ainsi, le problème du paupérisme et de la misère se posait complètement. L'auteur voit un moyen simple de le résoudre, c'est de diviser les pauvres en deux classes : les valides et les non-valides. Aux non-valides seront réservées les ressources de la charité. Montchrétien veut qu'on la provoque par tous les moyens, qu'on mette des troncs aux portes des villes et des temples. Il demande même qu'on la réglemente et qu'on la rende obligatoire. Il voudrait, par exemple, qu'au-dessus d'une certaine somme,

les gains des marchands fussent soumis à une retenue au profit des pauvres. C'est, nous le verrons, un de ses défauts, de ne pas laisser assez à faire à la liberté, et la charité peut s'en passer moins que toute autre vertu.

Aux pauvres valides il faut donner du travail: c'est au public à aider en cela le Gouvernement, en les employant à des travaux qui joindront le profit particulier à l'utilité commune, en ouvrant, sur les différentes parties du pays, des ateliers de diverses manufactures.

« L'homme le plus entendu en fait de police, dit très-bien Montchrétien, n'est pas celui qui, par supplices rigoureux, extermine les brigands et voleurs; mais celui qui, par l'occupation qu'il donne à ceux qui sont commis à son gouvernement, empesche qu'il n'en soit pas... et cela, sans doute, fera jeter à bas mille roues et potences, sans y employer les foudres de la justice, dont les spectacles ne sont pas moins horribles que necessaires. »

Au besoin on les contraindra au travail. « Ainsi se dechargera le public, et se prouvera qu'il n'est si petit art qui ne donne la nourriture et le vestement à son homme. »

Entre tous les arts, l'auteur donne le premier rang à l'agriculture. Comme Sully, il signale l'importance du labourage et de l'élève du bétail. Comme les moralistes du XVIII[e] siècle, il voudrait ramener les oisifs à la terre, rendre à la campagne ses habitants aisés. Il se plaint « qu'on déserte les champs, qu'on ait laissé ces vives sources d'honneur, de contentement et de profit, où nos pères puisoyent, pour se pre-

cipiter aux charges publiques, laissant les terres à des fermiers, à des mercenaires, à des vallets plus attentifs à les espuiser de valeur et de graisse qu'à les bien façonner et amender... Nos paysans ont beaucoup degeneré... nos terres s'en ressentent. Elles nous oublient comme nous les avons oubliées. » Cela rappelle les plaintes éloquentes, et d'une originalité si piquante en la forme, que Bernard Palissy faisait entendre trente ans auparavant (1).

Ce fâcheux état de l'agriculture tient aussi à la misère des laboureurs. Montchrétien appelle sur eux l'intérêt du roi. « Tout ce discours, dit-il, ne tend qu'à ramener vos yeux sur vostre pauvre peuple. Combien y en a-t-il qui aient leurs terres en propre, et leur travail se faisant tout pour autruy, perdent-ils pas le soin et l'envie de bien faire? Combien y en a-t-il dont les harnois meurent de faim, et qui sont eux-mesmes mal nourris, et comment pourront-ils s'employer fortement et fouler sur les manchons de la charrue? Tous ces manquemens se recognoissent depuis plusieurs années et se feront mieux sentir à l'advenir, si vos Majestés, par leur bonté, n'y donnent ordre... C'est toujours le peuple qui souffre le plus de toutes les charges. Les laboureurs soutiennent l'Estat et portent tout le faix du corps. Vous en devez prendre un soin très-particulier. C'est par eux que vous soudoyez vos armées, que vous payez vos garnisons, que vous munissez vos places, que vous remplissez vostre espargne. C'est par eux que vostre Noblesse vit et que vos villes sont

(1) V. Bernard Palissy : *Secrets et merveilleux enseignements pour multiplier la richesse.*

nourries... Vous-mesme avez besoin de leur aide, ainsi que vos subjects, lesquels tous ensemble, je n'en doute pas, parlant par la bouche de vos trois Estats assemblez, intercederont très-humblement envers vos Majestés pour leurs nourrissiers, et en obtiendront la satisfaction et le contentement que meritent tant de labeurs pris pour le public, trempez de sueur et bien souvent de larmes.

« Si naturellement on est obligé à l'amour et conservation de quelques-uns, n'est-ce pas de ceux qui font vivre soy-mesme et les autres? Si la charité doit avoir quelques regards... pour qui se doit-elle plustost employer que pour des hommes faibles et innocens (1)? Si la Justice à qui Dieu commet la protection des pauvres, aussi bien que le maintien des riches, est subjecte à veiller pour le bien de tous, sur qui tiendra-t-elle les yeux plus ouverts que sur ceux qui sont exposés à toute injure... ceux qui sont toujours prests d'obéir... ceux qui tendent le col au joug et, l'ayans receu, le portent si doucement? Pour conclusion, quiconque est appelé au gouvernement des peuples doit les aimer pour en estre aimé; car leur amour est son plus ferme rempart et sa forteresse inexpugnable. Quiconque les aime ne leur impose point des fardeaux qu'il ne voudroit pas toucher du bout du doigt; car luy-mesme les soupeze et juge prudemment s'ils sont egaux ou disproportionnés à leur force. »

(1) « Je me suis plusieurs fois estonné, écrit-il ailleurs, comme en un Estat si grand et si florissant que cestuy-ci, on souffre si longtemps que tant de gens y ayent faute des choses necessaires à vivre. »

J'ai pris plaisir à citer cette page tout entière, parce qu'elle honore singulièrement Montchrétien : elle nous fait voir combien son style est chaleureux, original et vraiment éloquent lorsqu'il parle avec son âme et laisse de côté tout le pédantesque attirail qu'on prenait alors pour l'éloquence : elle montre en même temps comme son livre est animé d'un généreux esprit, combien est grande sa sympathie pour tout ce qui souffre. Le même sentiment l'inspire quand il s'élève contre la tyrannie des gabelles, ou contre les riches et les puissants qui maltraitent les peuples (1). Il faut en féliciter Montchrétien ; et ici, comme pour d'autres passages que nous signalerons, louer hautement le courage et le patriotisme trop oubliés de celui qui osait, simple particulier, devancer la grande voix des États-Généraux, et le premier indiquer les abus et les misères, et marquer les réformes dont la réclamation devait le plus recommander le souvenir de l'Assemblée de 1614.

Les arts qu'il signale ensuite et qu'il voudrait voir entourer d'une protection spéciale, sont ceux de la forge, la chapellerie, les toiles, l'industrie de la soie,

(1) A propos des gabelles, « on ne recognoist depuis longtemps que trop et par trop de lamentables experiences comme partisans, fermiers, archers, peagers, voituriers, controlleurs, greneliers, regratiers et jusques aux moindres destailleurs, trouvent tous les jours nouveaux moyens, par diverses inventions, d'y faire profit à la ruine de tous vos peuples. »

Et plus loin : « Que l'on estouffe comme un amas de chenilles ces petits traisneurs de sacs, coureurs de marchés, maquignons de dismes..., qu'on peut dire estre les vrais hannetons qui devorent toute la substance et nourriture du peuple. »

les draps, la tannerie, la librairie, la verrerie, les arts du bâtiment. « Bastir, dit-il, sent son homme. Les pays ne sçauroyent avoir de plus beaux et de plus durables ornements que les superbes logis. » Il est, à propos des soies, de l'avis de Henri IV contre Sully, et voudrait qu'on en développât avec ardeur la fabrication, afin de supprimer le prelèvement énorme que souffre la richesse nationale de l'introduction des soies étrangères, droit de 10 °/ₒ pour le sultan, 2 °/ₒ pour l'ambassadeur, 2 °/ₒ pour les consuls de Syrie ; gabelle à la sortie des villes d'Italie, droit de passage pour le duc de Savoie, etc. C'est sur vos sujets, dit Montchrétien, que les princes étrangers font leurs levées. L'industrie à laquelle il s'arrête le plus longtemps, et avec le plus de complaisance, est celle du fer et de l'acier, les arts de la forge, comme il les appelle. Il est impossible de ne pas noter, à ce sujet, qu'il y a un intérêt tout personnel. On croirait souvent, en lisant son livre, entendre les réclamations d'un propriétaire de hauts-fourneaux dans une discussion récente et fameuse. Pour sauver cette industrie, dans laquelle, assure-t-il, on ne vit plus qu'à grand'-peine et qui va bientôt périr dans l'abandon, il demande qu'on donne aux Français seuls toute la manufacture composée de fer et d'acier. « Admettre les estrangers, dit-il, c'est oster la vie à plusieurs milliers de vos subjects dont cette industrie est l'heritage et le travail, et le fond de vostre revenu. »

Montchrétien, en effet, pour cette industrie comme pour toutes les autres, et pour le commerce et pour la navigation, soutient des idées qui ne seraient guère en faveur aujourd'hui et se montre protectionniste

fervent. Il accuse partout un grand dépérissement dans la fabrication et dans le commerce ; des produits de qualité inférieure, des tromperies fréquentes sur la valeur des marchandises et avec tout cela la ruine d'une foule de marchands. Il attribue cet état de choses d'abord aux guerres civiles, qui ont forcé une foule d'ouvriers français à s'expatrier et à enrichir de nos arts des nations rivales comme l'Angleterre ou l'Espagne ; et il offre à ce sujet avec enthousiasme, à l'imitation de la France, l'exemple de la grande Élisabeth, qui a accueilli les fugitifs avec joie, et a su ainsi se faire adorer de son peuple en lui enseignant les arts qu'il ignorait. Mais il s'en prend surtout à la concurrence étrangère. Il nous apprend qu'elle inondait alors la France de ses produits, et que, les offrant à vil prix, elle fermait le marché français à nos produits nationaux. Ce bas prix, il l'explique par l'infériorité des marchandises, et aussi par d'autres causes qui ne sont pas à l'avantage de la France, et qui assurent, selon lui, le succès de la Hollande. C'est un fret moins coûteux, une meilleure entente des affaires, plus d'économie, plus de sobriété, plus d'attention continuelle, plus d'esprit d'épargne, moins de désir de jouir vite. « Ils se tiennent mieux au courant des besoins et sont plus tost prests à les satisfaire ; ils sont les premiers et les mieux fournis aux foires. Ils les cognoissent mieux que les François mesmes, et par leur diligence accoustumée s'en avantagent aux occasions. » Il n'y voit qu'un remède, applicable à l'industrie comme au commerce, l'exclusion des étrangers, « à moins qu'ils ne puissent communiquer quelqu'industrie profitable et avantageuse, » et l'exclusion de

leurs produits. Il veut que le roi intervienne pour protéger le commerce national, l'industrie nationale. Il résume ses principes en certains axiômes très-nets :

« Il faut que le pays fournisse le pays. »

« Il est naturel que chaque pays nourrisse et entretienne avant tout ses hommes. Il semble bien raisonnable que chaque ville ait quelque chose de particulier et comme en réserve pour ses propres enfants, afin qu'elle leur puisse bien faire..., puisqu'elle-mesme est chargée de leur soin et despense en cas de pauvreté, de naturelle ou accidentelle indisposition. » A ce propos, il cite avec complaisance l'exemple de Lyon qui, imitant les étrangers, « defend à celui qui tient boutique ou fait travailler, de prendre un estranger au prejudice de celui de la ville qui demande de la besogne, et de trois mois en trois mois, les compagnons lyonnais expulsent les estrangers. »

L'auteur voudrait qu'on réservât au moins aux Français l'usage de certaines industries, qu'on défendît aux étrangers de prendre des facteurs ni des commissionnaires (ils seraient ainsi forcés de vendre à meilleur marché), aux Français de s'employer à leur profit, enfin qu'on perçût plus sévèrement les droits d'entrée.

Son ardeur à les repousser va parfois jusqu'à la férocité, et il dit : « Je repeterai seulement que ceux que nous appelons hostes estoient nommés anciennement ennemis, et qu'en ceste signification se doivent prendre ces mots des lois des Douze-Tables : contre l'hoste soit eternelle l'autorité. »

Cependant qu'on y prenne garde et qu'on ne se

hâte pas, sur cette déclaration de principes, de décider que Montchrétien est un esprit anti-libéral. Montchrétien, au contraire, écrit : « Le commerce estant du droit des gens, doit estre egal entre egaux et sous pareilles conditions entre pareils. D'une part et d'autre, il le faut rendre totalement exempt de soumission et d'infamie, reciproquement libre et sans restriction de païs. » Et, logique avec lui-même, il demande dès lors le complet affranchissement de certaines industries.

Si donc Montchrétien réclame des mesures rigoureuses, c'est au nom du droit de légitime défense. Le régime de la France à l'égard des étrangers est tout-à-fait libéral ; l'étranger, en France, peut vendre, trafiquer, s'établir au même titre que les nationaux (1). Au contraire, le Français à l'étranger ne rencontre que droits énormes qui lui rendent la concurrence impossible, priviléges sans nombre qui arment les nationaux, exactions et persécutions de

(1) Et si l'on en croit le tableau lamentable que trace Montchrétien de la détresse publique, ils ont terriblement abusé de la générosité française. « L'industrie françoise chosme. Le commerce languit. Les estrangers, nous dit-il, se voient quasi seuls sur nos quais. Pour soixante ou quatre-vingts navires flamands, il n'y en a pas ordinairement dix ou douze françois. Cela les rend si rogues, qu'il semble que les hasvres soient à eux et non à nous. Il en est de mesme pour la navigation des rivières. Les estrangers se sont emparés de tout le negoce. Il n'y a plus de place pour nous non pas chez nous-mesmes : nous y sommes estrangers et reduits à rien faire. Les François n'ont plus d'autre ressource que de se faire les courtiers de ceux qui les depouillent. » Il se plaint qu'ils enlèvent jusqu'à nos domestiques et qu'un Français ne peut plus se faire servir. Mais en vain celui-ci irait-il à l'étranger tenter la même fortune : il n'y a pas de réciprocité.

toute sorte. En Angleterre, il ne peut vendre directement ses marchandises; il faut qu'il les remette à des compagnies investies d'un monopole, qui fixent le prix d'achat et règlent à leur gré leurs profits. En Espagne, il rencontre des tracasseries de toute sorte et les poursuites même de l'Inquisition. L'Espagne, dans son despotisme jaloux et son désir de garder le monopole du commerce des Indes, saisit tout navire français rencontré sur la route; elle a même défendu, pour éviter toute réclamation, d'amener en Espagne aucun des prisonniers, et fait pendre sans merci les équipages. Au lieu d'admirer la générosité française et de songer à l'imiter, les étrangers la raillent et, la regardant comme une duperie, disent : Si vous n'êtes sages, est-ce une raison pour que nous soyons fous? Si Montchrétien est intolérant, c'est que les étrangers ont pris les devants et qu'il rencontre chez toutes les nations une intolérance bien plus forte. Il aimerait mieux un régime humain établi partout. Il voudrait que le roi obtînt des autres souverains un traitement meilleur pour ses sujets. « Ils ne vous peuvent, dit-il, raisonnablement denier ce que vous leur accordez si gracieusement, si amicablement, si favorablement. » C'est en présence de leur résistance illibérale qu'il insiste pour que la France ne soit pas dupe plus longtemps, mais apprenne de ses voisins « à garder les arts en sa main. »

On entend ici le cri de détresse et d'alarme du commerce français, qui, maltraité partout, se voyant fermer tous les marchés et les débouchés, demande à son roi de pouvoir au moins se défendre chez lui. Bien des années devront se passer et une révolution

complète s'accomplir pour que l'initiative des idées libérales nous revienne des nations mêmes qui ont été les premières à les supprimer, dans un étroit intérêt de développement particulier.

Ce n'est pas l'intolérance commerciale que Montchrétien voudrait voir imiter des étrangers. Il demande surtout, et sans cesse, qu'on leur prenne ce qu'ils ont de meilleur. Il n'est pas de ces esprits étroits qui n'admirent que ce qui est de leur pays. Il a d'autant plus de mérite qu'il sent admirablement les avantages de sa patrie, et qu'en toute occasion, il proclame hautement la supériorité de la France et en comprend toutes les merveilleuses ressources.

« Vos Majestés possèdent un grand Estat, agreable en assiette, abondant en richesses, florissant en peuples, puissant en bonnes et fortes villes, invincible en armes, triomphant en gloire. Son territoire est assez vaste pour le nombre infini de ses habitants, sa fertilité pour leur nourriture, son affluence de betail pour leur vestement. Ils ont la douceur du ciel, la temperature de l'air (un air tempéré), la bonté des eaux. La France seule peut se passer de tout ce qu'elle a des terres voisines, et toutes les terres voisines nullement d'elle. Elle a des richesses infinies connues et à connoistre, des sources inepuisables de richesses naturelles. Au lieu que les minières estrangères se vident en peu d'années et ne peuvent renaistre qu'en plusieurs siècles, celles-ci durent et se renouvellent d'elles-mesmes tous les ans. Qui la considerera bien, c'est le plus complet corps de royaume que le soleil puisse voir depuis son lever jusques à son coucher; dont les membres sont plus divers et

toutefois mieux se reportant selon la symetrie requise à un bel Estat. »

Montchrétien est animé du plus vif patriotisme. Il ne parle jamais de son pays qu'avec le plus noble enthousiasme. « C'est le peuple le plus brave, le plus belliqueux de tous, le seul franc de nom et d'effet, ne devant rien à nul peuple de la terre et ne recognoissant, après Dieu et le roi, que son espée. » Il revendique sans cesse le privilége de la liberté pour « les François, c'est-à-dire des hommes nés libres et nourris de mesme, des gens nés et habitués sous une juste, legitime et hereditaire principauté. » Il parle avec fierté de ces matelots qui, « employés, seroient suffisants pour porter, faire cognoistre et respecter la bannière de France en Orient et en Occident, au Septentrion et au Midi. »

Il se plaît à montrer « la France regorgeant d'habitants : de ses grandes richesses, la plus grande, c'est l'inepuisable abondance de ses hommes. » Il voudrait seulement qu'on sût les ménager : « car ce sont gentils esprits, actifs et pleins d'intelligence, de qualité de feu, capables d'inventer et de faire. » Il signale, à plusieurs reprises, cette activité naturelle au travail. Et venant au reproche de légèreté qu'on nous adressait dès ce temps-là, Montchrétien dit que c'est plutôt allégresse et promptitude naturelle que nous avons en toutes choses; car « il ne se trouve nation au monde de plus vif esprit que la françoise, mieux née aux armes, aux lettres, à la marchandise. Une seule chose te manque, ô grand Estat, la connoissance de toy-mesme et l'usage de ta force. »

L'auteur, en effet, remarque que nos voisins se

servent de nous mieux que nous ne savons faire nous-mêmes ; que cette multitude d'artisans français qui sont allés chercher de l'emploi et du travail en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Flandre, y ont développé des industries bien plus riches qu'en France. « Les autres peuples recognoissent tous les jours que si les François ressentoient leur courage et recognoissoient la force que Dieu leur a donnée, il n'y auroit nation au monde qui ne fust contrainte de subir leur joug. Mais ils ne sentent pas la force et la grandeur de la France... [1] Ils ne cognoissent pas si parfaitement en quoy elles consistent, ni jusques où elles peuvent s'estendre et atteindre, comme font les estrangers les plus esloignez qui, plusieurs fois, ont eprouvé la roideur de son bras.» Le defaut de l'esprit français, c'est que « nous sommes trop portés à desdaigner nostre bien. Mais, dit-il gaiement, pour voir la femme de nostre voisin belle à nos yeux, agreable à nostre fantaisie, il ne faut pas tout soudain haïr et mespriser la nostre. Il seroit plus à propos de juger sans passion si le fard estranger, si l'air nouveau d'un visage, si l'ornement non domestique suborne point nostre vue et n'apporte point d'illusions à nostre jugement, pour le corrompre et l'avantager sur la beauté familière naturelle que nous possedons. Car, en ce cas, vaudroit-il pas mieux y adjouster ce qui nous peut plaire, puisqu'il nous est possible, et prendre tout subject de contentement en ce que nous avons à la main, etc. ? »

Montchrétien insiste beaucoup sur ce devoir pour la France, de féconder les ressources merveilleuses qu'elle possède. Elle a été, à certains égards, l'insti-

tutrice du monde. C'est elle qui a enseigné le commerce et l'industrie aux Hollandais, aux Anglais, qui la dépassent à leur tour. Il faut, sans mauvaise honte, qu'elle se remette à leur école, et il signale plusieurs de ces emprunts qui lui seraient profitables.

Elle peut apprendre des Allemands le cas qu'il convient de faire de l'industrie. « Les plus grands seigneurs allemands, encore à présent, font apprendre quelque mestier à leurs enfants ; ce que je ne mets pas icy pour exemple de devoir, mais pour monstrer comme ils jugent que, survenant bannissement, servitude ou necessité, ils peuvent tirer de là l'aide et soustien de leur vie. » On voit que cette idée, tant prônée au XVIII[e] siècle, n'appartient pas à Rousseau.

Elle peut prendre encore aux Allemands ou à la Suisse ces écoles professionnelles ; « ces colléges que les seigneurs entretiennent pour faire instruire leurs pauvres subjects aux mestiers mechaniques. Elle pourroit, en mesme temps, suivre quelques-unes de leurs pratiques dans l'education liberale, comme celle de designer au prince, dans les plus grandes escoles, les plus capables en theologie, jurisprudence, medecine, mathematiques, art militaire qu'il couche sur son Estat. Elle devroit, à l'imitation de la Hollande, fonder de ces maisons où les enfants pauvres sont recueillis et eslevés dans la pratique d'un mestier. »

Une chose encore l'a charmé en Hollande : c'est que, par engins et outils d'invention mécanique, ils soulagent infiniment le labeur des hommes et, par conséquent, diminuent les frais de la besogne et peuvent donner leurs produits à vil prix. Il voudrait voir se répandre en France les machines.

Enfin, il faudrait qu'à l'exemple de la Hollande on encourageât et on soutînt les inventeurs. « Là, chacun est seur de recueillir les fruits de son invention, sous la garantie de la foi publique; seur aussi de retrouver les encouragements publics. En France, l'esprit est aujourd'hui compté pour moins que rien. Ce qu'il y a de plus divin au monde n'est pas, à la millième part, tant estimé que le plus vil excrement de la terre. » C'est au prince à leur offrir l'occasion. « Donnez, sire, s'écrie Montchrétien, donnez les coudées franches à ces esprits dont je parle. Protegez-les. Quiconque aide par conseil ou par effet la Respublique, est digne d'estre honoré et recompensé de la Respublique. L'honneur nourrit les arts. »

Dans le second livre, il reprend la plupart des idées que nous venons de signaler en les appliquant au commerce. Il paraît fort au courant de toutes ces questions, des ressources que l'Angleterre ou l'Espagne ou tout autre pays offrent à l'exportation française, des conditions dans lesquelles s'y fait le trafic. Il connaît l'Angleterre et ses lois commerciales; il explique longuement l'organisation de ses grandes compagnies, dont il propose l'imitation à la France. Il a lu l'histoire avec fruit, et le prouve par les longs développements de son livre sur l'Histoire de France, l'Histoire des colonies et des découvertes, ne négligeant aucune occasion de rappeler la part trop oubliée qu'y ont eue les hardis marins de Dieppe (1), et de relever les faits qui nous honorent. Il expose avec

(1) « Les Portugais, arrivant au Bresil, y trouvèrent des vaisseaux de Dieppe. »

grand détail la nature des torts que fait au commerce français la concurrence étrangère.

Abordant toutes les questions, il signale l'importance de la pêche de la morue et du hareng, qui enrichit les populations des côtes et donne à l'État une pépinière de matelots. Il indique les réglements qu'il faudrait faire pour la protéger et empêcher la destruction du poisson. Il décrit avec complaisance la belle ordonnance des pêches hollandaises, et demande « qu'à leur exemple on etablisse fortement et en societés cette pescherie à Calais, Dieppe, Fecamp, St-Valery, Treport, etc. »

Je ne veux pas suivre pas à pas ces développements. On en trouverait encore d'intéressants sur le commerce d'Orient, la grandeur et la richesse qu'il a assurées à Venise et à Gênes, la place qu'y doit prendre la France; sur le droit du roi de réglementer le commerce, sur le fret, sur les compagnies qu'on pourrait imiter des Hollandais et des Anglais, et les encouragements qu'y peut donner le prince; sur la police des marchés, le monopole, les sophistications. Sur tous ces points, on retrouverait les principes que j'ai exposés plus haut.

Le livre *de la Navigation* est intéressant. Il prouve combien l'esprit de Montchrétien est ouvert à toutes les idées. Il y annonce Colbert. Montchrétien signale l'admirable position de la France entre deux mers : « deux larges portes pour saillir sur les deux bouts du monde ; deux issues par lesquelles ce genereux peuple peut aller porter l'oriflamme semée de lis en toutes les provinces de la terre. » Il gémit de voir, dans ces conditions magnifiques que nous a faites la Pro-

vidence, les Français « éloignés des entreprises et desseins de mer. » Cela n'est-il pas vrai encore aujourd'hui, où la vaillance de nos soldats a ouvert inutilement l'Orient à notre commerce? Montchrétien cherche les raisons de cette tiédeur, et il les trouve dans le caractère national, dans l'amour du chez-soi, de la terre, dans le manque de persévérance. « Nous n'avons jamais esté sans entrepreneurs et sans entreprises; mais je ne sçay comment... nous avons ceste coutume de commencer assez bien, mais de finir toujours mal. » Cela a été vrai de tout temps. Le Français ressemble assez au portrait que le cardinal de Retz traçait de M. de Longueville, l'homme du monde qui aimait le mieux les commencements en toutes choses. Le Français se lasse vite. Pour conserver son estime jusqu'au bout, il faut terminer promptement les entreprises même les plus brillantes.

« Et cependant, dit l'auteur, quel plus bel emploi de ses forces pourroit trouver la France tranquille et ne trempant plus ses armes en son propre sang?... Les conquestes sur terre sont aujourd'hui bien cousteuses. Par la mer, on a le plus court moyen de fortifier, enrichir et agrandir un Estat, le meilleur moyen de resister à un puissant ennemi et d'entretenir longtemps la guerre contre lui. »

Il voudrait que le roi poussât de ce côté l'activité de ses peuples, « qu'il ouvrist la mer aux François, mais il faut se haster, car nos voisins s'y precipitent. »

Pour cela, il faudrait remédier aux vices de l'administration, protéger les gens de mer, victimes d'oppressions de toute sorte, agrandir et disposer les ports, un soin trop négligé par Henri IV; enfin, s'occuper

de nos flottes. « C'est à cela, principalement, qu'une depense royale merite d'estre appliquée. Si le roi donne l'exemple, ses sujets l'imitant, il ne se passera pas trois ans que la France n'ait une puissance maritime egale à celle de tous les autres peuples. »

Montchrétien insiste fortement sur l'importance et la nécessité des colonies. Il fait justice, en passant, d'une théorie fausse, qui devait cependant persister pendant bien longtemps encore. Il voudrait qu'on n'en fît pas un exutoire de la mère-patrie, pour toutes les impuretés qu'elle rejette; qu'elles fussent formées non de fainéants, de scélérats et de criminels, mais de pauvres et honnêtes gens. Il s'étonne que les Français ne colonisent pas pour leur compte, quand on les voit, s'établissant individuellement chez les étrangers, y fonder des établissements prospères. En 1595, nous dit-il, on a trouvé plus de trente mille Français, gens de métier, dans le seul royaume de Valence. Les Morisques expulsés ont été remplacés par des Gascons, des Béarnais, des Limousins, des Dauphinois, des Languedociens, des Provençaux, qui s'emploient à la culture des terres demeurées en friche. Les seigneurs leur donnent les fermes à vil prix, et leur fournissent même le charroi et le bétail. Attirés par ces avantages, plus de deux cent mille Français se sont établis en Espagne, au grand avantage de celle-ci. « La nation en sera amendée, comme par une espèce d'ente faite avec de bonnes greffes (1). »

(1) Ce que dit Montchrétien de nos ouvriers en Espagne est confirmé par le cardinal de Retz (*Mémoires*, t. III : « Il fut surpris, au

Montchrétien compare les motifs de colonisation des anciens et ceux des modernes, et, dans une fort belle page, il montre combien les nôtres valent mieux. « Le desir de regner, la convoitise des richesses, l'appetit de vengeance, l'ambition de gloire, la necessité et la contrainte, quelquefois, ont poussé les peuples hors de leurs sieges; comme aussi je ne sçay quel destin, ou, pour mieux dire, certain decret de la Providence divine qui transporte les royaumes comme il luy plaist et à qui il luy plaist... Enfin, on ne sçauroit coter toutes les causes de tant de saillies. Mais on peut dire, avec verité, que jamais siècle n'en a porté de plus justes que le nostre. »

Et il en signale deux surtout : le dévouement religieux et le développement pacifique des États.

Pour la première : « Bienheureux, s'écrie-t-il, ceux-là qui seront les porteurs de la parole de Dieu. C'est en ce cas-là seulement que l'ambition qu'Alexandre avoit de reduire toutes les nations sous mesmes loix est surtout louable... Ne craignons point, afin de nous rendre dignes de ce nom de chrestien, de forcer les ondes et les tempestes pour aller faire connoistre le nom de Dieu, nostre Createur, à tant de barbares privez de toute civilité (civilisation), qui nous appellent, qui nous tendent les bras, afin que, par saincts enseignements et par bons exemples, nous les mettions en la voie du salut... Serviteurs de Jesus-Christ, si en nos miserables jours vous restez encore

dernier point, d'y voir (à Saragosse) que tout le monde parloit françois dans les rues. Il y en a, en effet, une infinité et particulièrement d'artisans qui sont plus affectionnés à l'Espagne que les naturels du pays. »

quelques-uns destinez à ce saint ouvrage, je vous appelle par la voie du Maistre qui vous semond en sa vigne... La moisson est grande et n'y a faute que de moissonneurs. »

Chateaubriand, en parlant de l'Amérique, a signalé cette supériorité du caractère français sur l'espagnol, a dit combien il était plus humain pour les pauvres Indiens. Nous en voyons déjà la preuve en Montchrétien. Il prend la défense des Sauvages contre les Espagnols, dont il signale avec indignation la cruauté. Il les appelle ses frères; il déclare qu'ils sont civilisables et veut qu'on les civilise.

Mais l'humanité ne sera pas par là seule satisfaite. Les intérêts politiques y trouvent aussi leur compte. Les colonies provoqueront l'augmentation du nombre des navires et des marins, l'augmentation facile de la richesse nationale.

Cette partie du livre nous fait voir comme l'intelligence de Montchrétien est ouverte à toutes les grandes idées. Il fait tout au long l'histoire des tentatives des Anglais et des Hollandais pour trouver un passage au nord de l'Amérique, et avec toute sorte de vues ingénieuses sur la disposition du globe et sur certaines conséquences géographiques, il insiste pour que, malgré l'insuccès de ces tentatives, on ne renonce pas à les poursuivre. Il remarque, avec grand'raison, que de ces efforts de l'esprit humain il sort toujours quelque profit; que ces tentatives ne sont jamais inutiles, quand même on ne devrait pas rencontrer ce que l'on espérait. En cherchant le passage au nord, les Anglais ont trouvé le commerce de la Moscovie, auquel ils ne songeaient pas. Et il

cite, à ce sujet, « l'exemple de ceux qui travaillent en la chimie. Quoique leur science soit souvent plus curieuse qu'utile, elle pourroit apporter beaucoup de connoissances qui la tireroient du diffame où elle est et seroient, à mon avis, bien dignes d'estre ajoutées à la medecine methodique, laquelle les rejette un peu trop dedaigneusement. »

Le dernier livre, d'après l'auteur lui-même, « traite de l'exemple et des soins principaux du prince touchant la pieté, la charité, la censure, la milice, les finances, les recompenses tant honoraires que pecuniaires, les charges et magistratures. » Montchrétien y fait à la royauté la part aussi large que possible. On voit déjà, pleinement développées chez lui les idées qui seront celles de Louis XIV et du XVII[e] siècle lui-même, sur la plénitude du pouvoir royal. Et cela nous explique, en même temps, ses théories économiques. Toutes les libertés se tiennent. Si, dans la pratique, il en est quelques-unes qui sont plus lentes à se produire, il y a entre elles un lien logique qui s'impose du moins à l'écrivain et au théoricien. L'homme qui croyait au pouvoir absolu des rois, qui leur reconnaissait un droit entier sur la fortune de leurs sujets et le pouvoir d'en disposer pour certaines nécessités, cet homme devait aisément conclure au droit et même à la nécessité de réglementer l'industrie, et les sources de cette richesse dont il les croyait les maîtres.

Mais si la France abdique ainsi complètement entre les mains de son roi, c'est à la condition qu'il gardera pour lui seul ce pouvoir qu'on lui confie si libéralement, et qu'il ne l'inclinera devant personne, se sou-

venant toujours qu'il relève de Dieu seul. Montchrétien engage le roi à maintenir l'honneur et la souveraineté de cette couronne, « que, dit-il, Dieu vous a mise sur la teste, franche de toute juridiction, libre de toute reconnoissance fors la sienne. Souvenez-vous toujours que l'Eglise est en l'Estat, non l'Estat en l'Eglise ; qu'elle tient de vous, après Dieu, sa richesse ; qu'elle ne peut ni ne doit la maintenir que par vous. Informez-vous très-particulièrement des droits de vostre Eglise gallicane. Maintenez-les en leur entier, comme ont fait vos bons et sages predécesseurs... Demeurez toujours constant en cette resolution ferme, en cette creance : que l'Eglise n'a rien à voir, rien à connoistre sur le temporel de vostre royaume, et que Jesus-Christ, le maistre et le Seigneur de tous, a vuidé la question par son commandement : rendez à Cæsar ce qui est à Cæsar et à Dieu ce qui est à Dieu : et par son exemple, quand estant requis de quelqu'un qu'il commandât à son frère de luy donner partage : Homme, lui dit-il, qui m'a constitué juge et partageur entre vous ? Pour conclusion, faites le Roy, puisque vous l'estes ; commandez, puisqu'il vous appartient et à tous ; car tous sont vos subjects. Ne souffrez pas qu'on reconnoisse de puissance superieure à la vostre, qu'on vous egale ou prefère autre dignité... puisque la disposition de tous les mouvemens de vos subjects doit dependre de vostre seule raison comme d'une loy vivante (1). »

(1) Montchrétien recommande et vante les mérites pacifiques; mais il veut la paix avec la force. « Le prince, qui desire vivre en paix et y tenir son peuple, doit toujours être preparé pour la guerre. »

On voit quel chemin la France avait fait en
de trente ans, et comme elle était loin de la
aussi bien de la Ligue démocratique et répub
des Seize que de la Ligue théocratique,
l'avaient entendue certains prédicateurs.

Montchrétien n'assigne au pouvoir du roi, s
sujets, d'autres limites que celles que lui donn
conscience. Mais cette conscience, il l'éclaire av
assez grande franchise de ton, et ce n'est pas ain
cinquante ans plus tard on s'adressera direct
au roi. Il tient surtout à marquer les sérieuse
gations de la royauté, et à faire nettement ent
que « *commander est surtout un devoir à rendr*
maudit énergiquement les flatteurs qui essaie
de corrompre l'âme du jeune roi : « Malheur
crie-t-il, à ceux qui jetteront le poison dans l
taine publique où tout le monde doit boire ! »
assez curieux de voir quels sont les princes qu
propose comme modèles. Il lui souhaite la pié
saint Louis, le courage de Charlemagne, le bon
de Philippe-Auguste, la sagesse et suffisance e
tière d'État de Charles V, la bonté de Louis X
magnanimité et la clémence de Henri IV.

Cependant, les idées qu'il développe dar
livre ne sont pas toutes également justes. Il
quelques-unes qui se sentent trop de ce culte av
pour l'antiquité qu'a professé le XVI[e] siècle. Il
trop volontiers les Romains pour nos ancêtres.
ainsi que, confondant Rome et la France, il vou
voir rétablir l'antique Censure pour la correctio
mœurs. On retrouve là, dès le XVI[e] siècle, ces pl
si répétées aujourd'hui sur l'affaiblissement de

torité paternelle : « La censure est plus nécessaire maintenant qu'elle ne fut oncques. Anciennement, en chaque famille, il se trouvoit haute, basse et moyenne justice. Le père avoit puissance de vie et de mort sur ses enfants, le seigneur sur ses esclaves, le mari sur sa femme, en certains cas. A présent que tout cela cesse, en quel tribunal les parents trouvent-ils justice de l'impiété de leurs enfants, et les maris du mauvais gouvernement de leurs femmes ? » Il sort du moins de là quelques idées pratiques, par exemple, sur l'utilité des recensements et de la tenue exacte des registres de naissances ordonnée par le chancelier Poyet.

Montchrétien revient encore ici à ses plaintes sur l'état de la France, qu'il peint « debile et languissante; mais, toute souffrante qu'elle est, elle est pourtant encore pleine de vie et capable de guerison. »

Il insiste surtout sur la bonne administration de la fortune publique. Il veut que le roi soit bien et exactement informé de l'état de ses finances, qu'il y apporte un soin tout particulier, « se souvenant toujours que c'est autant du pur sang de son peuple qui ne merite estre employé qu'aux choses bonnes, utiles et honnestes. »

Il voudrait que l'on commençât par supprimer une foule d'offices inutiles, pour ramener les deniers à la manufacture, au trafic et à l'industrie ; que l'on dégageât le domaine royal en remboursant les créanciers, « car il n'est pas digne d'un prince de violer la foy publique. » Parole à remarquer dans un temps où le premier des expédients financiers était de manquer à ses engagements !

Il voudrait surtout qu'on simplifiât le revenu, qu'on supprimât cette variété de taxes, de surtaxes, et ces milliers d'inventions fiscales qui ont été pendant deux siècles la plaie de la France, et qu'une révolution seule a pu réduire. « Ainsi disparoistrait une fourmilière de harpies de vos finances, un escadron de sangsues de vostre peuple..., qui montent, sans autre suffisance que de savoir bien derober, aux plus hauts degrés d'honneur, qui vivent à la royale à mesme le vostre et s'engraissent de la mouelle de vos subjects. Cinquante ou soixante hommes vertueux et gens de bien sont capables de manier de grandes finances. » Qu'on en retranche aussi « tous les pretendus mystères : la science politique ne consiste pas en choses recherchées, et moins que tout le maniement legitime des deniers publics et sacrés (1). »

Il y faut régularité et exactitude : « payez bien et vous faites bien payer », dit Montchrétien au prince. Et, dans une pensée de haute sagesse, il blâme ces recherches violentes qui se pratiquaient de temps en temps, où l'on pressait jusqu'à la mort ces éponges gonflées de l'épargne publique ; recherches qui produisaient grands scandales et peu de fruits. Montchrétien veut qu'en inaugurant un régime nouveau, dès que chacun aura vidé ses comptes, on proclame une amnistie générale pour le passé, et pour l'avenir un service fidèle ou un châtiment exemplaire.

Un des points sur lesquels il insiste encore, c'est la

(1) Le 8 décembre 1614, l'évêque de Belley, au nom de son ordre, venait inviter le Tiers à « ne pas tenter d'introduire le grand jour dans le secret des finances, chose dangereuse pour l'État. » Le Tiers répondait à peu près comme Montchrétien.

nécessité de l'exécution des lois. « C'est un grand repos, dit-il, que d'estre asseuré d'avoir bonne justice » ; et le premier moyen qu'il signale pour y arriver, c'est de supprimer la vénalité des charges, réclamation qu'il partage avec tous les bons esprits du XVI[e] siècle.

Tel est ce livre de Montchrétien. Il ne tient pas tout ce que promet son titre : il n'est ni assez précis ni assez complet. Il n'offre pas non plus cette initiative hardie qui signale tout de suite les maîtres de la science. Mais, est-on bien en droit de se montrer à cette date si sévère? En échange, il est plein de belles et généreuses idées : il fait le plus grand honneur à l'intelligence et à l'âme de Montchrétien; il a surtout le mérite d'avoir préconisé avec chaleur et avec talent des idées qui devaient être si lentes à faire leur chemin, et d'avoir essayé de relever des classes trop maltraitées en montrant l'excellence et la grandeur de l'industrie et du commerce à cette France trop dédaigneuse des arts utiles, et trop facilement et trop uniquement éprise de la gloire militaire (1).

Tout cela ne suffit pas à constituer un grand écrivain, et je me suis bien gardé de le prétendre. Mais,

(1) Il y a chez lui des mots qui sont comme prophétiques. Celui-ci, par exemple, fait songer au nom qui a longtemps désigné Louis XIII dans l'histoire. « Trouvez toujours l'eloge de très-juste premier que celuy de très-grand, et qu'il vaut beaucoup mieux vous peindre en l'esprit de vos subjects la balance de justice en la main que la foudre ou le trident. » Ailleurs, il engage Louis XIII à vouloir ce qu'il peut. On a dit de Louis XIII : il ne dit pas tout ce qu'il pense, il ne fait pas tout ce qu'il veut, il ne veut pas tout ce qu'il peut.

dans ce compatriote de Corneille, qui nous a fait entendre par avance comme un lointain retentissement de sa poésie, et qui avait une si haute idée de son art; dans celui qui, écrivain politique, s'est consacré au développement des intérêts de son pays et s'est montré comme le précurseur et l'initiateur en quelque sorte de la dernière assemblée qui, dans la vieille France, ait parlé de liberté, il y a, ce me semble, quelque chose qui mérite bien qu'on essaie un instant de dérober son nom à l'oubli.

Note A.

Les diverses éditions des œuvres d'Antoine de Montchrétien sont rares; c'est ce qui nous engage à en donner ici l'indication. C'est d'abord :

1° *Sophonisbe, tragédie en cinq actes, en vers avec les chœurs,* etc. Caen, veuve Jacques Lebas, 1596, petit in-8°.

2° *Les Tragédies d'Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville, plus une Bergerie et un poème de Suzanne,* à Mgr le prince de Condé. Rouen, Jean-Petit, petit in-8° ; en tête du frontispice, un médaillon où on voit le portrait de l'auteur, à l'âge de 25 ans. L'édition est sans date ; mais on trouve à la fin, sur la même page, un double privilége pour sept années, daté, l'un du 12 octobre 1600, de notre règne le douzième, l'autre du 9 janvier 1601.— Le volume contient une dédicace, en trois pages, au prince de Condé, cinq tragédies: *L'Escossoise ou le Desastre,* — *La Carthaginoise ou la Liberté,* — *Les Lacènes ou la Constance,* — *David ou l'Adultère,* — *Aman ou la Vanité ;* — un poème en quatre chants, intitulé: *Suzanne ou la Chasteté;* — une *Bergerie,* qui a une pagination distincte intercalée entre la page 352 et la page 353, — les *Derniers propos de feue noble dame Barbe Guiffard,* femme de M. le premier président Groulard. En tête des pages, ce titre est

remplacé par celui de Discours; son *Tombeau*;—des Stances, la *Complainte de la ville de Rouen sur ladite mort*, un sonnet, un poème sur la mort de M[lle] de Helins, dédié à M. de Martinbosq; le *Tombeau* de M. de Bréauté le jeune, mort aux guerres de Flandre; son épitaphe; — enfin, un long poème, en 397 stances, sur le décès de M. de Languetot, président en la Cour de Parlement de Rouen.

3° *Les Tragédies de Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville, plus une Bergerie et un poeme de Suzanne*, à Mg[r] le prince de Condé, revue et corrigée par l'auteur, à Rouen, chez Jean-Petit, dans la cour du Palais, 1603, avec privilége du Roy, petit in 8°. Au haut du frontispice, le portrait est remplacé par une figure allégorique, autour de laquelle on lit: L'Hōe, sobre et tempérant, allonge sa vie, *Eccles.*, II, 37.—Cette édition ressemble tout-à-fait à celle de 1601, sauf qu'on a déplacé les divers poèmes.

4° *Les Tragédies*, etc., à Mg[r] le prince de Condé. Edition nouvelle, augmentée par l'auteur, avec privilége du Roy. Rouen, Jean Osmont, libraire dedans la cour du Palais, 1604, petit in-12. Les armes du prince ont remplacé, dans le médaillon, le portrait de l'auteur. A la fin est une approbation, datée du 27 janvier 1604 et signée de deux théologiens, Coffeteau, prieur des Jacobins, et N. Barbier, régent en théologie, qui déclarent « n'avoir rien trouvé contraire à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ni mesme aux bonnes mœurs. » Le privilége est du 10 avril 1604 et l'enregistrement du 9 juillet. — Le volume débute par une épître et quelques pièces préliminaires, puis une tragédie nouvelle, *Hector*; viennent ensuite les cinq tragédies, imprimées précédemment, et le poème de *Suzanne*. Les autres poésies ont été supprimées.

5° *Les Tragédies*, etc. — 1606, Nyort, Portau, petit in-12. — Je vois ce nom de Portau attaché à deux éditions de Robert Garnier. Nyort, 1598, in-16, et Saumur, 1602. Cela nous montre comme le renom de Montchrétien était répandu.

6° *Les Tragédies de Antoine de Montchrestien*, etc. Édition nouvellement augmentée par l'auteur. A Rouen, chez Pierre de La Motte, demeurant à la Basse-Vieil-Tour, près la halle au blé, 1627, petit in-8°. La promesse du titre semble grossièrement trompeuse, puisque l'auteur était mort depuis six ans. On y retrouve l'épître dédicatoire et les pièces préliminaires de l'édit. de 1604; *Hector* a

disparu. — On y voit, avec les cinq autres tragédies, des vers sur le psaume CXXIV, *Suzanne*, les petits poëmes des premières éditions et la Bergerie. On signale une autre édition, chez Martin de La Motte, à Rouen. Je ne l'ai point vue.

7° Enfin, *Traicté de l'Economie politique, dedié au Roy et à la Royne, mère du Roy*, par Antoyne de Montchrétien, sieur de Vateville, à Rouen, chez Jean Osmont, dans la cour du Palais, 1615, avec privilége du Roi. Le privilége du 12 août 1615 tient les deux premières pages; la dédicace au Roi et à la Reine mère tient les six pages suivantes; puis, vient la table des quatre livres en deux pages. Le 1er, le 3e et le 4e livre occupent de la page 1 à la page 402. Un livre de commerce, de 200 pages, est intercalé entre la page 178 et la page 179. La pagination du volume est, du reste, fautive; et, en réalité, il ne contient que 582 pages, la page 138 étant marquée 150 et ainsi de suite.

Il est à remarquer, à propos de ces diverses éditions de Montchrétien, que Rouen a été, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, une grande officine de publications tragiques. De 1566 à 1630, il ne s'y est pas publié moins de soixante-six tragédies. C'est surtout Abraham Cousturier et les deux du Petit-Val, Raphaël et David, qui attachent leurs noms à ces publications. Ce détail bibliographique peut avoir son importance littéraire. Il montre comme Corneille a été élevé en pleine atmosphère tragique.

BIOGRAPHIE

DE

M. LE BIDOIS,

Par M. FAYEL,

Membre associé - résidant.



Quand la mort lui enlève un des siens, l'Académie, dans un sentiment aussi honorable pour elle-même que flatteur pour la mémoire de celui qui n'est plus, a depuis longtemps considéré comme un devoir de demander à l'un de ses membres quelques pages résumant les traits saillants de l'existence qui vient de s'éteindre, les travaux qui en ont marqué le passage, les honneurs qui en ont été la récompense; et sous la plume élégante et facile de nos collègues, ce suprême et sympathique hommage vous a valu des notices savamment écrites, fidèlement tracées, où le talent, rehaussant le charme des pensées inspirées par l'amitié, a fait revivre devant vous les hommes que vous avez perdus.

Fidèles à cette tradition pieuse, vous m'avez confié l'honneur d'être devant vous l'interprète des sentiments de regret que vous a causés la mort de M. Le Bidois, et de vous redire ce qu'a été pendant sa vie cet homme savant et respecté. En me chargeant de cette délicate mission, vous vous êtes rappelé sans

doute que j'avais été son élève. Mais l'élève, aujourd'hui docteur, et, grâce à votre bienveillance, membre de cette Compagnie, s'il a profité un peu des leçons du maître en médecine, n'a jamais pris ses grades en l'art de bien dire. Vous ne lui en voudrez donc pas si sa main, plus habile à saigner qu'à écrire, n'atteint pas à la hauteur de la tâche que vous lui avez imposée, et vous excuserez le style en faveur du motif qui l'inspire.

M. Le Bidois (Joseph-Isidor) qui, comme Broussais, aurait pu dire: « Je ne me flatte point d'être « pris pour un génie, mais un jour viendra où je « serai jugé avec plus d'impartialité que je ne puis « l'être aujourd'hui, et ma mémoire n'en souffrira « pas, » M. Le Bidois est né à Caen, le 15 novembre 1795. Son père était médecin et jouissait dans cette ville d'une grande réputation comme accoucheur. Nous ne serons donc pas surpris de voir le fils manifester de bonne heure le vif désir d'embrasser la carrière médicale, et, quand il sera docteur, aborder presque exclusivement cette partie importante de l'art de guérir à laquelle le nom paternel devait sa renommée.

Il fit ses classes au lycée de Caen et en sortit, jeune encore, couvert de couronnes universitaires avec le titre de bachelier ès-lettres qu'on n'avait pas encore songé à nous enlever. Il est vrai qu'on nous l'a rendu depuis, et M. Le Bidois ne fut pas un des moins heureux de cette réparation accordée au corps médical, unanime (une fois n'est pas coutume) dans ses justes réclamations. Ainsi préparé par de fortes et brillantes études au rude et long apprentissage de

la profession qu'il avait choisie et qu'il devait exercer avec un certain éclat pendant plus de quarante ans, notre jeune étudiant alla à Paris conquérir son diplôme.

Il s'y montra ce qu'il avait été jusque-là et ce qu'il devait être toujours : travailleur assidu, passionné pour l'étude, ardent à remplir ses devoirs, scrupuleux à l'excès dans leur accomplissement. Ennemi du bruit et des plaisirs, s'isolant le plus possible, fuyant même un peu trop les gaies réunions d'élèves, où s'ébauchent ces amitiés solides que l'on est si heureux de retrouver plus tard, quand se sont envolées (et elles s'envolent vite !) les illusions que l'on caressait ensemble ; il préludait ainsi à cette vie silencieuse, à cette existence cachée, mais bien remplie et tout entière consacrée à la science, dont il se plut à savourer le charme dans une solitude peut-être exagérée et en dehors des douces affections qui en relèvent ordinairement le prix.

Ses professeurs, et parmi eux Chaussier, Lisfranc, Dupuytren surtout, remarquèrent facilement d'aussi précieuses qualités. Ils encouragèrent l'élève, le dirigèrent à l'amphithéâtre et dans les hôpitaux, et, plus tard, continuèrent à leur jeune confrère revenu dans son pays natal, où nul n'est prophète, dit-on, les témoignages d'estime dont ils l'avaient honoré à Paris et qui flattaient considérablement M. Le Bidois, dont la modestie n'allait pas jusqu'à taire ces relations précieuses et à entourer d'un impénétrable mystère la correspondance qui en était la preuve.

Légitime satisfaction, du reste, que s'accordait à bon droit celui dont l'amour-propre, tout aussi vif

que chez bien d'antres, a dû souffrir plus d'une fois au contact des mille et une petites misères de la vie médicale, et dont les froissements d'autant plus vifs qu'ils étaient moins mérités, s'ajoutant aux ennuis que lui causait certaine infirmité physique datant de son enfance, n'ont pas peu contribué à rendre notre savant et regretté collègue tel que nous l'avons connu.

Mais revenons à l'étudiant que nous avons laissé à Paris, prêt à subir ses examens pour le doctorat, et dont le zèle fut récompensé par le titre d'élève de première classe de l'École pratique, et celui non moins envié d'interne de deuxième classe, interne provisoire de nos jours, acquis au concours de 1819, et qui lui permit d'être attaché au service si célèbre de Dupuytren. Le 18 août 1821, il passait sa thèse. Elle est intitulée : *Recherches sur les usages de la rate, — la déviation de la langue dans l'hémiplégie et le siége précis de la pneumonie.*

Si j'en cite le titre et si je m'arrête à en parler, ce n'est point à cause de sa valeur intrinsèque, bien qu'elle fût remarquable en ce sens surtout qu'elle était le fruit de profondes recherches et de longues méditations; c'est qu'il s'y rattache un souvenir qui va nous peindre l'homme qui fut notre collègue, en caractères que nous retrouverons à toutes les époques et dans toutes les phases de sa vie scientifique, et à l'aide desquels nous pourrons, avant de le suivre dans les différentes fonctions dont il a été investi, examiner plus sûrement les œuvres qu'il nous a laissées. Ce sera d'ailleurs le moyen, malgré ces apparentes longueurs, sinon de rendre plus intéressante, au moins d'abréger cette notice.

Des trois parties dont se compose cette dissertation, aucune, à première vue, ne dut offrir rien de bien nouveau quand elle parut. Les développements que leur donne l'auteur, propres tout au plus à prouver sa compétence à soutenir les théories qu'il énonce, se rencontrent sous des formes variées dans les publications du temps. Jusque-là, rien de bien étonnant, car les thèses originales sont assez rares, et tous les jours nous les voyons se succéder avec un air de parenté souvent assez mal dissimulé. Chacun choisit le sujet qui lui plaît, et, à peu d'exceptions près, le sujet qui plaît le mieux est celui qui donne le moins de mal à remettre un peu à neuf. A quoi bon se gêner, en effet, pour une épreuve où l'on est toujours reçu quand même, à moins d'un de ces malheurs inouïs qui font date à l'École et pour toujours rendent tristement célèbre le nom du candidat ajourné ?

Il semble donc naturel que M. Le Bidois ait fait comme tant d'autres. Il n'en est rien, cependant, et un détail, qui m'a été raconté à propos de la deuxième partie de cette thèse, va vous montrer qu'au moins pour celle-là, si ce n'est pour les deux autres, comme j'incline à le croire, à cause même du genre d'esprit de mon ancien maître, les idées qu'il émet lui appartiennent, et dans son intime conviction sont de véritables découvertes.

C'était quelque temps avant de passer sa thèse : M. Le Bidois se trouva souffrant. Un jour qu'un de ses compatriotes, élève en médecine comme lui, et de qui je tiens ce récit, venait de lui appliquer un cataplasme sur un furoncle du cou, il s'entendit inter-

peller par notre malade, qui d'un ton semi-modeste, semi-orgueilleux, lui demanda : — Savez-vous pourquoi, dans l'hémiplégie, la pointe de la langue est déviée du côté paralysé ?—Cela tient au mécanisme des mouvements de la langue, lui répond son ami, et il lui répète l'explication que Lallemand venait, peu de temps auparavant, de donner de ce fait singulier. — M. Le Bidois sourit, et, prenant le bras de son interlocuteur, il lui dit, d'un air superbe : C'est moi qui vous l'ai appris.—Mais non, reprend l'autre, vous ne m'en avez jamais parlé. — Si, si, insiste M. Le Bidois, c'est moi qui vous l'ai dit, vous ne vous le rappelez pas. — Pas du tout, réplique son camarade, car je l'ai lu pour la première fois dans une des lettres de Lallemand sur l'encéphale, il y a quelques jours à peine. C'est même en note au bas d'une page, et, pour vous convaincre, je cours de ce pas vous chercher l'ouvrage. — A sa vue, M. Le Bidois resta anéanti. Mais, bientôt, relevant la tête : « C'est égal, dit-il, je l'ai trouvé et je le mettrai dans ma thèse. »

Et il l'y mit. Maintenant, et c'est là où je voulais en venir pour apprécier le mérite de ses travaux, qui tous présentent le même assemblage de défauts et de qualités, quelle était la valeur de cette conception de M. Le Bidois ? La meilleure réponse, c'est qu'identique au fond, sinon dans la forme, à celle de Lallemand, elle a pris droit de cité dans la science.

Seulement, au lieu d'expliquer *grosso modo* le phénomène, ainsi que l'avait fait le physiologiste de Montpellier, en laissant au lecteur le soin de le décomposer à l'aide de ses études anatomiques préalables, M. Le Bidois, entrant dans cette foule de détails où

il excellait, analyse minutieusement le symptôme; et, suivant fibre à fibre, pour ainsi dire, les divers faisceaux musculaires, arrive au même but, en s'égarant, comme toujours, dans des longueurs inutiles qui finissent par rendre son travail beaucoup moins intelligible; ce qui ne l'empêche pas de déclarer qu'il n'a pu comprendre l'explication de Lallemand, et, par suite, en émettant la sienne, d'être convaincu de sa supériorité.

Quant à sa paternité, nous savons ce qu'il en pensait. Cependant, pour nous, il y a lieu de nous demander si cette théorie, laborieusement éclose, était tout entière sortie du cerveau de M. Le Bidois, ou si elle n'était qu'une réminiscence involontaire, mais possible, d'une lecture trop rapide des lettres sur l'encéphale.

L'histoire des principales découvertes scientifiques pourrait justifier la première supposition. Qui ne sait, en effet, que chaque jour, deux hommes séparés par l'espace, totalement étrangers l'un à l'autre, arrivent presque à la même heure à la publication du même fait, observé de la même manière, formulé dans des termes à peu près identiques? De là ces revendications de priorité si fréquentes, dont chaque année retentissent les tribunes académiques, et que, plus d'une fois, M. Le Bidois, lui aussi, faisait entendre, discrètement si l'on veut, mais non sans amertume, à ceux qui l'approchaient.

J'inclinerais cependant volontiers vers la seconde opinion, parce qu'elle se concilie mieux avec ce que nous connaissons des habitudes de M. Le Bidois. Ennemi du plagiat scientifique, si commun à notre

époque, méditant sans cesse, mais lent au travail, quoique travaillant beaucoup, sachant bien ce qu'il savait, mais ignorant souvent des choses que les moins érudits connaissaient, entassant pêle-mêle dans d'innombrables petits cahiers les notes qu'il prenait, à côté des réflexions que ses lectures lui suggéraient, et, par suite, ne pouvant que difficilement reconnaître, dans ces milliers de pages, ses idées personnelles, il avait dans la direction de son intelligence plus de fixité que de ressources, plus de ténacité que de variété. Tout entier à son but, quand sa pensée était arrêtée sur un sujet, il l'approfondissait jusque dans ses dernières limites, le scrutant sous toutes ses faces, avec l'âpreté du collectionneur qui se croit à la veille d'une trouvaille.

Il lui arrivait alors, en accumulant péniblement, à l'appui ou à l'encontre d'une théorie, les matériaux que ce travail opiniâtre, mais confus, lui avait procurés, de croire consciencieusement à leur nouveauté quand, depuis longtemps épars dans les livres, les brochures ou les journaux, ils avaient précisément servi à celui qui, les synthétisant, était parvenu à en faire jaillir la découverte que M. Le Bidois pensait soutenir ou combattre. N'est-ce pas là l'histoire de toute sa vie ; et, comme il ne s'en rendait pas compte, que personne ne songeait à l'éclairer (et l'eût-on fait, qu'on n'eût peut-être pas été très-écouté), n'est-ce pas là la cause des déceptions qui, plus d'une fois, sont venues atteindre notre collègue ?

Aussi, quel service rendrait à ces hommes laborieux celui qui, imitant ce qu'on a essayé pour les inventions mécaniques, résumerait dans un livre bien

fait les *desiderata* de la science, les efforts tentés pour les combler, les résultats obtenus, les voies à suivre et celles à éviter, et qui, recherchant les noms oubliés, souvent même inconnus, de ces infatigables pionniers, dont la main a jeté une idée utile dans la construction de l'édifice, fournirait, par une critique loyale et savante, le bilan des points définitivement acquis et celui des points douteux à élucider. Le grand génie de Haller et sa vaste érudition ont mené à bonne fin un monument de ce genre, il y a un siècle. Mais la science a marché depuis, et nous attendons son successeur.

S'il eût existé, peut-être M. Le Bidois se fût-il évité des travaux nombreux, difficilement élaborés, et qui, hélas ! s'ils prouvent la persévérance de leur auteur, n'en sont pas moins incapables de procurer un peu de célébrité à son nom. Le dépouillement des manuscrits trouvés à sa mort modifiera-t-il cette triste conclusion ? Je le souhaite, sans l'espérer beaucoup. En tous cas, il ne m'appartient pas de fouiller dans ses cartons. Ce serait maladroitement déflorer l'œuvre que ne manquera pas de consacrer à la mémoire de celui qui les lui a léguées l'École de Médecine, faite par lui l'héritière de ses chères pages, de sa bibliothèque et des diverses préparations anatomiques et obstétricales qu'il se plaisait à façonner lui-même. Je vais donc me borner à l'énumération des opuscules publiés par M. Le Bidois. Ils ont pour titre :

De l'insalubrité de certaines viandes de boucherie. — De l'enseignement médical secondaire et de la nécessité de deux ordres de médecins. — De la constatation des décès et de leur cause en France. — De la viabilité de

l'enfant naissant. — *Des morts subites spontanées.* — *De la topographie médicale de l'arrondissement de Caen.*

En dehors de ces mémoires imprimés, il a fait devant vous, qui vous l'étiez attaché en 1860 comme associé-résidant, et surtout au Conseil d'hygiène, où il avait été appelé le 8 octobre 1853, et à la Société de médecine de Caen, dont il était resté membre honoraire, des lectures importantes et variées qu'il se proposait de publier. Qu'il me soit permis d'en signaler une seule : celle relative à la question des anévrismes, que la Société de médecine de Caen avait mise au concours, en 1856. Il y aurait, en vérité, ingratitude de ma part à ne pas remercier publiquement l'auteur des éloges trop flatteurs qu'il accordait au travail du futur lauréat, dans un rapport dont il ne m'appartient pas de louer l'impartialité.

Mais reprenons, ce n'est pas trop tôt, notre confrère, au moment où nous l'avons vu entrer dans la carrière médicale, dont les premiers pas, toujours pénibles, à moins de circonstances exceptionnelles, détruisent tant de beaux rêves, de folles espérances, dans le cœur de celui qui, comme lui, entre en lice, armé de toutes pièces, fort de connaissances profondes et fier de ses succès scolaires ; bagage honorable, il est vrai, mais souvent insuffisant, quand au savoir il ne se joint pas un peu de savoir-faire.

Or, s'il était un homme incapable de ces petits moyens qui, en donnant la clientèle, déconsidèrent celui qui y a recours, c'était, certes, M. Le Bidois. Appelé naturellement à succéder à son père, assez riche pour être indépendant et se soustraire à ce patronage jadis honorable des vieux praticiens, quand

il était imposé par les réglements universitaires, et tel qu'il se pratique encore en Allemagne, mais peu convenable quand il devient, comme l'a dit Bordeu, « le prétexte d'une chasse au malade, » notre jeune docteur occupa les loisirs forcés et inséparables de son début à faire des leçons publiques et gratuites sur l'art des accouchements. C'était se rendre utile et se former lui-même à remplir la tâche que, bientôt, l'autorité allait lui confier.

Quelques mois après son arrivée à Caen, le 31 octobre 1821, il fut nommé, par décision de l'Administration des Hospices, adjoint au service médical et à la clinique de l'Hôtel-Dieu, fonctions gratuites qu'il n'abandonna que quatre ans plus tard, quand le Bureau de bienfaisance, juste appréciateur des services rendus, le nomma, par une délibération en date du 28 mai 1825, chirurgien du dispensaire.

Ce fut à cette époque qu'une distinction, bien recherchée de nos jours, et que seul, depuis la mort de M. Le Sauvage, votre regretté collègue, il posséda dans notre ville, vint surprendre M. Le Bidois, et montrer à tous en quelle estime le tenaient les éminents professeurs qui, pendant son séjour à Paris, avaient pu l'apprécier. Il était nommé membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris.

Cette haute faveur attira sur lui l'attention de ses concitoyens, et la magistrature ne crut pouvoir mieux faire que de s'attacher un homme dont l'instruction et la valeur étaient si honorablement récompensés par des juges compétents. Au mois de mai 1824, M. Le Bidois fut officiellement chargé des diverses délégations judiciaires de l'arrondissement de Caen;

mission délicate, qu'il devait remplir pendant plus de 39 ans, mais peu lucrative, si j'en crois une note de sa main que j'ai sous les yeux et dans laquelle on lit : « Rétribution conforme au réglement de 1815, souvent insuffisante pour couvrir même les frais de transport *extra muros.* »

En 1831, après dix années déjà de leçons privées, où le jeune docteur avait montré des qualités spéciales et séduit son auditoire des deux sexes par la précision et la netteté de son enseignement, M. Le Bidois fut nommé, le 22 avril, professeur titulaire de physiologie et d'accouchements à l'École de médecine de Caen.

Trois ans plus tard, par une décision de l'Administration des Hospices, prise pour seconder les vues du ministre, qui prescrivait un enseignement pratique, le 4 avril 1834, une clinique d'accouchements fut créée à l'Hôtel-Dieu et confiée, avec le service en chef des salles qui y étaient affectées, à M. Le Bidois. Ce nouvel honneur, consacré par une seconde décision de l'Administration, le 27 décembre 1837, et qui offrait de si grands avantages pour l'instruction des élèves, fut une nouvelle charge imposée à celui qui en était l'objet. Toutes les fonctions remplies jusqu'alors par M. Le Bidois avaient été gratuites. Sa nomination à l'École lui valut 1,500 fr., mais la création de la clinique ne lui donna pas un centime. En revanche, elle le força à aller trois fois chaque semaine, pendant la saison la plus rigoureuse de l'année, faire à l'Hôpital la visite des femmes en couches et les leçons réglementaires.

Pendant 27 ans, il s'acquitta de cette double tâche avec sa ponctualité et son zèle accoutumés, que

récompensa l'Administration des Hospices en le nommant premier médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, en 1846. Il ne prit un peu de repos que dans les deux dernières années, laissant le soin de le remplacer dans son cours à l'un de nos jeunes confrères, que je regrette de ne pas voir parmi nous, et qui, portant dignement le nom d'un père, bien connu par son honorabilité et par son habileté dans l'art des accouchements, se montra sans peine à la hauteur de sa mission. J'ai nommé le docteur Bourienne, professeur suppléant à l'École.

Occuper la chaire de M. Le Bidois n'était pas, en effet, chose facile. Rompu depuis longtemps à l'enseignement de l'art obstétrical, profondément instruit en cette matière (car, je l'ai dit, il savait à fond ce qu'il savait), M. Le Bidois, malgré son élocution peu facile et surtout monotone, brillait comme professeur par la justesse de ses aperçus, par la connaissance parfaite du sujet, et, avant tout, par l'habileté de ses démonstrations sur le mannequin. C'est, en effet, de ce nom qu'on désigne les bassins artificiels sur lesquels l'étudiant est exercé aux manœuvres de l'accouchement. Eh bien ! je ne crois pas trop m'avancer en affirmant qu'il était difficile de rencontrer plus de sûreté dans le mode opératoire, plus de science dans les leçons, que chez notre collègue. Puis était-il forcé de pratiquer sur le vivant l'opération qu'il venait de simuler devant nous, on était sûr de retrouver la main expérimentée, maniant avec dextérité l'instrument nécessaire, et que ne troublait aucun des accidents de la parturition.

Professeur lucide, praticien supérieur, M. Le Bidois

n'eut jamais cependant ce renom d'accoucheur que possédait son père, et sa clientèle, qui eût dû être spéciale, et elle l'était à peu près dans ses petites limites, fut toujours très-peu nombreuse. A quoi sert donc une science réelle, puisée aux sources classiques, appuyée sur les éternels principes de l'art, contrôlée par l'observation, élaborée par l'expérience et toujours prête à se résoudre au lit du malade en saines applications ? Cette question, M. Le Bidois a dû se la poser plus d'une fois. Mais je n'oserais dire que sa réponse fut toujours favorable à l'égard de cette indifférence du public. Car, tout modeste qu'il était, il aimait assez et savait pratiquer cette maxime de Montaigne :

« Je tiens qu'il faut estre prudent à estimer de soy « et pareillement consciencieux à en tesmoigner soit « bas, soit haut, indifferemment. Cependant, si je me « sembloy bon et sage tout à fait, je l'entonneroy à « pleine teste. De dire moins de soy qu'il y en a, c'est « sottise, non modestie. Se payer de moins qu'on ne « vault, c'est lascheté et pusillanimité. »

Or, à ce second point de vue, M. Le Bidois n'était ni lâche ni pusillanime. Toutefois, en admettant la légitimité des consolations que notre ancien maître, si peu recherché par les malades, puisait dans la certitude de sa valeur, comparée à celle de confrères mieux favorisés, et dans la confiance absolue que lui témoignaient ceux qui avaient recours à ses soins, je crois qu'il est facile d'expliquer autrement que par le mot de Fernel : *Vult decipi vulgus*, le peu de succès de notre collègue. D'abord il était sourd, ou à peu près, d'une oreille au moins, et cette infirmité, qui

réagissait sur son moral, devenait un obstacle à sa réussite comme praticien, car il y a longtemps qu'on a dit qu'un médecin ne doit être privé d'aucun sens, y compris le bon sens.

Mais une cause non moins efficace, je crois, a dû avoir une grande influence sur le résultat qui nous occupe. N'oubliant rien, prévoyant tout et toujours méticuleux, M. Le Bidois apportait en ville, auprès de ses malades, les préoccupations du professeur habitué à instruire en opérant. Que le cas fût difficile ou bénin, il observait toutes les précautions, toutes les règles prescrites dans les livres. Ainsi, la théorie veut un lit disposé de telle sorte, tant d'aides pour tel cas donné, tels instruments pour telle circonstance, qu'on ait à s'en servir ou non : M. Le Bidois se serait bien gardé d'en omettre un seul ; et, dans ces préparatifs quelque peu effrayants, conservait un flegme imperturbable.

Un souvenir de sa vie d'étudiant va nous faire juger de cette scrupuleuse application des préceptes, dont il ne sut jamais se départir. Il suivait le cours de médecine opératoire de Lisfranc. Son tour vint de répéter une amputation de cuisse. S'assurer que ses instruments sont tous sous sa main, qu'ils sont en bon état, que le patient, c'est-à-dire le cadavre, car la scène se passe à l'amphithéâtre, est bien placé, que les aides sont prêts, que la compression de l'artère est bien faite, etc., etc., furent des préliminaires assez longs, de nature à exciter l'humeur irascible du chef, qui se contenta d'un léger mouvement d'épaules.

L'opération commence, elle est savamment entamée, mais conduite avec une lenteur qui désespère

Lisfranc. C'est très-bien, dit-il, seulement allez plus vite. — Recommandation inutile. Notre collègue continue avec toute l'habileté désirable et selon toutes les règles de l'art. Aucun point du manuel chirurgical n'est omis, mais son exécution exaspère Lisfranc, qui, faisant allusion à son application future sur le vivant, s'écrie : Dépêchez-vous donc, le malade souffre. — Je ne l'entends pas, répond M. Le Bidois; et, sans se presser, sans se troubler, il achève son opération à son honneur, mais au milieu des sourires provoqués par sa réponse.

Certes, aucun des assistants ne songeait à en faire un reproche d'inhumanité, et c'eût été à tort; car M. Le Bidois était très-humain, très-doux pour ses malades, et toujours il s'est montré, en ville comme à l'Hôpital, médecin attentif, patient, dévoué. Mais quoi d'étonnant à ce que la clientèle recherchât peu un homme si méthodique, ne comprenant pas, qu'au lit du malade, le médecin le plus habile est celui qui se sert du moins pour obtenir le plus?

En revanche, ces défauts du praticien devenaient un mérite pour le professeur, et c'est pour cela que je les ai rappelés. J'ajoute qu'ils étaient une ressource précieuse dans l'accomplissement des fonctions que nous lui avons vues confiées dès 1824 par le Parquet de la Cour impériale de Caen. Certes, il n'entre pas dans ma pensée de parler du rôle considérable que joue le médecin appelé à prêter son concours à la justice. Le monde entier retentit encore des débats solennels et terribles, où le talent merveilleux et incontesté de Tardieu, notre savant professeur de médecine légale, a fait acquitter un innocent et tom-

ber la tête d'un coupable, et les échos de cette voix puissante attestent mieux que je ne saurais faire l'importance d'une mission si redoutable. Mais je tremble pour celui à qui incombera le périlleux honneur de succéder à M. Le Bidois dans la charge de médecin-expert des Tribunaux ; car, à part cette immense responsabilité qui pèsera sur lui, et si, heureusement, les cas sont rares où la vie et l'honneur dépendent d'un rapport médical, venir après notre collègue dans cette voie semée d'écueils, me semble une lourde tâche.

Il était, en effet, dans des circonstances particulièrement favorables pour la remplir. Débarrassé du soin de gagner « cette maudite guinée, » dont parle Hunter, et qui, si souvent, détourne le jeune médecin peu fortuné des études et des recherches qui, seules, peuvent le tenir au courant de la science et lui donner cette expérience que ne sauraient, au dire de Zimmermann, « procurer 60 années d'imbécilité pratique, » libre à peu près de son temps, que ne réclamait qu'à d'assez longs intervalles sa peu nombreuse clientèle, habitué, par contre, à un travail régulier, assidu, opiniâtre même, avec son caractère scrutateur et méticuleux, M. Le Bidois apportait à ces fonctions délicates tout le soin, toute la patience d'investigation qui lui étaient propres, et qui ont fait de lui l'un des hommes les plus capables, les plus consciencieux, et, ne craignons pas de le dire, les plus utiles qu'il ait été donné à la justice de rencontrer.

Je ne sache pas que, dans sa longue carrière, il ait été jamais appelé à trancher une de ces grandes questions judiciaires qui passionnent l'intérêt public

et attachent le nom du médecin à la cause célèbre où il a figuré, et je l'en félicite, car *errare humanum est*, et, en médecine légale surtout, les erreurs sont affreuses. Ce que je sais, et je ne crois pas être démenti en l'affirmant, c'est que les rapports de M. Le Bidois faisaient toujours autorité, et n'étaient que rarement attaqués par la défense ou l'accusation.

On pouvait, dans les circonstances peu graves, leur reprocher de la longueur, de la diffusion ; mais cet excès d'investigation, ce fatigant amour des détails, faisait la qualité même de son expertise quand la cause était sérieuse. Accoutumé à le voir pour des riens exercer sa patience, et fouiller avec minutie tous les coins et recoins du sujet, le juge savait que, le cas échéant d'une affaire épineuse, cette habitude de trop bien faire, s'il est permis de formuler un tel reproche, devenait une source de sécurité pour sa conscience, et que, s'il différait d'opinion sur le résultat de l'enquête, les pièces sur lesquelles reposaient les conclusions de l'expert restaient acquises au débat, indestructibles, comme faits bien observés, classés avec ordre, fidèlement résumés et loyalement groupés dans le but, non d'entraîner le verdict, mais de l'éclairer.

Aussi la magistrature entière s'associa-t-elle, sinon pour la demander, du moins pour applaudir à la récompense que, sur la proposition du chef de l'Académie, qui, déjà, avait obtenu en sa faveur le titre d'officier de l'Instruction publique, le Gouvernement accorda à M. Le Bidois, en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur, le 15 août 1862. Distinction méritée, qui flatta singulièrement notre collègue, et



le consola un peu de la triste nécessité où il s'était trouvé, peu de temps auparavant, de renoncer à la place de chirurgien de la maison de Beaulieu, à laquelle l'avait appelé, en 1834, un arrêté du ministre de l'intérieur.

Je ne parlerai pas des motifs qui amenèrent cette détermination. Elle coûta beaucoup à mon ancien maître, blessé de certaines exigences administratives qu'on faisait peut-être revivre un peu tard, après les avoir laissées dans l'oubli pendant si longtemps, et dont l'application ne fut que médiocrement adoucie par le titre de médecin honoraire des prisons de Caen, qui lui fut décerné. Il méritait mieux, car ces fonctions avaient failli lui coûter la vie. En effet, au mois de juin 1837, un détenu récemment libéré de Beaulieu, et qu'avait exaspéré une punition disciplinaire réclamée contre lui par notre confrère, chercha à assouvir, sur son ancien médecin, la haine qu'il lui avait vouée, en le frappant d'un coup de couteau. La blessure fut des plus graves : l'arme avait pénétré dans l'abdomen, le péritoine était ouvert, et longtemps la vie de M. Le Bidois fut en danger. Ce souvenir, joint à celui de 26 années d'un service pénible et jamais interrompu, aurait peut-être dû arrêter une mesure qui, toute légitime qu'elle fût, n'en affecta pas moins douloureusement celui qui en était atteint.

Permettez-moi, à ce propos, de relever une erreur trop facilement accréditée sur son compte. On a reproché à M. Le Bidois d'avoir demandé et gardé chez lui le crâne de son assassin guillotiné. Il n'en est rien, et j'ajouterai ceci, qui m'a été affirmé par un témoin oculaire, c'est que M. Le Bidois brisa lui-

même, peu de temps après l'avoir reçu, le moule en plâtre de cette tête, que lui avaient offert les élèves de l'École. Ce fait en dit assez pour que je n'insiste pas davantage sur ce point, et j'arrive au dernier honneur que notre confrère devait recevoir avant sa mort.

Il est parti de cette enceinte l'année dernière, le jour où vous voulûtes bien, d'associé résidant qu'il était de votre Académie, en faire un membre titulaire. Vous vous rappelez les paroles qu'il vous adressa pour vous remercier. C'étaient les dernières qu'il dût vous faire entendre. Une maladie cruelle le força de garder la chambre, puis bientôt de prendre le lit. L'affection stomacale dont il était atteint fit d'incessants progrès, et tout espoir de guérison devint impossible.

M. Le Bidois comprit vite sa position et l'envisagea sans effroi; car, s'il admettait en beaucoup de choses que « le doute est l'oreiller convenable à une teste bien faicte, » il le rejetait en matière de croyance et de foi. Aussi, tranquille et résigné, il eut jusqu'à l'approche de l'heure suprême le calme profond d'une âme chrétienne, et, grâce aux saintes espérances que lui donnaient ses convictions religieuses, il s'éteignit, comme, fatigué, l'on s'endort avec l'espoir du réveil dans la lumière et l'éternité. Ce fut le 8 mai 1864. Il avait 68 ans.

Deux jours après, une assistance nombreuse, composée des professeurs de l'École, de fonctionnaires, de magistrats, d'administrateurs, de médecins et de membres de cette Académie, conduisit à sa dernière demeure le corps de notre regretté confrère, dont les élèves se disputèrent l'honneur de porter les restes. Laissez-moi espérer que, bientôt, à défaut de

tendresse ou de reconnaissance, le sentiment d'un devoir à remplir inspirera à quelqu'un de ses héritiers la pieuse pensée d'acheter le terrain où ils reposent, et de les réunir à ceux de son père et de sa mère, ensevelis tout près. Car c'était un vœu de M. Le Bidois, et lors d'une récente visite qu'il fit au cimetière St-Jean, il avait précisé ses intentions à cet égard.

Pourquoi ne les a-t-il pas écrites à côté de celles qui devaient retirer à ses funérailles l'éclat qu'elles méritaient, en privant ceux qui y étaient accourus du douloureux honneur de lui dire un suprême adieu? Aucun discours, en effet, ne fut prononcé. Ainsi l'avait ordonné celui qui, mourant sans parents, sans amis à son chevet, avait voulu que le silence, sinon la solitude, continuât jusque sur sa tombe.

Est-ce transgresser ses dernières volontés, que d'écrire cette notice et de retracer devant vous, qui l'avez demandée, la vie publique de M. Le Bidois? Je ne le crois pas, car elle appartient à l'histoire de cette Académie. Mais je leur resterai fidèle en laissant dans l'ombre sa vie privée, qui ne relevait que de lui. D'ailleurs, ne s'est-elle pas écoulée tout entière sous vos yeux, dans cette ville, qu'il n'a jamais quittée? Et si par goût, par habitude ou par tout autre motif, notre collègue a tenu, pendant sa longue carrière, à s'isoler; si, resté célibataire, il s'est privé volontairement ou non des douces joies de la famille et des saintes affections de l'amitié, il ne m'appartient ni de l'en louer ni de l'en blâmer, et s'il m'est permis d'en penser à ma guise, il ne saurait entrer dans mon esprit de soulever les coins du voile sous lequel il s'est tenu caché, à tort ou à raison.

Ce que je dirai seulement en terminant, et sans crainte d'être indiscret, c'est que ce triste moment de la mort arriva pour M. Le Bidois plus tôt qu'on ne l'aurait pensé. Il réunissait, en effet, les deux conditions les plus favorables pour vivre longtemps : une constitution solide et beaucoup de modération.

Étudiant, le travail et l'application l'avaient préservé de ces désirs sans but, de ces fougues d'imagination, qui tourmentent la jeunesse oisive ; et, s'il faut en croire certains souvenirs, il avait probablement traversé cette époque dangereuse dans cet état singulier et si rare dont parle Fontenelle à propos de Newton. Plus tard, sa manière d'être, sa vie, ses habitudes continuèrent à être un modèle de régularité et de simplicité, et les heures si longues pour les désœuvrés étaient toujours trop courtes pour lui.

Aussi, les ménageant avec un soin scrupuleux, se gardait-il de les laisser envoler en distractions frivoles. C'est ainsi que, se renfermant dans ce qui pour lui était l'utile et le nécessaire, dans le résultat certain et matériel, il fut à peu près étranger à la politique, aux arts et aux lettres. A ses yeux c'étaient autant de futilités, et l'on eût dit que le compas de son intelligence ne pouvait s'ouvrir passé un certain angle, dont les degrés embrassaient les diverses branches de la science médicale à laquelle il s'était exclusivement voué.

Mais je m'arrête dans ces détails intimes. Puisse mon ancien maître, votre regretté collègue, me les pardonner avec vous ! Je les donne, d'ailleurs, comme des éloges. Or, la louange qui honore le plus un homme de mérite est celle qu'il ne peut entendre.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE (1),

Par M Julien TRAVERS,

Secrétaire.

MESSIEURS,

Un compte-rendu de vos travaux est un chapitre de votre histoire, et ce chapitre est un témoignage irrécusable de la culture des sciences, des arts et des lettres dans notre province. Plus que jamais, il importe que les lettres, sans le secours desquelles l'homme retomberait dans la barbarie ; il importe que les beaux-arts, qui procurent tant de charmes à l'existence ; il importe que les sciences, aujourd'hui si fécondes en applications, trouvent des esprits désintéressés qui leur demandent leurs plus pures jouissances et s'écartent de la foule pour les goûter. La foule est

(1) Ce Rapport embrasse les travaux de la Compagnie depuis le 10 juin 1863 jusqu'à la fin de l'année académique 1863-1864. Il devait être lu dans une séance publique, fixée au 17 novembre dernier, et que des circonstances de tristesse et de deuil ont interdite. Le secrétaire imprime ce Rapport comme clôture des résumés de ses procès-verbaux. Désormais le vice-secrétaire, étant chargé de leur rédaction, fera les Rapports publics sur les travaux de l'Académie.

acquise à des émotions moins nobles, qui intéressent plus les sens que l'intelligence ; et nous, Messieurs, nous serions dans la solitude si l'élite de nos concitoyens ne venait nous témoigner par sa présence qu'elle est de cœur avec nous, qu'elle aime ce que nous aimons, la profondeur des recherches, l'élévation de la pensée, la beauté suprême du langage.

Depuis le 10 juin 1863, l'Académie a tenu dix séances, et, dans aucune, elle n'a épuisé son ordre du jour. Cinq membres, dans l'avant-dernière, n'ont pu lire les morceaux qu'ils avaient annoncés. On comprend ces renvois à des séances ultérieures. Quand le couvre-feu annonce dix heures, nul ne trouve opportun de commencer une lecture : qu'un auditeur alors cédât au sommeil, ne se méprendrait-on jamais sur la cause du phénomène ? Aurait-on l'indulgence de ne l'attribuer qu'à l'impérieux besoin de la nature?

— Si quelque chose pouvait le conjurer, ce sont les entretiens brillants de M. Lefèvre qui, admis parmi nous depuis trop peu de mois, nous a initiés aux découvertes faites jusqu'à nos jours sur la lumière, et cela avec une élocution élégante et claire, qui ne prouve pas seulement une facile nature, mais des études patientes et complètes.

Nous devons aussi à notre nouveau confrère une proposition qui ne peut manquer d'avoir des suites avantageuses pour notre Compagnie. Quand je dis avantageuses, qu'on ne se méprenne point sur le sens d'un tel mot. Nous l'appliquons à toutes les circonstances qui nous permettent d'être utiles. Or, la proposition de M. Lefèvre aurait pour but de faire ,

à Caen, des observations météorologiques pour seconder le zèle de M. le Directeur de l'Observatoire de Paris. Il paraît convenable que les Sociétés savantes des départements prêtent leur concours à des travaux dont les conséquences seront un jour la sauve-garde d'une partie de la fortune publique.

— Des conséquences moins immédiates sortiront des théories de notre confrère de la Faculté des sciences, M. GIRAULT. Le 27 mai de cette année, il nous présentait un mémoire, extrait d'un livre, et d'un accès plus facile que le livre d'après lequel il est rédigé. Le mémoire est intitulé : *Recherche d'une orbite au moyen d'observations géocentriques, d'après l'ouvrage de Gauss :* THEORIA MOTUS CORPORUM CŒLESTIUM. Ce travail n'est pas une traduction de l'ouvrage latin, publié en Allemagne et peu connu en France. C'en est un abrégé : c'est un choix de solutions données par l'auteur, c'est un problème d'analyse, réduit à ses termes les plus généraux, et qui, dans ces conditions, présente encore des développements étendus, des considérations délicates et un véritable intérêt scientifique. Cette rédaction, propre à M. Girault, semble avoir le mérite d'un original : elle contribuera à la gloire de Gauss, dont l'œuvre, mieux connue, sera sans doute plus recherchée.

—M. Th. DU MONCEL, qui a rapporté de ses voyages de si beaux dessins, et s'est rangé d'abord parmi les artistes ; M. Du Moncel qui s'est épris des antiquités normandes quand il cherchait sa voie, a trouvé cette voie dans la physique, et l'a suivie avec toute la fer-

veur du jeune âge et la persévérance de l'âge mûr. Nous l'avons entendu, dans plusieurs circonstances, ou parler des procédés de l'Amirauté pour les observations météorologiques, procédés autres que ceux de l'Observatoire ; ou exposer les plus récentes découvertes relatives à l'électricité. Il vous a dit comment les télégraphes autographient les dépêches, comment même on peut envoyer des portraits à distance, lesquels portraits (ici, point de *comment* ? la nature a ses secrets, elle en a d'impénétrables), lesquels portraits sont meilleurs dans la reproduction. M. Du Moncel nous a encore exposé la découverte de M. Peschard, notre concitoyen, qui a si heureusement appliqué l'électricité aux orgues d'église.

— C'est à la suite de ces entretiens savants sur les merveilles de l'électricité, que M. Desbordeaux a pris la parole pour parler des progrès étonnants de la galvanoplastie ; de la facilité avec laquelle la fonte se revêt de cuivre ; enfin de la reproduction de la colonne Trajane dans le court espace de quatre mois.

— M. Morin, directeur de l'École des sciences et des lettres de Rouen, venant aux séances du Conseil académique, nous a remis, l'année dernière, un mémoire intitulé : *Faits pour servir à l'histoire toxicologique de la nicotine*. Il est imprimé dans notre dernier volume.

— M. Liégard fils nous a lu, en deux fois, un travail étendu sur l'aliénation mentale, entrepris pour combattre les idées émises par M. Charma

dans la dernière séance publique de l'Académie. C'est le médecin du corps en présence du médecin de l'âme, ou du philosophe. M. Liégard a intitulé son mémoire : *La part d'Hippocrate et la part de Platon dans la question de l'aliénation mentale.* Il a voulu établir que, dans cette terrible maladie, les altérations de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté, sont des phénomènes morbides ; qu'en conséquence, l'aliénation mentale étant une maladie, son étude appartient à la pathologie, et son diagnostic au médecin. Platon doit donc être éconduit pour Hippocrate. Il y a plus : Hippocrate est indispensable aux juges de nos tribunaux pour leur apprendre si un homme est sain d'esprit ou aliéné. De tels soutiens ont trouvé d'ardents contradicteurs et parmi les philosophes et parmi les jurisconsultes. Ceux-ci croient à la compétence des magistrats pour les questions qui leur sont légalement soumises. Ceux-là jugent le scalpel impuissant à expliquer les secrets de l'âme. Après une longue discussion, vrai modèle de controverse, animée sans cesser d'être courtoise, la majorité semblait conclure des diverses opinions émises, que si les philosophes ne sont pas appelés en aide par les médecins, il est à désirer peut-être que ceux-ci, pour mieux juger de l'état mental, tiennent plus de compte des faits moraux et deviennent de plus en plus psychologues.

M. Liégard a traité, dans une de nos dernières séances, un sujet qui paraît dégoûtant, au premier abord : *La gale et les galeux.* Eh bien ! son mémoire a semblé tout à la fois instructif et spirituel. Ses détails sur l'acare qui produit la gale, aujourd'hui

guérie en deux heures par une chasse active et par la mort de l'animal, cause de la maladie, prouvent que la science médicale n'a pas moins que les autres sciences le moyen d'intéresser les littérateurs et les gens du monde :

> Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux
> Qui ne plaise, embelli par l'art... fût-ce un galeux !

— M. OLIVIER, chargé d'examiner l'ouvrage de M. Orliaguet, intitulé : *Les orages et le paragrêle*, a exposé les raisons scientifiques de l'auteur, et les a jugées dignes d'encouragement. Nous devons remercier notre confrère d'avoir lu, comme membre de l'Académie, un article intéressant, le 29 mars, à la Sorbonne ; mais nous pouvons nous plaindre de ce que Paris pompe les sucs de la province. Ainsi plusieurs de nos membres n'ont fait aucune lecture au sein de notre Compagnie, et se sont réservés pour les réunions ministérielles, où la ville de Caen, du reste, parfaitement représentée, a mis, avec la conscience d'une tâche accomplie, tant de lecteurs en ligne.

Si la science a payé son tribut, il ne faut pas demander si la littérature a eu son tour dans nos réunions mensuelles. Elle l'a eu, sans doute ; mais, cédant courtoisement la parole à sa sœur, dont notre époque admire à bon droit les merveilles, elle a été fréquemment forcée de remettre à des séances ultérieures des communications qui, présentement encore, attendent leur jour de lecture.

Nous avons du moins entendu cinq fois un confrère toujours écouté avec profit et plaisir, M. THÉRY, recteur de notre Académie universitaire et le représentant le plus actif des belles-lettres dans notre Compagnie. Je ne cite que pour mémoire son morceau sur les licences poétiques dans Virgile ; nous[1] l'avons imprimé.

Nous imprimerons bientôt un autre morceau, lu par l'auteur dans trois séances. Ce sont des *Souvenirs* personnels sur quatre écrivains éminents à leur époque, et restés en grande estime dans la mémoire des littérateurs. Ces quatre écrivains sont Raynouard, Andrieux, Lacretelle jeune et Picard. M. Théry qui, depuis quelques années, tempère avec art la gravité de son style par l'enjouement, nous a raconté d'une façon très-piquante ses relations avec les deux premiers qui parvinrent au secrétariat de l'Académie française, et avec les deux autres qui furent membres de ce corps illustre. Elles se formèrent à l'époque où il obtint l'accessit au concours de cette illustre Compagnie, dont les couronnes étaient disputées par des hommes qu'attendaient un jour les fauteuils enviés. C'était en 1822, et déjà notre confrère avait eu, l'année précédente, le prix d'éloquence. Nous avons entendu cette pièce de vers, qu'une demi-victoire a tenue trop longtemps à l'écart, et qui est restée inédite depuis plus de quarante ans : rare exemple de modestie, modèle de réserve dont il importe que la leçon profite à nos jeunes auteurs.

Ce qui nous a particulièrement frappés dans le morceau de M. Théry, c'est le charme du récit, c'est la connaissance intime des hommes dont il nous par-

lait, ce sont les anecdotes qui font apprécier leur caractère.

Nous devons encore à notre confrère la lecture d'un morceau intitulé : *Un Mécène au XVIIIe siècle.* Ce Mécène est Titon du Tillet, à la famille duquel se rattache, par une honorable alliance, le premier magistrat du département. Titon, le littérateur le plus enthousiaste et le plus désintéressé, méritait de revivre en notre siècle, à une époque où trop souvent le dévouement se calcule et la gloire s'escompte ; et le portrait qu'en a fait M. Théry aura plus de durée que le *Parnasse* d'airain, élevé par le moderne Mécène et conservé à la Bibliothèque impériale.

M. Dansin, dont la modestie craint trop le grand jour, nous a lu un remarquable mémoire *sur la condition de la femme grecque au siècle de Périclès.* Dans le préambule de son travail, l'auteur parle des femmes d'Homère, plus respectées aux temps héroïques, surtout plus libres qu'elles ne le furent quatre siècles avant l'ère chrétienne. Il s'appuie principalement, pour faire connaître l'état d'infériorité dans lequel la femme était tenue en Grèce, à l'époque de Périclès, sur l'*Économique* de Xénophon. Il peint ses occupations dans le gynécée, et met sans cesse en relief sa sujétion, sa dépendance ; il montre l'homme, le citoyen, vivant sans cesse d'une vie extérieure et ignorant les joies du foyer domestique. M. Dansin fait saisir les défauts de la constitution de la famille, devenus tout-à-fait saillants à la chute de l'ancien état social, et corrigés enfin par la doctrine de l'égalité entre les sexes, que proclamera le christianisme.

— M. Charma, qui aime à se reposer des problèmes ardus de la philosophie en traitant des questions plus solubles, quoique difficiles encore, offertes aux antiquaires par le moyen-âge, nous a lu son intéressant travail intitulé : *Quelques énigmes archéologiques*. On y remarque, entre autres détails, l'explication qu'il propose de ce vers inscrit au bas de la figure en pied d'un docteur du moyen-âge :

Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit ;

c'est-à-dire, selon M. Charma, qui sut *les deux* (le *trivium* et le *quadrivium*), qui sut *les sept* (les sept arts libéraux), qui sut *tout ce qu'on peut savoir* (ces sept arts libéraux, qui formaient le *trivium* et le *quadrivium* comprenant toute la science de l'époque). — M. Charma donne ensuite une interprétation nouvelle de la célèbre formule : *Sub ascia dedicavit*, dans laquelle il croit voir l'indice d'une transaction, qui assurait à celui qui avait fait construire le tombeau portant cette formule, la propriété à perpétuité du terrain sur lequel il s'élevait. Les prétendues énigmes ne sont-elles pas devinées par notre érudit et ingénieux confrère ? La science des détails ne lui en a-t-elle pas révélé la solution ?

—M. Des Essars qui, comme tous les esprits distingués de notre époque, aime l'histoire, et s'est plus d'une fois exercé à ses récits, nous en a fait un très-remarquable d'après un écrivain de la fin du XVI[e] siècle. Il nous a narré le *Siége d'Honfleur* (avril et mai 1594), en suivant l'italien Davila, com-

pagnon fidèle du roi de Navarre et témoin des faits qu'il a racontés.

— M. Buchner nous a lu sur le *Voyage du docteur Berna en Norwége, à l'île déserte de Jean Mayen et dans l'Islande*, un curieux mémoire analytique dans lequel il a signalé des renseignements ethnographiques et géologiques qu'offre en abondance l'ouvrage allemand. Il est à désirer que notre confrère, à qui l'on doit déjà une traduction de la *Poétique* de Richter, fasse passer dans notre langue le *Voyage* du docteur Berna.

— M. Cauvet, qui prépare pour l'Académie un savant traité du Droit pontifical chez les Romains, rédigea pour la séance de novembre 1863 une intéressante biographie de M. Blanchard, ancien ingénieur, l'un de nos membres honoraires, mort pendant les vacances précédentes. Cet hommage de notre confrère a été d'autant mieux accueilli, que beaucoup regrettaient que leur absence ne leur eût pas permis d'assister aux obsèques de M. Blanchard.

— M. Chatel nous a lu une partie de sa traduction d'une brochure de M. Gordon sur Shakespeare. Les défauts de l'original n'ont pas été palliés par son interprète. Ce dernier, moins fidèle au texte anglais, eût pu le ramener aux lois de la sobriété française : nous persistons à croire qu'avec certains auteurs il ne faut pas se piquer de tant de scrupule.

— M. Denis, vainqueur dans un des plus difficiles

concours qu'ait ouverts l'Académie des sciences morales et politiques, nous a lu récemment un mémoire d'une érudition sagace, dans lequel il établit, après une lecture attentive d'Origène, que nous avons plus que des fragments du fameux Αληθης λογος de Celse; que nous avons le plan de cet ouvrage, l'économie de chacune de ses parties, la suite non-seulement des développements, mais encore des idées qui en étaient l'objet, dans l'ordre même, et la plupart du temps avec la forme et l'expression du célèbre antagoniste des Chrétiens. Quelques passages épars çà et là, qui ne nous sont parvenus qu'à l'état de résumés, ne sauraient aller contre la conclusion de M. Denis. Quant aux lacunes, les plus considérables, d'après lui, n'ont que peu d'importance; elles ne sont, d'ailleurs, jamais de telle nature que nous ignorions complètement ce qu'avait développé l'écrivain.—M. Denis a émis le vœu que quelque helléniste dévoué tire l'œuvre de Celse du commentaire énorme qui l'étouffe, et donne de cette œuvre un texte épuré. En attendant, il se propose d'en publier une traduction française dans un recueil qui renfermera tout ce qui reste de la polémique des Gentils contre les Chrétiens.

— M. Joly, que ses leçons de littérature française placent naturellement sur le terrain de la critique, nous a lu un morceau sur la tragédie au commencement du XVII[e] siècle, et il en a fait ressortir le caractère éminemment spiritualiste. — Il a raconté la vie étrange de Montchrétien, de Falaise, et apprécié son *Théâtre* et ses autres poésies ainsi que son *Traité*

d'économie politique, relevé enfin d'un oubli qu'il subissait depuis sa publication en 1615. Ce sont des morceaux d'élite, comme tout ce qui est sorti de la plume de l'habile vice-secrétaire de l'Académie.

— M. Bataillard, notre correspondant, après avoir tenu un rang distingué au barreau de Paris, est venu ceindre dans le Calvados une écharpe de maire de village. L'importance de ses fonctions lui laisse des loisirs qu'il consacre aux lettres, et dont il porte les fruits heureux, soit à la Société des antiquaires de France, soit à la Société Philotechnique, à moins qu'il ne les laisse en passant à la Société d'agriculture de Bayeux ou à notre Académie. Il y a deux ans, il nous lisait son Martial d'Auvergne; l'année dernière, son piquant morceau sur les fontaines de Paris; au mois de juin dernier, une dissertation aussi savante que spirituelle, dont il va lui-même vous faire entendre quelques fragments.

— Un de nos correspondants les plus zélés, M. de Chénier, neveu des poètes Marie-Joseph et André de Chénier, le dépositaire trop fidèle des manuscrits de ce dernier, M. de Chénier chez qui j'ai vu ces inappréciables reliques, et qui remet toujours à en donner l'édition définitive, nous a envoyé un ouvrage manuscrit, intitulé: *Théorie des lois criminelles militaires de la République, du Consulat et de l'Empire, considérées sous le rapport moral et politique.* Nous n'avons pu en lire qu'un extrait à la Compagnie; mais quand l'ordre du jour nous le permettra, nous re-

viendrons à ce travail consciencieux de l'homme le plus compétent sur cette difficile matière.

Nous donnerons également lecture à la Compagnie d'une Étude sur le jurisconsulte Govéa, par M. CAILLEMER, notre correspondant à Grenoble, et d'autres travaux annoncés par quelques-uns de nos confrères de Paris, MM. EGGER, Jules LAIR et SAINT-ALBIN BERVILLE.

— Le SECRÉTAIRE a fait connaître deux lettres que M. Canivet avait copiées dans les Archives municipales de Caen : l'une du 10 mai 1586, signée : *de Bourgueville Bras*, relative à l'érection de la Chambre de la Monnaie, qui eut lieu à Caen en 1550; l'autre aux leçons publiques de Droit faites à Caen, dans la salle des Arts, par Hotmann fils, les 21, 23 et 25 novembre 1583. Cette seconde lettre, écrite par les conseillers gouverneurs et échevins de la ville à M. de Lisores, renferme des particularités intéressantes.

Le même membre vous a lu un mémoire sur les travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements. Ce mémoire imprimé a été accueilli avec faveur par diverses Compagnies, notamment par celle de Rochefort qui promet à l'avance une active collaboration.

Au milieu de ses travaux scientifiques et littéraires, l'Académie a donné avec plaisir la parole aux poètes. On aime, on aimera toujours les vers dans la patrie de Malherbe.

Le dernier membre admis parmi nous, M. COLLAS,

le savait bien. Il savait que si les compliments en prose charment l'esprit, les compliments en vers charment le cœur et les oreilles, et son remercîment en vers, adressés aux confrères qui l'avaient élu par leurs unanimes suffrages, fut couvert d'applaudissements unanimes.

— M. MELON, qui aime toujours les muses du Midi, nous a traduit un poème de Jasmin, ce coiffeur inspiré, qui écrit des chefs-d'œuvre dans le patois de son pays.

Nous avons reçu plusieurs pièces de Mme Lucie COUEFFIN, qui brillent, comme toujours, par l'esprit et le sentiment On regrette qu'un si beau talent pousse trop loin la réserve, et refuse au public un second recueil de ses poésies.

Rappellerai-je, pour ne rien omettre, que le Secrétaire de l'Académie vous a lu, *sur la décentralisation littéraire*, une dissertation où il a mis toute sa bonne volonté à faire accorder la raison avec la rime?

Aux travaux que j'ai mentionnés jusqu'ici, Messieurs, il faut joindre la biographie de M. Le Bidois par M. le docteur FAYEL. La perte de M. Le Bidois a été très-sensible à notre Compagnie ; mais, du moins, elle a été la seule depuis deux années parmi nos honoraires, nos titulaires et nos membres résidants. Il est trop rare, parmi nous, que la mort fasse dans le même temps aussi peu de victimes.

Vous savez, Messieurs, qu'un concours avait été ouvert pour une *Étude sur la vie et les œuvres de Jean*

Marot, né à Mathieu, et père distingué de Clément Marot, l'un des bons poètes de la cour de François Ier. Un seul concurrent s'est présenté, et le rapport des juges ne sera connu que dans la séance du 25 de ce mois.

Ma tâche serait finie si je n'avais à remercier publiquement mes confrères des témoignages annuels que j'ai reçus de leur confiance depuis un quart de siècle. Aux élections de novembre 1863, leurs suffrages unanimes me chargeaient, pour la vingt-cinquième fois, des importantes fonctions de secrétaire. J'apprécie cet honneur qui m'a mis en relations intimes avec tous; mais je dois en témoigner ma reconnaissance en cédant la place à des hommes jeunes, à qui plus de talent doit donner aussi plus de zèle. On sentira bientôt l'opportunité de ma retraite, et je m'applaudirai de voir l'Académie de jour en jour plus utile, plus féconde, plus prospère, grandir encore dans l'estime publique en justifiant sa précieuse devise : *Étude et Amitié.*

RAPPORT

SUR

UN CONCOURS

POUR LE PRIX LE SAUVAGE,

PAR M. MORIÈRE,

Membre titulaire de l'Académie.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen avait mis au concours le sujet suivant :

DU RÔLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

Afin de laisser aux concurrents toute la latitude possible, l'Académie n'avait voulu tracer aucun programme ; elle désirait seulement un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Il était donc évident qu'après avoir rappelé sommairement l'état actuel de la science sous le rapport de l'anatomie et de la physiologie des feuilles ; qu'après avoir fortifié ou détruit certaines idées actuellement admises, ou mieux éclairé celles qui sont encore obscures, les concurrents devaient surtout, et par leurs expériences et par leurs théories, faire connaître des choses nouvelles, soit sur la constitution,

soit sur le rôle des feuilles dans le grand acte de la vie des plantes. Prendre la feuille au moment où elle commence à paraître dans l'embryon végétal, et la suivre jusqu'au moment où cette feuille ayant parcouru toutes ses phases, et n'étant plus d'aucune utilité à la plante dont elle faisait partie, tombe sur la terre pour se convertir en humus et servir à la nutrition des générations végétales futures; — examiner quelle est sa composition et quel rôle elle remplit à diverses époques de son existence : telles sont, il nous semble, les questions qui auraient dû préoccuper les concurrents.

Examinons rapidement les trois mémoires qui ont été envoyés au secrétariat de l'Académie dans les délais voulus, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1865.

Dans celui qui porte le n° 1, l'auteur s'est égaré dans un grand nombre de détails inutiles. Non-seulement il a consulté quelques ouvrages qui ont traité des feuilles au point de vue scientifique, mais encore des littérateurs qui ont consacré aux plantes des poèmes que nous admirons tous, que nous aimons à relire, mais qui ne peuvent aider à résoudre la question posée par l'Académie : *Non erat hic locus*. En voulant trop étendre son horizon, l'auteur du mémoire n° 1 a perdu de vue ce qui était spécialement demandé aux concurrents, c'est-à-dire *des expériences originales à l'appui des opinions soutenues*. Bernardin de Saint-Pierre, Delille, Millevoye, etc., ont été tour à tour cités par lui ; mais, quand on a terminé la lecture de ce long mémoire, on se demande si, en élaguant ce qui est étranger au sujet, il reste quelques observations, quelques faits nouveaux capables de mieux

faire connaître *le rôle des feuilles dans la végétation?* Nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la négative.

Dans le mémoire qui porte le n° 3, il y a des expériences que l'auteur a faites particulièrement sur la *Sensitive*. Il s'est surtout occupé de ce qu'il appelle la *sensibilité* chez les plantes, et va même jusqu'à trouver chez certaines d'entr'elles l'analogue d'une *moelle épinière*, d'une *moelle allongée*, d'un *cervelet*, etc. Nous ne le suivrons pas dans la description des expériences sur lesquelles il base son opinion ; mais il est permis de ne pas accepter de telles hardiesses, lors même que ces expériences auraient été faites devant des hommes dont le témoignage est d'une grande autorité. Nous croyons donc que la question posée par l'Académie n'a pas été comprise dans son ensemble ni résolue par ce concurrent, qui n'a guère fait porter ses observations que sur la Sensitive.

Reste le mémoire n° 2, si toutefois une note de trois pages doit porter le nom de mémoire. Ce laconisme même n'a pas empêché l'auteur d'émettre certaines opinions qui sont très-contestables, et nous croyons qu'il mérite encore moins que ses deux concurrents les approbations de la Commission.

En résumé, aucun des concurrents ne nous paraît avoir compris et rempli les intentions de l'Académie. Nous sommes d'avis que la question doit être mise de nouveau au concours, en donnant un délai de deux ans et en élevant le prix à 3,000 fr. Nous croyons aussi que, sans tracer le chemin que devront parcourir les concurrents, il serait bon de leur indiquer une ligne d'où ils ne pussent pas trop s'écarter.

Espérons qu'avant le 1er janvier 1867, il nous parviendra un travail digne de l'Académie, et du savant botaniste dont le legs nous a permis de mettre au concours le *rôle des feuilles dans la végétation des plantes*. Espérons, surtout, que la question posée sera résolue de manière à faire avancer la science, et à faire honneur au concurrent que vous aurez jugé digne du prix.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR L'ACADÉMIE DE CAEN

POUR UNE ÉTUDE

SUR LA VIE & LES ŒUVRES DE JEAN MAROT,

PAR M. A. JOLY,

Membre titulaire.



MESSIEURS,

L'Académie avait mis au concours, pour 1864, une *Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot.* C'était un hommage qu'elle devait tout d'abord à un poète, qui a rendu des services à son art, qui tient une place honorable dans notre histoire littéraire, et dont, jusqu'ici, le nom est plus connu que ne l'est sa vie. Dans un temps où l'on recueille avec tant d'ardeur tous les vestiges du passé, où tant de mains habiles et pieuses relèvent ses ruines, où l'on ranime ses moindres restes, il est fâcheux que Jean Marot n'ait d'autre souvenir en ce pays que le marbre qui rappelle au modeste village de Mathieu qu'il a eu l'honneur de lui donner le jour : on aimerait à faire, avec sa vie et son talent, une plus ample connaissance dans une biographie normande. Jean Marot a eu le bonheur ou le malheur, si l'on veut, d'avoir un fils plus grand que lui ; il semble, pour beaucoup d'historiens

littéraires, que cela doive suffire à sa gloire ; il est resté, pour beaucoup d'entre eux, le père de Clément. C'est quelque chose, sans doute ; mais il mérite mieux encore. Et surtout, la nature particulière de ses œuvres et de son talent se prête à merveille à une de ces études délicates qui appellent entre toutes l'attention d'une Académie. Si, en effet, ce n'est point le grand intérêt des sujets qu'il a traités, ni l'éclat qu'il leur a donné, qui peut nous attacher à lui, le caractère même de l'époque où il a paru et des œuvres qu'il en a tirées, exige de celui qui voudra les étudier avec fruit des recherches ingénieuses et patientes, un talent fin qui ne néglige aucune nuance et qui sache les faire valoir toutes. Jean Marot, en effet, est un poète de transition. Placé entre le moyen-âge qui finit et le XVI[e] siècle qui va commencer, il a quelque chose de l'un et de l'autre, des souvenirs du moyen-âge et des aspirations de l'avenir. Il fait songer à l'architecture du même temps, à cette architecture du règne de Louis XII, si originale et si intéressante, où l'art est tout français encore dans la pensée d'ensemble, dans les grandes dispositions, dans le système général d'ornementation, et où déjà pourtant, à certains détails, on sent que le souffle de la Renaissance a passé par là. Ce n'est pas encore l'imitation des monuments antiques ; mais il y a déjà un reflet de l'antiquité. Jean Marot a ce charme particulier et cet attrait de nationalité. Venu dans un moment d'épuisement littéraire, épuisement qui se traduit par le faux goût et les raffinements bizarres, il est entouré d'une foule de poètes. Il a assez de caractères communs avec eux pour qu'on

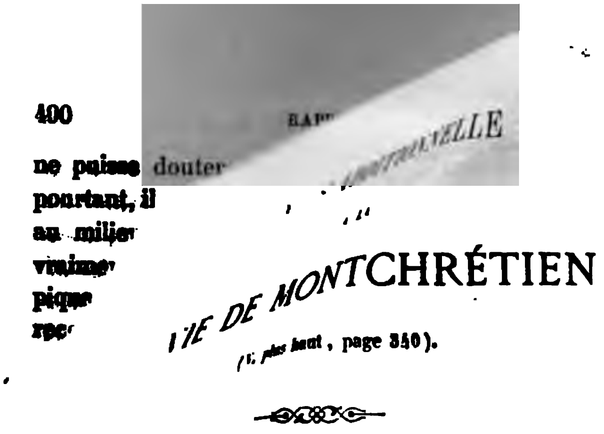
ne puisse douter qu'il a été leur contemporain ; et pourtant, il se distingue d'eux en ce qu'il a su garder, au milieu de la corruption universelle, les qualités vraiment françaises, et surtout le bon sens mêlé de piquant et de finesse ; et c'est à cela surtout qu'on reconnait en lui le père de Clément Marot.

Pour répondre à votre attente, en un pareil sujet, il ne suffisait donc pas de présenter une sèche biographie ou une analyse froide et sans couleur des œuvres du poète, ni de l'étudier seul. Il fallait profiter des leçons qu'ont données, depuis quarante ans, les maîtres de la Critique, et pratiquer, à leur exemple, l'art ingénieux d'élargir un sujet, sans cependant en sortir. Il fallait surtout, pour nous montrer la nature vraie et les origines du talent de Jean Marot, essayer de replacer l'auteur dans les conditions au milieu desquelles il avait vécu, le rapprocher de ses contemporains, esquisser au moins rapidement leurs physionomies, en ne se contentant pas des notions banales sur une époque encore mal connue, parce qu'elle présente peu d'attrait à l'étude et qu'on n'y rencontre aucun grand talent. C'était là qu'était la nouveauté et l'intérêt particulier du sujet, qui permettait de joindre une qualité dernière à toutes ces qualités, et de faire preuve, en passant, de la connaissance des deux antiquités : l'antiquité gréco-latine et l'antiquité française. A peine est-il besoin d'ajouter qu'à ces mérites divers, une œuvre destinée à une Académie devait unir les mérites littéraires et surtout le mérite du style.

Cependant, quel que fût le délicat intérêt que présentait une semblable étude, l'appel de l'Académie a

été peu entendu : un seul mémoire lui a été présenté. Tout en rendant hommage aux consciencieuses recherches dont ce mémoire unique fait preuve, votre Commission n'a pas pensé que son auteur ait suffisamment rempli les conditions diverses que nous indiquions tout à l'heure. Elle est donc d'avis qu'il n'y a pas lieu à décerner le prix, et qu'il convient de remettre purement et simplement au concours, pour 1866, l'*Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot.*

ne puisse douter
pourtant, il
au milieu
vraime
pique
rec



VIE DE MONTCHRÉTIEN

(V. plus haut, page 340).

Nous avons vu de combien de calomnies avait été chargée la mémoire de Montchrétien. Entre toutes ces accusations, il en est une plus grave que les autres, parce qu'elle entre dans des détails assez circonstanciés pour acquérir une apparence au moins de vraisemblance. Je veux parler de celle qui a trait à sa conduite dans ce duel fatal après lequel il fut forcé de quitter la France, comme devait le faire quelques années plus tard un autre poète tragique, Tristan, dans des circonstances analogues. J'ai dit qu'il avait inutilement protesté de son innocence, sans insister autrement, ni discuter, ne voulant pas arrêter la marche du récit. Je voudrais y revenir ici en quelques mots. Je crois avoir assez montré que Montchrétien mérite lui-même qu'on s'arrête à sa justification complète, et d'un autre côté ce n'est pas chose indifférente pour l'honneur des lettres et de la moralité humaine de prouver que ce n'est pas le faux-monnayeur et l'assassin que nous ont représenté quelques-uns de ses historiens, qui a pu écrire ces fières sentences, ou ces belles pages d'un si généreux accent que nous avons citées à plusieurs reprises.

Pour refaire ce procès, il nous manque bien des renseignements : les documents biographiques concernant Montchrétien sont rares ; mais nous avons du moins la déposition de l'accusé lui-même. Je la trouve dans des vers adressés *Au Roy* pour implorer sa protection, vers qu'aucun des éditeurs de notre poète n'a songé à recueillir, et qui figurent à côté de poèmes de Du Perron, de Bertaud, de Passerat, de Malherbe, etc., dans *le Parnasse des plus excellens Poètes de ce temps Ou les Muses françoises ralliées*, par d'Espinelle, Paris 1607, chez Mathieu Guillemot. Des deux cent vingt-trois vers qui composent cette pièce et où se trouvent un assez bel éloge de Henri IV et de vives paroles pour l'engager à punir « le démon du Midy, et à l'aller chercher jusqu'en sa terre stérile », je veux extraire ceux-là seulement où nous l'entendrons protester lui-même de son innocence :

Sire, ceste clemence au monde sans egale,
Le plus grand ornement de votre Ame Royale,
. . . .
Donne la hardiesse à ma tremblante voix
De vous frapper l'oreille et prier une fois,
Une fois seulement . . . .

Il supplie le roi de lui « ouvrir par grâce la porte de Justice. » Pour échapper « à la civile mort où il se voit réduit,

Il s'enveloppe ès mœurs de sa vie innocente. »

Il supplie le roi de le rendre à l'existence,

Deux choses contre luy cessantes à la fois,
La poursuite ennemie et la rigueur des loix.

C'est en effet, comme nous l'avons dit, devant ces rigueurs, devant l'impitoyable arrêt de 1602 contre le duel, et non devant la conscience d'un crime, que Montchrétien a pris la fuite. Il le remarque expressément :

Grand Roy, qui estes juste et clement tout ensemble,
Si vos Edits sacrez ordonnent que je tremble,
Vostre bonté m'asseure ; est-il rien de plus seur
Que d'avoir pour garant ceste insigne douceur,
Qui vous a tant gardé de villes et de testes,
Et plus gaigné de cœurs que toutes vos conquestes ?
Recourant à l'asyle auquel vos ennemis
Se sont à sauveté confidemment remis,
Permettez à mes vœux que pour vostre service
Au milieu des combats bravement je finisse,
Que dans le champ d'honneur jà suant et poudreux
J'aille verser mon sang boüillant et genereux,
Armé sur un cheval, ou tenant une pique,
Non sur un eschaffaut en vergongne publique.
L'innocence des mœurs compagne de mes jours,
Vostre misericorde oblige à mon secours :
Car quand en sa rigueur le bras de la Justice
Viendroit soudainement me traisner au supplice,
Puniroit-il ma faute, ains plustost mon malheur,
Puisque mon plus grand crime est ma seule valeur ?

Ces vers n'ont pas besoin de commentaire ; ils me paraissent tout-à-fait concluants pour la justification de notre poète. Quand une pareille accusation ne repose que sur un on-dit, il me semble qu'on doit croire de préférence l'accusé qui la repousse avec cette généreuse sécurité.

POÉSIES.

[illegible]

MÉDITATION.

A Mme ÉLISA LECIEUX DE SAINTE-THAIS, RELIGIEUSE,

Par Mme Lucie COUEFFIN,

Membre correspondant.



La lampe des nuits veille et parle de la mort.
(Alph. Le Flaguais.)

L'incrédule a jeté cette parole amère :
« Laissez dormir les morts dans le sein de la terre !
« Pourquoi ces lamentations ?
« Ces vœux baignés de pleurs, cette clameur immense ?
« Rien peut-il détourner l'immuable sentence
« Du Juge de leurs actions ?

« Leur poussière est pesée, innocente ou coupable.
« Tous les soupirs humains sont moins qu'un grain de sable
« Aux balances de l'equité.
« L'Éternel d'un regard ou pardonne, ou condamne ;
« Au lieu de faire entendre une plainte profane,
Courbez-vous sous sa majesté. »

Hélas ! vous qui voulez qu'on espère et qu'on aime,
Répondez-lui, Seigneur, répondez-lui vous-même ;
Daignez éclairer sa raison.
Ma voix est trop timide, elle a trop de faiblesses
Pour se rendre l'écho de vos saintes promesses,
Mais j'ose invoquer votre nom.

Je l'invoque pour ceux que la tombe recèle,
Pour ceux qui, traversant notre épreuve mortelle,
Me montrèrent des cœurs amis.

L'homme n'est devant vous que néant et poussière;
Il peut pourtant beaucoup par une humble prière,
O Seigneur, vous l'avez permis !

Ah ! c'est que votre amour est un amour immense,
Un amour paternel, qui de toute souffrance
Veut nous alléger le fardeau.
C'est que, compatissant à la douleur de l'âme,
Vous lui donnez l'espoir dont la divine flamme
Réchauffe même le tombeau.

Fort comme l'aquilon, le tonnerre et le glaive,
Vous appelez à vous l'homme, pour qu'il achève,
De ses débiles mains, vos sublimes labeurs.
Vous nous associez à toutes vos victoires;
Et lorsque vous créez des feux expiatoires,
Vous daignez les laisser éteindre sous nos pleurs.

L'homme eût en vain cherché ce mystère si tendre;
Vous seul, Dieu du Calvaire, avez pu nous l'apprendre.
Que craignons-nous encor? Dieu lui-même a parlé.
D'un pas religieux pressons l'herbe jaunie;
Là dort des fils d'Adam la foule réunie;
Mais la Croix resplendit sur le champ désolé.

Seigneur, souvenez-vous de nos grandes blessures;
De nos enfants frappés lorsque leurs lèvres pures
Allaient bégayer votre nom;
De tant d'autres, ravis alors que la jeunesse
Répandait autour d'eux une si douce ivresse;
Seigneur ! voyez notre abandon.

Plus nous avançons dans la vie,
Plus ce champ se peuple pour nous,
Plus son triste aspect nous convie
A vous prier à deux genoux.
Seigneur, faites grâce à nos pères,
A nos sœurs, nos amis, nos frères,

Qui vers vous nous ont devancés.
Songez à leurs douleurs suprêmes ;
Seigneur, faites grâce à nous-mêmes,
Priant pour nos chers trépassés.

De l'orgueil et de la folie
Écartons les vaines leçons ;
La foi parle à qui s'humilie
Sur l'argile où nous gémissons.
Le Seigneur a dit, comme un père :
« Mortel, auprès des morts espère ;
« Je compte pour eux tes soupirs. »
Et nous attendons, sous nos larmes,
La Jérusalem dont les charmes
Seront plus beaux que nos désirs.

A UNE DAME,

Par la Même.

Quand vous me demandiez pourquoi je fus poète,
Sur vos lèvres passait un sourire moqueur.
Est-ce blâme ou pitié? moi je crois que, discrète,
Une improbation s'y formulait secrète,
Je la recueillais dans mon cœur.

Oui, vous avez raison; lorsque s'ouvre la vie,
C'est mal de dévoiler son âme de seize ans;
De dire à tous quels nœuds la tiennent asservie,
De faire respirer à tous la fleur ravie
Aux chastes bosquets du printemps.

Oui, vous avez raison; la blanche tourterelle
Qu'effarouche le bruit de la voix et des pas,
Recueille en s'endormant la tête sous son aile;
La jeune fille aussi doit se cacher comme elle;
Je le savais bien, mais hélas!....

Hélas! n'avez-vous pas, en plaignant sa détresse,
Entendu raconter parfois qu'un prisonnier
Chante, pour qu'un signal imprégné de tristesse
Aille chercher le cœur à qui le sien s'adresse,
Malgré les verrous du geôlier?

NAISSANCE DE L'UN DE MES AMIS,

Par la Même.

Par ce temps de violette
Et de perce-neige en fleur,
Quelle main humble et discrète
Frappe à la porte secrète
Des amours de notre cœur ?

C'est, tout charmant dans ses langes,
Un présent mystérieux,
Que les joyeuses phalanges
Des plus complaisants des Anges
Nous ont apporté des cieux.

C'est une naissante abeille
A qui l'aile fait défaut ;
C'est une âme qui sommeille ;
C'est la plus douce merveille
Des merveilles du Très-Haut.

Cher Édouard, chère Louise,
C'est un disciple nouveau.
Près de vous qu'on l'introduise ;
En attendant qu'on l'instruise,
Préparez-lui son berceau.

Une ineffable espérance
Le couronne au premier jour ;

Sans trouble, sans défiance,
Il accepte l'existence
Que lui donna votre amour.

Incomplète et douce chose,
Que le temps achèvera,
Sa pensée encor repose,
Mais sous ses lèvres de rose
Sa mère l'éveillera.

Par lui la foi se ranime.
Fuyant un monde borné,
Que faut-il pour que, sublime,
Elle franchisse l'abîme ?
Le souffle d'un nouveau-né.

Ah ! chantons tous de l'étable
L'heureux Noël triomphant :
Rien aux yeux n'est adorable,
Rien n'est saint et vénérable
Comme un tout petit enfant.

SIMPLE HISTOIRE,

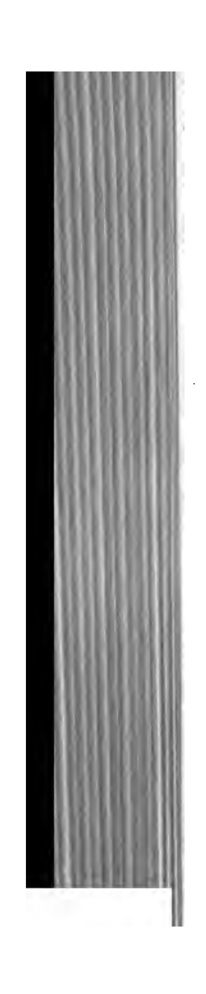
Par la Même.

Ils s'aimaient tous les deux aux jours de leur enfance;
En vain dix ans avaient séparé leur naissance,
Ils s'entendaient joyeux.
Elle prenait pour lui des airs de bonté grave;
Lui se faisait naïf, lui se faisait esclave,
Pour partager ses jeux.

C'était mieux qu'une sœur et c'était plus qu'un frère,
L'une moins exigeante et l'autre moins sévère.
C'étaient de si doux vœux,
C'étaient de si doux mots, que souvent l'Espérance
Les regarda du ciel, disant : O Providence,
Ceux-là seront heureux !

L'absence vint pourtant, et les pleurs avec elle;
Mais aux jeunes serments on demeura fidèle.
Ce furent souvenirs tendrement échangés,
Lettres, humbles trésors qu'on gardait avec joie;
Rêves peut-être aussi, parés d'or et de soie,
Beaux rêves partagés.

Puis c'étaient les retours, les bons moments, les fêtes;
C'était le ciel ouvert qui brillait sur deux têtes!
On s'embrassait encore et l'on se disait : toi!
Charmant ressouvenir d'un passé plein de charmes,
Aurore où s'unissaient les rayons et les larmes;
Et les cœurs maternels battaient d'un doux émoi.



LA GIRAFE,

FABLE,

PAR M. COLLAS,

Membre associé-résidant.

Une girafe altière,
Surpassant en hauteur les autres animaux,
Ce dont elle était fière,
Voulait qu'on l'encensât. Faisant à tout propos
Valoir ses avantages,
Se piquant de savoir autant que de beauté,
Les avis les plus sages
Étaient perdus pour elle et sans utilité.

Un beau jour, une amie
A la dame écrivit, l'on ne dit pas pourquoi ;
Déjà l'Académie
Avait réglé des mots et la forme et l'emploi ;
Forte sur l'orthographe,
La Girafe aperçut de son œil scrutateur,
A certain paragraphe,
Quelque chose à redire, et de son air vainqueur :
Voyez, voyez, dit-elle,
Oh ! quelle faute énorme ! ah ! c'est par trop plaisant !
La chère demoiselle !
De la langue à ce point quand on est ignorant,
Se permet-on d'écrire ?...
Et de m'écrire, à moi qui fais autorité,
A moi que l'on admire
Pour le soin que j'ai pris, soit dit sans vanité,
D'acquérir la science,
De cultiver sans cesse et d'orner mon esprit !



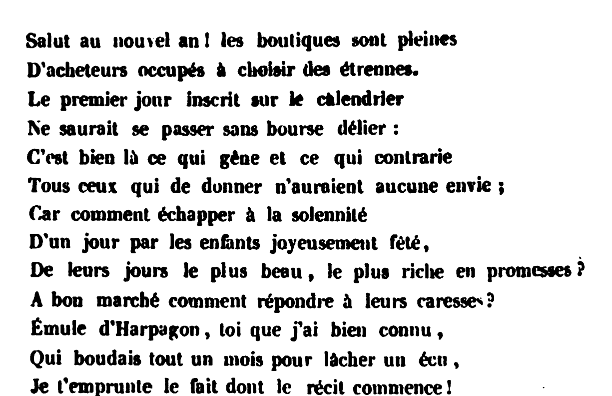
La dame dut se taire,
Ne sachant que répondre, et son trouble fut grand
Damas, l'ancienne ville,
En vérité, c'était pour elle un nom nouveau :
Dans ce cas difficile,
On ne se gêna pas pour rire à son museau.

Loin d'être invulnérable,
Vous prêterez le flanc, peut-être dès demain :
Soyez donc charitable !
Dans votre intérêt même, épargnez le prochain !

LES ÉTRENNES UTILES,

SATIRE,

Par le Même.



Salut au nouvel an ! les boutiques sont pleines
D'acheteurs occupés à choisir des étrennes.
Le premier jour inscrit sur le calendrier
Ne saurait se passer sans bourse délier :
C'est bien là ce qui gêne et ce qui contrarie
Tous ceux qui de donner n'auraient aucune envie ;
Car comment échapper à la solennité
D'un jour par les enfants joyeusement fêté,
De leurs jours le plus beau, le plus riche en promesses ?
A bon marché comment répondre à leurs caresses ?
Émule d'Harpagon, toi que j'ai bien connu,
Qui boudais tout un mois pour lâcher un écu,
Je t'emprunte le fait dont le récit commence !

Ne pouvant pas toujours éviter la dépense,
Le bonhomme du moins, par ses calculs profonds,
Possédait le secret de rentrer dans ses fonds !
Comme il savait à point, et pour comble d'adresse,
Faire un peu de morale et prêcher la sagesse !
« Viens, dit-il à son fils, si tu n'es plus méchant,
« Je vais te pardonner et te faire un présent.
« Allons, embrasse-moi ! jure, sur ta grammaire,
« Que tu ne feras plus damner ton pauvre père ! »
A ces épanchements succède la gaîté :

On va chez les marchands ; le père, avec bonté,
Dit au bambin : « Choisis la chose la plus belle,
« La plus belle à ton gré !... Veux-tu Polichinelle ?
« Je suis sûr que déjà tes goûts sont sérieux !
« Polichinelle est bon pour amuser les yeux,
« Et ne saurait tenter un homme de ton âge !
« Quelque chose d'utile et qui serve en ménage
« Vaut mieux, à ton avis, que ces colifichets,
« Ces riens dispendieux et tous ces vains jouets ! »
Tout en parlant, le père avise une brouette
En un coin : — « Combien çà ? » — Trois francs. — « Je te l'achète ;
« Il faut, mon fils, te rendre utile à la maison.
« Combien n'a pas coûté ton éducation !
« Ainsi donc, et pour peu que la chose te plaise,
« Tu pourras au printemps ôter l'herbe mauvaise,
« T'amuser à sarcler, nettoyer le jardin. »

Le charmant passe-temps ! Après tout, le bambin,
A force de sarcler, a gagné sa brouette.
Convenez avec moi que la chose est parfaite !
Le père a calculé, par un effort savant,
L'herbe qu'en douze mois peut sarcler un enfant !!

LA DÉCENTRALISATION LITTÉRAIRE,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

DÉCENTRALISATION : ce vocable énorme
Dépasse l'hémistiche et rend le vers informe.
Ce mot, ce mot affreux, résumé des fléaux,
Est-il, comme l'on dit, plus fatal qu'il n'est gros ?
Devient-il innocent, joint au mot *littéraire ?*
Que quelqu'un sur ce point me détrompe et m'éclaire ;
Car, soit par préjugé, soit par aveuglement,
Quelque ami que je sois de mon département,
Parmi ses écrivains je vois plus d'un manœuvre,
Et c'est toujours en vain que j'attends un chef-d'œuvre.

Faut-il s'en étonner ? Pour cette éclosion
Il est avant toute autre une condition :
C'est que, si le génie ouvre une aile timide,
On ne la brise pas ; que, si sa voix limpide,
Confiante, s'essaie à de hardis accords,
On ne l'étouffe pas ; qu'à ses premiers efforts
On approuve des yeux, des mains on applaudisse,
Et que l'accueil provoque un son qui nous ravisse.

Dans un village obscur naît un enfant divin :
Il pousse... « Divin ? lui ! dit-on, c'est mon voisin ;
« Je l'ai vu tout petit dans les bras de sa mère.
« Lui qui fit tant de fois l'école buissonnière,
« Ce serait un génie en herbe ! Bien heureux
« Si ce bambin grandi n'est pas un paresseux !

« De quoi s'occupe-t-il ? Sur les monts, dans la plaine,
« Du matin jusqu'au soir il lit, il se promène,
« Comme s'il n'était point d'âge à prendre un état !
« Moins fainéant, peut-être il se ferait soldat ;
« Sa longue oisiveté lui sera bien funeste ;
« Il tourne mal : hier... » Grâce ! je sais de reste
Ce qu'encore on a dit, ce qu'on peut dire encor.
Quand vous niiez l'aiglon, l'aigle a pris son essor,
A cherché loin de vous l'oiseau de son espèce,
Et d'un vol souverain il plane sur Lutèce.

Vous dites, repentants : « Qu'il revienne à son nid,
« Et nous l'applaudirons !.. » Ah ! vous l'avez banni,
Et, parmi ses pareils, vivant d'une autre vie,
Il ne quittera plus sa nouvelle patrie,
Ce domaine des arts rayonnant dans l'azur,
Où sa vaste poitrine aspire un air plus pur,
Où de nobles rivaux disputent la victoire
Et par plus de périls lui donnent plus de gloire.

A cette occasion, criez haut que Paris
Sans vergogne accapare, et qu'il vous a tout pris ;
Que de tant de héros qui brillent sur la scène,
Bien peu virent le jour sur les bords de la Seine ;
Criez haut que Paris peint avec vos pinceaux,
Chante avec vos gosiers, pense avec vos cerveaux,
Avec vos mains d'artiste élève des statues,
Comme avec vos maçons s'élancent dans les nues
Ses théâtres nouveaux, ses temples, ses palais.
Ajoutez même encor que vous payez les frais
Des embellissements de la cité-colosse ;
Qu'avec des airs princiers sur vous elle s'exhausse,
Hardiment contre vous dresse ses guet-à-pens,
Se plaît dans son orgueil et vit à vos dépens.

De son centre du moins un vif éclat rayonne ;
Voyez comme son front sait porter la couronne,

Comme son œil est fier, comme elle aime vos fils,
Vos fils, bannis par vous et par elle accueillis.

Vous voulez être centre aussi ?.. — L'expérience,
A chaque tentative, accuse une impuissance
Que rien ne peut guérir, rien, dis-je. Le grand art
N'ouvre pas son domaine aux œuvres de hasard ;
Son secret se révèle aux prêtres de son culte,
Et se rit des efforts de toute muse inculte
A qui manquent le sens et l'exemple du beau.
Paris seul, couvant l'œuf, fait éclore l'oiseau.
Là l'enfant devient homme, et le gland devient chêne.
Connaissant par instinct la force qui l'entraîne,
Le génie en naissant cède au charme, et bientôt
Il court se faire inscrire à l'immense entrepôt.
D'abord on lui dispute et le temps et l'espace ;
Il faut lutter, il lutte, il a conquis sa place,
Et, dans l'étonnement, sa province un matin
Demande si c'est lui qui fraya son chemin,
Et s'il n'a pas surpris un renom illusoire,
Elle qui n'eut jamais un soupçon de sa gloire !

Je sais qu'il vient un jour où son clocher natal,
Flatté de tous les bruits, vifs échos du journal,
Acclame enfin l'auteur, et le prône, et l'encense ;
Dit qu'il est ce qu'il est, grâce à son influence ;
Dit qu'il a suscité ce génie immortel
Et prévu sa grandeur dès le toit paternel ;
Dit encor... — C'en est trop, oui, c'est trop de mensonge !
Sur vos anciens mépris je veux passer l'éponge ;
J'aime à vous voir ouvrir les branches du compas ;
Que cela vous suffise, et ne prétendez pas
A *décentraliser* (quel mot pour me déplaire !)
A *décentraliser* le monde littéraire.

Ne cherchez pas à faire un jeu des vérités ;
Non, distinguons le centre et les extrémités :

La France est un grand corps dont Paris est la tête ;
Soyons membres, soyons estomac ; faisons fête
Au chef, à ce colosse à la fois tête et cœur.
N'allons pas nous piquer de ce faux point d'honneur
Qui lutte pour lutter, et, dans son ignorance,
Croit imposer au monde, à force d'insolence.
Ne soyons, sans rougir subissant nos destins,
Ni bassement soumis, ni follement hautains.

Aucun bourg de l'Attique, eût-il un Démosthènes,
Ne prétendit jamais être rival d'Athènes.
Thèbes n'aspirait pas à détrôner Memphis.
Lyon, Bordeaux, Rouen ne sont pas un Paris.
Paris a des beautés, de splendides merveilles,
Qui ravissent l'esprit, les yeux et les oreilles ;
La province docile écoute ses leçons,
Et, venant à son tour, elle a fait ses moissons,
Elle aussi ! Que de fois sur l'écrivain modeste
D'en haut est descendue une manne céleste !
Que de fois, dans son livre, un esprit excellent
Eut moins que le génie et plus que le talent !
Qui de son lot heureux le trouverait à plaindre ?
Pour nous, n'est-ce donc pas le but qu'il faut atteindre ?
Paris luit sur le monde : est-ce à nous d'envier
Les feux éblouissants de son vaste foyer ?
Est-ce à nous d'espérer ses palais, ses musées,
Même ses boulevards et ses Champs-Élysées ?
Qu'il brille ! il satisfait à notre ambition :
La splendeur du foyer fait l'éclat du rayon.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

AUGOYAT. Notice historique sur les ingénieurs Hüe de Caligny.

BALLIN. Compte-rendu des opérations de la Société de Charité maternelle de Rouen, pendant la période décennale de 1854 à 1863.

BATAILLARD (Ch.). Examen analytique et critique des Deux Reines de France, drame, avec chœurs, en quatre actes et en vers de M. Legouvé. — L'Oie réhabilitée.

BAYNO (Giovanni Battista). Sulla origine de calor vitale.

BEAUNE (Henri). La Noblesse aux États de Bourgogne. — De la mission de saint Bénigne et du martyre des saints Jumeaux, à Langres. — Sainte Chantal et la direction des âmes au XVII[e] siècle.

BERVILLE. Comptes-rendus des travaux de la Société Philotechnique, lus aux séances des 17 mai et 29 novembre 1863.

BOULATIGNIER. Collége municipal Rollin. Discours prononcé à la distribution solennelle des prix, le 9 août 1864. — École municipale Turgot. Discours prononcé à la distribution des prix du 11 août 1864.

BOURCARD. Bibliothèque et cours populaires de Guebwiller.

CAILLEMER (Exupère). Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. — Étude sur Antoine de Govéa (1505-1566).

Canonge (Jules). Penser et croire, poésies choisies, suivies de Le Tasse à Sorrente.

Challe. Rapport sur les travaux et les publications académiques des provinces pendant l'année 1862.

Chalmeton. Heures de loisir.—Isolements, comédies et poèmes. — Il ne faut pas dire *Fontaine*... proverbe en un acte et en vers.

Charpentier (F.-E.-A.). De la pesanteur terrestre. —Fables.

Cialdi. Risultamenti di studi idrodinamici, nautici e commerciali sul porto di Livorno e sul miglioramento ed ingrandimento del Medesimo.

D'Auriac (Eugène). La reddition de Bordeaux sous Charles VII.

David (Jules). Les Maouals, extrait d'une Histoire de la poésie orientale.

De Broca. Étude sur l'industrie huîtrière des États-Unis.

De Caumont. Annuaire de l'Institut des provinces, 1864 et 1865. — Annuaire de l'Association normande (1865). — Congrès scientifique de France. Trentième session tenue à Chambéry au mois d'août 1863. — Deux questions importantes formulées par l'Institut des provinces pour le Congrès de la rue Bonaparte, session de 1865 (20 avril et jours suivants).

Denis-Dumont. Du bruit skodique dans les épanchements de la plèvre.

De Villade. Les coutumes de Normandie réglementées par l'édit de 1751, mises au courant de la jurisprudence actuelle.

Ducros (Francisque). L'Écho des provinces, journal hebdomadaire.

Égger. Discours d'ouverture prononcé, le 15 décembre 1864, à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie.

Fallue (Léon). Analyse raisonnée des *Commentaires* de Jules César. — Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine.

Fierville (Ch.). Histoire du collége de Quimper.

Foucher de Careil. Projet d'expédition d'Égypte présenté par Leibniz à Louis XIV; communication orale faite à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, dans la séance du 1er avril 1864, en présence de M. le Ministre de l'instruction publique.—De la moralité dans l'art. Rapport à l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales.

Foix. De l'abolition de la misère.

Garnier. Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant les années 1861-1862 et 1862-1863. — Notice sur une découverte d'objets romains, faite à St-Acheul-lès-Amiens.

Girault. Cinématique. Principes relatifs à la transmission du mouvement d'un corps solide à un autre.

Gordon. Shakespeare et ourselves.

Guillory aîné. Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle.

Huard (Adolphe). Mémoires sur Marie-Antoinette, d'après des documents authentiques et inédits, ouvrage suivi de l'oraison funèbre de la Reine de France, par l'abbé Vitrac.

Humbert. Jarnac enferré par lui-même. Réponse à M. E. Levasseur, à propos du Catéchisme d'économie politique de M. Dumesnil-Marigny

JAYBERT (Léon). Le livre d'or des sauveteurs.— Rapports de M. Léon Jaybert aux séances solennelles, le 26 novembre 1863 et 1864.

JOLY. Les lettres de cachet dans la généralité de Caen au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Histoire de la ville de Carentan et de ses notables.

LE COEUR. Des pansements à l'aide de l'alcool et des teintures alcooliques. Essais avec quelques-uns de leurs ingrédients. Avantages de leur substitution aux émollients, aux onctueux et autres modes de pansement usités de nos jours.

MARTIN (Th.-Henri). Sur quelques prédictions d'éclipses mentionnées par des auteurs anciens.— Les signes numéraux et l'arithmétique chez les peuples de l'antiquité et du moyen-âge. Examen d'un ouvrage allemand du docteur Moritz Cantor.— Observations et théories des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques et sur les attractions électriques.

MÉNANT. Éléments d'épigraphie assyrienne. Les Écritures cunéiformes. Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie.

MILLIEN (Achille). La moisson, poésies.—Les poèmes de la nuit. Humouristiques. *Paulo majora.*

MORIÈRE. Note sur une Fraxinelle monstrueuse. — Note sur une Liliacée de la Californie.—Note sur les Crustacés fossiles des terrains jurassiques du département du Calvados ; découverte de l'*Eryon Edwardsii* dans le lias supérieur , et du *Pithonoton Meyeri* dans la grande oolithe ; et sur une agglomération consi-

dérable de *Mytilus Gryphoides* , trouvée à La Caisne (Calvados) dans le lias supérieur.—Note sur plusieurs cas tératologiques offerts par le colza (*Brassica campestris*, D. C.). Structure du pistil dans les Crucifères.

PIERRE. Recherches théoriques et pratiques sur divers sujets d'agronomie et de chimie appliquée à l'agriculture.

PIROUX. Mémoire sur les travaux de M. Piroux, directeur-fondateur de l'Institution des sourds-muets de Nancy.

PUISEUX. Les docteurs normands au commencement du XV[e] siècle. Étude sur le rôle de la nation normande de l'Université de Paris dans l'affaire du schisme d'Occident et dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons.

QUÉNAULT (Léopold). Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances.— Recherches historiques et archéologiques sur la Basse-Normandie, le Vivarais et le Pays-Chartrain.— La Terreur dans une ville de province. — Les lois de succession et la constitution de la propriété foncière en France et en Angleterre.—Le procureur-général Cordouen.

QUILLET (M[me] Marie-Caroline). Une heure de poésie et Mélanges.

R. DE FORMIGNY DE LA LONDE. Documents inédits pour servir à l'ancienne Académie royale des belles-lettres de Caen, annotés. — Notice biographique sur M. le vicomte de Colomby. — Un dimanche-gras à l'Intendance de Caen, sous Louis XIV. — Le donjon de Domfront.—Essai sur les principes de la peinture, par Jean Restout, peintre ordinaire du roi Louis XV,

publié avec des notes. — Rapport sur le concours pomologique de fruits de pressoir, tenu à Caen, du 9 au 14 novembre 1864, sous les auspices de la Société d'agriculture et de commerce de Caen et de la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados, et procès-verbal de la réunion tenue à Caen, le vendredi 11 novembre 1864, par les membres de plusieurs Sociétés d'agriculture et d'horticulture, dans le but de fonder un Congrès pour l'étude des fruits à cidre.

SAUVAGE. Mortainais historique et monumental. Les stalles de l'église de Mortain. — Notre-Dame de Lonlay (Orne), son abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ses monuments, son histoire.

TASSI. Sulla Flora della Provincia Senesse e Maremma Toscana.

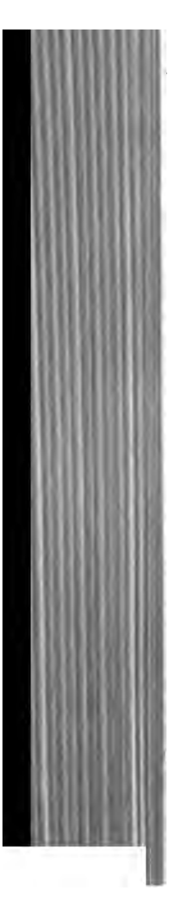
THÉRY. Histoire critique des méthodes d'enseignement. — Souvenirs littéraires.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 36e année (1864). — Gerbes glanées (6e Gerbe). — La décentralisation littéraire.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et de la Société française de statistique universelle, à Paris.
Athénée des arts, à Paris.
Comité des travaux hist. et des Soc. sav., à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société de géographie, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société de la morale chrétienne, à Paris.
Société impériale d'émulation d'Abbeville.
Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
Société Éduenne, à Autun.
Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société archéologique de Béziers.
Société des sciences et belles-lettres de Blois.
Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.
Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.



Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr. sc., arts et belles-lettres de Ba
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angou
Société impériale académique de Cherbou
Société impériale des sciences nat. de Ch
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-
Société d'agriculture de l'arr. de Compièg
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres d
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besan
Société d'études scient. et archéol. de Dra
Société Dunkerquoise (sciences, lettres et
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à É
Société académique, agricole, etc., de Fal
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Société Havraise d'études diverses, au Ha
Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire,
Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Sauln

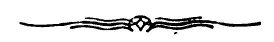
Société académique de Laon.
Société imp. des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture, de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr., etc., de la Loire, à St-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.



Société littéraire et philosophique de Manc
Soc. d'archéol. et de numism. de St-Péter
Académie royale des sciences, à Amsterdan
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin
Académie américaine des arts et sciences de l
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St-Louis.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 AVRIL 1865.



Bureau

POUR L'ANNÉE 1864-1865.

MM.
DANSIN, *président.*
PUISEUX, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
LATROUETTE, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.
DANSIN.
TRAVERS. } membres de droit.
LATROUETTE.
DES ESSARS.
PIERRE.
CHATEL.
PUISEUX. } membres élus.
CHARMA.
LEVÈVRE.



BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des l
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Fac
TRÉBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Nor

Membres titulaires de droit

MM.
DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvad

Membres titulaires élus.

MM.
1. LECERF, professeur honoraire de droit ci
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Instit
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, profr. honoraire de la Fac. des
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impéri

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur à la Faculté des sciences.
13. HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Fac. de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
23. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
27. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
28. THÉRY, recteur de l'Académie.
29. CHATEL, archiviste du Calvados.
30. OLIVIER, ingénieur en chef.
31. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
32. MELON, président du Consistoire.
33. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
34. COURTY, de la Société des ant. de Normandie.
35. TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.
36. LEFÈVRE, chef du génie à Caen.

Membres associés-résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
RENAULT, conseiller.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROI-LANJUINIÈRE, secr. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
FAYEL, docteur en médecine.
BUCHNER, professeur d'allemand au Lycée.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DENIS-DUMONT, docteur en médecine.
COLLAS, conseiller.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, v.-secr. de la Soc. d'agr.

Membres associés correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, id.
ARTHUR, professeur de mathématiques, id.
JOLIMONT, peintre, id.
DIEN, id., id.

SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉ, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lô.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.

HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRIGNIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, profr à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, id.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, profr d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, ex-agent-voyer chef, à St-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secr. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St-Louis.
DE LIGNEROLLES, doctr en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.

LE HÉRICHER, prof^r de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, 1er président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BORDES, conservateur des hyp., à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des Ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil d'Évreux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, correspondant de l'Institut, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.

Mme DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspect^{r} universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
GLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof^{r} à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), magistrat, à Bourges.
DE ROZIÈRE, inspecteur-général des archives.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.

LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas) corr. de l'Institut, à Londres,
PETTIGREW, antiquaire, id.
AKERMAN, sec. de la Soc. royale des ant. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
RAYNAL, 1er avocat-général à la Cour de cassation.
LEPELLETIER, substitut, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge de paix, à Couptrain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.

DIGARD (de Lousta) à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
CHAUVET, profr. à la Faculté des lettres, à Rennes.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.

DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, profr. de rhét. au lycée de Versailles.
VATEL (Charles), avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
MANRY, compositeur de musique, à Paris.
BURKE (Pierre), avocat palatin de la Reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre, à Londres.
BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.

OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Ar
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale,
PELLERIN, substitut du procureur imp. d'
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à
FALLUE (Léon), lauréat de l'Institut, à Pari
QUÉNAULT, sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), magistrat, à Dijon.
MILLIEN (Achille), homme de lettres, à B
la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines